

LA QUESTION ARABE ET LE CONGO  
(1883-1892)

# La question arabe et le Congo (1883-1892)

PAR LE

**R.P. P. CEULEMANS**

MISSIONNAIRE DE SCHEUT

LICENCIÉ EN HISTOIRE

DIRECTEUR AU COLLÈGE SAINT-JEAN,

KAMPONDE (KASAI)

La question arabe  
et le Congo (1883-1892)

PAR LE

R. P. F. CRULMANS

Mémoire présenté à la séance du 21 avril 1958.  
Rapporteurs MM. J. STENGERS et M. WALRAET.

DIRECTEUR DU COLLEGE ROYAL  
KAMPONG (KAMPONG)



# LA QUESTION ARABE ET LE CONGO (1883-1892)

---

« La politique ne procède pas en matière coloniale d'idées abstraites, elle se plie aux nécessités du moment et elle se modifie en même temps que se transforme le milieu où elle s'applique » (1).

LÉOPOLD II.

## INTRODUCTION

Le présent mémoire a pour objet l'exposé des problèmes qu'a fait naître pour l'État Indépendant du Congo (É. I. C.) la présence d'Arabes dans une partie de son territoire et l'étude de la politique de l'É. I. C. à leur égard.

La question arabe peut être envisagée sous un triple aspect : sous l'aspect humanitaire, dans la mesure où les Arabes étaient des trafiquants d'esclaves, sous l'aspect politique en tant qu'ils se prétendaient les maîtres de certaines régions et disposaient de forces considérables et, enfin, sous l'aspect économique, les Arabes étant à ce moment les grands commerçants de l'Afrique orientale et équatoriale.

Jusqu'à présent, on a trop souvent identifié la question arabe avec la question de la traite des esclaves et les

(1) Observations du Roi au sujet du mémoire de BANNING, s. d. (fin octobre 1892), dans J. STENGERS, Textes inédits d'Émile Banning, Bruxelles 1955, p. 102.

aspects politiques et économiques ont été rarement évoqués. Aussi ces deux aspects retiendront-ils particulièrement notre attention dans cette étude, parce qu'ils ont constitué pour l'É. I. C. — nous tenterons de le montrer dans ce travail — le vrai problème posé par la question arabe au Congo.

Bien que la question arabe occupe une place importante dans la littérature coloniale, l'étude que nous entreprenons se justifie du fait qu'elle peut présenter un double intérêt : tout en mettant en relief, à la lumière de sources inédites, les relations de l'É. I. C. avec l'élément arabe, elle peut contribuer à faire mieux comprendre et à éclairer, du moins sous certains aspects, la politique de LÉOPOLD II, grand animateur de l'entreprise coloniale.

\* \* \*

Si l'étude se limite aux relations des Arabes avec l'É. I. C., on ne peut cependant pas perdre de vue que la question arabe déborde largement le cadre géographique du Congo et qu'elle constitue un facteur important de l'histoire de la colonisation de l'Est africain équatorial.

Il convient donc de situer la période étudiée (1883-1892) dans le cadre général de la politique coloniale des grandes puissances.

Jusqu'aux années 1884-1885, ces puissances se désintéressent des régions de l'Est africain occupées par les Arabes.

L'attitude anticoloniale de BISMARCK est trop connue que pour en parler. L'Angleterre, il est vrai, s'était déjà intéressée à la côte de l'Est africain, forcée qu'elle avait été par la Anti-Slavery Society d'enrayer l'exportation des esclaves <sup>(1)</sup>, mais, à cette époque, elle manifestait

(1) Pour l'opinion en Angleterre et l'activité de l'Anti-Slavery Society, voir R. COUPLAND, *The exploitation of East Africa (1856-1890)*, Londres, 1939, pp. 148-149.

un complet désintéressement à l'égard d'acquisitions territoriales en Afrique <sup>(1)</sup>. En effet, alors que toutes les formalités avaient été préparées, en 1878, entre W. MACKINNON, directeur de la British Indian Steam Navigation, et le sultan de Zanzibar pour la reprise de tout l'Est Africain et qu'il ne manquait plus que l'accord du gouvernement anglais, celui-ci refusa son consentement <sup>(2)</sup>. De même en France, lorsqu'en 1878 le cardinal LAVIGERIE communiqua à DE FREYCINET, ministre des Affaires étrangères, l'offre d'un protectorat sur l'Uganda, le gouvernement la déclina sous prétexte que, déjà chargée par ses colonies d'Afrique, la France ne pouvait songer à s'étendre de ce côté-là <sup>(3)</sup>.

Cette indifférence des gouvernements européens pour les régions d'Afrique reflétait l'opinion publique qui, fixée sur la politique européenne, restait méfiante à l'égard de l'expansion coloniale. On n'avait guère confiance dans ces entreprises lointaines qu'on estimait plus coûteuses que profitables <sup>(4)</sup>.

Mais le jour où les gouvernements, entraînés par la pression de certains hommes d'affaires ou alertés par les convoitises d'une puissance rivale, durent s'intéresser à ces régions, on les vit — surtout à partir de 1885 — poursuivre leurs desseins impérialistes en exploitant le courant de compassion qui existait dans les pays d'Europe pour ces régions éprouvées par la traite des esclaves.

(1) B.-C. ENSOR, *England 1870-1914*, Oxford, 1936, pp. 188 et ss. ; J. STENGERS, Stanley, Léopold II et l'Angleterre dans *Le Flambeau*, Bruxelles, 1954, n° 4, p. 385.

(2) Pour ces négociations et le refus du gouvernement anglais, voir R. COUPLAND, *op. cit.*, pp. 300-318. Voir aussi pp. 374-376 plusieurs autres occasions que l'Angleterre n'a pas voulu mettre à profit.

(3) L. BAUNARD, *Le Cardinal Lavigerie*, Paris, 1922, t. II, pp. 319-320 et 334. Pour l'absence d'esprit impérialiste en France, voir Ch.-A. JULIEN, Jules Ferry, dans *Les politiques d'expansion impérialiste*, t. V, Paris, 1949, pp. 12-13.

(4) M. BAUMONT, *L'essor industriel et l'impérialisme colonial (1878-1904)*, Paris, 1949, p. 61.

Ainsi, quand, par la force des choses, BISMARCK dut intervenir pour sauver le prestige impérial dans l'Est africain, il présenta son programme comme une campagne contre les trafiquants d'esclaves. Ce ne fut qu'après avoir précisé le sens nettement antiesclavagiste de son vote que WINDTHORST, chef du Centre, se rallia au programme colonial de l'Allemagne en Afrique (1).

De même, en 1885, devant le danger de voir toutes les régions de l'Est africain tomber sous l'influence de l'Allemagne, un revirement complet se produisit dans la politique anglaise (2). A partir de cette époque, le courant humanitaire favorisa la politique impérialiste de l'Angleterre et l'on vit lord SALISBURY invoquer la campagne contre la traite des esclaves, dans une lettre envoyée à la fin du mois de décembre 1890 à la Trésorerie, pour appuyer une demande de subside de l'Imperial British East Africa Company pour la construction d'un chemin de fer (3).

L'accusation de tolérer la traite des esclaves devint même un moyen courant de discréditer un rival et un prétexte suffisant pour justifier devant l'opinion publique une intervention dans la sphère d'influence d'une puissance voisine (4).

\* \* \*

(1) Voir à ce sujet les dépêches de GREINDL, ministre de Belgique à Berlin, donnant les compte rendus des séances consacrées à la politique coloniale au Reichstag au début de l'année 1889 (M. A. E., Cor. Polit. Légations, Allemagne, vol. 16 et 17 passim). Pour la politique coloniale de BISMARCK, voir M. BAUMONT, *L'Essor industriel et l'impérialisme colonial (1878-1904)*, Paris, 1949, pp. 93-97 ; W. BUSSMANN, *Das Zeitalter Bismarck*, Konstanz, 1956, pp. 146-151.

(2) G. MONDAINI, *La colonisation anglaise*, Paris, t. II, pp. 220 et ss. ; B.-C. ENSOR, *op. cit.*, pp. 188 et ss.

(3) Voir à ce sujet, M.-J. DE KIEWIET, *History of the Imperial British East Africa Company (1876-1895)*, Londres, 1955, p. 281.

(4) A titre d'exemple : Lisbonne accuse l'A. I. A. de pratiquer la traite, *M. G.*, 1884, p. 14 ; Les journaux anglais accusent le gouvernement portugais, *M. G.*, 1885, p. 85 ; VAN EETVELDE donne ordre de noter les faits d'esclavage relevés à charge des Portugais aux environs de Luluabourg « car, écrit-il au gouverneur général, vous savez comme nous combien les renseignements de cette sorte nous

Il est certain que cette indifférence manifestée par les grandes puissances pour les régions de l'Afrique équatoriale, a largement contribué au succès initial de l'œuvre coloniale de LÉOPOLD II. Mais le Souverain rencontra en Belgique une indifférence et une incompréhension générales. En homme réaliste, LÉOPOLD II ne manquait pas dans les relations diplomatiques de mettre l'accent sur ses desseins humanitaires et philanthropiques, mais il se proposait de jeter d'abord les assises d'un État bien constitué et à l'abri des convoitises des autres puissances. Le jour où l'autorité de cet État serait assez forte pour faire respecter les lois, elle constituerait la meilleure garantie pour l'introduction de la civilisation.

Pour LÉOPOLD II donc, l'aspect humanitaire de la question arabe primait dans les conférences diplomatiques et dans les relations officielles avec les Puissances, ce qui lui assurait la sympathie des gouvernements étrangers et de l'opinion publique et lui permettait d'obtenir plus facilement les moyens d'action nécessaires à son œuvre <sup>(1)</sup>. En revanche, sur le plan local au Congo, les questions d'ordre politique et économique dominaient et LÉOPOLD II, occupé à s'assurer le plus de territoires possible, au risque même d'entrer en conflit avec les puissances voisines, ne pouvait songer à employer ses forces réduites contre les trafiquants d'esclaves.

\* \* \*

Au cours de nos recherches, nous nous sommes heurté à deux difficultés majeures. En premier lieu, une litté-

sont précieux et quelle utilité ils peuvent avoir pour nous dans nos démêlés politiques avec le Portugal » (VAN EETVELDE à JANSSEN, 30 mars 1888, minute, M. C., A. E., 65) ; Les Anglais accusent les Allemands d'autoriser la vente et l'achat d'esclaves, voir *The Times*, Londres, 15 septembre 1890 et repris dans le *M. G.*, 1890, p. 97.

(1) Pour la politique de LÉOPOLD II suivie à la Conférence de Bruxelles (1889-1890), voir le chapitre VII.



rature abondante sur la question arabe, mais très sujette à caution. En effet, les articles et les travaux parus après la campagne arabe ont surtout visé à exalter le courage et l'abnégation des officiers qui se dévouaient à la cause de l'œuvre coloniale. Mettant principalement l'accent sur l'aspect humanitaire de la question arabe, les auteurs se sont efforcés de démontrer que la politique arabe de l'É. I. C. était surtout, sinon uniquement, dictée par cet aspect, qu'un conflit armé avec les Arabes était chose inévitable, et que l'État du Congo s'y était préparé de longue date.

En ce qui concerne les publications antérieures à la campagne arabe, on constate que la plupart des auteurs prennent une position catégorique pour ou contre les Arabes et ne respectent pas toujours la vérité historique. Nous avons donc dû faire la part de l'exagération et replacer les faits dans leur cadre historique avant de pouvoir porter un jugement objectif <sup>(1)</sup>.

La seconde difficulté que nous avons rencontrée est

(1) Si l'on veut un exemple qui montre à quel point le climat, qui régnait après les campagnes arabes, a pu influencer un auteur, il suffit de confronter deux récits d'un même fait par A. DELCOMMUNE. Dans son journal (publié dans *M. G.*, 1889, pp. 59 et ss., 65 et ss.) nous lisons p. 65 : « 13 décembre, 4 h. 35 m. Nous arrivons à Isangi, au confluent du Lomami (...). Sitôt le vapeur accosté, je priai M. Hinck d'aller trouver Rachid, qu'il connaissait, et de lui demander si nous pouvions compter avoir du bois (...) ». Le journal, par ailleurs, ne contient aucun jugement défavorable sur les Arabes mais mentionne un bon accueil partout et une abondance de vivres qui permet un ravitaillement normal de l'expédition. Dans le livre du même auteur, *Vingt années de vie africaine*, t. I, ouvrage publié en 1922 mais rédigé vers 1895 (voir introduction de l'auteur), on trouve à la page 297 : « (...) nous atteignons le poste arabe Isangi, commandé par le fameux Rachid (...). Comme je ne tiens guère à entrer en relation avec ce personnage à qui l'on peut imputer la mort de mon vieil ami Dubois, je prie M. Hinck d'aller le trouver et de lui demander du bois de chauffage ». Or, il est évident que la raison pour laquelle DELCOMMUNE envoie HINCK chez RACHID dans le camp arabe, n'est pas que DELCOMMUNE ne veut pas entrer en relation avec les Arabes ou pense devoir se méfier de RACHID, mais bien que HINCK, adjoint du résident à la station de Stanley-Falls (*B. C. B.*, II, c. 474-476), connaît bien le chef arabe, peut s'expliquer avec lui en langue swahili et obtenir ainsi plus facilement le nécessaire. D'ailleurs, dans le livre, les Arabes sont présentés généralement sous un jour défavorable.

le caractère incomplet des archives. Si les archives intéressant l'histoire coloniale sont à la disposition des historiens dans les dépôts officiels, il n'en reste pas moins que des séries entières de documents officiels, qui devraient s'y trouver, font défaut. Surtout pour la première décennie de l'É. I. C., on ne dispose que de fonds fort incomplets — certains manquent même totalement (1) — fonds qui ont été reconstitués grâce à des dossiers éparpillés dans les différents services et ayant échappé aux destructions massives (2). En revanche, les dépôts présentent de riches collections de papiers personnels de certains hauts fonctionnaires. Mais cela n'a pas empêché que durant toutes nos recherches nous avons dû procéder à de multiples recoupements pour combler les nombreuses lacunes des documents officiels.

\* \* \*

Présentons d'abord nos *sources manuscrites*.

Le dépôt d'archives du Ministère des Affaires Étrangères à Bruxelles contient, à côté de ses riches collections de documents ayant trait à l'histoire coloniale, les papiers LAMBERMONT et les papiers STRAUCH. Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, LAMBERMONT fut le collaborateur dévoué et fort apprécié de LÉOPOLD II pour la poursuite de son œuvre coloniale. STRAUCH, d'abord secrétaire général de l'Association internationale africaine, puis président du Comité d'Études, assumait la première la fonction d'administrateur général du département de l'Intérieur du gouvernement de l'État Indépendant jusqu'au mois de novembre 1888. En outre, la consultation des séries générales des corres-

(1) Un fonds d'archives du département des Aff. étrangères a été reconstitué au ministère du Congo, mais les archives des départements de l'Intérieur et des Finances font totalement défaut.

(2) Pour les destructions d'archives, voir A. ROEYKENS, *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II (1875-1879)*, Bruxelles, 1955, pp. 47-49.

pondances politiques et consulaires nous a fourni bon nombre de renseignements complémentaires.

Au service des archives du Ministère du Congo, un fonds d'archives du département des Affaires étrangères de l'É. I. C. a été reconstitué. A côté de ce fonds important, nous avons trouvé dans le fonds TOBBACK et le fonds FIVÉ une documentation importante pour notre sujet. Il faut noter que depuis le mois de janvier 1954, les archives de l'Institut royal colonial belge (Académie royale des Sciences coloniales depuis octobre 1954) ont été confiées au service des archives du ministère du Congo. Ce fonds contient surtout des correspondances fragmentaires de fonctionnaires.

Les Archives générales du Royaume possèdent les papiers personnels du baron E. VAN EETVELDE. Comme celui-ci fut d'abord administrateur général du département des Affaires étrangères, puis, jusqu'en 1900, Secrétaire général du gouvernement de l'É. I. C. à Bruxelles, ces archives ont la même valeur que les dossiers d'un cabinet d'un ministre. Outre une volumineuse correspondance échangée avec LÉOPOLD II et les hauts fonctionnaires, le fonds contient des documents concernant les questions coloniales les plus diverses. Signalons aussi les papiers d'E. BANNING qui nous ont fourni quelques renseignements utiles.

Aux archives de la Section historique du Musée Royal du Congo belge à Tervuren ont été déposés les papiers personnels d'un certain nombre de vétérans coloniaux. Signalons surtout les archives STORMS et les archives DHANIS.

Enfin, le Musée royal de l'Armée à Bruxelles possède, concernant l'histoire du Congo, un fonds d'archives qui est modeste mais non dépourvu d'intérêt.

Comme on peut s'en rendre compte, la majorité des archives qui sont à la disposition des historiens sont des papiers personnels. Cependant on y trouve bon nombre



de copies authentiques de documents officiels. Car le gouvernement central de Bruxelles et le gouvernement local à Boma, pour faire face aux difficultés des communications, transmettaient parfois en même temps des ordres et instructions à plusieurs agents. De même, lorsqu'un agent était appelé à une haute fonction, le gouvernement lui envoyait souvent des copies de documents dont l'agent devait prendre connaissance. Bon nombre de ces documents se retrouvent dans les papiers personnels.

Nous avons également eu l'occasion de consulter les archives du Public Record Office à Londres. Vu le rôle prépondérant du consul anglais à Zanzibar, on devait y trouver des données intéressantes l'histoire coloniale de l'Est Africain et la question arabe. Le dépouillement de la correspondance des consuls anglais à Zanzibar avec le Foreign Office nous a permis de nous rendre compte de l'importance de la question arabe pour l'histoire de la colonisation de l'Afrique équatoriale et orientale.

Par contre, les papiers de W. MACKINNON, conservés à la bibliothèque de la School of Oriental and African Studies de l'Université de Londres, ne nous ont pas donné ce que nous pensions y trouver.

Nous avons aussi fait plusieurs démarches pour avoir accès à des archives privées. Les papiers du baron Th. WAHIS, gouverneur général au Congo (1891-1912) nous ont rendu de grands services. Par contre, les papiers de S. WIENER, avocat de LÉOPOLD II et de l'É. I. C., ne nous ont été d'aucune utilité pour notre travail. Aucune suite n'a été donnée à nos demandes pour avoir accès aux papiers VAN KERCKHOVEN. Nous avons comblé cette lacune en nous servant de la biographie de W.-F. VAN KERCKHOVEN ; MM. R. DE ROO et A. POORTMAN, auteurs de la biographie, ont pu prendre connaissance des papiers VAN KERCKHOVEN.

*Les sources imprimées.*

Au premier rang des sources imprimées, il faut placer les correspondances politiques. Les *Blue Books* (*Slave Trade* et *Africa*) contiennent bon nombre de rapports intéressant notre sujet mais il faut tenir compte du caractère parfois tendancieux de ces publications officielles. Les grandes collections de documents officiels imprimés comme *Die Grosse Politik der Europäischen Kabinette* (1871-1914) et les *Documents diplomatiques français* (1871-1914) ont été utilisées pour saisir de plus près la politique coloniale des différentes puissances. Il faut aussi mentionner le *Bulletin officiel de l'État Indépendant du Congo*.

Comme sources littéraires imprimées, nous disposons d'un grand nombre de récits d'explorateurs, ouvrages de valeur très inégale et à employer avec esprit critique. Les ouvrages de STANLEY, malgré leur caractère tendancieux — nous ne les qualifierons pas de « pittoresques romans d'aventures qui captivent les foules » <sup>(1)</sup> — restent une source importante pour l'histoire coloniale. Citons aussi *Sur le Haut-Congo* de C. COQUILHAT, œuvre capitale sur les premiers contacts avec les Arabes au Congo puisque COQUILHAT présida à l'établissement de l'É. I. C. dans le Haut-Congo.

Il faut mentionner aussi l'autobiographie de TIPPO TIP, source négligée jusqu'à présent par les historiens de notre histoire coloniale. <sup>(2)</sup> Quelle est la valeur de cette source ? En fait, c'est une source orale mise par écrit par le D<sup>r</sup> BRODE. En 1901, TIPPO TIP, à la

<sup>(1)</sup> M. BAUMONT, *op. cit.*, p. 97 ; voir aussi l'article de J. STENGERS, Quelques observations sur la correspondance de Stanley, dans *Zaire*, IX-9, 1955, pp. 920-922.

<sup>(2)</sup> Dans la notice biographique de TIPPO TIP (*B. C. B.*, I, c. 918), nous trouvons comme référence de l'Autobiographie : *Proceedings of the Institute of Oriental Languages*, 3<sup>e</sup> partie, 5 et 6<sup>e</sup> années. En fait, il s'agit d'une revue allemande *Mitteilungen des Seminars für Orientalische Sprachen*. Dritte Abtheilung, *Afrikanische Studien*, 1902 et 1903.

demande du D<sup>r</sup> BRODE, raconta sa vie en langue swahili. Comme il le dit dans la préface et comme le témoigne la traduction allemande, le savant orientaliste a tenu à serrer de près le texte swahili. On peut donc admettre que la traduction allemande qui nous est plus accessible que le texte swahili reproduit assez fidèlement la pensée de TIPPO TIP. Nous ne pouvons nous attarder à une analyse de cette œuvre qui mérite une étude plus approfondie. Disons que l'autobiographie raconte en détail les premiers voyages de TIPPO TIP en Afrique équatoriale. Vient alors la période des rencontres avec les premiers explorateurs européens, ses relations avec le sultan de Zanzibar, le consul anglais à Zanzibar et, enfin, ses rapports avec l'É. I. C. Pour cette période, qui, pour nous, est la plus intéressante, on trouve un certain nombre de faits mais peu de détails et aucune vue d'ensemble. L'ouvrage nous a été fort utile pour trouver la confirmation ou la raison de certains événements mentionnés dans les sources manuscrites et ignorés jusqu'à présent. Écrits plus de 40 ans après la campagne arabe, à une époque où les esprits s'étaient calmés, les mémoires de TIPPO TIP, pour autant que nous ayons pu les confronter avec d'autres sources, font preuve de beaucoup d'objectivité et il faut noter — ce qui d'ailleurs fut une constante dans l'attitude de TIPPO TIP — qu'il ne montre aucune rancune à l'égard de l'É. I. C. et des Belges.

S'inspirant de l'autobiographie de TIPPO TIP et d'autres renseignements recueillis oralement, le D<sup>r</sup> BRODE a publié une biographie de TIPPO TIP en anglais. Cet ouvrage rend des services, mais il met trop peu l'accent sur les rapports de TIPPO TIP avec l'É. I. C.

Le dépouillement systématique du *Mouvement Géographique* nous a été de grand profit. En effet, ce périodique de haute vulgarisation, fondé en 1884 et dirigé par l'éminent géographe que fut A.-J. WAUTERS, permet de suivre de semaine en semaine les grandes lignes de

l'œuvre coloniale au Congo. Dévoué à la politique coloniale de l'É. I. C., le *Mouvement Géographique* changea d'attitude en 1892 lors du conflit qui opposa l'É. I. C. aux sociétés commerciales.

En terminant cet aperçu de nos sources, disons que l'ouvrage *The Exploitation of East Africa* (1856-1890) de R. COUPLAND reste l'œuvre capitale pour l'histoire de la colonisation de l'Est africain. Il nous a surtout servi pour retracer l'histoire du Sultanat de Zanzibar et des relations du sultan avec les puissances colonisatrices.

\* \* \*

Bien que dès 1878, les agents des expéditions organisées par l'Association internationale africaine étaient en contact avec les Arabes à la côte orientale et dans l'Est africain, la question arabe s'est posée sur un nouveau plan à l'ouest quand, à la fin de l'année 1883, les agents du Comité d'Études rencontrèrent les Arabes dans le Haut-Congo et qu'aussi bien les Arabes que le Comité d'Études et, plus tard, l'État Indépendant, élevèrent des prétentions de souveraineté sur une même région.

Le plan de notre étude suit, dans la mesure du possible, l'ordre chronologique. Toutefois, dans les chapitres consacrés aux relations politiques et commerciales, un ordre logique s'impose. Le comportement des Arabes, d'une part, les desseins et les moyens d'action de l'É. I. C., d'autre part, constituent les données essentielles de l'histoire que nous nous proposons de retracer.

Après l'esquisse de l'origine du sultanat de Zanzibar et de l'infiltration des marchands arabes à l'intérieur de l'Afrique (chapitre I), l'analyse des premiers contacts de ces Arabes avec les agents qui remontent le fleuve Congo pour le compte du Comité d'Études et, plus tard, de l'É. I. C., s'impose (chapitre II). Ces premiers contacts se soldent bientôt par des hostilités, mais l'entente est



vite rétablie à l'occasion de l'expédition organisée au secours d'EMIN PACHA (chapitre III). Afin de mieux comprendre l'attitude que l'É. I. C. adopte à l'égard des Arabes, un chapitre est consacré à un exposé de la situation générale de l'État du Congo après la Conférence de Berlin et à l'étude de la genèse de certaines visées politiques de LÉOPOLD II (chapitre IV). Pour réaliser ses projets, LÉOPOLD II s'efforce, à plusieurs reprises, d'employer les Arabes au service de sa politique (chapitre V). Dans ses relations avec les Arabes, l'É. I. C. s'efforce de retirer des profits au point de vue économique (chapitre VI). Suit une brève analyse des préliminaires de la Conférence antiesclavagiste de Bruxelles (1889-1890), des vues particularistes de LÉOPOLD II, et de la politique antiesclavagiste « officielle » de l'État du Congo (chapitre VII). Plusieurs circonstances ayant fait échouer une collaboration avec les Arabes sur le plan politique, LÉOPOLD II, qui ne renonce pas à ses projets expansionnistes, organise de grandes expéditions en vue d'occuper effectivement le territoire et de reculer les frontières. Ces expéditions ont comme conséquence un désintéressement pour la zone arabe. Après une étude plus minutieuse de la situation à ce moment (chapitre VIII), il nous restera à déceler les causes qui ont amené le conflit armé avec les Arabes (chapitre IX).

\* \* \*

Le mot « arabe » peut prêter à équivoque, car il a été employé dans un sens très large aussi bien pour désigner les Arabes de race blanche et de sang mêlé, que les métis, les Noirs de la côte orientale, les esclaves émancipés et les chefs indigènes à la solde des grands chefs arabes. Nous réservons l'appellation « arabe » aux trafiquants venus de Zanzibar, qui, par leur fortune et leur force en hommes, constituaient dans le centre de l'Afrique une

réelle puissance. Ainsi compris, les Arabes furent peu nombreux.

Notre étude se concentre forcément autour du plus grand de ces trafiquants : TIPPO TIP. C'est, en effet, avec ce chef arabe, entré au service de l'État du Congo, que le gouvernement a entretenu le plus de relations et, pour ce motif, pas mal de documents à son sujet nous ont été conservés.

Nous tenons à exprimer notre plus vive reconnaissance à notre professeur, M. le chanoine R. AUBERT, qui nous a dirigé et conseillé au cours de notre travail ; à MM. les professeurs A. VAN DER ESSEN, J. STENGERS et M. WALRAET, pour leurs judicieuses remarques et suggestions ; à M. P. DESNEUX, chef du Service des Archives du ministère des Affaires étrangères, qui nous suggéra le sujet de notre mémoire ; à M. A. COSEMANS, archiviste aux Archives générales du Royaume ; à Madame M. VAN GRIEKEN-TAVERNIERS, archiviste, et M. F. LACROIX, préposé au Service des Archives du Ministère du Congo ; à M. M. LUWEL, chef de la Section d'Histoire au Musée royal du Congo belge à Tervuren ; à M. A. DUCHESNE, conservateur du Musée royal de l'Armée ; aux familles WAHIS et WIENER, qui ont eu l'amabilité de nous permettre l'accès à leurs archives de famille ; enfin, à M<sup>lle</sup> A. TIXHON et M. Ch. CEULEMANS, qui ont bien voulu se charger de relire le texte et les épreuves.

## SIGLES

- A. I. A. Association internationale africaine.
- A. R. S. C. Académie royale des Sciences coloniales.
- AF. Afrique.
- A. G. R. Archives générales du Royaume.
- B. C. B. Biographie coloniale belge.
- B. E. A. C. *British East African Company.*
- É. I. C. État Indépendant du Congo.
- F. Farde.
- F. O. *Foreign Office.*
- I. B. E. A. C. *Imperial British East African Company.*
- M. A. E. Archives du ministère des Affaires étrangères à Bruxelles.
- M. C. Archives du ministère du Congo belge à Bruxelles.
- M. C., A. E. Archives du ministère du Congo belge, Fonds du département des Affaires étrangères de l'É. I. C.
- M. C., I. R. C. B. Archives du ministère du Congo belge, Fonds d'Archives de l'Institut royal colonial belge.
- M. C. T. Archives du Musée royal du Congo à Tervueren.
- M. A. *Le Mouvement Antiesclavagiste.*
- M. G. *Le Mouvement Géographique.*
- M. R. A. Archives du Musée royal de l'Armée à Bruxelles.
- M. S. O. S. *Mittheilungen des Seminars für Orientalische Sprachen.*
- N. A. H. V. *Nieuwe Afrikaansche Handelsvereeniging* de Rotterdam.

- P. R. O. *Public Record Office* à Londres.
- R. G. Répertoire général.
- S. A. B. Société anonyme belge pour le Commerce du Haut-Congo.
- S. B. A. C. *South British African Company*.
- S. O. A. S. *School of Oriental and African Studies* de l'Université de Londres.



## CHAPITRE PREMIER

### LES ARABES DE ZANZIBAR ET LEUR PÉNÉTRATION AU CENTRE DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE

#### ARTICLE I.

#### Origine et vicissitudes du Sultanat de Zanzibar (1).

##### AVANT L'OCCUPATION PORTUGAISE.

Lors des grandes découvertes du XV<sup>e</sup> siècle, le Zanzibar, la région équatoriale de la côte orientale de l'Afrique, entretenait déjà depuis plusieurs siècles des relations commerciales avec l'Arabie et l'Inde. Sa position maritime et la régularité de la mousson ne pouvaient manquer de faire de cette région de l'Est africain un centre commercial de l'Océan Indien. Les marchands, quittant la côte de l'Arabie en décembre sur des petites embarcations, étaient poussés par la mousson du nord en direction de Zanzibar, d'où, au mois d'avril, la mousson d'été les ramenait à leur point de départ. Profitant de ces mêmes vents, d'autres marchands, venus de l'Inde, trafiquaient également avec l'Est africain. Les marchés

(1) Pour cet article, voir surtout R. COUPLAND, *East Africa and its invaders from the earliest times to the death of Seyyid-Saïd in 1856* (Oxford, 1938) ; R. COUPLAND, *The exploitation of East Africa (1856-1890). The Slave Trade and the Scramble*, London, 1939.

portaient principalement sur l'or, l'argent, l'ivoire et les esclaves.

Ainsi s'était progressivement établie le long de la côte une chaîne de petites colonies d'Arabes, venus d'Arabie et de Perse <sup>(1)</sup>, qui à la fin du XV<sup>e</sup> siècle étaient inconnues du monde européen et avaient atteint un niveau de vie assez élevé. Toutefois, la civilisation arabe n'avait pas pénétré vers l'intérieur des terres.

#### L'OCCUPATION PORTUGAISE.

Ce fut surtout la richesse en or et en argent des colonies arabes qui attira la convoitise des explorateurs européens. En général, les premiers navigateurs portugais furent accueillis avec une certaine méfiance, car les Arabes redoutaient que la présence d'étrangers porterait tôt au tard préjudice au monopole commercial et au bien-être dont ils jouissaient depuis si longtemps.

Déjà en 1502, certaines colonies furent rançonnées ou incendiées et, en moins de dix ans, tous les comptoirs, l'un après l'autre, tombèrent sous la domination portugaise.

Les Portugais, voulant retirer le plus de profit possible de la situation, se réservèrent le monopole du commerce dans l'Océan Indien et ruinèrent ainsi les colonies arabes. Cependant, si toutes ces colonies souffraient cruellement de l'occupation étrangère, celles qui étaient établies au nord de la rivière Rovuna située au sud de Zanzibar à la hauteur des îles Comores, échappèrent au régime draconien subi par celles du sud. La colonisation arabe y avait été moins poussée, et de ce fait toute trace de la civilisation arabe disparut bientôt. La conquête des Portugais fut en fait la conquête des colonies arabes ;

(1) Plusieurs chroniques relatent l'histoire locale de certaines colonies ; les principales sont : *Les chroniques de Kilwa* en arabe et *l'Histoire de Pate* en swahili. Voir la liste dans W.H. INGRAMS, Zanzibar, an account of its people, industries and history, London, 1931, Appendix III, XVI.

elle n'amena aucun changement pour les tribus indigènes de l'intérieur dont personne ne s'occupait.

Le déclin du prestige des envahisseurs causa plusieurs révoltes. La plupart furent réprimées avec plus ou moins de succès, mais de petites expéditions turques (1585-1588) entretinrent une vive opposition. Supplantés par les Hollandais et les Anglais, les Portugais furent bientôt chassés du nord de l'Océan Indien. Sous la conduite de l'Iman SULTAN-BEN-SEIF en 1650, les Omans, Arabes de la côte du Golfe persique, en profitèrent pour reconquérir leur indépendance après avoir expulsé les Portugais de Mascate. Non contents d'avoir retrouvé leur indépendance et incités par les Arabes du Zanguebar, les Omans poursuivirent les Portugais et, en 1669, après avoir libéré tout le nord du Zanguebar, excepté Mombasa, ils s'emparèrent de Mozambique. Abandonnant le nord aux Arabes, les Portugais occupèrent le sud de la côte jusqu'à la Rovuna.

#### FONDATION DU SULTANAT DE ZANZIBAR.

Des luttes intestines empêchèrent cependant les Imans de l'Oman de s'occuper beaucoup de l'Est africain. Ce ne fut qu'au premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle que SEYYID-SAÏD (1), après avoir réalisé l'unité de tous les Omans et assuré la paix intérieure, fit valoir ses droits héréditaires sur les colonies arabes de la côte africaine. Il espérait ainsi augmenter son prestige politique et étendre ses relations commerciales. Après des séjours répétés à Zanzibar, il y transféra définitivement sa cour de Mascate

(1) SEYYID-SAÏD, profitant des guerres civiles, usurpa le trône de Mascate en 1806 et étendit l'influence des Omans sur la côte orientale de l'Afrique, jusqu'au sud de Zanzibar. Il fut le fondateur du Sultanat de Zanzibar. Après sa mort, en octobre 1856, le sultanat de Zanzibar allait devenir indépendant des Arabes de Mascate. Pour l'histoire de son règne, voir R. COUPLAND, *The exploitation of East Africa*, London, 1936, pp. 1-12.

en 1840. Zanzibar devint ainsi la nouvelle capitale du royaume des Omans. Si la nouvelle capitale, située sur une île, présentait des avantages au point de vue stratégique, c'était cependant sa position centrale dans le mouvement commercial de l'Océan Indien qui avait motivé le transfert de la cour du Sultan à Zanzibar.

Le Sultan fut suivi dans sa nouvelle résidence non seulement par ses propres sujets mais aussi par bon nombre d'Indiens, marchands et banquiers descendants de ceux qui depuis des siècles avaient été les grands promoteurs du commerce extérieur de l'Océan Indien. Ces immigrants, appelés « banyas », furent les bienvenus, car la science financière n'était pas l'apanage des Arabes ; c'est pourquoi ceux-ci leur confièrent volontiers l'administration des finances et la régie des douanes.

Le Sultan inaugura bientôt une nouvelle politique économique en stimulant l'exportation des produits du continent africain tels que l'ivoire et les esclaves, la gomme copal, les noix de coco et l'huile de palme. La demande de ces produits s'étant accrue, le commerce s'étendit vers l'intérieur et amena la création de routes pour les caravanes. Aussi à la mort de SEYYID-SAÏD en 1856, les Arabes avaient-ils pénétré jusqu'aux grands lacs africains <sup>(1)</sup>. D'autre part, le Sultan s'était efforcé de mettre en valeur l'île de Zanzibar par la culture des clous de girofle. Pour soutenir cet effort, il fallait trouver de nouveaux débouchés. Dans ce but, les Européens furent reçus à Zanzibar avec beaucoup de déférence et le Sultan n'hésita pas à conclure des traités commerciaux avec l'Amérique en 1833, avec la Grande-Bretagne en 1839 et avec la France en 1844. En outre, il se montra très honoré de la création de consulats étrangers. L'établissement d'un consulat britannique attira encore un

(1) Pour la politique économique du Sultan et l'exploitation de l'intérieur du continent, voir R. COUPLAND, *East Africa and its invaders*, Oxford, 1938, chapitre X.

plus grand nombre de « banyas », éléments actifs et indispensables au commerce extérieur et, en même temps, constitua une garantie pour les droits de ceux qui y étaient déjà établis. En effet, ces immigrants venant des colonies anglaises, pouvaient revendiquer les droits des sujets britanniques.

A la mort de SEYYID-SAÏD en 1856, deux de ses fils se partagèrent son héritage. THWAÏN reçut l'Oman et SAÏD-MEDJID eut pour sa part le Zanzibar avec ses dépendances, reconnu comme indépendant d'Oman par lord CANNING, vice-roi de l'Inde. Un troisième fils, BARGASH, fit valoir des prétentions au trône de Zanzibar et se mit sous la protection du consulat français (1). Par la Déclaration du 10 mars 1862, l'Angleterre et la France promirent de maintenir et de respecter l'indépendance du Zanguebar. Sous le règne du nouveau Sultan, la pénétration vers l'intérieur s'accrut et l'exportation des produits du continent augmenta progressivement.

A l'avènement de SAÏD BARGASH en 1871, après la mort de SAÏD-MEDJID, les relations du nouveau Sultan avec le consul anglais étaient peu cordiales et BARGASH semble avoir en vain recherché l'appui de l'Allemagne (2). Mais le nouvel agent anglais, le Dr John KIRK, sut bien vite acquérir la sympathie du nouveau Sultan et régler ses relations avec ce dernier de façon à jouir d'une grande autorité auprès de lui.

#### L'INFLUENCE DE L'ANGLETERRE.

Si l'Angleterre commença à s'intéresser activement à la côte orientale de l'Afrique, c'était surtout à la suite des constants appels de LIVINGSTONE en vue de réprimer

(1) Au sujet du danger d'une intervention française, voir R. COUPLAND, *The exploitation of East Africa*, London, 1939, p. 16.

(2) BARGASH portait rancune du fait d'avoir été évincé par SAÏD-MEDJID qui avait été soutenu par le consul anglais.



la traite des esclaves. Sir BARTLE FRERE, envoyé spécial en 1873, dut s'efforcer de conclure un traité à ce sujet avec le Sultan (1). Devant l'hésitation du prince à signer un pareil engagement, les navires anglais firent une démonstration devant Zanzibar et le Sultan signa le traité. Son mécontentement se dissipa seulement en 1875, lorsqu'il fut bien accueilli à Londres.

Pour renforcer la répression de la traite des esclaves, la politique anglaise n'imposa plus de traités mais s'efforça de persuader le Sultan de prendre des mesures de sa propre initiative (2). Entretemps, plusieurs facteurs contribuaient à augmenter le prestige anglais dans les possessions du Sultan : en premier lieu, l'activité des missionnaires anglais sur la côte et à l'intérieur du continent (3), ensuite, la création de vice-consulats anglais dans les principales villes de la côte et à l'intérieur (4), enfin, l'audience dont jouissait le consul général et agent politique John KIRK auprès du Sultan et qui fut telle qu'il devint son confident et en quelque sorte un premier ministre non officiel de Zanzibar (5). En outre, la juridiction du consulat anglais sur les Indiens, sujets britanniques, qui finançaient la plupart des entreprises commerciales et

(1) Le traité comportait la prohibition d'exporter de la côte de nouveaux esclaves, la fermeture des marchés d'esclaves et le contrôle des embarcations par les navires de guerre anglais. Pour la mission de BARTLE FRERE, voir R. COUPLAND, *op. cit.*, pp. 183-205.

(2) En 1876, le Sultan proclamait l'abolition de la traite des esclaves et du transit de nouveaux esclaves dans les villes sous son autorité.

(3) Voir à ce sujet, ROLAND OLIVER, *The Missionary factor in East Africa*, London, 1952.

(4) Dès 1883 il y avait un consul anglais au lac Nyassa, voir ROLAND OLIVER, *op. cit.*, p. 88. Des vice-consuls étaient établis à Kilwa, Mombasa, Lamu et d'autres ports et un agent consulaire à Ujiji, voir R. COUPLAND, *The exploitation of East Africa*, pp. 230-231, 378.

(5) Chaque fois que le Sultan recevait une communication d'une puissance étrangère, KIRK en obtenait une copie qui était envoyée aussitôt au Foreign Office. En outre, le consul était informé par le Sultan de toutes les communications faites par les visiteurs non officiels. On comprend, dès lors, l'importance de la correspondance KIRK-F. O. pour l'histoire de la colonisation de l'Est africain. Voir R. COUPLAND, *op. cit.*, pp. 267-268.

qui s'étaient emparés de la grande partie du commerce de gros et même du commerce de détail, ne pouvait qu'accentuer encore le prestige de l'Angleterre.

Aussi en 1878, le Sultan était-il tout disposé à céder une grande concession à W. MACKINNON, le directeur de la British Indian Steam Navigation Company. La politique extrêmement prudente de lord SALISBURY y opposa son veto <sup>(1)</sup>. En 1881, le sultan BARGASH voulut même garantir sa succession en offrant par testament la régence au gouvernement anglais. Cette offre ne rencontra l'agrément ni du gouvernement des Indes ni du gouvernement anglais <sup>(2)</sup>.

Jusqu'ici, l'Angleterre était restée hostile à toute acquisition territoriale, mais elle s'efforçait de prévenir toute annexion par une puissance rivale. Il semble bien que les objectifs principaux de sa politique dans l'Est africain étaient, d'une part, d'en finir avec la traite des esclaves pour donner satisfaction au sentiment humanitaire créé en Angleterre par la puissante Anti-Slavery Society et, d'autre part, d'assurer l'exécution du traité de 1862 passé avec la France, qui garantissait l'intégrité des possessions du Sultan. Pour ce faire, il fallait renforcer la position du Sultan aussi bien à la côte qu'à l'intérieur du continent <sup>(3)</sup>.

Cette politique fut poursuivie avec succès jusqu'au jour où, en 1885, les Allemands commencèrent à s'intéresser à l'Afrique et jetèrent les fondations de l'Est Africain allemand. L'activité foudroyante des Allemands et la nécessité de conserver l'amitié de BISMARCK, engagèrent

<sup>(1)</sup> Lord SALISBURY avait succédé à lord DERBY au département des Affaires Étrangères. Voyant son projet irréalisable, MACKINNON aurait poussé à une collaboration plus étroite avec LÉOPOLD II. Voir à ce sujet et sur la personnalité de MACKINNON l'étude de M.-J. DE KIEWIET, *History of the British East Company (1876-1895)*, London, 1955, p. 46. MACKINNON n'aurait pas agi seulement par intérêt mais aussi sous l'impulsion d'un sentiment humanitaire.

<sup>(2)</sup> R. COUPLAND, *op. cit.*, pp. 377-380.

<sup>(3)</sup> *Ibidem*, p. 267.

les Anglais à reconnaître les prétentions allemandes et, avant qu'il ne fût trop tard, à s'assurer des droits politiques sur certaines régions, possessions du Sultan, qui fatalement devaient tomber sous l'emprise de puissances étrangères <sup>(1)</sup>.

Une commission internationale procéda, en 1886, à une première délimitation du Sultanat et des zones d'influence anglaise et allemande. Cette convention fut modifiée à plusieurs reprises et remplacée par la Convention du 1<sup>er</sup> juillet 1890 conclue entre l'Angleterre et l'Allemagne. Le 9 novembre 1890, le Sultan fut placé sous le protectorat de l'Angleterre, qui constitua, en octobre 1891, un gouvernement régulier sous la présidence du général MATHEWS. La France reconnut ces arrangements en échange d'un protectorat sur Madagascar.

#### L'AUTORITÉ DU SULTAN.

##### *A la côte.*

Avant la prise de possession de territoires dans l'Est africain par les puissances occidentales, celles-ci accordaient au prince régnant à Zanzibar le titre de Sultan et le traitaient comme un prince souverain. Les Arabes, par contre, ne l'ont jamais considéré comme un prince souverain ; il était pour eux le primus inter pares, leur patriarche mais non leur monarque <sup>(2)</sup>. Le Sultan possédait une autorité réelle et quasi souveraine sur les

(1) Le 28 avril 1885, KIRK écrivait à GRANVILLE : « (...) That Germany, if left alone, intends to make herself master not of isolated stations, only, but of the whole Zanzibar dominions, becomes evident, and if France and England do not step in for the protection of their own interest, the Sultan cannot offer the smallest resistance and when he sees the collapse immediate, he will only be wise if he makes the best terms he can (...) », KIRK à GRANVILLE, 28 avril 1885, (P. R. O., F. O. 84/1725/n° 29).

(2) A ce sujet, voir : Memorandum on the position of the Sultan, rédigé par sir BARTLE FRERE et cité par R. COUPLAND, *The exploitation of East Africa*, Londres, 1939, pp. 237-238 ; P. REICHARD, *Deutsch-Ostafrika*, Leipzig, 1892, p. 98.



îles de Zanzibar, de Pemba et de Mafia. Dans les petites colonies échelonnées le long de la côte, il avait placé des gouverneurs qui disposaient de petites garnisons de mercenaires. Le rôle de ces gouverneurs consistait essentiellement à collecter les impôts. En fait, les Arabes de ces cités pouvaient traiter leurs affaires locales sous l'autorité de leur chef traditionnel, appelé Sultan ou Cheik. Depuis le Sultan SEYYID-SAÏD, un minimum de contrôle politique était exercé pour assurer les intérêts économiques du Sultan. Le consul anglais PORTAL définissait l'administration du Sultan, avant le protectorat anglais sur Zanzibar, en ces termes : le système d'administration était du despotisme patriarcal et primitif d'un clan arabe, joint à l'insouciance financière et à la corruption administrative d'un gouvernement semi-civilisé (1).

#### *A l'intérieur.*

Si, par le traité de 1862, l'Angleterre et la France avaient reconnu et garanti l'indépendance des possessions du Sultan, aucune frontière n'avait cependant été désignée à l'ouest vers l'intérieur du continent. En réalité, le Sultan n'avait jamais eu d'autorité sur les indigènes. Mais à Tabora, grand centre commercial, et dans d'autres établissements de moindre importance, où vivait une colonie arabe plus ou moins nombreuse, résidait un gouverneur appointé par le Sultan de Zanzibar. Ces établissements ne pouvaient cependant être considérés comme des colonies de Zanzibar, car les gouverneurs n'avaient aucune autorité sur les indigènes de la région et leur autorité ne s'exerçait que sur les Arabes et les indigènes de la côte qui les avaient suivis et vivaient à côté d'eux. Ces gouverneurs étaient comme des consuls du Sultan, reconnus et respectés par les chefs indigènes aussi long-

(1) PORTAL à ROSEBERY, 27 décembre 1892 (P. R. O., F. O. 84/2234/n° 279).

temps que leur présence dans le pays était considérée comme favorable <sup>(1)</sup>.

Lors de la guerre des Arabes de l'intérieur avec le grand chef indigène MIRAMBO, qui s'était proclamé chef de tout l'Unyamwezi, le Sultan de Zanzibar envoya, en 1873, un détachement de ses soldats pour venir en aide aux Arabes. Soupçonnant que ceux-ci employaient les marchandises et les soldats à leur propre profit, il rappela le détachement envoyé et refusa dorénavant toute intervention dans la guerre avec MIRAMBO <sup>(2)</sup>. Le fait d'abandonner les colons arabes à leur sort équivalait à renoncer définitivement à toute autorité effective sur l'intérieur.

En fait, les Arabes disséminés à l'intérieur du continent auraient pu braver les menaces de leur Sultan mais, en réalité, ils le respectaient comme leur prince et leur père sous l'autorité duquel ils retomberaient le jour où, après s'être enrichis, ils retourneraient à la côte.

Cette autorité nominale du Sultan s'évanouira cependant progressivement à partir de 1885, après l'occupation de ses territoires par les puissances étrangères, de sorte qu'à l'intérieur les grands chefs pouvaient agir à leur guise.

## ARTICLE II.

### Les Arabes marchands d'ivoire et d'esclaves.

Dans la littérature coloniale, surtout celle qui date de l'époque des campagnes dites « anti-esclavagistes », les Arabes sont présentés comme des forbans dont l'unique

(1) H. BRODE, *Tippoo Tib*, Londres 1907, p. 170.

(2) R. Coupland, *op. cit.*, p. 257. Devant cette situation, le consul anglais J. KIRK, désespérant des Arabes de l'intérieur, s'efforcera, et avec quelque succès, à nouer des relations amicales avec MIRAMBO en vue de garantir la sécurité des routes de caravane et l'activité des missionnaires et explorateurs. STANLEY, lors de son voyage à la recherche de LIVINGSTONE, assista à la défaite des Arabes. Voir H-M. STANLEY, *Comment j'ai retrouvé Livingstone*, Paris, 1880, p. 326.

préoccupation aurait été de massacrer les gens pour s'assouvir de sang et faire des esclaves. Avant le conflit entre l'É. I. C. et les Arabes, on trouve sur ces derniers des appréciations diverses. Les uns, qui ont été en contact avec les Arabes dans l'Est africain, émettent un jugement plutôt favorable (1). D'autres, généralement ceux qui n'ont connu que les avant-postes arabes dans les zones de pénétration, portent des jugements nettement défavorables et n'hésitent pas à considérer l'élément arabe comme un obstacle à tout progrès de la civilisation (2). On conçoit qu'en raison de l'étendue des territoires dans lesquels les Arabes opéraient, et des différences fondamentales entre la zone occupée par les Arabes depuis un certain temps et les zones de pénétration, on trouve des divergences d'opinions sur leur compte.

#### *Une mise au point.*

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude d'établir le bilan de la pénétration arabe dans le centre de l'Afrique ni de rechercher si l'élément arabe a contribué au progrès de la civilisation dans les régions occupées par lui. Le problème est assez complexe surtout s'il faut tenir compte de certains faits et circonstances, trop souvent négligés, qui peuvent dans une certaine mesure expliquer le comportement de ces Arabes trafiquants. Si tous les Arabes étaient des trafiquants d'esclaves (3), il est cependant évident que ce ne sont pas eux qui ont introduit l'esclavage et la traite des esclaves en Afrique équatoriale. Les témoignages des explorateurs, missionnaires et agents,

(1) J. BECKER, *La vie en Afrique*, Paris et Bruxelles, 1887, t. II, chap. XXV ; A. BURDO, *Les Arabes dans l'Afrique centrale*, Paris, 1885.

(2) A. DELCOMMUNE, *Vingt années de vie africaine*. Bruxelles, 1922, t. I, p. 300 écrit : « même s'ils n'étaient pas esclavagistes, on ne pourrait faire fond sur leur influence civilisatrice ».

(3) Nous pensons pouvoir admettre que tous étaient des trafiquants d'esclaves et d'ivoire. Les uns trafiquaient avant tout des esclaves, d'autres de l'ivoire. Il y a une question de dosage.

sont formels à cet égard et tous s'accordent à reconnaître que l'esclavage était un état social commun et que la vente d'esclaves était chose courante parmi les indigènes. On en trouve une preuve dans le témoignage du baron DE BÉTHUNE, qui écrivait, le 10 août 1891, au cardinal SIMEONI, qu'il pensait qu'il fallait englober expressément dans la zone contaminée par la traite, la partie occidentale du bassin du Haut-Congo et ses affluents tant belges que français. Il s'agit notamment d'une chasse à l'homme pratiquée par les Noirs en relation avec le cannibalisme <sup>(1)</sup>.

On ne peut donc rendre les Arabes responsables de l'existence en Afrique équatoriale de l'esclavage en tant qu'institution et du commerce des esclaves, qui en est la conséquence inévitable, mais ils ont certainement donné une extension à ce commerce en faisant jouer la loi de l'offre et de la demande.

Il convient aussi de noter que, dans la plupart des régions, les Arabes ont été des explorateurs et les premiers à entrer en contact avec des populations souvent

(1) Rapport sur l'esclavage et la traite des esclaves, DE BÉTHUNE au cardinal SIMEONI. 10 août 1891, copie, (M. C., Fonds Missions, F. IV). Les affirmations ne manquent pas et DE BÉTHUNE cite : GLAVE, *M. G.*, 1890, p. 9 ; MGR AUGOUARD *Annales apostoliques de la Congrégation du Saint-Esprit*, 1890, pp. 85-97 ; ALLAIRE *Ibidem*, pp. 124-130 ; CAMBIER, *M. A.*, 1891, p. 200 : « Sur l'Ubangi on ne vend de l'ivoire que contre de la chair humaine volée, capturée par des esclavagistes, non pas arabes mais noirs... pour faire de la viande à boucherie » ; VAN RONSLE, *Missions en Chine et au Congo*, 1890, p. 270. Ces renseignements, dit DE BÉTHUNE, n'étaient pas en contradiction avec ceux recueillis par LAMBERMONT et BANNING en vue de constituer une documentation pour la Conférence antiesclavagiste de Bruxelles de 1889. Les renseignements fournis par les diverses puissances avaient été édités sous le titre : *La traite des esclaves en Afrique. Renseignements et documents recueillis pour la Conférence de Bruxelles (1840-1890)*, Bruxelles 1890. Cependant, l'édition originale avec carte en couleur avait été retirée de la circulation et l'édition répandue dans le public contenait des atténuations nécessitées par des convenances diplomatiques. Selon DE BETHUNE, la région où sévissait la traite mentionnée figurait sur la carte de l'édition *princeps*. Voir au sujet de ces remaniements, E. BANNING, *Mémoires politiques et diplomatiques*, Bruxelles, 1927, pp. 76-77.

Voir aussi E. BOELAERT, Charles Lemaire, premier commissaire du district de l'Équateur, dans *Bull. I. R. C. B.*, t. XXIV, fasc. 2, 1953, p. 513.



farouches et barbares. Ils se sont donc trouvés devant des difficultés auxquelles les explorateurs européens eux-mêmes ont dû faire face, et parfois en employant la force <sup>(1)</sup>.

### *Les Arabes commerçants.*

Les Arabes étaient des commerçants qui, poussés par la soif du lucre, recherchaient de l'ivoire et des esclaves. Ils entreprenaient de longues expéditions dans le centre de l'Afrique mais, en général, ce n'était pas avec l'idée de s'y établir définitivement. Ayant fait fortune après plusieurs voyages, ils préféraient retourner à la côte pour y mener une vie aisée.

Si le long de la côte africaine, la gomme copal, les produits des cultures et même toutes les marchandises pouvaient faire l'objet d'un commerce rémunérateur, à l'intérieur du continent, l'ivoire était le seul produit qui pouvait supporter les frais d'un long portage. Devant le manque total de transport, il fallait bien recourir au portage à dos d'hommes. Mais les indigènes ne s'engageaient pas volontiers en qualité de porteur pour des voyages de longue durée et les négociants se voyaient ainsi obligés d'acheter ou de se procurer de force des esclaves pour transporter l'ivoire vers les marchés <sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Nous glanons quelques faits commis par un explorateur, un agent commercial et des agents de l'État. H.-M. STANLEY, Dans les ténèbres de l'Afrique. Paris, 1890, t. I, p. 296, où l'auteur dit avoir incendié un village en guise de représailles. A. DELCOMMUNE, *op. cit.*, t. II, p. 553, dit avoir attaqué, pillé et incendié un vilage, *M. G.*, 1886, p. 71 : à la station de Bangala, un soldat ayant été tué, le chef de poste, BAERT, se venge en brûlant le village du meurtrier. Journal du poste d'Umangi (M. C. T., Arch. Dhanis, Cor., n° 55), après que les indigènes eurent refusé de fournir des vivres, PONTIER se les procure par force. Une circulaire A. VI. 41, en date du 12 déc. 1891, signée par WAHIS, f. f. de gouverneur général, défend l'incendie des villages, comme moyen de répression (Papiers WAHIS, Circulaires A. VI. 1891).

<sup>(2)</sup> Dans les régions pauvres en ivoire, où l'esclave était presque la seule monnaie d'échange, les indigènes vendaient leurs esclaves pour se procurer des articles européens, surtout des fusils et de la poudre. Voir à ce sujet lettre de E. DUPONT à LAMBERMONT, 28 décembre 1889 (M. A. E., Conf. Anti-esclav., vol. II, n° 76).

Dans ces conditions, le commerce d'ivoire était inséparable de la traite des esclaves.

Les horreurs de la marche en caravane résultaient des difficultés du voyage et, en règle générale, elles n'étaient pas intentionnellement accentuées par la brutalité des Arabes. Si un esclave porteur de la caravane tombait malade loin d'un poste, il était généralement tué, surtout si la région de capture n'était pas éloignée <sup>(1)</sup>. Dans l'esprit des trafiquants, un tel acte devait servir d'exemple pour les autres esclaves qui seraient tentés de se dire malades et prétendraient ne plus pouvoir continuer. Parfois, la caravane devait se hâter afin de passer en un temps déterminé des régions désertiques. La nécessité absolue d'employer souvent des moyens draconiens ne prouve pas nécessairement leur férocité mais démontre que le commerce des esclaves est inhumain.

Il est vrai qu'à côté des grands trafiquants, de petites bandes opéraient à la solde de certains métis ou noirs arabisés, pour qui la chasse à l'homme était la façon courante de se procurer des esclaves. CAMERON n'hésite pas à nommer les Arabes des « anges de douceur » en comparaison de certains métis, agents de Portugais <sup>(2)</sup>. Faut-il en conclure que le rôle des grands chefs arabes a toujours été sans reproches ? Certes non et, en outre, ils étaient en partie responsables du comportement de certains de leurs subalternes qui, opérant loin de leurs chefs, se conduisaient parfois en brigands lors des expéditions commerciales. Il n'y a pas de doute que souvent ces lieutenants abusaient de l'autorité qu'on leur confiait et employaient la razzia ou la chasse à l'homme comme un moyen expéditif pour arriver à leur fin. Ce procédé

<sup>(1)</sup> Il n'était pas rare que les Arabes abandonnassent leurs esclaves malades aux missions. Voir S. TRISTRAM PRUEN, *The Arab and the African*, London, 1891, p. 256.

<sup>(2)</sup> V.L. CAMERON, *A travers l'Afrique. Voyage de Zanzibar à Benguela*, Paris, 1878, p. 363.

était couramment employé dans les régions nouvellement exploitées par les bandes arabes. A l'est du Tanganika et dans l'Uganda, un commerce régulier de verroteries, d'instruments de fer et d'étoffes avait été introduit par les Arabes, mais à l'ouest du lac, dans la région forestière où chaque village était indépendant et souvent en querelle constante avec son voisin, le commerce était pratiquement inconnu (1). Aussi, dans ces régions, c'était généralement par vols que les Arabes se procuraient de l'ivoire et des esclaves. Ces pillages, accompagnés de massacres et d'incendies de villages, ont été souvent rapportés et décrits par les explorateurs (2).

La supériorité de leur armement et la tactique de surprise souvent adoptée par les bandes arabes rendaient toute résistance illusoire de la part des indigènes. Après la conquête brutale, les pillages et massacres cessaient et l'entente ne tardait pas à régner entre les natifs et leurs persécuteurs après que des propositions de paix aient été faites (3).

Les razzias, qui s'accompagnaient de capture d'esclaves, surtout de femmes, avaient cependant comme but principal la récolte de l'ivoire. A ce sujet, les témoignages concordent (4).

Cependant, si ces maux infligés par les bandes arabes étaient inhumains, ils ne surpassaient pas, aux dires de

(1) Voir à ce sujet le discours de STANLEY prononcé à la Conférence de Bruxelles, un résumé dans M. A. E., Conf. Antiesclav., vol. III, n° 149 et Pap. LAMBERMONT, documents non datés, n° 129.

(2) *La traite des esclaves en Afrique. Renseignements et documents recueillis pour la Conférence de Bruxelles (1840-1890)*. Bruxelles, 1890, contient un bon nombre d'extraits de récits d'explorateurs. A titre d'exemple, voir le témoignage de STANLEY, pp. 81-86 ; de H. BENTLEY, p. 86 ; de WISSMANN, p. 91 ; du R. P. MOINET, p. 107 ; voir aussi : Address before the Anti-Slavery Society at Manchester, édité en brochure en 1884. STANLEY y cite plusieurs lettres écrites en 1876 et adressées au *Daily Telegraph* et au *New York Herald* et y raconte les méfaits des Arabes dans la région comprise entre le Congo et l'Aruwimi.

(3) H. WARD, *Chez les Cannibales de l'Afrique centrale*, Paris, 1910, p. 72.

(4) P. REICHARD, *op. cit.*, p. 433 ; TRISTRAM PRUEN, *op. cit.*, p. 213 ; le discours de STANLEY précité ; H. WARD, *op. cit.*, p. 72.

LIVINGSTONE, ceux que les indigènes se faisaient les uns aux autres (1). Les pillages et les massacres étaient couramment employés par les grands chefs indigènes à l'est du Tanganika, pour s'enrichir promptement. MTESA, le roi de l'Uganda, était craint pour ses sanglantes razzias annuelles d'esclaves. Ceux-ci étaient échangés contre des armes, de la poudre et d'autres munitions (2). Ces expéditions occasionnèrent bien de soucis au consul anglais de Zanzibar (3).

Indépendamment des grands chefs indigènes, opéraient des bandes de pillards indigènes qui ne mettaient pas de borne à leur scélérateuse (4).

De même, les petits potentats indigènes du Congo recouraient aux mêmes procédés pour se venger et s'enrichir à bon compte. Ces genres d'expéditions étaient préparées avec beaucoup de minutie (5).

Si la razzia fut un procédé couramment employé par les Arabes lors de leur pénétration dans de nouveaux territoires, elle fut également employée par les indigènes et métis portugais dans un territoire où ils échappaient à toute justice et où règnait la loi du plus fort.

On ne peut non plus porter un jugement trop sévère sur l'emploi par les Arabes de carcans et de chaînes à esclaves. C'était un procédé communément admis, tant pour les porteurs libres que pour les esclaves, et qui avait pour but d'empêcher les désertions. La plupart des explorateurs se sont trouvés dans des situations fort critiques à la suite de désertions en masse de leurs porteurs. En 1894, le général MATHEWS, chef du gouvernement anglais

(1) Témoignage de LIVINGSTONE rapporté par le Rév. A-M. MACKAY, missionnaire de l'Uganda, dans *La traite des esclaves...*, p. 96.

(2) L. BAUNARD, *Le Cardinal Lavignerie*, Paris, 1922, t. II, pp. 318-324 ; le témoignage d'EMIN PACHA, dans *La traite des esclaves...*, p. 96.

(3) KIRK à GRANVILLE, 1 juillet 1881 (P. R. O., F. O. 84/1600/n° 86).

(4) A titre d'exemple : L-V. CAMERON, *op. cit.*, p. 147.

(5) Voir le récit d'une telle expédition du chef bangala MATA BUIE, dans C. COQUILHAT, *Sur le Haut-Congo*, pp. 294-297.



à Zanzibar, écrivait que la chaîne à esclave, était encore employée dans les caravanes commandées par des Européens (1).

### *Arabes et Européens.*

Avant que les Européens ne s'intéressent à l'Afrique, les Arabes de Zanzibar étaient déjà parvenus au cœur de l'Afrique équatoriale. Cela permit aux explorateurs européens d'emprunter les grandes routes commerciales et de profiter du concours et de l'aide efficace des trafiquants installés à l'intérieur du continent. Tant que cette pénétration européenne fut sporadique et se para d'un caractère scientifique, elle put compter sur la collaboration des grands chefs arabes. Mais dès que les explorateurs furent suivis de missionnaires et de commerçants, l'attitude des Arabes changea, surtout à l'égard de ces derniers.

L'attitude des Arabes envers les missions fut généralement bienveillante aussi longtemps que celles-ci s'abstinrent de se mêler de politique (2). En fait, les stations des missionnaires étaient pour eux d'une grande utilité, leur permettant de se procurer certaines marchandises, des médicaments ou des pansements. A l'occasion, ils leur confiaient leurs esclaves et porteurs malades et parfois, ils y entreposaient de grandes quantités d'ivoire. Les Arabes ont toujours manifesté de la reconnaissance pour ces petits services, même lors de la révolte à la côte

(1) W. MATHEWS, Memorandum on Zanzibar Porters, en annexe de la dépêche de CRACKNALL à ROSEBERY, 16 mars 1894, (P. R. O., F. O. 107/19/n° 51) : « Reports from private travellers are current of fighting with natives which if true, quite surpass the accounts of Tippo-Tib and Arab slave raiders. A european caravan with its porters in chains, which is not unusual, might easily be mistaken for an arab slaving caravan, if met by a member of the antislavery society... ».

(2) A.-J. SWANN, *Fighting the slave hunters in central Africa*, London, 1910, p. 87 : « I cannot say a word for their cruel trade, but I gratefully acknowledge their loyal and desinterested attachment to me ». L'Uganda offre un exemple d'une guerre politico-religieuse, voir à ce sujet, R. OLIVER, *op. cit.*, pp. 103-108.

des années 1888-1889 <sup>(1)</sup>. Mais lorsque des missionnaires voulurent s'établir à proximité des grands centres arabes, ils ne tardèrent pas à rencontrer une vive opposition de la part des Arabes, qui tenaient sans doute à éviter la surveillance d'Européens et écarter tout danger de voir diminuer leur influence sur les indigènes <sup>(2)</sup>.

La méfiance des Arabes était encore plus grande envers les Européens qui voulaient s'établir à l'intérieur comme commerçants, car ils craignaient que le monopole du commerce d'ivoire ne leur échappât. Devant toutes sortes de vexations, les commerçants se résignaient à quitter les lieux et, s'ils s'obstinaient à rester, c'était parfois au prix de leur vie <sup>(3)</sup>.

#### *Arabes et indigènes.*

Lors de leur pénétration vers l'intérieur, les Arabes furent les bienvenus parce qu'ils fournissaient aux indigènes les articles européens dont les fusils et la poudre tant convoités. L'Arabe, marchand itinérant, n'assermissait d'ailleurs pas la région qu'il traversait et, au début de la pénétration, les relations avec les indigènes étaient purement commerciales.

(1) A ce sujet, voir S. TRISTRAM PRUEN, *op. cit.*, pp. 256-257. L'auteur dit avoir possédé 4.000 kg d'ivoire dans la cave de sa mission.

(2) A titre d'exemple : les Arabes voulurent empêcher les missionnaires de la *London Missionary Society* d'obtenir une concession à Ujiji. Voir la lettre de E. HORE à KIRK, 10 mars 1880, (P. O. R., F. O. 84/1574/n° 71, annexe 2). La lettre a été éditée dans *Slave Trade*, I (1881), n° 278.

(3) Le commerçant suisse BROYON écrivait à KIRK le 18 février 1879 : « Le gouverneur de l'Unyamwezi me poursuit de sa haine depuis que j'ai tenté, au détriment de ses intérêts personnels, d'ouvrir une voie au commerce européen », voir *Slave Trade*, 1880, n° 335, annexe 1. Le commerçant français SERGÈRE, qui s'était installé à Tabora pour faire le commerce d'ivoire, est chassé par le gouverneur arabe ; voir à ce sujet, J. BECKER, *op. cit.*, t. I, pp. 74 et 370. L'expédition allemande de l'A. I. A. rencontra pas mal de difficultés du fait de s'être volontiers livrée au commerce de l'ivoire, *Ibidem*, p. 372. HARDENS et TOPPEN, deux agents de la maison de commerce *Hansing and Cie* de Hambourg, avaient dû quitter Tabora. L'agent allemand GIESECKE, qui les remplaça après un attentat manqué, fut massacré alors qu'il était sur le point d'évacuer son stock d'ivoire vers la côte. Voir H. BRODE, *Tippoo-Tib*, Londres, 1907, pp. 174 et sv.

Concluant des traités d'amitié, les Arabes achetaient de l'ivoire et des esclaves ou, profitant des rivalités entre chefs indigènes, parvenaient à se faire remettre l'ivoire et les esclaves du vaincu. Munis d'armes à feu, ils étaient en général maîtres de la contrée sans devoir y exercer un droit politique quelconque <sup>(1)</sup>. Mais après quelques années, les relations entre Arabes et indigènes s'envenimèrent lorsque des Arabes, possédant des établissements d'une certaine importance, voulurent s'immiscer dans la politique des indigènes et imposer leur volonté pour assurer leurs intérêts commerciaux et protéger les grandes voies de pénétration. L'attitude des indigènes changea et après avoir considéré les Arabes comme des étrangers amis, ils les traitèrent bientôt en ennemis. Ainsi la haine et la crainte des Arabes se répandit vers l'intérieur <sup>(2)</sup>. Les indigènes, rassurés grâce aux fusils que les Arabes leur avaient fournis, étaient en mesure de leur faire la guerre et de lever des impôts sur les caravanes qui passaient sur leurs territoires <sup>(3)</sup>.

A mesure que la pénétration s'accroissait, les chefs arabes opérant à de très grandes distances de la côte et astreints à de longs séjours à l'intérieur du continent, se fixèrent le plus confortablement possible aux abords des régions qu'ils comptaient exploiter. Là où un grand chef s'installait, la paix succédait aux troubles provoqués par l'occupation du pays. Procédant à l'organisation de ce territoire, le chef le partageait en districts qu'il confiait à des lieutenants ; ceux-ci, à leur tour, plaçaient des noirs de la côte comme responsables à la tête de sortes de cantons et, dans chaque village, un ou plusieurs hommes à titre de résident <sup>(4)</sup>. En outre, un système de courrier était organisé de façon à renseigner le chef sur

(1) R. COUPLAND, *op. cit.*, p. 6.

(2) R. COUPLAND, *op. cit.*, p. 69.

(3) Si une caravane essayait de passer sans payer aucun droit, les indigènes l'attaquaient, voir CAMERON, *op. cit.*, p. 54.

(4) *Congo Illustré*, 1894, p. 39.

tous les événements importants. Sans s'immiscer directement dans la politique des chefs indigènes, le chef arabe se contentait d'exercer un minimum de surveillance, suffisante toutefois pour assurer ses intérêts commerciaux et lever des impôts. La région, devenue en fait un protectorat, avait désormais deux chefs, le chef indigène, qui représentait la propriété du sol, et le chef arabe à qui était réservé le commerce. En raison de son intelligence, de sa fortune et de sa force en fusils, l'Arabe était le plus puissant des deux mais, en règle générale, une bonne entente régnait entre les deux chefs, car l'indigène avait besoin de l'Arabe pour se procurer des étoffes et de la poudre et le chef arabe devait nécessairement recourir au chef indigène pour assurer le ravitaillement de son monde et pour obtenir les porteurs indispensables à son trafic <sup>(1)</sup>. En outre, les Arabes respectaient les coutumes locales, et leur présence dans un territoire était pour le chef indigène une garantie contre les incursions de chefs rivaux.

En réalité, la résidence du trafiquant devenait souvent le noyau d'une agglomération considérable d'indigènes qui venaient se mettre sous la domination de l'étranger, après avoir secoué le joug de leur propre chef.

#### *Les Arabes et l'Islam.*

Dans leur marche vers l'intérieur du continent, les Arabes de Zanzibar s'occupaient bien plus de commerce que de prosélytisme et ils n'ont pas profité de leur influence pour répandre l'Islam. Même là où ils ont dû montrer leur force, on ne trouve pas ce fanatisme dont ont fait preuve les Arabes du Soudan et du Sénégal. Aussi ne faut-il pas exagérer l'influence religieuse des Arabes dans l'Est africain au cours du dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle <sup>(2)</sup>. Si les Arabes convertissaient leurs esclaves, ils

(1) A. BURDO, *Les Arabes dans l'Afrique centrale*, Paris, 1885, p. 25.

(2) P. REICHARD, *Deutsch-Ostafrika*, Leipzig, 1892, p. 97.



n'ont jamais poussé à des conversions en masse, même pas à la côte où les indigènes restaient fidèles à leurs coutumes ancestrales et fétichistes. A fortiori, à l'intérieur du continent, se sont-ils abstenus de toute propagande religieuse. Les dévotions publiques aux différentes heures du jour, spectacle assez imposant, ne pouvaient qu'impressionner les Noirs, et on vit bien vite dans les centres arabes, des indigènes copier le costume (1), les habitudes et les mœurs des envahisseurs et répéter les formes extérieures du culte en présence des Arabes. Aussi un certain nombre d'indigènes pouvaient-ils se prétendre mahométans, mais ils connaissaient très peu et négligeaient même la religion qu'ils prétendaient professer.

#### *A l'actif des Arabes.*

On a souvent insisté sur le passif de l'occupation arabe dans le centre de l'Afrique et mis en relief leur cruauté et la chasse à l'homme, mais généralement on omet de porter à leur actif certains faits qui leur sont favorables.

En premier lieu, il faut mentionner l'assistance qu'ils ont prêtée aux explorateurs européens, ce qui a facilité la pénétration de la civilisation européenne en Afrique (2). Non seulement les Arabes ont fourni des guides, des interprètes, des porteurs et du ravitaillement, mais ils se sont chargés aussi, à l'occasion, de rapatrier des malades tant européens qu'indigènes (3). Les Arabes et leur

(1) A l'occasion, les officiers de l'État portaient également le costume arabe, voir la photo de LIPPENS, dans R. CORNET, Maniema, Bruxelles 1955, p. 161. L'Encyclopédie du Congo belge, t. I, p. 9. fait passer cette photo comme celle du fameux chef arabe TIPPO TIP.

(2) A titre d'exemple : V.L. CAMERON, *op. cit.*, pp. 37, 116-117, 299, 379, 527; H.M. STANLEY, A travers le continent mystérieux, Paris, 1879, t. I, p. 43 ; t. II, pp. 120-121, 193 ; H.M. STANLEY, Comment j'ai retrouvé Livingstone, Paris, 1880, p. 226 ; *M. G.*, 1889, p. 99 ; Lettre du capitaine Trivier, 18 mars 1889.

(3) PROTCH et DE ROEST, membres de l'expédition commerciale de A. DELCOMMUNE, tombés malades dans le Haut-Lualaba, sont ramenés par les Arabes



nombreux personnel indigène de la côte orientale ont assuré la diffusion de la langue swahili dans tout l'Est africain jusqu'aux rives du Lomami au Congo. Ce dialecte, devenu une sorte de langue commune, devait plus tard grandement faciliter les relations des missionnaires et agents européens avec les indigènes.

Là où l'influence arabe s'est fait sentir d'une façon durable, elle a donné un essor au commerce par la création de nombreux marchés, et, par voie de conséquence, elle favorisa les contacts entre les tribus indigènes.

On doit aussi aux Arabes l'introduction du petit bétail, d'une race supérieure à celle qu'ils avaient trouvée chez les indigènes du Maniema, de même que des essais d'élevage de gros bétail <sup>(1)</sup>.

D'autre part, pour enrayer certaines épidémies, comme la variole, les Arabes prenaient la précaution de vacciner leurs gens en leur inoculant de la matière prise sur les boutons d'un varioleux <sup>(2)</sup>.

Mais c'est surtout au point de vue de l'agriculture que l'apport des Arabes a été appréciable. Non seulement ils ont introduit en Afrique centrale des légumes et des fruits qui y étaient inconnus <sup>(3)</sup>, mais ils y ont donné aussi un essor remarquable à la culture du maïs, du sorgho, du froment et du riz. Les explorateurs, qui sont passés par les régions occupées par les Arabes, n'ont pas manqué

à Stanley-Falls. Voir A. DELCÔMMUNE, *op. cit.*, t. II, p. 66 ; de même, à plusieurs reprises STANLEY confie ses gens malades aux Arabes lors de son expédition au secours d'Emin Pacha. Voir *Rapport de Stanley*, 19 décembre 1889, envoyé par le consul anglais à Zanzibar au F. O. et publié dans *Africa*, IV, 1890, p. 4.

<sup>(1)</sup> A Stanley-Falls, TIPPO TIP avait demandé quelques soldats pour la garde du troupeau. BODSON refusa et les indigènes tuèrent deux bœufs, de là mécontentement de TIPPO TIP. Voir à ce sujet le Rapport VAN KERCKHOVEN, 5 juillet 1889, (M. C., A. E., 55, n° 8).

<sup>(2)</sup> L-N. CHALTIN, La question arabe, dans *Bull. de la Société d'Études coloniales*, 1894, p. 173.

<sup>(3)</sup> Manguier, oranger, citronnier, grenadier, goyavier, avocatier, haricots, oignon, ail, piment, tomate, concombres sont autant de fruits et légumes introduits par les Arabes. Voir H.M. STANLEY, A travers le continent mystérieux, t. II, p. 135 ; *Congo Illustré*, 1893, p. 138.

de le signaler. Il est d'ailleurs certain que la prospérité matérielle était réelle dans les provinces arabes. Outre des plantations immenses et variées, elles comportaient des villages mieux entretenus et les habitations de ces régions étaient plus spacieuses. Aussi, lors de l'occupation de la zone arabe par les forces de l'É. I. C. en 1893, les agents ne pouvaient-ils envoyer que des rapports élogieux sur les grandes cultures arabes <sup>(1)</sup>, et le gouvernement local de Boma ainsi que le gouvernement central de Bruxelles donnèrent des instructions en vue de leur conservation. Dans une lettre, adressée au gouverneur WAHIS, VAN EETVELDE, le Secrétaire général à Bruxelles, écrit ce qui suit :

« Le gouvernement estime qu'aucun effort ne peut être négligé pour conserver ces cultures et en faire une source de revenu pour l'État (...) il n'y a aucune raison pour laisser périliciter l'œuvre matérielle créée par les Arabes (...) » <sup>(2)</sup>.

### ARTICLE III.

#### L'infiltration arabe au-delà du Tanganika.

##### *Dans le Maniema.*

La politique économique éclairée de SEYYID-SAÏD avait eu pour effet qu'en quinze ans le champ d'exploitation commerciale avait été étendu jusqu'aux grands lacs

<sup>(1)</sup> FIVÉ dans son rapport au Gouverneur général, 18 juin 1893 (*M. C.*, Fonds FIVÉ, 387, F. VII), écrivait : « le terrain défriché ici (Romée) par les esclaves des Arabes a une superficie qui peut difficilement être fixée ; je l'évalue à 4 ou 5 mille hectares couverts en grande partie de cultures ». C. GILLAIN à son frère, 17 mai 1893, dans *Bull. I. R. C. B.*, 1954, t. XXV, fasc. 5, p. 1513 : relatant la prise de Kasongo, l'auteur fait allusion aux « immenses champs de riz de grand rapport et la grande variété de fruits ».

<sup>(2)</sup> VAN EETVELDE à WAHIS, s. d. (1893), minute (A. G. R., Papiers VAN EETVELDE, n° 38).

africains. En 1842, le trafic commercial était parvenu un peu à l'ouest de Tabora et, en 1858, les Arabes possédaient déjà un comptoir bien organisé à Ujiji sur le lac Tanganika (1). Des documents angolais relatent la traversée du continent africain de six commerçants arabes en 1852 (2). Au nord du lac Victoria Nyanza, ils seraient parvenus à faire la jonction avec les trafiquants qui descendaient le Nil vers le Soudan, s'ils n'en avaient été empêchés par le roi indigène SUNA (3). Une fois installés sur le lac Tanganika, il leur fut facile d'atteindre par eau les régions limitrophes. Les plus courageux n'hésitèrent même pas à passer le lac et à s'enfoncer plus en avant dans l'Urua, région renommée très riche en ivoire. Quand en septembre 1869, LIVINGSTONE marcha du lac Tanganika vers l'ouest, il rencontra, après quinze jours de marche, le dernier établissement arabe à Bambare (Kabambare). Quelques jours avant, il avait rencontré le premier explorateur marchand arabe, DUGUMBI, qui avait atteint Nyangwe en 1869 et retournait vers Ujiji chargé de neuf tonnes d'ivoire (4).

Les Arabes atteignirent le Maniema non seulement en traversant le lac mais en le contournant, car TIPPO TIP, dans ses mémoires, raconte longuement son voyage le long de la rive sud du lac Tanganika à travers l'Urungu et comment, après avoir traversé le Lualaba, il atteignit le Lomami dans l'Utetera. Là il se fit remettre les droits souverains sur la région par le chef KASONGO-RUCHIE (5).

(1) Ch. BURTON, *Lake regions of central Africa*, London, 1860, t. I, p. 324 ; II, p. 57.

(2) L. JADIN, Rapport sur les recherches aux Archives d'Angola du 4 juillet au 7 septembre 1952, dans *Bull. I. R. C. B.*, t. XXIV, Bruxelles, 1953, p. 167.

(3) J-H. SPEKE, *What led to the discovery of the sources of the Nile*, London, 1864, pp. 199, 222, 241 ; Ch. BURTON, *op. cit.*, t. II, pp. 116, 120, 176, 186, 193. SUNA était le roi de l'Uganda, royaume assez évolué et qui par sa cohésion contrastait avec les possessions des autres chefs indigènes. Cette unité faisait la force de SUNA et de MTESA, son successeur, qui créa bon nombre de difficultés aux Arabes et aux représentants des puissances occidentales.

(4) R. COUPLAND, *Livingstone's last journey*, Londres, 1945, p. 78.

(5) TIPPO TIP, *Autobiographie*, M. S. O. S., 1902, pp. 220-249. TIPPO TIP,

Après trois ans, TIPPO TIP remonta vers le nord et arriva également à Nyangwe où il trouva installés ses coreligionnaires qui étaient venus en ligne droite en traversant le lac Tanganika. C'est là que TIPPO TIP rencontra l'explorateur CAMERON en 1874 <sup>(1)</sup> et quelque temps plus tard STANLEY. Celui-ci, accompagné de TIPPO TIP pendant une trentaine de jours de marche, prit le chemin vers le nord et descendit le fleuve Congo jusqu'à l'Atlantique après avoir traversé tout le continent africain <sup>(2)</sup>.

La première pénétration dans le Maniema jusqu'à Nyangwe sur le Lualaba n'offrit pas de difficultés majeures aux Arabes, car ils se trouvaient devant des populations morcelées en petites communautés où l'autonomie était la règle générale, ce qui rendait chaque village pour ainsi dire indépendant. Mais à l'est du Tanganika, là où les Arabes avaient rencontré des populations homogènes et vivant en grande communauté, ils n'avaient pas réussi à les asservir. Aussi avaient-ils à supporter toutes sortes de difficultés de la part des grands chefs indigènes comme MIRAMBO, potentat de l'Unyamwezi, et le roi de l'Uganda, qui tinrent toujours tête aux Arabes et pratiquaient le commerce et la traite des esclaves à leur profit.

Au Maniema, les Arabes allaient rencontrer un obsta-

qui était de sang mêlé, se fit passer comme le petit-fils d'une des deux sœurs de KASONGO qui avaient été prises et vendues comme esclave. Comme KASONGO était très âgé, le lendemain de l'arrivée de TIPPO TIP il lui transmit ses droits souverains et tous les chefs payèrent l'impôt à TIPPO TIP. Cet événement n'est pas sans importance pour expliquer l'autorité et la puissance que TIPPO TIP aura au Maniema. Il ne faut pas confondre Kasongo-Ruchie sur le Lomami où TIPPO TIP n'eut qu'un camp provisoire pendant trois ans, avec Kasongo sur le Lualaba au sud de Nyangwe, où étaient installés des Arabes du clan de TIPPO TIP. Kasongo sur le Lualaba deviendra le grand centre des possessions de TIPPO TIP au sud du Maniema. Voir la description du camp de TIPPO TIP sur le Lomami dans V.L. CAMERON, *op. cit.*, p. 295.

<sup>(1)</sup> TIPPO TIP, *Autobiographie*, M. S. O. S., 1902, p. 251 ; V.L. CAMERON, *op. cit.*, pp. 288-303.

<sup>(2)</sup> Voir le récit de la rencontre avec TIPPO TIP que donne STANLEY dans H.M. STANLEY, *A travers le continent mystérieux*, Paris, 1879, t. II, pp. 120-121 et 193. Le récit de STANLEY doit être confronté avec la version qu'en donne TIPPO TIP dans ses mémoires, voir TIPPO TIP, *Autobiographie*, M. S. O. S., 1902, pp. 259-268.



cle d'un autre genre, la forêt équatoriale. Établis à Nyangwe à la limite de la forêt vierge, ils n'hésitèrent cependant pas à s'engager vers le nord à travers la forêt, surtout après que TIPPO TIP, qui avait accompagné STANLEY dans cette direction, fut revenu sain et sauf après un voyage de plusieurs mois. Plusieurs facteurs d'ailleurs les incitèrent à progresser. En premier lieu, la région était beaucoup plus riche en ivoire et en éléphants que les hauts plateaux du sud. Ensuite, ils ne devaient guère s'attendre à une opposition sérieuse de la part de la population indigène, réduite à une population de clairière. Enfin, ils se rendirent vite compte qu'ils disposaient, dans leur marche vers le nord, du Lualaba et du Lomami, deux rivières au moins partiellement navigables, qui pouvaient faciliter grandement leurs déplacements à travers la zone forestière. Les Arabes se rapprochèrent ainsi par lentes étapes des Stanley-Falls qu'ils atteignirent en nombre vers les années 1882-1883. C'est en aval des Falls, sur le haut Congo, que STANLEY devait les rencontrer en 1883 lorsqu'il remonta le fleuve pour fonder, au nom du Comité d'Études, une station aux Falls. Pendant plusieurs années, les Arabes progresseront encore et occuperont une grande partie de l'État indépendant, qui fut appelée zone arabe.

#### LA ZONE ARABE DANS L'É. I. C.

##### *Au sud.*

Bien que les expéditions arabes aient contourné le lac Tanganika au sud, passé le Marungu et remonté vers le nord, les Arabes n'occupaient pas, en 1890-1891, la région au sud de la rivière Lukuga qui relie le lac Tanganika au Lualaba. Ils n'y possédaient que les petits postes sans importance de Mansutusutu et de Kafindo, non loin du lac Moero sur le haut Luapula et un camp



fortifié près d'Albertville, la station qu'avait fondée le capitaine JACQUES commandant des forces antiesclavagistes envoyées par la Société antiesclavagiste de Belgique (1).

*Au sud-ouest.*

Les Arabes parvinrent jusqu'au Lomami mais ne dépassèrent guère cette rivière. Ils avaient à leur solde, au delà du Lomami, trois grands chefs indigènes : NGONGO LUTETE et ses deux satellites, MPANIA MUTOMBO et LUMPUNGU. NGONGO LUTETE poussa ses incursions, loin dans le Kasai, jusqu'aux Bena-Tshimunga, entre la rivière Lubi et la Bushimaie. C'est à cet endroit qu'il fut arrêté par le grand chef KALAMBA des Bena-Lulua (2).

*Au nord-ouest.*

Descendus des Falls, les Arabes occupaient les régions entre les rivières Lopori et Bolombo presque jusqu'au confluent de ces deux rivières. La frontière de la zone arabe suivait alors la Bolombo vers l'est jusqu'au 22<sup>e</sup> degré, ce degré avec une légère courbe vers l'est, jusqu'au bassin de la Dwale, la rive gauche du Maringa, tout le bassin de la Lolaka, une ligne reliant la haute Lolaka à l'embouchure de la Loile, la Tshuapa avec quelques extensions sporadiques sur la rive gauche. La période d'occupation de ces territoires est imprécise mais elle doit se situer entre 1885-1895 (3) car, en juin 1890, le commis-

(1) A. DELCOMMUNE avait traversé ces régions en 1891-1892 quand il commandait l'expédition commerciale organisée par la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie. Il donne ces détails dans une lettre, DELCOMMUNE à DHANIS, 21 décembre 1892, (M. C. T., Arch. DHANIS, lettres, n° 221).

(2) Pour les détails de ces incursions, voir A. VAN ZANDYCKE, Pages d'histoire du Kasayi, Namur, s.d. (1953), pp. 117-143. L'auteur, pendant son long séjour comme missionnaire au Kasai, avait pu interroger bon nombre de témoins oculaires. Voir aussi E. NGOYI, Ndululu ya Mvita (Les tribulations causées par les guerres), manuscrit dont la première partie a été publiée dans le périodique *Nkuruse*, Hemptinne St. Benoît, 1937.

(3) Ce sont les conclusions du R. P. BOELAERT, C. M. S., missionnaire à

saire de district de l'Ubangi-Uele envoya un rapport au gouverneur général concernant une invasion arabe dans la région du Maringa et du Lopori <sup>(1)</sup>. En réalité, le district de l'Équateur ne fut pas très entamé par la traite des esclaves organisée par les Arabes, mais cette région courait un réel danger. Les Arabes opéraient surtout de deux postes fixes, Lokolenge et Simba <sup>(2)</sup>.

#### *Au nord.*

Après que l'expédition partie au secours d'Emin PACHA eut quitté le camp de Yambuya sur l'Aruwimi, les Arabes s'installèrent dans ce camp. Dans le courant de 1887-1888, ils opérèrent sur tout le cours de l'Aruwimi jusque dans l'Ituri, et poussant vers le nord, atteignirent la haute Lulu, puis l'Itimbiri dans la région d'Ibembo. D'autres bandes franchirent l'Itimbiri plus au nord et atteignirent la Likati <sup>(3)</sup>. Lors de son expédition vers le lac Albert, STANLEY rencontra des Arabes, sur le haut Aruwimi, commandés par un ancien garçon de tente de l'expédition SPEKE et GRANT <sup>(4)</sup>. Ces Arabes s'efforçaient de descendre le fleuve pour arriver aux Falls <sup>(5)</sup>. Plus haut, à dix jours de marche, il rencontra un lieutenant de TIPPO TIP, KILONGA LONGA, qui sept mois auparavant avait quitté la rive droite du Lualaba comprise entre les confluent de la Lowa et de la Lukulu <sup>(6)</sup>. On peut donc conclure que, dès juillet 1888, les Arabes opéraient sur

l'Équateur, dans son ouvrage encore inédit, *Histoire de la province de l'Équateur*. L'auteur a consulté les rares archives du poste d'État et surtout les conclusions de nombreuses enquêtes faites auprès des indigènes par les administrateurs territoriaux.

(1) Voir à ce sujet, WAHIS au gouverneur général, 22 août 1890, copie (M. R. A., Dossier TOBBACK).

(2) E. BOELAERT, Charles Lemaire, premier commissaire du district de l'Équateur dans *Bull. I. R. C. B.*, t. XXIV, 1953, fasc. 2, p. 513.

(3) Document 219 cité par le R. P. BOELAERT dans son ouvrage inédit.

(4) SPEKE et GRANT avaient recherché les sources du Nil (1859-1863).

(5) H.M. STANLEY, *Dans les ténèbres de l'Afrique*, Paris, 1890, t. I, p. 182.

(6) *Ibidem*, p. 219.

tout le cours de l'Aruwimi et avaient atteint les environs du lac Albert.

Toute la vaste région située entre l'Aruwimi et l'Uele, extrêmement riche en ivoire et non encore exploitée par les trafiquants, fut, durant les années 1888-1892, l'endroit vers lequel les grands chefs arabes envoyaient de préférence leurs expéditions. Il faut toutefois noter que les Arabes venus de Zanzibar n'ont jamais fait leur jonction avec d'autres trafiquants venus du nord. VANGELE, dans un rapport sur l'exploration Uele-Bomu-Ubangi (1890) dit que la tribu des Abira avait reçu, dans le temps, la visite de Soudanais venus du nord. Après deux jours de relations amicales, une bataille en règle se livra la nuit et les visiteurs eurent beaucoup de monde tué. « Chose certaine, dit VANGELE, l'influence des Soudanais ou des Madhistes est nulle ici » (1).

#### *Les grands chefs arabes du Congo.*

Parmi les régions dans lesquelles les Arabes ont exercé leur activité, il faut distinguer celles qui étaient occupées par les chefs arabes, où ils avaient chacun un ou plusieurs établissements, et les régions vers lesquelles ils envoyaient leurs expéditions. La zone d'occupation était comprise entre le Lomami, l'Aruwimi, le lac Tanganika et la Lukuga. De leurs établissements, les chefs envoyaient des expéditions surtout vers le nord et le nord-est au delà de l'Aruwimi jusqu'à l'Uele et à l'est du bas Lomami.

Les chefs arabes s'étaient partagé la zone occupée en districts parfaitement délimités, où chacun d'eux était chef suprême et jouissait d'une autorité incontestée non seulement sur les Arabes mais aussi sur les indigènes (2).

(1) M. C., Fonds FrvÉ (387), Farde VII, copies et extraits de rapports.

(2) Les sources qui nous renseignent sur les différents groupes d'Arabes établis au Maniema sont : Nomenclature générale des Bwanas (M. C. T., Archives TOBBACK, Farde M) ; le rapport du consul américain MOHUN, 21 octobre 1893, (M. A. E. Microfilms de la National Archives of United States) ; *Congo Illustré*, 1894, pp. 17-20.

Les plus célèbres furent TIPPO TIP, MOHARA et KIBONGE.

### *Tippo Tip.*

Le chef le plus important fut certainement TIPPO TIP (HAMED-BEN-MOHAMED) représentant de la plus puissante famille arabe du Congo, celle des Marjebbi. Il était lui-même de sang mêlé. MOHAMED, père de TIPPO TIP, naquit de l'union de JUMA-BEN-RAJAB, arabe originaire de Mascate venu chercher fortune en Afrique équatoriale, avec une indigène de la côte. MOHAMED avait un établissement et des grandes plantations à Ituru près de Tabora. C'est là que J. BECKER, membre de la troisième expédition de l'A. I. A., rendit visite à TIPPO TIP et assista aux funérailles de MOHAMED <sup>(1)</sup>. Né à Zanzibar, TIPPO TIP, à peine âgé de vingt ans, dirigeait déjà en personne des expéditions dans la région du Tanganika, pour le compte de son père. Ce fut durant ces longues expéditions au cœur de l'Afrique qu'il rencontra LIVINGSTONE, CAMERON et STANLEY. CAMERON le décrit de la sorte :

« Absolument noir, il n'en était pas moins un véritable Oman ; car, chose curieuse, le sang nègre n'avait en rien altéré chez lui ni les idées, ni les manières arabes » <sup>(2)</sup>.

Il acquit bientôt une grande popularité parmi les Arabes et les indigènes du Maniema. A l'égard des Européens, TIPPO TIP se montra toujours courtois et obligeant. Tous ceux qui sont entrés en contact personnel avec lui sont d'accord pour reconnaître son esprit conciliant. Plus réaliste que certains de ses coreligionnaires, il comprit que s'il voulait sauvegarder ses intérêts à l'intérieur du continent, il était nécessaire d'adopter une ligne de conduite compréhensive et bienveillante vis à vis des

<sup>(1)</sup> J. BECKER, *La vie en Afrique*, Paris-Bruxelles, 1887, t. II, pp. 45-48 et 139.

<sup>(2)</sup> V.-L. CAMERON, *op. cit.*, p. 289.

prétentions des Européens. Après avoir été engagé comme haut fonctionnaire de l'État du Congo, il regagna définitivement Zanzibar en 1891. Ce fut là qu'il dut apprendre deux ans plus tard le conflit survenu entre les forces de l'État et les Arabes, conflit qui ruina tous ses intérêts au Maniema. Il mourut en 1905 à Zanzibar, où ses mémoires, dictées en swahili, avaient été mis par écrit par le Dr BRODE l'année avant sa mort <sup>(1)</sup>.

Les possessions de TIPPO TIP étaient situées aux environs de Stanley-Falls, à Kasongo, sur toute la rive gauche du Congo jusqu'à Isangi, et au confluent du Lomami et du Congo. Associé à RUMALIZA, il avait aussi des intérêts dans les régions limitrophes du lac Tanganika.

Ses principaux collaborateurs furent :

SEFU, son fils, qui présidait aux intérêts de TIPPO TIP à Kasongo ;

RACHID, son neveu, qui le remplaça comme gouverneur à Stanley-Falls en 1890 ;

SAÏD, neveu ou gendre, qui occupait le poste de Yaminga ;

SELIM-BEN-MASSUDI, fils adultérin de TIPPO TIP, résidant aux Falls ;

SELIM-BEN-HAMED, autre fils établi aussi à Yaminga ;

ABIBU-BEN-SAÏD, neveu de TIPPO TIP, qui entra en conflit avec RACHID et occupa un temps le poste d'Isangi sur le Lomami.

(1) Pour la bibliographie concernant TIPPO TIP ; TIPPO TIP, Autobiographie, dans *M. S. O. S.*, Berlin, 1902, pp. 175-277 ; 1903, pp. 1-55 ; H. BRODE, *Tippoo Tib*, Londres, 1907 ; E.-D. MOORE, *Ivory, scourge of Africa*. New-York et Londres, 1931, pp. 68-150 ; H. WARD, *Five years with the Congo cannibals*, London, 1891, pp. 164-190, il s'agit du témoignage de SELIM-BEN-MAHOMED, factotum de TIPPO TIP ; R.-J. CORNET, *Maniema*, Bruxelles, 1953 ; article nécrologique dans *M. G.*, 1905, c. 295-299 ; voir aussi la bibliographie en fin de la notice biographique de TIPPO TIP dans *B. C. B.*, I, c. 912-926. (A. MOELLER DE LADDERSOUS). L'auteur y relève un grand nombre de travaux et d'articles dans lesquels les auteurs traitent incidemment de TIPPO TIP. Bon nombre de ces œuvres sont sujettes à caution, surtout les travaux et articles parus après la campagne arabe.



SAÏD-BEN-ALI, autre neveu établi à Yambuya, sur l'Aruwimi ;

RUMALIZA (MOHAMED-BEN-GHALFAN), ancien vassal de TIPPO TIP, puis son associé. Il résidait à Ujiji et commandait les postes sur le Tanganika. Dans ses mémoires, TIPPO TIP se plaint amèrement d'avoir été frustré de la moitié de ses biens par RUMALIZA. Celui-ci menait une politique assez indépendante à l'égard de TIPPO TIP ;

BUANA-NZIGÉ (MOHAMED-BEN-SAÏD-BEN-HAMED-BEN-MARJEBBI), frère de TIPPO TIP, mais d'une autre mère ; il était le père de RACHID. Associé de TIPPO TIP, il était très écouté des Arabes et, selon TOBBACK, pas cruel. Il résidait aux Falls lors des difficultés de 1886 ;

GHALFAN-BEN-ZOHAR, vassal de TIPPO TIP. Il opérait dans l'Itimbiri ;

KARONDA-MIRAMBO (ALI-MOHAMED), homme-lige de TIPPO TIP, il opérait au nord de l'Aruwimi ;

KIPANGA-PANGA, homme de TIPPO TIP opérant sur l'Uele ;

MIRAMBO, lieutenant indigène qui opérait sur le Bomo-kandi ;

MAWUTE, autre lieutenant qui avait son champ d'action sur l'Uele ;

MUNIA-MANIA, lieutenant opérant sur le Maringa ;

CHIBOU et SENIA, qui dirigeaient les esclaves dans les plantations aux Falls.

Un ennemi de TIPPO TIP fut SELIMANI-BEN-RUGHI, qui, après l'évacuation de Stanley-Falls par les agents de l'E. I. C., attaqua les gens de TIPPO TIP, en tua plusieurs centaines et s'installa momentanément aux Falls. Il était lui-même lieutenant de SAÏD-BEN-ABIBU, arabe de sang pur, qui avait été envoyé en 1884 par le Sultan de Zanzibar au Maniema, lorsque ce dernier appréhendait de voir le commerce de l'ivoire emprunter la route du Congo à la suite de l'établissement d'Euro-

péens à Stanley-Falls. SAÏD-BEN-ABIBU partagea avec MOHARA le pouvoir dans la région de Nyangwe. Quand TIPPO TIP fut revenu comme gouverneur aux Falls, SAÏD-BEN-ABIBU refusa de lui obéir et se mit à la tête d'un mouvement hostile. Il ne pardonna jamais à TIPPO TIP de s'être réconcilié avec les Européens après la prise de la station de Stanley-Falls par les Arabes. Il était renommé pour sa cruauté et sa haine pour les étrangers, et après avoir quitté le Maniema vers les années 1888-1889, il mourut sur la route de Zanzibar en 1889.

### *Munie-Mohara.*

Un autre grand chef fut MUNIE-MOHARA, de son vrai nom MUNIE-MTAGAMOYO-BEN-SULTANI, métis arabe et le plus riche après TIPPO TIP. Établi à Nyangwe, il y devint le chef unique en 1889 après le départ de SAÏD-BEN-ABIBU. MOHARA ne se rallia jamais à la politique de l'État du Congo et quand les Arabes virent leur commerce d'ivoire fortement compromis, ce fut autour de lui que s'opéra l'union des Arabes hostiles à l'État. Rendu responsable du massacre de l'expédition HODISTER, il s'efforça d'entraîner le clan de TIPPO TIP à une révolte ouverte. Il fut tué, le 9 janvier 1893, dans un combat livré contre les forces de l'État à Goia-Kapopa. D'après le témoignage du D<sup>r</sup> HINDE, il était connu comme le plus vaillant guerrier de la région du Tanganika <sup>(1)</sup>.

Ses possessions s'étendaient entre Kasuku et Nyangwe sur la rive droite du Congo et sur les régions comprises entre Faki et Yanga sur le Lomami. Certaines de ses expéditions auraient opéré sur le Sankuru et la Luke-nye <sup>(2)</sup>.

(1) Voir aussi notice biographique, dans *B. C. B.*, II, c. 708-710, (M. COOSEMANS). Il ne faut pas exagérer le rôle de Mohara dans l'assassinat de LIPPENS et de DE BRUYNE.

(2) Nous trouvons mention de ces expéditions dans A. CHAPAUX, *Le Congo*, Bruxelles, 1894, p. 291. Elles ne sont pas confirmées par les autres sources.

Comme associé, il avait son fils, MUNIA-PEMBA, établi à Chari sur le Lomami et comme vassal NSERERA (MOHAMED-BEN-AMICI), chef de Riba-Riba. Le groupe de MOHARA mena une politique de dissidence à l'égard de TIPPO TIP, à qui il reprochait d'avoir fait un accord avec l'E. I. C. MOHARA fut très hostile envers les blancs.

#### *Kibonge.*

KIBONGE (HAMED-BEN-ALI), qui avait sa résidence à Kirundu sur la rive droite du Lualaba en amont des Falls, fut aussi un chef important. Ses possessions s'étendaient des environs de Riba-Riba vers le haut Aruwimi et il possédait, en outre, des postes dans la région du lac Albert et dans l'Unyoro. SAÏD-BEN-ABEDI se réfugia chez Kibonghe et se mit sous sa protection après avoir été vaincu par MUNIE-MOHARA. Ce SAÏD possédait des postes à sa solde entre Kasuku et Nyangwe, sur la rive gauche du Lualaba, et au sud de Nyangwe jusqu'à la Lukuga et sur le haut Lomami.

KIBONGE était plutôt favorable à l'influence des Européens et aurait été nommé gouverneur de Kirundu s'il n'y avait pas eu le conflit armé de 1893.

#### *Conclusion.*

Si c'était une constante de la politique des Arabes, tant qu'ils avaient affaire à des indigènes, de n'exercer qu'un contrôle politique suffisant pour maintenir un système économique qui leur était favorable, il semble bien que, pour prévenir la conquête de certaines régions par les Européens, ils aient revendiqué des droits souverains. Nous pensons que c'est le cas pour les Arabes du Maniema qui se sont heurtés aux prétentions de l'É. I. C. Mais ces droits étaient assez vagues et théoriques et leur prétention d'être les maîtres de la région se limitait à la revendication du droit de lever des impôts (1).

(1) D'après le capitaine JOUBERT, les Arabes du Tanganika auraient élevé les

Leur administration différait de celle de l'É. I. C.. L'État se contentait d'établir dans une région un poste avec un ou plusieurs blancs et un certain nombre de soldats, d'où des colonnes volantes rayonnaient. L'avantage du système administratif des Arabes n'échappa point au gouvernement. En effet, leur système permettait d'occuper effectivement toute la région, de récolter l'impôt d'une façon efficace et de mettre la région en valeur. Aussi des ordres furent-ils donnés de tenter l'expérience dans le district de Bangala, où l'on pensait trouver des indigènes capables d'être placés comme représentants de l'État dans les différents villages, surtout en vue d'établir un système d'impôts qui permettrait de payer les frais d'occupation (1).

Lorsque, après la campagne de 1893, l'État se trouva devant la nécessité d'administrer les nouvelles provinces conquises sur les Arabes, le gouverneur WAHIS, après un séjour de trois mois dans le district de Stanley-Falls émit l'avis, dans un rapport adressé au gouvernement central, de maintenir l'administration créée par les Arabes. Car y organiser même la faible occupation telle qu'elle fonctionnait dans les autres districts, aurait demandé beaucoup de temps avant qu'elle ne soit suffisante ; les frais auraient été énormes et les résultats minimes. Et le Gouverneur concluait :

« (...) Le maintien de ce qui existe s'impose donc, on devra se borner à atténuer les défauts de cette organisation. Le régime est en somme à

mêmes prétentions en 1884 par crainte de l'approche des Anglais ; il écrit notamment : « Pour moi, il est hors de doute que Rumaliza avait reçu de Saïd Bargash la mission de soumettre les contrées riveraines du lac (...). Rumaliza se hâta d'occuper le plus grand nombre possible de pays, soit dans le but de les disputer aux Européens, soit plutôt dans celui de pouvoir traiter avec eux de la cession en qualité de chef du pays ». Voir lettre JOUBERT à LAVIGERIE, 25 décembre 1890, éditée dans *M. A.*, 1891, pp. 315-318.

(1) Voir à ce sujet, Extrait de rapport, s. d. (1888), (Papiers WAHIS, Farde Extraits de rapports). Nous pensons que c'est un extrait d'un rapport de C. JANSSEN au commandant du district des Bangalas. Le même feuillet contient un extrait daté de M. 1888.



peu près celui qui a été créé par les Arabes. La division des territoires est celle qu'ils avaient établie. Le personnel qui occupe les régions par ci par là est celui qu'ils y avaient mis. C'est là où leurs gens ont été le mieux maintenus en place que l'on tire le plus facilement des produits du pays. On ne peut s'empêcher d'admirer les résultats auxquels les aventuriers venus dans ces régions sans ressources, sont arrivés en un temps fort court (...) » (1).

Le système administratif qui fonctionnait dans la zone arabe était, en réalité, fort simple. Il supposait cependant un nombre assez important d'indigènes ou d'esclaves émancipés, pour être placés à la tête de chaque village à côté du chef. Pour les Arabes, disposant d'indigènes de la côte orientale qui les avaient suivis, la question du personnel ne se posait pas, mais pour l'É. I. C. le problème de recrutement resta pendant de longues années un point crucial.

(1) Rapport sur la situation de la zone arabe, s. d., minute (Papiers WAHIS, Farde Minutes de rapports).



## CHAPITRE II

### LES PREMIERS CONTACTS AVEC LES ARABES A STANLEY-FALLS

(décembre 1883 — août 1886).

#### ARTICLE I.

##### **La fondation de la station de Stanley-Falls.**

L'œuvre africaine de LÉOPOLD II, à la fin de l'année 1877, était entrée en voie de réalisation par l'envoi d'une expédition à la côte orientale de l'Afrique sous les auspices du comité belge de l'Association internationale Africaine. La découverte du fleuve Congo, que STANLEY avait descendu en pirogue lors de sa traversée du continent africain, poussa le Roi à agir également à la côte ouest de l'Afrique et apparemment d'une façon indépendante des expéditions de l'A. I. A.

Avec l'aide de quelques hommes d'affaires, il avait fondé, le 25 novembre 1878, le Comité d'Études du Haut-Congo. Il fut décidé qu'une expédition serait envoyée afin d'étudier la navigabilité du Congo et les possibilités commerciales de la région. L'expédition devait en même temps, à travers la région des cataractes, ouvrir des communications avec le Stanley-Pool, où le fleuve offre un parcours navigable de 1.700 km.

A la fin du mois d'août 1879, l'expédition commandée

par STANLEY s'engagea dans le bas fleuve afin d'atteindre les premières cataractes à 185 km de la côte. A cet endroit, STANLEY fonda, le 1<sup>er</sup> février 1879, la station de Vivi. Pour contourner la première série de rapides, la construction d'une route de 83 km s'imposait.

Pendant que l'expédition s'acharnait à construire cette route carrossable, qui devait aboutir à Isanghila, l'explorateur DE BRAZZA, au service de la France, après avoir fondé des stations sur l'Ogowé au Gabon, atteignit le Stanley-Pool par le nord à la fin de septembre 1879. Quand on apprit cette nouvelle à Bruxelles, des instructions royales furent envoyées à STANLEY pour l'engager à ne pas s'attarder à la construction d'une route parfaite <sup>(1)</sup> et, le 25 février, le Comité d'Études lui demanda quand il allait organiser une expédition pour commencer l'envoi de marchandises vers Nyangwe et quand il pensait établir des communications régulières entre le Stanley-Pool et Nyangwe <sup>(2)</sup>.

A cette époque, après avoir achevé le premier tronçon de la route avec son point d'aboutissement à Isanghila, STANLEY poussa une reconnaissance sur un parcours de

(1) Instructions du Roi à STANLEY, janvier-février 1881 (M. C., Document NOTTE, p. 75). Pour le document NOTTE, voir la note de E. VAN GRIEKEN, H.-M. Stanley au Congo (1879-1884), dans *Bull. des Séances de l'I. R. C. B.*, t. XXV, 1954, pp. 1124-1179 et pp. 1430-1458.

(2) Le Comité à STANLEY, 25 février 1881, (M. C., Document NOTTE, p. 79). L'inventaire de la lettre ne porte pas de date, mais celle-ci peut être établie par la réponse de STANLEY éditée dans A. MAURICE, Stanley, Lettres inédites, Bruxelles, 1955, p. 74.

L'empressement que montre le Comité d'Études à engager STANLEY à se rendre sur le haut Congo et à opérer la jonction avec les expéditions de l'est, s'explique si l'on tient compte, d'une part, de la crainte de se voir devancé par une nouvelle expédition DE BRAZZA et, d'autre part, des projets que le Roi comptait réaliser à la côte orientale en 1880-1881. Plus tard, le capitaine STORMS devait écrire à l'Association africaine : « depuis 79 ou 80 on devait être à Nyangwe et nous sommes en 1884 » (M. C. T., Arch. STORMS, F. VI, 22, minute, 16 avril 1884). Après ce premier échec, l'A. I. A. ne désarma pas et STRAUCH écrivit à STORMS le 19 janvier 1883 : « notre intention n'est pas de nous immobiliser à Karema, mais nous désirons au contraire vous donner, dans la mesure du possible, des moyens de marcher en avant ». (STRAUCH à STORMS, 19 janvier 1883, copie, M. C. T., Arch. STORMS, F. V, 21, n° 10).

118 km du fleuve et fonda la station de Manianga. Il lui restait encore, au delà de Manianga, 152 km de route à construire pour arriver au Stanley-Pool. L'obstination de STANLEY à traîner derrière lui tout son équipement et le relief fort accidenté de la région des cataractes l'empêchaient d'avancer plus vite.

Répondant aux instructions du Comité, STANLEY critique les expéditions envoyées par la côte orientale et fait comprendre que s'il avait pu disposer de toutes les énergies et ressources gaspillées de ce côté, Nyangwe serait depuis longtemps ravitaillée par l'ouest. Ce qu'on lui demande de Bruxelles, il le trouve impossible. Tout au plus entrevoit-il la possibilité, un vapeur une fois lancé sur le fleuve au Stanley-Pool, d'arriver à Stanley Falls et de communiquer de là avec les expéditions de l'est. Il lui est impossible de réaliser le vœu du Comité, qui l'avait engagé à établir des postes aux bouches des grands fleuves, à passer les sept cataractes des Falls jusqu'à Nyangwe, puis à retourner chargé d'ivoire. STANLEY propose de donner ordre au capitaine POPELIN, commandant de la deuxième expédition de l'A. I. A. et arrivé par la côte orientale le 9 décembre 1880 à Karema, de traverser le lac Tanganika et de suivre sa piste de 1877 pour aller fonder un poste aux Falls. POPELIN devrait être là au plus tard le 31 juillet 1882, date à laquelle STANLEY pense pouvoir atteindre les Falls. C'est le maximum à quoi il peut s'engager mais, s'il a un conseil à donner, le Comité devrait renoncer à la fondation de Stanley-Falls et de Nyangwe et abandonner l'idée des stations sur le Congo supérieur pour s'établir davantage dans le Bas-Congo (1).

STANLEY continua la construction de la route de Manianga au Pool où il fonda, à la fin de l'année 1881,

(1) STANLEY à STRAUCH, 12 juin 1881, dans A. MAURICE, *op. cit.*, p. 74 ; Document NOTTE, pp. 117-119.

la station de Léopoldville. Le 24 mars 1882, il écrivit qu'il était inutile d'insister pour qu'il remontât le fleuve, étant donné qu'il était complètement dépourvu de marchandises et de personnel pour fonder une nouvelle station <sup>(1)</sup>. Avant de retourner en Europe, STANLEY fonda cependant la station de Msuata au confluent du Congo et du Kwango <sup>(2)</sup>.

Après un court séjour en Belgique, il débarqua le 20 décembre à Vivi avec des instructions précises de la part du Comité d'Études : entre autres, il devait fonder trois nouvelles stations sur le haut Congo : une sur la rive gauche à l'embouchure du Sankuru, une deuxième sur la rive droite au confluent de l'Ukere et une troisième sur les deux rives aux Falls <sup>(3)</sup>. En mai 1883, STANLEY quitta Léopoldville avec trois vapeurs et une baleinière en compagnie de VANGELE et de COQUILHAT. La station de l'Équateur fondée, il retourna le 17 juin à Léopoldville. Début juillet, le Comité insista encore pour que STANLEY se portât sans délai sur le haut Congo, de manière à conserver l'avance qu'il possédait sur les expéditions étrangères <sup>(4)</sup>. Le 29 septembre, il était de retour à la station de l'Équateur, de là il redescendit d'abord à Lukolela, où il avait jeté les bases d'une nouvelle station. Enfin, le 16 octobre, il s'embarqua définitivement pour le haut fleuve avec ROGER et 68 hommes, laissant les lieutenants VANGELE et COQUILHAT à la station de l'Équateur <sup>(5)</sup>.

(1) STANLEY à STRAUCH, 24 mars 1882, dans A. MAURICE, *op. cit.*, pp. 133-134 ; Document NOTTE, pp. 107-108 (M. C.).

(2) STANLEY à STRAUCH, 11 mai 1882, dans A. MAURICE, *op. cit.*, p. 173 ; Document NOTTE, pp. 110-111 ; Voir aussi H-M. STANLEY, *Cinq années au Congo (1879-1884)*. Traduction G. HARRY, Bruxelles, 1885, pp. 279-282.

(3) Document NOTTE, p. 161, (M. C.).

(4) Le Comité à STANLEY, juillet 1883 (M. C., Document NOTTE, p. 188).

(5) Extraits du journal de voyage de M. Stanley (Publication de l'A. I. A.), Bruxelles, 1885, *passim*. ROGER, après avoir participé à la troisième expédition de l'A. I. A. par la côte orientale de l'Afrique, était reparti en novembre 1882 pour l'Association internationale du Congo. Comme il avait été en relation avec les

A Bangala, il obtint une concession pour un poste et arriva le 15 novembre à l'embouchure de l'Aruwimi. A la hauteur de Mukulu, il apprit par des indigènes que des combats meurtriers avaient été livrés avec des envahisseurs commandés par un homme à visage pâle. STANLEY pensa que c'étaient des trafiquants d'esclaves du Soudan qui avaient descendu le grand affluent du Congo (1). Bientôt il dut se rendre compte que c'était des Arabes, venant de la côte orientale, qui effectuaient des descentes sur le Congo. D'ailleurs, il ne tarda pas à les rencontrer et reconnut à leurs tentes que c'étaient des Arabes de Nyangwe. Ces bandes avaient quitté Kirundu depuis 16 mois et déjà cinq grandes expéditions avaient eu lieu (2).

Ainsi, la piste ouverte par STANLEY en 1877 avait servi aux Arabes, pour remonter vers les Falls où ils forçaient les indigènes à faire franchir les sept cataractes par les pirogues pour les lancer en aval sur le fleuve (3).

Après un échange de présents, les Arabes mirent des guides-interprètes à la disposition de STANLEY. Par leur entremise, il demanda aux chefs indigènes l'autorisation de se fixer et de bâtir un poste aux chutes qu'il avait atteintes le 2 décembre (4). L'accord se fit sans difficulté sur le prix à payer pour l'exercice d'une souveraineté sur les îles de la rive gauche du fleuve. ROGER, tombé malade, ne put prendre la direction de la nouvelle station à ériger et ce fut BENNIE, mécanicien, qui en fut nommé chef provisoire.

Arabes dans l'Est africain, il était tout indiqué que lui soit confié le commandement de la station de Stanley-Falls que STANLEY se proposait de fonder. Tombé malade pendant le voyage, il dut prendre le chemin du retour avec STANLEY qui confia la station au mécanicien BENNIE. Voir notice biographique de ROGER dans *B. C. B.*, II, c. 817-821, (M. COOSEMANS) ; de COQUILHAT, *B. C. B.*, I, c. 250-260 (A. ENGELS) ; de VANGELE, *B. C. B.*, II, c. 928-937 (A. ENGELS.)

(1) H.-M. STANLEY, *op. cit.*, pp. 439-443.

(2) *Ibidem*, p. 458.

(3) H.-M. STANLEY, *op. cit.*, pp. 457-463.

(4) *Ibidem*, p. 461.



A cette époque, les Arabes passaient par les chutes, mais ils n'y avaient pas encore d'établissement permanent et STANLEY ne semble pas en avoir rencontré aux chutes mêmes. Lors de son retour, après quelques jours de navigation, il rencontra leur quartier général à Yankonde et parvint à décider les chefs arabes à lui donner quelques-uns de leurs hommes de confiance pour l'accompagner jusqu'à la côte, afin d'y échanger de l'ivoire contre d'autres marchandises. Les Arabes pourraient ainsi se persuader de l'avantage qu'ils auraient à entretenir des relations commerciales avec les Européens <sup>(1)</sup>. Dans une lettre au Sultan de Zanzibar, datée du 16 mai 1884, le chef arabe raconte sa rencontre avec « l'Anglais américain » et dit qu'à cette date ceux qui avaient suivi les chrétiens n'étaient pas encore de retour <sup>(2)</sup>.

Les relations que BENNIE devait entretenir avec les Arabes, conformément aux instructions de STANLEY, avaient comme objectif une entente cordiale sans négliger l'amitié des indigènes <sup>(3)</sup>.

Par la fondation de Stanley-Falls, situé à 1700 km de Léopoldville, STANLEY couronnait l'œuvre commencée en 1879 au nom du Comité d'Études et réalisait plus ou moins la jonction avec les expéditions de l'est. En effet, il avait envoyé, *via* les Arabes de Nyangwe, un

<sup>(1)</sup> H. M. STANLEY, *op. cit.*, p. 476.

<sup>(2)</sup> OBED-BEN-SALIM à SAÏD BARGASH, 16 mai 1884, traduction anglaise, (P. R. O., F. O. 84, 1727, n° 119, Annexe de KIRK à SALISBURY, 31 juillet 1885). Le chef arabe prétend avoir déconseillé à STANLEY d'établir un poste aux Falls parce que cette région appartenait au sultan, mais STANLEY aurait répondu qu'il était facile de venir d'Europe en cet endroit. Le chef arabe voulait-il se disculper d'avoir engagé des relations commerciales avec STANLEY et d'avoir ainsi porté préjudice aux intérêts du Sultan en laissant évacuer l'ivoire par l'ouest ? Si réellement l'Arabe tenait à garantir les intérêts du Sultan, personne ne l'obligeait à laisser partir ses hommes chargés d'ivoire. D'ailleurs, STANLEY ne mentionne aucune opposition de la part des Arabes, fait qu'il n'aurait pas manqué de signaler pour donner une idée des difficultés qu'il avait à surmonter. Il semble bien que les Arabes se soient laissés guider par l'espoir de pouvoir évacuer leurs produits par le Congo en échange de marchandises qui devaient leur arriver par d'autres voies que par les routes de caravanes de l'est.

<sup>(3)</sup> C. COQUILHAT, Sur le Haut-Congo, Paris, 1888, p. 400.

courrier au commandant de Karema pour l'informer de l'événement important qui venait de s'accomplir à une centaine de lieues de l'extrémité septentrionale du Tanganika <sup>(1)</sup>. En outre, non seulement la possession du fleuve jusqu'aux Falls donnait à l'Association africaine une avance définitive sur les Français et assurait la continuité de la ligne de pénétration vers l'est, mais l'étendue des régions dans laquelle s'échelonnaient maintenant les postes ne pouvait que donner plus de relief et de valeur à l'œuvre accomplie par le Roi. C'était une position de fait que LÉOPOLD II allait avoir soin d'exploiter lorsqu'il s'agirait de fixer les frontières d'un éventuel état. En effet, après que l'Association africaine eut été reconnue le 10 avril 1884 par les États-Unis, des négociations furent engagées avec l'Allemagne. Lors de ces négociations, le Roi proposa des limites qu'il fixait de la sorte :

« (...) Pour que le nouvel État puisse bien marcher, il lui faudrait des bouches ou au moins quelques points des bouches du Congo en eau profonde, certaines provinces du centre de l'Afrique et une bande de territoire vers l'Océan indien. Les provinces du centre de l'Afrique, abandonnées par l'Égypte, sont celles où la traite des noirs sévit le plus. Les donner au nouvel État, c'est le meilleur moyen de couper le mal à sa racine... <sup>(2)</sup> ».

Durant les négociations avec l'Allemagne, qui allaient aboutir à la convention du 8 novembre 1884, le Roi avait dû restreindre ses prétentions territoriales, mais les frontières qui lui avaient été consenties à l'est garantis-

<sup>(1)</sup> Lettre dans A. CHAPAUX, *Le Congo*, Bruxelles, 1894, pp. 96-97. La lettre, en date du 2 décembre 1883, est arrivée à Mpala le 28 mai 1884. La nouvelle de l'arrivée de la lettre fut connue à Bruxelles le 18 janvier 1885. Voir à ce sujet, *M. G.*, 1885, p. 11.

<sup>(2)</sup> Extrait d'un des documents envoyés de Bruxelles le 27 mai 1884 et confiés par GANTIER à DE KUSSEROW. Celui-ci les transmit à BISMARCK. Voir : *Aus den Archiven des belgischen Kolonialministeriums*, Berlin, 1918. I, Folge, p. 69 ; R.-St. THOMSON, *Fondation de l'État Indépendant du Congo*, Bruxelles, 1933, pp. 177-178 ; P. DAYE, *Léopold II*, Paris, 1934, p. 208.

saient néanmoins au futur État une possession territoriale très importante (1). En plus des avantages politiques, la possession des deux rives du haut Congo jusqu'aux chutes de Stanley-Falls, assurait au futur État la grande artère qui allait drainer tout le mouvement commercial du bassin du Congo en offrant une route plus facile pour l'évacuation des produits du centre de l'Afrique.

Le succès aurait été plus complet et les relations avec les Arabes auraient peut-être pris une autre tournure, si les expéditions parties de la côte orientale étaient parvenues à s'établir à Nyangwe avant que STANLEY, par son arrivée aux Falls, n'alertât les Arabes, qui pensaient que la fondation d'une station à cet endroit allait compromettre leurs intérêts commerciaux (2). Nyangwe, qu'on pouvait plus facilement atteindre par la voie du Congo, serait devenue la base de ravitaillement des stations de Karema et Mpala sur le Tanganika, et une base d'opération pour les nouvelles stations à éche-lonner éventuellement de Nyangwe au grand lac. Les déboires que les expéditions de l'est avaient connus durant les années 1882-1883, avaient rendu l'exécution de ce projet impossible (3). Au mois d'octobre 1883, le capitaine STORMS, chef de la station de Karema, proposa encore un plan à ce sujet (4). Bientôt cependant, les circonstances devinrent défavorables et CAMBIER, l'agent de l'Association africaine à Zanzibar, écrivit le 25 février 1884 à STORMS :

(1) Voir carte envoyée par le Roi au Prince DE BISMARCK et portant l'indication d'une frontière décrite dans une lettre du Roi au chancelier en date du 8 août 1884, dans : *Aus den Archiv...*, 1916, p. 80 ; Pour lettre de BISMARCK à LÉOPOLD II, 4 septembre 1884, voir P. DAYE, *op. cit.*, p. 202.

(2) Alors que l'activité de l'Association africaine du Congo et du Comité d'Études avait un but politique et commercial avoué, l'œuvre de l'Association internationale africaine à la côte orientale avait gardé apparemment un caractère scientifique et philanthropique.

(3) La mortalité, les maladies, qui exigeaient un prompt rapatriement, et l'insécurité des routes de ravitaillement étaient cause de la situation critique dans laquelle se sont trouvées régulièrement les entreprises parties de la côte orientale,

(4) STORMS à l'A. I. A., octobre 1883 (M. C. T., Arch. STORMS, F. VI, 22, minute).

« (...) Wissmann a fait route de Tabora à la côte avec Tippo Tip ; celui-ci ne lui a pas caché que les Arabes de Nyangwe, effrayés de l'arrivée de Stanley par le Congo, avaient établi des bomas jusqu'en aval des chutes de Stanley (...) depuis j'ai appris que le Sultan de Zanzibar avait remis des armes à tir rapide à Tippo Tip avec mission de s'opposer à l'établissement des Européens sur le haut Congo. Il est évident que l'établissement d'une station à Nyangwe aurait pour résultat de porter un coup funeste au commerce qu'ils ont coutume de faire dans le Manyema. Il est donc téméraire de songer à s'établir au milieu de la colonie arabe <sup>(1)</sup> ».

CAMBIER déconseillait donc à STORMS d'aller s'installer au Congo. Celui-ci d'ailleurs s'était rendu compte de la situation car, le 16 avril, il communiquait à l'A. I. A. que l'exaspération des Arabes était à son comble. Tous les Arabes que le Sultan trouvait sous la main, étaient envoyés dans la région de Nyangwe. STORMS dit devoir se gêner à tel point qu'il s'abstenait de faire des excursions vers l'ouest de crainte d'éveiller des soupçons <sup>(2)</sup>. Une dernière tentative devait être faite par l'expédition commandée par J. BECKER. L'expédition avait quitté l'Europe en octobre 1883. J. BECKER devait se rendre à Nyangwe après avoir assuré le service des stations de Karema et de Mpala sur le Tanganika, et nouer des relations amicales avec les Arabes, principalement avec TIPPO TIP, auquel il devait remettre le cadeau qu'il emportait pour lui. De Nyangwe il devait se rendre à Stanley-Falls et remettre à la station ses hommes d'escorte qui ne lui seraient pas nécessaires pour retourner au Tanganika <sup>(3)</sup>. L'expédition allait cependant s'immobiliser à Zanzibar et, en fin de compte, être décommandée. Le 27 février, le capitaine THYS écrivit à STORMS qu'on avait décidé à Bruxelles de ne pas envoyer de nouvelle expédition au lac Tanganika, et il le chargeait

<sup>(1)</sup> CAMBIER à STORMS, 25 février 1884 (M. C. T., Arch. *Storms*, F. VII, Lettres de CAMBIER).

<sup>(2)</sup> STORMS à l'A. I. A., 16 avril 1884 (*Ibidem*, F. VI, 22, minute).

<sup>(3)</sup> STRAUCH à BECKER, 18 octobre 1884, copie (*Ibidem*, F. III).



de remettre les stations de Karema et de Mpala aux Pères Blancs qui prendraient la garde des stations (1).

Nyangwe, qui se révéla, dès le début, comme un centre hostile à l'influence européenne, ne fut jamais occupée par les agents de l'É. I. C. avant la campagne contre les Arabes.

## ARTICLE II.

### Les relations avec les Arabes à Stanley-Falls.

Au début du mois de juillet 1884, sept mois après la fondation du poste aux Falls, le capitaine HANSSENS, chef de division du Haut-Congo, visita le poste et ramena les hommes de confiance que les Arabes avaient confiés à STANLEY. BENNIE, le résident provisoire, fut remplacé par le lieutenant suédois A.-M. WESTER, auquel s'était adjoint volontairement L. AMELOT.

Sous WESTER, les relations avec les Arabes dans la région des Falls, occupée par les bandes de TIPPO TIP, étaient excellentes et même, selon l'explorateur Osc. BAUMANN, très amicales du fait que l'agent possédait complètement la langue swahili (2). En fait, les Arabes n'avaient plus fait d'incursions sur le fleuve et leurs pirogues ne passaient plus les cataractes. Profitant de ces bonnes dispositions, WESTER persuada MUNI AMANI, le plus important des chefs résidant dans la région des Falls, de signer un traité. MUNI AMANI, lieutenant de TIPPO TIP, s'engagea à ce que les Arabes ne viendrait pas dans le fleuve en aval de la septième cataracte ni sur tout autre territoire appartenant au Comité d'Études.

(1) THYS à STORMS, 27 février 1885 (M. C. T., Archives *Storms*, F. V, 21, n° 32).

(2) Osc. BAUMANN, La station des Stanley-Falls, dans *Bull. de la Société Royale de Géographie*, Bruxelles, 1887, p. 19.



En plus, le traité délimitait les territoires arabes et ceux du Comité d'Études <sup>(1)</sup>.

Vers le 15 novembre, TIPPO TIP revenant de Zanzibar, vint s'installer dans une des îles aux Falls <sup>(2)</sup>. Il se déclara envoyé en mission par le Sultan de Zanzibar pour empêcher les Arabes de vendre encore de l'ivoire aux blancs de STANLEY et pour lui rendre compte de l'état du pays. Refusant de reconnaître la validité du traité passé entre son lieutenant et WESTER, il envoya 700 hommes en aval des chutes sur les rives du Congo jusqu'au Lomami et l'Aruwimi. TIPPO TIP promit de n'attaquer aucune des stations ou villages, qui avaient accepté le drapeau du Comité d'Études à condition que ses gens ne soient pas inquiétés par les blancs <sup>(3)</sup>. Il se déclara maître de toute la région des Stanley-Falls, reconnaissant tacitement les blancs comme possesseurs de leur île <sup>(4)</sup>.

Peu avant le départ de TIPPO TIP de Zanzibar, le consul anglais, John KIRK <sup>(5)</sup>, aurait voulu employer les

(1) Texte du traité dans C. COQUILHAT, Sur le Haut-Congo, Paris, 1888, p. 403.

(2) B. C. B., I, c. 915 dit « début juin 1883, Tippo Tip atteint Kasongo... ». Il s'agit de l'année 1884, car TIPPO TIP dans son autobiographie dit avoir rencontré J. KIRK, le consul anglais, avant de se mettre en route (*M. S. O. S.*, 1903, p. 20). Or, le consul belge écrit, le 14 avril 1883, que KIRK est attendu dans quelques mois, (VAN DER ELST à BIEBUYCK, 14 avril 1883, M. A. E., AF., 6B, Zanzibar) et CAMBIER écrit à STORMS le 12 août 1883 : « Le docteur Kirk doit être arrivé aujourd'hui », (M. C. T., Archiv. STORMS, F. VII, Lettres de CAMBIER). TIPPO TIP a donc quitté au plus tôt Zanzibar à la fin du mois d'août 1883.

(3) C. COQUILHAT, *op. cit.*, pp. 405-406. Dans son Autobiographie, *M. S. O. S.*, 1903, p. 28, TIPPO TIP dit être passé par Kasongo et Nyangwe et s'être dirigé vers les Falls avec 3.000 hommes armés et 6.000 non armés. Dans la région de Stanley-Falls, il aurait envoyé 20 caravanes en expédition, dont une, celle commandée par SALUM-BEN-MOHAMED, aurait été complètement massacrée au confluent de l'Aruwimi et du Congo. Cela lui aurait coûté 1500 hommes. Il échangeait entre autres du cuivre pour de l'ivoire.

(4) OSC. BAUMANN, *op. cit.*, p. 20.

(5) Vu l'opposition anglaise contre une intervention active dans l'Est africain, J. KIRK, le consul anglais, s'efforçait de renforcer la position du Sultan à l'intérieur du continent pour prévenir l'emprise d'une autre puissance. Toutefois en 1885 les Allemands, par l'intermédiaire de la Gesellschaft für Deutsche Kolonisation, commencèrent à prendre possession de territoires dans l'Est africain sans l'opposition du gouvernement anglais. C'était la faillite de la politique de KIRK.

services de TIPPO TIP pour renforcer l'influence du Sultan à l'intérieur du continent dans la région de l'Ugogo. Le Sultan cependant, moins enclin à étendre et affermir son pouvoir politique qu'à assurer le monopole commercial des nouvelles régions pour ses subordonnés, ne s'opposa pas au retour de TIPPO TIP au Maniema. Celui-ci s'étant mis en route, le Sultan lui envoya un messenger pour l'engager à prendre la région est du Congo sous son contrôle <sup>(1)</sup>. TIPPO TIP lui fit répondre qu'on devait d'abord lui envoyer des armes <sup>(2)</sup>.

Fin janvier 1885, VANGELE, chargé d'une mission politique auprès du grand chef arabe, vint ravitailler la station des Falls et amena l'adjoint suédois GLEERUP <sup>(3)</sup>. Alliant la fermeté à une diplomatie éclairée, il fit valoir les appuis que l'Association s'était créés en Europe <sup>(4)</sup>. Il engagea TIPPO TIP à visiter l'Europe et à

<sup>(1)</sup> Etait-ce, après avoir appris la fondation de la station de Stanley-Falls et l'arrivée de l'ivoire amené par STANLEY à la côte occidentale, que le Sultan jugea la situation devenue préjudiciable pour le commerce à la côte orientale ? L'explorateur français V. GIRAUD, dans une lettre à STORMS, en date du 16 juin 1884, parle de « l'état de rage dans lequel se trouve SAÏD BARGASH contre le Roi des Belges et l'Association » (M. C. T., Arch. STORMS, F. X. 39, Lettres de V. GIRAUD).

<sup>(2)</sup> TIPPO TIP, Autobiographie, *M. S. O. S.*, 1903, p. 21. La réponse de TIPPO TIP est assez évasive et il semble qu'il se jugeait assez indépendant à l'égard du Sultan. Ce fait est confirmé par STORMS, qui écrit dans son journal, en date du 3 juillet 1885, — il faut tenir compte du temps nécessaire à la transmission des nouvelles — : « On me rapporte que Tippo Tip ne s'entend plus avec Saïd Bargash » et le 8 juillet : « Tippo Tip comprendra que lui, maître du Manyema, peut sans s'exposer, se soustraire à l'influence de Saïd Bargash, que d'autre part il aura tout avantage à évacuer ses produits par le Congo. Tippo Tip aime en plus les Européens ». (M. C. T., Arch. STORMS, F. I., Journal de la station de Mpala).

<sup>(3)</sup> GLEERUP a raconté son séjour au Congo et son voyage à travers l'Afrique, dans P. MOLLER-G. PAGELS-E. GLEERUP, *Tre ar i Kongo*, Stockholm, t. I, 1887 et t. II, 1888. Vu la difficulté de langue nous n'avons pas pu nous servir de cette source littéraire. Le récit de GLEERUP (t. II, pp. 151-502) doit contenir des données intéressantes au sujet de la gestion de WESTER et de DEANE.

<sup>(4)</sup> Ch. LIEBRECHTS, *Souvenirs d'Afrique* (1883-1889). Bruxelles, 1909, p. 129. A cette époque, LIEBRECHTS était chef de la station de l'Équateur. Cette station avec celle de Bangala étaient les deux postes les plus rapprochés des Falls. Toute expédition qui partait de Léopoldville vers les Falls, faisait relâche à Bangala et à l'Équateur aussi bien à l'aller qu'au retour.

se rendre indépendant du Sultan de Zanzibar en faisant venir toutes les marchandises, dont il avait besoin, par le Bas-Congo. Le chef arabe se montra très conciliant envers les Européens et promit d'envoyer un ordre de rappel à ses troupes opérant sur l'Aruwimi et le Lomami. Il insista pour que les officiers blancs amènent les indigènes à ne plus s'enfuir et les avertissent de l'arrivée des marchands arabes dans le but de faire le trafic de l'ivoire. Peut-être le désastre d'une de ses grandes caravanes n'était-il pas étranger à cette décision, en tout état de cause, TIPPO TIP fit rentrer effectivement ses bandes de l'Aruwimi et du Lomami et, pendant plusieurs mois, aucune razzia n'eut lieu <sup>(1)</sup>. Cependant, TIPPO TIP ne manqua pas de laisser quelques Zanzibarites dans les villages « pour enseigner aux indigènes l'agriculture rationnelle ». Sans doute était-ce pour assurer ses intérêts commerciaux et le ravitaillement de son nombreux personnel <sup>(2)</sup>.

○ C'était un succès, d'autant plus que VANGELE, sur le chemin du retour, apprit par des Zanzibarites à la solde des arabes, que ceux-ci avaient l'intention de pousser jusqu'aux Bangalas et Mobeka, régions qu'on savait riches en ivoire. Rentré en Europe, VANGELE décrit le chef Arabe comme suit :

« Sans être instruit, il a des idées générales de politique et de géographie. Il semble s'intéresser particulièrement aux événements qui se passent en Europe et à la situation respective des Anglais, des Allemands, des Français, des Belges et des Portugais <sup>(3)</sup>. »

A Bruxelles, on avait appris les expéditions de TIPPO TIP en aval de la station des Falls. En outre, les événements d'Égypte, particulièrement l'assassinat de GORDON et l'occupation de Karthoum, avaient dû impressionner

<sup>(1)</sup> C. COQUILHAT, *op. cit.*, pp. 408-409. Voir p. 413 une lettre de WESTER ; aussi des renseignements donnés par VANGELE, dans *M. G.*, 1885, p. 45.

<sup>(2)</sup> Osc. BAUMANN, *op. cit.*, p. 25.

<sup>(3)</sup> *M. G.*, 1885, p. 53.

fortement LÉOPOLD II car, le 15 mars, il écrivit à STRAUCH :

« (...) l'affaire des Arabes va devenir une grosse affaire. Pensez-vous que je ferais bien de solliciter à Berlin une prolongation éventuelle d'un an pour Wissmann et son monde pour que de Winton puisse éventuellement se coaliser avec lui contre les Arabes ? Il faudra envoyer des blancs à de Winton pour cette expédition. Où les prendre ? Dans sa lettre il en voudrait une centaine. Nous ne pourrions aller jusque là. C'est encore en Angleterre que nous recruterons le mieux. Il va y avoir du monde disponible (...) <sup>(1)</sup> ».

Quelques jours après, le Roi recevait une lettre de VANGELE qui lui conseillait de renforcer les Falls mais disant qu'il ne redoutait pas les Arabes et qu'il prévoyait la possibilité, s'il le fallait, d'attaquer avec succès l'établissement arabe <sup>(2)</sup>. Dans une conférence, faisant allusion à sa visite à la station de Stanley-Falls, il dit qu'il avait écrit à Bruxelles pour conseiller de prendre des mesures sérieuses et de fermer les yeux pour gagner du temps. Il avait même proposé de faire nommer TIPPO TIP gouverneur <sup>(3)</sup>.

Le Roi marqua son accord à l'administrateur général DE WINTON, qui avait annoncé son intention de renforcer la station des Falls et ajouta que si les Arabes avaient le droit de librement commercer au Congo, il leur était cependant défendu de venir en troupes importantes ravager les territoires de l'État. L'avis du Roi était qu'avant qu'il soit question de leur faire la guerre, il fallait être certain de pouvoir obtenir une victoire décisive avec les moyens disponibles et sans dépasser le budget <sup>(4)</sup>.

<sup>(1)</sup> LÉOPOLD II à STRAUCH, 15 mars 1885 (M. A. E., AF. I, XIII, n° 412). Le Roi pense pouvoir recruter du personnel parmi les officiers anglais qui étaient en service dans les colonies — surtout aux Indes — et qui allaient être mis en disponibilité.

<sup>(2)</sup> LÉOPOLD II à STRAUCH, 21 mars 1885 (*Ibidem*, n° 414).

<sup>(3)</sup> Conférence de VANGELE, (M. C., I. R. C. B., XII, A, L'exploration et l'occupation de l'Ubangi, 1883-1886).

<sup>(4)</sup> LÉOPOLD II à DE WINTON, 18 mai 1885 (M. C. T., Arch. DE WINTON, lettre n° 12).



La meilleure politique pour parer à toutes les éventualités était naturellement de bien organiser la station aux Falls. Aussi le Roi fit-il encore écrire à DE WINTON que s'il jugeait pouvoir employer plus utilement WISSMANN et son monde aux Falls qu'au Kasai, il était autorisé à s'entendre avec lui <sup>(1)</sup>. Dans une lettre à WISSMANN, STRAUCH le mettait au courant de la situation et de l'intention de renforcer la station en ajoutant qu'on comptait à Bruxelles sur son dévouement pour se mettre lui et son personnel à la disposition de l'administrateur général <sup>(2)</sup>.

Au mois de mai, la Société de Géographie de Paris reçut diverses informations relatives au Congo. Ces nouvelles, reproduites par quelques journaux belges et étrangers, alertèrent l'opinion publique en donnant des renseignements détaillés sur une prétendue invasion du territoire du Haut-Congo par des bandes arabes obéissant à un sentiment religieux. Ces bandes auraient capturé un riche convoi d'ivoire, attaqué les stations de l'Association et, bien que repoussées, s'apprêtaient à revenir à la charge <sup>(3)</sup>. Ces bruits alarmants ne pouvaient trouver leur explication que dans les expéditions des bandes de TIPPO TIP du mois de novembre précédent et au succès du Madhi qui, le 26 janvier, avait massacré GORDON PACHA et s'était emparé de Karthoum. On rapprochait ces faits et les journaux hostiles à l'É. I. C. insinuaient que TIPPO TIP n'était autre qu'un lieutenant du prophète victorieux et que l'État du Congo devait s'attendre à subir bientôt le sort du Soudan égyptien. La nouvelle fit ainsi le tour de la presse mondiale <sup>(4)</sup>.

VANGELE, rentré à Bruxelles au mois de mai, pouvait

(1) LÉOPOLD II à STRAUCH, 23 mai 1885 (M. A. E., AF, I, XIII, n° 415).

(2) STRAUCH à WISSMANN, 3 juin 1885, minute, (M. C., A., 325).

(3) *Indépendance belge*, Bruxelles, 24 mai 1885, reproduit article du *Globe*, de Londres; *Le Bien Public*, Gand, 22 mai 1885, reproduit article du *Temps* de Paris; *L'Escaut*, Anvers, 22 mai 1885; *La Gazette*, Bruxelles, 25 et 26 mai 1885.

(4) *Daily News*, 23 mai 1885; *Manchester Guardian*, 23 mai 1885.



donner des renseignements précis et affirmer que : « Le mahométanisme n'a pas pris racine chez les noirs du Congo » (1). La soi-disante attaque des Arabes allait d'ailleurs bientôt être démentie par certains journaux, qui affirmaient que le tout paraissait se borner à quelques actes de violence dont les Arabes se seraient rendus coupables à l'égard des indigènes qui leur refusaient des vivres (2).

Cependant, quelques mois plus tard les rumeurs les plus fantaisistes se répandirent à nouveau. Dans un de ses rapports, le consul des États-Unis à Sierra Leone avait donné des renseignements sur la marche d'une armée musulmane partie de l'intérieur de l'Afrique septentrionale vers la côte occidentale (3). En outre, divers journaux étrangers annoncèrent que, d'après une lettre arrivée de Banane, la station des Falls avait de nouveau été assaillie par des forces musulmanes, qui, cette fois, auraient été victorieuses, ayant pris d'assaut la station et tué les trois Européens (4).

Cette fois-ci c'était COQUILHAT qui pouvait démentir ce rapport d'une façon formelle. Rentré le 21 octobre à Anvers, il pouvait affirmer que tout était tranquille le 9 août, jour où il quitta la station de Bangala (5). Bientôt, des nouvelles de la station de Stanley-Falls elle-même vinrent démentir ces rumeurs. D'après une lettre de WESTER, chef de la station, datée du 11 août 1885, tout était calme et les lieutenants arabes avaient respecté les ordres de TIPPO TIP. Aucune nouvelle razzia n'avait eu lieu (6).

(1) Paroles de VANGELE citées dans une lettre de VAN EETVELDE à DE BORCHGRAVE, s. d., minute, (M. C., A. E., 560).

(2) *Manchester Guardian*, 28 mai 1885.

(3) Voir DE BOUNDER au Ministre, 21 août 1885 (M. A. E., E. I. C., I (1885-1886), n° 59). Le rapport même n'est pas dans ce dossier. Le Roi en a pris communication, voir le n° 68 du même dossier.

(4) *The Cape Times*, 20 août 1885, qui donne les détails suivants : « les hommes blancs tués, rôtis et mangés » ; *Berliner Tageblatt*, 21 août 1885.

(5) *M. G.*, 1885, p. 91.

(6) *M. G.*, 1885, p. 93.

Néanmoins, ces fausses nouvelles longuement commentées dans la presse, trouvaient crédit et allaient entretenir dans l'opinion publique un parti-pris et une attitude méfiante envers les Arabes du Congo.

### ARTICLE III.

#### L'abandon de la station de Stanley-Falls.

VANGELE, retourné en Afrique et nommé commandant des territoires situés entre l'Itimbiri et les Falls, organisa une caravane de renfort pour la station de Stanley-Falls en décembre 1885. Une violente fièvre l'empêcha de s'embarquer pour le Haut-Congo et il fut forcé de prendre un congé à l'île Madère. Le 14 février 1886, l'expédition commandée par DEANE arriva aux Falls.

DEANE, ancien officier des Indes, venait relever WESTER et était accompagné des explorateurs autrichiens, le Dr LENZ et Osc. BAUMANN, et du Russe BOHDORFF (1). D'après le rapport, envoyé sur la reprise du commandement (2), DEANE avait été chargé d'inviter, au nom du Roi, TIPPO TIP à se rendre en Belgique par le Congo. Celui-ci ne put accepter car, à la même époque, il avait reçu l'ordre du Sultan de Zanzibar de se rendre à la côte pour y discuter la situation politique créée par l'emprise des puissances sur les territoires du Sultan (3). La question de l'ivoire et la défense de faire la chasse à l'homme

(1) Ces explorateurs étaient au service de la Société de Géographie de Vienne et avaient pour but d'explorer l'Ubangi et l'Uele et en même temps, si possible, de porter secours aux Européens bloqués au Soudan par suite de la révolte des Madhistes. Le Roi avait promis l'aide de l'É. I. C. Voir *M. G.*, 1886, pp. 18, 37, 51, 71, 87, 106 et 1887, p. 12.

(2) C. COQUILHAT, *op. cit.*, p. 415.

(3) TIPPO TIP, Autobiographie, *M. S. O. S.*, 1903, p. 29 ; H. BRODE, *Tippoo Tib*, p. 168.

furent également l'objet d'un entretien du nouveau chef de poste avec le chef arabe (1).

Alors que les agents qui l'avaient précédé avaient adopté une attitude plutôt passive envers les Arabes, DEANE voulut pourvoir avec plus de fermeté à la protection des indigènes. A l'occasion de petites exactions et violences commises sur des indigènes par les bandes arabes, il fit des remontrances à TIPPO TIP. Ce changement d'attitude de la part de l'agent ne pouvait que déplaire au chef arabe qui, quelques mois plus tard, déclarait au consul belge à Zanzibar :

« aussi longtemps qu'il n'y a pas eu d'Anglais dans cette station, moi et mes hommes nous avons vécu en bonne intelligence avec les Blancs. Mais après le départ du Suédois, le chef de la station s'est montré hostile aux Arabes » (2).

Toutefois, si les relations s'étaient refroidies, elles ne donnaient cependant pas lieu à des appréhensions. Les avantages mutuels, au point de vue matériel, étaient trop évidents. Les Arabes obtenaient des blancs des étoffes et articles de luxe qu'ils devaient autrefois faire venir de Zanzibar par un transport coûteux et de longue durée. De leur côté, ils ravitaillaient la station en victuailles et y vendaient leur ivoire (3).

Au mois de juin, le Roi songea à renforcer son autorité dans la partie sud de la région occupée par les Arabes. Déjà un an plus tôt, en 1885, il avait pensé à employer

(1) DE WINTON écrivit au Roi au sujet des instructions qu'il avait données à VANGELE. Comme celui-ci ne pouvait accompagner l'expédition on peut supposer que les instructions furent remises à DEANE. DE WINTON écrit entre autres : « (...) Je lui (Vangele) ai donné des instructions confidentielles concernant les négociations avec Tippo Tip et l'ai autorisé à acheter de l'ivoire ou à arriver à un arrangement par lequel de bonnes relations seraient établies entre l'État et ce chef (...) », DE WINTON à LÉOPOLD II, 2 décembre 1885, minute en anglais (M. C. T., Arch. DE WINTON, lettre n° 18).

(2) DE CAZENAËVE au Ministre, 16 janvier 1887 (M. A. E., Cor. Pol., Consulats, vol. 18, n° 160).

(3) OSC. BAUMANN, Die Station der Stanley-Fälle dans *Mittheilungen der Kais. Königl. Geographischen Gesellschaft in Wien*, t. XXX, Vienne, 1887, p. 65.

WISSMANN lorsque la situation de la station des Falls semblait nécessiter une prompte intervention <sup>(1)</sup>. Le Roi cependant avait été rassuré et aucune expédition n'avait été organisée. Le 17 juin 1886, il demanda à STRAUCH le nombre d'hommes et les marchandises nécessaires pour permettre à WISSMANN d'aller jusqu'aux frontières du sud, vers le lac Bangwelo et ensuite à Nyangwe et au Tanganika. Il ne s'agissait pas d'une expédition contre les Arabes mais plutôt d'une exploration de territoire, que WISSMANN pouvait mettre à profit pour renforcer l'autorité de l'État dans le sud de la zone arabe <sup>(2)</sup>.

Après le départ de TIPPO TIP pour Zanzibar <sup>(3)</sup>, la situation devint de plus en plus critique. Il avait confié ses intérêts à MAHOMED-BEN-SAÏD, appelé BUANA NZIGE. C'est à lui maintenant que DEANE faisait ses remontrances au sujet de petits vols et exactions à l'égard des indigènes, incidents sans importance qui s'étaient multipliés après le départ du grand chef. Un événement plus grave allait cependant tout compromettre.

<sup>(1)</sup> Voir plus haut, p. 68.

<sup>(2)</sup> LÉOPOLD II à STRAUCH, 17 juin 1886, (M. A. E., A. F. I, XIII, n° 607). WISSMANN arriva à Nyangwe en février 1887, mais il remarqua que les dispositions des Arabes avaient changé à son égard, par suite des événements qui s'étaient passés aux Falls. Il quitta Nyangwe le 7 mars pour rejoindre la côte orientale. WISSMANN avait-il eu l'intention d'abandonner LÉOPOLD II et d'offrir ses services aux Allemands ? Voir *B. C. B.*, I, 985.

<sup>(3)</sup> Après coup on donna comme motif du départ de TIPPO TIP le fait d'avoir prévu les difficultés qui allaient surgir aux Falls. D'autres disaient qu'il allait chercher des armes et des instructions auprès du Sultan pour combattre les agents de l'É. I. C. Lors de son arrivée à Zanzibar, le consul belge écrivit : « je ne puis ajouter foi à ces dires. Tippo Tip vient, comme il a l'habitude de le faire périodiquement, présenter ses hommages et ses présents au Sultan et régler ses affaires commerciales avec ses correspondants, (M. A. E., Cor. Pol., Consuls (1881-1890), vol. 18, n° 156). Le fait que TIPPO TIP avait fourni les moyens à GLEERUP, lieutenant suédois, qui depuis 1884 séjournait aux Falls comme adjoint de WESTER, d'arriver à la côte orientale et en avait assumé les frais, dément les intentions hostiles qu'on prêtait à TIPPO TIP. Pour le récit du voyage de GLEERUP, voir *M. G.*, 1886, 5 septembre. En outre, quelques mois auparavant TIPPO TIP avait fait un excellent accueil au Père GUILLET, supérieur de la mission du Tanganika, et lui avait conseillé d'installer une mission au delà du Lualaba à Mouavi, *M. G.*, 1885, p. 105.



*La version officielle* <sup>(1)</sup>.

Le 26 juin, COQUILHAT, nommé commandant des Bangalas et de la province de Stanley-Falls, de passage à Léopoldville, prit connaissance d'un rapport du chef de la station des Falls relatant un incident. Une esclave avait demandé protection contre les mauvais traitements dont elle se disait l'objet de la part de son maître. DEANE l'avait autorisée à séjourner à la station jusqu'à ce que son maître vint la réclamer. Il avait en vain cherché à la persuader de retourner. Quand DEANE avait offert de racheter l'esclave, les Arabes n'avaient pas consenti à la libérer même contre un prix très élevé.

Dans le même rapport, le chef du poste se vantait d'avoir acquis une certaine autorité au dépens des Arabes qui « n'étaient plus les maîtres ». Déclaration assez significative qui révélait bien la mentalité de DEANE et qui ne laissait présager rien de bon car, comme l'avait déclaré BAUMANN à COQUILHAT, il était évident que l'autorité de l'État était alors illusoire aux Falls et se limitait à une taxe en nature prélevée sur les pirogues qui passaient <sup>(2)</sup>.

La situation depuis que l'esclave séjournait au poste, s'était aggravée. Le 18 août, un vapeur vint ravitailler la station et débarqua le lieutenant DUBOIS, nommé adjoint de DEANE. Les Arabes, ayant appris que le vapeur n'avait pas amené de renfort en hommes et en munitions, attaquèrent la station le 24 août, le lendemain du départ du vapeur. La station se défendit héroïquement jusqu'à l'épuisement des munitions mais, le quatrième jour, les soldats désertèrent et les deux blancs s'enfuirent pendant la nuit après avoir incendié la station. DUBOIS se noya

(1) *Moniteur Belge*, 11 décembre 1886 ; C. COQUILHAT, *op. cit.*, p. 430 ; A. CHAPAUX, *Le Congo*, Bruxelles, 1894, pp. 140-142 ; M. G., 1886, p. 107, *Rapport sur l'évacuation des Stanley-Falls*. Pour la version de DEANE, voir le récit qu'il en fit à son ami WARD en 1887, dans H. WARD, *Five years with the Congo cannibals*, London, 1891, pp. 196-214.

(2) C. COQUILHAT, *op. cit.*, p. 431.



lors de cette retraite. Ce sont les soldats déserteurs qui annoncèrent la nouvelle à la station de Bangala. COQUILHAT remonta le fleuve sur l'A. I. A. et ne put que constater la destruction du poste. Au retour, il recueillit DEANE, qui avait erré pendant un mois dans la forêt, le long du fleuve.

*La version arabe (1).*

Dans une première lettre, BUANA NZIGE se plaignait qu'après le départ de son chef TIPPO TIP, le « chrétien » prétendait que tous les indigènes étaient ses hommes. En outre, la concubine de l'Arabe nommé KHAMIS était allé trouver DEANE pour se mettre sous sa protection. A ce moment, KHAMIS était absent. Les Arabes avaient essayé de négocier mais abandonnèrent devant l'attitude menaçante des soldats de DEANE. BUANA NZIGE n'était pas sans appréhension pour l'effet que cela allait produire sur les esclaves, surtout sur les femmes :

« si nos femmes esclaves veulent aller chez cet homme mauvais, nos cœurs ne les accompagneront pas ».

Le chef de poste affirmait que tout esclave qui se présentait à lui ne pouvait être réclamé ; en plus, il avait l'intention de bâtir en un endroit qui ne plaisait pas aux Arabes. La lettre se terminait en disant que si DEANE voulait changer ses procédés, tout irait bien, mais que s'il ne parvenait pas à dominer sa passion pour cette femme et que si son orgueil augmentait, cela tournerait mal pour les Européens.

Une seconde lettre, datée du 1 El-Haje 1303 (1 sept.

(1) Cette version nous est donnée par deux lettres de BUANA NZIGE à TIPPO TIP. Celui-ci les avait remises au consul anglais HOLMWOOD de Zanzibar. Lors d'un entretien avec le consul belge, TIPPO TIP le pria de prendre connaissance de ces lettres. Une copie de la traduction anglaise fut faite par le consul anglais et DE CAZENAVE la transmit à Bruxelles, voir M. A. E., Cor. Pol., Consulats (1881-1890), vol. 18, n° 162 et 2 annexes.

1886), reprend le récit de la fugue de la concubine de KHAMIS et le compte rendu des pourparlers qui avaient eu lieu. BUANA NZIGE informe que le 2 du mois El-Kiadeb, 13 femmes esclaves étaient chez DEANE. KHAMIS, de retour, était allé saisir la femme en question par surprise. DEANE et vingt soldats avaient alors attaqué le village où demeurait KHAMIS, avaient tout brûlé et s'étaient emparés de l'ivoire et de la femme (1). La lettre fait également mention d'autres représailles de DEANE sur le village de SOBER. Entretemps, DEANE avait sorti ses canons et se fortifiait. A l'arrivée du vapeur, les Arabes avaient espéré pouvoir négocier avec les nouveaux venus mais « les chrétiens ne purent répondre, ils n'avaient pas reçu d'ordre ». Quelques jours plus tard, DEANE fit savoir que la paix était possible à trois conditions : 1° personne ne pourrait battre un esclave ; 2° si un homme ou une femme esclave venait le trouver pour se mettre sous sa protection, personne ne pourrait venir le réclamer ; 3° défense de bâtir dans la ville de Nzati. Les conditions étaient inacceptables pour les Arabes qui se battirent du 22 au 26 et enlevèrent le poste le 27. La lettre se termine par la mention que RACHID a attaqué KATEMBORI « qui avait mangé quatre des nôtres ».

De la version arabe aussi bien que du rapport de DEANE résumé par COQUILHAT, il ressort que depuis quelque temps il existait une certaine rivalité entre l'agent du poste et les Arabes concernant l'autorité à exercer sur les indigènes. La situation était devenue très tendue et critique le jour où la femme de KHAMIS était allée trouver DEANE. Mais qui a raison dans cette affaire d'esclave ? DEANE a-t-il agi en tant que défenseur de la liberté ou s'est-il laissé guider par sa passion dans cette lamentable

(1) Le fait est confirmé par une lettre de DHANIS, agent à Bangala, qui communique confidentiellement que deux jours avant l'arrivée du vapeur *Stanley*, DEANE a eu un combat avec les Arabes, voir DHANIS à MARY, 29 août 1886, copie-lettre, (M. C. T., Archiv. DHANIS, Lettres et journal, 1886, folio 17).

histoire ? Le consul DE CAZENAVE communiqua que TIPPO TIP avait déclaré que la cause du conflit n'était pas née à la suite du refus du chef de la station de livrer une esclave qui s'était réfugiée auprès des blancs, mais bien à la suite de l'enlèvement d'une femme arabe par le chef de cette station (1). Quand TIPPO TIP rencontra le consul belge il confirma la chose, et ajouta qu'à différentes reprises DEANE lui avait demandé une femme et l'avait menacé de ses canons s'il ne faisait pas droit à sa demande. TIPPO TIP lui avait dit qu'il attendait des femmes et qu'il lui en donnerait une quand elles seraient arrivées (2). Mais entendons d'autres témoignages.

*Les témoignages d'Osc. Baumann (3) et du Dr Lenz.*

Selon BAUMANN, DEANE avait remarqué une esclave d'un vieil Arabe et avait offert à plusieurs reprises de l'acheter. Un jour, cette esclave s'amena à la station sans son maître. Le mari vint la réclamer, et comme DEANE lui expliquait qu'il voulait acheter la femme, l'Arabe exigea un prix tellement élevé qu'il était évident qu'il ne voulait pas la vendre. DEANE alors prit un autre ton et déclara que cette esclave s'était mise sous la protection de l'État, qu'il la protégerait et la garderait. L'esclave retourna encore une fois chez son mari, puis s'enfuit de nouveau à la station. BAUMANN fait remarquer que l'esclave ne portait pas de traces extérieures de coups. En outre, son jugement sur le comportement général de DEANE est très sévère :

« Die Veranlassung ist nach meiner festen Ueberzeugung einzig in

(1) DE CAZENAVE au Ministre, 16 janvier 1887 (M. A. E., Cor. Pol., Consulats (1881-1890), vol. 18, n° 160).

(2) DE CAZENAVE au Ministre, 14 février 1887 (*Ibidem*, n° 162).

(3) BAUMANN était à cette époque à Stanley-Falls où il séjourna plusieurs mois. Il n'avait pu accompagner ses deux compagnons vers Nyangwe pour cause de maladie, et il quitta la station par le vapeur *Peace* qui amena le rapport de DEANE dont COQUILHAT prit connaissance en juin à Léopoldville.

dem Benehmen Mr. Deane's zu suchen und hat keineswegs, wie behauptet wurde, ander weitliegende Gründe » (1).

Rentré en Europe par la côte orientale, le D<sup>r</sup> LENZ fit un compte rendu de son voyage. Abordant la prise de la station des Falls par les Arabes, il dit qu'il avait appris cette nouvelle en arrivant à Zanzibar. Il s'était empressé d'aller rendre visite à TIPPO TIP qui semblait fort affecté à la suite de lettres reçues des Falls. Le D<sup>r</sup> LENZ dit que DEANE s'était conduit courageusement mais maladroitement et il préconisa une entente avec les Arabes dans l'intérêt de la civilisation et de l'avenir de l'É. I. C. Il affirma également que TIPPO TIP était un ami des Européens, marchand d'ivoire avant tout, et qu'il comptait beaucoup d'engagés volontaires parmi ses porteurs (2).

Commentant les événements des Falls, COQUILHAT, qui était bien placé pour savoir la vérité puisqu'il avait interrogé des témoins, dit :

« Je n'ai pas été en possession de tous les éléments pour me prononcer sur la conduite de Deane » (3).

Si COQUILHAT ne s'exprima pas plus clairement, c'est qu'il voulait ménager l'agent de l'É.I.C. et, indirectement, le gouvernement de l'État du Congo.

VAN EETVELDE déclara à M. GOSSELIN, secrétaire à l'ambassade de l'Angleterre à Bruxelles, au sujet de DEANE :

« Your countryman Mr. Deane is much too much of a soldier and not enough of an diplomatist » (4).

(1) Pour le témoignage de BAUMANN, voir Osc. BAUMANN, Die Station der Stanley-Fälle, dans *Mittheilungen des Kais. Königl. Geographischen Gesellschaft in Wien*, t. XXX, Vienne, 1887, pp. 65-69. La version de BAUMANN, mais atténuée, est donnée aussi dans C. COQUILHAT, *op. cit.*, p. 430, note infrapaginale ; Osc. BAUMANN, Die Araber an den Stanley-Fällen des Congo, dans *Globus*, Braunschweig, 1887, pp. 145-148.

(2) *Journal de Bruxelles*, 28 avril 1887.

(3) C. COQUILHAT, *op. cit.*, p. 465.

(4) GOSSELIN à IDDESLEIGH, 25 novembre 1886 (P. R. O., F. O. 84/1753/n°40).



## ARTICLE IV.

## La réaction à Zanzibar et à Bruxelles.

## LA RÉACTION DE TIPPO TIP A ZANZIBAR.

TIPPO TIP avait appris les événements survenus aux Falls pendant son voyage de retour vers Zanzibar. Le chef arabe, qui avait été en contact avec tous les grands explorateurs, auxquels d'ailleurs il avait prêté ses bons offices, comprit la gravité de la situation. C'est pourquoi, arrivé à Zanzibar, il alla trouver le consul anglais, qui était alors l'agent le plus influent, pour se mettre sous sa protection et lui présenter ses services. Avant la nouvelle de l'incident, il avait eu l'intention d'organiser à Zanzibar une expédition vers le Wadelaï sur le Nil pour s'approprier l'ivoire d'EMIN PACHA qu'on évaluait à 100.000 livres sterling <sup>(1)</sup>.

La situation créée au Congo allait l'obliger à changer ses plans : ou bien il fallait faire la guerre, ce qui exigeait des préparatifs, ou bien il fallait rétablir une paix durable. Dans les deux cas, une expédition vers Wadelaï sur le Nil, qui nécessiterait une longue absence et des ressources considérables, devenait impossible. Dans une entrevue avec le consul belge, TIPPO TIP déclara qu'il était tout disposé à aller en Belgique pour voir le Roi, lui raconter ce qui s'était passé et lui demander la punition du coupable. Il disait n'avoir aucun désir de faire la guerre :

« J'ai aimé les blancs alors que je n'avais pas de barbe ; aujourd'hui que je l'ai blanchie, pourquoi irai-je leur faire la guerre ? Mon intérêt d'ailleurs est d'être bien avec eux » <sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> HOLMWOOD au F. O., 8 janvier 1887 (P. R. O., F. O. 84/1851/n° 7 et copie dans M. C., A. E., 178).

<sup>(2)</sup> DE CAZENAVE au Ministre, 14 février 1887 (M. A. E., Cor. Pol. Consulats, vol. 18, n° 162).



Il semble qu'en disant cela, TIPPO TIP était sincère : outre qu'il avait souvent retiré un certain profit de l'aide qu'il avait prêtée aux explorateurs (1), il est évident qu'une guerre avec les Blancs, qu'ils aient été Belges, Allemands ou Anglais, devait fatalement compromettre ses intérêts commerciaux à l'intérieur du continent, puisque le Sultan lui-même était tombé sous l'emprise des puissances étrangères.

#### LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT DU CONGO A BRUXELLES.

Un télégramme du Gabon communiqua l'abandon du poste des Falls à Bruxelles (2). Le 14 novembre, annonçant la nouvelle à LAMBERMONT, le Roi lui dit qu'il avait conseillé de mettre dans les journaux que devant l'hostilité des Arabes, on avait évacué les Falls. Il pensait qu'en progressant, les Allemands allaient couper les Arabes de Zanzibar, et estimant pouvoir tirer profit du revers, il conseille en terminant :

« (...) à l'occasion, si cela se présente, discrètement vous pourrez féliciter les Français de leur bonne chance de ne pas avoir les pays à la gauche de l'Ubangi où la défense de la civilisation va devenir une tâche très onéreuse. Cette tâche la France se l'est glorieusement imposée sur bien des points du globe, cela doit lui suffire et c'est à nous qu'il incombe d'y faire face sur le haut Congo » (3).

La nouvelle fut abondamment commentée par les journaux, bien qu'ils en fussent réduits à des conjectures.

(1) Encore ne faut-il pas exagérer ces avantages matériels. TIPPO TIP et autres chefs arabes, qui emportaient des marchandises pour 50.000 à 100.000 F et plus, devaient en somme faire peu de cas des paiements ou cadeaux reçus des explorateurs.

(2) Saint Thomé était la station télégraphique la plus proche du Congo. Trois mois s'étaient écoulés avant que la nouvelle arrivât des Falls *via* Boma et Gabon à Bruxelles.

(3) LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 14 novembre 1886 (M. A. E., Papiers LAMBERMONT, n° 803 et une copie conforme dans M. A. E., E. I. C., vol. II, n° 83).

Le *Précurseur*, dans un article inspiré par le gouvernement du Congo, s'efforça d'atténuer l'effet produit en faisant la distinction entre Arabes esclavagistes et Arabes commerçants (1). En outre, le journal émettait l'hypothèse que c'étaient des Arabes du Soudan qui étaient en cause.

Un journal allemand pensait que, malgré les efforts des organes officiels pour atténuer les effets de la nouvelle, l'abandon de la station allait avoir une influence décisive sur le développement de l'entreprise africaine. L'auteur de l'article faisait allusion à un corps de volontaires, comprenant au moins 2.000 hommes, qu'on envisagerait d'envoyer au Congo mais cela amènerait des dépenses qui ne seraient pas acceptées par le Roi (2).

Le 9 décembre, DE BORCHGRAVE, secrétaire du Roi, écrivait à LAMBERMONT qu'on supposait qu'il y avait de l'exagération dans ce que les journaux rapportaient mais que, avant de faire rectifier, le Roi voulait avoir en mains les rapports de l'É. I. C. (3). Le même jour, STRAUCH informait LAMBERMONT qu'on avait reçu un rapport sur l'incident des Falls et que l'attaque des Arabes n'avait été motivée par aucun acte dont ils pouvaient se plaindre (4). L'administrateur général au Congo, C. JANSSEN considérait comme indispensable d'organiser une expédition pour reprendre les Falls (5). COQUILHAT, le commandant des Bangalas qui avait organisé une expédition de secours et recueilli DEANE, se disait peu inquiet et, à son avis, il serait possible de reprendre la station

(1) On voulait tranquilliser l'opinion publique en insinuant que ce n'étaient pas tant les Arabes établis au Congo, qui étaient censés être des commerçants, qui avaient attaqué, mais bien des bandes qui incidemment avaient envahi la région.

(2) *Neue Preussische Zeitung*, 26 novembre 1886.

(3) DE BORCHGRAVE à LAMBERMONT, 9 décembre 1886 (M. A. E., Papiers LAMBERMONT, n° 807/2).

(4) STRAUCH à LAMBERMONT, 9 décembre 1886 (*Ibidem*, n° 807/1).

(5) Voir à ce sujet, VAN NEUSS à BANNING, 11 décembre 1886 (A. G. R., Papiers BANNING, n° 38).

Il fallait cependant choisir un bon moment, le mois d'octobre, quand la saison permet aux embarcations de remonter les rapides des Falls <sup>(1)</sup>.

Bientôt, d'autres renseignements furent communiqués à Bruxelles. Fin février, une copie d'une dépêche du consul général à Zanzibar fut remise par lord VIVIAN au comte DE BORCHGRAVE sur ordre de Lord SALISBURY. La dépêche blâmait la conduite de DEANE et disait que TIPPO TIP, à la suite de ces événements, s'était mis sous la protection du gouvernement britannique et que le consul anglais lui avait conseillé de retourner aux Falls. La dépêche annonçait aussi l'arrivée à Zanzibar, du Dr LENZ qui rejetait la responsabilité des événements survenus aux Falls sur le chef de poste <sup>(2)</sup>.

Peu de jours après, le consul transmettait au ministre la traduction anglaise des deux lettres adressées à TIPPO TIP par son lieutenant <sup>(3)</sup>.

Avant que ces nouvelles de Zanzibar ne fussent parvenues à Bruxelles, DEANE était rentré en Belgique et avait été reçu le 21 février par le Roi <sup>(4)</sup>. Au mois de mars, il offrit à nouveau ses services au Roi qui consulta STRAUCH <sup>(5)</sup>. DEANE ne fut pas réengagé par l'É. I. C. et passa à la *Sanford Exploring Expedition*. Un an après, il devait succomber dans un accident de chasse <sup>(6)</sup>.

A Bruxelles, on était donc bien renseigné sur l'incident des Falls et le premier qui devait être mis en cause était certainement DEANE lui-même. Le chef de poste s'était-il enhardi du fait que les indigènes semblaient reconnaître

<sup>(1)</sup> Voir STRAUCH à LÉOPOLD II, 18 décembre 1886 (M. C., I. R. C. B., Cor. STRAUCH-LÉOPOLD II).

<sup>(2)</sup> HOLMWOOD au F. O., 8 janvier 1887 (M. C., A. E., 178) ; voir aussi, note du Roi à STRAUCH, 26 février 1887 (M. A. E., AF. I, XIII, n° 665).

<sup>(3)</sup> Voir plus haut, p. 75.

<sup>(4)</sup> LÉOPOLD II à STRAUCH, 20 février 1887 (M. A. E., AF. I, XIII, n° 660), dit « je recevrai M. Deane demain ».

<sup>(5)</sup> LÉOPOLD II à STRAUCH, 9 mars 1887 (M. A. E., AF. I, XIII, n° 667).

<sup>(6)</sup> B. C. B., I, 285.

une certaine autorité aux agents de l'État en venant parfois lui soumettre leurs difficultés ? En ne tenant pas compte de l'aspect sentimental de l'affaire, la question de l'esclave n'ayant été vraisemblablement que l'occasion de l'attaque arabe, la politique trop autoritaire de DEANE, ancien officier des Indes, devait un jour devenir fatale à la station en zone arabe. COQUILHAT dit très justement dans un rapport :

« Nous ne pouvons nous empêcher de déplorer l'absence de sens politique dont le chef de la station des Falls a fait preuve (...). Un peu moins de crânerie et un peu plus de prudence eussent été préférables » (1).

DEANE crut devoir se justifier et adressa une lettre au *Times* dans laquelle il contestait qu'à Stanley-Falls, avant son arrivée, tout était en bon ordre (2). Certes, personne n'ignorait les difficultés du poste dans la zone arabe, mais avant l'arrivée de DEANE, le capitaine HANSENS, VANGELE et COQUILHAT avaient, tous les trois, jugé la situation satisfaisante.

Deux ans plus tard, le lieutenant TOBBACK, arrivé aux Falls et faisant allusion à la gestion de DEANE devait écrire que des bruits singuliers couraient là au sujet « de cette triste affaire (3) ».

#### CONCLUSION.

L'incident survenu aux Falls amena ni plus ni moins l'état de guerre dans le Haut-Congo. Toute activité politique ou commerciale en fut exclue et la station de Bangala devint la limite de la zone de sécurité. Les Arabes allaient en profiter pour descendre le fleuve et

(1) *M. G.*, 1886, p. 107. Voir aussi le jugement de STANLEY, dans R.-J. CORNET, *op. cit.*, p. 99.

(2) *The Times*, 22 avril 1887.

(3) TOBBACK à sa famille, 20 mars 1889 (M. C., Fonds TOBBACK).

dépasser les positions qu'ils avaient occupées sur l'Aruwimi et le Lomami avant le rappel de TIPPO TIP. Ne se sentant plus surveillés ni par leur propre chef, ni par les Blancs du poste de l'État, ils se permettaient des incursions plus terribles et plus arbitraires.

Un autre danger menaçait l'É. I. C. : TIPPO TIP s'était mis sous la protection du gouvernement britannique et, afin de se l'attacher, les Anglais avaient voulu, à différentes reprises, payer les dettes qu'il avait contractées à Zanzibar <sup>(1)</sup>. Si une entente cordiale se réalisait, le jour où l'Angleterre voudrait étendre son influence à l'intérieur du continent, elle pourrait compter sur les forces du grand chef arabe, et les territoires sur lesquels TIPPO TIP exerçait son autorité deviendraient une proie facile, vu le peu de ressources dont l'État Indépendant disposait pour occuper d'une façon effective le territoire reconnu par les Puissances.

En outre, TIPPO TIP était le seul grand chef arabe avec qui les agents de l'Association Africaine et de l'É. I. C. avaient entretenu des relations amicales. Si l'État du Congo s'aliénait la sympathie de TIPPO TIP, les autres chefs arabes ne manqueraient pas de manifester une attitude de plus en plus hostile à l'égard de toute ingérence des Européens. On risquait donc de voir les Arabes unis s'opposer à toute extension de l'autorité de l'État dans les territoires occupés par eux.

Heureusement pour l'État du Congo, l'expédition organisée pour secourir EMIN PACHA, où les intérêts anglais allaient de pair avec ceux de l'État Indépendant, n'allait pas tarder à réaliser la réconciliation et à ranger le grand chef arabe du côté de l'État Indépendant.

La perte momentanée de la station de Stanley-Falls devait apparemment donner raison à ceux qui avaient

<sup>(1)</sup> DE CAZENAVE au Ministre, 14 février 1887 (M. A. E., Cor. Polit., Consulats (1881-1890), vol. 18, n° 162).



cru aux bruits alarmants de l'année 1885. Car si le gouvernement pouvait, en connaissance de cause, juger de la portée des événements de Stanley-Falls, l'opinion publique, elle, ne pouvait faire le partage des responsabilités et rejetait toute la faute sur les Arabes.

### CHAPITRE III

## AU SECOURS D'EMIN PACHA ET LA RECONCILIATION AVEC TIPPO TIP

On ne saurait trop insister sur l'influence que l'expédition au secours d'EMIN PACHA a eue sur l'évolution de la politique coloniale de LÉOPOLD II. Bien avant qu'il fût question d'organiser cette expédition, le Roi avait déjà convoité les territoires vers lesquels elle allait se diriger.

D'autre part, il tenait à garder STANLEY, qui allait prendre le commandement de l'expédition, et s'il le « prêtait » à une entreprise anglaise, ce n'était pas dans un but désintéressé.

Enfin, EMIN, qui avait besoin de secours et ne pouvait plus compter sur l'aide de l'Égypte, pouvait être amené à offrir ses territoires à celui qui lui présenterait les conditions les plus avantageuses.

Ce furent autant de raisons qui incitèrent le Roi à ne rien laisser au hasard et à prévoir toutes les éventualités afin de retirer de l'expédition le maximum d'avantages politiques.

#### ARTICLE I.

### L'expédition au secours d'Émin Pacha.

#### LA SITUATION D'EMIN (1).

Au second quart du XIX<sup>e</sup> siècle, sous le règne de MEHEMET ALI, après que l'Égypte fût parvenue à étendre sa domination vers le sud jusqu'au cœur de

(1) Pour l'histoire d'EMIN PACHA, voir surtout G. SWEITZER, *Emin Pascha. Eine Darstellung seines Lebens und Wirkens mit Benutzung seiner Tagebücher, Briefe und Wissenschaftliche Anzeichnungen*, Berlin, 1898, 809 pp.

l'Afrique, de nombreux aventuriers turcs et européens s'installèrent dans les régions conquises. Sous prétexte de faire le commerce de l'ivoire, ces nouveaux venus faisaient la chasse à l'homme et la traite des nègres en grand. Sir Samuel BAKER, explorateur anglais engagé au service du Khédive ISMAÏL, annexa en 1871 les provinces équatoriales et ouvrit une voie à la navigation par le Nil vers les lacs africains. En vue de réprimer la traite, il divisa le Soudan en plusieurs provinces, chacune gouvernée par un officier européen. A Samuel BAKER, succéda le général anglais Ch. GORDON, gouverneur de la province équatoriale, qui devint gouverneur général du Soudan en 1877 <sup>(1)</sup>. Il nomma SLATON BEY gouverneur du Kordofa, LUPTON BEY gouverneur du Bahr-el-Ghazal et EMIN BEY gouverneur de la province équatoriale. La traite des esclaves fut ainsi réprimée avec succès et le pays aurait pu prospérer si le système même du gouvernement n'avait exaspéré le peuple. Les impôts considérables, qui se justifiaient et pouvaient être payés du temps du commerce des esclaves, avaient été maintenus après la suppression légale de la traite <sup>(2)</sup>. Des procédés trop énergiques avaient contribué à alimenter un mouvement politico-religieux qui s'était proposé comme premier objectif l'expulsion des troupes égyptiennes et des collecteurs d'impôts. Bientôt, tous les chefs du Soudan firent cause commune avec le Madhi, le nouveau prophète, ce qui mena à la prise de Karthoum et au massacre de GORDON le 26 janvier 1885. Peu après, SLATON BEY dut faire sa soumission et LUPTON BEY, attaqué à son tour, fut fait prisonnier. Il ne restait que la province équatoriale commandée par EMIN BEY. Attaqué, il parvint à se replier vers le sud à

(1) Pour l'histoire du Soudan, voir *The Cambridge Modern History*, t. XII, Cambridge, 1910, pp. 429-456.

(2) Voir à ce sujet la dépêche de VINCK à FRÈRE ORBAN, 28 janvier 1884, (M. A. E., AF. X, Egypte, Cor. Pol., Consulats, vol. 5, n° 120).

Wadelaï sur le Nil, sans avoir engagé le gros de ses troupes (1).

#### PROJET D'UNE EXPÉDITION AVANT LA PRISE DE KARTHOUH.

GORDON, après avoir réprimé avec succès la traite des esclaves au Soudan, avait donné sa démission et était rentré en 1879 en Europe. Après une vaine tentative en 1880, LÉOPOLD II l'engagea à son service en janvier 1884 (2). Cependant, quelques jours plus tard, GORDON fut rappelé par le gouvernement anglais pour organiser l'opposition à l'insurrection madhiste au Soudan. Relevé de son engagement envers LÉOPOLD II, il repartit aussitôt pour l'Égypte.

Le Comité d'Études de Bruxelles s'empressa de communiquer à STANLEY le départ de GORDON pour le Soudan et l'intention de ce dernier de se rendre immédiatement au Congo après avoir rétabli la situation au Soudan. Le Comité suggéra à STANLEY d'envoyer par l'Aruwimi un de ses agents au secours de LUPTON BEY, SLATON BEY et EMIN BEY, qui, par suite de l'insurrection madhiste, étaient coupés de l'Égypte. On faisait comprendre à STANLEY, que s'il parvenait à les sauver et à leur faire descendre le Congo, ce serait un digne pendant à la prouesse d'avoir retrouvé LIVINGSTONE (3). Si le projet pouvait faire espérer de réels avantages politiques pour le

(1) Au sujet du Madhi, voir J.-S. TRIMINGHAM, *Islam in the Soudan*, Oxford 1949, pp. 150-157. Le Madhi ne fut pas un imposteur ni un homme sans scrupules. L'élément religieux surtout l'emportait chez lui.

(2) L'intention du Roi avait été d'engager GORDON pour seconder et éventuellement remplacer STANLEY à la tête de l'administration des affaires du Congo ; voir à ce sujet extrait de lettre de GORDON à STANLEY, 6 janvier 1884, dans notice biographique de GORDON, *B. C. B.*, IV, c. 348-353. (J. GERS). Le départ de GORDON pour le Soudan dut être une déception tant pour le Roi, qui se voyait privé d'un homme de grande valeur, que pour STANLEY à qui un repos en Europe s'imposait.

(3) Document NOTTE, p. 205. Pour les intentions de GORDON, voir F. MASOIN, *Histoire de l'État Indépendant du Congo*, Namur, 1913, t. II, p. 258.

Comité d'Études, il était cependant irréalisable avec les ressources en hommes et matériel dont disposait STANLEY.

Un peu plus tard, GORDON arrivé en Égypte, dans une lettre datée du 1<sup>er</sup> février de Korosko, exposait au Roi la situation du Soudan et concluait :

« (...) Dans ces circonstances Votre Majesté voudrait-Elle réfléchir à la proposition de reprendre d'un coup le Bahr-el-Ghazal et la province équatoriale ? La dernière est gouvernée par un Allemand, Emin Bey, l'autre par un Anglais, Lupton (...) » (1).

La proposition de GORDON ne semble pas avoir eu de suite immédiate. Cependant, quelques mois plus tard, STANLEY proposa l'organisation d'une expédition forte de 600 Zanzibarites pour marcher vers le Bahr-el-Ghazal et, éventuellement, réaliser la jonction avec GORDON à Karthoum. STRAUCH trouva le plan de STANLEY « séduisant comme un mirage » mais recula devant les difficultés. D'abord, le recrutement de 600 hommes s'avérait très difficile, ensuite il fallait au moins six mois avant d'arriver au Bahr-el-Ghazal et, à ce moment, Karthoum aurait succombé ou serait dégagé définitivement. En plus, l'Angleterre ne pouvait voir d'un bon œil la velléité du Comité d'Études de l'aider dans ses embarras en Égypte, et même si l'Angleterre devait offrir le Soudan, STRAUCH estimait que ce serait un « présent funeste » du moins en ce moment. Cette expédition entraînerait d'énormes dépenses et il fallait, d'après STRAUCH, que le Soudan se rattachât d'abord commercialement au Congo avant de faire politiquement partie du nouvel état (2).

Pendant son séjour à la station de Stanley Falls (26-31 janvier 1885), VANGELE, apprenant que TIPPO TIP avait l'intention d'envoyer une expédition dans les parages du Soudan, remit au chef arabe une lettre à

(1) GORDON à LÉOPOLD II, 1<sup>er</sup> février 1884 (M. C., I. R. C. B., Corresp., GREINDL-LÉOPOLD II). La lettre a été publiée par Ed. DE JONGHE, Gordon Pacha au service de Léopold II, dans *Congo*, 1938, t. II, pp. 556-563.

(2) STRAUCH à LÉOPOLD II, 4 septembre 1884 (M. C., I. R. C. B., Corresp. STRAUCH-LÉOPOLD II).



faire parvenir à un membre italien de l'expédition de JUNKER, un certain CASATI, resté en compagnie d'EMIN <sup>(1)</sup>.

#### LA POSITION DU GOUVERNEMENT ANGLAIS.

Le Dr JUNKER, qui depuis 1879 avait exploré en savant la région nord-est du Congo et avait rejoint EMIN à Wadelaï sur le Nil, parvint à forcer le passage par l'Uganda et, dans une lettre en date du 16 août 1886, apprit au monde civilisé la situation critique du dernier défenseur des provinces équatoriales de l'Égypte. Ce message alerta l'opinion publique en Europe et on songea de différents côtés à organiser des expéditions de secours <sup>(2)</sup>.

Informé également par son consul de Zanzibar, qui transmettait au Foreign Office les lettres des missionnaires de l'Uganda et celles qu'EMIN parvenait à envoyer à Zanzibar, le gouvernement anglais, au début du mois d'octobre, étudia l'opportunité de porter secours à EMIN. Le War Office émit un avis défavorable sur la possibilité d'organiser une expédition militaire. Cet avis était basé sur l'opposition du roi d'Uganda à laisser passer des étrangers par son territoire <sup>(3)</sup>. On suggéra alors d'envoyer une mission au roi d'Uganda avec des cadeaux et des promesses d'argent pour le cas où il cesserait de persécuter les missionnaires et se montrerait disposé à prêter secours à EMIN et son monde. Le gouvernement était d'avis que l'aide à fournir incom-  
bait en premier lieu à l'Allemagne puisque EMIN était un

(1) *M. G.*, 1885, p. 45. C'est à la suite d'une demande du gouvernement italien que le Comité d'Études avait fait parvenir des instructions à ses agents afin de secourir CASATI, typographe qui avait accompagné JUNKER dans l'Uele et qui, depuis le mois de mars 1884, était resté au côté d'EMIN. Voir aussi *B. C. B.*, I, 219.

(2) Sur les explorations de JUNKER, voir Dr. W. Junkers *Reisen in Afrika*, Vienne, 3 vol., 1888-1889. Pendant son voyage de retour vers Zanzibar, il fit le voyage de Tabora à la côte en compagnie de TIPPO TIP.

(3) Rapport du capitaine J. LEVERSON, (P. R. O., F. O. 84/1775/annexe du n° 173). En 1885, l'évêque protestant HANNINGTON avait été massacré et, en mai 1886, l'Uganda avait été le théâtre de violentes persécutions. Voir à ce sujet R. OLIVER, *op. cit.*, pp. 104-106.

allemand. On était également peu disposé à déboursier 30.000 livres sterling, somme qu'on trouvait trop onéreuse pour une expédition <sup>(1)</sup>.

Cependant, à différentes reprises, le gouvernement fut sollicité pour venir en aide à EMIN. En premier lieu, la British Anti-Slavery Society, dans sa séance du 5 novembre, décida d'envoyer une motion au Foreign Office pour engager les gouvernements anglais et égyptien à ne rien négliger pour venir en aide à EMIN, qui avait rendu d'éminents services dans la lutte contre la traite des esclaves <sup>(2)</sup>. Ensuite, l'opinion publique à Londres réclamait du gouvernement une part active au rétablissement des communications avec EMIN. STANLEY, bien que parti en Amérique, s'était déclaré prêt à offrir ses services si la chose était prise en considération par le gouvernement anglais <sup>(3)</sup>. Enfin, la Scottish Geographical Society adressa une pétition au gouvernement le 23 novembre demandant son appui en faveur d'EMIN et recommanda l'explorateur J. THOMSON comme chef d'une expédition éventuelle partant de Zanzibar <sup>(4)</sup>.

L'opportunité d'une expédition fut remise à l'étude mais lord SALISBURY se montra opposé à ce qu'elle soit placée sous la responsabilité du gouvernement, appréhendant des complications futures en cas de désastre <sup>(5)</sup>. Le 25 novembre, le cabinet déclina définitivement toute responsabilité, même pour une expédition pacifique, pour ne pas encourir les risques de « to rescue the rescuers <sup>(6)</sup> ».

<sup>(1)</sup> Conclusion du F. O., 5 novembre 1886 (P. R. O., F. O. 84/1775/n° 173),

<sup>(2)</sup> H. ALLEN à IDDESLEIGH, 8 novembre 1886 (P. R. O., F. O. 84/1793/s. n°). La lettre a été publiée dans *Africa*, VIII, 1888, p. 4, n° 3 et la réponse *Ibidem*, p. 5, n° 6.

<sup>(3)</sup> MACKINNON à FERGUSSON, 15 novembre 1886 (P. R. O., F., 84/1793/s. n°).

<sup>(4)</sup> P. R. O., F. O. 84/1794/s. n° ; voir aussi H. DEPAGE, Note au sujet de documents inédits relatifs à deux expéditions de H-M. Stanley en Afrique orientale (1874-1877 et 1887-1889), dans *Bull. I. R. C. B.*, t. XXV, 1954, p. 149.

<sup>(5)</sup> PAUNCEFOOTE à IDDESLEIGH, 23 novembre 1886 (P. R. O., F. O. /1794/s. n°).

<sup>(6)</sup> Mémorandum de IDDESLEIGH, 25 novembre 1886 (*Ibidem*).

En réalité, le gouvernement ne voulait plus se trouver devant les difficultés qui avaient surgi après la victoire du Madhi sur le général anglais HICKS en 1883 et après la prise de Karthoum et le massacre de GORDON en janvier 1885.

Devant le refus du gouvernement de prendre une initiative quelconque, W. MACKINNON et HUTTON, le président de la Chambre de Commerce de Manchester, organisèrent une expédition privée placée sous le commandement de STANLEY. Le gouvernement égyptien fournit une somme de 10.000 livres (1). Le 11 décembre, MACKINNON rappela STANLEY, qui était en tournée en Amérique où il donnait des conférences (2) et ce dernier fit prévoir son arrivée à Southampton pour le 22 du même mois.

#### LA POSITION DE L'É. I. C.

Du fait que la situation d'EMIN était devenue un objet de préoccupation européenne, STRAUCH écrivit au Roi le 8 décembre que, dès que JUNKER serait rentré en Europe, sa voix trouverait écho en Allemagne et en Angleterre et qu'il fallait s'attendre à ce que le gouvernement britannique organise prochainement une expédition pour aller secourir EMIN. STRAUCH prévoyait que l'Angleterre solliciterait la permission d'emprunter la route traversant l'État du Congo. Si, d'une part, on ne pouvait refuser une demande éventuelle « sans s'aliéner bien des sympathies », d'autre part, on ne pouvait l'accepter sans nuire à l'autorité de l'É. I. C., qui serait entièrement éclipsée par les chefs de l'expédition anglaise. STRAUCH proposa donc de prendre les devants et d'offrir à l'Angleterre de ravitailler EMIN et de le rapatrier moyennant un subside de 60.000 livres sterling. L'expédition serait

(1) Mémorandum de MACKINNON à IDDESLEIGH, 27 novembre 1886, (*Ibidem*).

(2) MACKINNON à STANLEY, 11 décembre 1886, copie de télégramme, (P. R. O. F. O. 84/1795/s. n°).

placée sous les ordres de STANLEY. Le Roi renvoya la lettre à STRAUCH après y avoir marqué au crayon :

« J'ai émis l'avis qu'on ne pouvait pas offrir cela aux Anglais, qu'il fallait attendre qu'ils demandent notre concours » (1).

Certains journaux prétendirent que Roi avait télégraphié à STANLEY de revenir de New York, pour commander une expédition chargée de ramener EMIN. A LAMBERMONT, le Roi communiqua à ce sujet :

« Je vous avouerai que je n'ai pas télégraphié à Stanley et que j'ignore si le gouvernement anglais désire l'employer » (2).

STANLEY était toujours au service de l'É. I. C. et au mois de mars 1886, le Roi s'était proposé de nommer STANLEY administrateur du Haut-Congo pour y prévenir une action éventuelle de DE BRAZZA (3). Comme le Roi n'avait pas renoncé à ce projet, il avait refusé au mois de juillet de fixer définitivement les pouvoirs de C. JANSSEN, nommé administrateur général du Congo. Il ne voulait pas s'exposer à devoir les modifier s'il était obligé d'envoyer STANLEY au Congo (4). Sur ordre du Roi, le gouvernement de l'É. I. C. devait cependant s'occuper de la situation de STANLEY et de l'accueil à faire à une demande éventuelle de sa part d'être autorisé à aller au secours d'EMIN. Le gouvernement du Congo était d'avis qu'il serait difficile et impolitique de lui répondre par un refus qui étonnerait le public et produirait un mauvais effet si les expéditions organisées par d'autres voyageurs échouaient et qu'EMIN succombait faute de secours.

(1) STRAUCH à LÉOPOLD II, 8 décembre 1886 (M. C., I. R. C. B., Cor. STRAUCH-LÉOPOLD II).

(2) LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 15 décembre 1886 (M. A. E., Pap. LAMBERMONT, n° 808). Ce fut MACKINNON qui rappela STANLEY d'Amérique par télégramme, voir le texte dans *Africa*, n° 8 (1888), p. 10, n° 16.

(3) LÉOPOLD II à STRAUCH, 9 mars 1886 (M. A. E., AF. I. XIII, n° 560) et STRAUCH à LÉOPOLD II, 20 mars (*Ibidem*, n° 570). Un décret avait été préparé pour régler les attributions de STANLEY, voir *Ibidem* n° 571.

(4) LÉOPOLD II à STRAUCH, 29 juillet 1886 (*Ibidem* n° 623).



Les adversaires de l'É. I. C. ne manqueraient pas de l'en rendre en partie responsable. En outre, un refus fondé sur le besoin d'employer STANLEY, obligerait à envisager un rapide retour de celui-ci au Congo (1). Or, on ne pouvait pas employer STANLEY pour n'importe quel service. A Bruxelles, on était toujours sous l'impression de la prise de la station de Stanley Falls par les Arabes et C. JANSSEN, l'administrateur général, était d'avis qu'il fallait organiser une expédition (2). Une campagne d'une certaine envergure était chose à offrir à STANLEY mais, du fait que l'État était dépourvu des moyens d'action nécessaires, STRAUCH jugea le moment peu propice (3).

#### L'EXPÉDITION COMMANDÉE PAR STANLEY.

Comme on s'y était attendu, le 27 décembre, STANLEY écrivit de Londres au Roi qu'avant son départ pour l'Amérique, W. MACKINNON lui avait demandé de se mettre à la tête d'une expédition pour secourir EMIN. Il avait répondu être tout disposé à le faire mais qu'il doutait que les fonds puissent être souscrits. Maintenant, après avoir reçu une dépêche lui annonçant que les fonds étaient trouvés, il était revenu en Europe et sa reconnaissance serait grande

« si Votre Majesté voulait bien condescendre à exercer votre prérogative royale en m'ordonnant cette expédition ou en me signifiant Votre Royale approbation ».

Il demanda aussi de connaître la volonté du Roi au sujet de son engagement. S'il acceptait cette mission, devait-il considérer son engagement avec le Roi comme persistant toujours ou comme ayant pris fin ? (4)

(1) STRAUCH à LÉOPOLD II, 18 décembre 1886 (M. C., Cor. STRAUCH-LÉOPOLD II).

(2) Voir plus haut p. 81.

(3) STRAUCH à LÉOPOLD II, 18 décembre 1886 (*Ibidem*).

(4) Lettre et long télégramme de STANLEY à LÉOPOLD II, 27 décembre 1886 (A. G. R., Papiers VAN EETVELDE, n° 63).



Le 29 décembre, par télégramme, STANLEY demanda une audience au Roi et, le lendemain, il était à Bruxelles <sup>(1)</sup>. Le même jour, le Roi écrivit à MACKINNON :

« (...) Vous vous souviendrez sans doute de ce que je vous ai toujours dit. Nous considérons M. Stanley comme une des colonnes de l'État du Congo et j'ai la conviction qu'en abandonnant la possibilité de recourir à un moment donné à l'auxiliaire (?) de Stanley, j'agirais contre mon devoir envers l'État, c'est-à-dire envers la civilisation. Nous pensons que si M. Stanley partait du Congo pour délivrer Emin Pacha nous ne serions pas exposés à perdre ses services.

Comme vous avez déjà tant fait pour l'État du Congo et pour l'avancement de la civilisation en Afrique, nous sommes persuadés que vous saurez encore cette fois-ci combiner ces divers intérêts avec l'accomplissement de votre propre dessein et nous pouvons être tous deux d'accord sur ce point, que l'on ne saurait trouver personne de plus apte que M. Stanley à remplir cette mission (...) » <sup>(2)</sup>.

Le Roi, qui avait compté encore employer STANLEY, considéra la cession de ce dernier comme un réel sacrifice et il y consentit à condition que l'expédition emprunte la voie du Congo. Dans l'idée du Roi, le fait que STANLEY commanderait l'expédition sauvegarderait les intérêts de l'É. I. C. et le fait que l'expédition emprunterait la voie du Congo était la meilleure garantie pour s'assurer éventuellement une part dans le partage des succès politiques de l'expédition.

Mais dans la pensée des promoteurs de l'expédition, celle-ci devait emprunter la route de terre à partir de la côte orientale. En vue de fonder des comptoirs le long de la route que suivrait l'expédition, MACKINNON et HUTTON avaient fourni les premiers fonds nécessaires <sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> Télégramme STANLEY à LÉOPOLD II, 29 décembre 1886 (A. G. R., Papiers VAN EETVELDE, n° 63 (original) et 39 (copie)) ; Télégramme LÉOPOLD II à STANLEY, 29 décembre 1886, minute (*Ibidem*, n° 63).

<sup>(2)</sup> LÉOPOLD II à MACKINNON, 30 décembre 1886 (A. G. R., Papiers VAN EETVELDE, n° 63). La minute est en anglais et signée par le Roi qui y a ajouté « minute à garder ». La farde contient aussi une traduction française.

<sup>(3)</sup> Voir le Memorandum de J. FERGUSSON, 20 novembre 1889 (P. R. O., F. O. 84/1794/s. n°).

STANLEY cependant, en rentrant d'Amérique, avait pensé d'abord à la route du Congo (1). Le gouvernement égyptien ne fut pas favorable non plus à la voie du Congo et accusa STANLEY d'alléguer la délivrance d'EMIN pour attirer sur son projet les sympathies générales et se procurer les fonds nécessaires. Le gouvernement khédival menaça de refuser le subside promis de 10.000 livres sterling (2).

En Angleterre, les préparatifs se poursuivaient pour emprunter la route partant de la côte orientale et le Foreign Office avait donné ordre à son consul à Zanzibar d'intervenir auprès du Sultan pour fournir 400 à 500 porteurs (3). Le 7 janvier, le comte DE BORCHGRAVE, secrétaire du Roi, écrivit à STANLEY pour insister encore sur le choix de la route du Congo (4). On avait fait pression aussi sur MACKINNON qui écrivit le 4 janvier à STANLEY :

« (...) avoir expliqué au Roi tout ce qui a été fait et tout ce qui se prépare, les difficultés de rompre les engagements déjà souscrits et d'obtenir que les gouvernements britannique et égyptien et le Sultan de Zanzibar consentent à tous ces changements de front (...). J'ai cependant promis de voir si tous ceux qui y sont intéressés consentiraient à prendre la route du Congo (...) » (5).

Il restait encore à résoudre la grande question du transport de l'expédition de Zanzibar au Congo par mer au cas où l'on opterait pour la route du Congo. Non seulement les fonds recueillis ne permettaient pas de supporter les frais, mais le Foreign Office avait en vain demandé à l'amirauté d'assurer le transport (6). Ce fut encore le géné-

(1) ANDERSON à PAUNCEFOOTE, 24 décembre 1886 (*Ibidem* /1776 /s. n°).

(2) D'AUNAY à FLOURENS, 29 janvier 1887, copie (M. A. E., AF. I, I, 1<sup>re</sup> série, vol. 1, n° 65). La dépêche a été publiée dans *Documents diplomatiques français relatifs aux origines de la guerre de 1914*, 1<sup>re</sup> série : 1871-1900, t. VI, p. 431, n° 416.

(3) F. O. à HOLMWOOD, 22 décembre, minute de télégramme, (P. R. O., F. O. 84/1777 /n° 54).

(4) DE BORCHGRAVE à STANLEY, 7 janvier 1887, dans H.-M. STANLEY, *Dans les ténèbres de l'Afrique*, Traduction française, Paris, 1890, t. I, p. 43.

(5) H.-M. STANLEY, *op. cit.*, t. I, p. 42.

(6) F. O. à l'Amirauté, 8 janvier 1887 (P. R. O., F. O. 84/1856, s. n°).

reux MACKINNON qui allait tenter d'affréter un navire à Bombay pour venir prendre l'expédition à Zanzibar (1).

Quand STANLEY sortit de chez le Roi, lors de sa seconde visite le 14 janvier, la question n'était pas encore complètement résolue et il déclara au rédacteur de l'*Indépendance belge*, que c'était à Zanzibar même qu'il opérerait pour l'une ou l'autre route, mais qu'il comptait prendre celle du Congo pour autant qu'il serait possible de trouver un vapeur pour transporter son monde (2). Quelques jours plus tard, on avait dû recevoir une réponse favorable de Bombay, car le 20 janvier le Roi pouvait communiquer à STRAUCH que

« STANLEY va décidément par le Congo. Nous sommes liés d'honneur de lui accorder les facilités promises (3) ».

Une fois de plus, les vues du Roi étaient adoptées et, au cas où des succès politiques seraient à partager, il pourrait se vanter d'avoir cédé STANLEY et prêté ses bons offices.

Non seulement le Roi se proposait de retirer un profit de l'expédition, mais STANLEY avait aussi été chargé de proposer à EMIN la reprise de la province équatoriale par l'É. I. C., si la chose pouvait se faire en déboursant 250 à 300.000 F. EMIN recevrait le titre de gouverneur et le rang de général avec des appointements de 37.000 F (4).

(1) Amirauté à F. O., 14 janvier 1887 (*Ibidem* /1857 /s. n°) marque son accord pour fournir le charbon nécessaire au navire affrété par MACKINNON.

(2) *Indépendance belge*, 16 janvier 1887.

(3) LÉOPOLD II à STRAUCH, 20 janvier 1887, (M. A. E., AF. I, XIII, n° 635).

(4) H.-M. STANLEY, *op. cit.*, p. 380. Voir aussi ce qu'en dit EMIN dans son journal publié dans G. SWEITZER, *op. cit.*, pp. 405-406 et 525. Il faut noter qu'EMIN écrit que STANLEY ne peut nier que lorsqu'il lui avait présenté la proposition du Roi, il lui avait fortement déconseillé d'accepter et l'avait plutôt engagé à vendre ses provinces à la compagnie anglaise (voir à ce sujet pp. 475 et 525).

De retour à Zanzibar, EMIN confirma la conduite de STANLEY. Il confia au consul anglais qu'il avait décliné l'offre de LÉOPOLD II parce qu'il ne croyait pas au succès de l'É. I. C. ; le tout tomberait à la mort du Roi ou viendrait dans les mains des Français. En outre, s'il avait accepté, sa position sur le Nil aurait été très instable et trop éloignée du Congo. Il aurait été subordonné au bon vouloir des officiers du Haut-Congo et n'avait pas voulu courir ce risque. Voir EVAN SMITH à SALISBURY, 14 mars 1890 (secret) (P. R. O., O. F., 84/2060 /n° 113).

De leur côté, les principaux membres anglais du Comité EMIN PACHA avaient contribué à l'organisation de l'expédition en vue d'établir des comptoirs commerciaux, surtout si l'expédition empruntait la route par la côte orientale. Il ne semble pas que, dès le début de la création du Comité EMIN PACHA, les membres aient eu un plan bien défini pour constituer une compagnie. Ce fut seulement quelques mois plus tard que fut constituée la British East Africa Company (1). N'empêche que STANLEY avait été chargé par le Comité de proposer à EMIN, non pas de reprendre ses territoires, mais de s'installer au nord-est du lac Victoria-Nyanza pour y organiser la région. Le Comité EMIN PACHA, qui allait fournir les fondateurs de la *B. E. A. C.*, se chargerait d'établir une liaison entre la côte orientale et le lac en créant une série de comptoirs commerciaux (2).

## ARTICLE II.

### La réconciliation avec Tippu Tip.

#### LA RÉCONCILIATION ÉTAIT NÉCESSAIRE.

On attribue généralement à STANLEY l'idée et le mérite d'avoir opéré l'entente avec TIPPO TIP. Cependant, ce n'est qu'après ses visites au Roi et sous l'influence de MACKINNON, que STANLEY opta pour la voie du Congo. Une fois cette route choisie, le problème arabe se posait. Il était impossible de mener à bien l'expédition pour se-

(1) Voir à ce sujet DE KIEWIET, *History of the Imperial British East Africa Company*, Londres, 1955, p. 81.

(2) Pour les instructions données à STANLEY à ce sujet, voir STANLEY, *op. cit.*, p. 379 et G. SWEITZER, *op. cit.*, pp. 405-406 et p. 525.

courir EMIN si elle devait s'appuyer sur un camp situé dans la région arabe avec qui on vivait sur pied de guerre. C'était donc une condition *sine qua non* pour la réussite de l'expédition d'en arriver à une entente, et, si possible, de pouvoir compter sur le concours des Arabes qui disposaient d'un grand nombre d'hommes. Toutefois, si l'expédition allait précipiter la réconciliation avec les Arabes, avant qu'il eut été question d'employer TIPPO TIP, des projets d'arriver à une alliance et à un arrangement avec ce dernier avaient déjà été présentés et étudiés.

WESTER, qui avait commandé pendant deux ans la station des Falls et qui avait pleine confiance en TIPPO TIP, s'était offert à l'État du Congo pour se rendre à Zanzibar et conférer avec le chef arabe dans le but de regagner le Congo par la côte orientale et y rétablir la station abandonnée (1).

J. BECKER également avait exposé en son temps au Roi les avantages d'une alliance avec TIPPO TIP, qu'il considérait comme un ami loyal et dévoué, et s'était offert pour aller à Zanzibar conclure un accord avec le chef arabe, gagner avec lui le Congo par la côte orientale et s'installer au Maniema afin de protéger les frontières de l'État contre les déprédations des Arabes métis, marchands d'esclaves (2).

Au mois de décembre, une dépêche de Zanzibar annonça en Angleterre que TIPPO TIP se trouvait à Zanzibar et qu'il avait promis son concours à l'expédition si elle partait de la côte orientale (3). Déjà avant son son retour à Zanzibar, TIPPO TIP avait confié au voyageur

(1) *M. G.*, 1887, p. 2.

(2) Note de BECKER intitulée *Le consulat de Zanzibar*, dans *M. A. E. AF.*, I, I, 2 série (1886-1890), n° 12.339bis ; TIPPO TIP l'avait déjà proposé en 1881. Voir à ce sujet J. BECKER, *La vie en Afrique*, Paris-Bruxelles, 1887, t. II, p. 46.

(3) HOLMWOOD à F. O., télégramme chiffré, 24 décembre 1886 (P. R. O., F. O. 84/1776/n° 235). Voir aussi *M. G.*, 1887, p. 2.



TRISTRAM PRUEN son espoir de se voir mandaté par le gouvernement anglais pour délivrer EMIN (1).

Quelques jours avant le départ de STANLEY, le consul général de Belgique au Caire, dans un télégramme chiffré, fit savoir que TIPPO TIP avait grand besoin d'argent, qu'il pouvait être acheté et qu'il avait passé la commande de 3.000 fusils (2). Sans doute que le Roi eut soin de communiquer la dépêche à STANLEY avant de son départ. Les circonstances semblaient donc favorables à un arrangement.

#### L'ARRANGEMENT DU 24 FÉVRIER 1887.

Arrivé à Zanzibar, STANLEY ne tarda pas à entrer en communication avec TIPPO TIP. Les négociations furent menées au consultat général britannique (3). STANLEY, dans le récit qu'il en donne, passe sous silence la part active et prépondérante du consul anglais FR. HOLMWOOD. Celui-ci, dans son rapport en date du 3 mars 1887, rend compte à SALISBURY de sa participation aux négociations entre STANLEY et TIPPO TIP. Comme il l'avait déjà communiqué dans une dépêche précédente (4), il avait conseillé à TIPPO TIP d'envoyer des hommes de confiance au Congo pour amener les Arabes à suspendre toute hostilité avec les agents de l'É. I. C. A Zanzibar, on avait appris par télégramme la visite que STANLEY avait faite au Roi, ce qui avait alerté TIPPO TIP. Convaincu

(1) TRISTRAM PRUEN, *The Arab and the African*, Londres, 1891, p. 214. L'auteur, membre de la Royal Geographical Society, avait rencontré TIPPO TIP à Mpuapua et prétend que TIPPO TIP en a toujours voulu à STANLEY d'avoir été choisi à sa place comme chef de l'expédition de secours.

(2) Télégramme chiffré de GARNIER au Ministre, 16 janvier 1887 (M. A. E., E. I. C., vol. II (1885-1891) n° 99). Deux copies dans M. C., A. E., 714 et I. R. C. B. Corresp. GREIDNL-LÉOPOLD II.

(3) H.-M. STANLEY, *Dans les Ténèbres de l'Afrique*, Paris, 1890, t. I, pp. 66-68. Le récit de STANLEY doit être confronté avec le rapport du consul général HOLMWOOD du 3 mars 1887 à SALISBURY, dans *Africa*, n° 8 (1888), p. 22, doc. 39.

(4) HOLMWOOD à F. O., 8 janvier 1887, copie, (M. C., A. E., 178).

que, pour assurer la bonne marche de l'expédition de secours, il fallait arriver à une entente avec les Arabes, le consul anglais avait pris les devants et avait convoqué TIPPO TIP avant l'arrivée de STANLEY. Dans cette entrevue, tout en ne contestant pas les droits de souveraineté de TIPPO TIP sur les rives du Congo en aval des chutes des Falls et sur les villages qui lui avaient fait leur soumission avant l'arrivée des agents de l'É. I. C., le consul avait cependant engagé TIPPO TIP, à faire des concessions afin d'arriver à une solution pacifique. La raison alléguée était que les positions arabes sur le Congo en aval de Stanley-Falls seraient intenable le jour où l'É. I. C., en possession de vapeurs armés, refuserait de reconnaître le droit de souveraineté de TIPPO TIP sur ces régions.

Celui-ci, confiant en sa force, était d'un autre avis et pensait pouvoir défendre ses positions sur le fleuve Congo. Les négociations en restèrent là jusqu'à l'arrivée de STANLEY à Zanzibar. Le résultat de la première entrevue STANLEY-TIPPO TIP fut que le premier télégraphia au Roi que le chef arabe était en mesure d'empêcher l'É. I. C. d'établir des stations permanentes sur les rives du Congo en aval des Falls. Au consul anglais, STANLEY affirma que les instructions reçues du Roi ne lui permettaient pas, compte tenu de l'attitude de TIPPO TIP, d'arriver à une entente. Il demanda alors au consul d'user de toute son influence sur TIPPO TIP pour arriver à une solution. HOLMWOOD convoqua TIPPO TIP et parvint à le convaincre d'accepter la solution que lui, consul anglais, proposerait. Il y eut alors une entrevue STANLEY-HOLMWOOD-TIPPO TIP durant laquelle STANLEY, par de longues explications, fit comprendre à TIPPO TIP que son refus d'abandonner ses positions en aval de Stanley-Falls aurait comme conséquence la ruine de l'É. I. C., et que les Français ne manqueraient pas de prendre sa place. C'était insinuer à TIPPO TIP qu'il valait mieux pour lui d'avoir comme voisin l'État du Congo

qu'une grande puissance comme la France. Après de longues discussions, on trouva une base d'entente sur laquelle TIPPO TIP marqua son accord tout en laissant au consul anglais le soin de mettre les détails au point. STANLEY en rendit compte par télégramme à Bruxelles et le Roi l'accepta <sup>(1)</sup>.

TIPPO TIP devenait gouverneur du district de Stanley-Falls avec un salaire de 30 livres sterling par mois payable à son agent à Zanzibar, sous condition d'arborer le drapeau de l'É. I. C., de maintenir l'autorité de l'État sur le fleuve Congo et ses affluents depuis l'Aruwimi, et d'empêcher les tribus indigènes aussi bien que les Arabes de faire le commerce des esclaves. Il acceptait un secrétaire qui l'aiderait dans ses relations avec le gouverneur général. Par contre, TIPPO TIP avait la pleine liberté de faire un commerce légitime dans toutes les directions. L'entente sauvegardait donc les droits de TIPPO TIP du fait que les régions contestées restaient virtuellement sous son autorité en tant que gouverneur du district et, d'autre part, l'É. I. C. étendait son autorité sur les territoires du chef arabe qui reconnaissait les droits de l'État.

En vertu d'une autre convention, STANLEY obtint pour son expédition 600 porteurs à livrer au Congo pour le transport des munitions destinées à EMIN et pour éventuellement ramener l'ivoire en sa possession. Pour ce service, TIPPO TIP touchait 90.000 F. <sup>(2)</sup>

Le 24 février, le Roi reçut encore un télégramme de STANLEY lui annonçant qu'il embarquait TIPPO TIP pour le Congo. Le même jour, le Roi communiqua à STRAUCH un projet de lettre pour STANLEY à lui adresser au Congo <sup>(3)</sup>. Rendant compte du passage de STANLEY à Zanzibar le consul belge écrivit :

(1) Le texte de la convention dans A. G. R., Papiers VAN EETVELDE, n° 132, copie conforme garantie par Fr. HOLMWOOD, consul général à Zanzibar. Voir aussi *Africa*, n° 8 (1888), p. 23, doc. n° 39, annexe.

(2) STANLEY avait appris au Caire par JUNKER qu'EMIN possédait 75 t d'ivoire, valant 1.500.000 F, voir *M. G.*, 1887, p. 48.

(3) LÉOPOLD II à STRAUCH, 24 février 1887 (M. A. E., AF. I, XIII, n° 663).

« (...) que Tippo Tip s'était engagé moyennant une certaine somme à se mettre avec 3.000 (?) de ses hommes à la disposition de Stanley. Le Sultan n'avait pas hésité un instant à ratifier cet engagement et le départ de Tippo Tip avec Stanley prouve de façon la plus évidente que le chef arabe est loin d'être l'ennemi des blancs et qu'il se considère comme n'ayant rien à se reprocher dans l'affaire des Stanley Falls » (1).

Le consul semble ignorer la convention politique.

TIPPO TIP était bien convaincu, depuis son retour à la côte et son entrevue avec le Sultan, qui lui avait dit l'impossibilité dans laquelle il se trouvait de défendre le continent contre l'emprise des puissances européennes (2), qu'une entente avec les Européens était le seul moyen de sauvegarder ses intérêts à l'intérieur du continent. Sa nomination comme gouverneur était à ses yeux une garantie pour ses droits acquis et lui permettait de continuer à prendre soin de son commerce. Quant au traitement de 30 livres sterling par mois, TIPPO TIP trouva la somme bien minime (3). Toutefois, il allait pouvoir profiter des établissements sur le Congo, alors que le commerce avec la côte orientale devenait de plus en plus difficile et moins profitable. La cause en était les tributs et impôts levés sur les caravanes par les potentats indigènes et la présence des Allemands qui voulaient s'assurer la direction du commerce à la côte.

En considération des services que TIPPO TIP s'était engagé à rendre, STANLEY le prit à bord de son navire pour le conduire via le Congo aux Stanley-Falls. Il y eut quelques incidents, mais sans grande importance, lors du passage de tout ce monde à Léopoldville (4).

(1) DE CAZENAVE au Ministre, 14 mars 1887 (M. A. E., Corresp. Polit. Consulats (1881-1890), vol. 18, n° 163).

(2) TIPPO TIP, Autobiographie, M. S. O. S., 1903, p. 34.

(3) *Ibidem*.

(4) Voir à ce sujet Ch. LIEBRECHTS, Souvenirs d'Afrique, Congo (1883-1889), Bruxelles, 1909, pp. 167 et ss. L'auteur commandait à ce moment le district de



## LES RÉACTIONS A LA NOMINATION DE TIPPO TIP.

Si on admit que l'entente avec les Arabes était nécessaire pour assurer la réussite de l'expédition de secours, par contre la convention qui nommait TIPPO TIP gouverneur fut sévèrement critiquée par le Portugal et la presse hostile à l'œuvre coloniale, et elle donna ample matière à discréditer l'œuvre de l'É. I. C. D'après le rapport du consul anglais sur les négociations à Zanzibar, il semble bien que cette nomination n'avait pas été prévue avant le départ de STANLEY. Celui-ci, dans son rapport sur l'expédition envoyé au Foreign Office, dit que lors de sa visite à Bruxelles, il avait été consulté par le Roi au sujet de TIPPO TIP et de ses visées sur le Congo. Stanley avait proposé de l'employer comme un agent de l'É. I. C., préconisant cette façon d'agir comme un expédient moins onéreux et plus humain que l'emploi de la force. Le Roi l'avait chargé de négocier avec le chef arabe à ce sujet <sup>(1)</sup>. Peut-être avait-on envisagé de nommer TIPPO TIP chef de poste des Falls ? Mais il semble bien que ce n'est que devant le refus de TIPPO TIP d'abandonner ses droits sur les rives du Congo qu'on soit arrivé à un compromis qui avait nécessité une correspondance par télégramme avec Bruxelles <sup>(2)</sup>. Dans une note du 24 février à STRAUCH, le Roi écrivait :

Stanley-Pool. Le passage, dans le Bas-Congo, de l'expédition qui comportait plus de 800 hommes armés, avait fait fuir la population indigène. Le comportement de STANLEY pour se procurer les transports nécessaires à Léopoldville, fut cause d'un incident entre STANLEY, LIEBRECHTS et les Missionnaires protestants.

<sup>(1)</sup> Rapport de STANLEY, 19 décembre 1889, transmis par EUAN-SMITH, consul à Zanzibar, à SALISBURY dans *Africa*, n° 4, (1890), p. 4.

<sup>(2)</sup> H.-M. STANLEY, *op. cit.*, t. I, p. 64. STANLEY a Probablement envoyé trois télégrammes : un premier pour faire connaître l'attitude de TIPPO TIP de ne pas vouloir céder ses droits en aval des chutes ; un second pour proposer une entente qui prévoyait la nomination de TIPPO TIP comme gouverneur ; un troisième qui annonçait l'embarquement du chef arabe et de son monde.



« Ci-joint le télégramme de Stanley, il amène Tippu Tip au Congo. Ne faudrait-il pas mettre dans le Mouvement Géographique ou le Précurseur : nous apprenons que Tippu Tip a fait sa soumission à l'État du Congo ? » (1).

Quelques semaines plus tard, le Roi était en possession d'une lettre de STANLEY lui rendant probablement compte de ses négociations avec TIPPO TIP. En la communiquant à STRAUCH, le Roi nota :

« (...) vu les circonstances je trouve que Stanley a bien agi. Il y aura un résident à nommer aux Falls. Qui pourrions-nous nommer ? » (2).

Cette réflexion du Roi semble confirmer que la nomination de TIPPO TIP n'avait pas été prévue à Bruxelles. Sans doute, le Roi a-t-il pu faire allusion à la réconciliation avec les Arabes, que STANLEY devait réaliser, mais il semble plutôt approuver les négociations de STANLEY qui devaient aboutir à la nomination de TIPPO TIP comme gouverneur et, en même temps, à la nomination d'un résident aux Falls. D'ailleurs, ce qui avait préoccupé le Roi avant le départ de STANLEY, c'était moins les modalités de réconciliation avec les Arabes que de voir l'expédition emprunter la voie du Congo.

Le gouvernement de Bruxelles ne semble pas avoir tenu à divulguer de si tôt la nomination de TIPPO TIP. Les journaux belges annoncèrent l'arrivée de STANLEY à Zanzibar, la réconciliation et le concours de TIPPO TIP à l'expédition, mais ne dirent mot au sujet de la nomination du chef arabe (3). C'est seulement un mois plus tard que l'accord politique fut connu par un télégramme publié dans le *Times* (4).

Alors que, quelques mois auparavant, l'évacuation de

(1) LÉOPOLD II à STRAUCH, 24 février 1887 (M. A. E., AF, I, XIII, n° 664).

(2) LÉOPOLD II à STRAUCH, 31 mars 1887 (M. A. E., AF, I, XIII, n° 696).

(3) *La Gazette*, Bruxelles, 26 février 1887 ; *L'Indépendance belge*, 26 février 1887 ; *L'Escaut* Anvers, 26 février 1887.

(4) *The Times*, Londres, 29 mars 1887, p. 5.

la station de Stanley-Falls avait produit une grande émotion dans l'opinion publique, la nomination de TIPPO TIP allait aussi être vivement commentée et diversément appréciée dans la presse. Le *Mouvement Géographique*, très dévoué à l'É. I. C., tout en reconnaissant que, vu ses antécédents, TIPPO TIP était un homme sincère, avoua avoir appris non sans appréhension l'entrée du chef arabe dans les rangs des agents de l'É. I. C. (1). Certains journaux étrangers mirent en doute l'assentiment que de pareilles mesures devaient rencontrer à Bruxelles (2). Le correspondant de Bruxelles de la *Kreuz Zeitung* insista sur l'inquiétude causée dans la capitale, et après avoir reproduit les explications données à ce sujet par le gouvernement, il termina en disant :

« que malgré tout, beaucoup de gens considèrent comme une grande faute le fait d'avoir confié cette mission à Tippo Tip. Ce dernier répondrait par des hostilités à sa destitution par le Roi des Belges » (3).

Le *Bosphore*, organe français en Égypte, critiqua avec passion la conduite de STANLEY :

« qui travaille en Afrique sous le patronage du Roi des Belges et c'est au nom de Léopold II qu'il vient d'assurer à un écumeur africain le droit de faire la traite des nègres » (4).

A Lisbonne, la nomination de TIPPO TIP donna lieu à une interpellation à la chambre des Pairs. Il fut demandé par M. BARBOSA DE BOCAGE que le gouvernement portugais intervienne auprès des puissances intéressées pour forcer le gouvernement de l'É. I. C. à s'expliquer sur l'engagement de TIPPO TIP comme agent de l'État (5).

Parmi les journaux belges, *La Réforme*, toujours hostile

(1) *M. G.*, 1887, p. 32.

(2) *Kreuz Zeitung*, Berlin, 2 avril 1887.

(3) *Kreuz Zeitung*, Berlin, 10 avril 1887.

(4) Extrait du *Bosphore*, dans *M. A. E.*, Corresp. Polit., Consulats, Égypte, vol. 6 (1886-1890), n° 39.

(5) *M. G.*, 1887, p. 54.

à l'œuvre coloniale, critiqua la disgrâce de DEANE, la nomination de TIPPO TIP « le plus grand marchand d'esclaves de l'Afrique orientale » et compara la nomination de TIPPO TIP à celle de VIDOCQ, l'ancien forçat, comme chef de police de sûreté <sup>(1)</sup>. *Le Journal de Bruxelles* répondit à *La Réforme* en faisant l'éloge du chef arabe et en faisant remarquer que le vrai danger pour l'État n'était pas les trafiquants d'esclaves mais le fanatisme musulman <sup>(2)</sup>. Enfin, *Le Précurseur* fit remarquer que TIPPO TIP n'était pas à proprement parler un marchand d'hommes mais un marchand d'ivoire <sup>(3)</sup>. L'idée de s'adresser à un Arabe pour la répression du commerce des esclaves pouvait paraître déroutante. Cependant, il faut reconnaître que les termes de la convention étaient formels en ce qui concerne la traite des esclaves. Le seul point qui pouvait prêter à équivoque était le « commerce légitime » autorisé à TIPPO TIP dans n'importe quelle direction. Il va de soi que l'interprétation arabe différait de la conception occidentale. Il faut aussi remarquer que le consul anglais HOLMWOOD dans son rapport à Salisbury disait :

« Provided the officers of the Congo State do not interfere with the legitimate trade of the Arabs of the adjacent affluents of the Congo, I anticipate that Tippo Tip will carry out all that he has undertaken » <sup>(4)</sup>.

Il n'est pas moins vrai que la nomination de TIPPO TIP était un succès politique pour l'É. I. C. Non seulement elle mettait fin à l'état de guerre avec les Arabes, mais elle assurait à l'É. I. C. le concours du plus puissant chef arabe. TIPPO TIP, en effet, jouissait parmi les indigènes, les explorateurs, ses coreligionnaires, et même

<sup>(1)</sup> *La Réforme*, Bruxelles, 6 et 9 avril 1887.

<sup>(2)</sup> *Journal de Bruxelles*, 7 avril 1887.

<sup>(3)</sup> *Le Précurseur*, 13 avril 1887 ; voir aussi *Le Rappel*, 19 avril 1887, qui proposa d'inscrire au fronton du Palais royal de Bruxelles. « Maison Tippo Tip, Léopold et Cie. Vente de nègres en gros ».

<sup>(4)</sup> HOLMWOOD à SALISBURY, 3 mars 1887, dans *Africa* n° 8 (1888), p. 23.

parmi les Européens de la côte, d'une renommée que lui avaient acquise ses qualités d'administrateur, la position prépondérante qu'il occupait parmi les négociants arabes et aussi sa fidélité à la parole donnée et l'hospitalité offerte à tous les explorateurs. Par l'entremise de TIPPO TIP, l'État du Congo pouvait espérer faire sentir son influence sur toute la zone arabe.

### ARTICLE III.

#### **Le désastre de l'arrière-garde de l'expédition et la responsabilité de Tippo Tip.**

##### LES PORTEURS A LIVRER PAR TIPPO TIP.

Dès l'arrivée à Stanley-Falls, les premières difficultés surgirent entre TIPPO TIP et les officiers de l'expédition. Une clause du contrat passé entre STANLEY et TIPPO TIP stipulait que le premier procurerait la poudre pour armer les porteurs que le dernier s'était engagé à livrer. Or, comme une partie des munitions laissées à Léopoldville ne devait arriver que plus tard, STANLEY refusa d'en donner à TIPPO TIP. Celui-ci accusa STANLEY d'avoir manqué à sa parole <sup>(1)</sup>.

STANLEY quitta bientôt Yambuya, le camp établi sur l'Aruwimi, et laissa le commandement de l'arrière-garde à BARTTELOT qui devait réceptionner les six cents hommes de TIPPO TIP. Cet officier allait être arrêté pendant une année entière durant laquelle une grande partie de ses hommes périrent de faim. On rejeta la faute sur TIPPO TIP qui n'avait pas voulu livrer les hommes nécessaires. En fait, que s'était-il passé ?

Le 8 août, quelques semaines après l'arrivée aux

<sup>(1)</sup> TIPPO TIP, Autobiographie, *M. S. O. S.*, 1903, p. 36 ; le fait est confirmé par le *Journal et correspondance de Barttelot*, Bruxelles, 1891, p. 91.

Falls, BARTTELOT notait dans son journal que les hommes de TIPPO TIP étaient à une journée de marche mais que ceux-ci, apprenant que le camp de l'expédition était établi là où quelques années auparavant 300 des leurs avaient été massacrés par les indigènes, refusaient d'aller plus loin et s'étaient retranchés dans un camp palissadé (1). Le 13 août, il notait que les hommes de TIPPO TIP avaient livré un combat mais qu'ils arriveraient dans dix jours (2). Ces faits sont confirmés par TIPPO TIP qui dit dans ses mémoires qu'il avait envoyé 500 hommes sous la direction de ALI-BEN-MOHAMED, mais qu'arrivés dans la région où une caravane avait été massacrée, ses hommes avaient épuisé leur poudre et s'en étaient retournés aux Falls (3). Dans une lettre adressée à son frère MAHOMED MASSOUD, TIPPO TIP prétend que, dans une autre occasion, les indigènes refusant de transporter ses hommes par eau, il avait dû les envoyer par terre. Mais ceux-ci, apprenant que les hommes étaient maltraités dans le camp de BARTTELOT, avaient rebroussé chemin. Après quatre mois, les Zanzibarites qui avaient été amenés en expédition, avaient déserté le camp et se plaignaient du mauvais traitement et du manque de nourriture (4). Faut-il y voir de la mauvaise volonté de TIPPO TIP ? Les raisons alléguées par lui peuvent avoir eu de l'influence, mais le vrai motif était sans doute que ces hommes, qui faisaient partie des caravanes arabes, trouvaient plus avantageux de partir en expédition avec un chef arabe et sous un minimum de discipline que de s'engager comme porteurs d'une expédition commandée

(1) *Journal et correspondance de Barttelot*, p. 112.

(2) *Ibidem*, p. 135.

(3) TIPPO TIP, *op. cit.*, 1903, pp. 36-37 ; le fait est confirmé par H. WARD, *My life with Stanley's rear guard*, Londres, 1891, p. 39.

(4) Traduction anglaise dans dépêche de VIVIAN à VAN EETVELDE, 7 février 1889, (M. C., A. E., 75). Dans son journal, WARD note que des 250 hommes restés au camp, 41 étaient décédés après six mois et une cinquantaine étaient dans un état d'épuisement total, voir H. WARD, *My life with Stanley's rear guard*, London, 1891, p. 62.



par un Européen qui, en plus, avait la réputation d'être un chef brutal.

Après ces premiers échecs, TIPPO TIP envoya encore quelques contingents et partit pour Kasongo où JAMESON vint réclamer les porteurs <sup>(1)</sup>. Le 16 novembre, on avait réuni 250 hommes <sup>(2)</sup>. Mais ce fut seulement après de longs mois et avec l'aide de 400 porteurs, que BARTELOT parvint à lever le camp, après que TIPPO TIP se fut lui-même occupé du contrôle du poids des charges <sup>(3)</sup>. Au moment de se mettre en marche, BARTELOT s'aperçut que toutes les capsules qu'il portait à EMIN étaient hors d'usage ; TIPPO TIP lui en vendit 40.000 <sup>(4)</sup>.

#### L'ASSASSINAT DE BARTELOT.

Après quelques jours de marche, BARTELOT fut assassiné par un soldat, à la suite de menaces faites à une femme qui importunait le major par ses chants nocturnes. TIPPO TIP fit rechercher et arrêter le meurtrier qui fut jugé et exécuté en présence des officiers de l'E. I. C., à Stanley-Falls.

La nouvelle provoqua en Europe une émotion générale. Les commentaires ne tardèrent pas à accuser TIPPO TIP d'être traître, agresseur des Falls, assassin de STANLEY <sup>(5)</sup> et, ce qui mettait le comble à ses forfaits, d'avoir ordonné à ses hommes le massacre du major BARTELOT.

Qui doit être rendu responsable du désastre de l'arrière-garde ? STANLEY, dans son livre *Dans les Ténèbres de*

<sup>(1)</sup> *Journal et correspondance de Barttelot*, p. 174 ; TIPPO TIP, *op. cit.*, 1903 p. 37.

<sup>(2)</sup> *Journal ... Barttelot*, p. 188.

<sup>(3)</sup> *Ibidem*, p. 243 ; H. WARD, *op. cit.*, p. 120.

<sup>(4)</sup> *M. G.*, 1888, p. 82. Pour la marche de l'arrière-garde, voir le journal du 18 juin au 20 août 1888 et d'autres témoignages, dans *The Times*, 17 novembre 1890, p. 9 ; 18 novembre 1890, p. 10 et 19 novembre 1890, p. 4.

<sup>(5)</sup> Le bruit de la mort de STANLEY s'était répandu à Zanzibar, voir DE CAZENAVE au Ministre, 20 octobre 1887 (*M. A. E.*, AF. I, I, 2 série, n° 12.328).

*l'Afrique*, laisse entendre que le désastre est dû en partie au manque de résolution de BARTTELOT et en partie à la fourberie de TIPPO TIP. Mais une grande partie de la responsabilité incombe à STANLEY lui-même, qui laissa une partie de l'expédition dans une situation fort critique au point de vue du ravitaillement. De leur côté, les officiers de l'arrière-garde ne se sont pas montrés à la hauteur de leur tâche. Des instructions avaient cependant été données par STANLEY pour le cas où ils ne pourraient pas se procurer des porteurs. Néanmoins, BARTTELOT temporisa pendant une année entière et vit un grand nombre de ses hommes périr de faim. En outre, le major était d'un caractère tel, qu'il était haï de tous ses hommes. Ce fait est confirmé par le témoignage de deux agents de l'É. I. C. qui ont visité le camp et ont vu le major à l'œuvre. Deux mois avant la nouvelle de l'assassinat, VANGELE disait :

« Ce qui peut arriver de plus heureux au major, c'est de pouvoir revenir sain et sauf avec sa caravane à Yambuya, après quelques jours de marche. Sa conduite à l'égard de ses hommes a excité l'animosité générale et sans Tippo Tip un coup de force aurait eu lieu à Yambuya même » (1).

Et VAN KERCKOVEN :

« Je ne crois guère au succès. Les officiers sont des hommes résolus et capables des plus grands efforts mais la patience et le tact avec les noirs font absolument défaut au chef. Il n'a pas la confiance de ses hommes, qui tremblent devant sa brutalité et ses moyens extrêmes. Ils l'abandonneront s'il ne sait les ménager » (2).

Le témoignage de ROSE TROUP, officier de l'expédition, qui gravement malade avait pris passage à bord du vapeur de VAN KERCKHOVEN n'est pas moins accablant :

(1) *M. G.*, 1888, p. 83.

(2) *Ibidem*, p. 83.

« Barttelot n'a pas suivi les instructions de Stanley qui lui avait enjoint de consulter les autres membres de l'expédition (...) la rudesse dont il a fait preuve envers ses hommes, était la pire des politiques qu'il eût pu pratiquer. Plus d'une fois déjà, ses soldats ont déclaré qu'une fois que la troupe se mettrait en marche, ils fusilleraient leur chef » (1).

Et que dire de la responsabilité de TIPPO TIP ? Qu'il n'ait pas mis tout l'empressement qu'avaient voulu les officiers de l'expédition, à procurer des porteurs, surtout après que STANLEY lui eut refusé la poudre pour armer ses hommes, c'est fort probable. Que TIPPO TIP a pris soin de ses propres intérêts avant de ceux de l'expédition, on peut l'admettre. Que TIPPO TIP a ressenti une certaine complaisance à contempler les difficultés de l'expédition de STANLEY et de BARTELOT, qui lui étaient peu sympathiques, c'est possible. Mais accuser le chef arabe de fourberie et d'assassinat de BARTELOT, serait injuste (2).

#### LA SITUATION JUGÉE DE BRUXELLES.

Nous avons anticipé sur les faits car, pendant de longs mois, on n'avait plus eu de nouvelles de l'expédition et on en était réduit à des conjectures. Ce n'est que neuf mois après que STANLEY se fut enfoncé dans la forêt équatoriale, que les premiers officiers belges arrivèrent sur les lieux à Yambuya.

Une dépêche en date du 1<sup>er</sup> mai (St. Paul de Loanda) adressée à MACKINNON, annonça qu'on était sans nouvelles de STANLEY, que jusqu'au 16 novembre, TIPPO TIP n'avait procuré que 250 porteurs et qu'il était parti pour Kasongo. BARTELOT demandait que le Roi télégraphiât au Congo pour procurer à WARD, le porteur de

(1) *Ibidem*, p. 83.

(2) J. TROUP, *With Stanley's rear column*, London, 1890, pp. 261-263, dit qu'il est absurde de traiter TIPPO TIP de traître.

la dépêche, un vapeur et des hommes pour remonter le Congo jusqu'à Yambuya (1).

Sur ordre du Roi, STRAUCH télégraphia au Gouverneur général du Congo de remettre à WARD une lettre pour STANLEY dans laquelle il devait répéter les recommandations faites à Stanley avant son départ de Bruxelles (2).

Il est évident que le Roi comptait toujours retirer quelque profit de l'expédition commandée par STANLEY mais, deux jours plus tard, il ne pouvait cacher ses appréhensions en apprenant qu'EMIN avait écrit aux missionnaires en Europe, qu'il voulait reprendre le pays des Mombuttus. Ce territoire, disait le Roi, « nous a été adjugé après l'évacuation d'EMIN ». Aussi le Roi, se maintenant sur ses gardes, voulait-il prendre les devants et il ajoutait :

« (...) Nous avons à former sur l'Aruwimi un camp pour aller de là sur l'Uele et au pays des Mombuttus et prendre possession de nos limites et organiser une pointe par le Bahr-el-Ghazal jusqu'au Nil, cela serait le second chapitre (...). J'ai l'intention de proposer à Becker de prendre le commandement de ces troupes. Je sais faire cela moi-même (...) » (3).

Le 10 mai, lord VIVIAN transmettait à VAN EETVELDE une communication faite au *Foreign Office* par le Secrétaire du Comité *For the relief of Emin Pacha*. Il s'agissait des nouvelles envoyées de St Paul de Loanda mais avec des commentaires du comité concernant le retard de STANLEY. Dans un rapport au Roi, VAN EETVELDE transmet la dépêche avec un projet de réponse. Il disait au Roi que c'étaient des nouvelles qu'il connaissait mais que les commentaires du Comité étaient toutefois intéressants en ce qu'ils semblaient prouver que le

(1) Texte complet dans *Journal ... Barttelot*, p. 188 ; *M. G.*, p. 42. Pour la mission de WARD, voir H. WARD, *My life with Stanley's rear guard*, London, 1891, pp. 95 et ss.

(2) LÉOPOLD II à STRAUCH, 4 mai 1888 (*M. A. E.*, AF. I, XIII, n° 735).

(3) LÉOPOLD II à STRAUCH, 6 mai 1888 (*Ibidem*, n° 736).

Comité était ignorant de ce qui se passait au delà de l'Aruwimi et qu'il ne nourrissait pas de projets ténébreux à l'égard de l'É. I. C., du moins de connivence avec le *Foreign Office*. Il fallait profiter de l'occasion pour faire connaître au gouvernement britannique que STANLEY était encore au service du Roi et qu'il parcourait les territoires de l'État. C'était faire comprendre à l'Angleterre qu'elle ne pouvait pas se servir de STANLEY pour réaliser des avantages politiques et, en même temps, une allusion vague et discrète aux prétentions de l'É. I. C. sur certains territoires au nord de la frontière qui lui avait été reconnue. Mais il y avait des inconvénients à ce que STANLEY passe pour l'agent du Roi, car cela pouvait faire supposer — comme il en était en réalité — que le Roi l'avait chargé d'une mission politique. Or, le gouvernement anglais ne devait pas avoir l'attention attirée sur cette éventualité pour ne pas être tenté de prévenir ou de s'opposer à temps à toute extension d'influence de l'État du Congo vers le nord. Cependant, eu égard aux événements qui pouvaient se produire, VAN EETVELDE pensait que les avantages étaient plus considérables car

« il y a intérêt majeur à ce que le Roi puisse, le cas échéant, s'attribuer le profit de l'action politique de Stanley ».

VAN EETVELDE joignit trois cartes de l'Afrique à son rapport, cartes qui marquaient bien les limites de l'État et, disait-il, réduisaient à leur juste proportion les possessions de la B. E. A. C. (1).

VAN EETVELDE avait jugé la situation selon les vues du Roi. La réponse ne se fit pas attendre :

« je ne saurais assez louer la bonne politique pensée qui vous a dicté cette dépêche ci-jointe en projet » (2).

(1) VAN EETVELDE à LÉOPOLD II, 12 mai 1888, copie (M. C., A. E., 78) ; le rapport a été publié, dans *Aus den Archiven des Belgischen Kolonialministeriums*, Berlin, 1916, p. 58.

(2) LÉOPOLD II à VAN EETVELDE, 12 mai 1888, copie (*Ibidem*).



Dans sa réponse à lord VIVIAN, après les remerciements d'usage, VAN EETVELDE écrivit que le Roi était prêt à seconder l'expédition surtout qu'elle était dirigée par STANLEY que « Sa Majesté est fier d'avoir à son service ». C'était bien faire entendre que les succès que STANLEY pouvaient éventuellement obtenir, reviendraient au moins en partie au Roi et à l'É. I. C. (1).

Vers la même époque, MACKINNON vint visiter le Roi à Bruxelles et lui exprima le désir de le voir ne pas s'opposer à la nomination de STANLEY au poste de directeur de la B. E. A. C. Le Roi ne s'y opposa pas, à condition que cela n'empêchât pas STANLEY de retourner au Congo à son service personnel. Il chargea MACKINNON de faire connaître à ÉMIN PACHA, encore sur le Nil, l'existence des limites reconnues de l'État du Congo (2). Par MACKINNON, le Roi prit connaissance d'une lettre de TIPPO TIP au consul anglais de Zanzibar, qu'il transmit le 18 mai à STRAUCH (3). A cause des difficultés rencontrées par l'expédition pour se procurer des porteurs, MACKINNON insinuait que TIPPO TIP n'inspirait pas confiance. On pouvait essayer de l'employer comme gouverneur mais il ne fallait pas s'y fier (4). Le gouvernement du Congo à Bruxelles semblait nourrir la même méfiance à l'égard de TIPPO TIP. Quand VANGELE avait proposé d'attacher un vapeur à la station des Falls, STRAUCH avait jugé qu'une baleinière pouvait suffire et qu'il ne fallait pas encourir les risques de voir tomber un vapeur

(1) VAN EETVELDE à VIVIAN, 12 mai 1888, minute (*Ibidem*). Le texte entre guillemets est de la main du Roi, qui dit l'ajouter pour bien préciser une seconde fois ce qu'il s'engage à appuyer. Le Roi ne tient nullement à ce que STANLEY favorise les intérêts anglais.

(2) A. G. R., Papiers VAN EETVELDE, n° 117, Résumé du dossier B. E. A. C.

(3) Il s'agit probablement de la lettre de TIPPO TIP à HOLMWOOD du 21 juillet 1887 dont une copie avait été annexée à la dépêche de HOLMWOOD au F. O., (P. R. O., F. O. 84/1906/n° 40). TIPPO TIP y raconte les difficultés rencontrées pour se procurer la poudre nécessaire pour armer les porteurs destinés à l'expédition de STANLEY, et mentionne l'attitude hostile des autres Arabes.

(4) LÉOPOLD II à STRAUCH, 18 mai 1888 (M. A. E., AF. I, XIII, n° 748).

aux mains des Arabes. TIPPO TIP personnellement en avait fait la demande également. C'est une raison, dit STRAUCH, de ne pas y donner suite parce que « nous devons nous défier de lui <sup>(1)</sup> ».

Bien que les nouvelles de BARTELOT, en date du 25 octobre 1887, arrivées en Europe via Zanzibar en mai 1888, fussent de sept mois antérieures à celles reçues via le Congo, le Roi jugea la situation grave par suite de la défaillance de TIPPO TIP <sup>(2)</sup> et fut d'avis qu'il fallait faire de rapides efforts pour augmenter les effectifs du Haut-Congo <sup>(3)</sup>.

Au cours de l'année 1888, alors que l'on était toujours sans nouvelles de STANLEY, le Roi crut bon d'écrire encore deux lettres pour engager STANLEY à ne pas oublier les intérêts de l'É. I. C. Le 29 juillet, il exprimait l'espoir que STANLEY avait réussi à étendre l'action de l'État du Congo vers le nord et se félicitait de la création de l'Est africain anglais <sup>(4)</sup>.

Le 30 décembre, le Roi demandait à STANLEY de prolonger la frontière de l'État de façon à lui donner accès à un point au moins de chacun des grands lacs et de quelques endroits favorables dans le Bahr-el-Ghazal <sup>(5)</sup>. Sans doute que ces lettres ne sont jamais parvenues aux mains de STANLEY ; en tout cas, STANLEY était dans l'impossibilité d'y donner suite. Après avoir atteint, en janvier 1888, le lac Albert où EMIN s'était retiré, il rebroussa chemin à la recherche de son arrière-garde qu'il rencontra dans un état pitoyable à quelques jours de marche du point de départ de Yambuya. Reparti

<sup>(1)</sup> STRAUCH à LÉOPOLD II, 20 mai 1888 (M. C., I. R. C. B., Correspondance STRAUCH-LÉOPOLD II).

<sup>(2)</sup> BARTELOT blâmait TIPPO TIP parce qu'après trois mois il n'était pas encore parvenu à obtenir un nombre suffisant de porteurs. Nous avons dit ce qu'il faut penser de la conduite de TIPPO TIP p. 112.

<sup>(3)</sup> LÉOPOLD II à STRAUCH, 28 mai 1888 (M. A. E., AF. I, XIII, n° 748).

<sup>(4)</sup> A. G. R., Papiers VAN EETVELDE, n° 117, Résumé du dossier B. E. A. C.

<sup>(5)</sup> *Ibidem.*

pour le lac Albert, ce n'est que le 10 avril 1889 que STANLEY, escortant EMIN, put quitter le lac pour arriver, après sept mois de voyage, à la côte orientale. Les Anglais et les Allemands allaient se disputer EMIN, qui finalement se mit au service de WISSMANN, alors commissaire impérial pour l'Afrique orientale. Mis à la tête d'une expédition allemande, EMIN, faisant peu de cas des instructions reçues, ne tarda pas à se brouiller avec WISSMANN. Il continua l'expédition pour son propre compte et se dirigea vers le Haut-Congo où il fut tué par les Arabes au mois d'octobre 1892 (1).

#### ARTICLE IV.

#### La réoccupation pacifique de la station de Stanley-Falls.

La nomination de TIPPO TIP comme gouverneur des Falls rendait des mesures nécessaires pour réoccuper la station et nommer un résident auprès du chef arabe.

Dans une lettre à STRAUCH du 1<sup>er</sup> avril 1887, le Roi aborda la question et proposa le D<sup>r</sup> WOLF et LINDNER, quoi qu'il eût préféré un Belge. Il définissait le rôle du résident qui devait « sous des formes souples être le tuteur de Tippo Tip » et le roi proposait également COQUILHAT (2). Peu de jours après, le Roi pensa à J. BECKER (3). Les choses en restèrent là et, jusqu'en octobre 1887, aucun Européen n'avait été désigné pour représenter l'État auprès du chef arabe.

(1) Pour l'histoire de l'expédition, voir STANLEY, *Dans les ténèbres de l'Afrique* Paris, 1890, 2 tomes ; ouvrage à confronter avec G. SWEITZER, *op. cit.* ; voir aussi la bibliographie en fin de la notice biographique d'EMIN, dans *B. C. B.*, I, c. 826-834, (R. CAMBIER) ; O. MANNING, *The remarkable expedition : The story of Stanley's rescue of Emin Pacha from Equatorial Africa*, London, 1947. Ce dernier ouvrage est sujet à caution, l'auteur a un parti pris contre STANLEY,

(2) LÉOPOLD II à STRAUCH, 1<sup>er</sup> avril 1887 (M. A. E., AF. I, XIII, n° 697).

(3) LÉOPOLD II à STRAUCH, 5 avril 1887 (*Ibidem*, n° 699).

Le 28 septembre, le capitaine L. VAN DE VELDE qui, malade après plusieurs séjours en Afrique, avait dû reprendre du service dans l'armée belge, adressa une lettre à LAMBERMONT pour poser sa candidature. Des démarches furent faites le 5 octobre par le ministère des Affaires étrangères pour en aviser STRAUCH et ce dernier accepta de proposer VAN DE VELDE pour le poste qu'il ambitionnait <sup>(1)</sup>. VAN DE VELDE partit donc comme chef de l'expédition, ayant comme adjoints le lieutenant A. BAERT et le sergent STELEMAN. On leur adjoignit encore à Boma le lieutenant BODSON et l'adjudant HINCK. A Léopoldville, l'expédition fut désorganisée par suite de la mort de VAN DE VELDE (7 février 1888) et l'état de santé de STELEMAN, qui exigeait un retour en Europe. HANEUSE, lors d'une audience royale, fut nommé résident aux Falls <sup>(2)</sup>. Il devait rejoindre l'expédition qui avait déjà quitté Léopoldville le 25 avril avec VANGELE, chef provisoire, lequel devait céder le commandement à HANEUSE dès son arrivée.

Mais VAN KERCKHOVEN, commandant des Bangalas, ayant appris au mois de mars par WARD la situation critique de BARTTELOT, s'était embarqué vers le 20 avril pour les Falls où son arrivée allait précéder de peu l'expédition partie de Léopoldville. Cependant, VAN KERCKHOVEN ne s'était pas embarqué sans appréhension car il laissa des instructions pour le vapeur *Stanley* qui devait suivre avec VANGELE et les autres agents. Il avait donné ordre de prendre à la station des Bangalas deux tambours de goudron pour activer les feux du steamer en cas de nécessité. Il fallait aménager le vapeur de façon à abriter le mécanicien, le capitaine et les tireurs. Il faisait

<sup>(1)</sup> VAN DE VELDE à LAMBERMONT, 28 septembre 1887 (M. A. E., Papiers LAMBERMONT 1885-1888, n° 841/1). Sur le document figure une note de ROBIANO, 5 octobre 1887.

<sup>(2)</sup> *Nation Belge*, 7 juillet 1927. A la conquête du Congo, interview de HANEUSE par LIONEL. Voir aussi STRAUCH à HANEUSE, 29 février 1888, photocopie (M. C. T., Arch. HANEUSE).



remarquer qu'ils n'étaient pas en force suffisante pour agir contre les Arabes et que le vapeur devait être sauvé avant tout <sup>(1)</sup>.

VAN KERCKHOVEN arriva par le steamer *A. I. A.* le 8 mai à Yambuya et le 18 aux Falls. Le 22 mai, BARTTELOT le rejoignit à la station des Falls le jour même où TIPPO TIP et JAMESON revenaient de Kasongo. TIPPO TIP avait promis 800 hommes pour l'expédition de secours mais, d'après BARTTELOT, après un entretien avec VAN KERCKHOVEN, TIPPO TIP n'en avait mis que 400 à la disposition de BARTTELOT. VAN KERCKHOVEN aurait demandé à TIPPO TIP d'envoyer des hommes vers l'Ubangi tant pour détourner les Arabes de Bangala que pour prévenir l'influence des Français dans la région du Huat-Ubangi <sup>(2)</sup>. On ne voit pas pourquoi VAN KERCKHOVEN devait avoir des appréhensions pour la station de Bangala. Il est possible qu'il ait demandé à TIPPO TIP d'organiser des expéditions vers l'Ubangi-Uele, tant pour occuper la région que pour devancer toute activité de la part des Français. Comme cette région était riche en ivoire, cela pouvait tenter TIPPO TIP. Nous savons pourtant que VAN KERCKHOVEN affirma en 1889 que les Arabes n'étaient pas arrivés à l'Uele.

Le 4 juin, VANGELE arriva avec son expédition à Yambuya. Le même jour, VAN KERCKHOVEN, revenant des Falls, y amena TIPPO TIP. Toujours selon BARTTELOT, VAN KERCKHOVEN et TIPPO TIP se seraient querellés du fait que ce dernier s'obstinait à vouloir envoyer des hommes à Bangala <sup>(3)</sup>.

TIPPO TIP voulait-il envoyer des caravanes via les Ban-

<sup>(1)</sup> M. C., FONDS FIVÉ, farde I, Copies de documents faits par FIVÉ. Réinstallation des Falls, 20 avril 1888, signé VAN KERCKHOVEN.

La nomination de TIPPO TIP comme gouverneur avait suscité de l'appréhension chez les agents au Congo, voir à ce sujet H. WARD, *My life with Stanley's rear guard*, London, 1891, pp. 110-111.

<sup>(2)</sup> *Journal ... Barttelot*, pp. 209-210. L'auteur confond les noms des rivières.

<sup>(3)</sup> *Ibidem*, p. 313.



galas pour remonter l'Ubangi et ainsi obtempérer au désir de VAN KERCKHOVEN ? La voie navigable présentait certainement des avantages et des facilités pour le transport de l'ivoire. En somme, il en avait le droit d'après la convention du 24 février 1887, mais on comprend que ces projets ne plaisaient pas au commandant des Bangalas et qu'il préférait voir les Arabes partir vers l'Ubangi-Uele par la route terrestre passant à l'est de Bangala.

Quelques jours plus tard, la station de Stanley-Falls était réoccupée par VANGELE, chef provisoire de l'expédition, A. BAERT comme secrétaire de TIPPO TIP, et BODSON et HINCK, adjoints.

HANEUSE arriva aux Falls le 1<sup>er</sup> août après avoir reçu ses instructions du Gouverneur général C. JANSSEN. Il devait se conformer aux instructions que lui donnerait VAN KERCKHOVEN, sous la juridiction duquel était placée toute la mission de Stanley-Falls. Pour le reste, HANEUSE devait se référer aux instructions écrites remises à VAN DE VELDE et qui étaient en possession de BODSON <sup>(1)</sup>.

Dans ses *Souvenirs et notes de voyage*, HANEUSE raconte sa première entrevue avec TIPPO TIP à qui il se présenta comme l'envoyé du Roi pour l'aider et au besoin le conseiller, l'approuver s'il faisait le bien et le prévenir s'il se trompait. La réponse de TIPPO TIP fut assez réaliste :

« c'est bien, mais tu voudras bien dire à ton Sultan que je n'ai encore rien touché de mon traitement et qu'il me doit à peu près 100 livres sterling ».

HANEUSE pourra dire plus tard qu'il a fait « bon ménage » avec TIPPO TIP <sup>(2)</sup>.

(1) C. JANSSEN à HANEUSE, avril (sic) 1888, photocopie (M. C. T., Arch. HANEUSE, l'original est en possession de M. Chr. DOYEN).

(2) M. C. T., Archives HANEUSE, *Souvenirs et notes de voyage*.

## CONCLUSION.

L'idée du Roi avait été de profiter de l'expédition commandée par STANLEY pour étendre la zone d'influence de l'É. I. C. vers le nord. Durant la longue attente de plus d'un an, pendant laquelle on était resté sans nouvelles, le Roi se montra tantôt sceptique, tantôt encouragé, et envoya des ordres au Congo et des lettres à STANLEY. Malgré les assurances de son ami MACKINNON, il se méfia de la société anglaise, à qui il prêta ses propres projets <sup>(1)</sup>. En fait, le Roi ne retira de l'expédition aucun avantage direct. Mais, STANLEY ayant amené EMIN à la côte, la province équatoriale et le Haut-Nil étaient abandonnés et ouverts au premier occupant. Si, d'une part, l'expédition de STANLEY avait reconcilié l'É. I. C. avec TIPPO TIP, elle n'avait cependant pas pu dissiper la méfiance que l'opinion publique et le gouvernement du Congo nourrissaient envers les Arabes.

(1) MACKINNON et la société anglaise avaient-ils des visées sur le Soudan ? Il semble que la personne d'EMIN et ses troupes intéressaient plus MACKINNON que les territoires d'EMIN. STANLEY avait été chargé de placer EMIN et son monde au nord-est du lac Victoria, qu'on envisageait de relier à la côte par une chaîne de postes à créer *via* Kilimanyaro. Du fait que l'Angleterre n'était pas décidée à rester en Égypte, le Soudan ne présentait guère d'intérêts. La situation changera en 1892, quand, décidée à rester en Égypte, l'Angleterre voudra s'assurer la possession du Haut-Nil. Voir à ce sujet, De KIEWIET, *op. cit.*, pp. 86-87.

## CHAPITRE IV

### — AU LENDEMAIN DE LA CONFERENCE DE BERLIN

#### ARTICLE I

##### La position précaire de l'É. I. C.

Si la reconnaissance de l'État du Congo clôturait une période de tâtonnements pour l'œuvre coloniale de LÉOPOLD II, elle était en même temps un point de départ en tant que ce nouvel État allait devoir organiser son existence comme État souverain.

Sur le plan diplomatique, l'É. I. C. avait acquis une position avantageuse, mais au Congo, sur le plan local, sa position restait précaire à la suite d'un manque constant de ressources financières suffisantes et des difficultés rencontrées pour le recrutement de son personnel indigène.

##### LE MANQUE DE RESSOURCES FINANCIÈRES.

Au lendemain de la Conférence de Berlin, le jeune État du Congo se voyait en possession d'immenses provinces, qui n'étaient ni occupées ni même explorées. Les pouvoirs administratifs qui avaient fonctionné jusqu'alors étaient mal organisés et le personnel, très insuffisant, manquait d'expérience et de préparation. Un

ralentissement de l'activité extérieure s'imposait pour permettre un travail en profondeur, car il s'agissait alors moins d'explorer et d'occuper, que de créer ou de renforcer les rouages administratifs et judiciaires qu'exige le fonctionnement d'un État (1). Il fallait en outre créer à Léopoldville une base importante de transports fluviaux et un chantier naval permettant l'entretien régulier d'une flottille dont l'accroissement était primordial et sans laquelle beaucoup de régions resteraient inaccessibles.

Devant ces nouvelles nécessités, on fut forcé de réduire l'occupation du haut fleuve par la suppression des stations de Kwamouth, Lukolela et Bolobo (2).

Devant le besoin pressant d'argent, le Roi s'était mis à la recherche de ressources financières. Après s'être vu refuser un emprunt à Vienne, il espéra organiser une loterie en France et émettre quelques emprunts dans différents pays. Ce fut à condition de réussir dans ces entreprises financières, qu'il envisagea la possibilité de garder Léopoldville, la station de Bangala et le Kasai (3). Le Roi se rendait bien compte de la situation critique qui résulterait pour le Congo de l'abandon de ces postes, et lors du retour en Europe des lieutenants LIEBRECHTS, chef de la région de l'Équateur, et VAN KERCKHOVEN, commandant de la station de Bangala, le Souverain exprima son étonnement de ce que ces agents n'allaient pas être remplacés et ajouta :

« Nous sommes trop dégarnis au Congo, voilà une chose alarmante (...). Nous n'avons plus au Congo qu'une ombre d'établissement,

(1) A ce sujet, voir DE WINTON à LÉOPOLD II, 9 juillet 1885, minute anglaise (M. C. T., Archiv. DE WINTON, lettre n° 14) : « Je voudrais recommander qu'avant d'entreprendre d'autres explorations, il serait mieux de nous établir dans notre position actuelle ».

(2) Voir à ce sujet Ch. LIEBRECHTS, Léopold II, fondateur d'empire, Bruxelles, 1932, pp. 117-119 ; G. HAWKER, The life of George Grenfell, Londres, 1909, pp. 225-226.

(3) LÉOPOLD II à STRAUCH, 2 mars 1886 (M. A. E., AF. I, XIII, n° 591). Pour les difficultés financières, les projets d'emprunt et les pourparlers engagés par le Roi à ce sujet, voir A. STENMANS, La reprise du Congo par la Belgique, Bruxelles, 1949, pp. 31-75.

cela est très sérieux et il est indispensable d'y parer aussitôt que possible » (1).

La situation était devenue telle qu'on envisagea, faute de ressources financières, d'évacuer tout le Haut-Congo et de se borner à y envoyer de temps en temps des vapeurs pour récolter l'ivoire (2).

L'idée d'abandonner certains postes fut également celle de C. JANSSEN, l'administrateur général au Congo (3), à qui on avait recommandé de faire des économies. Il proposa l'abandon des stations de Luebo et de Luluabourg, qui, à son avis, n'avaient de raison d'être que comme lieux de recrutement. Or, jusqu'à ce jour aucun recrutement n'y avait été opéré. Mieux valait envoyer de temps à autre un petit vapeur en reconnaissance au Kasai et sur le Sankuru avec mission d'y acheter de l'ivoire. Faute de pouvoir renforcer la station de Stanley-Falls, il valait mieux, momentanément du moins, abandonner ce poste (4). La tête de ligne sur le haut Congo serait la station de Bangala qu'il fallait maintenir à tout prix (5). Deux mois plus tard, C. JANSSEN écrivit encore dans le même sens et présenta un projet de cession à la Sanford Exploring Expedition des diverses stations que l'État se trouvait dans l'obligation d'abandonner (6).

Le manque de ressources financières pesa donc lourdement sur la politique de l'É. I. C. Après l'abandon forcé de la station des Falls, le Roi, toujours à la recherche

(1) LÉOPOLD II à STRAUCH, 8 mars 1886 (*Ibidem*, n° 559).

(2) LÉOPOLD II à STRAUCH, 12 mars 1886 (*Ibidem*, n° 563).

(3) C. JANSSEN, ancien consul général à Constantinople et à Québec, fut nommé, au mois de juillet 1886, administrateur général au Congo et succéda à Sir Francis DE WINTON. Le 17 avril 1887, il fut nommé gouverneur général. Voir la notice biographique dans *B. C. B.*, IV, c. 437-440 ; (O. Louwers).

(4) A ce moment, le poste n'avait pas encore été abandonné devant l'hostilité des Arabes.

(5) JANSSEN à STRAUCH, 15 juillet 1886 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 154).

(6) JANSSEN à STRAUCH, 12 septembre 1886 (*Ibidem*).



d'argent, expliqua à BEERNAERT que, faute de ressources, la station des Falls avait été enlevée par les Arabes et que d'autres points importants avaient dû être évacués. Aussi conclut-il à la nécessité d'un emprunt de 150 millions <sup>(1)</sup>. Deux jours plus tard, le Roi écrivit encore à BEERNAERT qu'il avait exposé à FRÈRE ORBAN la situation du Congo et qu'il « faut de l'argent ou liquider <sup>(2)</sup> ».

Entretemps, la France avait élevé des revendications territoriales du côté de l'Ubangi. L'É. I. C. consentit, par le Protocole de Bruxelles du 29 avril 1887, à une rectification de frontière en faveur de la France, qui reculait la frontière de la rivière Likona au thalweg de l'Ubangi. Par contre, le Protocole autorisait l'admission d'un emprunt à primes à la cote de la bourse de Paris <sup>(3)</sup>. La concession territoriale allait ainsi être compensée par un avantage financier de toute première nécessité pour l'État du Congo. Le 29 avril 1887 également, une loi belge autorisait l'émission en Belgique d'un emprunt à contracter par l'État du Congo <sup>(4)</sup>.

En outre, la construction du chemin de fer du Bas-Congo nécessitait une intervention que l'État Indépendant ne pouvait financer. BEERNAERT obtint des Chambres le vote de la loi du 29 juillet 1889, laquelle autorisait le Gouvernement à souscrire un montant de 10 millions <sup>(5)</sup> ; le public souscrivit le reste, soit 15 millions.

Enfin, le 25 juillet 1890, l'État belge s'engageait à avancer vingt-cinq millions à titre de prêt et sans in-

(1) LÉOPOLD II à BEERNAERT, 14 janvier 1887, dans E. VAN DER SMISSEN, Léopold II et Beernaert d'après leur correspondance inédite de 1884 à 1894, Bruxelles. s. d. (1920), t. I, p. 280.

(2) LÉOPOLD II à BEERNAERT, 28 janvier 1887, *ibidem*, p. 280.

(3) Pour le texte du Protocole, voir A. LYCOPS-G. TOUCHARD, Recueil usuel de la législation de l'É. I. C., Bruxelles, 1903, t. I, p. 157.

(4) *Moniteur belge*, 4 mai 1887. La dette publique au capital nominal de 150 millions fut créée par décret du 7 février 1888, voir *Bull. Off.*, 1888, p. 25.

(5) *Moniteur belge*, 29-30 juillet 1889.

térêts : cinq millions de suite et deux millions par an, pendant dix ans ; après l'expiration de ce terme de dix ans, la Belgique pourrait s'annexer l'État du Congo <sup>(1)</sup>.

Au cours des premières années, après l'avènement de l'É. I. C., le Roi déploya une activité prodigieuse pour fournir au jeune État les ressources financières nécessaires. Malgré ses efforts soutenus, la situation financière restait en 1890 toujours très précaire et à la fin de cette année, le Roi écrivit à BANNING :

« (...) Malgré toutes nos résolutions d'économie, voilà déjà et avant sa signature notre si gros budget dépassé (...) » <sup>(2)</sup>.

Depuis le début de l'œuvre coloniale jusqu'au 31 décembre 1890, les avances faites par le Roi à titre de capital constituant le « fonds spécial » <sup>(3)</sup>, se sont élevées à environ 20 millions de francs <sup>(4)</sup>.

#### LE RECRUTEMENT ET LES RESSOURCES EN HOMMES.

L'Association africaine avait déjà opéré régulièrement des recrutements à l'étranger pour la protection des stations et assurer la pénétration vers l'intérieur. On avait essayé de recruter surtout des Zanzibarites, hommes habitués au climat tropical qui avaient été en contact avec les Arabes à la côte est et dont bon nombre avaient

<sup>(1)</sup> A. STENMANS, *La reprise du Congo par la Belgique*, Bruxelles, 1949, pp. 111-125.

<sup>(2)</sup> LÉOPOLD II à BANNING, 1<sup>er</sup> décembre 1890 (A. G. R., Pap. BANNING, n° 143).

<sup>(3)</sup> Au sujet du « fonds spécial », voir J. STENGERS, Note sur l'histoire des finances congolaises : le « trésor » ou « le fonds spécial du Roi-Souverain » dans *Bull. des Séances de l'I. R. C. B.*, XXV, 1954, fasc. 1, pp. 153-195.

<sup>(4)</sup> Au sujet de la fortune du Roi, WOESTE écrit : « On a cru et dit qu'il avait sacrifié dans cette entreprise toute sa fortune personnelle. On s'est trompé, au printemps de 1890 cette fortune était intacte ou peu s'en faut : elle se composait de 17 millions environ : mais il en avait fait le trésor du Congo et les intérêts de ces millions formaient l'élément le plus important des recettes du jeune État », dans Ch. WOESTE, *Mémoires pour servir à l'histoire contemporaine de la Belgique*, Bruxelles, 1927, t. I, p. 412.

été habitués à une certaine discipline en tant que porteurs ou soldats des caravanes commerciales arabes.

A mesure que l'É. I. C. se développait, il avait besoin d'un personnel plus nombreux tant pour la protection des stations et des caravanes que pour les explorations et l'occupation des postes à l'intérieur. Les travaux du chemin de fer allaient aussi nécessiter un plus grand nombre de travailleurs. On ne pouvait espérer pouvoir recruter au Congo avant longtemps. Les Noirs étaient peu disposés à quitter leur pays pour se rendre dans des régions étrangères à leur race. Dans leur propre pays, on ne pouvait guère s'y fier, car ils feraient toujours cause commune avec les indigènes de la région. En plus, un travail régulier rebutait à ces natures indolentes. A ce sujet, le Roi écrivait à STRAUCH en 1885 :

« (...) Nous serons obligés d'avoir aussi une force pareille (de police). Il est impossible de se fier aux seuls indigènes. Nous avons le choix entre les Cipayes, les Zulus, les Chinois, les Cafres et une centaine d'Espagnols (îles Canaries). Peut-être, les Chinois seraient-ils ce qu'il y a de préférable » (1).

Si le Roi parlait alors de choix, c'est qu'il ne prévoyait pas toutes les difficultés et désillusions que ces recrutements à l'étranger allaient lui occasionner. On avait fondé beaucoup d'espoir sur l'expédition WISSMANN au Kasai, qui avait fait l'éloge des Balubas réclamant un salaire de beaucoup inférieur à celui qu'on payait aux Zanzibarites et aux Haoussas (2). LÉOPOLD II avait tout de suite saisi l'avantage qu'il pourrait en tirer pour le recrutement. Le 27 septembre 1885, il écrivit à DE WINTON :

« (...) Veuillez donner à Wissmann toute l'assistance que vous

(1) LÉOPOLD II à STRAUCH, 25 mai 1885 (M. A. E., AF. XIII, n° 416).

(2) H.-W. WISSMANN, Exploration du Kasai, dans *Bull. de la Soc. royale belge de Géographie*, Bruxelles 1885 p. 652.

pouvez. Il serait un grand bien s'il pouvait recruter de nouveaux hommes, car nous n'en trouvons nulle part qu'en Chine » (1).

Mais un an plus tard, l'administrateur général au Congo faisait savoir à STRAUCH :

« (...) Vous savez déjà que pas un Baluba (sic) n'est descendu du Kasai par le Stanley. J'ignore si M. Wissmann a expliqué à Sa Majesté les motifs de cette déconvenue, mais quant à ce qui me concerne, je n'ai reçu aucun rapport ni de Luluabourg, ni de Luebo(...) » (2)

En 1888, le seul endroit au Congo où l'on parvenait à recruter quelques soldats indigènes, était le territoire des Bangalas. Encore, le nombre était-il restreint et lorsque VAN EETVELDE demanda à LEDEGANCK de recruter là aussi des travailleurs, celui-ci s'y opposa voulant réserver pour la milice les Bangalas, qui d'ailleurs se présentaient en nombre insuffisant (3). L'État était donc forcé d'organiser des recrutements à l'étranger ; de là, de nombreuses missions d'agents recruteurs et des correspondances suivies avec les légations et consulats belges pour demander des renseignements et s'enquérir des possibilités de recrutement (4). Les Zanzibarites étaient les plus appréciés, mais leur recrutement était devenu difficile en raison du mauvais vouloir du consul anglais à Zanzibar et de la méfiance du Sultan qui ne pouvait voir sans appréhensions l'activité et les efforts de l'É. I. C. pour damner le courant commercial de l'Afrique équatoriale vers le Congo. La situation ne s'améliora pas lors de la prise de possession de la côte par les Allemands et l'emprise plus grande des Anglais sur l'île de Zanzibar. Les nombreuses caravanes que nécessitaient les colonisations allemande et

(1) LÉOPOLD II à DE WINTON, 27 septembre 1885, copie (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 154).

(2) C. JANSSEN à STRAUCH, 15 juillet 1886, (*Ibidem*).

(3) LEDEGANCK à VAN EETVELDE, 18 août 1888 (*Ibidem*, n° 111).

(4) A titre d'exemple : le consul général de Melbourne transmet au ministre des renseignements au sujet des Canaques de la Polynésie pour les enrôler dans la Force publique. Le jugement est très favorable : « on les dit braves, intelligents, robustes, travailleurs et de bons soldats », dans M. A. E., AF. I, I, 1<sup>re</sup> série, n° 132.



anglaise, devaient bientôt provoquer une crise de main-d'œuvre. Les recrutements s'avéraient non seulement très difficiles mais aussi extrêmement coûteux <sup>(1)</sup>.

Outre des frais énormes que ces recrutements exigeaient, il fallait tenir compte du bon vouloir des puissances détentrices des territoires où l'on voulait recruter. Les adversaires de l'É. I. C. avaient là une arme facile pour freiner efficacement l'activité et l'essor de l'État du Congo et elles en ont largement profité <sup>(2)</sup>.

Lorsque le comte DE BISMARCK demanda le concours de l'É. I. C. pour la répression de la traite des esclaves, VAN EETVELDE ne manqua pas, dans sa réponse du 30 novembre 1888, de faire remarquer combien il importait, pour que l'État du Congo puisse remplir sa mission, qu'il ne soit ni contrarié ni empêché dans le recrutement <sup>(3)</sup>.

Plusieurs recrutements avaient donné lieu à des incidents diplomatiques <sup>(4)</sup>, avaient été sévèrement critiqués dans la presse <sup>(5)</sup> et avaient fourni aux adversaires l'occasion de prétendre que l'É. I. C., par ses recrutements, favorisait la traite des esclaves. Ces critiques n'étaient pas toujours sans fondement et VAN EETVELDE, dans son rapport au Roi sur l'incident *Brabo*, concluait :

« (...) que les Zanzibarites qu'on recrute à Zanzibar sont souvent des esclaves, du moins considérés comme tels à Zanzibar. Ceci rend toute l'affaire plus délicate, non pas que l'État du Congo puisse être

<sup>(1)</sup> L'État avait payé jusqu'à 11 livres sterling par homme pour le transport seul de Zanzibar au Congo. Voir THIJS à VAN EETVELDE, 7 juin 1890, copie (*Ibidem*, annexe au n° 156).

<sup>(2)</sup> Un exemple : Le chef de justice du Natal avait interdit, à la demande du vice-consul du Portugal, l'embarquement de 350 indigènes (*Ibidem*, n°s 23 et 24).

<sup>(3)</sup> VAN EETVELDE à ALVENSLEBEN, 30 novembre 1888, minute (M. C., A. E., 449). Pour la démarche du comte DE BISMARCK, voir plus loin p. 144.

<sup>(4)</sup> Note sur l'incident *Brabo*, voir M. A. E., Confér. Antiesclav. de Brux., 1889-1890, vol. V, n° 3. Cet incident donna lieu à une interpellation au parlement anglais à la séance du 29 novembre 1888. Voir à ce sujet : SOLVYNS au Ministre, 30 novembre 1888 (M. C., A. E., 377, copie) et le *Times* du 30 novembre 1888.

<sup>(5)</sup> A titre d'exemple, voir le *Times* du 7 et du 9 novembre 1888.



accusé, même dans ce cas, de créer ou favoriser l'esclavage — en ce qui le concerne les hommes sont libres — mais parce qu'il fournit à nos adversaires le moyen de nous nuire par de nouvelles perfidies (...) » (1).

La conclusion donc s'imposait : il fallait non seulement éviter de recruter à Zanzibar mais, ainsi que le Roi répondit à VAN EETVELDE :

« (...) l'État du Congo doit savoir se passer de ces recrutements à l'étranger qui me ruinent et nous causent des embarras politiques et nuisent à la bonne réputation de notre œuvre » (2).

Mais on connaissait par expérience l'aversion et la méfiance des indigènes à s'enrôler et à quitter leur région. Il restait encore une ressource disponible, celle de recruter chez les puissants chefs arabes, qui disposaient d'un personnel nombreux tant en hommes libres qu'en esclaves.

## ARTICLE II.

### L'occupation effective du territoire.

L'autorisation d'émettre un emprunt en Belgique et l'espoir de voir son admission à la cote de la bourse de Paris, allaient remédier momentanément à la situation financière critique de l'État du Congo. Aussi cet événement marqua-t-il un tournant important dans la politique de l'État, qui amorcera bientôt une politique d'occupation effective et d'extension territoriale.

En effet, au début de l'année 1888, LÉOPOLD II fit connaître au Gouverneur général son intention d'explorer et d'occuper plus effectivement le Haut-Congo (3). En

(1) VAN EETVELDE à LÉOPOLD II, 19 novembre 1888 (M. C., A. E., 379).

(2) LÉOPOLD II à VAN EETVELDE, 19 novembre 1888 (*Ibidem*).

(3) Voir, à ce sujet, STRAUCH à JANSSEN, 1<sup>er</sup> février 1888 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 36, minute corrigée par le Roi).

réalité, il voyait plus loin et il avait confié à STRAUCH son intention de pousser des reconnaissances au Soudan. STRAUCH, avant qu'il en fût question au conseil, fit comprendre au Souverain que c'était une entreprise à laquelle on n'était pas en mesure de se livrer alors <sup>(1)</sup>. Le Roi sembla renoncer momentanément à ce projet, mais l'idée de la défense des frontières de son territoire constitua dorénavant une de ses préoccupations majeures. Il était bien convaincu qu'il ne pouvait se mettre à l'abri des convoitises des puissances qu'en procédant à une occupation effective et en reculant encore ses frontières le plus possible, surtout vers le nord. Le 17 mai, faisant connaître à STRAUCH son intention de rencontrer l'explorateur le Dr JUNKER <sup>(2)</sup> il ajoutait :

« (...) Nous avons donc à préparer activement une expédition sur la frontière portugaise et Kasai, une expédition vers et au delà de Bangwelo, Becker ; une expédition vers l'Aruwimi et le Nord, Wissmann ; une expédition sur l'Uele et dans le pays des Mombuttus, Vangele ; (...) Je suppose que ces expéditions coûteront d'un million à 1.500 mille francs et ce sera de l'argent bien dépensé ; après l'année prochaine il n'y aura plus rien à acquérir en Afrique (...) » <sup>(3)</sup>.

Le lendemain, le Roi revient à la charge :

« (...) Sommes-nous d'accord pour les expéditions : 2 avant-gardes, l'une Aruwimi, l'autre frontière portugaise, 4 grandes expéditions à préparer dès maintenant (...). Si d'ici à six ou sept mois nous n'avons pas lancé nos grandes expéditions avec tous les moyens nécessaires, j'estime que l'avenir de l'État Indépendant est gravement compromis et probablement perdu » <sup>(4)</sup>.

Deux jours après, le Roi demandait à STRAUCH de lui résumer les dispositions prises pour assurer l'exécution de ses instructions et insistait :

<sup>(1)</sup> STRAUCH à LÉOPOLD II, 5 mars 1888 (M. C., I. R. C. B., Correspondance STRAUCH-LÉOPOLD II).

<sup>(2)</sup> Le Dr JUNKER avait exploré toute la région nord-est du Congo. Il pouvait donc donner des renseignements utiles au Roi. Pour les explorations de JUNKER, voir *Dr. Wilh. Junkers Reisen in Afrika* (1875-1886), 3 vol., Vienne, 1888-1891.

<sup>(3)</sup> LÉOPOLD II à STRAUCH, 17 mai 1888 (M. A. E., AF. I, XIII, n° 741).

<sup>(4)</sup> LÉOPOLD II à STRAUCH, 18 mai 1888 (*Ibidem*, n° 742).

« (...) Deux expéditions d'avant-garde maintenant et maintenant aussi le commencement de l'organisation de nos grandes expéditions. Je ne serais pas surpris que nous apprenions qu'Emin Pacha a repris le pays des Mombuttus et se prépare à nous enlever d'autres territoires » (1).

Si le Roi prête des projets offensifs à EMIN pour donner l'impression que les frontières du nord sont menacées, et pousser son administrateur à entrer dans ses vues, lui-même cependant ne se fait plus d'illusion sur les avantages que pourrait lui procurer l'expédition de secours à EMIN, expédition dont on était pratiquement sans nouvelles depuis un an.

Le même jour, dans une autre note à STRAUCH, il annonce qu'il recevra l'explorateur JUNKER le lendemain. L'idée du Roi est de se faire renseigner sur la route commerciale vers le Nil, afin, dira le Roi à JUNKER, de mieux assurer les postes à créer éventuellement sur l'Uele. Vu que les frontières sont menacées, il y a nécessité absolue de les défendre (2).

A ces ordres pressants de LÉOPOLD II, STRAUCH répond qu'il a pris des mesures pour exécuter les desseins de Sa Majesté de former un camp de cinq à six cents hommes sur le haut Congo, et d'envoyer une avant-garde chargée de préparer les installations du camp et de faire la reconnaissance du pays à traverser plus tard par le corps principal. Cependant, l'administrateur général insiste sur le fait qu'il est impossible d'organiser simultanément toutes les expéditions prévues par le Roi (3).

Pourquoi cette inquiétude et cet empressement chez le Roi ? Les difficultés qui avaient surgi au sujet de l'Ubangi avec la France avaient déjà, en fait, lors de la

(1) LÉOPOLD II à STRAUCH, 20 mai 1888, (*Ibidem*, n° 743).

(2) LÉOPOLD II à STRAUCH, 20 mai 1888 (*Ibidem*, n° 744).

(3) STRAUCH à LÉOPOLD II, 20 mai 1888 (M. C., I. R. C. B., Correspondance STRAUCH-LÉOPOLD II).

convention du 29 avril 1887 <sup>(1)</sup>, entamé les frontières de l'État. C'était une leçon qu'il ne fallait pas oublier. Mais au mois de janvier 1888, W. MACKINNON avait fait connaître au Roi l'organisation de la B. E. A. C. qui allait entreprendre l'administration, affermer les revenus et développer les ressources du territoire du Sultan de Zanzibar situé dans la sphère d'influence anglaise <sup>(2)</sup>. Au mois de mai, MACKINNON était venu à Bruxelles et avait eu plusieurs entrevues avec le Roi pour lui témoigner des bonnes intentions de la société anglaise. Celle-ci était disposée à laisser l'État du Congo tracer la frontière à son gré et avoir un point d'accès au lac Albert. Il aurait voulu en échange pour la B. E. A. C. un point sur le Tanganika et avait exprimé le désir que le Roi ne s'apposât pas à la nomination de STANLEY au poste de directeur de la compagnie anglaise <sup>(3)</sup>.

Si le Roi ne pouvait douter des bonnes intentions personnelles de son ami MACKINNON, il n'en restait pas moins que la société anglaise, puissante et débordante d'activité, se portait en concurrent pour les régions qu'il convoitait. La meilleure politique était d'acquérir, le plus vite possible, des droits de fait.

En outre, ce qui avait alarmé le Roi, c'était la déclaration faite le 17 mai au parlement anglais par FERGUSON, sous-secrétaire des Affaires étrangères, qu'en Afrique, l'Angleterre ne reconnaissait que l'occupation effective et qu'elle ne reconnaissait pas au Portugal les territoires qu'il n'occupait pas réellement. Si cette déclaration était un avertissement, elle permettait cependant au Roi d'appliquer le même principe.

<sup>(1)</sup> *Bull. off.*, 1888, p. 242.

<sup>(2)</sup> Inventaire de lettre MACKINNON à LÉOPOLD II, 28 janv. 1888 (A. G. R., Papiers VAN EETVELDE, n° 117, *Résumé du Dossier : British East Africa Company*)

<sup>(3)</sup> Compte-rendu de la visite de MACKINNON dans A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, *Ibidem*. Au mois de septembre, la B. E. A. C. deviendra une compagnie à charte. Si les pourparlers avec MACKINNON n'eurent alors pas de suite, en 1890 une convention sera passée à ce sujet entre la société anglaise et l'E. I. C., voir à ce sujet *infra*.

« (...) Cette déclaration nous donne le droit d'aller au nord au delà de nos frontières. Nous devons agir énergiquement et pour cela nous préparer avec calme et soin minutieux » (1).

Huit jours après, le Roi exposait une nouvelle fois son plan : nécessité d'avoir environ deux mille hommes, mille sur l'Aruwumi et 500 dans le sud le printemps suivant. Il fallait une réserve de 200 hommes. Son idée était que WISSMANN pourrait diriger les opérations du nord, c'est-à-dire occuper les deux Mombuttus, conclure des traités avec les chefs jusqu'au Nil et occuper fortement quelques points dans et sur le Nil. Les opérations du sud seraient commandées par BECKER qui devait conclure des traités jusqu'au Nyassa et rabattre vers Nyangwe (2).

Le 14 juin, dans une lettre à LEDEGANCK, gouverneur général *ad interim*, le Roi faisait le point et lui communiquait les mesures qui s'imposaient :

« (...) La société anglaise, qui a reçu une charte royale (3) pour la partie entre la côte est et les lacs réservée à l'influence anglaise est très puissante et active (...) ». Après avoir repris la déclaration de Fergusson, il concluait : « (...) Je juge indispensable de rendre effective l'occupation de certains points non éloignés de nos frontières. Il nous faut un camp important sur l'Aruwimi et un autre sur le Lomami ; de ces camps on pourra et l'on devra rayonner jusqu'à nos frontières. (...) il est urgent que nous puissions maintenant sans retard faire sentir notre autorité dans cette province des Mombuttus (...). Je compte bien que vous ferez tout votre possible pour augmenter le nombre de vos soldats indigènes (...) » (4).

Le surlendemain, dans une seconde lettre à LEDEGANCK, le Roi expliquait comment cette occupation devait se faire méthodiquement :

(1) LÉOPOLD II à STRAUCH, 22 mai 1888 (M. A. E., AF. I, XIII, n° 751).

(2) LÉOPOLD II à STRAUCH, 29 mai 1888 (*Ibidem*, n° 745).

(3) La charte ne fut octroyée que le 3 septembre 1888, voir *Africa*, n° 4 (1892), pp. 6-11.

(4) LÉOPOLD II à LEDEGANCK, 14 juin 1888 copie (A. G. R., Papiers VAN EETVELDE, n° 36).



« (...) nous devons créer, dans le plus bref délai possible, vers chaque frontière, un chef-lieu de district important dont l'influence se fasse sentir au loin, si possible jusqu'aux limites de l'État. Nous arriverons ainsi à faire un cordon avancé d'établissements qui marquerait définitivement les frontières de l'État dont il assurerait l'intégrité. J'ai figuré sur la carte, que vous trouverez ci-jointe, les quatre territoires nouveaux qui devront être successivement occupés, à savoir : 1<sup>o</sup> celui de l'Aruwimi ; 2<sup>o</sup> celui du Lomami ; 3<sup>o</sup> celui du Kwango ; 4<sup>o</sup> celui de l'Ubangi (...).

L'établissement important que nous devons créer sur l'Aruwimi aura non seulement pour but de sauvegarder les limites de l'État vers sa frontière nord-est, en servant de base d'opération à des expéditions que l'on organisera de là vers l'Uele, le lac Albert et le Mutua Nzigé, mais encore de surveiller les Arabes de Stanley-Falls et de prêter au besoin appui aux agents européens que nous y avons envoyés (...). C'est sur le conseil du D<sup>r</sup> Junker que nous avons fait écrire d'envoyer une avant-garde d'une cinquantaine d'hommes qui irait occuper cet emplacement le plus tôt possible et qui enverrait ensuite des reconnaissances composées de quelques hommes vers le pays des Mombuttus et vers l'Uele (...). Le but de l'établissement à fonder sur le haut Lomami sera également double : il devra non seulement surveiller les Arabes de Nyangwe mais encore affermir notre autorité vers notre frontière sud-est par des expéditions dirigées vers le haut Lualaba et le lac Moero ». Après avoir passé en revue les dispositions à prendre pour l'Ubangi et le Kwango, le Roi ajoute : « (...) Je m'estimerai très heureux si nous pouvons dans le courant de cette année-ci et de l'année prochaine, occuper les territoires de l'Aruwimi et du Haut-Lomami (...).

En terminant, le Roi insiste pour qu'on réduise les dépenses au strict minimum en apportant le plus grand ordre dans tout ce que l'on fait. Un des moyens proposés pour diminuer les dépenses est de former le plus tôt possible des contingents importants de troupes indigènes <sup>(1)</sup>.

Les desseins du Souverain visaient donc non seulement une occupation effective du territoire en dirigeant des expéditions vers les frontières respectives, mais, en plus, de franchir la frontière nord puisque les régions au delà de

(1) LÉOPOLD II à LEDEGANCK, 16 juin 1888, copie (*Ibidem*).

cette frontière n'étaient plus occupées effectivement par l'Égypte. Il faut remarquer que le Roi ne parlait pas d'occuper la région est, la zone arabe. Ses préoccupations se bornaient à surveiller les Arabes depuis les deux camps sur l'Aruwimi et le Lomami, qui avaient cependant comme premier objectif d'assurer l'occupation effective (1).

### ARTICLE III.

#### Les visées politiques de Léopold II sur le Haut-Nil.

Ce fut une constante de la politique de LÉOPOLD II, même pour ses projets les plus ambitieux, de prendre au préalable l'avis de personnes autorisées, et d'intéresser à ses desseins l'une ou l'autre grande puissance qui, le cas échéant, seconderait sur le terrain diplomatique les prétentions qu'un jour le Roi comptait élever. Ainsi, la région nord et nord-est qu'il convoitait, touchait aux zones d'influence de la France et de l'Angleterre. La B. E. A. C. lui avait bien donné des garanties, mais le Roi se sentait peu capable de rivaliser seul avec la puissante société anglaise. Aussi était-il tout indiqué de chercher à intéresser l'Allemagne et en particulier BISMARCK à la question, afin de pouvoir compter sur la jalousie et les intérêts respectifs des grandes puissances pour réaliser ses projets. Le 8 juin 1888, le Roi, par l'entremise du Comte DE BORCHGRAVE, demanda des renseignements à LAMBERMONT au sujet de la société allemande qui s'était assurée une partie des États du Sultan de Zanzibar (2).

(1) Le camp projeté pour défendre la frontière sud ne sera pas établi sur le Lomami mais à Lusambo sur le Sankuru.

(2) DE BORCHGRAVE à LAMBERMONT, 8 juin 1888 (M. A. E., AF. I, I, 2<sup>e</sup> série, 1886-1890, n<sup>o</sup> 12.340). Cette compagnie fut la *Deutsch-Ostafrikanische Gesellschaft*,

BANNING avait envoyé, au mois de juillet 1888, l'épreuve de son livre *Le partage politique de l'Afrique* pour le soumettre à l'appréciation du Roi. Après en avoir fait l'éloge, celui-ci demanda la suppression de quelques lignes, aux pages 137-138, où BANNING disait que l'É. I. C. avait abandonné à la France 24.000 km carrés lors de la Convention du 29 avril 1887 et que l'identité de l'Ubangi et de l'Uele était désormais certaine. En fin diplomate, le Souverain fit remarquer :

« (...) Nous pouvons par la force des choses être amenés à occuper des points du Bahr-el-Ghazal (...). Nous avons abandonné la rive droite de l'Ubangi mais nous n'avons déterminé nulle part où s'arrête l'Ubangi. Nous n'avons rien dit de l'Uele et il faut nous réserver. L'Ubangi et l'Uele sont un même cours d'eau mais ce qui se rapporte à la première détermination ne s'applique pas nécessairement à la seconde, tout au moins est-il politique de s'abstenir d'imprimer le contraire (...) » (1).

Au mois d'août, le Roi partit pour trois semaines en Écosse pour une croisière sur le yacht de MACKINNON, directeur de la B. E. A. C., chez qui il était en mesure d'apprendre les dernières nouvelles concernant la compagnie anglaise. Convaincu, plus que jamais, qu'il était temps d'attirer l'attention de l'Allemagne sur l'activité de la société, il n'attendit pas son retour en Belgique pour chercher une entente avec les Allemands par l'intermédiaire de GREINDL, ministre belge à Berlin.

Le Dr PETERS, l'ancien directeur de la Deutsch-Ostafrikanische Gesellschaft, avait demandé à deux reprises

compagnie à charte, fondée en 1884, à qui furent confiées les acquisitions faites par les explorateurs allemands, surtout le Dr PETERS, dans l'Est Africain, voir à ce sujet M. LAIR, *L'impérialisme allemand*, Paris, 1916, pp. 92 et ss. ; M. BAUMONT, *L'essor industriel et l'empérialisme colonial (1878-1904)*, Paris, 1949, p. 95 ; H. WORCH, *Die Entwicklung der deutschen Kolonien in Afrika*, Berlin, 1939, pp. 9-10.

(1) LÉOPOLD II à BANNING, s. d. (vers le 15 juillet) 1888 (A. G. R., Papiers BANNING, n° 29). Voir le texte primitif p. 41 (verso) du manuscrit au n° 132 et le projet du texte remanié au n° 29.

le concours du Roi pour l'organisation d'une nouvelle expédition dans le but de secourir STANLEY et EMIN <sup>(1)</sup> et avait offert de révéler les projets d'expansion allemande dans l'Est africain. Le Roi, jugeant qu'une expédition qui emprunterait la route partant de la côte orientale ne lui était d'aucun profit, trouva cependant qu'il avait grand intérêt à s'entendre avec la compagnie allemande. Le 25 août, écrivant d'Écosse, il chargea GREINDL de s'informer au sujet des projets allemands que le D<sup>r</sup> PETERS voulait lui faire connaître et se disait disposé à racheter à la société allemande l'un ou l'autre territoire et, en particulier, un point sur le lac Victoria et une bande de terrain qui irait du Tanganika au lac Nyassa jusqu'à l'Océan indien <sup>(2)</sup>. Il fallait attirer l'attention des Allemands sur l'activité qu'allait déployer la société anglaise <sup>(3)</sup> et sur le fait qu'EMIN était né allemand. Le Roi proposa d'ouvrir des négociations pour faire déclarer neutre et indépendante la région du Haut-Nil et fit comprendre que l'État du Congo était disposé à accepter toute délégation des puissances pour protéger ces territoires neutralisés <sup>(4)</sup>.

GREINDL apprit au Roi que le D<sup>r</sup> PETERS était tombé en disgrâce et que l'expédition que celui-ci projetait, considérée par BISMARCK comme étant sans intérêt pour l'Allemagne, n'avait rien de commun avec la société africaine allemande. Cette dernière avait obtenu une

<sup>(1)</sup> Le manque de nouvelles de l'expédition commandée par STANLEY pouvait être un prétexte pour organiser une nouvelle expédition. On comptait tirer de cette entreprise un parti commercial et politique, voir *Doc. diplom. franç.*, T. VII, n° 218 (30 août 1888).

<sup>(2)</sup> L'offre du Roi pouvait être acceptable du fait que la société connaissait de grandes difficultés financières. Le Roi semble rechercher pour l'É. I. C. une seconde route commerciale, soit vers le N il soit vers l'Océan indien.

<sup>(3)</sup> Il faut remarquer que ce sont ses propres projets que le Roi prête à la société anglaise. Il écrivait notamment : « La B. E. A. C. veut prendre Emin à son service, par lui avoir les lacs, le haut Nil et le Soudan ».

<sup>(4)</sup> Pour tout ce qui précède, voir la longue lettre de LÉOPOLD II à GREINDL, 25 août 1888 (M. C., I. R. C. B., correspond. GREINDL-LÉOPOLD II).

charte royale l'autorisant à exercer les droits de souveraineté, au nom de l'Allemagne, dans les territoires de l'Afrique centrale où l'Allemagne avait acquis le privilège d'influence exclusive par les déclarations échangées à Londres le 29 octobre 1886 entre le comte DE HATZFELD et lord IDDESLEIGH. Les projets de la société anglaise étaient connus à Berlin et n'excitaient ni défiance ni jalousie. Si, cependant, le Roi jugeait qu'il y avait intérêt à faire des démarches, ce n'était pas au Dr PETERS mais à SCHWEINFURTH ou ailleurs qu'il fallait s'adresser <sup>(1)</sup>.

Le Roi chargea GREINDL de parler à SCHWEINFURTH <sup>(2)</sup> de la neutralisation de la région du Haut-Nil et de la possibilité d'employer les Arabes pour une expédition vers le nord. L'expédition au secours d'EMIN PACHA, commandée par STANLEY, ne s'était-elle pas proposée de recruter 600 hommes de TIPPO TIP comme porteurs et auxiliaires ? En outre, le Roi avait approuvé la nomination de TIPPO TIP comme gouverneur des Falls et ce dernier devenait ainsi un haut fonctionnaire de l'État du Congo. Pourquoi ne pas faire un pas de plus et mettre à profit les forces arabes pour étendre l'influence de l'État du Congo vers le Nord ? A cette époque, il est vrai, le cardinal LAVIGERIE avait commencé la croisade contre la traite des esclaves et préconisait une action offensive contre les Arabes trafiquants d'esclaves. Aussi, le Roi voulut-il prendre l'avis de l'explorateur SCHWEINFURTH pour savoir s'il n'y avait pas d'exagération dans ce que le cardinal prêchait <sup>(3)</sup>.

Quant au problème arabe en Afrique, SCHWEINFURTH avoua ne pas connaître la région des lacs, et émit un doute sur l'efficacité des moyens proposés par le cardinal

(1) GREINDL à LÉOPOLD II, 30 août 1888, copie (*Ibidem*).

(2) SCHWEINFURTH avaient repris des explorations scientifiques en Égypte et sur le haut Nil. Naturalisé allemand, il résidait à Berlin en 1888 où il jouissait d'un grand crédit. Voir *B. C. B.*, I, 837-841 (W. ROBYNS).

(3) Voir à ce sujet LÉOPOLD II à GREINDL, 1<sup>er</sup> septembre 1888 (*Ibidem*).



pour atteindre le but que celui-ci avait en vue <sup>(1)</sup>. L'idéal était, d'après SCHWEINFURTH, d'expulser les Arabes d'Afrique, mais il ne le jugeait guère possible. GREINDL exprima aussi ses appréhensions au sujet de la libre concurrence au cas où les Allemands se laisseraient devancer par les Anglais sur le haut Nil. Il avait ajouté que ce serait au moins faire acte de prudence que de chercher à étendre l'Acte du Congo à cette région du bassin du Nil. Cependant, on pouvait s'attendre à trouver BISMARCK peu disposé à rouvrir avec l'Angleterre une discussion qui remettrait en question l'affaire des zones d'influence <sup>(2)</sup>.

Les négociations semblaient donc en être arrivées au point mort et les Allemands peu disposés à user de leur influence pour contrecarrer les prétentions anglaises en faveur de la politique de LÉOPOLD II. Celui-ci ne désarma pas, et le 11 septembre insista auprès de GREINDL pour qu'il fasse connaître à Berlin sa surprise qu'EMIN et Londres ne soient pas avertis que le gouvernement allemand ne reconnaissait pas à EMIN, né allemand, le droit de céder ses territoires sans la permission de l'Allemagne. Le Roi suggéra la cession par les Allemands du petit sultanat de Witu sur lequel, le 25 mai 1885, le gouvernement impérial avait officiellement notifié l'établissement d'un protectorat. Comme c'était une petite enclave dans la zone d'influence anglaise à la côte orientale, les Anglais la convoitaient. LÉOPOLD II proposa aux Allemands de céder Witu à condition que les Anglais

<sup>(1)</sup> Le cardinal avait demandé 100 hommes et un million pour combattre le traite des esclaves. Pour la croisade du cardinal et la réaction de LÉOPOLD II, voir article II du chapitre VIII.

<sup>(2)</sup> GREINDL à LÉOPOLD II, 3 septembre 1888, (M. C., I. R. C. B., Corresp. GREINDL-LÉOPOLD II). A cette époque, BISMARCK recherchait un rapprochement avec l'Angleterre et la France, voir à ce sujet *Doc. diplom. franç.*, t. VII, n° 247 (10 octobre 1888) ; *Pol. Ext. Allemagne*, t. VI, n° 1307 (21 aout 1888), n° 1314 (11 janvier 1889) et n° 1316 (16 janvier) ; M. BAUMONT, *op. cit.*, p. 147.

renoncent à étendre leur influence à la rive gauche du Nil (1).

La proposition était ingénieuse, car si les Allemands entraient dans les vues du Roi, la rive gauche du Nil ne tombait plus dans la sphère anglaise et était ouverte au premier occupant, en l'occurrence l'État du Congo. Deux jours après que le Roi eut émis ce projet, SOLVYNS, le ministre belge à Londres, annonça que la compagnie de MACKINNON, la I. B. E. A. C., allait pouvoir exercer toutes les prérogatives des gouvernements, mais à condition de rester une compagnie anglaise (2).

Au mois de septembre, le Roi rencontra le comte DE BISMARCK à Ostende et s'entretint avec lui au sujet de l'Afrique mais sans grand succès (3). Sans doute, BISMARCK estimait-t-il que la cession de Witu pour restreindre la zone d'influence anglaise n'apportait aucun avantage substantiel à l'Allemagne. Devant ce désintéressement qui équivalait à un refus, le Roi conseilla à GREINDL de proposer aux Allemands l'échange de Witu contre quelques points sur le haut Nil et sur les lacs, points qui deviendraient des ports francs (4).

La méfiance de LÉOPOLD II à l'égard de l'activité des

(1) LÉOPOLD II à GREINDL, 11 septembre 1888 (Ibidem).

(2) SOLVYNS au Ministre, 13 septembre 1888 (M. A. E., AF. VI, B, Zanzibar, 1843-1912, s. n°). Devenue l'*Imperial British East Africa Company* et une compagnie à charte au mois de septembre 1888 (*Africa*, n° 4, 1892, pp. 6-11), cette société allait présider aux intérêts anglais dans l'Est Africain. Pour l'histoire de la compagnie, voir l'ouvrage récent de M.-J. DE KIEWIET, *History of the Imperial British East Company (1876-1895)*, Londres, 1955 ; E. CARTON DE WIART, *Les grandes compagnies coloniales anglaises du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, pp. 94-145.

(3) L'objet de la conversation avec BISMARCK peut être conjecturé au moyen de la lettre de GREINDL à LAMBERMONT, 19 octobre 1888 (M. A. E., Papiers laissés par le Baron LAMBERMONT, I, 9. (Correspondance et pièces diverses, 1868-1904). Greindl écrit notamment que les entretiens du Roi avec le comte DE BISMARCK lui ont été rapportés à Berlin. Il avait été chargé de répondre. Le Prince DE BISMARCK ne voulait pas s'occuper de la région sur le haut Nil jugeant ces territoires en dehors de la sphère d'action de l'Allemagne.

(4) LÉOPOLD II à GREINDL, 14 septembre 1888 (M. C., I. R. C. B., Corresp. GREINDL-LÉOPOLD II).

Anglais n'était pas sans fondement car la société anglaise avait confié à THOMSON la mission de chercher à s'assurer du sort de STANLEY et d'établir en même temps des communications régulières entre la région équatoriale et le littoral de l'Est. Si la mission réussissait, la compagnie s'occuperait immédiatement du soin d'établir des stations dans l'intérieur (1).

A Berlin, cependant, GREINDL doutait toujours de la possibilité de faire revenir le prince DE BISMARCK sur une résolution prise, mais il assura le Roi qu'il se conformerait aux intructions données pour le cas où un nouvel entretien avec le prince DE BISMARCK se présenterait (2).

Les troubles, qui entretemps avaient éclaté dans les possessions allemandes de la côte orientale, allaient absorber toute l'attention des Allemands (3) et devaient inciter ceux-ci à continuer à se désintéresser des régions du Nil situées au cœur de l'Afrique (4). Après l'annonce

(1) SOLVYNS au Ministre, 22 octobre 1888 (M. A. E., Cor. Polit. Légations, Grande Bretagne, vol. 56 (1887-1889), n° 82).

(2) GREINDL n LÉOPOLD II, 18 septembre 1888 (M. C., I. R. C. B., Corresp. GREINDL-LÉOPOLD II).

(3) Les troubles de septembre survenus à la côte orientale avaient détruit en deux mois toutes les plantations et les postes de la société allemande qui, par des mesures excessives et trop rapides, avait indisposé les nombreux commerçants arabes et hindous. Cette situation, dans laquelle le prestige allemand était en cause, finit par émouvoir l'opinion publique. Le gouvernement impérial, malgré sa politique anticoloniale, fut forcé d'intervenir pour défendre les intérêts allemands ; encore le fit-il sous prétexte de supprimer la traite des esclaves. Voir à ce sujet E. PLUMON, *La colonie allemande de l'Afrique orientale et la politique de l'Allemagne dans ces régions*, Rennes, 1905, pp. 71 et ss. ; P. REICHARD, *Deutsch Ostafrika*, Leipzig, 1892, pp. 104 et ss. L'auteur, après un voyage d'exploration, se trouvait à la côte au moment des troubles. Voir aussi la dépêche du consul belge à Zanzibar, DE CAZENAVE, au Ministre, 30 octobre 1888 (M. A. E., AF. I, I, 1<sup>re</sup> série, vol. 1, n° 115) et les dépêches de GREINDL donnant les compte rendus des séances consacrées à la politique coloniale par le Reichstag au début de l'année 1889 (M. A. E., Cor. Polit. Légations, Allemagne, volumes 16 et 17, passim).

(4) GREINDL à LAMBERMONT, 19 octobre 1888, (voir note 3, p. 141) GREINDL avait été renseigné sur les intentions du Prince DE BISMARCK déjà avant l'annonce des troubles à la côte orientale. Lors d'une entrevue avec le prince DE BISMARCK, après l'annonce des troubles de Zanzibar, celui-ci confirma une fois de plus que l'Allemagne ne pouvait pas intervenir dans la question du Nil.

à Berlin de ces troubles, GREINDL rencontra le prince DE BISMARCK <sup>(1)</sup>, qui lui confirma qu'il ne pouvait plus être question, dans l'état où se trouvait la côte orientale, d'aller au secours d'EMIN <sup>(2)</sup>, ni de discuter plus avant l'affaire qui avait fait l'objet des conversations avec le Roi à Ostende. L'Allemagne allait s'entendre avec l'Angleterre pour faire proclamer le blocus à la côte par le Sultan de Zanzibar et s'adresserait au Portugal et à l'État du Congo pour demander leur concours afin d'aider à la suppression de la chasse aux esclaves.

Le Roi, comprenant tout l'avantage qu'il pourrait retirer si l'Allemagne lui demandait son concours, écrivit à VAN EETVELDE :

« (...) Mon opinion est que pour empêcher la traite à l'intérieur, l'État du Congo doit occuper des points sur le Tanganika et dans le Bahr-el-Ghazal et que nous devons le faire. Je compte mettre cela dans ma réponse que j'étudierai avec vous (...) » <sup>(3)</sup>.

On peut en conclure que, pour LÉOPOLD II, il s'agissait avant tout d'étendre la zone d'influence de l'État du Congo vers le Nord et que le concours qu'il voulait bien prêter à la répression de la traite devait surtout l'aider à réaliser ses visées politiques.

L'administrateur général VAN EETVELDE, qui ne devait pas être au courant des négociations que le Roi menait depuis plusieurs mois avec GREINDL, fit re-

<sup>(1)</sup> GREINDL à LÉOPOLD II, 31 octobre 1888 (M. C., A. E., 449). La lettre a été éditée dans *Aus den Archiven des Belgischen Kolonialministeriums*, Berlin, 1916, p. 54.

<sup>(2)</sup> L'auteur de *Aus den Archiven...* fait remarquer p. 54 que GREINDL donne l'assurance au Roi qu'il n'y aurait pas d'expédition concurrente allemande pour aller au secours d'EMIN PACHA et que le Roi pouvait donc avoir tous ses apaisements. C'est une fausse interprétation qui s'explique du fait que l'auteur n'a pas eu connaissance de la correspondance GREINDL-LÉOPOLD II, correspondance suivie qui avait précédé la lettre du 31 octobre, et semble ignorer tous les efforts du Roi pour intéresser les Allemands à sa politique. Loin d'avoir ses apaisements, le Roi regrettait l'obstination des Allemands à ne pas s'intéresser au haut Nil.

<sup>(3)</sup> LÉOPOLD II à VAN EETVELDE, 3 novembre 1888, copie, (M. C., A. E., 449). La lettre a été éditée dans *Aus den Archiven*, p. 55.

marquer au souverain que celui-ci ne pouvait songer à fonder un poste dans le Bahr-el-Ghazal car, d'après la délimitation des frontières avec la France, l'État du Congo s'était engagé à n'exercer aucune action politique sur la rive droite de l'Ubangi au nord de 4<sup>e</sup> parallèle (1).

Le Roi, qui en fait nourrissait des projets encore plus ambitieux, ne tarda pas à convaincre son administrateur général par une note dans laquelle il disait :

« (...) Je me considère absolument libre de dépasser l'Uele. Je vous confie que je considère comme un devoir de ne négliger aucun effort pour employer cette liberté au profit de la civilisation et donc pour créer certains postes dans le Bahr-el-Ghazal conformément aux conseils de Gordon » (2).

Dans une dépêche datée du 6 novembre, GREINDL signala que le prince DE BISMARCK était assez embarrassé pour formuler la demande qu'il comptait adresser à l'État du Congo et qu'il l'avait chargé de demander au Roi, si celui-ci avait quelque idée à ce sujet, et de la communiquer. Il s'agissait de forcer les Arabes à la soumission en empêchant l'entrée de la poudre et de prohiber la sortie des esclaves (3).

Le Roi s'empressa de répondre que l'État du Congo avait déjà été au devant des vues de l'Allemagne par la promulgation d'un récent décret prohibant l'introduction des armes à feu et de la poudre dans les territoires du Congo (4).

Pour ce qui regardait la question des esclaves, le Roi écrivit :

(1) VAN EETVELDE à LÉOPOLD II, 3 novembre 1888, copie (*Ibidem*). Publiée dans *Aus den Archiven...* p. 55.

(2) LÉOPOLD II à GREINDL, 4 novembre 1888, copie (*Ibidem*). Publiée dans *Aus den Archiven...*, p. 55.

(3) GREINDL à LÉOPOLD II, 6 novembre 1888, minute (M. C., I. R. C. B., Cor. GREINDL-LÉOPOLD II) et copie (M. C., A. E., 449). Publiée dans *Aus den Archiv...* p. 55.

(4) Décret du 11 octobre 1888 dans *Bull. Off.*, 1888, p. 286.



« (...) L'État du Congo comprend ses devoirs et entend les pratiquer. Rome n'a pas été bâtie en un jour et il faut un peu de temps pour bien développer nos diverses mesures. L'État du Congo, surtout méditerranéen, n'a guère de côte. Aucun esclave ne passant par Banane ou Boma, il est tout naturel qu'on lui demande d'opérer à l'intérieur et je prévois qu'il pourra le faire effectivement. L'Allemagne pourrait donc inviter l'État du Congo à ne rien négliger pour restreindre au mieux de ses moyens, soit la sortie des esclaves allant au Soudan par le Bahr-el-Ghazal, soit l'arrivée d'émissaires venant de ces contrées pour prêcher dans l'Afrique centrale ce qu'ils appellent la guerre sainte. L'Allemagne peut en plus inviter l'État du Congo à agir de même sur les grands lacs (...) » (1).

Très réservé, le Roi ne parle pas explicitement de fonder des postes dans le Bahr-el-Ghazal et dans la région du Nil, mais les propositions qu'il suggérait, impliquaient ces mesures. GREINDL communiqua la lettre du Roi au prince DE BISMARCK, qui se fit relire deux fois le passage relatif à la répression de la traite et demanda à GREINDL de lui remettre à titre officieux une copie non signée qu'il ne déposerait pas aux archives (2).

Suite à la lettre du Roi, le baron D'ALVENSLEBEN, ministre d'Allemagne à Bruxelles, vint le 25 novembre remettre à VAN EETVELDE une note destinée à tenir lieu d'une communication de vive voix (3). La note suggérait les mesures à prendre par l'État du Congo, mesures qui avaient été proposées par le Roi (4).

(1) LÉOPOLD II à GREINDL, 8 novembre 1888, (M. C., I. R. C. B., Cor. GREINDL-LÉOPOLD II). Publiée dans *Aus den Archiven...*, p. 56.

(2) GREINDL à LÉOPOLD II, 13 novembre 1888 (M. C., A. E., 449) et copie, (M. C., I. R. C. B., Cor. GREINDL-LÉOPOLD II). Publiée dans *Aus den Archiven...*, p. 56.

(3) Note destinée à tenir lieu d'une communication de vive voix, (M. C., A. E., 449). Publiée dans *Aus den Archiven...* p. 56. Voir aussi les instructions DE BISMARCK au comte d'ALVENSLEBEN, dans *Weissbuch*, 4 theil, 1889, n° 41.

(4) La note faisait mention de la guerre sainte comme le Roi l'avait suggéré. Il n'avait jamais été question de guerre sainte au Congo. Peut-être que le Roi en avait parlé pour rendre plus acceptables les mesures proposées par lui. Il est vrai qu'à la côte est, le fanatisme musulman avait joué un rôle lors de la révolte. Encore ne faut-il pas exagérer, car dans une dépêche GREINDL disait : « Le fanatisme religieux ne serait qu'un prétexte pour donner une apparence moins odieuse

Le même jour, le Roi donna ordre à VAN EETVELDE de répondre par écrit au ministre d'Allemagne afin que des pièces officielles constatent bien la situation car, fit remarquer le Roi, « cela ne doit pas trop percer mais voilà le but que je poursuis (1) ». Il envoya un projet de réponse (2) et demanda qu'il soit examiné avec le baron LAMBERMONT et BANNING. Pressé de passer à l'action, le Roi parla de négociations à commencer de suite avec la France et le Portugal, de démarches à faire à Paris et Lisbonne par l'intermédiaire des ministres belges, d'ordres à envoyer au Congo, d'un décret à prendre et de tenir GREINDL au courant.

L'avantage politique obtenu par le Souverain à la suite de ces négociations était considérable. Dorénavant, pour réaliser ses desseins d'extension des frontières vers le Nord, le Roi pouvait se présenter comme officiellement mandaté par l'Allemagne pour réprimer la traite des esclaves. Toute activité déployée par l'État du Congo, pour étendre ses frontières vers le nord, allait être présentée comme des efforts pour enrayer la traite des esclaves. Ce but humanitaire, qui sera souvent invoqué, n'était certes pas le premier objectif poursuivi mais il devait servir d'écran aux desseins politiques et commerciaux de LÉOPOLD II (3).

au soulèvement », voir à ce sujet GREINDL au Ministre, 15 janvier 1889 (M. A. E., Conf. Antiesclav. Brux., I, n° 17).

(1) LÉOPOLD II à VAN EETVELDE, 26 novembre 1888 (M. C., A. E., 449). Publiée dans *Aus den Archiven...*, p. 57.

(2) VAN EETVELDE à D'ALVENSLEBEN, 30 novembre 1888, minute corrigée par LAMBERMONT et BANNING (M. C., A. E., 449). Le projet du Roi n'est pas dans le dossier. Une copie de la réponse dans, (M. A. E., AF. I, T, 1<sup>re</sup> série, vol. 1, annexe de n° 120). Une traduction allemande dans *Weissbuch*, 4 theil, 1889, n° 42.

(3) P. DAYE, Léopold II, Paris, 1934, p. 308 écrit : « durant l'année 1888 il ne se présenta rien qui parut bon à saisir ». Or, c'est bien en 1888 que le Roi prépara le terrain diplomatique pour une expédition vers le Nil et le Bahr-el-Ghazal.

## CHAPITRE V

### ESSAIS DE COLLABORATION AVEC LES ARABES SUR LE PLAN POLITIQUE

#### ARTICLE I.

#### La position de Tippo Tip aux Falls.

Arrivé aux Falls, TIPPO TIP s'empressa d'annoncer aux Arabes sa nomination de gouverneur du district de Stanley-Falls et donna ordre de cesser les razzias dans cette région. Ses propres gens obtempérèrent à cet ordre mais les autres Arabes refusèrent de reconnaître son autorité. Ce fut surtout SAID-BEN-ABIBU qui mena l'opposition (1). Trois semaines après son arrivée, TIPPO TIP écrivit une lettre au consul anglais à Zanzibar dans laquelle il relate son voyage et fait mention de l'opposition de SAID-BEN-ABIBU, qui voulait le supplanter aux Falls et faire la guerre aux indigènes du Lomami. Aussi demanda-t-il au consul de faire des démarches auprès de LÉOPOLD II pour lui envoyer deux ou trois Européens, une cinquantaine de soldats et un vapeur pour affermir son autorité (2).

(1) Voir à ce sujet STANLEY à MACKINNON, 23 juin 1887, publiée dans C. COQUILHAT, *op. cit.*, p. 466 et dans *M. G.*, 1887, p. 90.

(2) TIPPO TIP à HOLMWOOD, 21 juillet 1887, traduction anglaise, (P. R. O., F. O. 84/1906/n° 40 annexe). La lettre a été envoyée le 28 mars 1888 de Zanzi-

Le gouverneur général apprit, quelques mois plus tard, que TIPPO TIP attendait avec impatience les agents de l'État et qu'il était mécontent du retard (1). A l'annonce de ces nouvelles, VAN KERCKHOVEN, commandant la région de Bangala, se rendit aux Falls pour rassurer TIPPO TIP. L'expédition VANGELE, qui devait procéder à la réoccupation de la station, arriva également aux Falls deux semaines plus tard. Quelques jours après, le steamer *Holland* avec GRESHOFF, le directeur de la Nieuwe Afrikaansche Handelsvereniging (N. A. H. V.), accosta (2). Pendant plus d'un an, TIPPO TIP était resté sans voir un agent de l'É. I. C. et pratiquement sans nouvelles. Dans une lettre adressée à son frère, il rend compte de cette rencontre avec les Européens(3). C'est par eux qu'il fut renseigné sur les limites de l'État du Congo et des territoires de l'Afrique orientale tombés sous l'influence allemande et anglaise. TIPPO TIP dit qu'il fut très étonné de ces nouvelles. GRESHOFF (4) intrigua auprès de lui pour l'engager à faire une alliance avec les Allemands et et pour lui faire comprendre que sa position de gouverneur de l'É. I. C. n'impliquait pas l'abandon de ses territoires. Enfin, GRESHOFF lui exprima ses doutes au sujet de l'acceptation par les Allemands des frontières proposées

bar au F. O. Nous n'avons pas retrouvé cette lettre dans les archives en Belgique. STRAUCH fait mention de la demande d'un vapeur par TIPPO TIP, (STRAUCH à LÉOPOLD II, 20 mai 1888, voir *supra*, p. 115).

(1) JANSSEN à VAN EETVELDE, 4 mai 1888, copie annexée à la dépêche de VIVIAN au F. O., 23 juin 1888 (P. R. O., F. O. 84/1895/n° 25). Sur le mécontentement de TIPPO TIP du fait d'être resté sans agents de l'État, voir J. TROUP, *With Stanley's rear column*, London, 1890, pp. 211-212 et H. WARD, *Five years with the Congo cannibals*, London, 1891, p. 218.

(2) TIPPO TIP, *Autobiographie*, M. S. O. S., 1903, p. 39.

(3) TIPPO TIP à MOHAMED-MASSOUD, s. d. (août-septembre 1888), traduction anglaise (P. R. O., F. O. 84/1975/annexe n° 8). La traduction fut envoyée au F. O. le 2 janvier 1889 et une copie transmise par VIVIAN à VAN EETVELDE, 7 février 1889, (M. C., A. E., 75).

(4) La lettre porte « un ami anglais ». Nous pensons que c'est GRESHOFF, agent de la maison hollandaise qui s'était lié d'amitié avec TIPPO TIP lors du passage de ce dernier à Léopoldville. Il est plausible que TIPPO TIP ou le traducteur de la lettre n'ait pas fait la distinction entre un Hollandais et un Anglais.

par les agents de l'État et conseilla à TIPPO TIP de sauvegarder ses intérêts en recherchant l'amitié des Allemands avant que ceux-ci n'arrivent au centre de l'Afrique. Comme TIPPO TIP ignorait tout ce qui s'était passé depuis son départ de Zanzibar, il demanda l'avis de son frère sur l'opportunité de rechercher une alliance avec les Allemands, ajoutant qu'il n'était pas honteux de rechercher l'amitié des Européens puisque le Sultan de Zanzibar avait fait de même. Mais, avant de faire une démarche auprès des autorités allemandes, son frère devait aller trouver le consul anglais pour se plaindre de ce que celui-ci l'avait laissé sans nouvelles et pour lui rappeler que c'était lui qui l'avait engagé à faire une alliance avec les Belges.

Quand la lettre arriva à la côte en décembre, tout le littoral était en effervescence à la suite de l'insurrection de septembre contre les Allemands. La lettre ne semble pas avoir eu de suite si ce n'est qu'elle fut communiquée au consul anglais. L'avis du Roi, à qui le gouvernement anglais communiqua la lettre, fut qu'il était facile de dissiper les inquiétudes de TIPPO TIP en lui faisant connaître que l'Allemagne avait reconnu les frontières de l'É. I. C. et était tenue par l'Acte de Berlin d'en respecter la neutralité <sup>(1)</sup>. Il ressort clairement de la lettre de TIPPO TIP qu'il tenait à conserver la souveraineté de ses territoires et que tout au plus il concédait la station des Falls où les Belges étaient établis, alors qu'à Bruxelles on pensait que par l'arrangement de Zanzibar de 1887, l'É. I. C. pouvait exercer sa souveraineté partout dans la zone arabe. Le rôle joué par GRESHOFF avait pour but de brouiller les relations de l'État avec le chef et ainsi d'accaparer l'ivoire <sup>(2)</sup>.

(1) Avis du Roi rapporté par VAN EETVELDE à VIVIAN, 12 février 1889 (M. C., A. E., 75).

(2) En quittant les Falls, GRESHOFF avait échangé toutes ses marchandises contre de l'ivoire. A court de marchandises, il échangea contre des livres sterling. Voir TIPPO TIP, *op. cit.*, p. 39.



Les Arabes avaient grand besoin d'armes et de poudre tant pour se maintenir et se frayer un passage parmi les populations souvent hostiles, que pour les échanger contre de l'ivoire lors de leurs expéditions commerciales. TIPPO TIP avait passé une commande à la N. A. H. V. qui avait expédié les fusils de Hollande au mois d'octobre (1). Ces armes furent saisies par le Commissaire de district de Léopoldville en vertu d'un décret du 11 octobre 1888 sur l'interdiction des armes à feu (2).

Alfred BAERT, le premier secrétaire de TIPPO TIP, qui avait dû quitter les Falls vers la fin du mois d'octobre pour cause de maladie (3), fit savoir à C. JANSSEN, Gouverneur général, que TIPPO TIP jouissait d'une autorité incontestée sur les territoires situés entre le lac Tanganika et le Congo ; TIPPO TIP lui avait déclaré qu'il voulait transmettre la souveraineté de ces contrées au Roi et placer des agents de l'État dans la région de Kasongo où les chefs lui payaient un tribut annuel en ivoire. Il avait demandé qu'on lui envoie des agents de l'État pour les placer dans les centres importants, surtout à Kasongo. Des propositions avaient également été faites pour céder son ivoire contre les marchandises dont il avait besoin (4). Ces nouvelles témoignaient des bonnes dispositions de TIPPO TIP, mais le fait qu'il se déclarait prêt à céder ses territoires montre qu'il en revendiquait toujours la souveraineté.

Dans une lettre, en date du 19 mars, adressée au consul anglais (5), TIPPO TIP le supplia d'écrire encore

(1) Note de la N. A. H. V. de Rotterdam transmise par le baron d'ANETHAN au Ministre, 28 janvier 1889 (M. A. E., AF. I, I, 1<sup>re</sup> série, vol. I annexe de 123).

(2) *Bull. Off.*, 1888, p. 186. Les armes furent saisies par LIEBRECHTS, voir Ch. LIEBRECHTS, Léopold II fondateur d'Empire, Bruxelles, 1932, p. 140.

(3) *M. G.*, 1889, p. 6.

(4) C. JANSSEN à LÉOPOLD II, 20 février 1889 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 132). La réponse du Roi, 21 février (*Ibidem*).

(5) TIPPO TIP à PORTAL, 19 mars 1889, traduction anglaise (P. R. O., F. O. 84/1973 annexe du n° 290, PORTAL à SALISBURY, 31 juillet 1889). Une copie fut transmise par VIVIAN à VAN EETVELDE, 6 septembre 1889 (M. C., A. E., 75).

au Roi pour lui faire envoyer des armes pour son usage personnel et, éventuellement, pour lui permettre d'exécuter les missions qu'on lui confiait (1). Il se plaignait que tous les Arabes lui étaient devenus hostiles et l'accusaient d'avoir cédé toutes leurs possessions de l'intérieur au Roi des Belges. Il désirait surtout que le Roi ne le laissât pas seul, abandonné à ses propres ressources, et il rendait le consul anglais responsable de tous ses déboires parce que c'était lui qui l'avait poussé à une amitié avec les Belges. La lettre fut transmise par le gouvernement anglais à VAN EETVELDE qui la mit sous les yeux du Roi. Celui-ci donna ordre de répondre au ministre anglais :

« que nous avons vu avec plaisir que Tippo Tip comprend ses devoirs de sujet de l'État du Congo, que nous avons pris des mesures pour ne pas le laisser sans appui, tout en n'ajoutant pas grande créance à ce qu'il dit des sentiments d'hostilité des Arabes à son égard, phrase qui sent un peu la ruse et qui paraît écrite pour pouvoir se laver les mains de tout incident (...) » (2).

Le Roi avait manifestement tort de ne prêter aucun crédit aux plaintes répétées de TIPPO TIP concernant l'hostilité des autres arabes. Cette opposition avait été confirmée par STANLEY et les différentes lettres de TIPPO TIP adressées au consul anglais. D'ailleurs, le 20 mars 1889, lendemain du jour où TIPPO TIP écrivait sa lettre au consul, le lieutenant TOBBACK, aux Falls depuis quelque temps, écrivit à sa famille :

« (...) Tippo Tip serait très difficile à remplacer, lui qui réunit tout ce qu'il faut pour diriger avec intelligence un poste aussi sérieux que celui qu'il occupe. Il doit faire en sorte de rester en bons termes avec ses frères d'un côté et avec l'État de l'autre. Or, en ce moment cela est très difficile. Les Arabes l'accusent de trahison, de chercher

Voir aussi le rapport de BAERT cité dans R. DE ROO-A. POORTMAN, W. F. Van Kerckhoven. Een groot Mechels koloniaal pionier (1853-1892), Malines, 1953, p. 46.

(1) Allusion à la mission politique de J. BECKER, voir article II.

(2) LÉOPOLD II à VAN EETVELDE, 7 septembre 1889 (M. C., A. E., 75).

leur ruine et d'être plus favorable pour l'état que pour eux. Déjà même il y a déclaration de guerre vers Nyangwe à cause de cela. De son côté, l'État a l'air de se méfier de lui, de retirer son appui, il vient de lui enlever 80 fusils et de la poudre qu'il avait achetés pour de l'ivoire. (...) » (1).

Ce témoignage désintéressé de TOBBACK montre bien que la situation de TIPPO TIP était critique et que ses lettres au consul anglais disaient la vérité. L'hostilité des autres chefs arabes à l'égard de TIPPO TIP datait d'ailleurs de plusieurs années. Déjà en 1886, ces chefs jalousaient la grande autorité de TIPPO TIP dans la région, alors qu'il était de sang mêlé tandis que les autres chefs étaient des Arabes de race blanche. Ce serait le motif pour lequel TIPPO TIP s'est associé avec BUANA NZIGE, arabe blanc (2).

A la même époque, TIPPO TIP apprit tout ce qu'on racontait sur son compte à la suite de l'assassinat de BARTELOT et du désastre de l'arrière-colonne de l'expédition de secours à EMIN PACHA. Au capitaine TRIVIER, voyageur français de passage aux Falls, qui avait demandé à TIPPO TIP sa protection pour continuer son voyage, il répondit, faisant allusion aux accusations des journaux, qu'à la fin on se lasse d'être payé de la sorte pour les services rendus. Cependant, il se déclara prêt à aider TRIVIER à condition que celui-ci rapporte en Europe tout ce qu'il avait vu (3).

Dès le début, la position de TIPPO TIP fut difficile. D'une part, il avait dû attendre plus d'un an avant de voir le premier agent de l'É. I. C. aux Falls et avait été ainsi privé de toute aide. D'autre part, il avait à supporter l'hostilité des autres Arabes qui le jalousaient et lui

(1) TOBBACK à sa famille, 20 mars 1889 (M. C., Fonds TOBBACK).

(2) Voir à ce sujet, OSC. LENZ, Oesterreichische Congo-Expedition, dans *Mitteilungen der Kais. Königl. Geographischen Gesellschaft in Wien*, 1887, p. 86.

(3) Lettre de TRIVIER du 4 mars 1889, publiée dans *M. G.*, 1889, p. 66. Pour le voyage de cet explorateur, voir E. TRIVIER, *Mon voyage au continent noir*, Paris, 1891.

en voulaient d'avoir signé un engagement avec l'État du Congo dont il défendait les intérêts comme gouverneur. Il subsistait, en outre, un malentendu au sujet des droits de souveraineté sur les régions occupées par les Arabes, droits que l'État aussi bien que TIPPO TIP revendiquaient. Enfin, alors qu'une certaine méfiance envers lui persistait au sein du gouvernement du Congo, TIPPO TIP se voyait abandonné par les chefs arabes et devait en plus supporter les calomnies dont la presse mondiale l'accablait.

## ARTICLE II.

### La mission politique de J. Becker.

Au mois de mars 1888, C. JANSSEN, Gouverneur général du Congo, exposa, dans un long rapport, ses vues sur la situation qu'amenait la découverte par VANGELE que l'Ubangi et l'Uele étaient un même fleuve et que celui-ci constituait une voie idéale de pénétration vers le Nord-Est. Aussi était-il d'avis que c'était vers ces régions que devaient porter les efforts de l'État, pour devancer la prise de possession par des concurrents éventuels. Expriment ses idées concernant le territoire situé entre le Tanganika et le Congo supérieur, le Gouverneur général disait que, sans les Arabes, la question serait moins urgente, car les Allemands mettraient encore longtemps avant d'arriver dans ce territoire. Par ailleurs, il considérait comme très hasardeuse une campagne contre les Arabes car, une fois entamée, elle devrait être poussée à fond et exigerait des efforts au-dessus des forces de l'É. I. C. C'est pourquoi il préconisait de déployer les efforts vers le Nord <sup>(1)</sup>.

(<sup>1</sup>) C. JANSSEN à LÉOPOLD II, 12 mars 1888 (M. C., I. R. C. B., Cor. LÉOPOLD II C. JANSSEN). Le rapport a été publié dans *Bull. I. R. C. B.*, t. XXIV, 1953, pp.



Cet avis était également celui du Roi, qui avait fondé de grandes espérances sur les résultats politiques de l'expédition de secours à EMIN. Mais, après avoir appris que ce dernier n'avait pas l'intention de quitter ses territoires et envisageait même de « reprendre » le pays des Mombuttus, le Roi s'était décidé, au mois de mai, à entrer lui-même en action et à organiser une expédition sur l'Uele dans le pays des Mombuttus, le Bahr-el-Ghazal et le Nil. Le Souverain songeait à charger de cette expédition le lieutenant BECKER qui avait déjà participé à deux expéditions organisées par l'A. I. A. depuis la côte orientale <sup>(1)</sup>.

L'idée de LÉOPOLD II était d'établir au confluent de l'Aruwimi et du Congo, un camp servant de base d'opération à des expéditions que l'on organiserait vers le nord. Il avait donné l'ordre au Congo d'envoyer une avant-garde pour occuper l'emplacement du camp et pour commencer les reconnaissances. Le camp projeté servirait également à surveiller les Arabes <sup>(2)</sup>. Le Roi patienta encore pendant quelques mois et mit ce délai à profit pour s'assurer l'appui de l'Allemagne <sup>(3)</sup>. Ce n'est que le 17 septembre que BECKER s'embarqua en qualité de commissaire de district, chargé de fonder un camp sur l'Aruwimi avec ROGER comme adjoint <sup>(4)</sup>. A la suite des instructions envoyées au Congo, VAN KERCKHOVEN, commissaire de district à Bangala, avait été convoqué à Boma au mois d'août pour se concerter avec le Gouverneur général. Il reprit le chemin du retour avec quatre officiers et cent soldats <sup>(5)</sup>. C'était à lui

491-496. Il faut noter que le gouverneur dit que « reprendre les Falls et refouler les Arabes dans le Maniema ne serait pas difficile ». Or, à ce moment l'expédition au secours d'EMIN PACHA avait ramené TIPPO TIP aux Falls depuis huit mois. Il est vrai qu'aucun agent ne s'y était encore rendu.

<sup>(1)</sup> Voir plus haut p. 117 et 131.

<sup>(2)</sup> *Idem*, p. 135.

<sup>(3)</sup> Voir article III du chapitre IV.

<sup>(4)</sup> *M. G.*, 1888, p. 84 ; *B. C. B.*, III, c. 96.

<sup>(5)</sup> Voir TOBBACK à sa famille, 14 août 1888 (M. C., Fonds TOBBACK).



qu'incombait l'organisation de l'avant-garde. Celle-ci, sous la direction de DHANIS, à qui furent adjoints BIA, PONTHER, MILZ, LUYCKX et DE VALCKENARE, quitta la station de Bangala le 25 octobre (1). L'avant-garde avait reçu comme instruction de VAN KERCKHOVEN d'occuper les villages entre Bangala et l'Aruwimi, d'établir un camp à Basoko pour 800 hommes et, enfin, d'organiser des reconnaissances vers l'Uele, le pays des Niam-Niam et les Mombuttus (2). C'était la mise en œuvre du plan que le Roi mûrissait depuis longtemps.

A la même époque, on apprit à Boma l'arrivée prochaine de BECKER. Le Roi, l'ayant chargé d'une mission spéciale, tenait sans doute que celle-ci soit tenue secrète. Ainsi s'expliquent les différentes désignations de BECKER : il partit de Belgique en qualité de commissaire de district pour fonder le camp de Basoko, mais à Boma, où l'on savait que des dispositions avaient déjà été prises par VAN KERCKHOVEN en vue de la fondation du camp, le bruit courait que BECKER était nommé résident des Falls (3). En réalité, il avait été chargé de prendre la direction des opérations au nord de l'Aruwimi pour étendre l'influence de l'État.

Il n'était donc plus question qu'il présidât aux premières installations du camp de Basoko. Dans son rapport sur le passage de BECKER à Boma, le vice-gouverneur LEDEGANCK dit qu'il avait remis à BECKER les instructions qui lui étaient destinées et qu'il comptait activer l'établissement du camp de Basoko destiné à devenir la base des opérations que BECKER aurait, d'après les ordres du Roi, à entreprendre au nord de l'Uele. Exprimant ses appréhensions au sujet des méthodes à employer pour étendre l'influence de l'État, LEDEGANCK dit qu'on ne

(1) *M. G.*, 1889, p. 7.

(2) Instructions données par VAN KERCKHOVEN, 3 novembre 1888, copie, (M. C. T., Arch. DHANIS, Cor., Lettre n° 34).

(3) TOBBACK à sa famille, 12 octobre 1888 (M. C., Fonds TOBBACK).

peut employer la méthode très « expéditive » des Arabes et que, pour mettre en pratique quelque chose de pareil, il faudrait un personnel subalterne blanc suffisamment nombreux pour tenir en mains chacun des postes à établir <sup>(1)</sup>.

Le lieutenant TOBBACK, nommé adjoint de BECKER, écrivit de Léopoldville qu'il allait entreprendre une expédition pour délimiter le territoire de l'État par la création de cinq nouvelles et grandes stations. Son voyage commencerait des Falls vers la pointe nord du Tanganika où l'on créerait une première station Baudouinville, de là il devrait remonter vers le nord jusqu'au Bahr-el-Ghazal, à plus de trois mois de marche du point de départ. Enchanté de sa nomination, TOBBACK se vante de devenir une des célébrités du Congo :

« car là où nous passerons, nous serons les premiers Belges qui parcourront ces sauvages contrées en butte aux incursions des chasseurs d'hommes féroces et sanguinaires (?) (*sic*). Tout cela est dit par les journaux mais n'en croyez pas grand chose (...) » <sup>(2)</sup>.

BECKER et TOBBACK, embarqués le 23 juin à Léopoldville, passèrent à Basoko le 13 janvier et arrivèrent le 23 février à la station de Stanley-Falls. Le 8 mai, BECKER, en sa qualité de représentant de l'É. I. C., passa avec TIPPO TIP un contrat dont les principaux articles stipulaient :

<sup>(1)</sup> LEDEGANCK à LÉOPOLD II, 28 novembre 1888, (M. C., I. R. C. B., Farde Intérieur). La vraie mission de BECKER semble être l'œuvre personnelle du Roi qui avait d'ailleurs dit « pouvoir arranger cela lui-même ». A Léopoldville, ce sont encore des instructions royales qui sont remises à BECKER par LEDEGANCK.

<sup>(2)</sup> TOBBACK à sa famille, 20 janvier 1889, (M. C., Fonds TOBBACK). Un mois plus tard il devait rabattre de son jugement sur les Arabes : « aux environs de la station (Falls) et dans un assez grand rayon, il n'y a rien à redire sur leur conduite, mais d'après des rapports reçus, dans l'intérieur du pays, ce sont d'horribles bandits vivant de vols, d'assassinats et de pillage. Les dires du Cardinal Lavignerie sont exacts », (TOBBACK à sa famille, 23 février 1889, M. C., Fonds TOBBACK). Le 20 mars il écrit encore : « De temps à autre on voit partir un ou des canots qui vont opérer leurs razzias d'esclaves et d'ivoire (...). J'estime à une centaine le nombre d'esclaves qui arrivent par semaine. Ces gens sont moins malheureux que certains le croient, ils sont en général bien traités ici, mais il faut obéir sans réplique et vivement, sinon les coups pleuvent, quelquefois c'est la mort ».

« 1<sup>o</sup> Monsieur Tippo Tip fera établir sous ma direction 3 postes avec notre drapeau dans le Bahr-el-Ghazal et, si possibilité il y a, un quatrième sur le haut Nil.

2<sup>o</sup> Il recevra une somme de 50.000 fr. pour l'établissement de chacun des trois postes du Bahr-el-Ghazal y compris des petits postes installés sur l'Uele et servant de relai.

3<sup>o</sup> Il recevra de même 50.000 fr. pour la station du Nil.

4<sup>o</sup> Ne pouvant accompagner lui-même la mission, il se fait remplacer par Monsieur Selim-ben-Mohamed (...).

5<sup>o</sup> Monsieur Selim s'engage à ne s'arrêter pour une cause quelconque sans mon assentiment. Le travail de fondation a le pas sur les affaires privées.

(...)

11<sup>o</sup> A aider les blancs devant se rendre aux nouvelles stations et leur faciliter leur voyage.

(...)

14<sup>o</sup> A établir un système de courriers qui permettra à l'expédition de recevoir lettres et colis » (1).

Le projet était ingénieux. Les forces arabes, contrôlées par BECKER et TOBBACK, devaient déblayer le terrain, pacifier les régions et jeter les bases des nouvelles stations. Les agents de l'É. I. C., partant du camp de Basoko, auraient alors la tâche facile pour se rendre avec un nombre restreint de soldats indigènes vers le Nord et pour occuper les nouvelles stations, la grosse besogne ayant été faite par les Arabes. Il est évident que BECKER agissait selon les instructions du Roi et on a eu tort de lui reprocher sa trop grande sympathie pour les Arabes. Plus tard, le Roi dira :

« Monsieur Becker n'a pas compris sa mission. Je voulais qu'il tente d'obtenir que les Arabes, moyennant argent, servent ma politique » (2).

(1) Texte du contrat, copie, (M. C., Fonds TOBBACK, Farde F.). Voir aussi un contrat original en arabe, signé TIPPO TIP, dans M. R. A., Dossier TOBBACK, Textes arabes. Ce contrat est moins détaillé mais stipule les principaux points du contrat mentionné ci-dessus. TIPPO TIP fait allusion aux quatre postes à fonder, au prix de 2.000 livres (= 50.000 F) par poste et aussi à la priorité de la fondation des postes sur toute autre activité (commerciale). M. AHMED KETANI, étudiant à l'université de Louvain, a eu l'amabilité de traduire le texte.

(2) LÉOPOLD II à VAN EETVELDE, 6 octobre 1890, (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n<sup>o</sup> 27).

On peut se demander comment le Roi était venu à l'idée de s'assurer le concours des Arabes. STANLEY avait donné l'exemple en employant TIPPO TIP et son monde pour son expédition au secours d'EMIN PACHA. Le Roi avait écrit à GREINDL au sujet de la possibilité d'employer les Arabes et avait prié le ministre belge à Berlin de demander l'avis de SCHWEINFURT <sup>(1)</sup>. BECKER, qui avait entretenu les meilleures relations avec TIPPO TIP durant son expédition pour le compte de l'A. I. A. dans l'Afrique orientale, en avait-il donné l'idée au Souverain ? Cependant, il est assez naturel que le Roi, s'il voulait réaliser son projet d'arriver au Nil alors qu'il lui manquait le personnel indigène nécessaire, ait pensé lui-même à employer TIPPO TIP, haut fonctionnaire de l'État et disposant de forces nombreuses habituées à ce genre d'expéditions. Certes, on ne pouvait pas toujours admettre les moyens employés par les Arabes, mais la présence d'officiers de l'État pourraient éventuellement empêcher les excès.

Le Roi s'était-il inspiré aussi des procédés employés par la B. E. A. C. au sujet desquels il devait bien être renseigné par MACKINNON ? Quelques mois plus tard, dans une note à VAN EETVELDE, le Roi lui exposera les prétentions de la société anglaise, qui concordaient en plusieurs points avec les visées du Roi et, en fin de note, il dit :

« (...) D'un côté au Congo, colonies d'esclaves libérés autour de chaque station. Emploi à notre solde de chefs arabes pour nous lever du monde, nous verser un tribut et pourvoir à la nourriture de nos hommes. Ainsi nous pouvons à peu de frais aller au Victoria-Nyanza, au Nil. Ainsi nous ferions par an économie d'un million » <sup>(2)</sup>.

C'est en somme le programme que l'É. I. C. s'efforcera de réaliser les années suivantes par sa politique menée

<sup>(1)</sup> LÉOPOLD II à GREINDL, 1<sup>er</sup> septembre 1888, (M. C., I. R. C. B., Cor. LÉOPOLD II-GREINDL). Il faut rapprocher la date de la lettre avec la date du départ de BECKER (17 septembre).

<sup>(2)</sup> LÉOPOLD II à VAN EETVELDE, 2 mai 1889, copie envoyée par VAN EETVELDE à JANSSEN, 9 mai 1889 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 112).

avec le grand chef arabe TIPPO TIP. Le Souverain envoyait-il cette note à VAN EETVELDE pour le convaincre et lui expliquer que la compagnie anglaise agissait de la sorte ? Quelques jours plus tard, il écrivit encore à C. JANSSEN, sur le point de s'embarquer pour le Congo, pour lui souhaiter bon voyage et insister qu'il importait de faire porter tous leurs fruits aux immenses dépenses faites pour les camps. Également, qu'il fallait, soit au moyen des troupes de l'É. I. C., soit par des auxiliaires — dans la pensée du Roi, les Arabes — faire occuper des postes sur les lacs Victoria, Albert et Muta Nzigé et planter le drapeau de l'É. I. C. dans toute l'étendue libre du Bahr-El-Ghazal <sup>(1)</sup>. A l'époque où BECKER s'entendait avec TIPPO TIP, il y avait au camp de Basoko 150 soldats au lieu des 600 prévus, nombre à peine suffisant pour assurer le premier établissement du camp fortifié. On espérait encore recevoir un contingent de 200 à 300 hommes mais on connaissait les difficultés de recrutement des soldats <sup>(2)</sup>. Il était donc évident qu'il ne fallait pas songer à entreprendre une grande expédition en comptant sur les troupes de l'État, mais que c'était aux auxiliaires arabes qu'il fallait s'adresser.

Cependant, la mission politique de BECKER allait échouer. Déjà avant la signature du contrat, TOBBACK ne présageait rien de bon <sup>(3)</sup>. Un début d'expédition s'organisa et une concentration d'Arabes se fit à Yambuya sur l'Aruwimi où les deux blancs, après un court séjour au camp de Basoko, devaient aller les rejoindre. Sur ces entrefaites, VAN KERCKHOVEN arriva. Il avait été alerté par le résident intérimaire aux Falls, BODSON, qui lui signalait la situation critique de la station <sup>(4)</sup>. BECKER,

<sup>(1)</sup> LÉOPOLD II à JANSSEN, 15 mai 1889 (M. C., I. R. C. B., Cor. LÉOPOLD II-JANSSEN).

<sup>(2)</sup> TOBBACK à sa famille, 23 avril 1889, (M. C., Fonds TOBBACK).

<sup>(3)</sup> *Suite de mon Journal*, 20 avril (*Ibidem*).

<sup>(4)</sup> Pour l'intervention de VAN KERCKHOVEN, voir l'article suivant.



l'ami de TIPPO TIP, reprit le chemin de la station des Falls avec VAN KERCKHOVEN et c'est seulement le 16 juin, après que le calme fut revenu aux Falls, qu'il put rejoindre les Arabes à Yambuya avec TOBBACK.

Tout semblait en ordre pour la marche vers le Nord, quand arriva TIPPO TIP décidé à ne laisser partir l'expédition qu'à condition de voir ses forces renforcées de 100 soldats de l'État et de 200 fusils perfectionnés pour assurer la bonne marche de l'expédition. Or, où trouver ces soldats et ces fusils ? En outre, c'était à l'encontre de l'intention du Roi qui « désirait employer TIPPO TIP seul avec ses hommes pour nous accompagner, il croyait à ses forces en hommes et fusils » note TOBBACK dans son journal <sup>(1)</sup>. Dans ces conditions, il ne restait à BECKER qu'à prendre l'avis du Gouverneur général. Deux jours plus tard, il descendait à Boma, où il n'eut pas gain de cause et, revenu dans le Haut-Congo, il donna sa démission.

On a généralement attribué la démission de BECKER au fait que « la politique de l'État allait faire place à une politique de force et BECKER resta fidèle à ses sympathies pro-arabes <sup>(2)</sup> ». Il est plus probable que la raison de la démission de BECKER a été le refus du Gouverneur général JANSSEN — qui s'en tenait aux instructions royales — de fournir les soldats et les fusils demandés par TIPPO TIP. N'était-ce pas pour épargner le petit nombre de soldats qu'on avait recherché la collaboration des forces arabes ? En outre, il y eut aussi un conflit entre BECKER et JANSSEN concernant un lot d'ivoire acheté pour le compte du Roi par BECKER. Cet ivoire, sur ordre du Gouverneur général, avait été rétrocédé à la Compagnie des Magasins généraux et BECKER exigeait une commission <sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> *Suite de mon journal*, 26 juin (M. C., Fonds TOBBACK).

<sup>(2)</sup> Notice biographique de BECKER, dans *B. C. B.*, I, c. 96 (E. DESSY).

<sup>(3)</sup> Voir à ce sujet *La Chronique*, Bruxelles, 30 mai 1891.

Quant à TOBBACK, l'adjoint de BECKER, il retourna aux Falls pour acheter de l'ivoire et il y deviendra un « négociant de premier ordre (1) »

Le refus de passer par les conditions de TIPPO TIP et la démission de BECKER signifièrent l'échec de la mission politique confiée à celui-ci.

Le moment avait certes été mal choisi pour espérer une collaboration de la part de TIPPO TIP. Un malaise général régnait partout dans la zone arabe (2). La première réponse de TIPPO TIP à la demande de BECKER avait été :

« Comment l'État peut-il m'envoyer quelqu'un pour acheter mon ivoire et réclamer mes services alors que j'ai la preuve qu'on songe à me faire la guerre » (3).

TIPPO TIP faisait allusion au camp retranché qu'on construisait à Basoko et dont on avait commencé l'installation sans avoir mis TIPPO TIP au courant. Or, l'emplacement, au confluent de l'Aruwimi et du Congo, était situé dans la région sur laquelle TIPPO TIP pensait être en droit de réclamer les droits de premier occupant. Aussi TOBBACK n'hésita-t-il pas à dire que la remarque et le mécontentement de TIPPO TIP étaient justifiés (4). En réalité, on s'était mépris sur la force réelle de TIPPO TIP et VAN KERCKHOVEN, dans un rapport sur sa visite à la station de Stanley-Falls, faisant allusion à la mission de BECKER, écrivit :

« Jamais Tippo Tip ne pourra sans l'aide efficace des armes, conduire notre pavillon vers le Muta-Nzigé, vers le Nil, ni vers le Bahr-el-Ghazal » (5).

En outre, pour exécuter la mission demandée et pour

(1) *Suite de mon journal*, 28 juin (M. C., Fonds TOBBACK).

(2) Voir article suivant.

(3) TOBBACK à sa famille, 20 mars 1889 (M. C., Fonds TOBBACK).

(4) *Ibidem*.

(5) Rapport VAN KERCKHOVEN, 5 juillet 1889 (M. C., A. E., 55, n° 8).

fonder des postes jusqu'au Nil, TIPPO TIP aurait dû concentrer la plus grande partie de ses forces et de celles d'autres chefs arabes qui ne lui étaient pas hostiles. Cette grande expédition aurait eu pour effet de freiner leurs opérations commerciales, bien plus fructueuses, à quoi les autres chefs arabes pouvaient difficilement consentir. Quant à TIPPO TIP, il aurait été dangereux pour lui de prélever sur ses forces une partie considérable pour l'envoyer pendant de longs mois vers le Nord, alors qu'il devait tenir compte des menaces des autres chefs arabes ennemis.

### ARTICLE III.

#### **Le malaise de 1889 dans la zone arabe.**

L'échec de la mission politique de BECKER semble devoir être moins imputé à la mauvaise volonté de TIPPO TIP qu'au malaise qui régnait alors dans la zone arabe. Après avoir constaté ce malaise, qui se rencontrait aussi dans d'autres régions de l'Afrique équatoriale, nous en rechercherons les causes générales et les causes propres à la zone arabe du Congo.

On se souviendra qu'au mois de mars, TIPPO TIP avait écrit au consul anglais à Zanzibar pour se plaindre de ce que tous les Arabes lui étaient devenus hostiles et lui reprochaient d'avoir cédé ses territoires au Roi des Belges <sup>(1)</sup>. L'opposition gagnait de jour en jour et avait pris une telle ampleur que, le 20 avril, TOBBACK note dans son journal qu'il a reçu des nouvelles d'un mouvement insurrectionnel des Arabes. Ceux-ci parlaient de créer un grand empire avec Karthoum comme capitale, tandis que SAID-BEN-ABIDU formentait la révolte dans le Maniema

(1) Voir *supra* p. 151.

et voulait assassiner tous les blancs ; les adjoints de TIPPO TIP s'y étaient opposés et étaient parvenus à chasser l'Arabe en question (1). Le 24 avril, TOBBACK signale que, suivant des bruits qui circulent sur le marché, les Arabes veulent attaquer la station. BODSON, le chef de la station, alla trouver TIPPO TIP pour lui demander des explications mais il ne reçut qu'une réponse évasive qui n'expliquait rien (2). Le lendemain, une pirogue fut envoyée à Basoko pour donner l'alarme et pour demander du renfort (3). De Basoko, la nouvelle fut transmise à VAN KERCKHOVEN au poste de Bangala.

VAN KERCKHOVEN, commandant du territoire de Bangala, reçut ainsi, au milieu du mois de mai, une lettre pleine d'appréhensions de BODSON, résident intérimaire de Stanley-Falls. En outre, des indices de trouble en amont de l'Aruwimi étaient rapportés par des indigènes. Le 17 mai, VAN KERCKHOVEN quitta la station de Bangala pour les Falls dans le but d'examiner la situation, de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter toute rupture avec les Arabes, et d'engager TIPPO TIP, qui avait menacé de donner sa démission en faveur de son neveu RACHID, à rester à son poste (4).

En fait, depuis la fin de l'année 1888, on signalait une grande recrudescence du fanatisme musulman dans toute l'Afrique. Au nord, il s'agissait surtout de la secte des Sénoussistes (5) qui gagnait du terrain de jour en jour et dont les progrès étaient accueillis au Caire avec faveur comme moyen d'affaiblir définitivement l'insurrection du Madhi. De Constantinople, le ministre belge avait communiqué que TIPPO TIP était depuis deux ans affilié

(1) *Suite de mon journal*, 20 avril 1889 (M. C., Fonds TOBBACK).

(2) TIPPO TIP s'était brouillé avec BODSON, voir plus loin.

(3) *Suite de mon journal*, 24 et 25 avril 1889 (M. C., Fonds TOBBACK).

(4) Rapport VAN KERCKHOVEN, 5 juillet 1889 (M. C., A. E., 55, n° 8).

(5) Sur la secte des Sénoussistes, voir C. BROCKELMANN, *Histoire des peuples et des États islamiques*, Paris, 1949, pp. 346-348.



à la secte (1). Il n'y a pas de doute qu'à cette époque la secte connut une grande extension au nord de l'Afrique, mais le commissaire impérial de l'Afrique orientale ne croyait pas que les Sénoussistes fussent à même d'exercer alors une action quelconque dans l'Uganda et sur les rives du Congo (2). Il est cependant probable que les Arabes du Maniema connaissaient la secte et son succès. Et comme ils se voyaient menacés par l'emprise de jour en jour plus forte des Européens sur l'Afrique équatoriale, ont-ils voulu faire pression sur TIPPO TIP pour rompre avec les Européens, en alléguant la possibilité de créer un grand empire arabe ? Ce n'était pas seulement au Maniema qu'une certaine tension régnait. A la même époque, des difficultés surgirent aussi dans l'Uganda où les Arabes avaient réussi un coup d'état après avoir déposé le roi MUANGA. Il en était résulté une violente persécution, des arrestations de missionnaires, et le pillage des stations (3). Depuis la fin de l'année 1888 et durant toute l'année 1889, toutes communications furent coupées pour les missions situées sur le lac Tanganyika (4). Plus au sud, dans la région du lac Nyassa, régnait la même insécurité. En novembre 1888, le chef arabe MLOZI avait attaqué un comptoir de la *Livingstonia Company*, ce qui mit toute la région en effervescence (5). Sans doute, la révolte qui avait éclaté à la côte allait aussi

(1) DE BORCHGRAVE au Ministre, 20 octobre 1888, copie, (M. C., Fonds Mission, 561), Farde III). L'ambassadeur tenait ces renseignements de MOUKHTAR PACHA, haut commissaire ottoman en Égypte mais il avoue ne pas être à même de contrôler les dires de ce personnage. C'est à l'époque où le monde musulman avait été alerté par la campagne du card. LAVIGERIE et cherchait à placer les Musulmans dans l'état de légitime défense. On comprend que les chefs de la secte avaient intérêt à faire croire que TIPPO TIP, dont la renommée était grande, était de leur secte.

(2) Voir dépêche du consul belge au Caire, MASKENS à Ministre, 4 mars 1889, (M. A. E., Cor. Pol. Consuls. Égypte, vol. 6, n° 57).

(3) Voir à ce sujet R. OLIVER, *The Missionary factor in East Africa*, Londres, 1952, pp. 106-107.

(4) *Ibidem*, p. 113.

(5) *Ibidem*, p. 115.



avoir une répercussion à l'intérieur, mais le malaise semble y avoir pris naissance plus tôt. Ne faut-il pas voir une dernière tentative de l'élément arabe pour se dégager de l'emprise des puissances européennes qui menaçaient les régions vitales pour son commerce ? Cela semble d'autant plus vraisemblable que ce mouvement avait été encouragé secrètement par le Sultan de Zanzibar, alors qu'officiellement il affectait la meilleure entente avec les puissances étrangères (1).

D'autre part, sur le plan local, il y avait plusieurs raisons pour susciter, parmi les Arabes du Congo, un certain mécontentement et de la méfiance à l'égard de l'État du Congo. Ce n'était pas sans appréhension que les Arabes avaient assisté à l'établissement du camp fortifié de Basoko au mois de février. Ce camp, sous la direction de plusieurs officiers, comptait un personnel noir qui augmentait constamment. Cependant, dans l'esprit du Roi, le camp ne devait servir que de base pour les expéditions vers le Nord et ce n'est que lorsqu'il commença à se méfier des Arabes et apprit leur avance sur le fleuve Aruwimi, qu'il jugea le camp également utile pour les surveiller (2). L'installation du camp avait été la cause d'un sérieux incident entre VAN KERCKHOVEN et TIPPO TIP, qui reprochait à l'agent de l'État d'avoir installé le camp sans l'avoir averti « chose qui aurait dû se faire entre bons voisins (3) ». Les Arabes avaient abandonné la région de Basoko à contre-cœur et SELIM-BEN-MOHAMED n'avait pas manqué d'exciter les indigènes contre les blancs (4). Aussi, dans son rapport, VAN KERCKHOVEN n'hésite-t-il pas à critiquer l'établissement du camp à cet endroit et dans de telles circonstances :

(1) *Ibidem*, p. 108.

(2) Voir plus haut p. 135.

(3) Cité dans VAN KERCKHOVEN à DHANIS, 23 février (M. C. T., Arch. DHANIS, Cor., lettre n° 84) ; voir aussi DE ROO-POORTMAN, *op. cit.*, pp. 50-51.

(4) M. C., A. E., 401, Farde, Camp Aruwimi, 28 février 1889.

« qui a créé le germe permanent d'un conflit qui éclatera quand on voudra sérieusement protéger les populations et gagner aussi leur appui » (1).

Le décret sur la prohibition des armes et de la poudre avait également mécontenté les Arabes. S'ils projetaient d'acheminer leur ivoire par le Congo, ils comptaient bien pouvoir en échanger une partie contre des armes et de la poudre, articles nécessaires pour se maintenir à l'intérieur du continent et pour s'assurer l'alliance des chefs indigènes. La possibilité de se procurer des armes par le Congo était devenue une nécessité depuis que, par suite de la révolte au littoral, l'Allemagne et l'Angleterre avaient décrété le blocus de la côte orientale. Cette mesure allait fortement compromettre l'envoi des armes et des munitions par Zanzibar. TIPPO TIP avait déclaré à PARMINTER et WARD, deux agents de la *Sanford Exploring Expedition*, que, tout en étant le serviteur fidèle du Roi, il devait constater que le Gouvernement empêchait l'envoi des armes et des munitions qu'il avait commandés, fait qu'il devait interpréter comme une preuve de méfiance à son égard. En outre, cet incident se produisit justement au moment où il avait besoin de l'aide du Gouvernement pour agir contre les Arabes dissidents. Si le Gouvernement lui refusait les 200 fusils et les munitions commandés, TIPPO TIP se disait prêt à se retirer. Il allait néanmoins encore patienter pendant six mois (2).

La pénurie de vivres dans la région fut également la cause de discordes entre les officiers de l'État et les Arabes. En règle générale, les indigènes ne cultivaient que ce qui était nécessaire à leur consommation personnelle. Les grandes caravanes qui traversaient régulièrement le pays et s'y approvisionnaient, ainsi que le personnel relativement nombreux du camp de Basoko

(1) Rapport VAN KERCKHOVEN, 5 juillet 1889 (M. C., A. E., 55, n° 8).

(2) Pour l'entretien TIPPO TIP-PARMINTER et WARD, voir VAN KERCKHOVEN à DHANIS, 23 février 1889 (M. C. T., Arch. DHANIS, Cor. Lettre n° 84).

avaient rendu le ravitaillement fort difficile. De là, la pression exercée sur les indigènes par des officiers et des Arabes pour leurs procurer les vivres nécessaires à leur personnel. En date du 25 mai, le journal du camp de Basoko relate que sur les marchés approvisionnant le camp, les indigènes sont continuellement molestés par les Arabes <sup>(1)</sup>. TOBBACK aussi signale dans son journal, à la date du 1<sup>er</sup> juin, que les Arabes volaient et battaient les gens des villages qui fournissaient des vivres au camp et, sur les marchés, défendaient de vendre aux blancs <sup>(2)</sup>. On ne manquait pas de prêter aux Arabes l'intention d'affamer le camp de Basoko mais, en réalité, le manque de vivres était réel à tel point qu'aux Falls, le grand quartier général, les Arabes ne pouvaient subsister qu'à condition de faire venir périodiquement de Kasongo du riz, des chèvres, des poules et d'autres victuailles <sup>(3)</sup>. Quelques mois plus tard, la situation allait devenir si critique que l'existence même du camp de Basoko allait être compromise. ROGET, le commandant, demanda du ravitaillement au commissaire de district de l'Ubangi et prit des mesures pour évacuer le plus d'hommes possible afin de supprimer des bouches inutiles <sup>(4)</sup>. Cette appréhension continuelle de la famine ne devait pas favoriser les relations avec les Arabes. Aussi les indigènes devenaient-ils de plus en plus l'objet d'exactions de la part des gens à la solde des Arabes, et ROGET note le 3 novembre :

« qu'il faut employer pour obtenir des vivres la force, les gens n'osent plus en fournir aux blancs ni à leurs hommes » <sup>(5)</sup>.

Enfin, le comportement de certains agents avait servi à compromettre la bonne entente avec TIPPO TIP. Dans

<sup>(1)</sup> M. C., A. E., 401, Fard, Camp Aruwimi, 25 mai 1889.

<sup>(2)</sup> *Suite de mon journal*, 1<sup>er</sup> juin 1889 (M. C., Fonds TOBBACK).

<sup>(3)</sup> Rapport VAN KERCKHOVEN, 5 juillet, 1889 (M. C., A. E., 55, n° 8).

<sup>(4)</sup> M. C., A. E., 401. Farde, Camp Aruwimi, 3 novembre 1889.

<sup>(5)</sup> *Ibidem.*

son rapport, VAN KERCKHOVEN qualifie le rôle joué par BAERT, secrétaire de TIPPO TIP et chargé des affaires politiques, comme complètement insignifiant au point de vue de l'intérêt de l'État. En tant que secrétaire, BAERT devait chercher à avoir des contacts fréquents avec le chef arabe pour le conseiller, le gagner aux vues du gouvernement et l'assister dans sa correspondance. Cette fonction exigeait beaucoup de compréhension et de diplomatie de la part du secrétaire qui devait espérer arriver à des résultats surtout en gagnant par son influence personnelle la confiance du chef arabe. Pendant les deux mois que BAERT fut en service, ses relations avec le chef arabe se seraient bornées à six visites et à l'échange de quelques cadeaux. D'après VAN KERCKHOVEN :

« ni l'âge, ni les manières, ni la façon de vivre de Baert, n'étaient de nature à lui octroyer de la part de Tippo Tip cette considération qui est le prélude de la confiance sans laquelle un secrétaire ne peut absolument rien sur le tempérament arabe ».

TIPPO TIP avait même rompu les relations avec son secrétaire (1).

TIPPO TIP se plaignait aussi de BODSON, chef du poste de Stanley-Falls, qui avait succédé à HANEUSE : notamment, de ne pas être suffisamment soutenu par cet officier qui empiétait sur ses attributions de gouverneur et qui ne voulait pas faire droit à ses réquisitions pour le maintien de l'ordre (2). En outre, BODSON avait acheté directement de l'ivoire aux indigènes, avait voyagé dans le pays et voulait, selon TIPPO TIP, substituer auprès des indigènes son autorité à la sienne. VAN KERCKHOVEN dit de BODSON qu'il avait toutes les qualités pour être

(1) Rapport VAN KERCKHOVEN, 5 juillet 1889 (M. C., A. E., 55, n° 8).

(2) Un exemple : TIPPO TIP avait importé du gros bétail aux Falls pour les blancs. Les indigènes lui avaient tué deux bœufs après que BODSON eut refusé un caporal et quatre soldats pour la garde du troupeau. Voir à ce sujet le rapport VAN KERCKHOVEN.



un bon chef de poste mais que son caractère, tout d'une pièce, n'avait pas la souplesse que demande, dans la politique actuelle, la conduite des négociations avec TIPPO TIP. Indigné des agissements parfois arbitraires des Arabes et se basant sur la justice et la légalité, BODSON présentait au chef arabe les lois, les règlements et les ordres du gouvernement dans toute leur rigidité. Eu égard à la différence d'éducation sociale et morale des Arabes et des agents, les froissements étaient inévitables (1).

Cette situation allait être exploitée par GRESHOFF, l'agent de la N. A. H. V., qui entra en scène au moment où VAN KERCKHOVEN se dirigeait vers les Falls (2). Celui-ci, prévoyant tout le profit que l'agent hollandais pourrait retirer en exploitant les griefs des Arabes contre l'État, prétexta l'insécurité du fleuve et suspendit provisoirement la navigation en amont de l'Aruwimi pour être ainsi certain d'arriver le premier à la station de Stanley-Falls. GRESHOFF cependant avait déjà envoyé une pirogue au poste arabe du Lomami pour signaler qu'il arrivait avec les commandes passées trois mois auparavant, mais que son bateau avait été capturé par les blancs de Basoko et qu'en plus, le commandant de Bangala était en route avec des grandes forces pour venir faire la guerre aux Arabes. VAN KERCKHOVEN lança un canot pour arrêter le messager mais, au moyen des tambours, les nouvelles avaient déjà été transmises de village en village jusqu'aux Falls. Le lendemain du jour où VAN KERCKHOVEN et GRESHOFF arrivèrent au poste arabe du Lomami, on força le commerçant hollandais à avouer son mensonge et le démenti fut transmis aux Falls par tambours (3). Arrivés aux Falls, les agents purent se rendre compte que les Arabes

(1) Rapport VAN KERCKHOVEN, 5 juillet 1889 (M. C., A. E., 55, n° 8).

(2) Suite à cet incident et à d'autres actes hostiles envers l'État, GRESHOFF sera expulsé du Congo et ira s'établir à Brazzaville.

(3) *Suite de mon journal*, 3 mai et 1<sup>er</sup> juin (M. C., Fonds TOBBACK).



s'étaient rassemblés et il s'ensuivit une grande palabre. Heureusement que, de Basoko, BECKER, l'ami de TIPPO TIP, avait remonté le fleuve avec VAN KERCKHOVEN, ce qui permit de dissiper les appréhensions de TIPPO TIP. Celui-ci déclara qu'il n'aurait pas attaqué mais qu'il aurait été incapable de maintenir ses hommes. Il avoua avoir perdu la tête devant la situation et ajouta :

« le nouveau Sultan de Zanzibar <sup>(1)</sup> m'a complètement abandonné, je suis un oiseau sans ailes perché sur la branche d'un arbre que mes ennemis veulent abattre, si personne ne s'y oppose, je deviendrai en tombant avec lui le jouet et la proie de ceux qui me guettent. Tout mon espoir réside dans notre Souverain et je ferai tout pour lui complaire » <sup>(2)</sup>.

VAN KERCKHOVEN sut rétablir la confiance étant donné que le gouvernement avait autorisé GRESHOFF à livrer à TIPPO TIP une commande de poudre. Celui-ci insista à plusieurs reprises pour qu'on lui laisse BIA, officier du camp de Basoko, comme secrétaire et chargé des affaires politiques.

Une lettre adressée par le Gouvernement à BAERT, l'ancien secrétaire de TIPPO TIP, avait été interceptée par VAN KERCKHOVEN, qui, selon les instructions y contenues <sup>(3)</sup>, traita la question délicate de l'envoi d'officiers dans le Maniema pour y assurer l'autorité de l'É. I. C. Cette question fut traitée en secret à cause de la présence de lieutenants de SAID-BEN-ABIBU. TIPPO TIP consentit à l'établissement d'agents de l'État dans le Maniema. Quelques mois plus tard, lors du voyage d'inspection du gouverneur général, le lieutenant LENGER fut chargé de créer une nouvelle station à Bena-Kamba, point extrême

<sup>(1)</sup> A SAID BARGASH, décédé le 23 mars 1888, succéda SAID KHALIFA. Voir à ce sujet le rapport de EVAN SMITH à SALISBURY, 27 mars 1888, publié dans *Africa*, 1888, n° 10.

<sup>(2)</sup> Cité dans le rapport de VAN KERCKHOVEN.

<sup>(3)</sup> On peut conjecturer ces instructions par le rapport VAN KERCKHOVEN dans lequel celui-ci se justifie de la façon dont il a donné suite aux instructions données.

que les vapeurs pouvaient atteindre en remontant le Lomami <sup>(1)</sup>. En décembre, LE CLÉMENT DE SAINT MARCQ devait s'établir à Kasongo <sup>(2)</sup>.

La lettre destinée à BAERT proposait aussi de permettre aux Arabes de se passer de l'intermédiaire de TIPPO TIP pour leurs affaires commerciales. A ce sujet, VAN KERCKHOVEN recommanda au Gouvernement de s'y prendre avec la plus grande prudence car on pourrait porter une atteinte sérieuse aux intérêts du grand chef arabe.

TIPPO TIP, qui avait l'intention de se rendre à Zanzibar, consentit à retarder son voyage de deux mois pour rencontrer C. JANSSEN, le Gouverneur général, qui allait entreprendre un voyage d'inspection <sup>(3)</sup>.

#### ARTICLE IV.

##### La mission du capitaine Haneuse à Zanzibar.

Le 4 décembre 1889, STANLEY et EMIN PACHA arrivèrent à Bagamoyo sur la côte est de l'Afrique, ce qui mit fin à une expédition pour laquelle le monde entier s'était passionné pendant deux ans. Un problème nouveau se posait pour LÉOPOLD II. Qu'allait devenir STANLEY ? Pendant plusieurs mois, le Roi s'efforça de l'employer à son service et d'empêcher qu'il ne serve les intérêts anglais. Le Souverain pensa d'abord l'employer

<sup>(1)</sup> Sur l'installation de LENGIER, voir un extrait de rapport de C. JANSSEN, 28 novembre 1889, (Papiers WAHIS, Farde, Copies d'extraits de rapports). Pour LE CLÉMENT DE SAINT MARCQ, voir R. CORNET, Maniema, pp. 116-118.

<sup>(2)</sup> Au mois de mars, LE CLÉMENT DE SAINT MARCQ descendit vers Léopoldville sur le vapeur *Florida*, chargé de 16 tonnes d'ivoire. Il fut remplacé par LIPPENS nommé au mois de juin. Voir à ce sujet un extrait de rapport JANSSEN (?), 20 mars 1890 (Papiers WAHIS, *ibidem*) et lettre de LÉOPOLD II à VAN EETVELDE, 14 juin 1890, (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 27).

<sup>(3)</sup> TIPPO TIP ajourna son voyage quand il apprit par le consul anglais que la révolte avait éclaté à la côte orientale, et ne se mit en route que lorsqu'il eut connaissance du procès que STANLEY lui avait intenté.

à combattre la traite et à rectifier les frontières du Haut-Congo, au nord vers le Nil et au sud vers le Zambèze, STANLEY aurait pu être nommé vice-roi du Maniema, du Katanga et de l'Aruwimi <sup>(1)</sup>. Puis il pensa à envoyer STANLEY comme plénipotentiaire de l'État du Congo à la Conférence antiesclavagiste de Bruxelles et le charger ensuite de combattre la traite dans la sphère d'influence de l'É. I. C. <sup>(2)</sup>. STANLEY, qui s'était retiré au Caire, travaillait à la préparation de son livre sur l'expédition au secours d'EMIN PACHA et déclina toute proposition du Roi de même qu'une offre des Anglais <sup>(3)</sup>. Au mois d'avril, il fut de passage à Bruxelles où de grandes festivités eurent lieu en son honneur <sup>(4)</sup>. A ce moment, le Roi pensa mettre STANLEY à la tête de toutes les forces à l'est de l'Aruwimi et du Lomami dans la zone arabe <sup>(5)</sup>. Des insinuations avaient couru dans la presse au sujet de la nomination de STANLEY comme Gouverneur général. Faisant allusion à ces rumeurs, le Roi écrivit à LAMBERMONT qu'il ignorait l'origine de cette nouvelle mais que si les ministres d'Allemagne et de France demandaient ce qui en était, LAMBERMONT devait laisser percer un certain doute. On ne pouvait pas démentir la chose dans les journaux car « Stanley pourrait le prendre de travers

<sup>(1)</sup> LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 8 décembre 1889 (M. A. E., Pap. LAMBERMONT (1889-1890), n° 942). C'était devenu une constante de la politique du Roi de présenter l'extension des frontières comme des efforts pour écraser la traite des esclaves. Une fois l'autorité de l'État établie, le commerce des esclaves cesserait par le fait même.

<sup>(2)</sup> LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 12 décembre 1889 (*Ibidem*, n° 944). Lors de son passage à Bruxelles, STANLEY tint un discours à la Conférence de Bruxelles le 24 avril 1890. Un résumé du discours dans M. A. E., Conf. Antiescl. Brux., vol. II, n° 149. Un an plus tard, le Roi dira que « Stanley est mal disposé pour l'œuvre de la Conférence de Bruxelles, il n'a pas voulu faire partie des plénipotentiaires, il ne croit pas à l'efficacité de l'œuvre » (LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 9 mars 1891, M. A. E., Pap. LAMBERMONT, n° 1132).

<sup>(3)</sup> LÉOPOLD II à VAN EETVELDE, 12 mars 1890 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE n° 27).

<sup>(4)</sup> Voir à ce sujet *Le Soir*, 20 avril 1890 (édition spéciale).

<sup>(5)</sup> LÉOPOLD II à VAN EETVELDE, 16 avril 1890 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 27).

et me refuser, disait le Roi, les services que j'en attends et qui restent à déterminer (1) ». Malgré le vif désir de LÉOPOLD II, STANLEY ne retournera plus en Afrique. Il restera toutefois au service du Roi et, par ses conférences et ses relations, appuiera son œuvre coloniale (2).

Avant de quitter Zanzibar, STANLEY avait appris que DJAFFAR TARYA, grand négociant indien et homme d'affaires de TIPPO TIP, détenait une somme de 265.000 F en or, payée par l'É. I. C. pour l'ivoire acheté par BECKER (3). Comptant pouvoir mettre la main sur cette somme importante, STANLEY cita TIPPO TIP devant le tribunal anglais pour répondre des dommages occasionnés aux membres du Comité de secours. Sans doute, STANLEY avait-il moins en vue de dédommager les membres du Comité que de rendre, par ce procès, TIPPO TIP responsable, pour une bonne part, devant l'opinion mondiale des déboires qu'avait connus l'expédition. SEFU, le fils de TIPPO TIP, était à ce moment à Zanzibar et était employé par le capitaine WISSMANN, commissaire impérial, pour négocier la soumission d'un des principaux chefs de

(1) LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 16 juin 1890 (M. A. E., Pap. LAMBERMONT, n° 987).

(2) A titre d'exemple, le 9 mars 1891 le Roi écrit à LAMBERMONT de télégraphier à LEGHAÏT, ministre belge à Washington, pour demander à STANLEY de faire tout son possible pour aider à sauver l'œuvre humanitaire de la Conférence de Bruxelles (*Ibidem*, n° 1132).

(3) Pour les achats d'ivoire faits par BECKER, voir le chapitre suivant. Quant à la version de STANLEY concernant le procès, voir H.-M. STANLEY, *Dans les ténèbres de l'Afrique*, Paris, 1890, t. II, p. 428. L'existence de la somme de 265.000 fr. est confirmée par une copie d'un document qui mentionne deux traites, l'une de 9.147 livres et une autre de 1.787 livres émises par BECKER (M. C., Fonds FIVÉ, Farde I). Lors de son passage au Caire, dans un long discours prononcé au banquet offert à STANLEY, celui-ci, faisant allusion à TIPPO TIP avait dit : « J'avais avec moi un vénérable vieux pirate, boucanier, pillard, marchand d'esclaves », (*The Egyptian Gazette*, 27 janvier 1890). Dans une conversation privée, STANLEY cependant s'était exprimé sur le compte de TIPPO TIP dans des termes beaucoup moins durs : « c'est un homme dont l'influence est considérable et dans lequel on peut avoir confiance tant qu'il n'aura pas intérêt à trahir ceux qui l'emploient » (MASKENS au Ministre, 24 janvier 1890, M. A. E., Cor. Pol. Consulats, Égypte, vol. 6 (1886-1890, n° 92).



la rébellion sur la côte orientale (1). Il avait dû écrire au Roi et à VAN EETVELDE pour leur annoncer le procès intenté à son père. En effet, le 30 janvier, VAN EETVELDE lui répondit et déclina toute responsabilité de l'É. I. C. dans ce procès, tout en insistant pour faire comprendre à SEFU que son père devait se mettre sous la sauvegarde de la justice de l'É. I. C. Si SEFU voulait venir à Bruxelles, on lui donnerait toutes les explications sur la question et de Bruxelles, il pourrait passer par le Congo pour aller trouver son père et « placer ses affaires sur un pied solide et inattaquable (2) ». VAN EETVELDE envoya une copie de sa lettre et la lettre de SEFU au Congo pour que le gouverneur général les communique à TIPPO TIP, à qui on avait déjà, par une lettre antérieure, fait connaître le procès qui lui avait été intenté par STANLEY (3).

Après la faillite de la mission politique de BECKER et après avoir essayé en vain d'intéresser STANLEY aux affaires du Haut-Congo (4), le Roi allait-il renoncer à employer les Arabes ? Non, d'autant plus que les nouvelles en provenance du camp de Basoko, base des opérations à diriger vers le nord, étaient assez alarmantes. En effet, le 3 novembre 1889, ROGET, le commandant du camp, note que le danger de famine devient tel qu'il a

(1) *M. G.*, 1889, p. 66.

(2) VAN EETVELDE à SEFU, 30 janvier 1890 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 36). La minute n'est pas datée mais une copie datée dans *Ibidem*, n° 157.

(3) VAN EETVELDE au Gouverneur, s. d., minute (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE n° 36).

(4) Dans une lettre à MACKINNON du 19 janvier 1890, STANLEY lui écrivit qu'il avait reçu la lettre dans laquelle MACKINNON ne soulevait aucune objection si lui, STANLEY, voulait donner suite aux désirs du Roi. STANLEY dit qu'il tenait rancune de l'ingratitude du Roi durant les années 1885-1886 : « I do not feel like forgiving him for imprisoning me in my room for two years waiting orders », (STANLEY à MACKINNON, 19 janvier 1890, *S. O. A. S.*, Pap. MACKINNON, Farde 218, fol. 71). STANLEY avait-il espéré alors être nommé gouverneur général ? Le bruit en avait circulé au Congo, car VAN DE VELDE lui écrivit en 1885 : « We are waiting for you and hope you are in good health and will not delay your return as Governor General », VAN DE VELDE à STANLEY, 11 septembre 1885, copie, *Ibidem*, Farde 217, fol. 49).



demandé du ravitaillement au commissaire du district de l'Ubangi-Uele et qu'il prend des mesures pour évacuer le plus d'hommes possible pour supprimer les bouches inutiles (1). En outre, par suite de l'attitude hostile des petits postes arabes établis sur les rives de l'Aruwimi et des provocations de la part des indigènes, la situation politique était devenue très critique au camp des Basoko. On comprend que, dans ces circonstances, ROGET ne put exécuter sa double mission spéciale : aller au Bahr-el-Ghazal et maintenir un camp et un poste sur l'Aruwimi (2). S'aventurer très loin dans une région inexplorée, laissant derrière soi des indigènes et des Arabes qui pouvaient couper les communications, eût été dangereux. Lors de son voyage d'inspection dans le Haut-Congo, à la fin de l'année 1889, C. JANSSEN avait songé, pour éviter de devoir lutter contre des bandes arabes et pour éviter des escarmouches avec les indigènes, à donner l'ordre de gagner l'Uele en partant d'Upoto par l'Itimbiri. Mais cela ne faisait que déplacer les difficultés parce que les Arabes paraissaient établis sur le haut Itimbiri et approchaient de la rive gauche de l'Uele (3).

Ces nouvelles peu rassurantes du camp de Basoko et de l'avant-garde étaient de nature à indisposer le Souverain qui voyait l'année 1889 écoulée sans que la moindre expédition eut été tentée vers le nord. Aussi, le 26 janvier, dans une note à VAN EETVELDE, résuma-t-il comme suit ses ordres à transmettre au commandant :

« Camp Aruwimi : écrire au gouverneur général mon étonnement et mes regrets : 1<sup>o</sup> du peu de monde du camp, 2<sup>o</sup> de son inaction. Si on s'y croise les bras on va y être décimé. Le souverain avait espéré se servir des Arabes pour extension territoriale de l'État et, dans ce cas, vou-

(1) M. C., A. E., 401, Farde Camp Aruwimi, 3 novembre 1889. Voir aussi plus haut p. 167.

(2) Pour la mission de ROGET, voir Léopold II à VAN EETVELDE, 12 mars 1890, (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n<sup>o</sup> 150).

(3) Extrait du rapport de C. JANSSEN dans Farde Camp Aruwimi, s. d. (octobre 1889 (M. C., A. E., 401)).

lait les ménager. Cet espoir il faut l'abandonner. Les Arabes se moquent de nous. Il faut nous faire respecter, puis faire la pointe prescrite vers le lac Albert et au nord (...). On pourrait châtier une tribu congolaise, une bande d'Arabes mais ferme et sans se brouiller avec Tippo Tip. Ce dernier affirme sans cesse et sa bonne volonté et une certaine impuissance. Les Arabes ne lui obéissent pas (...) » (1).

Sur les indications du Roi, VAN EETVELDE écrivit au gouverneur général qu'il craignait que la mission ROGET, après l'échec de la mission BECKER, n'aboutisse pas davantage. Le prestige de l'État devait être rétabli et les forces du camp employées pour aller de l'avant. Il laissait le gouverneur libre de juger si ROGET, le commandant du camp, ne devait pas considérer comme des attaques certaines provocations des indigènes ou, de préférence, de l'une ou l'autre bande arabe, et par conséquent les écraser. Toutefois, que cela se fasse sans se brouiller avec TIPPO TIP. Il ne devrait en aucun cas en résulter une conflagration générale avec les Arabes. Si l'on en arrivait à cette extrémité, il faudrait agir à fond et occuper si possible Nyangwe et saisir la plus grande quantité d'ivoire possible. Pour parer à toute éventualité, VAN EETVELDE promit de recruter 300 hommes à l'étranger mais cela demanderait au moins dix mois (2).

Entretemps, le gouvernement avait compris qu'il était nécessaire de fournir des armes si on voulait avoir recours aux bons services de TIPPO TIP et se procurer son ivoire. Cinq cents fusils à percussion avaient été envoyés au gouverneur général qui était libre de les remettre ou non à TIPPO TIP. Comme celui-ci en avait demandé mille, VAN EETVELDE consulta le Roi pour savoir s'il fallait commander et envoyer le reste (3). Le 21 février

(1) LÉOPOLD II à VAN EETVELDE, 26 janvier 1890 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 35).

(2) VAN EETVELDE, à C. JANSSEN, s. d. (début 1890), minute (A. G. R. Pap. VAN EETVELDE, n° 3).

(3) VAN EETVELDE à LÉOPOLD II, 29 janvier 1890 (*Ibidem*, n° 27). La réponse

1890, VAN EETVELDE, en soumettant au Roi de nouvelles instructions pour TIPPO TIP, ne put cacher ses appréhensions au sujet des armes :

« Je pense, Sire, que pour les armes à fournir à Tippo Tip, il y a lieu de faire ressortir au gouverneur général que nous ne pouvons pas avoir l'air de vendre. Il faut les donner à Tippo Tip pour faire respecter l'autorité de l'État et d'un autre côté, exiger un tribut spécial égal à la valeur des armes et de la poudre à fournir en les calculant à un prix élevé » (1).

Le Roi, ayant pris connaissance de ces instructions, y ajouta une lettre et laissa au gouverneur général le soin de juger de l'opportunité de la faire parvenir à TIPPO TIP. A ce sujet, il écrivit à VAN EETVELDE :

« Pour votre gouverne, je dis dans ma lettre à M. Janssen que les divers postes arabes, dont je prescris la création conformément au télégramme seront, après fondation, payés successivement en trois ans (mot illisible) par deux cent cinquante mille francs » (2).

Le lendemain, VAN EETVELDE soumit à la signature du Roi des brevets en blanc de nomination de sous-vali ou sous-gouverneur (3). S'agissait-il d'une seconde tentative pour réaliser le projet qui avait fait l'objet de la mission BECKER ? Nous serions tentés de le croire vu qu'il s'agit de postes à créer par les Arabes et que le projet sera en-

du Roi sur la lettre même de VAN EETVELDE comportait : il faut acheter les 500 fusils et les envoyer à Boma pour armer le gouverneur général. Les fusils peuvent être remis si le gouverneur est certain de la fidélité de TIPPO TIP et si ce dernier les sait mériter par son attitude politique et commerciale.

(1) VAN EETVELDE à LÉOPOLD II, 21 février 1890 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 26). Nous n'avons pas retrouvé le texte des instructions. Les armes dont il est question étaient livrées contre de l'ivoire. C. JANSSEN, lors de sa visite aux Falls à la fin de l'année 1889, avait dû passer un contrat avec TIPPO TIP pour la livraison d'armes contre de l'ivoire. Voir une allusion à ce contrat dans Instructions confidentielles à HANEUSE (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 157, et citées plus loin).

(2) LÉOPOLD II à VAN EETVELDE, 24 février 1890 (*Ibidem*, n° 27).

(3) VAN EETVELDE à LÉOPOLD II, 25 février 1890 (*Ibidem*). Ces brevets devaient être remis par TIPPO TIP aux sous-gouverneurs à nommer dans les nouvelles stations.

core repris lors de la mission dont allait être chargé le capitaine HANEUSE au mois d'avril.

Il est peu probable que les instructions soient arrivées à TIPPO TIP car celui-ci, après avoir appris le procès qui lui avait été intenté, quitta la station de Stanley-Falls, selon les uns au mois de mars, selon d'autres le 20 avril 1890 <sup>(1)</sup>. Les Arabes des Falls et de Kasongo tentèrent tout pour dissuader TIPPO TIP de se rendre à Zanzibar. A ceux-ci, TIPPO TIP fit comprendre qu'il était en butte aux Européens aussi bien à l'intérieur qu'à la côte et que les Arabes divisés entre eux n'avaient pas la force suffisante pour combattre les Européens tout puissants <sup>(2)</sup>. En passant par Mtoa sur le lac Tanganika, TIPPO TIP fit hisser le drapeau de l'É. I. C. <sup>(3)</sup>.

De tout ce qui précède il ressort que l'État commençait à mener envers les Arabes une politique double. Sur le plan local, le camp de Basoko et les officiers de l'État, en contact avec les Arabes, avaient d'abord reçu comme instruction d'éviter tout froissement avec eux <sup>(4)</sup>. Il en était résulté une situation critique : d'une part, les indigènes désespéraient de trouver protection auprès des agents de l'État contre les vexations des Arabes et perdaient toute confiance en l'autorité et la force de l'État, d'autre part, les bandes arabes, voyant que les forces de l'État ne réagissaient pas, devenaient plus arrogantes. Le prestige même de l'État était donc en cause ; de là, les ins-

<sup>(1)</sup> W.-H. INGRAMS, *Zanzibar, its history and its people*, Londres, 1931, pp. 171-172, dit que TIPPO TIP quitta en mars ; *M. G.*, 1890, p. 31 donne le 20 avril comme date du départ de TIPPO TIP. Comme le brevet de nomination comme gouverneur de RACHID, qui lui succéda, porte la date du 6 avril, nous opinons pour le mois d'avril. Pour la réaction de TIPPO TIP qui considéra ce procès comme une grande insulte, voir A.-J. SWANN, *op. cit.*, p. 173.

<sup>(2)</sup> TIPPO TIP, *Autobiographie*, *M. S. O. S.*, 1903, p. 44.

<sup>(3)</sup> *Ibidem*, p. 45.

<sup>(4)</sup> Devant les provocations des Arabes, VAN KERCKHOVEN écrivit à DHANIS, commandant de l'avant-garde, de « se montrer patient et de faire preuve à l'égard des Arabes de la plus grande courtoisie ». Voir Instructions de VAN KERCKHOVEN à DHANIS, 23 février 1889 (*M. C. T.*, Arch. DHANIS, corresp., lettre n° 84).



tructions données par le Roi et par VAN EETVELDE à ROGET d'éventuellement combattre les bandes arabes qui faisaient fi de tout ordre, en vue de rétablir le prestige de l'É. I. C. Cependant cela devait se faire sans se brouiller avec TIPPO TIP. A un échelon supérieur, et surtout avec TIPPO TIP et les Arabes qui lui obéissaient, on poussait à une politique de collaboration qui, dans l'idée du Roi, devait être profitable à la politique d'extension des frontières. L'obstination de LÉOPOLD II à s'assurer l'aide de TIPPO TIP s'explique du fait qu'il était impossible de se procurer par des recrutements à l'étranger ou par des recrutements d'indigènes au Congo, des forces suffisantes pour réaliser ses visées politiques. Il est vrai que ROGET et MILZ, au mois de février 1890, étaient parvenus à Djabir sur l'Uele, mais la route avait été ouverte par BECKER, qui, après sa démission, s'était frayé avec les Arabes un chemin jusqu'à l'Uele <sup>(1)</sup>. Mais on était toujours très loin du lac Albert et du Nil.

Le départ de TIPPO TIP, remplacé aux Falls par son neveu RACHID <sup>(2)</sup>, allait rendre l'utilisation des Arabes par l'É. I. C. encore plus difficile. Le Souverain, se rendant compte que les instructions de février n'allaient pas

(1) A VAN EETVELDE qui lui communiqua cette nouvelle, le Roi répondit : « Ceci est intéressant, surtout si ROGET continuait sa marche dans le Bahr-el-Ghazal. Tenez nouvelle secrète, car elle ne faciliterait pas négociations avec Français. Si plus tard la nouvelle transpire, vous direz que nous sommes obligés de prendre nos précautions contre Madhistes. Si les Français réclament, vous direz qu'il ne s'agit pas de l'Ubangi, que l'Uele est un fleuve différent... », (VAN EETVELDE au Roi, 1<sup>er</sup> mai 1890, A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 27). Le Roi répond sur la lettre de VAN EETVELDE

(2) Copie conforme du brevet de nomination de RACHID (M. C. T., Arch. TOBBACK). Le brevet porte la date du 6 avril et semble être un des brevets signés en blanc par le roi le 24 février pour les sous-gouverneurs (voir *supra*) « Nomination de Rachid-ben-Mohamed pour exercer sous la direction de Notre Résident (Vali) de Stanley-Falls, les fonctions de (sous) vali à (...) Stanley-Falls ». Les mots entre parenthèses sont biffés et les mots soulignés devaient être complétés. Le document porte la signature du Roi. Nous persistons cependant à penser qu'il est impossible que ces brevets soient arrivés en 6 semaines à Stanley-Falls. Peut-être que TOBBACK, résident des Falls, a rempli le brevet plus tard et y a marqué la date de l'entrée en fonction de RACHID.



parvenir à temps à TIPPO TIP ou que si elles lui étaient parvenues, celui-ci ne pourrait y donner suite, envoya le capitaine HANEUSE en mission à Zanzibar pour y négocier avec le chef arabe. Cette mission de HANEUSE se fit sous le couvert d'une mission commerciale et consulaire. En effet, le 8 avril, le prince DE CHIMAY, ministre des Affaires Étrangères, écrivit à HANEUSE que depuis deux ans le consulat de Belgique à Zanzibar était sans titulaire et qu'il serait désirable que le gouvernement du Roi pût obtenir sur les conditions commerciales du sultanat et des contrées avoisinantes des indications nouvelles, précises et actuelles <sup>(1)</sup>.

Deux documents qui ont été conservés nous renseignent sur le but réel de la mission HANEUSE à Zanzibar. Le premier contient les instructions confidentielles pour HANEUSE lui-même <sup>(2)</sup>. Sa mission a un double objet :

1<sup>o</sup> Assurer la fidélité de TIPPO TIP à l'État, l'amener en Belgique ou, éventuellement, lui faire fonder des postes aux lacs et au Ruwenzori et lui faire livrer son ivoire dans de justes proportions.

2<sup>o</sup> Chercher à opérer des recrutements pour l'État. Dans ce but, HANEUSE devra se faire passer, dans ses rapports avec les consuls étrangers, avant tout comme un agent belge, chargé des intérêts commerciaux du pays. Il pourra probablement compter sur l'appui du consul anglais à cause de la concordance des intérêts anglais et de ceux de l'É. I. C. dans la conjoncture actuelle <sup>(3)</sup>. Cependant, il ne pourra lui révéler les projets de nouvelles occupations territoriales. Il devra faire ressortir que les

<sup>(1)</sup> Prince DE CHIMAY à HANEUSE, 8 avril 1890, photocopie (M. C. T., Arch. HANEUSE). L'original est en possession de M. Christian DOYEN et la minute dans M. A. E., Dossier personnel, n<sup>o</sup> 819 FLEURY.

<sup>(2)</sup> Instructions confidentielles (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n<sup>o</sup> 157). Le texte est annoté par le Roi et VAN EETVELDE.

<sup>(3)</sup> Allusions aux pourparlers entre LÉOPOLD II et MACKINNON pour délimiter les frontières de l'É. I. C. et celles de la zone d'influence de la I. B. E. A.

décisions de la Conférence de Bruxelles obligent l'État du Congo à faire de nouveaux enrôlements pour remplir sa mission. HANEUSE doit prendre connaissance des lettres d'introduction du Roi pour le major WISSMANN, le colonel Evan SMITH, consul général de l'Angleterre <sup>(1)</sup> et MACKENZIE, directeur de la I. B. E. A. C. HANEUSE devra s'efforcer de persuader TIPPO TIP de retourner immédiatement au Congo en passant par Bruxelles. Dans ce cas, il sera inutile de développer le plan d'occupation territoriale, cela se ferait à Bruxelles lors de la visite de TIPPO TIP. Comme on cherchera peut-être à exploiter le procès STANLEY-TIPPO TIP contre l'État, HANEUSE doit savoir que le gouvernement cherche à faire renoncer les Anglais à ce procès, à condition que TIPPO TIP vienne à Bruxelles et reste fidèle à l'É.I.C. Il devra faire ressortir que STANLEY, à la tête de l'expédition au secours d'EMIN, était indépendant du Roi, et il devra s'employer activement à défendre les intérêts de TIPPO TIP. Il devra lui exposer l'avantage que celui-ci peut obtenir en évacuant son ivoire par la côte occidentale. Le paiement se fera absolument au choix de TIPPO TIP. Dans un autre ordre d'idées, HANEUSE lui parlera des fusils et de la poudre que l'État lui fournira pour faire respecter l'autorité de l'État conformément au contrat conclu avec le Gouverneur général.

Le second document comporte des instructions à TIPPO TIP à lui communiquer verbalement par HANEUSE <sup>(2)</sup> :

« dans le cas où TIPPO TIP serait décidé à partir de Zanzibar pour les Falls et tout en ne venant pas en Belgique, se montrerait cependant fonctionnaire fidèle <sup>(3)</sup> ».

<sup>(1)</sup> LÉOPOLD II à Evan SMITH, 9 avril 1890, copie annexée à la dépêche Euan SMITH à Salisbury, 3 mai 1890 (P. R. O., F. O. 84/2062/n° 235). Le Roi y dit que HANEUSE est envoyé à Zanzibar pour opérer des recrutements en vue d'exécuter les décisions de la Conférence de Bruxelles.

<sup>(2)</sup> Instructions pour TIPPO TIP, sd. (début avril) (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 157).

<sup>(3)</sup> Mots ajoutés par le Roi lui-même.

Les instructions comportent trois points :

« 1<sup>o</sup> Les fusils et la poudre qui sont nécessaires pour faire respecter l'autorité du Roi ont été envoyés conformément à la demande du Vali. Il est bien entendu que ces armes et munitions sont données à Tippo Tip uniquement pour faire respecter l'autorité de l'État, cette fourniture est subordonnée aux conditions convenues entre M. Janssen et Tippo Tip.

2<sup>o</sup> Tippo Tip doit être vivement encouragé à nous remettre son ivoire et nous lui procurerons soit des traites soit des marchandises.

3<sup>o</sup> La fondation par les Arabes de postes éloignés est primordiale. Tippo Tip mettra les provinces de l'Est en la possession du Roi. Il est essentiel d'établir un poste à chacun des lacs Nyassa, Tanganika, Victoria et Albert et au flanc du Ruwenzori. Notre respect amical pour les propriétés et les droits des puissances étrangères nous commande impérieusement de ne pas empiéter sur leurs territoires et de ne pas faire flotter notre drapeau au delà de nos frontières actuelles que là où n'est pas déployé le leur. (Expliquer comment les postes que nous désirons peuvent être établis sans gêner personne) (1).

Nous avons envoyé aux Stanley-Falls des brevets en blanc pour les sous-valis qui seront désignés pour prendre le commandement des postes, ainsi que des formules d'actes de soumission à faire signer aux chefs indigènes par les Arabes traitant en notre nom.

Nous réservons le droit d'envoyer un résident blanc à chacun des postes, et, en tout cas, un inspecteur ira s'assurer si tous ces postes ont été régulièrement fondés et si les sous-valis sont bien au courant de leurs attributions.

En récompense de ses services, Tippo Tip recevra une indemnité de 10.000 livres. Cette somme lui sera payée en trois ans à partir du moment où les résidents européens auront constaté l'existence du premier poste et reçu les actes de soumission des indigènes et proportionnellement au nombre de postes fondés à notre entière satisfaction. S'il n'y avait qu'un ou deux postes de faits à notre satisfaction, nous ne paierions qu'une fraction proportionnelle de la somme promise (...).

En somme, c'est toujours le même plan dont la mission BECKER poursuivait déjà la réalisation. L'État dut passer par les conditions posées par TIPPO TIP : lui livrer des armes et en outre, sans doute pour lui laisser plus de liberté, aucun officier de l'État ne devait l'accompagner ;

(1) Ajouté de la main du Roi.

on se contenterait d'envoyer éventuellement après coup un blanc comme résident dans les postes fondés par les Arabes.

Dans une lettre adressée à TIPPO TIP, VAN EETVELDE lui recommande HANEUSE, porteur des instructions royales. Le Roi y avait ajouté qu'il recevrait TIPPO TIP avec grand plaisir en Belgique. La lettre se terminait par « Puisse Dieu T'inspirer et Te conduire sain et sauf <sup>(1)</sup> ».

En outre, HANEUSE était porteur d'une lettre de recommandation du Roi pour le Sultan ALI-BEN-SAÏD, lettre dans laquelle le Roi fait mention d'une mission consulaire et commerciale dont HANEUSE était chargé <sup>(2)</sup>.

Cette troisième tentative de s'assurer l'aide des Arabes devait à son tour échouer. Au cours de son voyage vers Zanzibar, TIPPO TIP fut accablé d'une grave dysenterie, qui le mena à deux doigts de la mort. Grâce aux bons soins des missionnaires du cardinal LAVIGERIE, chez qui il séjourna plusieurs mois à Tabora <sup>(3)</sup>, il put se rétablir mais n'arriva à la côte que le 4 juillet 1891 <sup>(4)</sup>. A ce moment, HANEUSE, tombé malade, avait quitté Zanzibar depuis trois mois. Il avait eu l'occasion de rencontrer SEFU, le fils de TIPPO TIP, et avait fait des démarches afin d'obtenir de lui des recrutements de Maniemas. SEFU avait quitté Zanzibar le 10 juillet 1890 pour se rendre au Congo mais avait dit ne pouvoir rien faire sans l'autorisation de son père qu'il comptait rencontrer à Tabora. S'il en obtenait la permission, SEFU était prêt à conduire le premier contingent de Maniemas à Stanley-Falls <sup>(5)</sup>.

<sup>(1)</sup> VAN EETVELDE à TIPPO TIP, 4 avril 1890, minute corrigée par le Roi (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 157).

<sup>(2)</sup> LÉOPOLD II à ALI-BEN-SAÏD, 9 avril 1890, photocopie (M. C. T., Arch. HANEUSE). L'original est en possession de M. Christian DOYEN.

<sup>(3)</sup> TIPPO TIP, Autobiographie, M. S. O. S., 1903, p. 48.

<sup>(4)</sup> SMITH à SALISBURY, 20 juillet 1891, (P. R. O., F. O. 84/2148/n° 202). A la demande des Allemands s'il fallait arrêter TIPPO TIP, le consul anglais avait répondu qu'il ne fallait pas molester le chef arabe.

<sup>(5)</sup> Voir à ce sujet WAHIS à Gouverneur général, 30 juillet 1890, copie (M. R. A., Dossier TOBBACK). Le secrétaire général rend compte de la mission HANEUSE.



Trois mois après l'arrivée de TIPPO TIP, le 2 octobre, les agents de l'*Emin Relief Committee* se déclarèrent disposés à retirer leur plainte à condition que TIPPO TIP retirât la plainte que lui-même avait déposée à son tour en arrivant à Zanzibar <sup>(1)</sup>. On fit une déclaration par écrit, dit TIPPO TIP, « et la plainte et le mensonge de STANLEY furent rayés du monde <sup>(2)</sup> ».

Alors qu'un an auparavant on avait tellement insisté de Bruxelles pour qu'on engage TIPPO TIP à entreprendre un voyage en Belgique, en 1891 on était d'avis qu'un tel voyage n'aurait que des inconvénients et aucun avantage. On avait déjà écrit à ce sujet à FLEURY, consul belge à Zanzibar, de ne pas insister quand TIPPO TIP y serait arrivé <sup>(3)</sup>. Le 27 juillet, à la suite d'un télégramme de FLEURY signalant l'arrivée de TIPPO TIP, VAN EETVELDE écrivit au Roi qu'il était d'avis de répondre au consul de décourager TIPPO TIP d'entreprendre ce voyage mais de

(1) TIPPO TIP, *op. cit.*, p. 50 ; voir aussi PORTAL à SALISBURY, 9 octobre 1891, (P. R. O., F. O. 84/2149/n° 263). En annexe, la plainte que TIPPO TIP avait déposée devant la cour consulaire. Ce document donne la version de TIPPO TIP et est plus explicite que son autobiographie ; voir aussi FLEURY au Ministre, 18 mai 1891 (M. A. E., A. F. I, I, 1<sup>e</sup> série, vol. 1, n° 194).

Ce procès intenté par STANLEY avait causé bien de soucis aux Anglais. Ils craignaient des représailles contre des Européens à l'intérieur. Le consul anglais avait proposé au Sultan de retenir Sefu, le fils de TIPPO TIP, à Zanzibar jusqu'à ce que la réaction de celui-ci soit connue à Zanzibar, (Euan SMITH à SALISBURY, 28 janvier 1890, P. R. O., F. O. 84/2056/n°37). Les Allemands exploitaient ce procès comme preuve de l'inimitié des Anglais à l'égard des Arabes. Le consul jugea bon d'écrire à TIPPO TIP pour le prévenir des racontars et rejeter la responsabilité sur le Comité de secours (Evan SMITH à SALISBURY, 3 avril 1890, P. R. O., F. O. 84/2060/n° 141). On avait fait pression deux fois sur STANLEY pour qu'il retirât sa plainte. Comme les Allemands tiraient profit de la situation, on insista encore auprès de STANLEY qui conseilla alors de retenir momentanément l'argent saisi et d'engager TIPPO TIP à servir les intérêts de l'*I. B. E. A. C.* pour occuper les territoires au nord du lac Nyanza et l'Uganda. S'il le fallait, on pourrait payer une forte indemnité à TIPPO TIP. Voir à ce sujet le long télégramme de E. BARING (Caire) à Evan SMITH, 5 avril 1890, copie, (P. R. O., F. O. 84/2062/n° 165, annexe 4. — Voir aussi à ce sujet, MILNER GRAY, Tippu-Tib and Uganda, dans *The Uganda Journal*, Kampala, 1955, n° 1, pp. 95-96.

(2) TIPPO TIP, *op. cit.*, p. 50.

(3) VAN EETVELDE au Roi, 14 juin 1891 (M. C., I. R. C. B., Cor. LÉOPOLD II-VAN EETVELDE).



lui prêter aide dans son procès contre STANLEY <sup>(1)</sup>. C'était aussi l'avis de C. JANSSEN, l'ancien Gouverneur général, à ce moment administrateur général du département des Finances, qu'une visite de TIPPO TIP serait plus propre à créer des embarras qu'à procurer des avantages. Il disait que les circonstances avaient changé dans le Haut-Congo et qu'on n'avait plus à compter sur l'amitié et la bienveillance de TIPPO TIP. Nous reviendrons ultérieurement sur cette nouvelle attitude du gouvernement central de l'État du Congo. C. JANSSEN appréhendait aussi des complications du fait que TIPPO TIP se rendrait en Angleterre et en Allemagne. On pouvait prévoir qu'il s'intéresserait surtout aux fabriques d'armes et de munitions et on serait obligé de lui défendre d'en importer au Congo <sup>(2)</sup>. Le même jour, VAN EETVELDE exposa encore une fois ses idées à ce sujet et fit valoir que le voyage de TIPPO TIP serait peut-être exploité contre l'État et que, d'un autre côté, il ne voyait pas comment ni à quelle fin on pourrait mettre ce voyage à profit. Aussi proposa-t-il de se contenter de la promesse écrite de TIPPO TIP de venir en Belgique quand on le lui demanderait et de freiner le zèle de FLEURY, le consul belge à Zanzibar, en lui faisant comprendre qu'il ne fallait faire aucune démarche concernant cette affaire auprès du consul anglais ou des autorités de l'I. B. E. A. C. <sup>(3)</sup>.

TIPPO TIP semblait ne pas avoir renoncé à son projet de venir en Belgique car, le 29 avril 1892, VAN EETVELDE écrivit encore à FLEURY de dissuader TIPPO TIP de ce voyage. A quoi le consul répondit que TIPPO TIP était décidé depuis longtemps à faire ce voyage et qu'il avait donné ordre à SEFU, son fils, de lui envoyer de l'ivoire

<sup>(1)</sup> VAN EETVELDE au Roi, 27 juillet 1891 (*Ibidem*).

<sup>(2)</sup> C. JANSSEN à LÉOPOLD II, 11 septembre 1891 (M. C., I. R. C. B., Cor. LÉOPOLD II-C. JANSSEN).

<sup>(3)</sup> Note de VAN EETVELDE, 11 septembre 1891 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 28).

pour se procurer l'argent nécessaire à ses dépenses en Europe. A l'argument que l'opinion publique lui était peu favorable, TIPPO TIP avait répondu qu'il envisageait de faire une déclaration qui pourrait satisfaire l'opinion publique au sujet de la traite des esclaves. Le consul ajoutait que s'il ne pouvait faire changer d'idée à TIPPO TIP, il retarderait son propre voyage pour accompagner le chef arabe et qu'il ferait en sorte de perdre beaucoup de temps afin d'arriver en Belgique en hiver de sorte que la visite de TIPPO TIP serait de courte durée (1).

Pourquoi ce revirement brusque à Bruxelles au sujet de cette visite ? En réalité, comme le disait C. JANSSEN, les circonstances avaient évolué au Haut-Congo. Au mois de mai 1890, ROGET avait dépassé Djibir et, en novembre, VANGELE, après avoir exploré le Bomu, avait fondé la station de Bangasso. En outre, des négociations avaient été ouvertes avec l'I. B. E. A. C., négociations dont le Roi espérait les meilleurs résultats. L'État du Congo céderait une bande de territoire le long du Tanganika pour relier les possessions anglaises du sud avec celles du nord et, en retour, les Anglais permettraient à l'É. I. C. l'accès du Nil jusqu'à Lado (2). Pour occuper ces régions, l'expédition VAN KERCKHOVEN avait été préparée avec grand soin et était partie en février 1891. Dans ces circonstances, la politique d'occupation effective et d'extension vers le Nil semblait en voie de réalisation et on pouvait se passer sur le plan politique de l'aide des Arabes.

Alors que la mission HANEUSE devait s'efforcer d'assurer le concours de TIPPO TIP à l'É. I. C., le Gouvernement général, en date du 30 avril 1890, donna de nouvelles

(1) FLEURY à VAN EETVELDE, 1<sup>er</sup> juin 1892 (M. C., I. R. C. B., E. I. C., A. E., Relations avec Zanzibar).

(2) Voir à ce sujet la note du Roi en date du mois de mai 1890 (M. A. E., E. I. C., Question du Nil (1889-a894), n° 9). Le n° 10 du même dossier donne la convention en date du 24 mai 1890. Cette convention passée avec la société anglaise ne devait pas être reconnue par le Gouvernement anglais deux ans plus tard.

instructions précises concernant la politique arabe à mener désormais au Congo. Comme le Gouvernement était d'avis que les Arabes n'avaient pas alors des intentions offensives à l'égard de l'État, il fallait renoncer à toute idée d'une attaque générale contre les Arabes, celle-ci ne pouvant être envisagée qu'après l'achèvement du chemin de fer au Bas-Congo.

On devait assurer une position défensive en organisant les points essentiels déjà occupés et, si possible, profiter des circonstances pour en occuper d'autres. Si les Arabes commettaient des exactions en dehors des limites de l'Aruwimi et du Lomami et si on pouvait espérer les vaincre, il ne fallait pas hésiter à leur infliger une répression énergique. Dans ce cas, on donnerait des explications aux chefs arabes en disant qu'on les avait pris pour des irréguliers opérant contrairement aux ordres des chefs légitimes mais qu'on était toujours décidé à rester en paix et à commercer <sup>(1)</sup>. Ces répressions, devenues fort sanglantes à la suite de l'expédition VAN KERCKHOVEN, devaient naturellement être peu goûtées par les chefs arabes pour qui elles comportaient non seulement une perte en hommes mais aussi un grand préjudice pour leurs intérêts commerciaux.

#### CONCLUSION.

Le manque de ressources en hommes pour réaliser sa politique d'occupation effective et d'extension des frontières, poussa LÉOPOLD II, à trois reprises, à tenter d'employer les forces arabes. Pour cela il fallait, sur le plan local, éviter toute friction avec les Arabes, qui aurait rendu plus difficile, voire impossible, une colla-

(1) Instructions C. COUILHAT, f. f. de gouverneur général, copie conforme signée par WAHIS (M. R. A., Dossier TOBBACK). Les instructions ont été publiées dans A. ROEYKENS, *Le Baron Léon de Béthune et la politique religieuse de Léopold II en Afrique*, dans *Zaire*, 1956, n° 3, p. 244.

boration sur le plan politique. Cependant, cette politique de « fermer les yeux » sur les exactions que commettaient les Arabes ne manquait pas d'ébranler fortement le prestige de l'État auprès des indigènes et de susciter de multiples reproches de la part de certains agents de l'É. I. C. (1). Il fallait donc faire quelque chose et des ordres furent donnés d'attaquer, si on le jugeait nécessaire et opportun, les bandes arabes qui passaient l'Aruwimi et le Lomami.

L'essai de collaboration politique avec les Arabes allait se solder par un échec complet. Le Gouvernement avait surestimé les forces de TIPPO TIP et refusé les soldats et les fusils que le chef arabe demandait. Ensuite, les circonstances n'étaient pas favorables, car le malaise de l'année 1889 en Afrique équatoriale et l'opposition que TIPPO TIP rencontrait chez ses coreligionnaires n'étaient pas de nature à inciter le chef arabe à entreprendre une expédition de grande envergure. Enfin, le procès intenté par STANLEY provoqua le départ de TIPPO TIP de Stanley-Falls et, tombé malade, celui-ci ne put arriver à la côte pour avoir une entrevue avec le capitaine HANEUSE.

Toutefois, sur le plan commercial, l'É. I. C. allait enregistrer des résultats appréciables car, pendant plus de trois ans, l'État et les Arabes se livreront à de multiples et importantes transactions commerciales.

(1) A titre d'exemple : le 8 juin, MAHUTE, officier au camp de Basoko écrit « (...) Ce qui cependant donne le plus de travers est cette f... (sic) politique arabe. Devant nous on vous fait des salamaleks sans nombre, pendant que derrière on fait des misères à vos gens. Il faut conduire cela sans brusquer, car les ordres du Gouvernement exigent de la diplomatie pacifique (...) », voir MAHUTE à DE JAMBLINNE, 8 juin 1890 (M. R. A., Congo, Biographies, lettres n° 3).

## CHAPITRE VI

### LES RELATIONS DE L'É. I. C. AVEC LES ARABES SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE

#### ARTICLE I.

#### Le commerce de l'ivoire, une constante de la politique économique de l'oeuvre coloniale de Léopold II.

Quand les puissances songèrent à ouvrir l'Afrique à la civilisation, elles préconisèrent comme principal moyen le commerce. D'une part, on était convaincu que l'introduction d'un commerce honnête était le moyen tout indiqué pour la pénétration de la civilisation et l'abolition du commerce des esclaves <sup>(1)</sup>, et, d'autre part, que toute entreprise, prenant pied sur le sol africain, chercherait à se suffire à elle-même et serait ainsi portée au commerce pour s'assurer des ressources adéquates.

Lorsqu'à la fin de l'année 1878, l'oeuvre coloniale de LÉOPOLD II entra en voie d'exécution, elle affichait dans

(1) Voir une allusion faite par LAMBERMONT dans la réunion préparatoire des membres belges de la Conférence de Bruxelles tenue le 9 septembre 1876. Le compte-rendu dans M. A. E., Conf. Géo. Brux. et A. I. A., n° 7 et publié dans A. ROEYKENS, Léopold II et la Conférence géographique de Bruxelles (1876), pp. 135-142. La même idée fut développée par le Dr. NACHTIGAL à la séance du 12 septembre de la Conférence. Le compte-rendu de cette séance dans M. A. E., AF. I, I, 2<sup>e</sup> série, 1 vol., s. n., et allusion dans A. ROEYKENS, *op. cit.*, p. 249. Il est évident que cette idée, tout en étant sincère chez ceux qui poursuivaient un but humanitaire, a souvent été pour d'autres le paravent de visées impérialistes.



l'Est Africain, sous le nom de l'A. I. A., un but philanthropique et scientifique. En effet, l'œuvre se proposait de fonder des postes hospitaliers pour faciliter la pénétration des explorateurs et des savants vers l'intérieur du continent. A peine une première expédition commandée par le capitaine CAMBIER avait-elle fondé la station de Karema sur le lac Tanganika au mois d'août 1878, qu'une seconde expédition fut organisée, commandée par le capitaine POPELIN. Quand cette dernière se fut engagée à son tour dans l'intérieur et eut atteint Karema en décembre 1879, le consul général J. KIRK à Zanzibar ne put cacher son appréhension sur le but réel de l'expédition. Il fit remarquer au Foreign Office que l'expédition POPELIN avait comme objectif d'atteindre Nyangwe en vue d'opérer d'abord la jonction avec l'expédition du Comité d'Études, qui remontait alors le Congo sous la direction de STANLEY, et ensuite de drainer le commerce de l'ivoire de l'Afrique centrale vers la côte ouest (1). En réalité, KIRK avait bien jugé la situation, car à cette époque, le Comité d'Études ne cessait d'engager STANLEY à aller de l'avant pour rejoindre l'expédition de l'A. I. A. au centre de l'Afrique (2).

Quand J. BECKER, membre de la troisième expédition partie de la côte orientale, rencontra TIPPO TIP dans les environs de Tabora, ce dernier lui proposa de se rendre avec lui au Maniema et d'écouler son ivoire par la voie du Congo (3). Ce projet retint d'abord l'attention du Comité de Bruxelles et on songea à charger de cette mission le capitaine STORMS qui préparait une nouvelle expédition. Toutefois, on trouva plus opportun d'ajourner le projet (4).

(1) KIRK à SALISBURY, 6 janvier 1880 (P. R. O., F. O. 84/1574/n° 6).

(2) Voir plus haut, pp. 57-58.

(3) BECKER à STRAUCH, 8 septembre 1881, copie (M. C. T., Arch. STORMS, Farde 3).

(4) STRAUCH à BECKER, 23 juin 1882, copie (*Ibidem*). Le projet était séduisant, mais à ce moment LÉOPOLD II s'efforçait d'obtenir des droits politiques dans le Bas-Congo. Cela s'avérait très difficile par suite du traité anglo-portugais.

Arrivé en Afrique, STORMS rencontra TIPPO TIP et, sans en avoir été chargé, rappela à ce dernier le projet concernant l'ivoire. TIPPO TIP se déclara d'accord pour livrer son ivoire à Nyangwe, à l'arrivée de STANLEY, au même prix qu'il le livrait à Zanzibar. En agissant ainsi, il pouvait échapper aux griffes de ses créanciers de la côte <sup>(1)</sup>.

A la côte occidentale, le Comité d'Études avait, dès le début, un but commercial, et l'Association internationale du Congo, poursuivant son œuvre <sup>(2)</sup>, s'était bien vite intéressée au commerce lucratif de l'ivoire <sup>(3)</sup>.

Probablement que pour ménager les susceptibilités des puissances, on préféra momentanément ne plus mettre l'accent sur l'activité commerciale du nouvel État éventuellement à créer. Un an plus tard, le Roi songea à adjoindre un officier à TIPPO TIP, voir à ce sujet LÉOPOLD II à STRAUCH, 16 octobre 1883, (M. A. E., AF. I, XIII, n° 215). Aucune suite ne fut donnée à ce dernier projet.

<sup>(1)</sup> STORMS à STRAUCH, s. d. (17-27 août 1882), minute (M. C. T., Archv. STORMS, Farde II, carnet de notes). STORMS proposa d'accompagner TIPPO TIP avec 400 hommes dans une tournée à la recherche d'ivoire. TIPPO TIP mit comme condition de faire tout en commun. Il fournirait un capital de 25.000 F en esclaves et STORMS l'équivalent en marchandises et fusils. Le fait est confirmé par TIPPO TIP, Autobiographie, M. S. O. S., 1903, pp. 18-19.

<sup>(2)</sup> A. I. A., Comité d'Études et A. I. C. sont autant de dénominations sous lesquelles l'œuvre africaine de LÉOPOLD II exerçait son activité. Nous pensons que le Comité d'Études et l'A. I. C. sont des noms différents qui couvrent la même réalité. Mais, suivant les circonstances, on parlait de Comité d'Études quand il fallait mettre l'accent sur les opérations commerciales et intéresser les financiers et de A. I. C. quand on voulait mettre l'accent sur des droits politiques à acquérir et ménager les susceptibilités des puissances qui pouvaient avoir des appréhensions pour leurs intérêts commerciaux. Dans un *memorandum* communiqué par DEVAUX, secrétaire du Roi, à LUMELEY, ministre d'Angleterre à Bruxelles, le 12 novembre 1882, il est dit : « L'Association Internationale du Congo a été fondée à Bruxelles en 1878 pour rechercher... » Or c'est le Comité d'Études qui a été fondé en 1878, mais, fin 1882, alors qu'il fallait combattre le traité anglo-portugais, il n'était plus de bonne politique de parler de Comité d'Études. Pour le *Memorandum*, voir P. R. O., F. I. 84/1613/s. d.

<sup>(3)</sup> Voir à ce sujet le Document NOTE, (M. C.) et A. MAURICE, *op. cit.* A titre d'exemple, le Roi écrivait le 31 décembre 1881 à STANLEY : « Je désire vous voir acheter tout l'ivoire qu'il est possible de trouver au Congo et faire connaître au Colonel STRAUCH les marchandises qu'il aura à vous faire parvenir pour le payer et quand » p. 168. Voir aussi J. STENGERS, Quelques observations sur la correspondance de Stanley, dans *Zaire*, t. IX, fasc. 9, 1955. A la page 920, l'auteur dit : « Les lettres de Stanley nous montrent bien combien il était préoccupé d'organiser — ainsi qu'on l'en priait d'ailleurs de manière instante de Bruxelles — un trafic d'ivoire aussi rémunérateur que possible ».

Quand STANLEY entra en contact avec les Arabes sur le haut Congo, il obtint qu'une dizaine d'hommes de confiance des Arabes l'accompagnent à Léopoldville pour y vendre leur ivoire (1).

L'activité de l'A. I. C. qui fin 1883 se déployait jusqu'à Stanley-Falls, ne manqua pas de soulever les appréhensions du Sultan de Zanzibar et du consul anglais, qui considéraient que l'œuvre poursuivie au Congo porterait préjudice au commerce de l'ivoire sur la côte orientale de l'Afrique (2). TIPPO TIP, de retour à Zanzibar vers la fin de l'année 1882, avait d'ailleurs eu l'imprudence de dévoiler la proposition qui lui avait été faite par les agents belges d'acheminer son ivoire par le Congo (3). L'œuvre du Congo menaçait ainsi de bouleverser complètement le commerce en Afrique centrale. La réaction du Sultan fut de dépêcher des hommes de confiance vers le Maniema pour parer à la menace qui venait de l'ouest. C'est de cette époque que date l'opposition des Arabes établis à Nyangwe (4).

Afin d'empêcher que le commerce n'empruntât une voie moins coûteuse, le consul anglais, dans l'intérêt de son pays, s'efforça de maintenir le statu-quo de la politique suivie à Zanzibar. Il fit, à plusieurs reprises, des démarches auprès du *Foreign Office*, pour que le gouvernement s'assure la route du Zambèze via le Shiré et le lac Nyassa vers le lac Tanganika (5). Un des premiers objectifs de l'activité coloniale des Allemands dans l'Est africain, fut également d'établir des stations le long des routes commerciales qui menaient des grands lacs

(1) Voir plus haut p. 60.

(2) KIRK à GRANVILLE, 27 octobre 1883 (P. R. O., F. O. 84/1645/n° 104).

(3) STRAUCH à STORMS, 19 janvier 1883, copie (M. C. T., Archiv. STORMS, Farde V, lettre n° 10). STRAUCH y fait allusion à une lettre de CAMBIER, en ce moment agent de l'A. I. A. à Zanzibar.

(4) Voir plus haut p. 63.

(5) KIRK à GRANVILLE, 21 novembre 1885 (P. R. O., F. O. 84/1679/n° 148). Cette route empruntait la voie d'eau sur une grande partie de son parcours.

à la côte orientale <sup>(1)</sup>. La lutte était donc engagée pour s'assurer le courant commercial de l'Afrique centrale. Le Sultan allait bientôt être éliminé car, comme le disait KIRK, il ne devait pas espérer que les Arabes s'abstiendraient d'évacuer l'ivoire par le Congo, s'ils y trouvaient de l'intérêt, et s'il était lésé, c'était sa faute puisqu'il n'avait rien fait pour protéger la route de l'Est <sup>(2)</sup>.

Si les négociations qui avaient précédé la Conférence de Berlin avaient relégué au second plan les préoccupations commerciales, une fois l'État Indépendant du Congo reconnu comme État souverain, le Roi ne manqua pas d'insister pour qu'on mette à profit le commerce de l'ivoire en vue de couvrir les dépenses des expéditions d'exploration qu'il voulait voir confiées à STANLEY. Au sujet du commerce de l'ivoire, il demanda l'avis de l'administrateur général DE WINTON pour savoir s'il était préférable de confier ce négoce à une société commerciale ou s'il convenait mieux que l'État lui-même s'en charge <sup>(3)</sup>. Le projet de nouvelles expéditions ne rencontra nullement l'adhésion de l'administrateur général, qui recommanda de fortifier plutôt les positions acquises. Quant à l'ivoire, il était d'avis qu'on pourrait l'acheter si l'occasion s'en présentait, en vue de constituer un fonds pour financer plus tard de nouvelles expéditions <sup>(4)</sup>.

Au mois de septembre 1885, le capitaine THYS, attaché au Gouvernement du Congo à Bruxelles, communiqua à STRAUCH qu'un lot d'ivoire d'une valeur de 100.000 F était en route pour Liverpool <sup>(5)</sup>. Quelques jours plus

(1) KIRK à GRANVILLE, 16 mars 1885 (*Ibidem*, 1724, n° 62). KIRK fait comprendre que seule la route menant à Mombasa reste ouverte aux intérêts anglais et que vu la façon de procéder des Allemands, il ne voyait pas pourquoi on ne les imiterait pas en prenant possession de certains territoires malgré le traité avec la France.

(2) KIRK à GRANVILLE, 31 juillet 1885 (*Ibidem* /1727/n° 119).

(3) Voir à ce sujet LÉOPOLD II à DE WINTON, 18 mai 1885 (M. C. T., Archiv. DE WINTON, lettre n° 12).

(4) DE WINTON à LÉOPOLD II, 9 juillet 1885, minute en anglais (*Ibidem*, n° 14).

(5) THYS à STRAUCH, 19 septembre 1885 (M. A. E., AF. I, XIII, n° 432).



tard, il écrivait qu'on pouvait espérer de l'expédition WISSMANN au Kasai une récolte d'ivoire « qui permettra au Roi de rentrer dans toutes ses avances (1) ». Donc, dès sa fondation, l'É. I. C. dont les revenus étaient restreints, s'efforça de trouver dans le commerce de l'ivoire des ressources complémentaires tant pour équilibrer son budget que pour se permettre des explorations fort coûteuses. Ce commerce était par là même d'une importance capitale pour les finances de l'État et il convenait qu'il fût bien organisé. Aussi, au mois d'octobre 1885, STRAUCH communiqua-t-il à DE WINTON les dispositions prises à Bruxelles pour passer à un commerce organisé. On devait signaler du Congo les sortes de marchandises qu'il conviendrait d'y expédier. Le Gouvernement de l'É. I. C. était prêt à faire une avance de fonds de 80.000 F pour les envois de marchandises pour la première année. Les autres envois n'auraient lieu qu'au fur et à mesure des échanges d'ivoire contre ces marchandises. On accorderait 5 % des bénéfices nets comme commission aux agents qui auraient concouru à ces transactions (2).

Le Roi ne tenait pas à ce que les activités relatives à ce commerce soient connues du grand public. Lorsqu'on se fut mis d'accord pour publier le résumé du rapport de WISSMANN, il effaça le passage relatif à l'ivoire et nota :

« Je ne désire pas renseigner sur la façon d'acheter l'ivoire, ni sur les endroits où l'on peut le mieux se procurer des dents » (3).

(1) THYS à STRAUCH, 27 septembre 1885 (*Ibidem*, n° 438). Dans cette lettre, THYS écrivait : « Sa Majesté (...) me répétant dix fois par heure que nous allons faire faillite, qu'Elle ne saurait plus payer, que les banquiers ne voudraient plus lui prêter d'argent etc. etc. Notre gracieux Souverain est ainsi toujours, vos journées doivent être plus dures que je le croyais ». Il faut noter que l'expédition de WISSMANN ne donna rien en ivoire pas plus d'ailleurs que pour le recrutement.

(2) STRAUCH à DE WINTON, 12 octobre 1885, minute (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 154). La lettre fait allusion à un projet de budget proposé par DE WINTON, dans lequel il fait figurer une somme de 5.000 livres sterling (125.000 F) aux recettes comme bénéfice réalisé sur le commerce de l'ivoire.

(3) LÉOPOLD II à STRAUCH, 13 décembre 1885 (M. A. E., AF. I, XIII, n° 503).



En bon commerçant, il ne fallait pas exciter la convoitise des autres puissances ni des concurrents. En outre, le Roi qui nourrissait toujours de nouveaux projets, ne pouvait s'astreindre à un budget déterminé, et le commerce de l'ivoire, fait en marge de l'administration coloniale, permettait de constituer des réserves à toutes fins utiles. Les sources officielles ne donnent guère de renseignements sur l'importance des transactions faites. Durant les années 1885-1886, avant l'abandon de la station de Stanley-Falls, des pourparlers avaient eu lieu à cette station avec TIPPO TIP pour la livraison de son ivoire <sup>(1)</sup>. Les statistiques officielles concernant l'exportation de l'ivoire, donnent par année :

1884	—	79 tonnes
1885	—	98 tonnes
1886	—	106 tonnes
1887	—	88 tonnes <sup>(2)</sup> .

L'État, qui possédait des vapeurs sur le fleuve en amont de Léopoldville et qui était en relation avec les Arabes depuis 1883 à Stanley-Falls, était le seul à acheter l'ivoire dans le Haut-Congo et se trouvait de ce fait dans une position privilégiée. Il n'en sera plus de même en 1888, quand les vapeurs des sociétés commerciales remonteront à leur tour le fleuve et que les agents de ces sociétés se présenteront en concurrents redoutables.

<sup>(1)</sup> Voir plus haut p. 71.

<sup>(2)</sup> *M. G.*, 1889, p. 7 ; 1890, p. 124 ; *Congo Illustré*, 1893, p. 43. COQUILHAT achetait l'ivoire à Bangala 82 centimes la livre alors que le prix à Liverpool était de 12,5 F. Les Arabes, qui connaissaient le prix de l'ivoire, cédaient celui-ci sans doute à un prix beaucoup plus élevé. On remarque un recul pour l'année 1887, recul qui s'explique par l'abandon de la station des Falls et par l'état d'hostilité envers les Arabes. On peut en conclure qu'une bonne partie de l'ivoire, avant l'abandon de la station, provenait déjà des Arabes.

## ARTICLE II.

**Les rivalités avec les maisons commerciales  
sur le plan local (1).**

Au cours de l'année 1888, trois maisons de commerce s'établirent en amont de Léopoldville sur le haut Congo, pour l'achat de l'ivoire : la maison hollandaise *Nieuwe Afrikaansche Handelsvereniging*, la maison française *Daumas, Béraud et Cie* et une compagnie belge, la *Sanford Exploring Expedition*, qui devait être reprise au mois de décembre par la Société anonyme belge pour le commerce du Haut-Congo (S. A. B.).

La maison hollandaise et la maison belge possédaient chacune un vapeur pour récolter l'ivoire sur le Congo et ses affluents (2). Tant que l'État avait été seul à récolter l'ivoire, personne n'y trouva à redire. Maintenant que les commerçants étaient en place, l'État fut considéré comme un concurrent fort gênant. L'État cependant était bien décidé à continuer ses achats d'ivoire. Le ministre *BEERNAERT*, consulté à ce sujet, avait répondu que « malgré les cris, l'État belge n'a pas supprimé le travail dans les prisons » et qu'il était d'avis que l'État du Congo devait acheter le plus d'ivoire possible même là où il y avait des maisons étrangères. *SANFORD* lui aurait dit « plus de vingt fois » que le Roi devait faire rapporter l'État du Congo, et le Roi lui-même insista pour que les marchandises nécessaires soient expédiées d'une façon régulière pour s'assurer « la plus belle récolte possible (3) ».

(1) Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de traiter à fond de la politique économique de l'É. I. C. Nous nous limitons au commerce de l'ivoire et encore principalement au commerce fait avec les Arabes.

(2) A. THYS, Conférences. *Au Congo et au Kasai*, Bruxelles, 1889, p. 44.

(3) Voir à ce sujet, LÉOPOLD II à STRAUCH, 1<sup>er</sup> avril 1888 (M. A. E., AF. I, XIII, n° 721).

Quelques jours plus tard, le Roi revint sur la question et donna ordre à C. JANSSEN, gouverneur général du Congo, vu les dépenses et le peu de recettes, de faire rapporter 250.000 F par le commerce de l'ivoire. La diminution des droits sur l'exportation de l'ivoire <sup>(1)</sup>, fut pour le Roi une raison de revendiquer pour l'État le droit de faire le commerce afin de « se rattraper un peu <sup>(2)</sup> ».

La réoccupation pacifique de la station de Stanley-Falls et les contacts suivis avec les Arabes allaient créer une situation favorable à un commerce d'ivoire très important. A l'époque où les agents de l'État s'établissaient aux Falls, GRESHOFF, représentant la N. A. H. V, y arriva aussi. Il était pour l'État un concurrent d'autant plus dangereux qu'il n'était pas un inconnu pour TIPPO TIP. Celui-ci, au terme de son voyage Zanzibar-Congo, avait fait escale à Banane, où les commerçants hollandais lui avaient confié une lettre pour leurs compatriotes de Léopoldville. Lors d'une réception au siège de la maison hollandaise à Léopoldville, TIPPO TIP avait remis la lettre et GRESHOFF, en commerçant habile, devinant le profit qu'il pourrait tirer en entretenant de bonnes relations avec le chef arabe, grand trafiquant d'ivoire et nommé gouverneur aux Falls, demanda à celui-ci de lui laisser un homme de confiance avec lequel il projetait de lui rendre prochainement visite aux Falls. C'était cette visite que GRESHOFF venait rendre quand il rencontra les agents de l'État à peine établis à la station de Stanley-Falls. Son voyage fut d'ailleurs fructueux car il put acheter de l'ivoire pour toutes ses marchandises et, en

(1) Allusion à l'ordonnance du gouverneur général du 19 octobre 1887 sur l'exemption de droits de sortie des produits provenant du Haut-Congo (*Bull. Off.*, 1889, p. 2). Antérieurement, les droits de sortie pour l'ivoire, établis par décret du 15 décembre 1885 (*Bull. Off.*, 1886, p. 40), étaient de 50 F les 100 kg.

(2) Pour l'entretien du Roi avec BEERNAERT et les instructions à envoyer à JANSSEN, voir LÉOPOLD II à STRAUCH, 19 avril 1888 (AF. I, XIII, n° 724).

outré, en obtint contre des livres sterling (1). Il manifesta aussi son intention d'établir un comptoir aux Falls et, rentré à Léopoldville, il écrivit effectivement à VAN KERCKHOVEN, le commissaire de district à Bangala, son intention de renouveler sa visite à TIPPO TIP afin d'y installer un agent dans la maison que le chef arabe avait mise à sa disposition (2).

Entretemps, J. BECKER était arrivé aux Falls. En plus de sa mission politique, il avait été chargé de négocier avec TIPPO TIP l'achat de l'ivoire dont il disposait. Celui-ci avait toutefois promis 15 tonnes à GRESHOFF contre une livraison de fusils. Ces armes furent saisies à Léopoldville par suite du décret du 11 octobre 1888 interdisant l'importation des armes à feu et de la poudre (3).

Une seconde visite de GRESHOFF coïncida avec le malaise qui régnait dans la région au début de l'année 1889. Comme le commerçant hollandais avait déjà intrigué auprès de TIPPO TIP lors de sa première visite (4), VAN KERCKHOVEN fit en sorte d'arriver le premier aux Falls. Il redoutait de voir GRESHOFF exploiter contre l'État le décret sur la prohibition des armes et l'établissement du camp de Basoko. GRESHOFF réussit à se procurer l'ivoire de SELIM-BEN-HAMED (5), mais c'est BECKER qui parvint à acheter le lot important de TIPPO TIP (6), d'où la colère de GRESHOFF de se voir évincé auprès du chef arabe par un agent de l'État (7).

(1) Pour l'amitié de GRESHOFF avec TIPPO TIP, voir TIPPO TIP, Autobiographie, *M. S. O. S.*, 1903, pp. 35 et 39 ; GRESHOFF récolta 5 tonnes d'ivoire, *M. G.*, 1888, p. 83.

(2) GRESHOFF à VAN KERCKHOVEN, 9 juillet 1888, copie, (*M. C.*, A. E., 55).

(3) *Bull. Off.*, 1888, p. 286. Il s'agissait de 72 fusils perfectionnés *Mauser* avec munitions. Voir aussi ce qu'en dit LIEBRECHTS, qui avait saisi les armes. Ch. LIEBRECHTS, Léopold II fondateur d'Empire, Bruxelles, 1932, p. 140.

(4) Voir plus haut pp. 148-149.

(5) Voir à ce sujet le rapport de VAN KERCKHOVEN, 5 juillet 1889 (*M. C.*, A. E., 55, n° 8), et plus haut pp. 169-170.

(6) Copies de documents faites par FIVÉ (*M. C.*, Fonds FIVÉ, Farde I).

(7) GRESHOFF à LIEBRECHTS, 16 mars 1889 (*M. C.*, A. E., 55, n° 4 annexe) GRESHOFF écrit entre autres : « Sous quantité de prétextes plus ou moins scienti-

Le 9 avril 1889, BECKER pouvait écrire « qu'il ne faisait que peser l'ivoire » et que c'était la réussite d'un des objectifs de sa mission : entretenir des relations commerciales avec les Arabes. A en croire BECKER, les Arabes venaient aussi d'Ujiji, de Tabora et de Nyangwe vendre leur ivoire à la station des Falls <sup>(1)</sup>.

TIPPO TIP avait demandé à BAERT, son premier secrétaire, qui avait quitté les Falls pour cause de maladie vers la fin de novembre, que l'État se chargeât d'envoyer son ivoire sur les marchés d'Europe pour y être vendu, et fournisse en échange les marchandises dont il avait besoin <sup>(2)</sup>.

La situation, au point de vue commercial, était donc favorable à l'État. Quand BECKER quitta la région du Haut-Congo, il fut remplacé par TOBBACK, qui avait été son adjoint, pour assurer la bonne marche des transactions commerciales. TOBBACK s'installa chez TIPPO TIP et se disait un négociant de premier ordre <sup>(3)</sup>. L'importance de Stanley-Falls en tant que grand marché pour le commerce de l'ivoire, est confirmée par TIPPO TIP, qui dit dans ses mémoires que chaque mois deux ou trois vapeurs de l'État ou des maisons de commerce emportaient tout l'ivoire et que parfois ils devaient en laisser. Stanley-Falls était devenu le grand centre de l'Afrique équatoriale et il ne fallait plus envoyer des caravanes pour acheter quoi que ce soit à Zanzibar, Tabora ou Ujiji <sup>(4)</sup>.

L'autorité dont TIPPO TIP jouissait comme gouverneur, devait lui être profitable car il défendait aux Arabes de

fiques, civilisateurs et humanitaires, les officiers de l'État sont nos concurrents dans le haut Congo, c'est bien triste pour nous autres, aussi je ferai l'impossibilité, s'il le faut, pour mettre ces choses-là au jour ».

<sup>(1)</sup> Lettre de BECKER, publiée dans *Deutsche Kolonialzeitung*, n° 32, 14 septembre 1889, *Der Kongostaat und die Araber*.

<sup>(2)</sup> Note de JANSSEN pour le Roi, 20 février 1889 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 132). Le Roi nota en réponse : « Ceci est intéressant (...) ».

<sup>(3)</sup> *Suite de mon journal*, 18 septembre 1889 (M. C., Fonds TOBBACK).

<sup>(4)</sup> TIPPO TIP fait mention de commerçants belges, français et hollandais, voir TIPPO TIP, *Autobiographie*, M. S. O. S., 1903, p. 41.



vendre leur ivoire à aucun autre qu'à lui, de sorte que tout l'ivoire venait aux Falls et que TIPPO TIP en était le grand courtier <sup>(1)</sup>. Le Gouvernement avait pensé bien faire en envoyant des instructions pour que l'on engage TIPPO TIP à vendre tout son ivoire à l'État au lieu d'en céder une partie au commerce privé et pour que l'on permette aux agents d'acheter directement aux autres Arabes. Les instructions adressées à BAERT et arrivées aux Falls après le départ de celui-ci, furent interceptées par VAN KERCKHOVEN, qui expliqua au Gouvernement pourquoi il n'avait pas transmis les instructions à TIPPO TIP. D'abord, celui-ci n'aurait pas manqué d'avoir recours à GRESHOFF pour avoir une traduction certifiée conforme et le commerçant hollandais aurait ainsi connu les offres de l'État. Quant au conseil de se passer de l'intermédiaire de TIPPO TIP pour acheter directement aux autres Arabes, VAN KERCKHOVEN préconisait de s'y prendre avec la plus grande prudence si on ne voulait pas porter une atteinte sérieuse aux intérêts du chef arabe <sup>(2)</sup>.

Au mois d'octobre 1889, le gouverneur général JANSSEN vint visiter la station des Falls et il discuta avec TIPPO TIP au sujet d'une taxe à payer sur l'ivoire par les Arabes. Ceux-ci payeraient un tribut mais, par contre, ils seraient autorisés à faire le commerce légitime dans toutes les régions de l'État. D'après TIPPO TIP, l'État demandait 5 livres d'ivoire par frasila (35 livres), soit 14 %. Pour son propre ivoire, TIPPO TIP se déclara d'accord mais proposa d'imposer l'ivoire des autres Arabes à 3 livres par frasila, soit 9 % <sup>(3)</sup>. L'impôt fut établi à partir du 22

(1) *Suite de mon journal*, 24 avril 1889 (M. C., Fonds TOBBACK).

(2) Rapport VAN KERCKHOVEN, 5 juillet 1889, (M. C., A. E., 55, n° 8). La lettre qui devait être remise à TIPPO TIP comportait ce qui suit : « L'État pourrait vous acheter à un prix à convenir tout l'ivoire que vous auriez, ainsi vous serez déchargé des ennuis de compte, de transport, de ventes avec les commissionnaires européens. Vous pourriez recevoir en retour les marchandises et objets que vous demanderez au prix coûtant en Europe, plus les frais de transport ».

(3) TIPPO TIP, *op. cit.*, p. 41. Cela permettait sans doute à TIPPO TIP de taxer

décembre 1889 (1).

Toutefois, les critiques ne tardèrent pas à s'élever en Europe contre les achats d'ivoire par l'État. Une première protestation vint du siège à Rotterdam de la N. A. H. V., qui prétendait avoir reçu du Gouvernement l'assurance que des ordres avaient été donnés défendant aux agents de l'État de s'occuper de l'achat d'ivoire. La maison hollandaise se plaignait, en outre, des achats opérés par BECKER et VAN KERCKHOVEN, qui portaient un préjudice considérable aux négociants ordinaires (2). Le Roi prétendit que l'État n'entendait pas faire le commerce proprement dit et que les achats avaient été faits dans un intérêt politique et pour couvrir les dépenses. Il demanda à VAN EETVELDE de lui soumettre la réponse que celui-ci comptait faire à la maison hollandaise (3). Le lendemain, le Roi écrivit que la déclaration verbale de 1887 suivant laquelle l'État n'achèterait pas d'ivoire, avait été faite à son insu, et que dès qu'il avait pu se douter de la chose, il avait formellement prescrit le contraire. Il envoya un projet de réponse destinée à la société hollandaise dans laquelle il était affirmé que les transactions en ivoire étaient imposées par les nécessités politiques, les agents de commerce cherchant à faire croire aux indigènes qu'eux seuls pouvaient leur être utiles, du chef de leur négoce (4). Du point de vue des réactions diplomatiques, VAN EETVELDE jugea dan-

l'ivoire des autres à son profit. A la côte orientale, les droits de sortie étaient de 15 %, de sorte que la taxe proposée par l'État pouvait sembler acceptable aux Arabes.

(1) Copies d'extraits de rapports (Papiers WAHIS). Il n'est guère possible d'établir ce que cet impôt à rapporté à l'État. Un relevé des recettes (A. G. R., Pap VAN EETVELDE, n° 74) donne comme patente due par les Arabes pour l'année 1890, 1.197 F, pour 1891, manque, et pour 1892, 33.927 F. D'autre part, dans le tableau du budget de l'É. I. C. pour l'année 1891 figure une somme de 10.000 F comme patente due par les Arabes (*M. G.*, 1891, p. 28) ; quelques mois plus tard il est publié que la patente due par les Arabes avait rapporté pour le premier semestre de 1891 une somme de 21.719 F. (*M. G.*, p. 103).

(2) N. A. H. V. à VAN EETVELDE, 5 juillet 1889, copie (M. C., A. E., 56).

(3) Note du Roi, 9 juillet 1889 (*Ibidem*).

(4) Note du Roi et projet de réponse, 10 juillet 1889, copies (M. C., A. E., 56).

gereux l'aveu du Roi que l'État faisait le troc de l'ivoire. Il fut d'avis que le premier intérêt de l'État était de favoriser le commerce, car plus celui-ci était prospère, plus le trésor pouvait en profiter en prenant sa part des bénéfices au moyen de l'impôt <sup>(1)</sup>. Le 27 juillet, il fut répondu à la N. A. H. V. que

« les fonctionnaires n'achètent de l'ivoire ni pour leur propre compte ni pour le compte de tiers »

mais que ces achats se font à titre exceptionnel, soit afin de compenser les dépenses extraordinaires de l'État, soit par nécessité politique <sup>(2)</sup>.

La protestation de la maison hollandaise n'empêcha pas le renouvellement de la recommandation d'acheter autant d'ivoire que possible ; on suggéra aussi de profiter du procès intenté par STANLEY à TIPPO TIP pour faire pression sur celui-ci afin qu'il réalisât son ivoire par la voie du Congo où ses biens ne risquaient pas d'être saisis <sup>(3)</sup>. Le capitaine HANEUSE, qui se rendit quelques mois plus tard à Zanzibar en mission spéciale, devait faire comprendre les avantages que TIPPO TIP pouvait obtenir en vendant tout son ivoire au Congo. Les frais de transport et les risques seraient nuls pour lui <sup>(4)</sup>. En réalité, il en était ainsi pour tous les Arabes, à condition de pouvoir échanger leur ivoire contre les marchandises

<sup>(1)</sup> VAN EETVELDE à LÉOPOLD II, 10 juin 1889 (*Ibidem*).

<sup>(2)</sup> VAN EETVELDE à N. A. H. V., 27 juillet, minute (*Ibidem*).

<sup>(3)</sup> VAN EETVELDE à LÉOPOLD II, 4 janvier 1890 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 27). En renouvelant les instructions pour l'ivoire, VAN EETVELDE ajouta qu'à la suite du procès intenté par STANLEY, les biens et l'ivoire de TIPPO TIP et de ses agents risquaient d'être saisis à Zanzibar. Le Roi marqua son accord tout en conseillant d'être prudent dans les expressions employées concernant le procès, pour ne pas indisposer STANLEY. Le Souverain comptait encore employer ses services. Voir aussi VAN EETVELDE à SÉFU, 30 janvier 1890 (*Ibidem*, n° 36), lettre dans laquelle VAN EETVELDE insiste pour faire comprendre que le père de SEFU a tout intérêt à « faire le commerce dans le pays, où il est sous notre protection ».

<sup>(4)</sup> Instructions confidentielles pour HANEUSE, s. d. (avril 1890) (A. G. R. Papiers VAN EETVELDE, n° 157).

de leur choix. Or, les fusils et la poudre étaient pour eux des articles de toute première nécessité tant pour se maintenir à l'intérieur de l'Afrique que pour organiser leurs expéditions lointaines. En outre, les armes étaient les articles courants qu'on offrait aux chefs indigènes contre de l'ivoire. C'est ainsi que lors du voyage du Gouverneur général aux Falls, TIPPO TIP lui avait demandé 1.000 fusils et de la poudre. Après l'échec de la mission politique de BECKER, il fallut faire suite à la demande de TIPPO TIP si l'on ne voulait pas encourir un même échec sur le plan commercial. Un premier envoi de 500 fusils eut lieu au début de l'année 1890. Avant de commander les 500 autres, VAN EETVELDE consulta le Roi et lui fit comprendre que si l'on apprenait que l'État vendait des armes, on ne manquerait pas d'accuser celui-ci d'interdire le trafic des armes pour s'en réserver le monopole et se procurer de l'ivoire en échange. Il fut convenu de « donner » les fusils à TIPPO TIP, en tant que gouverneur, dans le but de lui permettre de faire respecter l'autorité de l'État mais d'exiger un tribut spécial, équivalent à la valeur des armes fournies (1).

Le résident des Falls, TOBBACK, avait dû demander la permission d'acheter de l'ivoire contre des armes et des munitions car, au mois d'avril 1891, le Roi s'informa si le télégramme était parti autorisant TOBBACK à promettre une certaine quantité d'armes et de poudre en paiement de 30 tonnes d'ivoire (2). Vers la même époque, LIEBRECHTS communiqua au Roi que 1.000 fusils et 100 charges de poudre allaient être expédiés le 18 avril et qu'une partie de cet envoi serait mis à la disposition de TOBBACK pour la récolte de 13 tonnes d'ivoire « payées à l'exclusion de toute autre marchandises (3) ». En juillet, VAN EETVELDE, sur

(1) Pour ce premier envoi d'armes, voir VAN EETVELDE à LÉOPOLD II, 21 février 1890 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 27). Voir aussi plus haut p. 177.

(2) LÉOPOLD II à VAN EETVELDE, 5 avril 1891, (*Ibidem*, n° 28).

(3) LIEBRECHTS à LÉOPOLD II, avril (1891) (M. C., I. R. C. B., Cor. LÉOPOLD II-LIEBRECHTS).



la proposition de l'inspecteur d'État VAN KERCKHOVEN, soumit au Roi un projet autorisant la vente de fusils à silex et de poudre commune, dans les régions du Haut-Congo qui ne pouvaient pas être considérées comme atteintes par la traite des esclaves. La proposition était motivée d'une part, par l'utilité qu'il y avait de mettre aux mains des populations des armes qui leur permettraient de résister éventuellement aux chasseurs d'hommes et, d'autre part, par l'inefficacité des mesures prises jusqu'à présent, étant donné que le trafic des armes et de la poudre était toléré dans les colonies voisines. VAN EETVELDE disait aussi qu'il avait donné ordre d'envoyer 50 charges de poudre et 500 fusils lisses par le bateau du 18 août (1). Le Roi répondit qu'il se refusait absolument à violer son décret et à laisser vendre librement de la poudre et des armes au Congo, mais ajoutait cependant ce qui suit :

« (...) je vous invite formellement à donner suite à l'envoi de poudre et d'armes à nos agents. Notre devoir est de fortifier notre influence par tous les moyens utiles et convenables » (2).

Le 18 août, 1.000 fusils et 100 charges de poudre (3) furent embarqués pour le Congo à partager entre VAN-GELE et TOBBACK, et le Roi donna ordre de commander encore 1.000 fusils supplémentaires : 500 destinés à Boma, en réserve à la disposition du Gouverneur général, et 500 autres en réserve à Bruxelles (4). En outre, le Roi désirait absolument que 1.500 kg de poudre partent

(1) VAN EETVELDE à LÉOPOLD II, 9 juillet 1891 (M. C., I. R. C. B., Cor. LÉOPOLD II-VAN EETVELDE).

(2) LÉOPOLD II à VAN EETVELDE, 10 juillet 1891 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 28).

(3) BAERT à VAN EETVELDE, 18 août 1891 (*Ibidem*, n° 48). Il s'agit donc d'une quantité double de fusils et de poudre que celle mentionnée par VAN EETVELDE dans sa lettre du 9 juillet.

(4) BAERT à VAN EETVELDE, 17 août 1891 (*Ibidem*, n° 48). Voir aussi LIEBRECHTS à VAN EETVELDE, 17 août 1891 (*Ibidem*, n° 45).



d'Ostende par le bateau SS. *Edmond Bohlen* du 3 septembre (1). Ce même jour, le Roi s'informa si TOBBACK avait reçu les 200 charges qu'il supposait être restées en souffrance à Matadi et ne cacha pas son appréhension que

« dépourvu de tout aux Falls, il (Toback) n'y peut faire que de tristes et onéreuses récoltes ».

Le Roi insista pour que TOBBACK soit mis en mesure de récolter 30 tonnes au moins (2).

Les fusils et munitions ne furent pas seulement livrés aux Arabes mais ils servirent aussi comme articles d'échange à l'expédition VANGELE sur le haut Ubangi et à l'expédition VAN KERCKHOVEN, qui toutes deux opéraient dans des régions fort riches en ivoire et peu exploitées. Un fusil à piston était échangé contre 275 kg d'ivoire (3). VAN KERCKHOVEN écrivait qu'il

« compte sur une production annuelle de 50 à 60 tonnes d'ivoire et cela d'une façon absolue » (4).

ROUSSEAUX, membre de l'expédition VAN KERCKHOVEN, avait récolté 4.800 kg d'ivoire contre 25 fusils à piston (5). VAN KERCKHOVEN lui-même signale en parlant des récoltes d'ivoire,

(1) LIEBRECHTS à VAN EETVELDE, 24 août 1891 (*Ibidem*, n° 45) et BAERT à VAN EETVELDE, s. d. (août 1891) (*Ibidem*, n° 48). Le transport de la poudre vers Ostende et l'embarquement étaient des opérations délicates. Le Roi avait envoyé le comte DE BORCHGRAVE « dans tous les ministères pour aider à la chose » écrit BAERT, le chef de cabinet du Gouvernement du Congo.

(2) LÉOPOLD II à VAN EETVELDE, 3 septembre 1891 (*Ibidem*, n° 28).

(3) LIEBRECHTS à LÉOPOLD II, s. d. (septembre 1891), (M. C., I. R. C. B. Cor. LÉOPOLD II-LIEBRECHTS) : « Vangele fait connaître qu'avec un seul fusil il récolte 275 kg d'ivoire. Par centaine d'armes, il peut en conséquence obtenir vingt tonnes, indépendamment de la poudre et des capsules ».

(4) VAN KERCKHOVEN à VAN EETVELDE, 16 septembre 1891 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 4).

(5) ROUSSEAU à DAENEN, 11 septembre 1892 et 23 janvier 1893 (M. C. T., Archiv. DAENEN, Farde V).

« qu'il pouvait faire la concurrence à quiconque, par suite des marchandises très avantageuses qu'il possédait à cet effet : fusils, poudre, cuivre » (1).

A DAENEN, chef de la zone Roubi-Uele, VAN KERCKHOVEN écrivit :

« (...) Pour l'achat d'ivoire il faut de la poudre, des capsules, des fusils, peu d'étoffes et de petites perles » (2).

Dès le début de l'année 1890, les sociétés belges établies au Congo, commencèrent également à critiquer l'activité commerciale de l'État (3) et exigèrent de celui-ci qu'il leur abandonnât le droit exclusif de récolter l'ivoire dans une partie du domaine public. L'opposition devint encore plus vive, sans doute à la suite du décret du 25 mars 1890, portant les droits de sortie sur l'ivoire de 50 à 200 F les 100 kg (4). A cette époque, le Roi espérait un prêt de vingt-cinq millions de l'État belge. Le ministre BEERNAERT avait déposé le projet le 9 juillet. Celui-ci avait voulu être renseigné sur l'activité commerciale de l'État du Congo pour pouvoir répondre aux interpellations à la Chambre. Dans une note, en date du 27 juin, le Roi expliqua à BEERNAERT que l'État du Congo ne faisait pas le commerce mais qu'il s'efforçait seulement de tirer parti des produits de son domaine, et que la conduite des sociétés qui s'enrichissaient au Congo grâce aux sacrifices que s'imposait l'État, était « immorale et scandaleuse ». Les ressources que l'État se procurait servaient à l'intérêt général et à combler les déficits, ce qui le dis-

(1) LIEBRECHTS au Roi, s. d. (septembre 1891) (M. C., I. R. C. B., Cor. LÉOPOLD II-LIEBRECHTS).

(2) VAN KERCKHOVEN à DAENEN, 30 janvier 1892 (M. C. T., Archiv. DAENEN, Farde VI).

(3) A titre d'exemple, voir extrait de lettre de HODISTER envoyé par la S. A. B. le 13 juin 1890 au Gouvernement belge (M. A. E., E. I. C., Question commerciale 1889-1891, n° 1).

(4) *Bull. Off.*, 1890, p. 81.

pensait de s'adresser aux contribuables (1). Le Roi ne tenait guère à faire des concessions et affirmait que si même la Conférence de Bruxelles consentait les droits d'entrée que l'on en espérait, le budget du Congo serait encore en déficit de plusieurs millions, et que dans cette situation il ne pouvait renoncer aux produits du domaine (2).

Mais, comme une violente opposition aux achats d'ivoire faits par l'État s'était manifestée pendant les semaines qui précédèrent le vote des Chambres, il fallut agir pour ne pas se voir refuser le prêt de l'État belge. Ainsi donc, par décret du Roi-Souverain du 9 juillet 1890, l'État abandonna exclusivement aux particuliers la récolte de l'ivoire de son domaine dans les territoires situés au delà du Stanley-Pool et accessibles aux vapeurs, en aval des chutes de Stanley-Falls et en aval des chutes des affluents du Congo, sur une profondeur de rive de 50 km. Par contre, les droits de patente étaient portés de 2 F à 4 F par kilogramme d'ivoire dans les autres régions (3).

Le décret n'empêcha pas des agents de l'État de continuer les achats à la station de Stanley-Falls, qui se trouvait dans la zone d'exploitation réservée aux particuliers. L'année suivante, le Gouverneur général, se plaignant de l'insouciance et de l'apathie des agents qui cherchaient à faire ce qui leur convenait, écrivait :

« M. Tobback, qui croit se signaler d'une façon si remarquable par ses achats d'ivoire, tous faits illégalement, pourrait figurer en tête de cette dernière catégorie » (4).

(1) LÉOPOLD II à BEERNAERT 27 juin 1890 (M. A. E., E. I. C., Question commerciale 1889-1893, n° 2). Voir aussi LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 27 juin 1890, (M. A. E., Pap. LAMBERMONT, n° 999) et copie conforme (M. A. E., Conf. Antiesclav., vol. IX, n° 62).

(2) LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 25 juin 1890 (M. A. E., Pap. LAMBERMONT, n° 996), copie conforme, (M. A. E., Conf. Antiesclav., vol. VIII, n° 136).

(3) *Bull. Off.*, 1890, p. 80. Pour le danger de se voir refuser le prêt de l'État belge, voir WAHIS à VAN EETVELDE, 16 juillet 1891 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 37).

(4) WAHIS à VAN EETVELDE, 16 juillet 1891 (*Ibidem*). La minute dans Pap. WAHIS, Farde Minutes.

En fait, des instructions envoyées le 31 août 1890 de Bruxelles pour TOBBACK, tout en insistant pour récolter une grande quantité d'ivoire, prescrivait de commencer les opérations à 50 km en amont des Falls. Un autre agent, LIPPENS, était chargé de se rendre à Kasongo comme résident et avec la mission d'y récolter de l'ivoire. L'indemnité accordée, établie selon les directives du Roi <sup>(1)</sup>, était calculée comme suit pour inciter les agents à acheter au plus bas prix possible :

10%	pour l'ivoire acheté à	8 F le kg	
9%	»	10 F	»
8%	»	12 F	»
7%	»	14 F	»
6%	»	16 F	»

Le pourcentage était calculé sur le prix d'Europe des marchandises données en échange de l'ivoire <sup>(2)</sup>.

Il n'a pas dû être difficile de trouver des prétextes pour légitimer les achats d'ivoire faits à la station de Stanley-Falls. L'ivoire provenait, en effet, de l'intérieur et était amené par les expéditions arabes qui opéraient à grande distance. En outre, on avait adjoint à TOBBACK deux agents itinérants. L'ivoire s'achetait contre toutes sortes de marchandises. Si les sources nous renseignent sur la façon de procéder, il n'est cependant pas possible d'établir, même approximativement, la quantité d'ivoire achetée par l'État aux Arabes <sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> LÉOPOLD II à VAN EETVELDE, 15 août 1890 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 27). Voir aussi note du Roi sur lettre VAN EETVELDE à LÉOPOLD II, 8 août 1890 (*Ibidem*). Au mois d'avril 1889, le gouvernement central avait déjà accordé aux agents une commission de 5 % sur les bénéfices nets que procuraient les achats d'ivoire. Voir à ce sujet, Copies de documents faites par FIVÉ (M. C., Fonds FIVÉ, Farde I).

<sup>(2)</sup> Pour les instructions à remettre à TOBBACK, voir la lettre WAHIS au gouverneur général, 31 août 1890, copie (M. R. A., Dossier TOBBACK).

<sup>(3)</sup> Une minute de TOBBACK fait mention d'un achat d'ivoire provenant de : TIPPO TIP, 33.149 livres à 6,89 F ce qui fait 228.687 F ou 9.147 liv. stg. ; GHALFAN 4.879 livres à 7,12 F, ce qui fait 44.600 F ou 1.784 liv. stg. Il existe plusieurs pièces fragmentaires d'« état de l'ivoire récolté par M. TOBBACK », voir M. R. A.,

Le décret de juillet 1890 n'amena toutefois qu'une détente provisoire entre les sociétés et l'État du Congo, car le Roi, trouvant la situation financière « extrêmement difficile et pénible », regretta la concession à laquelle il avait consenti,

« qui lui a fait perdre une ressource considérable, ne lui a valu aucune gratitude de la part des sociétés qui attaquent les nouveaux impôts dans les termes d'une haute inconvenance » (1).

De leur côté, les sociétés demandaient une diminution d'impôts et offraient 2 % sur les bénéfiques (2). La S. A. B. était venue solliciter le monopole des transports de l'ivoire de l'État et de sa vente à Anvers ainsi qu'un certain partage des bénéfiques (3), mais le Roi avait refusé, estimant que le prix de transport demandé était trop élevé. Il s'obstinait à récolter l'ivoire dans les domaines éloignés des rivières et était prêt à prendre les sociétés comme agents de ses ventes et à leur accorder de ce chef une commission selon l'habitude (4). Mais l'État n'avait aucun avantage à confier le transport aux sociétés car il avait ses porteurs de Léopoldville à Boma, qui, dans ce cas, retourneraient à vide et, en outre, il possédait des navires pour le transport par mer (5).

En présence de l'opposition des compagnies et du fait que la Conférence de Bruxelles avait autorisé la percep-

Dossier TOBACK. Le *M. G.*, 1893, p. 43, et 1894, p. 3, donne la quantité exportée du Congo :

Année	1889	1890	1891	1892	1893	tonnes exportées	dont	46 tonnes	vendues à Anvers
	134	184	172	204	375	»	»	»	»
		77	60	119	224	»	»	»	»

(1) LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 25 septembre 1890 (M. A. E., Pap. LAMBERMONT, n° 1032). Le Roi fait allusion aux droits d'entrée que l'État comptait imposer après en avoir obtenu l'autorisation de la Conférence de Bruxelles.

(2) LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 9 octobre 1890, (*Ibidem*, n° 1040).

(3) LÉOPOLD II à BANNING, 2 décembre 1890 (A. G. R., Pap. Banning, n° 143).

(4) LÉOPOLD II à BANNING, 3 décembre 1890 (*Ibidem*).

(5) LÉOPOLD II à BANNING, 4 décembre 1890 (*Ibidem*).



tion de droits d'entrée et avait créé ainsi de nouvelles ressources pour l'État, un décret du Roi-Souverain du 19 février 1891 supprima les droits de patente sur l'ivoire et établit une taxe de 10 % *ad valorem* sur l'ivoire acheté dans tous les territoires du Congo dans une zone s'étendant à 50 km du fleuve et des rivières navigables et une taxe de 25 % sur l'ivoire acheté dans le reste de l'État Indépendant (1).

La détente apportée par le décret du 19 février 1891 ne dura pas, car les sociétés voulaient que l'État cesse le commerce de l'ivoire, même dans la zone qui n'était pas celle des rivières (2). L'État du Congo eut de nouveau à se défendre et le Roi lui-même rédigea une longue note « pour les archives et pour servir à un mémoire défensif (3) ». Peu de jours après, s'inspirant du projet royal, un mémoire défensif de l'É. I. C. contre l'accusation de faire le commerce dans ses domaines, fut remis au Roi qui le corrigea (4). D'après ce mémoire, le commerce implique l'idée de lucre ; or, les faits qu'on reproche à l'État ne s'inspirent pas de semblable considération. L'État n'a fait que retirer des ressources indispensables pour faire face à ses dépenses nécessaires et il a le droit d'exploiter le domaine public ; il l'a fait en récoltant l'ivoire et laissant tous les autres produits à exploiter par les particu-

(1) *Bull. Off.*, 1891, p. 23.

(2) LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 27 mai 1891 (M. A. E., Pap. LAMBERMONT, n° 1267).

(3) Note du Roi, 6 juin 1891 (M. C., A. E., 453). Concernant le commerce avec les Arabes, le Roi écrivait : « (...) Il fallait aussi que l'État prenne position vis-à-vis des Arabes auxquels on faisait croire que l'État n'était rien et que les Compagnies étaient tout (...) » C'est le même argument employé jadis pour légitimer le commerce de l'ivoire avec les indigènes par des raisons politiques. Voir à ce sujet plus haut p. 201.

(4) Mémoire, 11 juin 1891, rédigé par VAN EETVELDE (?), (M. C., A. E., 453). Les récoltes d'ivoire auraient donné les recettes suivantes :

Pour l'année	1887	44.831 F	
»	»	1888	77.582 F
»	»	1889	292.639 F
»	»	1890	246.761 F

liers. Si les ressources ordinaires peuvent suffire à maintenir l'administration, il faut cependant des ressources supplémentaires pour l'occupation pacifique de tous les territoires et la continuation de l'œuvre philanthropique commencée par le Comité d'Études et l'Association africaine. A l'appui de l'argumentation, le mémoire publia les recettes procurées par l'ivoire et les subsides du Roi.

Le 26 juin, VAN EETVELDE, persuadé que le sort de l'État, comme œuvre belge, était lié à celui des compagnies, demanda au Roi la permission de faire cesser d'une manière absolue les achats d'ivoire dans le district de Bangala (1). VAN EETVELDE était d'avis que les sociétés, pour la plupart des entreprises belges, devaient être soutenues. Sans doute pensait-il que la prospérité de ces compagnies constituerait la meilleure garantie pour l'avenir de l'État du Congo, du fait qu'elle faciliterait le placement de capitaux belges au Congo.

Les lettres ouvertes du colonel américain WILLIAMS, adressées au Roi des Belges, qui stigmatisaient les achats d'ivoire de l'État, vinrent envenimer le conflit à tel point qu'elles suscitèrent une interpellation à la Chambre le 19 juin 1891 (2). BEERNAERT répondit que l'achat

« de défenses d'éléphants était une nécessité mais que les spéculations commerciales du Congo pour le budget 1890 sont portées à 119.000 F. » (3).

(1) VAN EETVELDE à LÉOPOLD II, 26 juin 1891 (M. C., I. R. C. B., Cor. LÉOPOLD II-VAN EETVELDE).

(2) *Ann. Parl.*, Ch. des Représ., Session ordin. 1890-1891, pp. 1351-1352. WILLIAMS, après un voyage au Congo, publia en 1891 un pamphlet à l'adresse de l'É. I. C., B. C. B., III, c. 925. C'était pour combattre l'effet produit par ce pamphlet que BANNING suggéra de faire adresser au Roi par les administrateurs, un rapport sur la situation politique et administrative de l'État. Ce rapport fut publié le 16 juillet dans le *Bull. Off.*, 1891, 165. Voir à ce sujet E. BANNING, *Mémoires politiques et diplomatiques*, Paris-Bruxelles, 1927, p. 295.

(3) On ne peut guère se fier aux recettes et dépenses officielles. Nous avons au moins une preuve que le budget de 1892 fut remanié. Lorsque l'État du Congo avait fourni des explications à BEERNAERT pendant le conflit avec les sociétés, le ministre avait fait remarquer que l'État ne faisait pas figurer dans le budget les dépenses pour les provinces du Nord, qui devaient être très élevées, car il

Cependant, l'entente avec les sociétés ne put être réalisée, d'autant moins que le Roi voulait mettre en pratique sa politique de l'exploitation du domaine. La situation fut jugée comme grave par BEERNAERT (1). Au mois de septembre, le Roi insista pour que les frais extraordinaires consentis pour les quatre grandes expéditions produisent en temps utile 250 tonnes d'ivoire de récolte extraordinaire (2). Trois jours plus tard, il insista encore pour que l'expédition VANGELE et l'expédition VAN KERCKHOVEN et TOBBACK aux Falls, terminent les récoltes d'ivoire dans l'année (3). Fin du mois, il écrivit au vice-gouverneur général WAHIS qu'en fixant à 250 tonnes ou 300 tonnes les récoltes d'ivoire, il n'exagérait pas les droits de l'État sur les fruits domaniaux qui sont sa propriété (4).

Comme les Français avaient élevé des protestations et se montraient actifs au delà de l'Ubangi, le Roi les soupçonna de vouloir lui enlever des territoires et lui « raffer » l'ivoire. Aussi examina-t-il le moyen de décréter que, pendant deux ans, les indigènes lui donneraient une part

s'agissait des expéditions VANGELE, VAN KERCKHOVEN et vraisemblablement les expéditions entreprises par les forces du camp de Basoko. Lors d'un entretien à ce sujet avec BEERNAERT, VAN EETVELDE avait été très embarrassé et écrivit entre autres au Roi : « (...) J'ai discuté le budget extraordinaire (...). Le budget ordinaire est majoré de 80.000 F pour les plantations. Le produit du domaine et des tributs est diminué de manière à laisser apparaître un versement du Roi Souverain de 360.498 F qui équilibrera le budget et une note porterait que le versement du Souverain s'est élevé en 1891 à 700.000 F (le chiffre exact ne m'est pas connu) au dessus du million prévu au budget de cette année ». Voir à ce sujet VAN EETVELDE à LÉOPOLD II, copie, 10 juin 1892 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 152). Faut-il en déduire que les recettes de l'ivoire, qui étaient publiées, constituaient le solde des bénéfices après que l'on en eut déduit les frais des grandes expéditions qui n'étaient que fort partiellement couvertes par le budget extraordinaire ?

(1) Canevas de mon entretien avec le Roi les 21 et 22 juillet 1891, dans E. VAN DER SMISSEN, *Léopold II et Beernaert d'après leur correspondance inédite*, Bruxelles, 1920, t. II, p. 213.

(2) LÉOPOLD II à VAN EETVELDE, 3 septembre 1891 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 28).

(3) LÉOPOLD II à VAN EETVELDE, 6 septembre 1891 (M. C., I. R. C. B., Cor. LÉOPOLD II-VAN EETVELDE).

(4) LÉOPOLD II à WAHIS, 29 septembre 1891, copie certifiée conforme par le Roi Pap. WAHIS).

de leurs récoltes et la préférence sur le tout, pour couvrir les frais énormes de premier établissement des stations de l'État à opposer aux Français (1). C'est dans l'intention d'activer l'exploitation du domaine, que parut le décret du 29 septembre 1891, donnant ordre aux commissaires de l'Aruwimi-Uele et de l'Ubangi, ainsi qu'aux chefs d'expéditions sur le haut Ubangi, de prendre des mesures urgentes et nécessaires pour conserver à la disposition de l'État les fruits domaniaux notamment l'ivoire et le caoutchouc (2). Le décret ne parut pas dans le *Bulletin Officiel*, et allait avoir comme conséquence de renforcer l'exploitation des fruits du domaine au détriment des sociétés.

Dès le début de l'année 1892, l'État du Congo eut à soutenir de violentes attaques de la presse de toutes opinions, qui l'accusait d'avoir établi en pratique le monopole du commerce de l'ivoire. Les journaux lui faisaient grief de diriger une partie de l'ivoire vers Liverpool et Hambourg (3), d'échanger des armes et de la poudre contre de l'ivoire alors que l'importation de fusils par des particuliers était défendue, et de stimuler le zèle de ses agents pour le négoce en leur allouant une commission sur les achats d'ivoire (4). De même, la

(1) LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 27 septembre 1891 (M. A. E., Pap. LAMBERMONT, n° 1203 et une seconde lettre même date, n° 1204).

(2) LYCOPS-TOUCHARD, Recueil Usuel de la Législation de l'É. I. C., Bruxelles, 1903, t. I, p. 606, date fautive du décret du 21 septembre ; M. G., 1892, p. 79.

Ce décret inaugurerait-il une nouvelle période de la politique économique de l'État du Congo ? Il semble plutôt consacrer ce qui déjà se pratiquait en fait. Dans la plupart des régions, l'État s'était réservé un monopole de fait, mais devant le danger de se voir supplanté par le secteur privé, il voulait se réserver l'ivoire et le caoutchouc dans les régions les plus riches.

(3) *Le Patriote*, 5 mars 1892. Il s'agit d'ivoire transbordé à Anvers sur des péniches se rendant en Allemagne. Mais il est certain que des lots d'ivoire étaient envoyés directement de Congo vers l'étranger pour le compte de l'État. Le 3 septembre 1891, le Roi écrivit à VAN EETVELDE de donner ordre au Congo d'envoyer la moitié de l'ivoire à Liverpool. Voir à ce sujet la lettre de LÉOPOLD II à VAN EETVELDE, 3 septembre 1891 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 38).

(4) *La Chronique*, Bruxelles, 27 mars 1892.



vente d'un lot de 32 tonnes appartenant entièrement à l'État, avait été particulièrement critiquée (1).

Bientôt également, les mesures prises par le commissaire de district BAERT, par le chef de l'expédition Ubangi-Uele et par le commissaire de district LEMAIRE, furent connues en Belgique. Elles étaient l'application du décret du 29 septembre et soulevèrent un tollé général de la part des commerçants (2).

Devant cette opposition toujours croissante des sociétés, le Roi chercha à se concilier l'appui de sociétés nouvelles (3) auxquelles il fit des concessions avantageuses. Pendant ce temps, des ordres en vue de récolter le plus d'ivoire possible et au plus vite, ne cessèrent d'être envoyés au Congo, mais on s'efforçait de prouver qu'une grande partie de l'ivoire récolté par l'État provenait de tributs payés par les indigènes (4). Officiellement, on avait supprimé les primes payées aux agents par l'État, mais, en réalité, elles étaient remboursées par les nouvelles sociétés et on songea à donner des indemnités et gratifications. On tenait toujours au principe des primes qui étaient considérées comme la condition primordiale du succès des récoltes (5).

(1) *La Gazette*, Bruxelles, 6 mai 1892.

(2) Circulaire BAERT, 15 décembre 1891, dans *M. G.*, 1892, p. 147 ; Deux circulaires LEMARINEL, 14 février 1892 et la circulaire LEMAIRE, 8 mai 1892, dans *M. G.*, 1892, p. 147.

(3) A titre d'exemple, voir une copie de la convention É. I. C. et *Caisse Hypothécaire Anversoise*, 18 février 1892 et 4 avril 1892, (M. C., I. R. C. B., Farde Finances (720)). Voir aussi *Pétition des fondateurs des sociétés anversoises à M. Beernaert*, septembre 1892, signée par BROWNE DE TRIÈGE et 14 autres fondateurs, Ces sociétés prennent la défense de la politique de l'É. I. C., (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 52). Deux autres sociétés s'étaient constituées sous le nom de *Société anversoise du Commerce au Congo*, fondée le 2 août 1892, et l'*Anglo-Belgian-India Rubber and Exploring Company*, constituée également à Anvers le 6 août 1892. Voir *M. G.*, 1892, pp. 79 et 86. Le Roi put ainsi opposer le groupe des sociétés anversoises aux sociétés de Bruxelles.

(4) VAN EETVELDE à WAHIS, 5 mai 1892, copie (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 37) ; Note du Roi à VAN EETVELDE, copie, 8 mai 1892, (*Ibidem*, n° 152).

(5) VAN EETVELDE à LÉOPOLD II, 10 mai 1892, copie, et réponse du Roi (*Ibidem*).



Cette longue et violente campagne soutenue par la presse et les compagnies commerciales n'avait pas manqué de causer un profond malaise <sup>(1)</sup> et de mettre en danger le gouvernement de BEERNAERT <sup>(2)</sup>. En outre, ce fut au moment où ce conflit était entré dans une phase aiguë que le désastre de l'expédition commerciale HODISTER fut annoncé. L'État du Congo exploita cet événement pour défendre sa politique tout en rendant les sociétés commerciales responsables des troubles qui avaient éclaté dans la zone arabe <sup>(3)</sup>.

La situation financière, qui dès la constitution de l'É. I. C. s'était avérée précaire, pesa lourdement sur la politique de l'État du Congo jusqu'en 1892. Les emprunts, les droits d'importation et le prêt consenti par l'État belge ne suffirent pas à équilibrer le budget. Pour le Roi, ce devint une question de vie ou de mort de son œuvre au Congo, et il se trouva acculé à trouver les ressources nécessaires au Congo même <sup>(4)</sup>.

Toujours à court de finances, on comprend la politique économique de LÉOPOLD II de récolter le plus d'ivoire possible. Devant l'opposition des sociétés commerciales, des concessions partielles furent faites mais, en réalité, l'État se réserva pratiquement le monopole de ce commerce dans les régions les plus riches en ivoire. L'État du Congo profita de ses relations avec les Arabes pour leur acheter le plus d'ivoire possible et n'hésita même pas à échanger des fusils et de la poudre contre de l'ivoire aussi

<sup>(1)</sup> Voir à ce sujet J. STENGERS, Textes inédits d'Émile Banning, Bruxelles, 1955, pp. 63-83 et Note de Banning sur la situation de l'État du Congo, août 1892, pp. 84-86.

<sup>(2)</sup> Ch. WOESTE, Mémoires pour servir à l'histoire contemporaine de la Belgique, t. I, pp. 472-473. WOESTE trouva injuste de vouloir disputer au Roi les ressources qui lui étaient indispensables.

<sup>(3)</sup> *L'Indépendance belge*, Bruxelles, 26 juillet 1892, Déclaration et opinion de M. VAN EETVELDE ; *M. G.*, 1892, p. 68. Pour l'expédition HODISTER, voir le chapitre VIII.

<sup>(4)</sup> J. BRUHAT, Léopold II, dans *Les Politiques d'expansion impérialiste*, Paris, 1949, pp. 102-104.

bien avec les Arabes qu'avec les chefs indigènes. Cependant, l'État du Congo n'agissait pas autrement que les autres puissances qui mettaient tout en œuvre pour attirer dans leur zone d'influence le courant commercial et, en particulier, le commerce de l'ivoire. Cette politique portera sur le plan international le conflit que l'É. I. C. eut à soutenir avec les Allemands et les Anglais dans l'Est africain.

#### ARTICLE III.

##### **La rivalité avec les autres Puissances sur le plan international.**

L'activité commerciale de l'É. I. C., inaugurée avec les Arabes à la station de Stanley-Falls, allait avoir comme conséquence de causer un préjudice au commerce de l'ivoire de la côte orientale. La politique de l'État du Congo était de faire pression sur les Arabes pour lui livrer la totalité de leurs récoltes d'ivoire. Mais les autres puissances, qui avaient tout intérêt à soutenir le courant commercial de l'Est africain, ne manquèrent pas à leur tour d'exercer une pression sur les grands trafiquants arabes pour attirer le commerce dans leurs zones d'influence respectives.

G. PORTAL, le consul anglais à Zanzibar, répondant à une lettre de TIPPO TIP qui lui demandait des nouvelles au sujet de la situation à Zanzibar et lui communiquait son intention de se rendre prochainement à la côte orientale, lui communiqua que des troubles étaient survenus à la côte et que les Allemands avaient obtenu des concessions territoriales importantes. Tout en lui souhaitant la bienvenue à Zanzibar, le consul invita TIPPO TIP à voyager avec sa caravane à travers les territoires anglais pour arriver à Mombasa et se déclara prêt à donner ordre

à tous les Anglais de l'intérieur de prêter leurs bons offices pour faciliter son voyage <sup>(1)</sup>.

Au moment où le consul anglais écrivait à TIPPO TIP, SEFU, le fils de celui-ci, avait atteint la côte à Saadani dans la zone allemande. Quelques jours plus tard, il s'excusa auprès du consul anglais d'avoir emprunté la route de caravane qui l'avait conduit à travers des territoires cédés aux Allemands, dans l'ignorance où il se trouvait des changements survenus à la côte <sup>(2)</sup>. Le consul en profita pour insister auprès de son gouvernement qu'il était grand temps que, du côté anglais, on prenne des mesures pour accueillir à leur arrivée ces grandes caravanes commerciales et pour leur fournir des entrepôts et du ravitaillement, car les Allemands faisaient pression sur TIPPO TIP, sur son fils et sur d'autres grands chefs, pour que les trafiquants arabes continuent à emprunter leurs anciennes routes qui aboutissaient toutes à Saadani, Panganini ou Bagamoyo, petits ports cédés aux Allemands <sup>(3)</sup>.

Quand la caravane de SEFU arriva à Saadani, endroit qui venait d'être le théâtre de violents combats, le capitaine WISSMANN chercha à entretenir les meilleurs rapports avec le fils de TIPPO TIP et non seulement lui procura des vivres mais, en pleine période de troubles, lui permit ainsi qu'à toute sa caravane, de quitter Saadani avec ses armes et munitions <sup>(4)</sup>. D'ailleurs, WISSMANN comptait se servir de SEFU comme intermédiaire pour négocier la paix avec un chef rebelle des environs de Saadani <sup>(5)</sup>.

Les Allemands exploitaient aussi contre les Anglais le

<sup>(1)</sup> PORTAL à TIPPO TIP, 15 juin 1889, traduction anglaise, (P. R. O., F. O. 84/1979/annexe 2).

<sup>(2)</sup> PORTAL à SALISBURY, 22 juin 1889 (*Ibidem*, n° 250).

<sup>(3)</sup> PORTAL à SALISBURY, 27 juin 1889 (*Ibidem*, n° 255).

<sup>(4)</sup> PORTAL à SALISBURY, 6 juillet 1889 (*Ibidem*, n° 259).

<sup>(5)</sup> PORTAL à SALISBURY, 6 juillet 1889 (*Ibidem*, n° 260) ; *M. G.*, 1889, p. 66.

procès intenté par STANLEY à TIPPO TIP. Comme dans les milieux anglais, on craignait des représailles de la part du chef arabe sur des sujets européens, le consul EVAN SMITH suggéra au Sultan de retenir SEFU comme otage à Zanzibar jusqu'à ce que la réaction de TIPPO TIP fût connue (1). Pour combattre la propagande menée par les Allemands, le consul envoya à TIPPO TIP une lettre déclinant toute responsabilité du gouvernement anglais dans le procès intenté par STANLEY, et l'engageant à venir sans crainte à la côte pour se défendre. En outre, WISSMANN ayant insinué à SEFU que les Anglais voulaient ruiner son père, le consul s'efforça d'employer tout son crédit pour persuader SEFU de la bonne volonté du Gouvernement anglais (2).

Les efforts faits par l'État du Congo afin que les Arabes lui livrent la totalité de leur ivoire, furent bientôt connus à Zanzibar. En effet, TIPPO TIP, à peine arrivé en juillet 1891 à la côte, reçut une lettre envoyée du Congo et qui avait été adressée à MOHAMED-BEN-SAÏD et à RUMALIZA, les deux principaux associés de TIPPO TIP. La lettre, signée par TOBBACK, résident de la station aux Falls, disait que le Roi des Belges ne désirait pas que les Arabes vendent de l'ivoire aux étrangers ou que cette marchandise quitte ses territoires par l'est. TIPPO TIP se rendit auprès du consul anglais pour demander ce qu'il devait faire devant ce dilemme : obéir au Roi et se brouiller avec les marchands anglais et allemands, ou vendre à tous et se brouiller avec les Belges (3). Une copie de la lettre de TOBBACK fut transmise au Foreign Office et lord SALISBURY, considérant le fait comme contraire à la

(1) EVAN SMITH à SALISBURY, 28 janvier 1890 (*Ibidem* /2059 /n° 37).

(2) EVAN SMITH à SALISBURY, 3 avril 1890 (*Ibidem* /2060 /n° 141 et l'annexe 2, EVAN SMITH à TIPPO, 3 avril 1890).

(3) PORTAL à SALISBURY, 27 août 1891 (*Ibidem* /2149 /n° 229). En annexe une copie en arabe et traduction anglaise de la lettre de TOBBACK datée du 2 avril 1891. La lettre a été publiée dans les journaux, voir à titre d'exemple, *La Gazette*, Bruxelles, 29 octobre 1891.

liberté de commerce stipulée à la Conférence de Berlin, donna ordre à lord VIVIAN, ministre anglais à Bruxelles, d'adresser une protestation à l'État du Congo (1).

VAN EETVELDE répondit qu'aucun ordre dans le sens de la lettre attribuée à TOBBACK, n'avait été donné par le gouvernement de l'É. I. C. et qu'il était porté à croire qu'il s'agissait d'une de ces allégations que les Arabes produisent parfois dans le but de susciter des rivalités commerciales et des mésintelligences entre les puissances civilisatrices en Afrique. VAN EETVELDE en profita pour attirer l'attention du Gouvernement anglais sur les efforts déployés par les Arabes pour se procurer à la côte orientale des armes et de la poudre, dont le commerce était interdit dans le Haut-Congo. Il signala, notamment, un envoi d'armes et de poudre qui serait parti du protectorat de Zanzibar à destination des Stanley-Falls (2). Par retour du courrier, lord VIVIAN envoya à VAN EETVELDE une copie de la lettre signée TOBBAC (*sic*) (3). VAN EETVELDE fit remarquer alors que TOBBACK ne connaissait pas l'arabe, que la signature n'était pas conforme à l'orthographe de son nom et que la lettre faisait mention de « vos sujets » en parlant des Arabes de TIPPO TIP, alors que les Arabes sont sujets de l'État. Il répéta que l'État du Congo n'avait jamais donné des instructions qui tendaient à violer l'Acte de Berlin, mais avoua cependant que l'État désirait que les Arabes, qui étaient commissionnés et salariés par lui, cessent de faire sortir leur ivoire des territoires sans acquitter les taxes établies par la loi. D'après VAN EETVELDE, il s'effectuait par les frontières orientales tout un commerce de contrebande auquel le gouvernement tenait à mettre fin (4).

(1) VIVIAN à VAN EETVELDE, 10 octobre 1891 (M. C., A. E., 76).

(2) VAN EETVELDE à VIVIAN, 17 octobre 1891 minute, (*Ibidem*).

(3) VIVIAN à VAN EETVELDE, 17 octobre 1891 (*Ibidem*). En annexe une copie de la traduction anglaise de la lettre de TOBBACK.

(4) VAN EETVELDE à VIVIAN, 24 octobre 1891 minute (*Ibidem*).



TOBBACK, à qui on avait sans doute reproché son imprudence, prétendit dans un rapport qu'il s'agissait d'un cas de fourberie d'ALI-BEN-MOHAMED qui lui avait fait signer une lettre contenant des choses compromettantes (1). Le fait que la lettre était écrite sur un papier officiel avec en-tête et cachet de la station de Stanley-Falls, laisse présumer que la lettre était authentique. TOBBACK connaissait certainement un peu d'arabe après un séjour de plusieurs années au milieu des Arabes (2) et il avait certainement des interprètes et des scribes. L'aveu de TOBBACK d'avoir signé la lettre, réduit à néant l'argument de VAN EETVELDE suivant lequel la signature n'était pas authentique. En outre, il est certain que le contenu de la lettre était conforme à l'esprit des instructions qui étaient régulièrement envoyées de Bruxelles en vue de faire pression sur les Arabes pour qu'ils livrent leur ivoire aux agents de l'État.

Quelques mois auparavant, le Roi avait demandé à ses relations anglaises et en particulier à G. MACKENZIE, directeur de l'I. B. E. A. C., d'user de leur influence à Zanzibar et de signaler à TARIA TOPAN, homme d'affaires de TIPPO TIP, et à d'autres arabes, amis de TIPPO TIP, l'avantage qu'il y aurait à évacuer l'ivoire par le Congo. TARIA TOPAN avait marqué son accord à condition d'avoir un homme de confiance indépendant à la station de Stanley-Falls et à Banane, pour prendre soin de ses intérêts. Il avait objecté que l'ivoire exporté par Zanzibar était réalisé à un prix plus avantageux en Chine et

(1) Farde rapport TOBBACK, inventaire du rapport 25 avril 1892 (M. C., A. E., 401). Une analyse de ce document révèle qu'il s'agit de plusieurs inventaires de rapports de TOBBACK envoyés par le gouverneur général. Les rapports s'échelonnent sur la période du 21 janvier 1892-7 juillet 1893. La date du 25 avril est vraisemblablement la date de la lettre d'envoi du Gouverneur général. Les inventaires ont été faits par Ed. K(ervyn).

(2) Dans les archives TOBBACK au M. C. T. il y a des documents qui montrent que TOBBACK s'est adonné à l'étude de l'arabe, notamment des exercices d'écriture.

aux Indes que sur les marchés européens. TIPPO TIP aussi marqua son accord pour autant que la firme Gray Daws et Cie consentît à être son agent à Londres. Cette firme ayant accepté, des ordres furent envoyés par TIPPO TIP au Congo pour agir en conséquence. MACKENZIE conseilla au Gouvernement d'écrire au Congo afin qu'aucune entrave n'empêchât les agents de TIPPO TIP de disposer de l'ivoire de la façon la plus avantageuse, et qu'ils reçussent l'aide du Gouvernement pour leur première installation. Si on parvenait à bien persuader un ou deux chefs arabes, les autres suivraient (1).

En Allemagne aussi, l'incident TOBBACK fut longuement commenté dans la presse (2). Le ministre d'Allemagne à Bruxelles a même dû protester officiellement car, dans une note, VAN EETVELDE dit qu'il faut promettre aux Allemands de faire envoyer par TOBBACK une lettre à TIPPO TIP dans laquelle il préciserait la pensée que le Gouvernement voit d'un mauvais œil que les Arabes, surtout ceux qui sont à son service, exportent leur ivoire sans acquitter les taxes établies par la loi. La note ajoute que le Gouvernement allemand pourrait rendre un grand service s'il voulait exiger des Arabes, qui emportent de l'ivoire du territoire du Congo, de se munir au préalable des quittances prouvant qu'ils ont acquitté les droits dans l'État du Congo (3).

(1) G. MACKENZIE à D'OULTREMONT, 30 octobre 1891, copie (A. G. R. Pap. VAN EETVELDE, n° 4). Nous ne savons pas quelle a été la réaction du Roi. En somme, les Arabes se passeraient de l'État et agiraient comme toute société commerciale. Or, ce n'était pas précisément l'idée du Roi qui voulait que l'État achète lui-même et revende l'ivoire. Selon la lettre de MACKENZIE, l'État ne devait percevoir que les droits de sortie. Aucune suite ne semble avoir été donnée à ces pourparlers.

(2) Un exemple, *Berliner Tageblatt*, Berlin, 19 octobre 1891 ; à ce sujet voir aussi LAMBERMONT à LÉOPOLD II, 30 octobre 1891, copie (M. A. E., E. I. C., VI, (1889-1893), n° 13).

(3) Note de VAN EETVELDE, 17 décembre 1891 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 157) ; voir aussi DE GRELLE ROGIER à LÉOPOLD II, 29 décembre 1891, (M. C., A. E., 76).

Pour freiner l'exportation de l'ivoire par l'Est, l'État du Congo avait chargé le capitaine JACQUES, commandant de l'expédition organisée par la société antiesclavagiste belge, de prélever un droit de douane de 15 % sur les marchandises exportées vers le territoire allemand. Les Anglais en faisaient autant et le gouverneur allemand à Dar-es-Salam se trouvait dans la nécessité de prendre des mesures analogues <sup>(1)</sup>.

Les Arabes ne manquèrent pas d'exploiter cette rivalité commerciale entre les diverses Puissances pour se procurer tout ce qu'ils désiraient et, en particulier, de grandes quantités d'armes et de munitions. Les rapports des agents, établis dans la zone arabe, faisaient unanimement mention d'arrivages de grandes quantités d'armes et de poudre. Le 17 juin 1891, COQUILHAT, vice-gouverneur, écrivit que les Arabes avaient reçu à Kasongo de la poudre en masse échangée par les Allemands contre de l'ivoire <sup>(2)</sup>. Dans la région du lac Tanganika, le capitaine JACQUES signala le passage d'une caravane dotée de fusils et de poudre que le Gouvernement allemand leur avait vendus, et dit avoir appris que les Anglais introduisaient annuellement par Mombasa une forte quantité d'armes et de munitions. Les Allemands, tout en interdisant la vente de ces articles sur leurs territoires, s'assuraient de gros bénéfices en conservant le monopole de ces livraisons <sup>(3)</sup>. Trois mois plus tard, le capitaine JACQUES écrivit que c'est par milliers qu'on voit les barillets de poudre prendre le chemin de l'intérieur <sup>(4)</sup>. L'importation d'armes par

(1) Voir résumé d'une lettre du baron VON SODEN au consul allemand à Zanzibar, envoyé par le consul anglais au F. O., 3 septembre 1891 (P. R. O., F. O. 84/2149/n° 255, annexe).

(2) COQUILHAT à VAN EETVELDE, 17 janvier 1891 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 43). Voir aussi le document *Rapport Tobback* en date du 2 février et 10 avril 1892 (M. C., A. E., 401) : « Les arrivages d'armes de tout genre, d'énormes quantités de poudre, se succèdent sans cesse (...). C'est pour ainsi dire le seul commerce que font les Allemands et les Anglais ».

(3) Extrait du journal du capitaine JACQUES, copie, 9 juillet 1891 (M. C., Dossier Société Antiesclavagiste).

(4) JACQUES à Soc. Antiesclavag., 17 octobre 1891, copie (*Ibidem*).

Dar-es-Salam et Mombasa avait déjà été signalée au ministre des Affaires étrangères par FLEURY, le consul de Belgique à Zanzibar, qui disait que les Allemands et les Anglais en avaient fait un monopole comme du reste pour le commerce de la poudre <sup>(1)</sup>.

L'importation des armes prit une telle proportion que le gouvernement du Congo adressa un mémorandum au Foreign Office pour protester contre les importations de poudre *via* Tabora et Ujiji <sup>(2)</sup>. Ce commerce de poudre et de munitions par les Allemands fut confirmé par le consul anglais PORTAL, qui mentionne entre autres une caravane transportant 210 barils de poudre soit environ 12.000 livres <sup>(3)</sup>. Après que des incidents eussent éclaté dans les environs de Tabora, le commandant allemand de Tabora, reconnaissant le danger de ce commerce lucratif mais dangereux, se proposa d'écrire à son Gouvernement pour faire interdire l'entrée des armes et de la poudre <sup>(4)</sup>. Dans la zone anglaise, il en était de même ; les autorités de l'I. B. E. A. C. avaient signalé au consul anglais qu'un marchand anglais STOKES et un commerçant indien SEWA HADGI introduisaient de grandes quantités d'armes et de poudre. On avait déjà saisi 3.360 livres de poudre appartenant à STOKES <sup>(5)</sup>.

<sup>(1)</sup> FLEURY au Ministre, 18 mai 1891 (M. A. E., Exécution de l'Acte général de Bruxelles, Armes et Munitions, 1890-1894).

<sup>(2)</sup> VIVIAN au F. O., 3 mars 1892 (P. R. O., F. O. 84/2201/, n° 10, annexe). Le memorandum disait que SEFU avait reçu 4.000 livres de poudre et que pratiquement chaque caravane transportait de 50 à 1000 livres de poudre.

<sup>(3)</sup> PORTAL à SALISBURY, 4 juillet 1892 (P. R. O., F. O. 84/2232/n° 152).

<sup>(4)</sup> Voir à ce sujet, la note confidentielle du capitaine LONG à la Société antiesclavagiste, 27 novembre 1891, copie (M. A. E., Exécution de l'Acte Général de Bruxelles, Armes et Munitions, 1890-1894). LONG prétend que les Allemands se réservaient le monopole de la poudre et qu'ils en vendaient 40.000 livres par saison.

<sup>(5)</sup> PORTAL à ROSEBEY, 11 septembre 1892 (*Ibidem* /2234/n° 257 et annexe). Les faits sont confirmés encore par une dépêche de FLEURY, consul belge à Zanzibar, d'où il résulte que le commerçant indien SEWA HADJI lui avait demandé d'écrire à l'État ou à une société pour reprendre un lot de 1.000 fusils à piston, 4.000 livres de poudre et 100.000 capsules en dépôt à Kasongo, voir FLEURY à VAN EETVELDE, 9 mai 1892 (M. C., A. E., 405).

De septembre à novembre 1892, de grandes quantités d'armes et de poudre avaient été introduites par la I. B. E. A. C. à Mombasa. Il s'agissait de 3.000 fusils perfectionnés, 1.400 caisses de cartouches et 3.000 livres de poudre <sup>(1)</sup>.

De ce qui précède on peut conclure que les diverses puissances, tout en prohibant officiellement le commerce des armes et des munitions, s'en réservaient une sorte de monopole pour opérer des transactions profitables et attirer le courant commercial dans leur zone respective.

#### ARTICLE IV.

##### **Le rachat des esclaves ou « libérés ».**

Pendant les premières années de son œuvre coloniale, LÉOPOLD II avait pu se procurer le personnel nécessaire par des recrutements faits à l'étranger, surtout à Zanzibar. Cependant, ces recrutements devinrent de plus en plus difficiles et les besoins en soldats et main-d'œuvre grandissaient de jour en jour. D'autre part, la population autochtone ne prêtait guère ses services et préférait demeurer dans ses villages coutumiers. Dans ces circonstances, on songea à se procurer des esclaves qui rachetés, seraient libérés mais resteraient au service de l'État soit pour alimenter la force publique, soit pour peupler les postes d'État.

Le lieutenant VANGELE, commandant de la station de l'Équateur en 1884, avait recommandé d'acheter des esclaves, de les « dépayser » et de les placer autour des

<sup>(1)</sup> Note remise par D'ALVENSLEBEN à DE GRELLE, 12 janvier 1893 et transmise à Ed. MONSON, ministre anglais à Bruxelles, 16 janvier 1893 (*Ibidem*).



stations pour constituer une « ceinture d'amis ». L'idée avait plu au Roi qui se proposa d'en toucher un mot à DE WINTON, l'administrateur général au Congo <sup>(1)</sup>. Effectivement, quelques semaines plus tard, le Souverain émit l'idée de libérer des esclaves près des stations et de les envoyer vers d'autres régions où ils pourraient se marier et constituer une population amie autour des stations. Les femmes pourraient cultiver les champs <sup>(2)</sup>.

Quelques mois plus tard, le Roi songea à demander l'aide de la société antiesclavagiste anglaise pour fonder des centres de rachat d'esclaves à établir autour des stations. Le Roi était prêt à subsidier la tentative à condition que cela se fasse avec le concours des autorités de l'État du Congo <sup>(3)</sup>.

On avait espéré que WISSMANN parviendrait à recruter des hommes au Kasai, mais en juillet 1886, aucun libéré n'était encore arrivé à Léopoldville <sup>(4)</sup>. Avec beaucoup de peine, on était parvenu à recruter à Bangala quelques hommes pour la Force publique <sup>(5)</sup>. A la station de Stanley-Falls, d'après le témoignage d'Osc. BAUMANN, les agents de l'État rachetèrent, en 1886, contre de l'argent et des marchandises, des esclaves appartenant aux chefs arabes <sup>(6)</sup>. Au mois de mars 1887, le Roi proposa à STRAUCH d'envoyer une circulaire pour ordonner aux chefs de district de cultiver la terre autour des stations et de racheter des natifs qui seraient ensuite libérés pour

<sup>(1)</sup> Sur la proposition de VANGELE, voir LÉOPOLD II à STRAUCH, 21 mars 1885 (M. A. E., AF. I, XIII, n° 414).

<sup>(2)</sup> LÉOPOLD II à DE WINTON, 18 mai 1885 (M. C. T., Archiv, DE WINTON, lettre 12).

<sup>(3)</sup> LÉOPOLD II à STRAUCH, 23 novembre 1885 (M. A. E., AF. I, XIII, n° 480bis).

<sup>(4)</sup> JANSSEN à STRAUCH, 15 juillet 1886 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 154).

<sup>(5)</sup> LEDEGANCK à VAN EETVELDE, 18 août 1886 (*Ibidem*, n° 111). C'est la raison pour laquelle LEDEGANCK refusa de recruter des travailleurs à Bangala.

<sup>(6)</sup> Osc. BAUMANN, La station de Stanley-Falls, dans *Bull. Soc. Royale belge de Géographie*, 1887, p. 9.

former des villages près des stations sous la protection de l'État (1).

On ne trouve guère de traces de rachats faits chez les indigènes. Ils ont dû toutefois avoir lieu un peu partout mais en quantités minimales (2) ; VAN KERCKHOVEN, lors de sa visite aux Falls, le 18 juin 1888, racheta 48 esclaves (3).

Le besoin en hommes devint plus pressant encore le jour où le Roi décida d'organiser de grandes expéditions pour occuper effectivement les territoires et étendre les frontières. Le 13 septembre 1888, il écrivit à THYS :

« Nous devons par le service personnel obligatoire avoir une grande armée nègre, la recruter dans le Bahr-el-Ghazal. Alors nous serions les maîtres dans l'Afrique centrale et autres régions » (4).

A l'exemple de l'I. B. E. A. C. qui rachetait des esclaves fugitifs, les établissait en colonies libres et les employait moyennant une petite solde comme porteurs et soldats, le Roi pensa agir de même au Congo et écrivant à ce sujet à VAN EETVELDE il conclut :

« Au Congo nous devrions autour de chacune de nos grandes stations avoir un endroit où les esclaves fugitifs pourraient se réfugier, indemniser les propriétaires (...). D'un côté au Congo colonies d'esclaves libérés autour de chaque station. Emploi à notre solde de chefs arabes pour nous lever du monde (...) » (5).

Ce fut la nécessité de disposer d'un grand nombre d'hommes pour l'occupation des postes et l'organisation des expéditions, qui poussa à des instructions répétées et formelles de se procurer des hommes là où la possibilité

(1) LÉOPOLD II à ST RAUCH, 19 mars 1887 (M. A. E., AF. I, XIII, n° 688).

(2) Comme tous les chefs indigènes possédaient des esclaves, il ne devait pas être difficile de s'en procurer quelques-uns.

(3) VAN KERCKHOVEN à DHANIS, 18 juin 1888 (M. C. T., Arch. DHANIS, Corr., lettre 33).

(4) LÉOPOLD II à THYS, 13 septembre 1888, cité dans P. DAVE, Léopold II, p. 312.

(5) Note du Roi, 2 mai 1889, copie (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 112).

se présenterait. Dans ce domaine aussi, les Arabes pouvaient venir en aide aux besoins de l'É. I. C.

En marge de sa mission politique à Zanzibar en avril 1890, le capitaine HANEUSE avait été chargé non seulement d'opérer des recrutements à la côte, mais de s'entendre avec TIPPO TIP pour trouver des hommes au Maniema pour les travaux du chemin de fer au Bas-Congo (1). Les conditions de recrutement avaient été laissées en blanc, mais on peut les deviner car, le 21 avril, quelques jours après le départ de HANEUSE, on télégraphia de Bruxelles à Boma d'offrir aux Arabes recruteurs, outre le salaire de 10 F par mois, une prime de 100 F par homme. Ces ordres furent confirmés par la lettre du 28 avril envoyée au gouverneur général par WAHIS, alors secrétaire au gouvernement central à Bruxelles (2). Des instructions furent aussi envoyées de recruter aux Falls, soit directement, soit par l'intermédiaire des Arabes, aux conditions citées plus haut, des hommes qui s'engageraient à long terme (7 ans) au service de la Force publique (3). De Bruxelles on communiqua également au gouverneur général que SEFU avait quitté le 10 juillet Zanzibar pour se rendre à Stanley-Falls et qu'il espérait obtenir l'autorisation de TIPPO TIP pour opérer des recrutements au Maniema (4). Un mois plus tard, en annonçant le départ de TOBBACK, le nouveau résident pour les Falls, on répéta au gouverneur

(1) Le passage relatif aux hommes à fournir par TIPPO TIP, est ajouté de la plume du Roi, voir Instructions pour Tippo Tip à celles communiquées verbalement par HANEUSE, avril 1890, A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 157).

(2) Rappel du télégramme du 21 avril et de la lettre du 28 avril 1890 dans WAHIS au gouverneur général, 30 juillet 1890, copie (M. R. A. Dossier TOBBACK). C'est STANLEY, de passage en avril à Bruxelles, qui aurait fait l'éloge des Maniemas et dit qu'on pouvait les avoir à 10 F par mois en offrant une prime de 100 F aux Arabes et s'en procurer ainsi 1.000 ; voir *Copies d'extraits de rapports et d'instructions*, (Papiers WAHIS). A en croire les instructions, le salaire devait être payé aux Arabes qui louaient les hommes.

(3) WAHIS au gouverneur général, 30 juillet 1890, copie (M. R. A., Dos. TOBBACK).

(4) *Ibidem*.

général d'attirer sérieusement l'attention du résident sur l'importance qu'attachait le Gouvernement à la mise en exécution des instructions concernant les recrutements à long terme à opérer soit par l'intermédiaire des Arabes, soit directement par le résident de la station. On annonça que HANEUSE avait passé un accord avec un Arabe, DJUMA-DINA, en partance pour le Maniema, pour lever des hommes à raison de 3 1/2 livres. Ces hommes s'engageraient à servir l'État pendant neuf ans à raison de deux piastres plus un doti <sup>(1)</sup> d'étoffe par mois et la nourriture. Le Gouvernement de Bruxelles se déclarait prêt à accepter 500 hommes jeunes et valides à ces conditions. Comme TOBBACK avait fait entrevoir la possibilité d'engager des enfants, on insista pour qu'il en recrute le plus possible et les dirige vers la colonie d'enfants de Nouvelle-Anvers. Il lui serait alloué une prime de 20 F par enfant engagé « sain et bien constitué et ayant la taille minima de 1,20 m <sup>(2)</sup> ». En cas de recrutement fructueux, la Compagnie du Chemin de Fer du Congo s'était engagée à prendre les hommes qu'on avait en trop. C'est pourquoi TOBBACK pouvait recruter jusqu'à concurrence de 1.500 hommes <sup>(3)</sup>.

Tout comme pour l'achat de l'ivoire, pour stimuler le zèle des agents, des dispositions furent prises pour allouer une prime au recrutement d'indigènes destinés à la Force publique. La prime était accordée au commissaire du district d'enrôlement ; toutefois, celui-ci pouvait faire attribuer une part de sa prime à ceux qui l'auraient aidé.

(1) Le doti valait à Zanzibar 4 yards (4 × 91 cm) et la piastre 5 F.

(2) WAHIS au gouverneur général, 31 août 1890 (M. R. A., Dossier TOBBACK). Un extrait de rapport JANSSEN (?) en date du 2 février disait : « A Kibonge on peut se procurer des enfants en grand nombre. Les Arabes élèvent aussi des enfants, les façonnent et en font des auxiliaires » (voir Pap. WAHIS, Farde Extraits de rapports et d'instructions).

(3) VAN EETVELDE au Gouverneur général, 15 septembre 1890, copie conforme signée LIEBRECHTS (M. R. A., Dossier TOBBACK).

La prime de recrutement était calculée comme suit (1) :

Engagement de	3 ans	5 ans	7 ans
un homme fait	5 F	10 F	30 F
une femme (2)	4 F	8 F	24 F
un adolescent	4 F	8 F	21 F

Cette prime fut diversement appréciée. TOBBACK, plein de zèle disait :

« avoir acheté déjà 2.000 livres d'ivoire mais, quant à la prime sur les gens qu'on rachète, j'ai fort envie de refuser le prix de la chair » (3).

Un an plus tard, il écrivit avoir gagné beaucoup d'argent car il avait libéré près de 500 esclaves (4). ROUSSEAUX, membre de l'expédition VAN KERCKHOVEN, avait demandé quelques capsules pour réaliser de beaux bénéfices car, avec 6 capsules, il pouvait acheter un enfant, alors qu'en étoffe cela lui coûtait de 3 à 4 F. DAENEN, à qui la demande fut adressée, nota au crayon :

« l'État du Congo et ses agents ne font pas le commerce de la chair humaine » (5).

La prime semble avoir varié et était d'autant plus élevée que le coût de la libération était moindre (6).

(1) Voir Dispositions générales pour le recrutement des indigènes, s. d., copie (M. R. A., Dossier TOBBACK). Voir aussi Circulaire A. VI. 36, Boma, 29 octobre 1891, signée FUCHS, où il est question d'une somme de 100.000 F à répartir entre les différents districts dans le but d'encourager les recrutements à long terme. La prime comportait 50 F par engagé, (Papiers WAHIS, Circulaires A. VI, 1891) mais elle semble avoir varié.

(2) Il s'agit de « femmes de compagnies » aptes à la fois aux travaux de ménage et de culture. Elles touchaient une solde de 0,15 F par jour, alors que les soldats touchaient 0,20 F.

(3) TOBBACK à sa famille, 11 avril 1891 (M. C., Fonds TOBBACK, Cor. avec sa famille).

(4) TOBBACK à sa famille, 3 mars 1892 (*Ibidem*).

(5) ROUSSEAUX à DAENEN, 18 novembre 1891 (M. C. T., Archiv. DAENEN Farde V).

(6) Les archives TOBBACK du M. C. T. contiennent un état de primes dues à TOBBACK pour le recrutement d'un contingent de 41 hommes et 14 femmes.



Comme on ne dispose que de sources fragmentaires, il est impossible de calculer, même approximativement, le nombre de « libérés » recrutés par l'État. Nous avons déjà signalé un recrutement de 500 esclaves par TOBBACK le 3 mars 1892 ; le 6 juillet, il mentionne un autre recrutement de 500 esclaves à Riba-Riba <sup>(1)</sup> ; le 9 septembre, il s'agit de 250 libérés recrutés aux Falls <sup>(2)</sup>. Dans une lettre à TOBBACK, datée du 22 avril, LIPPENS, résident à Kasongo se plaint de sa situation et de ce qu'il reste avec 100 libérés sur les bras <sup>(3)</sup>.

Devant les besoins toujours croissants, les recrutements opérés par les agents ne semblent pas avoir été suffisants. Aussi, la Compagnie du Chemin de Fer et l'État du Congo passèrent-ils un contrat à Zanzibar avec TIPPO TIP pour la livraison de plusieurs milliers d'hommes au Maniema.

J. BECKER, agissant pour le compte de la Société du Chemin de Fer, passa un contrat avec TIPPO TIP, le 11 décembre 1891, à Zanzibar pour le rachat de 2.600 hommes à livrer à Bena-Kamba sur le Lomami. La livraison devait être faite en quatre contingents trimestriels de 650 sujets chacun dont 450 hommes et 200 femmes. Le premier contingent devait arriver le 21 décembre 1892. Les frais de transport et d'entretien, jusqu'au moment de leur arrivée à Bena-Kamba, étaient à la charge de TIPPO

Pour chaque individu il est signalé : prime de recrutement, coût de la libération, prime de réduction des frais, total des primes. Comme le coût de libération était calculé à 100 F, si l'agent parvenait à acheter l'esclave meilleur marché, il semble qu'il touchait une prime « de réduction des frais » qui se montait à la moitié de la réduction réalisée. Ainsi pour un esclave acheté à 50 F l'agent touchait une prime de réduction de 25 F en plus de la prime de recrutement qui s'élevait à 30 F.

<sup>(1)</sup> TOBBACK à sa famille, 6 juillet 1892 (M. C., Fonds TOBBACK, Lettres à sa famille).

<sup>(2)</sup> TOBBACK à sa famille, 9 septembre 1892 (*Ibidem*). Dans des notes devant servir pour son rapport du 13 avril au 14 mai, TOBBACK dit avoir fait des arrangements à Riba-Riba pour une livraison de 350 hommes le 20 juin et 200 au plus tard le 20 septembre. Il parle encore d'autres arrangements dont il n'est pas encore sûr (M. C., Fonds TOBBACK, Farde J).

<sup>(3)</sup> LIPPENS à TOBBACK, 22 avril 1892 (*Ibidem*, Farde C).

TIP à qui serait payé, pour ses débours, à l'arrivée de chaque contingent, septante piastres, par homme ou par femme. BECKER s'engageait à déposer à la Banque de Bruxelles la somme de 3.200 livres que TIPPO TIP avait le droit de saisir en cas de non-acceptation des hommes par BECKER ou son fondé de pouvoir. Parallèlement, TIPPO TIP déposait chez TARIA TOPAN, maison indienne à Zanzibar, une somme égale que BECKER avait le droit de saisir en cas de non-arrivée de l'un des divers contingents, sauf toutefois, en cas de force majeure, comme les inondations, la guerre, les épidémies, dûment constatées <sup>(1)</sup>.

A peine trois mois plus tard, le 26 mars 1892, le consul de Belgique à Zanzibar, FLEURY, agissant au nom de l'État du Congo, passa un contrat avec TIPPO TIP pour la livraison à l'État de 2.000 hommes, libres et valides, qui devaient servir l'État en qualité de soldats. Les hommes devaient être livrés également à Bena-Kamba à raison de 250 par trimestre. Un soldat sur trois pouvait être accompagné de sa femme. Il était alloué à TIPPO TIP quatre livres sterling par homme pour couvrir les frais de recrutement et on devait rembourser les avances faites par lui aux hommes jusqu'à concurrence de 30 piastres par homme. La première livraison devait se faire dans un délai qui ne devait pas dépasser huit mois à partir de la date du contrat <sup>(2)</sup>.

Afin d'éviter toute contestation lors de la réception des

<sup>(1)</sup> Copie du contrat, 11 décembre 1891, photocopie de copie (M. C., Fonds Fivé, Farde II).

<sup>(2)</sup> Photocopie de copie du contrat, 26 mars 1892 (*Ibidem*). Voir aussi copie d'un document par lequel FLEURY s'engage à rembourser à TIPPO TIP la somme de 3.000 piastres dans le cas où l'État refuserait de prendre livraison des soldats qui faisaient l'objet du contrat (*Ibidem*). Ces recrutements sont confirmés par TIPPO TIP qui dit dans ses mémoires que tous les trois mois il devait livrer 300 hommes. Pour chaque homme il touchait 70 dollars. Il avait envoyé des messagers et une caravane avec des marchandises pour 50.000 dollars, pour aider les recrutements. La caravane fut attaquée et désorganisée en cours de route et il perdit de ce fait 30.000 dollars. Voir TIPPO TIP, *op. cit.*, p. 50.

hommes, un accord était intervenu entre VAN EETVELDE et la Compagnie du Chemin de Fer. Après que l'une des parties aurait reçu 500 hommes, recrutés pour elle, l'autre aurait la faculté de prendre jusqu'à concurrence de moitié, les hommes reçus ultérieurement par la première (1).

En vue d'activer ces recrutements et d'assurer la réception des hommes au Congo, le gouvernement envoya à Bena-Kamba, *via* Zanzibar, le sous-lieutenant MORIAMÉ et deux adjoints, les sergents DETIÈGE et DEMOL. Ils devaient se joindre à une caravane de la Société antiesclavagiste qui quittait Bagamoyo le 12 juin sous le commandement de LONG (2). Avant de quitter Bruxelles, MORIAMÉ avait reçu des instructions pour se mettre à Zanzibar en rapport avec FLEURY et TIPPO TIP. Ce dernier devait lui remettre des messages pour les différents chefs arabes. MORIAMÉ avait comme mission de conduire les hommes de Bena-Kamba à Lusambo, mais au cas où TIPPO TIP ne tiendrait pas ses engagements, il devait s'efforcer, par des arrangements avec les chefs arabes ou avec des chefs indigènes, d'obtenir un pareil contingent. On avait donné des instructions au capitaine JACQUES de donner tous les renseignements nécessaires et éventuellement de fournir un premier contingent. Si MORIAMÉ réussissait à amener 1.500 hommes à Léopoldville, il serait nommé lieutenant et toucherait une indemnité de 10.000 F (3).

Toutefois, le massacre de l'expédition du syndicat commercial du Katanga au cours de l'année 1892 créa un malaise général dans la zone arabe, ce qui allait rendre ces importants recrutements impossibles. On ne déses-

(1) Pour les détails de cet accord, voir le *Memorandum*, s. d., (juillet 1892), photocopie (M. C., Fonds FIVÉ, Farde IX).

(2) Voir à ce sujet VAN EETVELDE à WAHIS, 5 juillet 1892, photocopie de copie (*Ibidem*).

(3) Pour les instructions de MORIAMÉ, voir VAN EETVELDE à MORIAMÉ, 15 avril 1892, photocopie de copie (*Ibidem*).

pérait cependant pas et le Gouverneur général écrivit au commissaire du district de l'Aruwimi-Uele de se tenir prêt, malgré tout, à recevoir les hommes pour le cas où ils se présenteraient. La S. A. B. allait envoyer un grand vapeur et l'État un autre, le *Ville d'Anvers*, qui remonteraient le Lomami jusqu'à Bena-Kamba <sup>(1)</sup>.

Dans une lettre à TIPPO TIP, RACHID signala l'arrivée des agents de la Compagnie du Chemin de Fer aux Falls. Le même jour, une lettre de BECKER pour SEFU arriva, l'engageant à livrer les esclaves selon l'arrangement fait avec TIPPO TIP. SEFU, parti entretemps pour Kasongo, ne put prendre connaissance de la lettre. RACHID déconseilla aux blancs de se rendre à Bena-Kamba parce que MOHARA ne permettait à personne de passer et avait placé « 5.000 fusils sur les deux rives du fleuve Lomami ». L'impossibilité de se rendre à Bena-Kamba fut constatée et mise par écrit. Le document fut signé par RACHID et une copie en arabe envoyée à TIPPO TIP <sup>(2)</sup>. Le conflit armé qui avait surgi entre les forces arabes et les forces de l'État empêcha qu'une suite soit donnée à ces recrutements <sup>(3)</sup>.

FIVÉ, inspecteur d'État, dans un rapport au Gouverneur général, critiqua sévèrement la convention de mars 1892 entre l'État et TIPPO TIP pour la livraison de 2.000 hommes. Il qualifia cet arrangement de mesure plus onéreuse qu'utile alors que le nombre de libérés était si élevé dans les stations « qu'on les ramassait à la pelle ». En trois ans, plus de 5.000 libérés étaient arrivés au camp de Lusambo, de sorte qu'on s'était vu obligé de les répartir parmi les chefs de la contrée et même d'en donner aux soldats. Il s'agissait vraisemblablement

(1) WAHIS au Commissaire de district de l'Aruwimi-Uele, 21 août 1892, photocopie de copie signée par WAHIS (M. C., Fonds FIVÉ, Farde IX).

(2) RACHID à TIPPO TIP, 23 décembre 1892 traduction anglaise, annexe de RODD à ROSEBERY, 11 mai 1893 (P. R. O., F. O. 107/4/n° 139).

(3) Pour le conflit armé, voir plus loin.

d'esclaves libérés lors des combats livrés contre NGONGO LUTETE <sup>(1)</sup>. Toutefois, il faut tenir compte du temps nécessaire à la transmission des nouvelles. A Bruxelles, on ne savait rien du grand nombre d'esclaves disponibles dans le Kasai, aussi crut-on agir sagement en prenant les devants. Ce n'étaient pas les hommes qui faisaient défaut, expliquait FIVÉ, mais les moyens de transport et la possibilité de prodiguer les soins nécessaires. La mortalité était très grande à cause de la fatigue et les inévitables privations de la route. A cela s'ajoutaient la chaîne, l'emprisonnement et le spleen. Il fallait donner à ces hommes plus de bien-être pour empêcher les désertions et pouvoir les laisser en liberté et les apprivoiser. Si, d'après FIVÉ, les 500.000 F destinés au recrutement par TIPPO TIP avaient été employés au transport des libérés qui étaient disponibles dans les postes, l'organisation complète et définitive de la Force publique de l'État eût été assurée <sup>(2)</sup>.

La condition lamentable des libérés dans les stations du Haut-Congo est confirmée par un rapport d'inspection du juge DE SAEGHER en date du 3 juillet 1892. Les trois quarts des libérés périssaient avant d'arriver là où ils pouvaient être utilisés et tous étaient complètement privés du moindre réconfort moral <sup>(3)</sup>.

De ces deux témoignages il ressort que le vrai problème du recrutement n'était pas la difficulté de se procurer des hommes, du moins après les engagements avec NGONGO LUTETE, mais bien le manque complet de moyens pour prodiguer aux libérés les soins nécessaires et l'impossibilité de les évacuer à temps vers des camps bien organisés dans le Bas-Congo <sup>(4)</sup>.

<sup>(1)</sup> Au sujet de NGONGO LUTETE, voir chapitre IX.

<sup>(2)</sup> FIVÉ à WAHIS, s. d., minute (M. C., Fonds FIVÉ, Farde VII).

<sup>(3)</sup> Extrait du rapport DE SAEGHER, 3 juillet 1892, envoyé par FUCHS à FIVÉ le 19 septembre 1892 (*Ibidem*, Farde III).

<sup>(4)</sup> Le commissaire de district GILLAIN notait que depuis octobre 1890 à



Tout comme la question financière, la question du recrutement de son personnel noir resta longtemps pour l'É. I. C. un problème crucial. Après avoir pendant un temps opéré des recrutements à grands frais à l'étranger, l'État du Congo se heurta bientôt au mauvais vouloir des autres puissances qui refusaient leur consentement à ces recrutements, et dut s'efforcer de lever son personnel au Congo même parmi les esclaves. L'État pouvait toujours alléguer que, s'il rachetait des esclaves, ceux-ci devenaient, *ipso facto*, des hommes libres mais engagés pour un certain temps au service de l'État.

Il ne pouvait en être autrement. Les puissances colonisatrices, avant de songer à abolir en fait l'esclavage dans les régions où il était une institution sociale et la base de la vie économique, durent toutes avoir recours à cette institution durant les premières années de leur installation.

fin mai 1891, aucun steamer n'était arrivé à Lusambo. Il aurait pu avoir 100 libérés par mois mais ne les avait pas acceptés parce que la mortalité de ces hommes privés de liberté était effrayante, voir quelques notes de GILLAIN, (*Ibidem*). A Bruxelles, on ne devait guère être renseigné à ce sujet car, le 4 avril 1892, VAN EETVELDE écrivait encore au Gouverneur général en insistant sur la levée de soldats dans tous les districts, qui était la question capitale à ce moment, et concluait : « Qu'on prenne les hommes de force — comme en Europe — ou qu'on les achète, peu importe » voir à ce sujet VAN EETVELDE à WAHIS, 4 avril 1892 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 37).

## CHAPITRE VII

### LA CONFÉRENCE ANTIESCLAVAGISTE DE BRUXELLES 1889-1890

La répression de la traite des esclaves avait déjà fait l'objet de discussions et de conventions à l'occasion de conférences diplomatiques dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (1). La question de la traite avait donné lieu à des échanges de vues à la Conférence géographique de Bruxelles (2) et l'Acte général du Congrès de Berlin du 26 février 1885 avait consacré à la question du trafic des esclaves, une déclaration de principe en un seul article. Il existait entre plusieurs puissances des conventions particulières ayant sur plusieurs points importants des dispositions différentes, mais il n'existait aucun traité ou acte par lequel toutes ces puissances se trouvaient liées entre elles.

L'Angleterre avait mené la lutte contre le trafic des esclaves, surtout sous l'impulsion de l'Anti-Slavery Society. Mais, alors que la traite à la côte occidentale avait virtuellement pris fin, les découvertes des explorateurs de l'Afrique centrale révélèrent bientôt au monde l'existence dans le centre de l'Afrique d'une traite pra-

(1) Voir, à ce sujet, La traite des esclaves en Afrique. Actes internationaux et Documents relatifs à la législation des pays d'Orient, recueillis pour la Conférence de Bruxelles, Bruxelles, 1889.

(2) A. ROEYKENS, Léopold II et la Conférence de Bruxelles (1876), Bruxelles, 1956, pp. 248-251. Pour l'attitude adoptée par l'Angleterre, voir J. STENGERS, Rapport sur une étude du R. P. M. Storme, intitulée : Rapports du Père Planque, de Mgr Lavigerie et de Mgr Comboni sur l'A. I. A., dans *Bulletin de A. R. S. C.*, Nouvelle série, T. II, fasc. 6, Bruxelles, 1956, pp. 1016-1017.

tiquée sur une grande échelle, qui alimentait le commerce d'esclaves à la côte orientale <sup>(1)</sup>.

Les appels pathétiques de LIVINGSTONE et des missionnaires anglais du Nyassaland ne tardèrent pas à impressionner profondément l'opinion publique en Angleterre. Ces appels répétés trouvèrent un écho amplifié dans la parole éloquente du cardinal LAVIGERIE qui par sa croisade antiesclavagiste, suscita un courant humanitaire analogue sur le continent. Bientôt, de nombreux comités antiesclavagistes furent fondés en Allemagne, Belgique, France, Italie et Espagne. Du côté protestant, des comités semblables créés en Angleterre, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Suède, poursuivirent les mêmes buts humanitaires. Il existait ainsi dans la plupart des pays européens de nombreuses associations qui témoignaient d'une grand dévouement et d'une générosité désintéressée sans que cependant une entreprise pratique en soit résultée.

#### ARTICLE I.

##### Les préliminaires de la Conférence.

###### L'INITIATIVE D'UNE CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE.

Poursuivant sa croisade antiesclavagiste à travers l'Europe, le cardinal LAVIGERIE donna une conférence dans le Princess Hall à Londres le 31 juillet 1888 en présence de lord GRANVILLE. A la fin de la conférence, le cardinal MANNING, en sa qualité de membre de l'Anti-Slavery Society, formula et présenta une résolution de faire instance auprès du gouvernement britannique pour que, de concert avec les puissances européennes, il

<sup>(1)</sup> Pour la traite à la côte orientale, voir E.-F. BERLIOUX, *La traite orientale*, Paris, 1870.

adoptât des mesures qui puissent assurer l'abolition de la traite des esclaves (1).

Donnant vraisemblablement suite à la proposition émise par le cardinal MANNING, la British and Foreign Anti-Slavery Society s'adressa, au mois d'août, à lord SALIBURY pour le prier d'opérer une entente entre les puissances en vue de la suppression de la traite des esclaves (2).

Lord SALIBURY, par l'entremise de lord VIVIAN, ministre de Grande-Bretagne à Bruxelles, sonda l'intention du gouvernement belge en vue de prendre l'initiative de la convocation à Bruxelles d'une conférence pour la répression de la traite des esclaves en Afrique (3). Le gouvernement anglais continuerait volontiers à porter le fardeau des mesures nécessaires à la répression de la traite, mais le changement qui avait eu lieu dans la condition politique de la côte africaine demandait une action plus énergique et unie de la part des puissances. L'œuvre de LÉOPOLD II accomplie en Afrique et le vif intérêt que le Roi montrait à tout ce qui concernait le bien-être des populations africaines, encourageaient le gouvernement anglais à espérer que la Belgique pourrait être disposée à prendre l'initiative d'inviter les puissances intéressées à une conférence, afin de considérer les meilleurs moyens d'assurer la suppression graduelle de la traite (4).

Si le but humanitaire pouvait compter sur l'assentiment général, la diversité des intérêts et des vues politiques relativement à l'Afrique, des puissances européennes risquait de voir les intérêts politiques prendre

(1) L. BAUNARD, *Le Cardinal Lavigerie*, Paris, 1922, t. II, p. 458.

(2) G. ROLIN-JACQUEMYS, Note sur la conférence antiesclavagiste de Bruxelles dans *Revue de Droit International*, t. XXI, Bruxelles, 1889, p. 602 ; *l'Indépendance belge*, Bruxelles, 21 septembre 1889.

(3) SALIBURY à VIVIAN, 17 septembre 1888, dans *Africa*, 1888 (10), p. 48, n° 63.

(4) VIVIAN à LAMBERMONT, 25 septembre 1888 (M. A. E., Conf. Antiesclav., vol. I, n° 1). Avant la communication officielle, VIVIAN avait demandé si le gouvernement belge comme tel était disposé à la recevoir, (*Ibidem*, n° 3).

le pas sur la question humanitaire. Aussi l'Angleterre trouva-t-elle sans doute plus prudent que l'invitation pour une conférence diplomatique émane de la Belgique. Si l'Angleterre prenait l'initiative des convocations, les puissances rivales ne manqueraient pas de l'accuser de travailler à des fins politiques non avouées. Le danger était moins à craindre si le Gouvernement belge se chargeait d'inviter les puissances, car il était normal, à cause de l'œuvre accomplie par le Roi en Afrique et de la position de l'É. I. C., que le Gouvernement belge s'intéressât au but que la conférence se proposait (1).

LÉOPOLD II, après avoir pris connaissance de la communication de lord VIVIAN, douta de la possibilité de réunir une conférence antiesclavagiste, mais il fut d'avis que la Belgique pouvait en principe se charger des invitations à deux conditions : un accord préalable s'imposait entre Bruxelles et Londres sur les mesures à prendre pour enrayer la traite et les moyens de réaliser ces mesures, et les puissances devaient être pressenties pour s'assurer de leur assentiment à la convocation d'une conférence. Il fallait donner à Londres l'impression d'un vif désir d'aider son gouvernement d'une façon pratique et d'arriver à un accord au sujet des affaires africaines, accord qui jusqu'ici, disait le Roi, n'existait pas assez (2).

Tenant compte des observations du Roi, un projet de réponse à la communication anglaise fut rédigé et

(1) On peut se demander si l'Angleterre agissait d'une façon désintéressée. En fait l'Angleterre tenait à se réserver une sorte de monopole pour la répression de la traite des esclaves (voir J. STENGERS, *op. cit.*, pp. 1016-1017). Au moment où le cardinal LAVIGERIE venait de donner une nouvelle impulsion à ce sentiment d'humanité, l'Angleterre craignait-elle de se voir devancée ? L'influence du cardinal avait été grande et lord SALISBURY lui-même s'y était référé pour appuyer sa politique antiesclavagiste (L. BAUNARD, *op. cit.*, p. 458). En outre, l'action répressive proposée par le cardinal LAVIGERIE n'emportait pas l'assentiment des puissances intéressées en Afrique, car les corps expéditionnaires que le cardinal envisageait d'envoyer risquaient de provoquer des conflits armés qui entraîneraient la guerre.

(2) LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 27 septembre 1888 (M. A. E., Pap. LAMBERMONT, n° 869 et copie dans Conf. Antiesclav., vol. I, n° 4).



envoyé au comte DE BORCHGRAVE pour être soumis au Roi par le prince DE CHIMAY, ministre des Affaires étrangères. Le ministre se disait heureux de concourir à la réalisation du but humanitaire poursuivi par la Grande-Bretagne et disposé à prendre l'initiative d'une réunion des Puissances <sup>(1)</sup>.

Le problème de la traite des esclaves avait fait aussi l'objet d'une réunion à Cologne, où avaient été réunis le 27 octobre, les personnalités les plus marquantes, tant catholiques que protestantes. L'assemblée envoya ses résolutions au prince DE BISMARCK qui répondit en ces termes :

« (...) Le Gouvernement impérial s'efforce depuis longtemps d'amener à une entente les Puissances intéressées pour préparer des mesures efficaces contre la traite des noirs, et pour le moment, il est engagé dans des négociations à cet effet avec le Gouvernement britannique. J'ose espérer que ces négociations formeront sous peu une base pour entamer également des pourparlers avec les Gouvernements intéressés sur la côte orientale de l'Afrique, l'Italie et le Portugal, ainsi qu'avec les Puissances signataires de l'Acte du Congo (...) » <sup>(2)</sup>.

Les négociations avec le gouvernement anglais auxquelles BISMARCK fait allusion avaient été engagées à la suite de la révolte arabe à la côte orientale de l'Afrique <sup>(3)</sup> et aboutirent à une entente diplomatique entre les cabinets de Berlin et de Londres pour décréter le blocus de la côte orientale le long du Zanguebar. Ce blocus allait avoir comme conséquence d'enrayer l'exportation des esclaves.

Les complications survenues à la côte orientale déterminèrent le gouvernement britannique à suspendre les négociations en vue de la convocation d'une confé-

<sup>(1)</sup> Ministre à VIVIAN, 9 octobre 1888, minute, (M. A. E., Conf. Antiesclav. vol. I, n° 7, annexe). Le projet fut approuvé par le Roi, voir DE BORCHGRAVE au Ministre, 19 octobre 1888 (*Ibidem*, n° 8).

<sup>(2)</sup> M.-J. ALEXIS, *La traite des Nègres et la croisade africaine*, Liège, 1890, p. 200 ; *Norddeutsche Allgem. Zeitung*, 8 novembre 1889 (M. A. E., Presse, n° 64).

<sup>(3)</sup> Voir plus haut, p. 142, note 3.

rence (1). L'idée d'une conférence internationale allait cependant gagner du terrain dans différents pays.

Un mémorandum du Saint Siège aurait été envoyé au mois de novembre aux cabinets européens, leur proposant la réunion d'un congrès pour l'étude et la pratique d'une action commune contre l'esclavage (2).

De même, presque tous les journaux et surtout les journaux catholiques en Allemagne, parlaient de l'éventualité d'une conférence que le Gouvernement belge convoquerait à Bruxelles. Une phrase d'un discours du sous-secrétaire FERGUSON à la séance du 1<sup>er</sup> décembre du Parlement britannique en avait été la cause (3). Cependant, les négociations en restèrent là jusqu'au 26 mars, jour où FERGUSON, lors d'une interpellation au Parlement sur la traite en Afrique, annonça la reprise des négociations en vue d'une conférence (4).

#### LES PUISSANCES A INVITER ET LA LETTRE D'INVITATION.

Au début du mois d'avril, LAMBERMONT apprit par le comte d'ALVENSLEBEN, ministre d'Allemagne à Bruxelles, que le comte H. DE BISMARCK avait déclaré, pendant son séjour à Londres, que le cabinet de Berlin

(1) VIVIAN au Ministre, 28 novembre 1888 (M. A. E., Conf. Antiesclav., vol. I, n° 10).

(2) L. BAUNARD, *Op. cit.*, p. 473. Nous n'avons trouvé aucune trace de ce *mémorandum* dans la correspondance diplomatique. Cependant, on en trouve un écho dans la presse, voir *Nieuwe Rotterdamsche Courant*, 4 décembre 1888 (M. A. E., Presse, n° 64). Dans une lettre au cardinal LAVIGERIE, LÉON XIII écrivait : « Nous avons invité et vivement engagé tous les gouvernements à mettre un terme au hideux trafic appelé la Traite des Nègres », voir *Documents relatifs au Congrès libre antiesclavagiste tenu à Paris*, Paris, 1890, p. 15.

(3) Voir à ce sujet DU CHASTEL, conseiller de la légation de Belgique à Berlin, au Ministre, 8 décembre 1888, copie (M. A. E., Conf. Antiesclav., vol. I, n° 11). Questionné à différentes reprises à ce sujet et n'ayant reçu aucune communication du Gouvernement belge, le conseiller de la légation doutait de l'exactitude de la nouvelle. La légation en fut informée quelques jours plus tard, voir Ministre à GREINDL, 15 décembre 1888, confidentielle (*Ibidem*, n° 17).

(4) Le compte rendu dans le *Times*, 27 mars 1889 (M. A. E., *Ibidem*, n° 26).

donnait son accord pour une conférence antiesclavagiste à Bruxelles. Il avait été fait à Londres une courte allusion au projet parallèle du cardinal LAVIGERIE <sup>(1)</sup> et au spectacle que présenteraient deux assemblées, l'une officielle, l'autre privée, délibérant sur le même sujet <sup>(2)</sup>. Une conférence libre à côté d'une conférence officielle parut également peu désirable à LÉOPOLD II <sup>(3)</sup>. La nouvelle de l'adhésion de l'Allemagne fut confirmée par une dépêche du ministre belge à Berlin, GREINDL. Le comte DE BISMARCK avait dû d'ailleurs sonder les dispositions du Gouvernement français car il avait fait savoir à Londres que l'adhésion de la France était acquise <sup>(4)</sup>.

Lord SALISBURY fit savoir que d'après des renseignements parvenus au Gouvernement britannique, l'Allemagne et la France se montraient favorables à la réunion de la conférence projetée. De même, il croyait pouvoir compter sur la coopération du Portugal et de l'Italie. Le gouvernement britannique voulait maintenant entrer en communication avec le Gouvernement belge en vue de s'entendre sur les termes dans lesquels devait être rédigée l'invitation à adresser aux différentes Puissances. D'après lord SALISBURY, il ne fallait pas envisager de limiter les discussions puisque l'objet de la conférence n'était pas de concilier des Puissances entre lesquelles il y avait eu auparavant des contestations, mais de trouver les moyens de poursuivre une grande entreprise à laquelle toutes les puissances représentées prenaient un égal intérêt <sup>(5)</sup>.

<sup>(1)</sup> Dès le mois de janvier 1889, le cardinal LAVIGERIE s'était proposé d'organiser au mois d'août à Lucerne, un congrès international de tous les comités antiesclavagistes. Voir à ce sujet L. BAUNARD, *op. cit.*, p. 488.

<sup>(2)</sup> LAMBERMONT à LÉOPOLD II, 13 avril 1889, copie (M. A. E., Conf. Antiesclav., vol. I, n° 20).

<sup>(3)</sup> LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 14 avril 1889 (M. A. E., Pap. LAMBERMONT, n° 885 et copie dans *Conf. Antiesclav.*, vol. I, n° 21).

<sup>(4)</sup> GREINDL au Ministre, 15 avril 1889 (*Ibidem*, n° 22).

<sup>(5)</sup> SALISBURY à VIVIAN, 17 avril 1889, traduction (*Ibidem* n° 25).

A Bruxelles, on en déduisit qu'il n'entraît pas dans les vues de lord SALISBURY de déterminer au préalable les mesures à prendre entre les cabinets de Bruxelles et de Londres (1), ni que l'on insérât dans l'invitation aux Puissances une indication complète et précise des moyens de réprimer la traite. Il y aurait lieu de s'en tenir aux termes généraux conseillés par lord SALISBURY (2).

LÉOPOLD II informa le ministre par télégramme qu'il tenait à prendre connaissance de la réponse projetée à la communication anglaise avant sa remise au ministre anglais à Bruxelles (3).

Dans une note verbale destinée à VIVIAN, le ministre, signala qu'en vue de préparer le projet d'invitation, il désirait obtenir un accord ou des éclaircissements sur trois points (4) :

1<sup>o</sup> La Belgique aussi bien que l'É. I. C. auraient un ou deux plénipotentiaires ;

2<sup>o</sup> Quelles étaient les Puissances qui devaient être invitées (5) ?

3<sup>o</sup> Le *statu-quo* sur l'enrôlement des indigènes (6).

Le Gouvernement anglais donna son accord pour la participation de la Belgique et de l'É. I. C. et la question du recrutement. Quant aux puissances à inviter, lord

(1) En répondant à la note de VIVIAN du 25 septembre 1888, le Gouvernement belge avait fait une réserve à ce sujet, voir plus haut.

(2) Note relative à la rédaction du projet d'invitation à la conférence, 21 avril 1889, (*Ibidem*, n<sup>o</sup> 29).

(3) LÉOPOLD II au Ministre, 21 avril 1889, télégramme (*Ibidem*, n<sup>o</sup> 27).

(4) Voir minute définitive de la Note verbale en annexe de DE BORCHGRAVE au Ministre, 4 mai 1889. La minute fut légèrement modifiée par le Roi.

(5) Le *mémoire* de VIVIAN du 25 septembre indiquait : la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la France, la Turquie, l'Égypte et éventuellement le Maroc et le Zanzibar. La dépêche du 17 avril 1889 mentionnait : l'Allemagne, la France, l'Italie et le Portugal.

(6) L'idée venait du Roi à qui le Ministre communiqua que le paragraphe au sujet du recrutement avait été ajouté au projet, voir M. A. E., Conf. Anti-esclav. n<sup>o</sup> 30 et 33.

SALISBURY pensait qu'il fallait se limiter aux puissances dont on pourrait attendre une coopération pratique dans la répression de la traite en raison de leur position géographique ou d'autres circonstances. Il jugeait préférable de limiter les invitations aux puissances chrétiennes dont les possessions en Afrique étaient atteintes de ce fléau et demandait les vues que le Gouvernement belge désirait présenter à ce propos <sup>(1)</sup>.

LÉOPOLD II fut d'avis de proposer au Gouvernement britannique d'inviter à la Conférence toutes les Puissances qui avaient pris part au Congrès de Vienne <sup>(2)</sup> et à la Conférence de Berlin. Le Roi y voyait un moyen d'organiser une croisade humanitaire en faveur de l'abolition de l'esclavage et fit remarquer qu'au congrès de Lucerne le cardinal LAVIGERIE se proposait d'inviter les comités anti-esclavagistes de tous les pays <sup>(3)</sup>.

Par contre, le cabinet de Berlin opinait comme SALISBURY pour ne convoquer à la Conférence que les Puissances dont on pouvait attendre un concours efficace et dévoué <sup>(4)</sup>.

Au sein du ministère des Affaires étrangères à Bruxelles, les avis étaient partagés <sup>(5)</sup>. On décida cependant de proposer la participation des Puissances qui avaient pris part à la Conférence de Berlin. On fit valoir deux raisons. D'abord, la crainte de faire naître auprès des Puissances qui, par leur signature de l'Acte général de Berlin, avaient témoigné la répulsion que leur inspirait la traite, des

(1) Note verbale de la légation anglaise, 16 mai 1889 (*Ibidem*, n° 35).

(2) Au Congrès de Vienne, en 1815, les Puissances européennes s'étaient engagées à concourir à tout ce qui pourrait aider et accélérer l'abolition de la traite des nègres.

(3) Pour l'avis du Roi, voir DE BORCHGRAVE au Ministre, 20 mai 1889 (M. A. E. Conf. Antiesclav., vol. I, n° 37).

(4) GREINDL au Ministre, 25 mai 1889 (*Ibidem*, n° 38).

(5) L. ORBAN préconisait d'inviter les Puissances dont on pouvait attendre un concours efficace pour ne pas se risquer à se limiter à une déclaration platonique comme au Congrès de Berlin. Voir une note de L. ORBAN, 1<sup>er</sup> juin 1889 (*Ibidem*, n° 40).



sentiments de nature à nuire aux excellentes relations que la Belgique entretenait avec elles. En outre, la Chambre des Communes en Angleterre avait voté le 26 mars une résolution, d'ailleurs rappelée le 31 mai par BUXTON, visant sans distinction les Puissances signataires des déclarations contre la traite des esclaves (1).

Le projet définitif, rédigé par LAMBERMONT, reprit les arguments susdits et ajouta que le cardinal LAVIGERIE avait invité au congrès de Lucerne les comités antiesclavagistes de tous les pays. Enfin, en se limitant aux pays chrétiens comme le suggérait la dépêche de SALISBURY, on risquait d'irriter le sentiment religieux si prompt à s'enflammer chez certaines populations (2).

Félicitant LAMBERMONT au sujet de la rédaction du projet de note verbale, le Roi suggéra quelques modifications. Comme le Gouvernement anglais avait désigné nominativement les puissances à inviter, le Roi fut d'avis de camoufler ce que l'attitude anglaise avait de trop absolu et d'adopter une rédaction leur facilitant un recul « que nous désirons et qu'il ne feront pas si nous constatons combien ils se sont engagés ». Il ne fallait pas parler de la Turquie pour ne pas risquer de provoquer un refus de la part de l'Angleterre, ce qui renforcerait la distinction entre pays chrétiens et autres, distinction qui n'était pas au gré du Roi comme il le disait lui-même (3).

Le 7 juin, la note fut remise à lord VIVIAN (4). Un incident allait cependant retarder la réponse du Gouvernement anglais (5). Celui-ci se ralliait aux considérations ex-

(1) Projet de note verbale rédigée par ORBAN, 2 juin 1889 (*Ibidem*, n° 41).

(2) Projet de LAMBERMONT, 4 juin 1889 (*Ibidem*, n° 42). Il paraissait d'ailleurs utile à LAMBERMONT, vu l'opinion personnelle de VIVIAN qui pensait que l'on devait inviter la Turquie, d'avoir soulevé la question. On laissait l'appréciation de ce point au gouvernement anglais.

(3) LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 6 juin 1889 (M. A. E., Pap. LAMBERMONT, n° 895 et copie dans Conf. Antiesclav., vol. I, n° 43).

(4) Minute définitive, 6 juin 1889 (M. A. E., Conf. Antiesclav., vol. I, n° 45).

(5) La réponse n'arriva que le 22 juillet ; en réalité, il avait déjà été répondu le 19 juin, mais le copiste du F. O. ne s'était pas donné la peine de tourner la page

posées dans la note du Gouvernement belge en faveur de la participation à la Conférence de toutes les Puissances signataires de l'Acte de Berlin. Entretemps, le Roi avait appris par le colonel E. SMITH, consul général anglais à Zanzibar, que lord SALISBURY désirait la réunion de la Conférence en octobre et trouvait qu'on ne se pressait guère à Bruxelles. Il ne faisait pas non plus d'objection à ce que le Gouvernement convoquât les puissances signataires de Berlin (1).

Le projet d'une invitation à la Conférence fut soumis à l'approbation du Roi le 30 juillet (2). Lord VIVIAN consulté, suggéra quelques modifications (3). Toutefois, le Roi fut d'avis qu'il fallait attendre les observations de SALISBURY, car modifier spontanément le texte paraîtrait un aveu qu'il n'avait pas été mûri (4).

Un mémorandum transmis par VIVIAN le 13 août indiqua les modifications que le Gouvernement britannique désirait voir apporter au projet d'invitation qui lui avait été soumis. Le Gouvernement anglais désirait qu'on ajoute expressément la suppression de la traite sur mer au but de la Conférence (5) et que celle-ci se réunisse vers la mi-octobre (6).

Dans la rédaction définitive, il fut tenu compte des modifications proposées par le Gouvernement anglais. Après avoir rappelé le constant intérêt que les Puissances n'avaient cessé d'attacher à la suppression de la traite des esclaves en Afrique lors des Congrès de Vienne et de Venise, du traité de 1841 et, plus récemment, de la déclaration consignée dans l'article IX de la Conférence de

du brouillon et avait omis la partie importante de la dépêche. Voir à ce sujet GOSSELIN au Ministre, 22 juillet 1889 (*Ibidem*, n° 51).

(1) LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 13 juillet 1889, copie (*Ibidem*, n° 45).

(2) Ministre à DE BORCHGRAVE, 30 juillet 1889 (*Ibidem*, n° 57, annexe I).

(3) *Ibidem*, annexe II.

(4) Observations du Roi (*Ibidem*, n° 57 bis).

(5) On pouvait prévoir des difficultés, car si la France s'était montrée favorable à une conférence, elle restait opposée au droit de visite de ses navires.

(6) Le projet proposait la fin octobre.

Berlin, et tout en ne méconnaissant pas certains heures résultats produits par ces actes internationaux, le ministre constatait que cet odieux trafic existait encore et qu'il avait même pris dans les derniers temps une recrudescence dont l'opinion publique s'était vivement émue. Il continua en ces termes :

« (...) A cet effet, le Gouvernement belge, d'accord avec le Gouvernement de Sa Majesté Britannique, propose que des représentants de toutes les Puissances qui ont pris part au Congrès de Berlin et signé l'Acte général du 26 février 1885 ainsi que l'État du Congo se réunissent en conférence à Bruxelles le 15 du mois d'octobre prochain pour établir les bases d'une commune entente. Aucun désaccord n'existe sur le but à poursuivre qui est la nécessité d'empêcher efficacement la traite dans l'intérieur de l'Afrique, la capture d'esclaves destinés à être vendus et leur expédition par mer, violences barbares qu'il ne sera possible d'arrêter que par des déploiements réguliers de forces supérieures à celles dont disposent les auteurs de cet abominable trafic ; d'un autre côté, le devoir d'encourager les Puissances qui font des recrutements dans l'intention méritoire de combattre la traite s'impose de toute évidence. Le Gouvernement de Sa Majesté le Roi des Belges croirait donc inopportun de limiter la sphère d'action de la conférence, il désire laisser aux représentants des Puissances une entière liberté par rapport à la suggestion des mesures pratiques qui paraîtraient le mieux appropriées aux circonstances (...) » (1).

Les Gouvernements belge et britannique s'étant mis d'accord sur les termes de l'invitation, il restait à pressentir les intentions des Puissances au sujet de leur participation à la Conférence. On se souviendra que ce fut une des conditions posées par le Roi dès le début des négociations avec l'Angleterre (2), mais à cette époque, le Roi était préoccupé de faire agréer la liberté de recrutement avant de convoquer la conférence (3). D'ailleurs, le

(1) Minute de la lettre d'invitation (M. A. E., Conf. Antiesclav., n° 76, annexe).

(2) Voir plus haut, p. 243.

(3) Voir à ce sujet la communication verbale du comte DE BORCHGRAVE, 23 juillet 1889 (M. A. E., Conf. Antiesclav., vol. I, n° 52) et LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 15 août 1889 (*Ibidem*, n° 67). La question fut signalée au ministre

temps pressait et il ne pouvait plus être question de consulter les Puissances avant de les saisir du texte de l'invitation (1).

Le 24 août, la lettre d'invitation fut envoyée aux légations de Belgique auprès des puissances signataires de l'Acte de Berlin pour être remise aux ministres des Affaires étrangères (2).

En général, l'invitation ne suscita guère d'objections dans les différentes capitales. Toutefois, le Portugal montra peu d'enthousiasme et aurait voulu voir l'invitation en termes moins vagues. A Lisbonne, on craignait qu'au cours de ses travaux, la Conférence acquière une importance politique considérable et que la question des délimitations territoriales vienne à y être soulevée (3).

Par suite d'une erreur, l'invitation destinée au Gouvernement français ne fut envoyée que le 13 septembre (4).

Les États-Unis acceptèrent sous réserve qu'il fut expressément entendu qu'ils ne pouvaient se joindre à l'action des Puissances européennes au cas où celles-ci prendraient la résolution d'envoyer des forces militaires sur le continent africain, mais ils offrirent les services de leur force navale (5).

La France et le Portugal trouvèrent que le 15 octobre était une date trop rapprochée pour la réunion de la Conférence. Par contre, Berlin paraissait pressé. LAMBER-

d'Allemagne par LAMBERMONT, voir LAMBERMONT au Roi, 17 août 1889, (*Ibidem*, n° 71). Le Roi en avait touché lui-même un mot au ministre de Russie qui n'était pas favorable à la conférence, voir LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 22 août 1889 (*Ibidem*, n° 75). Voir aussi Ministre à GREINDL, 22 août 1889 (*Ibidem*, n° 74).

(1) Note de la Direction politique pour LAMBERMONT, 16 août 1889 (*Ibidem*, n° 70).

(2) Ministre aux légations, 24 août 1889, minute (*Ibidem*, n° 76).

(3) MONCHEUR au Ministre, 29 août 1889 et 11 septembre 1889 (*Ibidem*, n° 81 et n° 98).

(4) Pour cet incident voir LAMBERMONT à BEYENS, 13 septembre 1889, minute de télégramme (*Ibidem*, n° 103) et BEYENS à LAMBERMONT, 13 septembre 1889 (*Ibidem*, n° 105).

(5) LEGHAÏT au Ministre, 23 septembre 1889 (*Ibidem*, n° 125).

MONT jugea ne devoir prendre aucune initiative au sujet de la date fixée sans l'assentiment de Berlin et de Londres <sup>(1)</sup>. En France, la presse proposa une remise de la Conférence au mois de novembre, alléguant que les informations demandées dans les diverses colonies n'étaient pas encore arrivées <sup>(2)</sup>. Plusieurs démarches diplomatiques furent faites dans ce sens par le ministre français à Bruxelles <sup>(3)</sup>. La raison donnée étant que, pour traiter en connaissance de cause les questions qui devaient faire l'objet des délibérations de la Conférence, le Gouvernement français estimait qu'un plus long délai lui serait nécessaire. Le Gouvernement belge s'enquit alors des vues de lord SALISBURY à ce sujet <sup>(4)</sup>.

Le 7 octobre, il fut officiellement annoncé que le Gouvernement anglais consentait à l'ajournement de la Conférence, pourvu que ce délai ne dépassât le 20 novembre <sup>(5)</sup>. Le Gouvernement impérial allemand donna son accord le 8 octobre <sup>(6)</sup>, et l'ajournement fut annoncé aux différentes légations. La date de l'ouverture de la conférence fut fixée au 18 novembre <sup>(7)</sup>.

#### L'ENTENTE PRÉALABLE AVEC L'ANGLETERRE.

On se souviendra que lord SALISBURY avait émis l'avis qu'il serait préférable de ne pas indiquer de façon précise et concrète, dans la lettre d'invitation aux Puissances, les mesures à prendre contre la traite et de n'écartier à *priori* aucun sujet de discussion <sup>(8)</sup>.

<sup>(1)</sup> Voir à ce sujet LAMBERMONT à LÉOPOLD II, 15 septembre 1889, minute (*Ibidem*, n° 111).

<sup>(2)</sup> BEYENS à LAMBERMONT, 19 septembre 1889 (*Ibidem*, n° 120).

<sup>(3)</sup> Ministre à BEYENS, 20 septembre 1889, minute (*Ibidem*, n° 121) ; BEYENS au Ministre, 26 septembre 1889 (*Ibidem*, n° 137) ; *Memorandum* concernant l'entretien de LAMBERMONT avec BOURÉE, 28 septembre 1889 (*Ibidem*, n° 143).

<sup>(4)</sup> Ministre à VIVIAN, 27 septembre 1889, minute (*Ibidem*, n° 141).

<sup>(5)</sup> VIVIAN au Ministre, 7 octobre 1889 (*Ibidem*, vol. II, n° 14).

<sup>(6)</sup> GREINDL au Ministre, 8 octobre 1889 (*Ibidem*, n° 17).

<sup>(7)</sup> Ministre aux légations, 9 et 10 octobre 1889, minute (*Ibidem*, n° 23).

<sup>(8)</sup> Voir plus haut p. 242.



BANNING, dans ses Mémoires, fait remarquer qu'il n'avait pas été dressé de programme préalable et que le Gouvernement belge avait cru devoir s'effacer devant le cabinet de Londres <sup>(1)</sup>. Qu'il en fût ainsi pour le Gouvernement belge, qui du reste n'était pas le véritable intéressé, soit, mais LÉOPOLD II avait eu soin de faire connaître ses vues à lord SALISBURY et avait tenu à être renseigné au sujet des intentions du Gouvernement anglais. En effet, il semblait capital au Roi de se concerter au préalable avec une grande Puissance et, en particulier avec l'Angleterre qui avait demandé au Gouvernement belge de prendre l'initiative des invitations. D'ailleurs, avant d'accepter, le Roi avait posé la condition d'un accord entre Bruxelles et Londres sur les mesures à prendre et les moyens de les réaliser. Il tenait donc à arriver à cet accord.

C'est pourquoi, bien qu'à Bruxelles, on avait l'impression que lord SALISBURY ne connaissait pas l'avis du Roi <sup>(2)</sup>, celui-ci, ayant rencontré lord VIVIAN, lui exprima le désir de connaître les intentions de lord SALISBURY et de lui communiquer ses propres vues au sujet de la Conférence <sup>(3)</sup>.

Après en avoir pris connaissance <sup>(4)</sup>, lord SALISBURY donna son accord de principe sur la restriction de l'importation d'alcool, d'armes et de munitions. De même, on pouvait prévoir un impôt à prélever en vue de venir en aide au recrutement et aux dépenses nécessitées par les forces armées que l'État du Congo se voyait obligé d'entretenir aux fins d'abolition de la traite. En

<sup>(1)</sup> E. BANNING, Mémoires politiques et diplomatiques, Bruxelles, 1927, p. 75.

<sup>(2)</sup> Voir plus haut p. 244.

<sup>(3)</sup> Voir à ce sujet LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 19 septembre 1889 (M. A. E., Pap. Lambermont, n° 914 et copie dans Conf. Antiesclav., I, 119).

<sup>(4)</sup> Sans doute le Roi avait-il communiqué ses vues à lord VIVIAN lors de l'entrevue que le Roi eut avec le ministre anglais, voir LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 19 septembre 1889 (*Ibidem*).

particulier, lord SALISBURY se disait partisan de supprimer toute importation de spiritueux, mais comme la chose s'avérait impossible, il proposa un droit d'entrée de 30 %. En ce qui concernait les armes à feu, il suggéra une licence pour les armes perfectionnées. Quant au droit d'entrée que le Roi comptait lever sur les marchandises, il n'y avait pas d'objection, pour autant que cet impôt soit modéré et employé dans des buts administratifs.

En outre, deux points semblaient devoir retenir l'attention du Gouvernement anglais quant à la prohibition de la traite par mer : une plus grande facilité pour contrôler les *dhow*s arabes et un arrangement pour empêcher les trafiquants arabes d'abuser du pavillon français <sup>(1)</sup>.

Quelques jours plus tard, chez lord VIVIAN, lors d'une conférence de LAMBERMONT avec P. ANDERSON, sous-secrétaire d'État, ce dernier attachait la plus grande importance à la répression maritime et proposa un traité remplaçant les conventions antérieures. On pouvait cependant appréhender la réaction de la France qui s'était jusqu'alors opposée à tout droit de visite des navires <sup>(2)</sup>.

A la fin du mois d'octobre, VIVIAN communiqua les observations de lord SALISBURY sur les propositions de sir ANDERSON concernant la Conférence. Lord SALISBURY fut aussi d'avis que les représentants de l'Angleterre devaient prendre l'initiative de la suppression de la traite des esclaves par mer du fait que jusqu'alors cette répression avait été entièrement l'œuvre de l'Angleterre, et soulever la question des abus dans l'usage du pavillon français. Par contre, leur attitude devait être très réservée pour tout ce qui se rattachait à la traite sur terre. Pour les questions qui se rattachaient à l'État du Congo, ils

<sup>(1)</sup> SALISBURY à VIVIAN, 30 septembre 1889, copie (*Ibidem*, n° 152).

<sup>(2)</sup> Note au sujet de cette entrevue, 12 octobre 1889 (*Ibidem*, vol. II, n° 47). Pour l'attitude de la France à l'égard du droit de visite, voir une note historique dans M. A. E., Conf. Berlin, vol. III (1884-1885), n° 2.

devaient laisser l'initiative aux représentants belges et accepter autant que possible leurs directives. L'Angleterre ne se proposait pas de participer, ni par des subsides financiers, ni par des contingents d'hommes, aux opérations de répression de la traite à l'intérieur du continent. La question des armes et de la poudre était laissée à l'Allemagne mais la question des spiritueux ne pouvait être passée sous silence par les délégués anglais et ceux-ci devaient proposer un droit d'entrée élevé <sup>(1)</sup>.

Enfin, lord VIVIAN déposa au début du mois de novembre un *Memorandum on the Slave Trade by sea*, qui suggérait une déclaration de la part des Puissances aux termes de laquelle la traite des esclaves était tenue pour un crime contre le droit des gens. Le document proposait la prohibition absolue d'exportation d'esclaves africains par mer, l'érection de tribunaux internationaux dans certains ports, et le droit de visite des embarcations sous pavillon français <sup>(2)</sup>.

Ainsi le Roi pouvait avoir ses apaisements avant l'ouverture de la Conférence. Quant à la question du recrutement, il avait déjà été rassuré auparavant. L'Angleterre, il est vrai, revendiquait la répression de la traite sur mer mais refusait d'intervenir à l'intérieur du continent. Or, c'était précisément ce que le Roi avait cherché à obtenir : écarter toute ingérence de forces étrangères à l'intérieur de l'Afrique <sup>(3)</sup>. Enfin, il y avait avec l'Angleterre un accord de principe sur un droit d'entrée à prélever sur les marchandises importées au Congo.

<sup>(1)</sup> Observations de lord SALISBURY, 30 octobre 1889, confidentiel (M. A. E., Conf. antiesclav., vol. II, n° 92). Il faut remarquer que la question des armes allait rencontrer une vive opposition en Angleterre, qui était un grand exportateur d'armes en Afrique, et la question des spiritueux une semblable opposition en Allemagne pour le même motif.

<sup>(2)</sup> *Memorandum on the Slave Trade by sea*, 2 novembre 1889 (*Ibidem*, n° 103).

<sup>(3)</sup> Voir à ce sujet l'article suivant.

## ARTICLE II.

**Les vues particularistes de Léopold II.**

Dans sa séance du 19 novembre, la Conférence décida d'adopter le plan qui avait servi de base aux études préliminaires entreprises en vue de sa réunion. Le programme consistait à suivre la traite africaine dans tout son développement : lieux d'origine de la traite, routes des caravanes, zones de transports maritimes, lieux de destination. La Conférence se proposa d'appliquer à ces phases successives de la traite, des mesures en rapport avec les exigences des situations diverses (1).

S'il est vrai que le Gouvernement belge n'avait pas de programme bien défini, on ne peut en dire autant de l'É. I. C. ni surtout du Roi. La veille de l'ouverture de la Conférence, VAN EETVELDE avait communiqué au Roi une étude sur les divers points dont aurait à s'occuper la Conférence (2). Il lui semblait cependant plus habile de suivre une ligne de conduite plutôt que de présenter un programme détaillé qui risquait de dévoiler les avantages que le Roi escomptait de la Conférence, et à force d'être trop précis, de l'engager trop loin.

LAMBERMONT avait bien aperçu l'attitude qu'il convenait d'adopter quand il écrivait :

« Je suis d'avis que la Belgique et le Congo ne doivent pas recourir à une mise en scène dépassant leur taille comparée à celle des grandes Puissances. Ce ne serait pas non plus habile. Le Congo a beaucoup de demandes à faire et fera bien de ne pas mettre les autres en garde » (3).

(1) A ce sujet voir E. BANNING, *op. cit.*, p. 77 ; Conférence de Bruxelles (1889-1890). Acte général et Rapports des Commissions, Bruxelles, 1890.

(2) Pour les travaux préparatoires faits par l'É. I. C., voir Analyse du dossier Conf. Antiesclav. Études préliminaires, A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 162.

(3) Note de LAMBERMONT relative au secrétariat de la Conférence (M. A. E., Conf. Antiesclav., vol. II, n° 28).

Les vues que LÉOPOLD II comptait faire adopter à la conférence de Bruxelles peuvent se résumer en trois points :

1<sup>o</sup> *Faire en sorte que les puissances délèguent à l'État du Congo la tâche de réprimer la traite des esclaves sur terre à condition de lui fournir les moyens d'action nécessaires.*

Quand les négociations au sujet de l'invitation à adresser aux Puissances avaient repris au mois d'avril 1889, le Roi avait écrit à LAMBERMONT :

« (...) Nous devons tâcher que sur terre, puisqu'il ne peut rien sur mer, l'État du Congo reçoive certain mandat contre la traite et par conséquent la mission des puissances d'occuper certains points dans le Bahr-el-Ghazal, sur les lacs Albert et Victoria, sur le Nyassa, afin de garder la route libre entre le Haut-Nyassa et le Tanganika. Un poste, sous notre surveillance, de la société antiesclavagiste pourrait être établi là, un autre dans les mêmes conditions dans l'Uganda (...)

Si la Conférence se réunit, il me paraît évident qu'elle doit ne s'occuper que de la traite, ne pas gêner les recrutements noirs par les États. Comment en effet peuvent-ils être forts et réprimer la traite sans soldats pouvant vivre dans le pays (...)

On a essayé de contester l'achat des esclaves pour les libérer, ce qui est selon moi une grande faute (...) » (1).

Le Roi se proposait donc de suivre à la Conférence la politique qui lui avait si bien réussi lors des négociations avec l'Allemagne, qui demanda officiellement l'intervention de l'É. I. C. pour réprimer la traite des esclaves. Cette politique permettait au Roi d'occuper sous le couvert de la répression de la traite certains points qu'il convoitait (2).

Après avoir pris connaissance d'une note de VAN EETVELDE examinant les différentes parties du programme qui pourraient être soumis à la Conférence et mettant

(1) LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 14 avril 1889 (M. A. E., Pap. LAMBERMONT, n° 885 et copie dans Conf. Antiesclav., vol. I, n° 21).

(2) Pour ces négociations, voir article III du chapitre IV.



en relief les côtés par lesquels elles touchaient aux intérêts de l'État du Congo, le Roi proposa la création d'une commission pour surveiller et aider la suppression de la traite :

« (...) Cette commission serait composée d'Allemands, d'Anglais, de Congolais, de Portugais et de Stanley. Elle aurait un navire sur le Victoria, un sur le lac Tanganika et un sur le Nyassa, elle aurait un point fédéral ou une garnison au delà du Bahr-el-Ghazal et un autre dans le Katanga, extrême limite de notre territoire. Les garnisons seront congolaises et payées par l'État, elles auront le droit d'arrêter, de saisir les caravanes et de rayonner. La Commission aura un drapeau, celui de la croisade antiesclavagiste. Ses dépenses seront couvertes par l'État du Congo moyennant d'établir chez lui des droits d'entrée, de réprimer l'invasion de l'alcool et la concession d'un nombre déterminé de mines à sa demande dans les territoires des pays formant la commission (...) » (1).

Les forces armées étant congolaises, elles pourraient non seulement servir à étendre les droits politiques de l'É. I. C., tout en combattant la traite, mais éviteraient l'ingérence de troupes étrangères et le risque de voir revendiquer par celles-ci des droits politiques.

Au mois d'octobre, le Roi s'informa auprès de LAMBERMONT au sujet d'un projet de programme pour la Conférence. Il suggéra à LAMBERMONT d'insérer dans le programme des amendements à l'article IV de la Conférence de Berlin (2) et aussi l'engagement de l'É. I. C. d'occuper dès qu'il le pourrait certains points extrêmes de son territoire pour y couper les chemins de la traite. Ces points étaient le Tanganika, le nord de l'Uele et le sud du Katanga.

Comme LÉOPOLD II avait appris du ministre de France à Bruxelles que la France craignait de voir les Anglais renforcer leur position en Égypte pour y empê-

(1) LÉOPOLD II à VAN EETVELDE, 18 septembre 1889 (A. G. R., Pap. van EETVELDE, n° 162).

(2) L'article IV stipulait que les marchandises importées dans le bassin conventionnel du Congo resteraient affranchies de droits d'entrée et de transit.

cher la traite, il suggéra à LAMBERMONT de faire comprendre aux Français que leur crainte était superflue si l'État du Congo interceptait les routes allant au Soudan (1).

A BANNING, qui avait dû rédiger le rapport de la Commission chargée d'examiner les mesures relatives à la répression de la traite sur terre, le Roi écrivit le 23 novembre :

« (...)N'y aurait-il pas moyen dans le rapport sur les mesures à prendre sur terre contre la traite de glisser que ces mesures imposeraient spécialement à l'État du Congo, entièrement méditerranéen et de par sa position géographique centrale et du chef entre autres des nombreux établissements arabes qui s'y trouvent, une lourde charge qui lui devra mériter un bienveillant appui de la Belgique (...) » (2).

Il est évident que les offices que l'É. I. C. prêteraient à la répression de la traite étaient de nature à renforcer avant tout la position politique de l'État du Congo à l'intérieur de l'Afrique.

*2° Il fallait faire ressortir la lourde tâche qu'une campagne antiesclavagiste comporterait pour l'É. I. C. L'État du Congo devait obtenir la permission d'augmenter ses ressources en exigeant des droits d'entrée et en se réservant le produit des terres domaniales. En outre, aucun obstacle ne pouvait être posé par les Puissances aux recrutements de soldats à l'étranger par l'É. I. C.*

Le Roi avait obtenu que la lettre d'invitation à la Conférence attirât l'attention sur le devoir d'encourager les Puissances qui recrutaient des soldats dans l'intention méritoire de combattre la traite (3).

(1) LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 7 octobre 1889 (M. A. E., Pap. LAMBERMONT, n° 920).

(2) Note pour le baron LAMBERMONT et pour M. BANNING, 23 novembre 1889 (M. A. E., Conf. Antiesclav., vol. III, n° 46 bis). BANNING ajouta au crayon : « On peut essayer mais c'est bien délicat. Il ne faut pas oublier que la France fait le rapport avec nous ». En effet, le second rapporteur était G. COGORDAN, délégué français, sous-directeur aux Affaires étrangères.

(3) Voir plus haut p. 247.

Toutefois, stipuler que les États signataires de l'Acte de la Conférence seraient obligés de permettre chez eux le recrutement de soldats, était risquer de s'attirer inutilement l'opposition de certaines Puissances, surtout de celles auxquelles le Roi n'avait nullement l'intention de s'adresser dans ce but. Concernant cette question, il écrivit à LAMBERMONT :

« (...) Cette obligation, je préfère n'en pas parler. Je préfère que l'État du Congo passe des conventions séparées avec l'Angleterre, la France et peut-être l'Allemagne (...) » (1).

Au mois d'août 1889, le comte D'OULTREMONT avait été chargé par le Roi de discuter avec W. MACKINNON l'importance de voir reconnaître par la Conférence à l'État du Congo le droit de prélever un droit d'entrée de 5 % sur les marchandises pour en employer le produit à la suppression de la traite (2).

La question des droits d'entrée avait déjà fait l'objet d'échanges de vues entre le Roi et le Gouvernement anglais (3).

Le jour de l'ouverture de la Conférence, le Roi écrivit à VAN EETVELDE :

« (...) Nous devons défendre vivement notre droit de nous réserver le produit des terres domaniales (...). Le but de la Conférence est non de se mêler des affaires intérieures des États mais de réprimer la traite.

Pour l'atteindre, loin de contester à l'État du Congo ses ressources légitimes, on devrait proposer de les lui augmenter. Gêner l'État c'est

(1) LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 1<sup>er</sup> décembre 1889 (M. A. E., Pap. LAMBERMONT, n° 936 et copie dans Conf. Antiesclav., vol. III, n° 55).

(2) D'OULTREMONT à LAMBERMONT, 30 août 1889 (M. A. E., É. I. C., Question du Nil, n° 7). Ch. LIEBRECHTS, Congo. Suite à mes souvenirs d'Afrique, Bruxelles, 1920, p. 31 écrit : « En poussant à la Conférence, Sa Majesté avait-elle songé à cette possibilité ? Personne ne peut le dire, comme elle ne s'en était ouvert envers quiconque ». Or, il existait à ce sujet un accord préalable avec l'Angleterre, voir SALISBURY à VIVIAN, 30 septembre 1889, copie (M. A. E., Conf. Antiesclav., vol. I, n° 152) et KIRK à LÉOPOLD II, 12 octobre 1889, traduction (*Ibidem*, vol. II, n° 48).

(3) Voir plus haut p. 251.

faire dérailler la Conférence, c'est favoriser la traite. Voilà éventuellement la réponse à faire (...) » (1).

Le 9 mai 1890, VAN EETVELDE, à la demande de LAMBERMONT, vint prendre les ordres du Roi sur la proposition des droits d'entrée. Les travaux de la Conférence touchaient à leur fin, mais un gros incident avait été créé par l'Italie (2).

« (...) Faut-il dans ces conditions découvrir ses batteries et faire connaître au monde que l'on a eu des vues intéressées ? (...) L'assemblée est lasse et impatiente de voir vider les dernières affaires, si on laisse passer le moment propice, il ne se reproduira plus et je préfère à ce danger le risque beaucoup plus anodin de se voir reprocher en cas de rupture, d'avoir montré à la Conférence des vues intéressées (...) » (3).

La réponse du Roi ne tarda pas :

« je suis entièrement de votre avis ; entre deux maux il faut choisir le moindre et réclamer les droits d'entrée, en saisir de suite la Conférence » (4).

Le lendemain, dans la séance du 10 mai, LAMBERMONT présenta à la Conférence le projet relatif aux droits d'entrée (5).

Le 31 mai, le Roi écrivit à LAMBERMONT pour convoquer une réunion spéciale de la Conférence pour y faire lire une déclaration portant que non seulement les droits d'entrée lui étaient indispensables pour remplir les obligations qu'il contracterait en signant l'Acte général, mais encore

(1) LÉOPOLD II à VAN EETVELDE, 19 novembre 1889 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 27).

(2) Il s'agit de la demande de MÉNÉLIK, empereur d'Éthiopie, à être admis au siège de la Conférence, voir à ce sujet E. BANNING, *op. cit.*, p. 132.

(3) Rapport de VAN EETVELDE au Roi, 9 mai 1890, copie (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 150).

(4) Copie de la réponse du Roi sur document précité.

(5) Pour les réactions, voir E. BANNING, *op. cit.*, p. 133. Pour la rédaction du texte, voir M. A. E., Conf. Antiesclav., vol. III, les documents 10-11 et 12.

qu'il ne pourrait autrement signer honnêtement celui-ci ni s'associer à l'œuvre finale de la Conférence (1).

Quelques semaines plus tard, dans une lettre à LAMBERMONT, il revenait sur la question des droits d'entrée :

« (...) La signature de l'acte général sans droits d'entrée c'est un trompe l'œil, c'est l'abolition de la traite sur le papier et en réalité son maintien en Afrique.

L'honneur de l'État du Congo, de son chef et de ses assistants amis sera d'avoir fait échouer ce *crime diplomatique* (...) » (2).

Alors que l'Acte général fut signé le 2 juillet, la question des droits d'entrée allait être discutée à la Commission du Tarif du Bassin du Congo qui siégea du 5 novembre 1890 au 22 décembre 1890. Cependant, les négociations allaient se poursuivre encore bien après (3).

3<sup>o</sup> *S'opposer à toute entente de puissances pour agir en commun contre la traite des esclaves à l'intérieur de l'Afrique, ce qui, d'après le Roi, serait pousser les puissances à l'assaut des frontières du Congo.*

Du côté anglais, on mettait surtout l'accent sur les mesures à prendre sur mer en vue de la répression de la traite. Cela faisait le jeu de LÉOPOLD II car plus important serait le rôle de l'Angleterre sur mer, moins elle agirait sur terre et ne « donnerait pas de subsides militaires à ses grandes compagnies (4) ».

Dans une note autographe sur le rôle des délégués congolais à la Conférence et sur la rédaction du projet de traité à soumettre à l'assemblée, le Roi écrivit :

(1) LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 31 mai 1890 (M. A. E., Pap. LAMBERMONT, n° 980 et copie dans Conf. Antiesclav., vol. VIII, n° 64). Voir aussi E. BAFNING, *op. cit.*, p. 143. Le texte de la déclaration dans M. A. E., Conf. Antiesclav., vol. VIII, n° 69 et publié dans *M. G.*, 1890, p. 45.

(2) LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 25 juin 1890 (M. A. E., Pap. LAMBERMONT, n° 997 et copie dans Conf. Antiesclav., vol. IX, n° 52).

(3) Voir à ce sujet E. BANNING, *op. cit.*, pp. 177-380.

(4) LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 31 octobre 1889 (M. A. E., Pap. LAMBERMONT, n° 926 et copie dans Conf. Antiesclav., vol. II, n° 93).



« Le Roi a remarqué avec plaisir que Lord Salisbury ne veut pas s'engager à agir sur terre. Ce serait une grande faute que de présenter un projet de traité à la conférence obligeant les Anglais à agir sur terre. Ce serait les forcer à aller de l'avant, les pousser sur les frontières du Congo avant que l'État Indépendant ait pu les garnir. Ce serait augmenter les dangers qui menacent l'État Indépendant de la part de voisins ambitieux (...). Son rôle est d'écraser la traite au centre pendant que les puissances le font sur la circonférence (...). Il faut surtout pousser les Anglais à dépenser leur argent sur mer » (1).

Le même jour, dans une seconde note renfermant ses observations sur le projet de dispositions concernant la répression de la traite à soumettre par les plénipotentiaires belges à la Conférence, le Roi conseilla :

« Le Roi met les plénipotentiaires en garde contre le grave danger de pousser les puissances à s'entendre à l'intérieur, c'est les pousser à l'assaut des frontières du Congo. Elles ont des ressources illimitées qui malgré l'avance de l'État du Congo leur permettent d'arriver avant lui sur les lacs, le Bahr-el-Ghazal, le Zambèze. Il ne faut pas pousser les puissances à rayonner, à avancer vers l'intérieur. On doit bien stipuler que l'action sera nationale (...) » (2).

Dans le même ordre d'idées, le Roi écrivit encore à LAMBERMONT :

« (...) La répression de la traite à l'intérieur devrait, je trouve, être laissée à chaque état. On devrait se borner à décréter que les États dans leurs territoires devront la réprimer et s'entendre en commun pour défendre l'entrée des armes et de la poudre en Afrique.

Si on veut stipuler l'obligation pour chaque État de mettre des postes à ses frontières pour réprimer la traite, nous pouvons accepter cette obligation en ce qui nous concerne, mais pas la proposer comme une règle générale, pas stimuler les Anglais et les Allemands à marcher vers l'intérieur, à mettre des postes sur le Tanganika et le Victoria. Ce n'est pas à nous à stimuler leur ardeur à s'étendre » (3).

(1) Note du Roi, 17 novembre 1889 (*Ibidem*, Conf. Antiesclav., vol. II, n° 148).

(2) Note du Roi, 17 novembre 1889 (*Ibidem*, vol. III, n° 40).

(3) LÉOPOLD II à VAN EETVELDE, 19 novembre 1889 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 27).

Enfin, comme le Roi appréhendait le danger de voir des forces militaires antiesclavagistes s'autoriser des décisions de la Conférence pour s'étendre dans les régions que lui-même convoitait, il avait attiré l'attention de LAMBERMONT sur le fait que les États ne devaient pas être obligés d'accueillir les volontaires et ces derniers devaient être nationaux « comme dans les pays civilisés (1) ».

Comme le projet présenté par les plénipotentiaires belges à la séance du 21 novembre 1889, n'avait pas tenu compte des remarques faites à LAMBERMONT par le Roi, ce dernier demanda à BANNING d'amender l'article IV du projet qui avait été conçu en ces termes :

« Les puissances promettent accueil, aide et protection aux associations et aux initiatives privées qui voudraient coopérer dans leurs possessions à l'œuvre antiesclavagiste, sous la réserve de leur direction et contrôle, et à l'exclusion de tout exercice des droits de la souveraineté » (2).

Le texte définitif fut amendé selon les vues du Roi et l'article IV de l'Acte général comporta :

« Les puissances promettent accueil, aide et protection aux associations nationales et aux initiatives individuelles qui voudraient coopérer dans leurs possessions à la répression de la traite, sous réserve de leur autorisation préalable et révocable en tout temps, de leur direction et contrôle, et à l'exclusion de tout exercice des droits de souveraineté » (3).

(1) Note du Roi, M. A. E., Pap. LAMBERMONT, documents non datés. La note doit être du 12 novembre, car le Roi dit avoir rencontré Mgr BRINCAT la veille. Or, cette entrevue eut lieu le 11 novembre, voir à ce sujet D'URSEL à DE BORCHGRAVE, 28 novembre 1889 (M. C., Dossier Société Antiesclavagiste).

(2) Voir Note confidentielle du Roi pour les plénipotentiaires belges, 25 novembre 1889 (A. G. R., Pap. BANNING, n° 29). Le texte du projet dans *Conférence de Bruxelles, 1889-1890. Acte général et rapports des commissions*, p. 34.

(3) Article IV de l'Acte général (*Ibidem*). C'est nous qui soulignons.

## ARTICLE III.

**La politique « officielle » de l'État du Congo.**

Ce fut une constante de la politique de LÉOPOLD II de mettre l'accent sur la répression de la traite des esclaves pour détourner l'attention de ses visées expansionnistes. Non seulement cette attitude fut adoptée lors des négociations diplomatiques avec les autres Puissances <sup>(1)</sup>, mais ce fut aussi sous cet angle que la politique de l'É. I. C. fut présentée officiellement à la veille de la Conférence de Bruxelles.

Le Roi et le Gouvernement du Congo comptant retirer de la Conférence des avantages surtout pécuniaires devant faciliter l'occupation politique, avaient tenu à dresser le bilan de l'activité de l'État du Congo dans la question de l'esclavage et de la traite des esclaves.

A cet effet, deux rapports furent rédigés. Un premier, par VAN EETVELDE, alors administrateur général au département des Affaires étrangères, portait sur la législation de l'État du Congo au point de vue de la suppression de l'esclavage et de la protection des Noirs <sup>(2)</sup>. Le second rapport, rédigé par COQUILHAT, alors administrateur général au département de l'Intérieur, traitait des mesures politiques et militaires prises et à prendre en vue de la répression de la traite des esclaves dans les territoires de l'État indépendant du Congo <sup>(3)</sup>.

(1) Pour les négociations avec l'Angleterre, voir l'article premier de ce chapitre ; pour les négociations avec l'Allemagne en 1888, voir l'article III du chapitre IV.

(2) *Bull. Off.*, 1889, p. 197. Plusieurs projets et minutes dans A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 162 et n° 171.

(3) *Bull. Off.*, 1889, p. 210. Les rapports furent également publiés dans *Le Mémorial diplomatique*, 23 novembre 1889 et des commentaires dans l'édition du 30 novembre.

Les rapports furent soumis à LAMBERMONT qui conseilla de les faire revoir par un juriste, ce qui semble avoir été fait par VAN MALDEGHEM, conseiller à la cour de cassation et qui remplaça E. PIRMEZ, décédé pendant la Conférence, comme plénipotentiaire de l'É. I. C. LAMBERMONT suggéra de réserver le rapport COQUILHAT pour plus tard et de ne remettre aux plénipotentiaires à la Conférence que la première partie du rapport VAN EETVELDE. Mais le Roi ne fut pas de cet avis et le rapport sur les mesures politiques et militaires prises et à prendre en vue de la répression de la traite des esclaves, parut dans le même *Bulletin officiel* que le rapport VAN EETVELDE (1).

#### LE RAPPORT DE VAN EETVELDE AU ROI-SOUVERAIN.

Après avoir rappelé que l'État du Congo, tout comme les autres puissances ayant des possessions en Afrique, avait accepté à la Conférence de Berlin de concourir à l'abolition de l'esclavage, le rapport analyse les dispositions législatives prises par l'État indépendant pour s'acquitter de cette tâche et assurer la liberté des indigènes qui se trouvent dans les régions soumises à son autorité (2).

La législation du Congo relative à l'esclavage est basée sur l'Acte de la Conférence de Berlin qui proclame l'esclavage contraire à l'ordre public des nations civilisées. Conformément à cette loi, le Code pénal de l'État du Congo interdit l'esclavage sous toutes ses formes et punit les coupables des peines les plus sévères.

Le rôle de l'État n'est pas que passif ; l'État intervient aussi activement pour ne laisser méconnaître aucun droit des indigènes dans les régions où il exerce son action.

(1) A ce sujet, voir Analyse du dossier de la conférence antiesclavagiste, A. G. R. Pap. VAN EETVELDE, n° 162.

(2) Le rapport s'attache aux côtés juridiques et administratifs de la question ; les mesures militaires prises à ce sujet font l'objet du second rapport.

Tout homme, libre en droit, peut s'émanciper d'un assujettissement illicite et l'État est tenu de lui accorder dans ce but aide et protection. C'est dans cet ordre d'idées qu'un décret spécial ordonne la surveillance des contrats de louage afin d'empêcher que ceux-ci ne dégénèrent en esclavage domestique (1).

Quant à la forme des contrats, le principe est que tout contrat de louage d'un noir soit dressé par écrit et visé par l'autorité. Ainsi l'autorité peut s'assurer que les travailleurs ont été librement engagés et prendre connaissance des conditions des engagements. Pour les travailleurs recrutés dans les localités éloignées, la loi veut la preuve de leur départ volontaire fournie par l'autorité du lieu d'origine.

Après l'exposé de l'ensemble des dispositions prises par l'État pour sauvegarder la liberté des Noirs, le rapport examine si ces dispositions atteignent leur but ou s'il est possible de prendre dans ce domaine des mesures plus efficaces.

Suivent les observations à ce sujet du Directeur de la Justice au Congo. Aucun délit se rattachant à la traite n'échappe à la connaissance des tribunaux. Grâce à la vigilance constante de l'autorité, les Noirs sont arrivés peu à peu à connaître leurs droits et à les faire valoir lorsqu'ils sont contestés. Au Bas-Congo, les travailleurs indigènes sont aussi bien renseignés sur les lois réglant le travail que le sont les ouvriers européens.

Le rapport conclut qu'en ce qui concerne les mesures législatives destinées à sauvegarder la liberté individuelle des Noirs, l'État du Congo a pourvu à toute éventualité. Il reste cependant à étendre l'application de ces dispositions humanitaires aux régions qui se trouvent encore en dehors de l'influence directe et immédiate des pouvoirs publics.

(1) Voir surtout le décret du 8 novembre 1888, *Bull. Off.*, 1888, p. 270.



## LE RAPPORT DE COQUILHAT AU ROI-SOUVERAIN.

Après avoir rappelé que la répression de la traite des esclaves a été l'un des buts principaux poursuivis par le Roi, le rapport énumère les mesures politiques et militaires prises pour enrayer la traite.

Dans le but d'enrayer la marche des métis arabes originaires de Zanzibar vers l'ouest, le fleuve Congo a été échelonné de postes jusqu'aux Stanley-Falls. L'évacuation de la station de Stanley-Falls, en 1886, montra la faiblesse de l'État. A des mesures hâtives, il s'agissait désormais de substituer une organisation militaire systématique. Les contingents de soldats furent soumis à un apprentissage militaire uniforme et leur effectif fut doublé en 1888. L'organisation définitive de la Force publique, décrétée le 17 novembre 1888 <sup>(1)</sup>, a considérablement augmenté ses cadres européens.

Des postes militaires ont été disséminés sur tout le territoire et un camp fortifié au confluent de l'Aruwimi et du Congo, surveillant la route de Nyangwe, fait sentir son action dans la direction du Haut-Nil. Les opérations d'installation d'un autre camp fortifié ont commencé dans la région du Haut-Lomami pour surveiller directement Nyangwe <sup>(2)</sup>. Ces camps ont à la fois un but militaire et civilisateur.

Pendant, l'État ne se borne pas à réprimer et à punir, mais il s'efforce, par une politique conciliante, de gagner les Arabes et de les détourner du commerce des esclaves. C'est dans cet esprit que fut conclu l'arrangement du 24 février 1887 avec TIPPO TIP. Si cet acte

<sup>(1)</sup> *Bull. Off.*, 1888, p. 301.

<sup>(2)</sup> On se souviendra que le but premier de ces camps était de servir de base pour les opérations visant à étendre l'influence de l'État du Congo vers le nord et le sud.

n'a pas donné jusqu'ici tous les résultats qu'on s'en était promis, il a cependant dans une certaine mesure contribué à limiter les horreurs de la chasse à l'homme et à faciliter la restauration et l'accroissement de l'influence de l'État aux Stanley-Falls, sans effusion de sang. Le Gouvernement s'applique surtout à amener les Arabes à se livrer à des opérations commerciales légitimes dont les bénéfices remplaceront ceux de la traite. Le chemin de fer du Bas-Congo aidera ces efforts et opérera une véritable révolution économique dans cette contrée.

Passant sous silence les immenses sacrifices pécuniaires que cette œuvre a imposés à l'État du Congo, le rapport constate que les progrès réalisés sont considérables : depuis les Stanley-Falls jusqu'à Banane, les razzias sanglantes ont cessé sur les deux rives du fleuve.

Toutefois, de nouveaux efforts encore plus énergiques et dont l'utilité est incontestable sont envisagés. Pour continuer la lutte contre les Arabes se livrant à la traite, le rapport préconise l'organisation de croisières sur les lacs et l'occupation des voies principales qui mènent soit au Soudan, soit aux sources du Congo. Des postes militaires établis au Katanga et aux limites du bassin du Nil couperaient efficacement les routes de la traite dans ces régions. Néanmoins, l'examen des détails des dispositions à arrêter à cet effet doit être réservé jusqu'à ce que l'État soit pourvu des ressources financières nécessaires.

Comme c'est sur l'État du Congo que repose le poids principal de la lutte à soutenir dans cette région intérieure c'est surtout à lui que les charges de cette vaste mission incombent aujourd'hui.

#### CONCLUSION.

Après sept mois de travaux, l'Acte général de la Conférence de Bruxelles fut signé le 2 juillet 1890. Seule la

Hollande s'abstint <sup>(1)</sup>. Quatre mois plus tard, les travaux de la Commission du Tarif du Bassin du Congo devaient débiter <sup>(2)</sup>.

Avant d'arriver à ce résultat, la Conférence fut amenée à résoudre bon nombre de difficultés dues au fait que les contrées où la traite des esclaves devait être supprimée étaient précisément celles sur lesquelles les Puissances jetaient des regards d'envie. Pour ne citer que les difficultés majeures : dès avant la Conférence, le droit de visite des navires avait fait appréhender une forte opposition de la part de la France ; la rivalité anglo-portugaise pour la détermination de leur sphère d'influence dans l'Est Africain ; la rivalité anglo-allemande sur la plan commercial et sur le plan politique depuis le jour où STANLEY avait ramené EMIN PACHA à la côte orientale ; enfin, les droits d'entrée posés comme condition de signature de l'Acte général par l'É. I. C., avaient suscité une opposition tenace de la part de la Hollande.

Grâce à la compétence de LAMBERMONT, plénipotentiaire du Gouvernement belge et président de la Conférence, les questions politiques purent être évitées.

L'Acte général, première codification internationale ayant pour objet la lutte contre la traite des Noirs, fut un succès. La conférence suscita l'intérêt de tous les mouvements antiesclavagistes qui plaçaient leurs espoirs dans les mesures à prendre par les Puissances. On était d'accord pour attribuer une grande part des mérites à la Belgique qui avait pris l'initiative des invitations auprès des Puissances et qui, par l'œuvre coloniale du Roi, paraissait montrer un grand intérêt à la question de l'abolition du commerce des esclaves. En

(1) Sous la pression des autres puissances, la Hollande signa le 30 décembre 1890.

(2) Pour cette commission et les négociations subséquentes, voir E. BANNING, *op. cit.*, pp. 177-380.

effet, LÉOPOLD II considéré comme l'âme d'un grand mouvement d'exploration et de civilisation africaine, avait dès le début de son œuvre affiché hautement la nécessité de réprimer la traite des esclaves. En outre, par sa position géographique, c'était à l'État du Congo que semblait incomber au premier chef l'obligation d'enrayer ce commerce odieux au centre de l'Afrique.

La Conférence de Bruxelles fut l'occasion pour l'œuvre coloniale de LÉOPOLD II, de se voir ralliée par le grand courant humanitaire belge et d'obtenir un prêt de 25 millions de l'État belge (1). Les vues particularistes du Souverain avaient été habilement présentées comme des mesures et des moyens indispensables à la répression de la traite. Si le problème de la traite des esclaves ne pouvait laisser le Roi indifférent, pour lui le problème politique était prépondérant. Ces deux problèmes pouvaient d'ailleurs se résoudre en même temps, car dans les régions où l'État pouvait effectivement faire sentir son autorité, le problème de la traite pouvait être considéré comme résolu. En effet, la Conférence de Bruxelles avait indiqué comme moyens les plus efficaces pour combattre le trafic des esclaves : l'organisation des services administratifs, judiciaires, religieux et militaires, l'établissement à l'intérieur du continent de postes fortement occupés et la construction de voies de communication. Cela supposait ou devait entraîner une occupation effective de ces régions.

(1) A cette occasion, la question congolaise fut l'objet de nombreux commentaires dans la presse belge et étrangère. Voir un grand nombre d'extraits dans *M. G.*, 1890, pp. 70-73.

## CHAPITRE VIII

### LA SITUATION AVANT LE CONFLIT ARMÉ AVEC LES ARABES

#### ARTICLE I.

##### **Les efforts déployés par l'É. I. C. sur les diverses frontières (1890-1893).**

Pour comprendre la politique adoptée par le Gouvernement du Congo envers les Arabes, il convient de la replacer dans le cadre de la politique générale et de retracer les efforts constants et importants déployés par les forces de l'État sur les diverses frontières (1).

Durant toute la période de 1890 à 1892, la situation de l'É. I. C. demeura très critique : conflits de frontières avec la France et l'Angleterre au nord, prétentions de la *British South African Company* (B. S. A. C.) qui menaçaient le Katanga, et, en Belgique, opposition que menaient les sociétés commerciales contre la politique économique de l'État. Dans ces conditions, on comprend que la question arabe était devenue un problème tout à fait secondaire et que l'État, qui ne pouvait renforcer les expéditions en cours comme il l'aurait voulu, allait à

(1) Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de traiter à fond l'histoire de ces expéditions. Le but est de dégager les lignes générales pour saisir les préoccupations du Roi et du Gouvernement et l'importance toute relative de la question arabe dans la politique générale de l'É. I. C.



l'égard des Arabes se contenter du *modus vivendi* adopté depuis 1887 et mener une politique de temporisation tout en retirant, sur le plan économique, des bénéfices importants que les relations avec les Arabes rendaient possibles.

On se souvient qu'au mois de mai 1888, LÉOPOLD II avait arrêté son plan pour l'occupation effective des frontières de l'État du Congo et qu'il avait insisté sur la nécessité de quatre expéditions : une expédition sur l'Ubangi-Uele, une autre dans le Lunda sur les frontières portugaises, une troisième vers le haut Aruwimi et le nord et, enfin, une dernière dans le sud du Katanga. Le Souverain avait donné ordre que ces expéditions soient organisées simultanément mais, devant le manque de ressources en hommes et en argent, on avait dû se résigner à les organiser successivement <sup>(1)</sup>. Les années suivantes, les expéditions entrèrent progressivement en voie d'exécution.

### § I. *Sur l'Ubangi-Uele.*

En 1888, l'expédition VANGELE avait résolu le problème de l'Ubangi, lequel à Yakoma se divise en deux rivières qui portent le nom de Uele et Bomu. Comme à ce confluent, l'Ubangi n'existait plus d'après le Roi, celui-ci se considérait libre d'étendre l'influence de l'État du Congo au delà du quatrième parallèle puisque la convention avec la France ne parlait que de l'Ubangi comme frontière délimitant les possessions de l'État du Congo <sup>(2)</sup>.

De son côté, la France ne tarda pas, à partir de 1891, de faire valoir de nouvelles revendications territoriales.

(1) Voir plus haut pp. 131-132.

(2) Pour le Protocole délimitant les frontières, voir *Bull. Off.*, 1888, p. 242. Pour l'histoire de l'expédition VANGELE et les efforts déployés par l'État du Congo sur l'Ubangi, voir la notice biographique de VANGELE dans *B. C. B.*, II, c. 928-936 (A. ENGELS) et celle de G. LE MARINEL, *B. C. B.*, I, c. 659-664 (A. ENGELS).

L'occasion en fut le passage de l'expédition VAN KERCKHOVEN dans la région de l'Uele <sup>(1)</sup>. Une violente campagne, inspirée par la Société d'Études Africaines <sup>(2)</sup>, se déclencha dans la presse française, surtout dans le *Journal des Débats* <sup>(3)</sup>. Comme les Français ne pouvaient empêcher les Allemands d'occuper la rive méridionale du lac Tchad, ils voulaient s'emparer des autres rives et projetaient de relier leurs possessions du Sénégal et la région soumise à l'influence française au Congo français, en s'emparant de la partie du Soudan située au nord de l'Ubangi et de l'Uele. C'était la raison pour laquelle ils voulaient empêcher l'État du Congo de franchir ces deux fleuves et dénonçaient les expéditions VANGELE et VAN KERCKHOVEN. En outre, ils redoutaient que l'expédition VAN KERCKHOVEN, sous prétexte de combattre les Arabes, ne fasse naître dans le bassin du Congo des conflits inutiles qui pourraient embraser toute l'Afrique occidentale et leur barrer la route du lac Tchad <sup>(4)</sup>.

Voulant à tout prix s'assurer l'Ubangi comme voie de pénétration vers le nord, la France envoya, dans le courant de l'année 1891, des petites expéditions vers cette région. Au moins de janvier 1892, le Roi ne cacha pas son appréhension de l'intention des Français d'enlever les régions déjà occupées depuis deux ans par l'É. I. C.

<sup>(1)</sup> Pour l'expédition VAN KERCKHOVEN, voir plus loin.

<sup>(2)</sup> La Société d'Études Africaines était un syndicat constitué dans le dessein de coordonner tous les efforts de l'initiative privée pour l'extension de l'influence française en Afrique. Le syndicat publiait le *Bulletin du Comité de l'Afrique française*.

<sup>(3)</sup> La *République Française* prit la défense de l'É. I. C. Son directeur REINACH recevait des notes de LAMBERMONT par l'entremise de BEYENS, ministre belge à Paris. REINACH, selon BEYENS, avait une grande influence sur le Gouvernement français. Voir à ce sujet une correspondance personnelle suivie entre BEYENS et LAMBERMONT, dans M. A. E., E. I. C., II (1885-1891), n° 121 à 138.

<sup>(4)</sup> Concernant les visées politiques de la France, voir BEYENS à LAMBERMONT, 27 mars 1891 et 13 avril 1891, (*Ibidem*, n° 125 et 137). Au mois d'août 1890, la France avait déjà voulu préciser la base de délimitation avec l'Allemagne à la rive sud du lac Tchad en vue de se réserver un accès au lac par la colonie du Congo, voir *Doc. Diplom. franc.*, t. VIII, n° 156 et 164.

sur le Bomu et l'Uele (1). Comme l'établissement des Français dans des régions que le Roi considérait comme ses territoires, fut bientôt confirmé à Paris (2), le Roi songea à demander la nomination d'une commission de délimitation pour tracer les frontières (3). Le comte DE GRELLE ROGIER fut envoyé à Paris pour ouvrir des négociations en vue de résoudre les difficultés pendantes (4).

Le Gouvernement de Bruxelles écrivit au Gouverneur général qu'il fallait envisager la possibilité de se voir obligé de céder les deux rives du Bomu jusqu'à l'intersection de la rivière avec un méridien qui restait à déterminer. Le Gouvernement donna ordre de créer des postes sur le haut Bomu, sur la rive droite et au delà, de façon à se créer des titres qui permettraient de faire reporter le plus possible vers l'ouest la ligne de partage encore à déterminer. Le commissaire de district devait aussi se hâter d'enlever l'ivoire qui se trouvait dans la vallée du Bomu (5).

Devant l'opposition du Gouvernement français, qui s'accrut encore à l'annonce du massacre de l'agent français POUMAYRAC par les indigènes sur la Kotto, incident dont la France rendait à tort l'État du Congo responsable (6), le Roi estima de bonne politique d'attirer l'attention du Gouvernement allemand sur les prétentions de la France à prendre possession du Haut-Nil et sur ses desseins de « bousculer au-dessous du quatrième degré

(1) LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 10 et 19 janvier 1892 (M. A. E., Pap. LAMBERMONT, n° 1239 et 1244).

(2) *Le Temps*, Paris, 23 janvier 1892. Il s'agit de l'expédition LIOTARD.

(3) LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 23 janvier 1892 (M. A. E., Pap. LAMBERMONT, n° 1249).

(4) Pour ces négociations, voir le Rapport au Roi, 29 août 1892, du comte DE GRELLE ROGIER, dans M. C., I. R. C. B., Dossier DE GRELLE ROGIER sur l'Ubangi, et publié dans *Bull. I. R. C. B.*, t. XXIV, fasc. 3, Bruxelles, 1953, pp. 893-904.

(5) WAHIS à LE MARINEL, 4 juillet 1892, copie (Pap. WAHIS, Farde Corresp. « Divers »).

(6) Voir le Rapport Fivé, *M. G.*, 1892, p. 114.

l'État du Congo pour mieux aller au Nil avant les Anglais (1) ». En même temps, il écrivit une lettre à la Reine d'Angleterre dans laquelle il disait qu'il importait de ne rien négliger pour arrêter la marche des Français, qui voulaient faire disparaître les postes de l'État du Congo, et de ne pas perdre une minute si l'on voulait les arrêter. Le Roi proposait une entente de l'Angleterre avec l'État du Congo pour empêcher la « grosse difficulté du haut Nil » de surgir entre la France et l'Angleterre et il ajoutait :

« A Paris ils disent que si l'Angleterre et l'État du Congo étaient d'accord, les Français ne pourraient rien tenter et ils spéculent sur un désaccord entre l'Angleterre et l'État du Congo » (2).

Des ordres furent envoyés au Congo de se retirer au delà de Matadi où l'on pourrait se ravitailler par le territoire portugais au cas où des forces françaises se présenteraient devant Boma. En outre, il fallait faire savoir à VAN KERCKHOVEN qu'il importait d'avoir dans le bassin du Nil une zone placée sous l'influence de l'État du Congo, tout le long de la ligne de faite depuis le 25<sup>e</sup> degré au nord jusqu'au pays de Ndoruma, et de faire des traités avec les indigènes qui se placeraient sous le protectorat de S. M. la Reine de Grande Bretagne dans le cas où celui de l'État du Congo viendrait à disparaître (3). Durant les premiers mois de l'année 1893, Bruxelles ne cessa d'envoyer des ordres pour renforcer la position de

(1) LÉOPOLD II à GREINDL, 29 août et 3 septembre 1892 (M. C., I. R. C. B., Cor. LÉOPOLD II-GREINDL).

(2) Extrait de lettre de LÉOPOLD II à la Reine d'Angleterre, août 1892, copie, communiqués à ROSEBERY le 30 août 1892 (P. R. O., F. O., 84, 2204/n° 79 en annexe). Le F.O. écrivait à ROSEBERY qu'il ne savait rien de l'avance des Français vers le Nil si ce n'était ce que le Roi en disait. Celui-ci avait proposé un arrangement avec le Gouvernement anglais pour que ce dernier reconnût les territoires à l'est du 25<sup>e</sup> méridien, mais le F. O. doutait que les Français acceptassent cet arrangement. Voir à ce sujet la note de CURRIE (*Ibidem*).

(3) VAN EETVELDE à WAHIS, s. d. (fin 1892), minute (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 42).

l'État sur l'Uele et le Bomu, tantôt par un contingent de 600 hommes, tantôt par un de 1.000 hommes (1).

## § II. *Au Lunda.*

La question du Lunda est née d'une divergence d'interprétation de la convention du 14 février 1885 passée entre l'É. I. C. et le Portugal (2). La convention prévoyait que la frontière, après avoir touché la rivière Kwango, en remonterait le cours dans la direction sud. Comme on n'avait pas indiqué jusqu'à quel point du Kwango la frontière descendait vers le sud, l'État du Congo prétendait étendre ses territoires le long de la rivière jusqu'à l'extrême point sud de celle-ci (3), alors que le Portugal soutenait que le Kwango ne servait de limite que depuis son intersection avec le parallèle de Nokki jusqu'au sixième parallèle de la latitude sud et non jusqu'à sa source. La convention ne disait rien non plus au sujet des vastes régions situées à l'est du Kwango jusqu'au 24<sup>e</sup> méridien est de Greenwich, régions qui portaient le nom de Lunda et formaient le royaume du Mwata-Yamvo.

Le Portugal avait vainement tenté par son plénipotentiaire à la Conférence de Bruxelles, au mois de novembre 1889, de faire prendre acte par les puissances de postes établis par les Portugais à l'intérieur de l'Afrique. Vérification faite, il fut constaté que quelques-uns de ces postes se trouvaient dans les territoires re-

(1) Une copie des télégrammes reçus à Boma de Bruxelles pour la période du 19 janvier au 5 juillet 1893, prouve que les préoccupations du Gouvernement se portaient surtout vers l'Uele et le Nil. Sur 15 télégrammes, 10 traitent uniquement des mesures à prendre dans la région du Bomu-Uele et les cinq autres concernent l'expédition du Nil. Pour la copie des télégrammes, voir Papiers WAHIS, Copie de télégrammes.

(2) Pour la convention, voir LYCOPS-TOUCHARD, *Recueil usuel de législation de l'État Indépendant du Congo*, Bruxelles 1903, t. I, p. 17 ; pour les négociations qui ont précédé, voir R.-S. THOMSON, *op. cit.*, pp. 265-279.

(3) Pour le point de vue de l'État du Congo, voir le long *Rapport sur la question du Lunda* s. d. (A. G. R. Pap. VAN EETVELDE, n° 127).



vendiqués par l'Angleterre, d'autres au nombre de trois, dans la région du Lunda, convoitée par l'État du Congo (1).

Mais la question du Lunda se posa à nouveau au mois de juillet 1890, lorsqu'il fut question d'un accord entre l'Angleterre et le Portugal pour délimiter leurs sphères d'action respectives en Afrique (2). En prévision de cette éventualité, VAN EETVELDE écrivit au Roi qu'il était important pour l'État du Congo, avant que cet accord se fit, d'affermir les droits qu'il revendiquait sur le Lunda en vertu du traité de 1885 qui fixait la frontière au cours du Kwango. Aussi VAN EETVELDE proposa-t-il au Roi de mettre dans le *Bulletin officiel* que le Lunda était placé sous la souveraineté de l'État du Congo (3). Le même jour, le Roi donna ordre de préparer un projet de décret créant le district du Kwango oriental. Il recommanda d'être vague dans la mention des limites du nouveau district et de nommer DHANIS commissaire de ce district. Le projet devait être soumis à LAMBERMONT et daté de juin (4). Le décret parut au *Bulletin officiel* de juillet et porte la date du 10 juin 1890 (5).

Quelques jours plus tard, le Roi pensa à étendre la

(1) Il fut protesté contre le dépôt de la liste des postes portugais dans la séance du 23 novembre 1889 (Protocole III) et dans la séance du 12 décembre (Protocole VI).

(2) Un conflit avait surgi entre l'Angleterre et le Portugal portant principalement sur le Manicaland, territoire que le Portugal prétendait lui appartenir et où la société anglaise (*B. S. A. C.*) avait obtenu d'un chef indigène une concession. Sur le différend anglo-portugais, voir *Doc. Diplom. franç.*, t. VII, n° 136, 271, 519, 520, 535, 536, 574, 575, 577 et 579 ; *Aus den Archiven...*, I Folge, 1918, pp. 18-24.

(3) VAN EETVELDE à LÉOPOLD II, 29 juillet 1890, copie (M. C., A. E., 327, n° 20) ; voir aussi VAN EETVELDE au gouverneur général, 1<sup>er</sup> août 1890, copie (*Ibidem*, n° 24).

(4) LÉOPOLD II à VAN EETVELDE, 29 juillet 1890, copie (*Ibidem*, n° 20). Le Roi écrivait : « Préparez moi un projet de décret portant : Vu la demande de nombreux chefs indigènes (...) ». Le 31 juillet, VAN EETVELDE soumit le décret à LAMBERMONT qui n'eut pas le temps de l'étudier à fond mais dit ne pas avoir d'objection, voir VAN EETVELDE à LÉOPOLD II, 31 juillet 1890 (*Ibidem*, n° 24).

(5) *Bull. Off.*, 1890, p. 77.

neutralité au nouveau district et à la notifier aux Puissances <sup>(1)</sup>. Mais le décret ayant été publié comme une mesure préventive et conservatoire, VAN EETVELDE fut d'avis qu'avant de faire un pas de plus et de notifier la neutralité aux puissances, il y aurait avantage à attendre que l'occupation politique du pays soit plus avancée <sup>(2)</sup>. Le Roi donna son accord à condition de hâter l'occupation du territoire <sup>(3)</sup>.

Avant que la question ne fût portée sur le plan diplomatique, la région du Luanda avait été partiellement explorée par le major DE CARVALHO pendant les années 1884-1888. L'État du Congo pouvait revendiquer les explorations de WISSMANN et une reconnaissance du capitaine MACAR dans la région au sud-ouest de Lulua-bourg <sup>(4)</sup>. Cependant, l'immense région comprise entre le fleuve Kasai et le Kwango demeurait toujours en grande partie inexplorée.

Une première expédition importante fut confiée au commandant FR. VAN DE VELDE, qui quitta Matadi au mois de juillet 1889 et parcourut une grande partie du Lunda en longeant le Kwango pour se diriger ensuite vers l'est et atteindre la Lulua à Luebo <sup>(5)</sup>.

Au mois d'avril 1890, le lieutenant DHANIS fut chargé de commander une nouvelle expédition afin de poursuivre l'exploration et d'asseoir l'autorité de l'État dans ces régions. L'expédition avait atteint Popokabaka sur le Kwango quand, par décret du Roi-Souverain, le district de Kwango fut créé et DHANIS nommé commissaire du nouveau district. A la fin de l'année 1891, DHANIS reçut l'ordre de se rendre à Lusambo où le gouvernement

<sup>(1)</sup> LÉOPOLD II à VAN EETVELDE, 5 août 1890 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 27).

<sup>(2)</sup> VAN EETVELDE à LÉOPOLD II, 5 août 1890, copie (M. C., A. E., 327, n° 25).

<sup>(3)</sup> Réponse du Roi, s. d. (*Ibidem*).

<sup>(4)</sup> Voir notice biographique de MACAR, *B. C.B.*, I, c. 626-630 (M. COOSEMANS).

<sup>(5)</sup> Pour cette expédition, voir *La Force Publique de sa naissance à 1914*, Bruxelles, 1952, pp. 156-158.

avait l'intention de le désigner comme successeur de P. LE MARINEL (1).

### § III. *Sur les frontières orientales.*

Au mois d'août 1890, le Roi se proposa d'envoyer le comte D'OULTREMONT, grand maréchal de la cour, faire visite à W. MACKINNON pour ouvrir des négociations avec l'I. B. E. A. C. en vue de la délimitation des frontières orientales de l'État du Congo (2). L'É. I. C. était prêt à faire des concessions territoriales pour permettre d'établir depuis la côte occidentale du lac Victoria, par le lac Albert et par le Tanganika, une ligne de communication anglaise avec le lac Nyassa. Ce tracé devait constituer la frontière de l'État du Congo : au nord, la ligne médiane du lac Albert-Eduard, la rivière Semliki, la ligne médiane du lac Albert, le Nil jusqu'à Lado, et au sud, l'État du Congo obtiendrait un accès au lac Nyassa (3).

A cette époque, les dépêches du ministre belge à Berlin annoncèrent un revirement complet de l'attitude de l'Allemagne à l'égard de la question coloniale ; des négociations allaient s'ouvrir au mois de mai entre l'Allemagne et l'Angleterre pour délimiter les sphères respectives de leur influence. GREINDL ajoutait que si la nécessité de leur politique coloniale obligeait l'Allemagne et l'Angleterre à franchir les frontières de l'État du Congo, le droit d'occupation et de pacification constituerait en leur faveur un titre à opposer à celui qu'avait créé pour le Roi le traité du 8 novembre 1884. Aussi « se laisser devancer serait compromettre l'intégrité du territoire (4) ».

(1) Pour l'expédition DHANIS, voir *Ibidem*, pp. 158-161 ; cependant la date indiquée pour le départ de l'expédition n'est pas 1891 mais 1890. Voir aussi B. C. B., I, c. 311-325 (M.-L. COMELIAU).

(2) D'OULTREMONT à LAMBERMONT, 13 et 30 août 1890 (M. A. E., É. I. C., IV, Question du Nil, n° 6 et n° 7).

(3) Pour les propositions de l'É. I. C., voir LÉOPOLD II à VAN EETVELDE, 12 mars 1890 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 27) et note du Roi, mai 1890, copie (M. A. E., É. I. C., IV, Question du Nil, 1889-1894, n° 9).

(4) GREINDL au Ministre, 5 avril, 7 avril, 7 mai et 13 mai 1890 (M. A. E., Cor. Pol., Légations, Allemagne, vol. 19, n° 4, 5, 42, 47).

Le 24 mai 1890, STANLEY, au nom de l'État du Congo, et MACKINNON, au nom de l'I. B. E. A. C., signèrent une convention délimitant les sphères d'influence respectives. Les Anglais avaient accès au Tanganika et, en retour, l'État du Congo avait accès au Nil jusqu'à Lado <sup>(1)</sup>. Cependant, les négociations pour arriver à une entente avec la B.S.A.C. en vue d'obtenir un accès au lac Nyassa s'avèrent beaucoup plus difficiles <sup>(2)</sup>. Quelques semaines plus tard, les négociations entre l'Allemagne et l'Angleterre aboutirent à l'arrangement du 18 juin 1890 délimitant les zones respectives et reconnaissant le protectorat anglais à Zanzibar <sup>(3)</sup>. Comme cette convention n'avait rien stipulé au sujet des frontières à l'ouest des zones respectives de l'Allemagne et de l'Angleterre, le Roi resta inquiet surtout en ce qui concernait la frontière au sud du Tanganika. Il donna ordre à LAMBERMONT de s'efforcer d'obtenir de ces deux Puissances une note reconnaissant que le délai apporté par l'État du Congo à l'occupation effective des territoires situés à l'extrême frontière n'affaiblirait en aucune manière ses droits souverains <sup>(4)</sup>.

(1) Voir LÉOPOLD II à VAN EETVELDE, 14 mai 1890 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 27). Le texte de la convention en date du 24 mai, (M. A. E., É. I. C., IV, Question du Nil, 1889-1894, n° 10). La convention fut reconnue par lord SALISBURY dans une lettre personnelle au Roi. Plus tard, quand le Gouvernement anglais éleva des protestations au sujet de l'occupation de la rive gauche du Nil par les forces de l'État du Congo, lord SALISBURY expliqua dans un *mémoire* sa conduite au F. O. et affirma que ce fut par sympathie pour W. MACKINNON qu'il avait agi ainsi mais que cela n'avait pas engagé le gouvernement anglais. Voir le *Memorandum de Salisbury*, 8 février 1893 (P. R. O., F. O. 103/317/s. n.).

(2) LÉOPOLD II à VAN EETVELDE, 14 mai 1890 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 27).

(3) GREINDL au Ministre, 18 juin 1890 (M. A. E., Cor. Pol., Légations, Allemagne, vol. 19, n° 81). Une copie du texte de la convention dans le même dossier n° 80 et au M. C. A. E., 224. En vertu de ce traité, l'Angleterre cédait Héligoland à l'Allemagne. Pour la réaction dans les différents pays, voir *Docum. Diplom. Franç.*, t. VIII, n° 85 et 140 (réaction en Allemagne), n° 88 (réaction en Angleterre), n° 90 et 95 (réaction en France).

(4) LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 13 décembre 1890 (M. A. E. Pap. LAMBERMONT, n° 1088) et une copie (*Ibidem*, É. I. C., IV, Question du Nil, 1889-1894, n° 21) ; LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 30 décembre 1890 (M. A. E., Pap. LAMBERMONT, n° 1103). Le Roi ajoutait que LAMBERMONT, à l'occasion du nouvel an, trouverait les ministres « dans une grande joie dont il serait bon de profiter ».

Le ministre anglais transmet la demande le 3 janvier au Foreign Office qui accorda les garanties désirées (1). Une démarche semblable fut faite auprès du comte d'ALVENSLEBEN qui lui aussi communiqua la résolution du Gouvernement impérial de ne porter aucune atteinte aux droits de l'État du Congo à l'intérieur des frontières qui lui étaient reconnues (2).

### A. Au Katanga.

Les appréhensions du Roi n'étaient pas sans fondement, car un conflit avait éclaté au Mozambique où les Anglais, faute d'occupation effective de la part des Portugais, se refusaient à reconnaître les frontières établies (3). Du côté du Congo, le danger n'était pas moins réel. Vers la fin de l'année 1890, les tendances impérialistes et les discours de Cecil RHODES, chef du gouvernement colonial au Cap et principal administrateur de la British *South African Company*, éveillèrent l'attention du Roi (4). Toutefois, celui-ci s'était déjà efforcé de négocier avec l'Angleterre et la compagnie de Cecil RHODES pour étendre le territoire de l'E. I. C. jusqu'au

(1) VIVIAN à SALISBURY, 3 janvier 1891 (P. R. O., F. O., 84/2118/n° 2) et SALISBURY à VIVIAN, 19 janvier 1891 (*Ibidem* /2117/n° 9, minute). Le Roi rédigea un projet de réponse pour remercier le ministre anglais, voir note du Roi, s. d., (M. A. E., Pap. LAMBERMONT. Documents non datés, n° 161). La note, écrite pendant que le Roi portait le deuil, doit dater de peu après la mort du Prince BAUDOIN (23 janvier).

(2) LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 5 janvier 1891 (M. A. E., Pap. LAMBERMONT, n° 1104). Le Roi y remercie LAMBERMONT de la démarche faite auprès du comte d'ALVENSLEBEN. Pour la réponse du gouvernement impérial, voir LAMBERMONT à LÉOPOLD II, 13 mars 1891, copie (M. C., A. E., 244).

(3) Voir à ce sujet VAN EETVELDE à COQUILHAT, 31 janvier 1891, minute, (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 43). VAN EETVELDE conclut : « Pour le moment je mets le succès de ces trois efforts (Lunda-Katanga-Bahr-el-Ghazal) au dessus de tout. Nous aurons ensuite le temps de résoudre les autres questions, celle des Arabes et l'affermissement de notre domination »

(4) Ch. LIEBRECHTS, Léopold II fondateur d'Empire, Bruxelles, 1932, pp. 183-184. Pour la B. S. A. C., voir E. CARTON DE WIART, *op. cit.*, pp. 146-218.



lac Nyassa car, au mois de novembre 1889, le Roi avait soumis à LAMBERMONT un projet d'entente anglo-congolaise au détriment du Portugal <sup>(1)</sup>. Effectivement, VAN EETVELDE proposa à l'Angleterre une partie du Lunda au prix d'une compensation équitable <sup>(2)</sup>. Cette compensation devait sans doute être la cession par les Anglais d'un territoire qui reculerait la frontière de l'É. I. C. jusqu'au Nyassa. En revanche, l'É. I. C. céderait à bail un territoire pour relier les possessions de la B. S. A. C. à celles de l'I. B. E. A. C. <sup>(3)</sup>.

La susceptibilité de l'Allemagne, qui appréhendait de voir son territoire encerclé par des possessions anglaises, le droit de préemption que la France pouvait faire valoir sur tout terrain cédé par l'État du Congo, et enfin la réponse du Gouvernement anglais que les relations avec le Portugal ne lui permettaient pas de créer une source de nouvelles discussions, furent autant de motifs qui firent échouer le plan de LÉOPOLD II <sup>(4)</sup>.

En novembre, une expédition commandée par THOMSON était entrée au Katanga mais, à bout de forces, l'expédition dut abandonner la région <sup>(5)</sup>. Cependant, quelle ne fut pas la surprise du Roi quand le secrétaire de la B. S. A. C., dans une lettre adressée au comte D'OULTREMONT, notifia que THOMSON s'était assuré des concessions importantes de MSIRI, le grand chef du Katanga <sup>(6)</sup>. Le Roi qualifia cet acte de flibusterie à laquelle

<sup>(1)</sup> LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 24 novembre 1889 (M. A. E., Pap. LAMBERMONT, 329).

<sup>(2)</sup> F. O. à VIVIAN, 21 octobre 1890, minute (P. R. O., F. O. 84 /2023 /253).

<sup>(3)</sup> Voir à ce sujet, *Docum. Diplomat. Franç.*, t. VIII, n° 323 (27 mars 1891) et n° 336 (14 avril 1891).

<sup>(4)</sup> Voir *ibidem* et F. O. à VIVIAN, 21 octobre 1890, minute (P. R. O., F. O. 84 /2023 /253).

<sup>(5)</sup> Notice biographique de THOMSON, *B. C. B.*, II, c. 910-912 (M. COOSEMANS).

<sup>(6)</sup> WEATHERLEY à D'OULTREMONT, 9 avril 1891, copie (M. C., I. R. C. B., Cor. GREINDL-LÉOPOLD II). En plus des missionnaires protestants établis à Bunkeya depuis 1886, le vice-consul SHARPE de Nyassaland essaya de rallier MSIRI en 1890 à la chartered anglaise de RHODES (*B. C. B.*, II, c. 850-853).

il fallait résister de toutes ses forces en faisant des démarches à Paris où l'on avait reconnu le Katanga comme territoire de l'É. I. C. (1). Une protestation fut aussitôt envoyée au Foreign Office par l'intermédiaire du ministre anglais à Bruxelles (2). En outre, il fut répondu à la société anglaise que l'État du Congo ne pouvait reconnaître aucune efficacité aux concessions faites par MSIRI (3). Ce fut encore à GREINDL que le Roi s'adressa pour travailler le terrain diplomatique à Berlin et pour opposer le Gouvernement impérial aux empiétements de la société anglaise.

Après avoir été mis au courant par le Roi (4), GREINDL eut une entrevue avec le chancelier, le général CAPRIVI, qui appréhendait aussi des difficultés pour l'Allemagne de la part de l'ambitieux Cecil RHODES. Le Chancelier pensait que RHODES projetait de créer un empire africain dont il serait le chef et qui, au besoin, se séparerait de l'Angleterre (5). On nourrissait donc à Berlin les mêmes appréhensions, ce qui incita le Roi à rechercher l'appui de l'Allemagne. Le 23 avril, il écrivit que la société anglaise voulait s'emparer secrètement du Katanga pour lui voler les mines et qu'il croyait que le Foreign Office était quelque peu fatigué de la compagnie anglaise et de la brutalité de ses agissements. Il insista pour que le Gouvernement impérial fasse une démarche auprès de lord SALISBURY (6). GREINDL annonça que la

(1) LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 11 avril 1891 (M. A. E., Pap. LAMBERMONT n° 1146). Voir aussi la Note (LAMBERMONT ?) envoyée le 13 avril à BEYENS, ministre belge à Paris (M. A. E., É. I. C., V, Question du Katanga et Lunda, n° 15).

(2) VAN EETVELDE à VIVIAN, 13 avril 1891 (M. C., I. R. C. B., Cor. GREINDL, copie).

(3) D'OULTREMONT à B. S. A. C., 13 avril, copie (*Ibidem*).

(4) LÉOPOLD II à GREINDL, 18 avril 1891 (M. C., I. R. C. B., Cor. GREINDL-LÉOPOLD II).

(5) GREINDL à LÉOPOLD II, 20 avril 1891, minute (*Ibidem*).

(6) LÉOPOLD II à GREINDL, 23 avril 1891 (*Ibidem*). Le fait que les prétentions de Cecil RHODES causèrent des difficultés à SALISBURY est confirmé par *Doc. Diplom. Franç.*, t. VIII, n° 354 (11 mai 1891).

question du Katanga avait été étudiée à fond à Berlin et que le résultat était entièrement favorable à l'État du Congo. La déclaration de neutralité du 1<sup>er</sup> août 1885 indiquant les frontières de l'État du Congo, y compris le Katanga ; elle avait été acceptée sans protestation et sans réserve, ce qui en langage diplomatique était une reconnaissance des prétentions de l'É. I. C. Enfin, GREINDL ajouta qu'il croyait que le Roi, pour l'affaire du Katanga, pouvait demander beaucoup à Berlin où l'on ne tenait pas à avoir Cecil RHODES pour voisin <sup>(1)</sup>. Le Roi ne cacha pas son contentement et, pourvu que les droits souverains de l'État fussent garantis, songea à reconnaître les concessions de la société anglaise à condition qu'elles soient régies par les lois minières de l'État du Congo. Cependant, il y avait eu des précédents chez les Boers qui pouvaient faire douter de l'attitude loyale de la société. Le Souverain insista encore en écrivant :

« Lord Salisbury a besoin d'être soutenu et fortifié par les conseils des Puissances contre le flibustier Rhodes, qui, si à Londres on a la pusillanimité de lui laisser la bride sur le cou, sera bientôt Rhodes I<sup>er</sup> » <sup>(2)</sup>.

A Berlin, on était aussi d'avis qu'il n'y aurait rien à redire si la société voulait se contenter de concessions de mines dans le Katanga. Mais RHODES avait déjà joué le même jeu dans la colonie allemande du sud-ouest de l'Afrique. Sous couleur de concessions, il avait fait des contrats conduisant à l'usurpation des droits politiques <sup>(3)</sup>.

Toutefois, le Roi était trop réaliste pour ne compter que sur l'appui diplomatique qu'on pouvait lui donner. Le meilleur moyen de prévenir les violations des frontières était de les occuper soi-même. Aussi, quatre expéditions

<sup>(1)</sup> GREINDL à LÉOPOLD II, 30 avril 1891 (*Ibidem*).

<sup>(2)</sup> LÉOPOLD II à GREINDL, 8 mai, 1891 (*Ibidem*).

<sup>(3)</sup> GREINDL à LÉOPOLD II, 14 mai 1891 (*Ibidem*).

furent envoyées successivement au Katanga pour garantir les droits de l'État du Congo (1).

### B. L'expédition Van Kerckhoven vers le Nil.

Déjà avant la convention du 24 mai 1890 avec l'I. B. E. A. C., qui abandonna les régions de la rive gauche du haut Nil à l'État du Congo, le Gouvernement de Bruxelles avait préparé l'organisation d'une grande expédition qui devait mettre à profit les succès diplomatiques qu'on comptait obtenir de l'entente avec la société anglaise, pour occuper une partie des territoires abandonnés par EMIN PACHA. Dès le début de l'année 1890, le Roi fut à la recherche de l'homme à mettre à la tête de l'expédition. Après avoir pensé à VANGELEET à STANLEY, son choix tomba sur VAN KERCKHOVEN à peine rentré d'Afrique. Ce dernier accepta avec enthousiasme et présida lui-même aux préparatifs de l'expédition qui devait planter le drapeau de l'État Indépendant sur le Nil (2).

Comme le recrutement de troupes indigènes présentait toujours de grandes difficultés, STANLEY avait suggéré d'employer quelques compagnies de blancs et avait promis de les trouver en Angleterre. Le Roi, de son côté, avait chargé le lieutenant suédois DANNFELT, agent de l'É. I. C., de tenter un recrutement d'hommes et d'officiers en Suède (3). Le Souverain voulait avoir 500 Européens et s'intéressait personnellement à tous les détails

(1) Pour les expéditions LE MARINEL, DELCOMMUNE, STAIRS et BIA-FRANCOU, voir *La Force Publique de sa naissance à 1914*, Bruxelles, 1952, pp. 165-178 ; les notices biographiques P. LE MARINEL, *B. C. B.*, I, c. 664-670 (R. CAMBIER), DELCOMMUNE, *ibidem*, II, c. 257-262 (F. VAN DER STRAETEN), STAIRS, *ibidem*, II, c. 877-888 (M. COOSEMANS), BIA, *ibidem*, II, c. 58-62 (H. BUTTGENBACH), FRANCOU, *ibidem*, IV, c. 311-319 (L. ANCIAUX).

(2) Pour le choix du commandant de l'expédition, voir DE ROO-POORTMAN, *op. cit.*, p. 77.

(3) Pour le plan de STANLEY et le recrutement en Suède, voir VAN EETVELDE à LÉOPOLD II, 29 avril 1890 et la réponse du Roi sur la lettre de VAN EETVELDE (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 27).

de leur équipement éventuel (1). Le mieux qu'on pouvait faire était de se documenter en Angleterre qui avait l'expérience de pareilles expéditions en Abyssinie et aux Indes. Dans ce but, VAN KERCKHOVEN et le lieutenant DAENEN furent envoyés en Angleterre au War Office pour y étudier la question. Le résultat ne fut pas encourageant et on crut devoir renoncer à une expédition composée uniquement de troupes européennes (2). Ce qui rendait également une expédition de blancs difficile, c'était non seulement le nombre très élevé des charges à transporter par la route des caravanes vers Léopoldville, mais aussi la nécessité pour l'expédition, une fois installée à Lado sur le Nil, d'être régulièrement ravitaillée, ce qui encombrerait tous les transports (3). On fut donc forcé de recourir à des soldats indigènes mais on aurait voulu leur adjoindre 150 soldats européens (4).

Le 30 mai, VAN KERCKHOVEN présenta son étude sur l'expédition en vue de l'occupation de la ligne Uele-Makua-Kibali, prolongée dans la direction de Dufilé, et le plan de marche des différents contingents qui seraient mis à sa disposition (5).

Les préparatifs se poursuivirent sans relâche et, au mois d'août, VAN EETVELDE présenta au Roi les instructions à remettre à VAN KERCKHOVEN avant son départ (6). Le Roi trouva qu'elles laissaient à désirer et qu'il fallait indiquer nettement que le but était d'étendre les frontières vers le lac Albert-Edouard, la Semliki, la moitié du

(1) LÉOPOLD II à VAN EETVELDE, 2 mai 1890 (*Ibidem*).

(2) VAN EETVELDE à LÉOPOLD II, 2 mai 1890 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 27) ; voir aussi Notes de DAENEN (M. C. T., Archiv. DAENEN, Farde III).

(3) VAN EETVELDE à LÉOPOLD II, 3 mai 1890 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 27).

(4) LÉOPOLD II à VAN EETVELDE, 7 mai 1890 (*Ibidem*).

(5) Projet de VAN KERCKHOVEN, 30 mai 1890, copie conforme signée LIEBRECHTS (Pap. WAHIS, Farde Expédition VAN KERCKHOVEN). VAN KERCKHOVEN demande entre autres 50.000 F en or pour agir auprès des soldats révoltés d'EMIN restés dans le Haut-Nil.

(6) Pour les considérations du Roi, voir LÉOPOLD II à VAN EETVELDE, 15 août 1890 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 27).



lac Albert et le Nil jusqu'à Lado, frontières qui avaient été établies d'accord avec l'I. B. E. A. C. En outre, VAN KERCKHOVEN devait occuper la plus grande partie possible du Bahr-el-Ghazal <sup>(1)</sup>. Selon le Roi, le projet d'instructions s'étendait trop sur la question arabe « qui pourrait n'être guère à l'ordre du jour. On pourrait abréger un petit peu ».

Dans l'entretemps, plusieurs contingents de troupes indigènes avaient été formés au Congo et successivement envoyés vers l'intérieur d'après le plan établi par VAN KERCKHOVEN. Il arriva lui-même à Boma le 2 décembre et quitta Léopoldville avec les derniers contingents, le 4 février 1891 <sup>(2)</sup>. Après son départ de Léopoldville, VAN KERCKHOVEN s'efforça d'opérer des recrutements en amont du Stanley-Pool pour grossir ses effectifs, ce qui donna lieu à plusieurs actes de violence désapprouvés par le Gouverneur général <sup>(3)</sup>.

Le Roi n'avait cependant pas abandonné l'idée d'adjoindre à l'expédition un fort contingent de troupes blanches. Le 15 janvier, il écrivit à DE BORCHGRAVE, ministre belge à Constantinople, au sujet de la possibilité de recruter 500 soldats en Bulgarie ou éventuellement en Albanie et au Monténégro, pour un service de 5 ans <sup>(4)</sup>.

Le passage de l'expédition VAN KERCKHOVEN dans la région de l'Ubangi-Uele fut l'occasion pour la presse française d'attaquer violemment l'État du Congo <sup>(5)</sup>. Le

<sup>(1)</sup> L'occupation du Bahr-el-Ghazal était le second point de la mission de ROGET, jamais réalisé. Faisant allusion à l'expédition ROGET, VAN KERCKHOVEN devait écrire plus tard : « Voyez l'expédition de Roget, je n'ai trouvé que des débris d'hommes et de choses », voir VAN KERCKHOVEN à WAHIS, 10 novembre 1891, copie-lettre (Pap. WAHIS, Farde, Expédition Van Kerckhoven).

<sup>(2)</sup> DE ROO-POORTMAN, *op. cit.*, p. 87.

<sup>(3)</sup> Voir à ce sujet WAHIS à VAN EETVELDE, 17 juillet 1891 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 37) et minute dans Pap. WAHIS, Farde Minutes ; WAHIS écrivait « S'il (V. K. H.) arrive à Lado on pourra pardonner beaucoup de choses ». VAN KERCKHOVEN exigeait 11.000 F pour les libérations opérées pendant ces recrutements.

<sup>(4)</sup> LÉOPOLD II à DE BORCHGRAVE, 15 janvier 1891 (A. G. R., Pap. DE BORCHGRAVE, n° 22).

<sup>(5)</sup> Voir plus haut p. 271.

ministre belge BEYENS à Paris s'efforça de faire comprendre que l'expédition n'avait d'autre but que de combattre la traite et d'établir une barrière au nord-est contre les invasions des marchands d'esclaves. Il écrivit à LAMBERMONT que, plus tard, si l'expédition arrivait au lac Albert, on pourrait dire que l'expédition avait été obligée de pousser jusque là pour barrer plus efficacement la route aux chasseurs d'hommes. Devant un fait accompli, on ne récriminerait peut-être pas <sup>(1)</sup>.

Au mois de mars, l'expédition était rassemblée à Bumba, au confluent du Congo avec l'Itimbiri, et comportait 600 soldats indigènes et 14 officiers et sous-officiers <sup>(2)</sup>. L'avant-garde atteignit Djabir le 8 juillet et de là se dirigea vers l'est. Un violent combat se livra contre une bande d'Arabes sur le Bomokandi le 24 octobre 1891 <sup>(3)</sup>. Le 12 décembre, VAN KERCKHOVEN quitta le Bomokandi en longeant l'Uele et fonda les postes d'Amadi, Surongo et Niangara. En avril 1892, il quitta Niangara et longea la rivière Kibali en direction du bassin du Nil. Le 10 août, VAN KERCKHOVEN fut tué accidentellement et, le 4 octobre, l'expédition atteignit Wadelaï sur le Nil.

Dès le printemps 1892, un brusque revirement s'était produit dans l'attitude du Gouvernement anglais qui ne s'était guère préoccupé jusqu'alors de l'expédition ni des visées politiques de LÉOPOLD II. Lord SALISBURY fit savoir qu'il n'attachait aucune valeur au traité conclu entre l'É. I. C. et l'I. B. E. A. C. et que jamais le Gouvernement britannique ne s'était considéré comme lié par ce traité. Il somma l'État du Congo d'évacuer le territoire

<sup>(1)</sup> BEYENS à LAMBERMONT, 13 avril 1891 (M. A. E., É. I. C., II, n° 140).

<sup>(2)</sup> Pour l'histoire de l'expédition, voir DE ROO-POORTMAN, *op. cit.*, pp. 87-104. Voir aussi notice biographique de VAN KERCKHOVEN, *B. C. B.*, I, c. 566-573 (R. CAMBIER).

<sup>(3)</sup> Pour le combat sur le Bomokandi, voir Notes de voyage de DAENEN, 20-24 octobre 1891 (M. C. T., Archiv. DAENEN, Farde III). DAENEN fait remarquer que, dans son rapport, PONTHER s'attribue tout le mérite du combat, alors qu'en réalité PONTHER n'arriva que le lendemain de la bataille.

qui, par la convention conclue avec l'Allemagne en 1890, avait été reconnu comme faisant partie de la sphère d'influence de l'Angleterre (1). Le Roi chercha en vain l'appui d'une autre puissance. En Allemagne, on soupçonnait l'existence d'un accord secret entre l'État du Congo et l'Angleterre en vertu duquel l'État du Congo conserverait la région de Wadelaï en échange d'une bande de terrain cédée à l'Angleterre pour relier le Nil aux colonies anglaises de l'Afrique du Sud. Le danger existait ainsi de voir l'Afrique orientale allemande encerclée par les possessions anglaises (2). Avec la France, on vivait presque sur pied de guerre dans l'Ubangi-Uele, et si les Français ne revendiquaient pas officiellement un accès au Nil, ils étaient opposés à tout recul des frontières de l'É. I. C. vers le nord (3).

La position du gouvernement anglais engendra des négociations laborieuses qui aboutirent à la convention du 12 mai 1894, d'après laquelle l'Angleterre consentait à donner à bail à l'État du Congo le bassin du Bahr-el-Ghazal, le port de Mahagi sur le lac Albert et la rive gauche du Nil depuis Wadelaï et Lado jusqu'à Fachoda (4). Ces avantages politiques, malgré tout assez considérables, allaient être singulièrement restreints par l'arrangement mettant fin au conflit de l'Ubangi-Uele, conclu le 14 août 1894 entre l'É. I. C. et la France. La frontière nord de l'État du Congo s'arrêtait au Bomu et à la ligne de faite Congo-Nil et, en outre, l'État du Congo n'était plus autorisé à annexer que

(1) Voir à ce sujet GOSSELIN à comte DE GRELLE, 24 mars 1892, copie imprimée, (M. A. E., É. I. C., IV, Question du Nil, n° 42).

(2) CLARY à KALNOKY, 30 septembre 1892, copie (M. A. E., Archives de Vienne 1892, n° 24). Voir aussi LÉOPOLD II à GREINDL, 10 octobre 1892, (M. C., I. R. C. B., Cor. GREINDL-LÉOPOLD II).

(3) Dans la presse française on avait cependant réclamé dès 1891 le Bahr-el-Ghazal et un accès au Nil, voir à ce sujet LAMBERMONT à BEYENS, 14 avril 1891 (M. A. E., É. I. C., II, n° 138).

(4) *Bull. Off.*, 1891, p. 174.

l'enclave de Lado, limitée au nord par le parallèle 5°30' et à l'ouest par le 30<sup>e</sup> parallèle (1).

Avant d'en arriver à ces arrangements, le Roi avait, durant les années 1892 et 1893, ordonné à maintes reprises de renforcer les expéditions de l'Ubangi-Uele et l'expédition VAN KERCKHOVEN (2).

#### CONCLUSION.

Durant les années 1890-1893, LÉOPOLD II déploya une activité diplomatique intense et toutes les forces disponibles — bien insuffisantes selon l'avis du Roi (3) — furent mises à la disposition des grandes expéditions. Parmi les régions qui pouvaient être convoitées par des puissances rivales, la zone arabe était la moins menacée. En effet, elle avait comme frontière naturelle, à l'Est, le lac Tanganika et elle avait été sans équivoque reconnue comme faisant partie du territoire de l'État du Congo par les traités conclus avec les Puissances. Convaincu que cette région ne pouvait lui échapper, le Gouvernement mit tout en œuvre pour s'assurer les autres frontières, mais il devait nécessairement en résulter un certain désintéressement pour la zone arabe.

(1) *Bull. Off.*, 1894, p. 192.

(2) A titre d'exemple, LÉOPOLD II à WAHIS, 4 avril 1892, copie (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 37) écrit : « J'espère que ces lignes vous trouveront en bonne santé. Je sais qu'elles vous trouveront faisant les efforts pour renforcer nos trois grandes expéditions : Ubangi-Bomu, Van Kerckhoven et Katanga » ; le télégramme du 19 janvier 1893 comportait : « Hâtez envoi renforts haut Uele. Anglais manifestent intention occuper Lado » ; le télégramme du 8 février 1893 : « Roi exige Baert installer immédiatement poste Lado » (Pap. WAHIS, Farde Copie de télégrammes).

(3) En 1890 le Roi écrivit à VAN EETVELDE : « Toutes nos affaires au Congo sont poursuivies avec des moyens insuffisants », voir LÉOPOLD II à VAN EETVELDE, 5 novembre 1890, copie (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 157).

## ARTICLE II.

## La politique arabe de l'É. I. C. (1890-1892).

Comme, durant les années 1890-1892, la politique générale de l'É. I. C. ne lui permettait pas de s'occuper activement de la zone arabe, il convient d'étudier davantage l'attitude pratique adoptée par le Gouvernement à l'égard des Arabes.

La politique arabe de l'É. I. C. pendant cette période peut être analysée à la lumière des relations du gouvernement du Congo avec la Société antiesclavagiste, laquelle en raison de son but, semble avoir dû être portée à une action offensive contre les Arabes trafiquants d'esclaves. En outre, les instructions envoyées aux agents de l'État dans la zone, sont révélatrices de l'attitude que le Gouvernement comptait adopter. Enfin, la réaction du Gouvernement lors de l'incident sanglant que constitua le massacre de l'expédition commerciale HODISTER, montre qu'une politique offensive envers les Arabes n'entraînait pas dans les vues du Gouvernement ; celui-ci, dans le but de poursuivre ses activités sur les autres frontières, voulait éviter toute conflagration générale.

§ I. *La Société antiesclavagiste belge  
et l'É. I. C.*

## FONDATION ET DÉSACCORD AVEC L'ÉTAT DE CONGO.

L'encyclique *In plurimis* sur l'esclavage <sup>(1)</sup>, que LÉON XIII adressa aux évêques du Brésil, contenait la traduction d'une lettre que le cardinal LAVIGERIE avait en-

(<sup>1</sup>) *Acta Sanctae Sedis*, t. XX, 1887-1888, pp. 545-559.



voyée au Pape sur l'esclavage africain. Le 24 mai 1888, quelques jours après la publication de l'Encyclique, le cardinal, à l'occasion d'une audience solennelle, fut chargé par le Pape de prendre soin des missions africaines. Le cardinal commença en juillet son voyage à travers les capitales de l'Europe pour prêcher la croisade contre l'esclavage et la traite des noirs. Le 1<sup>er</sup> juillet, il était à Paris et prêcha à Saint-Sulpice où il suggéra de lever des volontaires pour combattre la traite des esclaves (1).

Le Roi, qui avait pris connaissance du sermon du cardinal, écrivit à ce sujet à LAMBERMONT :

« Le cardinal Lavigerie prêche contre l'esclavage. Je vais tâcher qu'il dise que l'État du Congo doit et peut faire cette croisade » (2).

La question ne pouvait qu'intéresser le Souverain, qui, attentif à tout ce qui se passait en Afrique, entrevoyait quelles conséquences politiques la présence d'un corps de volontaires pourrait amener. Le cardinal ayant annoncé sa visite au Roi, celui-ci écrivit à LAMBERMONT que l'action de l'œuvre antiesclavagiste du cardinal devait se concentrer sur le Tanganika ou le Nyassa, mais qu'il tenait beaucoup « à éviter l'ingérence fort remuante du cardinal sur le Congo ». Déjà le Roi s'était opposé à une proposition faite par WISSMANN d'une alliance de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la France, du Portugal et de l'État du Congo pour abattre les Arabes, car c'était ouvrir l'État du Congo à des armées étrangères. De même, il appréhendait un corps de soldats levés par le cardinal, à moins que le corps n'appartienne à l'État indépendant (3).

Après avoir parlé à Londres au Princess Hall devant lord GRANVILLE, le cardinal passa par Bruxelles et fut

(1) L. BAUNARD, Le Cardinal Lavigerie, Paris, 1922, t. II, pp. 444-451.

(2) LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 6 juillet 1888 (M. A. E., Pap. LAMBERMONT, n° 859).

(3) Voir à ce sujet LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 20 juillet 1888 (*Ibidem*, n° 861).

reçu le 10 août par le Roi à Ostende (1). Le 15 août, le prélat monta en chaire à Sainte-Gudule à Bruxelles et commenta l'apologue de la bonne semence et de l'ivraie : l'homme qui jette le bon grain, c'est le Roi qui a conçu la noble pensée de semer la civilisation en Afrique, et les gens qui se sont endormis, ce sont les catholiques de Belgique. Il demanda des volontaires et la somme d'un million, et annonça la formation d'une société antiesclavagiste nationale (2).

Sans doute que lors de la visite du cardinal, le Roi lui avait parlé dans le sens de la lettre à LAMBERMONT et qu'il lui avait proposé ses services pour la lutte contre la traite des esclaves. Avant que le cardinal n'eût prononcé son discours, le Roi avait écrit à THYS :

« si le cardinal réunit de l'argent, j'ai intérêt à l'absorber en proposant au cardinal de transporter un navire au Tanganika (...). Je ne voudrais pas laisser au cardinal la tentation de disposer autrement de son argent » (3).

Le Roi ne dut cependant pas avoir tous ses apaisements car, parti en Écosse, il écrivit à LAMBERMONT que, pour le cas où le cardinal parlerait de façon à nuire à l'État du Congo, il avait chargé VAN NEUSS, administrateur général du département des Finances, de faire préparer des articles pour le *Mouvement géographique* et pour le *Mémorial diplomatique* (4).

Ce qui inquiétait surtout le Roi, c'était qu'un corps de volontaires, mandaté par un organisme international, prenne une allure indépendante et échappe de ce chef à la direction et au contrôle de l'État du Congo. Prenant les

(1) *M. G.*, 1888, p. 70.

(2) Le discours du cardinal Lavigerie fut publié en brochure : Conférence sur l'Esclavage dans le Haut-Congo faite à Sainte Gudule de Bruxelles par le Cardinal Lavigerie, Bruxelles-Paris, 1888.

(3) LÉOPOLD II à THYS, s. d. (avant 15 août), cité dans P. DAYE, *op. cit.*, p. 309.

(4) LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 17 août 1888 (M. A. E., Pap. LAMBERMONT, n° 864).

devants, il manifesta l'intention de soumettre les corps de volontaires antiesclavagistes aux lois de l'État du Congo et de régler leur organisation par décret souverain comme en Belgique <sup>(1)</sup>. Au mois d'octobre, parut un décret du Roi-Souverain stipulant les conditions sous lesquelles des corps de volontaires pouvaient être formés <sup>(2)</sup>.

Le 25 août 1888, la Société antiesclavagiste belge fut fondée sous la présidence du lieutenant général JACMART <sup>(3)</sup>, assisté d'un conseil directeur composé de vingt-cinq membres. Dès la fondation, une grave question se posa : la Société allait-elle agir en tant que société nationale, ou prendrait-elle part à l'œuvre antiesclavagiste qui, par suite de l'action du cardinal LAVIGERIE dans un grand nombre de pays d'Europe, adoptait un caractère plutôt international ? La question avait de l'importance pour la constitution des corps de volontaires qui, dans le premier cas, seraient soumis à leur État, tandis que dans le second cas, ils échapperaient éventuellement à leur gouvernement respectif <sup>(4)</sup>. La Société belge, adoptant une attitude indépendante, envoya, sans que le gouvernement belge en eût été informé, le capitaine STORMS et le baron SADOINE en Allemagne

<sup>(1)</sup> LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 30 août 1888 (*Ibidem*, n° 866/3).

<sup>(2)</sup> *Bull. Offf.*, 1888, p. 277. Le décret plaçait ces corps de volontaires sous l'autorité de l'État. Un an plus tard, la question allait être discutée à la Conférence antiesclavagiste de Bruxelles. Il était essentiel pour le Roi que seules des sociétés de volontaires nationales et nanties d'une autorisation préalable, soient assurées de la protection des États sous la direction desquelles elles opéraient. Aussi, le Roi proposa-t-il plusieurs amendements pour imposer ses vues. Voir à ce sujet, *Note du Roi pour les Plénipotentiaires belges*, 25 novembre 1889, (A. G. R., Pap. BANNING, n° 29) et LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 30 novembre 1889, copie conforme (M. A. E., Conf. Antiesclav., vol. III, n° 54).

<sup>(3)</sup> Voir la notice biographique, dans *B. C. B.*, IV, c. 425-426, (A. ENGELS). Pour l'histoire de la Soc. Antiesclav. belge, à défaut de travaux, voir *Le Mouvement antiesclavagiste*. Revue internationale illustrée, Bruxelles, 1889-1902.

<sup>(4)</sup> Voir à ce sujet VAN NEUSS à BANNING, 4 septembre 1888 (A. G. R., Pap. BANNING, n° 38). VAN NEUSS avait rencontré JACMART, qui était disposé à créer un corps de volontaires sous l'autorité du Gouvernement de l'État du Congo.

pour s'entendre avec le capitaine WISSMANN sur les mesures à prendre pour la répression de la traite en Afrique (1). Comme le Gouvernement belge ignorait le but de cette visite, ordre fut donné à GREINDL, ministre belge à Berlin, de s'abstenir de présenter officiellement STORMS et SADOINE et de refuser tout appui officiel (2). En fait, la mission ne causa aucun embarras à GREINDL, à qui STORMS révéla le but de son voyage. Le comité belge, modifiant le plan LAVIGERIE, renonçait à un corps de volontaires. Il se proposait d'organiser une milice nègre commandée par des blancs sur la rive occidentale du lac Tanganika, sur lequel on lancerait trois ou quatre vapeurs qui croiseraient sur le lac afin de barrer la voie aux caravanes d'esclaves transportées par eau. La mission de STORMS et de SADOINE à Berlin avait pour but de s'entendre sur la stratégie à suivre. Les Allemands devraient barrer le passage par terre au nord et au sud du lac (3).

Au début de l'année 1889, la Société sollicita le concours du gouvernement pour le transport par les vapeurs de l'État d'une troupe de 10 blancs et de 75 indigènes avec munitions, approvisionnements et marchandises nécessaires. L'État refusa sous prétexte que tous ses transports étaient engagés pour plusieurs mois (4). L'attitude réservée de l'État s'explique du fait qu'aucun accord de principe n'avait été réalisé avec la Société au sujet du statut à donner à cette force militaire. En outre, l'envoi de cette expédition antiesclavagiste a dû être jugé inopportun au moment où l'État s'efforçait de conclure un accord politique avec TIPPO TIP pour arriver au Nil (5).

Au mois de février, le cardinal LAVIGERIE, après le

(1) GREINDL au MINISTRE, 5 janvier 1889 (M. A. E., Cor. Polit. Légations, Allemagne, vol. 16, n° 2).

(2) Télégramme chiffré, 8 janvier 1889 (*Ibidem*, n° 7, minute).

(3) GREINDL au Ministre, 9 janvier 1889 (*Ibidem*, n° 8).

(4) *M. G.*, 1889, p. 18.

(5) Voir plus haut p. 157.

coup d'état des Arabes en Uganda <sup>(1)</sup>, proposa au Roi d'enlever de force cette région. L'entreprise serait exécutée par les sociétés antiesclavagistes avec l'appui de l'État du Congo, qui en recueillerait les avantages politiques. Le Roi fut plutôt partisan du projet et prépara même une réponse favorable. LAMBERMONT, consulté, se montra beaucoup plus réservé et fit remarquer que l'Uganda n'était pas un territoire sans cohésion comme les autres États indigènes, mais un État bien constitué. Il appréhendait de mettre l'État du Congo aux prises avec le fanatisme islamique qui avait repris une nouvelle vigueur à cette époque <sup>(2)</sup>. La réponse comporta beaucoup de prudence et de réserve <sup>(3)</sup>.

Dès le mois de janvier 1889, le cardinal LAVIGERIE s'était proposé d'organiser un congrès général de tous les comités antiesclavagistes. Ce congrès devait avoir lieu au début du mois d'août à Lucerne <sup>(4)</sup>. Quelques mois auparavant, l'Angleterre avait déjà sollicité le roi LÉOPOLD II dans le but de prendre l'initiative d'une réunion des Puissances en conférence en vue de la suppression de la traite des esclaves <sup>(5)</sup>. Cette conférence politique risquait donc d'être doublée d'une conférence libre, ce qui ne parut pas désirable au Roi <sup>(6)</sup>. Celui-ci fit cependant prendre des mesures pour que les délégués belges qui représenteraient le comité belge défendissent l'autonomie

<sup>(1)</sup> A ce sujet, voir R. OLIVIER, *op. cit.*, pp. 133-134.

<sup>(2)</sup> Voir plus haut p. 162.

<sup>(3)</sup> Projet de réponse du Roi envoyé par DE BORCHGRAVE à LAMBERMONT, 12 février 1889 et réponse de LAMBERMONT, 13 février 1889 (M. A. E., É. I. C., Question du Nil, IV, n° 1 et 2). Le Roi se rallia aux vues de LAMBERMONT, voir LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 14 février 1889 (M. A. E., Pap. LAMBERMONT, n° 873).

<sup>(4)</sup> L. BAUNARD, *op. cit.*, pp. 488, 497-499. Pour le projet de réglementation du congrès, ordre et tenue des séances, commissions, heures des réunions, etc., voir M. A., 1889, pp. 241-246.

<sup>(5)</sup> Voir chapitre VII.

<sup>(6)</sup> LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 14 avril 1889 (M. A. E., Pap. LAMBERMONT, n° 885 et copie conforme dans Conf. Antiesclav., vol. I, n° 21).



de leur Société et la liberté de disposer de son argent en se réservant de s'entendre avec l'État du Congo (1).

Le congrès de Lucerne fut ajourné et les raisons qu'on en donna furent la maladie du cardinal et l'appréhension d'y voir une affluence d'Allemands et un petit nombre de Français, ceux-ci étant retenus en France par la campagne électorale. Le vrai motif semble se trouver dans le fait que Mgr MERMILLOD, évêque de Fribourg, déconseilla au cardinal de tenir le congrès par crainte de toucher à des questions politiques que seule une conférence diplomatique pouvait résoudre (2).

La volonté du Roi de voir la Société agir d'une façon indépendante des sociétés étrangères et mettre ses ressources à la disposition de l'État tout en agissant sous l'autorité du Gouvernement du Congo, avait empêché jusqu'alors une entente cordiale entre la Société anti-esclavagiste et l'État du Congo. L'ajournement du congrès de Lucerne aida sans doute la Société belge à renoncer à son caractère international.

### L'ENTENTE.

Lorsque le Roi apprit la résolution de la Société anti-esclavagiste française d'envoyer une expédition au secours du capitaine JOUBERT (3), il lui fit parvenir les conditions

(1) Voir à ce sujet LAMBERMONT à LÉOPOLD II, 1<sup>er</sup> juillet 1889, minute ou copie (M. A. E., Pap. LAMBERMONT, n° 896). LAMBERMONT attire l'attention du Roi sur le fait que l'État du Congo devrait prendre contact avec le congrès de Lucerne par l'intermédiaire du général JACMART et du comte d'URSEL, qui ont offert « leurs services ». Pour les vues du Roi à ce sujet, voir LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 13 et 17 juillet 1889 (*Ibidem*, n° 898 et 899).

(2) Voir lettres personnelles de JOORIS, ministre belge à Berne, à LAMBERMONT, surtout 5, 21, 27 septembre 1889 (M. A. E., Pap. LAMBERMONT, n° 907, 916 et 919).

(3) JOUBERT, ancien zouave pontifical, avait conduit les premiers missionnaires de LAVIGERIE au Tanganika en 1879. Plus tard, il fut investi par le cardinal du commandement de la station de Mpala sur le Tanganika. Il fonda le poste de Mrumbi St. Louis. En raison des combats qu'il avait à livrer contre des bandes de pillards arabes et indigènes sa situation était devenue fort critique en 1889. Notice biographique dans *B. C. B.*, II, c. 517-521, (M. COOSEMANS).

à la formation d'un corps de volontaires sur le territoire de l'É. I. C. Ce texte et celui du décret relatif aux corps de volontaires furent remis par l'entremise du Mgr BRINCAT <sup>(1)</sup>, qu'il avait rencontré le 11 novembre <sup>(2)</sup>. Bien que le comité français fut prêt à accepter les conditions posées par le Roi, le comte D'URSEL, secrétaire du comité belge, appréhenda des difficultés quant au choix du commandant pour le cas où ce choix ne serait pas notifié au Roi. Si celui-ci n'était pas d'accord, on pouvait craindre une campagne de presse en France pour exploiter l'opposition du Roi. Le comte D'URSEL proposa de faire engager une majorité de zouaves pontificaux belges dans l'expédition française, mais cette solution laissait subsister plusieurs inconvénients. D'abord, l'amour-propre des Français ne voudrait pas céder à un autre comité la direction et les négociations officielles. En outre, les négociations avec le Portugal, pour obtenir le passage par le Zambèze et le Shiré vers le lac Nyassa pour arriver au Tanganika, s'avéraient difficiles pour la Belgique <sup>(3)</sup>. Le comte D'URSEL pensa pouvoir éviter ces inconvénients en laissant l'honneur de la charge aux Français et le profit à l'État du Congo : la participation française se contenterait d'aller à Mpala au Tanganika et de ramener le capitaine JOUBERT qu'on trouvait « abstraction faite de ses mérites personnels, en ce moment plus encombrant qu'utile pour l'État Indépendant », et les volontaires belges, délégués par l'État du Congo, prendraient la place de JOUBERT <sup>(4)</sup>.

(1) Mgr BRINCAT fut l'auxiliaire du cardinal et fut décoré, par arrêté du 5 septembre 1889, de l'ordre de LÉOPOLD, à la demande de LAVIGERIE. Voir LÉOPOLD II à LAMBERMONT, 22 août 1889 (M. A. E., Pap. LAMBERMONT, n° 903) et Note du Roi, 5 septembre 1889 (*Ibidem*, n° 908).

(2) L'article 5 comportait que les volontaires étaient placés sous l'autorité supérieure d'un fonctionnaire délégué à cet effet par le Roi et sous les ordres immédiats d'un commandant.

(3) A ce moment, la question du Lunda se posait après que le Portugal se fut efforcé de faire accepter à la Conférence de Bruxelles une liste de stations fondées à l'intérieur de l'Afrique, voir plus haut article premier, § II.

(4) Pour ce qui précède, voir D'URSEL à DE BORCHGRAVE, 28 novembre 1889 (M. C., Dossier Société Antiesclavagiste).

La première réaction du Roi fut d'engager JOUBERT au service de l'État, mais il demanda l'avis de VAN EETVELDE (1). Celui-ci, de même que COQUILHAT, trouvèrent qu'il était préférable d'écarter complètement JOUBERT qu'ils considéraient comme une « source d'embarras » et doutaient que JOUBERT exerçât son autorité au profit du Roi. On s'était ainsi mis d'accord sur la solution proposée par le comte D'URSEL de faire ramener JOUBERT par les Français et de le remplacer par des Belges, lorsqu'on annonça que l'expédition française avait été décommandée et que le comité français avait expédié à JOUBERT du ravitaillement par un agent de transport à Zanzibar. En France, le bruit avait couru que le Roi ne voulait pas de JOUBERT sur son territoire parce qu'il était français, qu'il approuverait l'expédition si elle avait pour but de ramener JOUBERT mais qu'il s'y opposerait dans le cas contraire (2).

Ce fut sans doute l'occasion pour la Société antiesclavagiste belge de rompre les liens avec les autres comités et de collaborer directement avec l'État du Congo. Le 29 décembre 1889, plus d'un an après la fondation de la Société, VAN EETVELDE put annoncer au Roi que la Société antiesclavagiste belge était « disposée à entrer enfin dans les vues générales du Roi » et il proposa de faire écrire par la société une lettre à l'État du Congo qui, dans sa réponse, poserait ses conditions (3). Le 15 janvier, JACMART annonça à VAN EETVELDE la résolution du comité de commencer une action en Afrique, et le pria de vouloir bien soumettre le plan à l'approbation du

(1) Note du Roi, s. d., copie (*Ibidem*). Sans doute le Roi voulait-il mettre au profit de l'État, qui était dans l'impossibilité d'occuper effectivement ces régions, l'autorité et l'influence que JOUBERT s'était acquises par un long séjour dans la région.

(2) D'URSEL à VAN EETVELDE, 27 décembre 1889 (*Ibidem*).

(3) VAN EETVELDE à LÉOPOLD II, 29 décembre 1889, copie, (*Ibidem*), et réponse du Roi, copie (*Ibidem*). Le Roi disait de ne pas s'engager pour une date fixe en ce qui concernait le transport des marchandises par le Congo. Voir aussi les dix conditions posées par VAN EETVELDE, inséparables du concours de la Société antiesclavagiste à l'État.

Roi et nommer un officier comme chef de l'expédition (1).

VAN EETVELDE répondit que le Roi avait l'intention de conférer la personnalité civile à la Société (2) et fit connaître les avantages dont celle-ci jouirait (3).

L'État du Congo avait tout intérêt à s'assurer le concours de la Société antiesclavagiste à condition qu'elle se soumit à l'autorité de l'État. En effet, non seulement les ressources de la Société viendraient grossir celles de l'État, mais la Société était capable de créer un mouvement d'opinion favorable à l'Afrique dont l'œuvre coloniale du Roi serait le premier bénéficiaire. Tout en profitant de ces avantages, on contiendrait la « croisade » dans ses justes limites et dépouillée de tout ce qui pourrait exciter le fanatisme musulman (4).

Une première expédition fut organisée dans le but d'établir une station antiesclavagiste à Bena-Kamba, à l'extrême pointe navigable du Lomami. L'expédition arriva le 15 octobre 1890 à Léopoldville (5). P. VAN DE KERCKHOVE, chef de l'expédition et ancien zouave pontifical, affaibli par les fièvres, dut être rapatrié. Tous les transports pour le Haut-Congo étant réquisitionnés pour l'expédition VAN KERCKHOVEN, l'expédition antiesclavagiste demeura immobilisée à Léopoldville pendant

(1) JACMART à VAN EETVELDE, 15 janvier 1890, copie conforme signée LIEBRECHTS (M. C., *Ibidem*).

(2) Pour la reconnaissance légale, voir *Bull. Off.*, 1890, p. 41.

(3) VAN EETVELDE à JACMART, 27 janvier 1890, copie conforme signée LIEBRECHTS (M. C. *Ibidem*). Le dossier contient aussi deux avant-projets corrigés par le Roi.

(4) Voir à ce sujet BANNING à DE BORCHGRAVE, 26 janvier 1889 (A. G. R., Pap. DE BORCHGRAVE, n° 18). BANNING écrit entre autres que la croisade LAVIGERIE viendrait en aide « en ouvrant les bourses rebelles. Seulement gare aux excès de zèle : le cardinal penche un peu de ce côté ».

(5) La route du Congo s'imposait à cause des troubles survenus à la côte de Zanzibar entre Arabes et Allemands. De même, la route du Zambèze était rendue impraticable à la suite du conflit des Anglais avec les Makolos d'abord et les Portugais ensuite. En outre, le gouverneur JANSSEN avait reconnu la navigabilité du Lomami jusqu'à Bena-Kamba.



presque une année entière (1). Enfin, le 7 décembre 1891, l'expédition commandée par Ed. HINCK, arriva à destination à Bena-Kamba, où elle reprit l'ancienne station de l'État qu'occupait le sergent DE BRUYNE (2).

Le rôle de HINCK avait été bien défini par VAN EETVELDE lors de l'approbation de sa mission. Il s'agissait de grouper des forces indigènes autour du poste, dans le but d'organiser une barrière passive contre l'invasion des Arabes, mais il était expressément entendu qu'aucune opération active ne pouvait être entreprise soit contre les Arabes, soit contre les indigènes, sans l'autorisation préalable du Gouverneur général. L'action politique de HINCK s'exercerait sous la direction du résident des Falls (3). Arrivés à Bena-Kamba, HINCK et C. ECTORS, son compagnon, en réalité des agents de l'État, entretenirent les meilleures relations avec les chefs arabes qui ignoraient avoir affaire à des agents antiesclavagistes (4). Au début du mois d'avril 1892, HINCK reçut l'ordre de lever le poste de Bena-Kamba et de rejoindre le capitaine JACQUES au Tanganika. Tombé malade, il dut rentrer en Europe et échappa de justesse au massacre de l'expédition HODISTER (5).

Une seconde expédition, bien plus importante, fut mise sur pied et confiée au capitaine JACQUES, ancien agent de l'État du Congo. Comme le calme avait été rétabli à la côte orientale, l'expédition emprunta la route

(1) Le 2 février 1891, VAN EETVELDE écrivit à COQUILHAT, vice-gouverneur au Congo : « La société antiesclavagiste bat de l'aile, tâchez qu'elle aille au Lomami pour qu'on ne nous accuse pas d'être les auteurs de sa mort » (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 43).

(2) Pour l'expédition de HINCK, voir sa notice biographique dans *B. C. B.*, II, c. 475 (M. COOSEMANS) et R.-J. CORNET, *Maniema*, pp. 128-131.

(3) VAN EETVELDE à JACMART, 30 mai 1890, minute et copie conforme (M. C., Dossier Société antiesclavagiste).

(4) Voir à ce sujet l'*Étoile belge*, Bruxelles, 1<sup>er</sup> août 1892. ECTORS y dit que les Arabes ignoraient totalement leur mission ; voir aussi *M. G.*, 1892, pp. 103-104, où dans sa réponse à HINCK, DORÉ confirme que HINCK portait l'uniforme des agents de l'État.

(5) Au sujet du massacre de l'expédition HODISTER, voir *infra* § III.



de Zanzibar avec le consentement préalable des autorités allemandes <sup>(1)</sup>. L'expédition quitta la côte orientale pour l'intérieur de l'Afrique le 12 juillet 1891 et arriva en trois mois à Karema. Quelques jours plus tard, l'expédition pouvait prendre contact avec le capitaine JOUBERT sur l'autre rive du lac Tanganika <sup>(2)</sup>.

§ II. *Le désintéressement de l'É. I. C. pour la zone arabe.*

D'une part, les précautions dont s'entourait l'État pour s'opposer aux violations des frontières par les Puissances rivales et, d'autre part, les mesures prises en vue de reculer certaines frontières, engagèrent le gouvernement du Congo à poursuivre envers les Arabes la politique de temporisation inaugurée lors de l'installation de TIPPO TIP comme gouverneur à la station de Stanley-Falls. La zone arabe, en vertu des traités avec les puissances, avait été reconnue comme faisant partie des possessions de l'État du Congo. Le Gouvernement pensa donc pouvoir se désintéresser de cette région et s'occuper du plus pressé. Cette idée domina toute la politique menée envers les Arabes depuis l'année 1890 jusqu'au jour du conflit armé.

On se souviendra qu'à l'époque où le capitaine HANEUSE avait été envoyé à Zanzibar pour négocier avec TIPPO TIP, le Gouvernement général, en date du 30 avril 1890, avait défini la politique arabe à mener au Congo. Ces instructions précisait qu'il fallait renoncer à toute idée d'une attaque générale contre les Arabes et qu'une position défensive était la seule qui s'imposait <sup>(3)</sup>.

A l'occasion du départ de l'expédition DELCOMMUNE, au mois d'août 1890, COQUILHAT, f. f. de Gouverneur

<sup>(1)</sup> Pour la correspondance échangée au mois d'avril 1891 à ce sujet avec les autorités allemandes, voir M. C., Dossier Société antiesclavagiste.

<sup>(2)</sup> Pour les difficultés qui allaient surgir avec les Arabes, voir chapitre suivant.

<sup>(3)</sup> Pour ces instructions, voir plus haut pp. 186-187.

général, lui définit la ligne générale de la politique à suivre à l'égard des Arabes et des indigènes : nouer des relations pacifiques pour préparer la voie au commerce européen et éviter les conflits tout en faisant connaître et respecter l'autorité de l'État <sup>(1)</sup>.

Quand BAERT, qui avait été secrétaire de TIPPO TIP du mois de juin au mois de novembre 1888, rentra en Belgique, il avait été chargé de demander des agents de l'État pour les postes importants de la zone arabe et surtout pour Kasongo <sup>(2)</sup>. Ph. LE CLÉMENT DE SAINT MARCO fut envoyé fin décembre 1889 à Kasongo mais, tombé malade, il redescendit au mois de mars 1890 à Léopoldville et le poste de Kasongo resta vacant plusieurs mois jusqu'à l'arrivée de LIPPENS à la fin de l'année 1891.

Avant son départ des Falls, TIPPO TIP avait réitéré son désir de voir des résidents non seulement dans ses propres possessions, mais aussi à Riba-Riba, chez KIBONGE, à Nyangwe et au Tanganika <sup>(3)</sup>. Aucun effort semble avoir été fait par le Gouvernement à ce sujet bien que les circonstances fussent encore favorables. En effet, les agents auraient échangé l'ivoire des Arabes contre toutes sortes de marchandises, comme ils le faisaient à la station de Stanley-Falls et il n'y aurait pas eu de danger d'être pris pour des concurrents par les trafiquants arabes puisque les agents n'achetaient pas directement l'ivoire des indigènes. Les chefs arabes auraient admis l'installation de postes de l'État et une autorité, au moins nominale, de l'État, afin d'obtenir des avantages sur le plan commercial. A ce moment, par suite des

<sup>(1)</sup> COQUILHAT à DELCOMMUNE, 21 août 1890, publiée dans AL DELCOMMUNE, *op. cit.*, p. 7.

<sup>(2)</sup> Voir note de C. JANSSEN au Roi, 20 février 1889 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 132).

<sup>(3)</sup> Extrait de rapport du 5 au 18 mars (1890) (Pap. WAHIS, Farde Copies d'extraits de rapports et d'instructions). Le rapport doit être vraisemblablement de TOBBACK, et avoir été envoyé au gouverneur général à Boma.

troubles surgis dans l'Est africain, les communications avaient été rendues difficiles pour les caravanes se rendant à Zanzibar.

Cette attitude de désintéressement de l'État est confirmée par le fait que le chef KIBONGE se plaignit amèrement au sous-lieutenant MICHIELS de ne pas encore avoir chez lui un agent de l'État, qui lui avait été depuis longtemps promis pour échanger son ivoire contre des fusils, de la poudre et des étoffes (1). Quand l'inspecteur d'État FIVÉ fut attendu aux Falls, TOBBACK, qui était en voyage sur le Lualaba, chargea COPPÉE, son adjoint, de bien faire remarquer à FIVÉ la position difficile de l'État dans la zone arabe, faute d'agents (2).

Comment expliquer ce peu d'empressement de la part de l'État à occuper la zone arabe alors que les circonstances étaient encore assez favorables et auraient permis, avec le temps, d'aboutir à une occupation effective ? Sans doute était-ce le manque de personnel blanc, personnel qu'on jugea plus nécessaire pour organiser les grandes expéditions (3). Occupé sur d'autres points, l'État relégua l'occupation politique de la zone arabe au second plan d'autant plus que l'exploitation commerciale était assurée par les achats d'ivoire à Stanley-Falls et à Kasongo. Non seulement le personnel européen disponible mais aussi la plus grande partie des ressources en soldats et munitions allaient être mis à la disposition des expéditions qu'on envisageait d'organiser aux frontières, ce qui eût comme conséquence un manque constant de forces militaires et de munitions à la station des

(1) MICHIELS à TOBBACK, 27 janvier 1892 et 28 janvier 1892 (M. R. A., Dossier TOBBACK). MICHIELS avait répondu que l'État ne voulait pas le froisser en lui envoyant un agent. KIBONGE comprit l'avantage d'avoir un agent de l'État chez lui pour pouvoir se procurer des armes et de la poudre, articles qu'on s'empressait de fournir aux Falls aux gens de TIPPO TIP.

(2) TOBBACK à COPPÉE, 11 avril (1892), minute (M. C., Fonds TOBBACK, Farde K.).

(3) L'expédition VAN KERCKHOVEN seule comportait 15 officiers.

Falls. Dans cet ordre d'idées, VAN EETVELDE écrivit à COQUILHAT, vice-gouverneur général, que le succès des des expéditions au Lunda, au Katanga et au nord de l'Uele, était mis au-dessus de tout et il ajouta :

« nous aurons ensuite le temps de résoudre les autres questions, celle des Arabes et l'affermissement de notre domination » (1).

Le 26 avril 1891, TOBBACK se plaignit du peu de personnel dont il disposait et de ce qu'on ne lui envoyait rien, pas même des cartouches (2). Au mois de mars 1892, l'état numérique, par poste et par contingent, de l'effectif de la Force publique indiquait 55 soldats aux Falls (3). Quelques mois plus tard, TOBBACK écrivit qu'il possédait 200 fusils, et qu'on lui promettait des hommes, des armes et des canons (4). Lorsque le Gouverneur général apprit les premières nouvelles du massacre de l'expédition HODISTER, il écrivit à TOBBACK que si le Gouvernement n'avait pas renforcé les postes des Falls et du Haut Lomami, c'était uniquement parce que ses forces et ses ressources ne le lui permettaient pas (5). Comme TOBBACK ne voyait toujours pas de renforts lui parvenir, il pensa donner sa démission et écrivit :

« Je n'ai cessé de demander des renforts et des munitions : à tour de rôle les lettres me promettaient ce que je demandais, d'autres me disaient que je ne recevrais rien mais que l'on comptait sur mon pouvoir et mon influence (...) malgré que j'ai tant demandé je n'ai que 80 fusils et 16 caisses de cartouches, c'est-à-dire de quoi se battre 5 à 6 jours. Puis c'est la mort ou la fuite » (6).

(1) VAN EETVELDE à COQUILHAT, 31 janvier 1891, minute (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 43).

(2) TOBBACK à sa famille, 26 avril 1891 (M. C., Fonds TOBBACK).

(3) Voir État numérique de l'effectif au 1<sup>er</sup> mars 1892 (Pap. WAHIS, Farde Force Publique). Le même état donne pour Luluabourg 113 ; Nouvel-Anvers 181 ; Bumba 13 ; Equateur 81 ; Basoko 340 ; Haut Ubangi 251 ; Kwango 212 ; Expédition Van Kerckhoven 680 ; Lusambo 472. Il faut noter que les forces du camp de Basoko devaient en premier lieu assurer l'occupation du Bahr-el-Ghazal.

(4) TOBBACK à sa famille, 9 septembre 1892 (M. C., Fonds TOBBACK).

(5) WAHIS à TOBBACK, 13 juillet 1892, copie (M. C., Fonds FIVÉ, Farde III).

(6) TOBBACK à sa famille, 29 décembre 1892 (M. C. Fonds TOBBACK).

Ce manque de forces armées dans la zone arabe est confirmé encore par VAN KERCKHOVEN qui écrit au Gouverneur général qu'il n'y avait pas de dépôt de poudre et de munitions dans le Haut-Congo et que jamais le nombre d'hommes nécessaires ne pourrait être réuni « pour chasser l'élément arabe de son antre (1) ». VAN KERCKHOVEN, qui adoptait une attitude franchement hostile envers les Arabes qu'il rencontrait, prévoyait-il qu'un conflit éclaterait bientôt et voulait-il conseiller au Gouvernement de se tenir en garde ? Lui-même, se disant ne pas être chargé de la direction générale en cas de guerre avec les Arabes, déclina toute responsabilité, tout en se vantant d'être à l'aise pour agir contre les bandes arabes rencontrées dans la région de l'Uele (2). Pour ce qui regardait ces bandes d'Arabes qui passaient l'Aruwimi, VAN KERCKHOVEN continua la politique inaugurée depuis 1890. Lors de son passage à Basoko, il transmet des ordres en qualité d'inspecteur d'État, sans doute suivant les instructions que lui-même avaient reçues à Bruxelles, concernant la politique à suivre à l'égard des Arabes passant l'Aruwimi. D'après ces instructions, on pouvait donner passage aux Arabes s'ils se présentaient à l'Aruwimi avec des articles nécessaires pour faire le commerce : dans ce cas, ils pouvaient emporter pour leur protection un fusil par 25 hommes valides. De même, les Arabes avaient le passage libre dans le cas où ils consentaient à abandonner la moitié de l'ivoire, mais au préalable une caution de trois tonnes devait être déposée à Basoko même. En dehors de ces deux cas, les bandes devaient être repoussées par la force (3).

(1) VAN KERCKHOVEN à WAHIS, 10 novembre 1891, copie-lettre (Pap. WAHIS, Farde Expédition VAN KERCKHOVEN).

(2) *Ibidem.*

(3) VAN KERCKHOVEN au Commissaire de district Aruwimi-Uele, 19 mai 1891, copie (Pap. WAHIS, Farde Expédition VAN KERCKHOVEN). Ces instructions sont confirmées par certaines allusions où il est dit que les Arabes devaient en certains cas payer 50 % d'impôts : FIVÉ dans son rapport à FUCHS, f. f. de gouverneur



Au mois d'avril 1892, le Gouverneur général, insistant encore auprès de TOBBACK pour pousser les récoltes d'ivoire, ajoutait que tout en adoptant une attitude ferme, on avait tout intérêt à rester amis, du moins temporairement, et à établir pacifiquement la domination (1).

Lorsque le résident des Falls transmet les premières nouvelles du massacre de l'expédition HODISTER, le gouvernement de Boma pensa que, « comme toujours », TOBBACK avait exagéré la gravité des faits et qu'il n'y avait pas lieu de s'alarmer étant donné que MOHARA, l'instigateur présumé des troubles, n'avait aucune influence à Kasongo, Kibonge et aux Falls (2).

On peut conclure que durant les années 1890-1892, l'É. I. C. non seulement n'eut pas l'intention de mener, dans l'immédiat une politique offensive à l'égard des Arabes, mais que sa politique générale l'empêchait même d'affermir pacifiquement l'occupation politique de la zone arabe, qui aurait pu être menée alors avec quelque succès (3). Le *modus vivendi*, tel qu'il avait été adopté, assurait la tranquillité du pays, était profitable au point de vue économique et permettait d'employer le personnel européen et indigène dans d'autres régions où une politique plus active s'imposait pour la défense et le recul des frontières.

général, 18 octobre 1892 (M. C., Fonds Fivé, Farde VII) dit : « L'engagement pris avec les Arabes est qu'ils peuvent aller partout, pourvu qu'ils payent l'impôt ou bien, d'après les dernières instructions, pourvu qu'ils partagent leur butin ». De même, à Zanzibar on parlait de droits portés à 50 % par les exactions des officiers belges, voir RODD à SALISBURY, 5 mars 1893 (P. R. O., F. O., 103/3/ n° 71).

(1) WAHIS à TOBBACK, 17 avril 1892 (M. R. A., Dossier TOBBACK).

(2) WAHIS à VAN EETVELDE, 12 juillet 1892 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 37).

(3) Le 17 avril, WAHIS écrivait à TOBBACK : « Nous avons perdu depuis quel que temps un nombre très considérable d'agents, c'est ainsi que vos effectifs sont encore incomplets ». (M. R. A. Dossier TOBBACK).

§ III. *Le massacre de l'expédition commerciale  
Hodister.*

Le Syndicat commercial du Katanga avait été constitué au mois de novembre 1891 en compte à demi entre la Société du Haut-Congo et la Compagnie du Katanga. Son but était de faire le commerce de l'ivoire et des autres produits dans les territoires situés au sud de Stanley-Falls, sur le Lualaba, et au sud de Yanga sur le Lomami <sup>(1)</sup>. A. HODISTER, ancien agent du Comité d'Études, puis successivement agent de la Sanford Exploring Expedition et de la Société du Haut-Congo, fut mis à la tête d'une importante expédition comportant une vingtaine d'agents, qui devaient présider aux premières installations de comptoirs à échelonner sur le Lomami et le Lualaba en amont des Falls <sup>(2)</sup>.

A la fin du mois de mars, alors que toute l'expédition avait été réunie à Isangi au confluent du Congo et du Lomami, un premier groupe sous la direction d'HODISTER remonta le Lomami et fonda les postes de Yanga, Bena-Kamba et Lomo <sup>(3)</sup>. Parallèlement, par le Lualaba, un deuxième groupe remonta par Kibonge où l'expédition fut bien accueillie. A Riba-Riba, il n'en fut pas de même et l'expédition ne reçut que la permission de s'établir provisoirement en attendant l'arrivée d'HODISTER et la réponse de MOHARA de qui dépendait NSERERA, chef de RIBA-RIBA. Là, les agents de l'expédition apprirent que MOHARA s'opposait à leur établissement à Nyangwe. TOBBACK survint alors à Riba-Riba, accompagné de MICHIELS, et leur reprocha d'avoir acheté de l'ivoire à

<sup>(1)</sup> Sur la constitution du Syndicat, voir *M. G.*, 1891, pp. 95 et 107.

<sup>(2)</sup> Pendant les mois d'août et de septembre 1891, HODISTER avait visité la région arabe et avait rencontré les chefs. Ce fut à la suite de ce voyage qu'il jugea le moment venu de fonder des postes commerciaux dans cette région.

<sup>(3)</sup> Pour la suite des événements, voir *M. G.*, p. 83, *Le rapport Tobbach*, pp. 92-93 ; *Le rapport Chaltin*, pp. 95-97 ; *Déposition de Doré*, agent de l'expédition, pp. 99-100, trois lettres d'HODISTER ; *The Times*, Londres, 7 septembre 1892 ; R-J. CORNET, *op. cit.*, pp. 138-143.

KIBONGE. Il leur déconseilla d'aller à Nyangwe. Comme JOURRET, chef du district commercial, tenait à continuer vers Nyangwe, TOBBACK lui donna une lettre pour MOHARA et promit d'aller le rejoindre à Nyangwe quelques jours plus tard. En réalité, TOBBACK redescendit vers les Falls. JOURRET et les deux agents destinés à Nyangwe furent arrêtés un peu en aval de Nyangwe par des messagers de MOHARA, qui, deux jours plus tard, leur permit de demeurer quelques jours à Nyangwe.

Devant le refus catégorique du chef arabe de les laisser s'établir dans sa résidence, le groupe décida de remonter jusqu'à Kasongo. Cela aussi leur fut défendu, sous prétexte qu'on avait appris la mort de deux blancs. Le 21 mai, JOURRET et les deux agents redescendirent vers Riba-Riba où ils apprirent la mort de l'agent NOBLESSE (1). On leur défendit d'accoster et ils durent continuer jusqu'à Kibonghe où ils furent accueillis. Le lendemain, JOURRET mourut de dysenterie.

Entretemps, HODISTER, qui avait reçu cent porteurs de NSERERA, s'était mis en marche pour Riba-Riba. Arrivé avec trois agents aux environs de cette localité le 14 ou le 15 mai, il vit sa colonne attaquée et les quatre blancs furent massacrés. Le 17 mai, l'agent PIERRET fut tué à Lomo et la factorie pillée. Apprenant la mort de PIERRET, les agents de Bena-Kamba quittèrent la région pour gagner Yanga avec une partie de leurs marchandises. Deux autres agents avaient auparavant trouvé la mort,

(1) Les hostilités avaient débuté à Riba-Riba ; non seulement NOBLESSE mais aussi MICHELS, agent de l'État laissé par TOBBACK pour installer un poste d'État, avaient été tués vers le 9 mai. D'après la notice biographique, dans *B. C. B.*, I, c. 736-737, (M. COOSEMANS), NOBLESSE aurait été torturé et donné à manger aux esclaves. Il faut cependant remarquer qu'il n'y avait à ce moment aucun chef arabe sur le Lomami. Tout en admettant que NSERERA ait donné l'ordre de tuer les agents, si NOBLESSE a été torturé et mangé ne faut-il pas y voir un acte de représailles de la part des indigènes ? Ceux-ci avaient perdu beaucoup des leurs dans les combats livrés contre l'expédition VAN KERCKHOVEN au nord de l'Aruwimi.

l'un, nommé MUSSCHE, avait succombé à une dysenterie, et un autre, CHAUMONT, s'était suicidé (1).

Ce fut la désorganisation complète de l'expédition commerciale ; les agents qui avaient survécu se replièrent sur le Congo et de là, plusieurs rentrèrent immédiatement en Europe. Quand on apprit le désastre en Belgique à la fin du mois de juillet, le conflit entre les sociétés commerciales et l'État du Congo à propos du commerce de l'ivoire avait déjà échauffé tous les esprits (2). Ces nouvelles ne furent guère propices à faciliter une entente. Bien qu'on manquât toujours de nouvelles précises, les sociétés hostiles à la politique économique de l'État accusèrent ce dernier d'avoir créé des germes de révolte parmi les Arabes, en confisquant l'ivoire de ceux-ci lors des combats livrés contre les Arabes au Nord de l'Aruwimi (3). L'État, de son côté, insinuait que les événements lui donnaient raison d'interdire certaines zones au commerce puisque, depuis trois ans l'État n'avait pas connu de difficultés dans la zone arabe et que celles-ci avaient éclaté le jour où pour la première fois une mission commerciale pénétrait dans la région. L'État rejetait la responsabilité sur la conduite imprévoyante et imprudente des sociétés commerciales qui s'étaient aventurées là par esprit de lucre (4).

On ne peut contester que l'État voulait se réserver la récolte de l'ivoire dans certaines régions et que, dans ce but, l'ivoire de ces régions était taxé, par le décret du 19 février 1891, de droits de sortie se montant à 25 % de la valeur (5). Or, la plus grande partie de la zone arabe était comprise dans ces régions.

(1) On publia que CHAUMONT s'était noyé ; en réalité, il s'était suicidé, voir à ce sujet BAERT à VAN EETVELDE, 5 septembre 1892 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 48).

(2) Voir à titre d'exemple l'*Étoile belge*, Bruxelles, 5 août 1892.

(3) *M. G.*, 1892, p. 101.

(4) Voir lettre de VAN EETVELDE, dans l'*Indépendance belge*, Bruxelles, 28 juillet 1892, et *M. G.*, 1892, p. 70 ; voir aussi l'*Étoile belge*, 5 août 1892.

(5) *Bull. Off.*, 1891, p. 24. Les décrets du 9 et 30 avril 1892 allaient fixer à

Malgré ces droits élevés, le syndicat s'était proposé d'y récolter l'ivoire. Quelle fut l'attitude des agents de l'État envers les agents du syndicat commercial ? On peut supposer que les agents de l'État, récoltant l'ivoire et touchant un pourcentage sur les bénéfices, considéraient les agents commerciaux comme des concurrents. Le 27 janvier, MICHIELS dans une lettre adressée à TOBBACK, faisant allusion à l'expédition commerciale, fit remarquer qu'HODISTER aurait difficile à s'installer et le lendemain il écrivit :

« Quant à X (Hodister), le jour où il s'installera à Kibonghe, il fera plus chaud qu'il ne fait » (1).

Ces paroles, dites avec une certaine ironie, font supposer que MICHIELS n'avait pas parlé en faveur de l'installation d'un poste commercial. D'ailleurs, le Roi avait écrit au vice-gouverneur que

« Tobback doit être informé des projets de Hodister, parti de Belgique aujourd'hui » (2).

Quand TOBBACK apprit les projets du Syndicat, il envoya MICHIELS à Kibonghe et à Riba-Riba pour y acheter l'ivoire (3). Si les agents de l'expédition commerciale n'avaient pas eu à se plaindre de l'accueil que les agents de l'État leur avait réservé aux Falls (4), HODISTER ne manqua pas de signaler que

« le résident des Falls et le chef du district de l'Aruwimi se croient tous deux chefs du Lomami » (5).

10 % de la valeur les droits de sortie sur l'ivoire, quelle que soit sa provenance, *Bull. Off.*, 1892, pp. 151 et 159.

(1) MICHIELS à TOBBACK, 27 et 28 janvier 1892 (M. R. A., Dossier TOBBACK).

(2) LÉOPOLD II à WAHIS, 30 septembre 1891, copie conforme (Pap. WAHIS).

(3) Voir lettre d'HODISTER, 23 mars 1892, publiée dans *M. G.*, 1892, pp. 81-82.

(4) HODISTER à TOBBACK, s. d. (M. C. T., Arch. TOBBACK). C'est une lettre personnelle dans laquelle HODISTER remercie TOBBACK en « camarade » de son amabilité ; voir aussi Déposition de DORÉ, *M. G.*, 1892, p. 95.

(5) Lettre d'HODISTER, 23 mars 1892, publiée dans *M. G.*, 1892, pp. 81-82 ; voir aussi Déposition de DORÉ, *M. G.*, 1892, p. 95.



On peut aussi se demander pourquoi TOBBACK n'a pas suivi les agents commerciaux à Nyangwe. Il s'était contenté de donner une lettre et, au lieu de se rendre à Nyangwe, comme il l'avait promis, il redescendit vers les Falls. Sans doute s'était-il rendu compte que la situation lui échappait et n'osa-t-il pas continuer vers Nyangwe (1).

De leur côté, les agents du Syndicat firent peu de cas des avertissements et du danger que leur signalaient les agents de l'État. L'agent DORÉ, en route pour Kibonghe, rencontra MICHIELS qui l'engagea à se méfier des Arabes et, en particulier, de leur établissement de Riba-Riba. DORÉ n'y prêta pas attention car, disait-il :

« nous savons en effet que l'État cherche comme nous à commercer, à acheter le plus d'ivoire possible aux Arabes » (2).

Quand quelques jours plus tard, TOBBACK déconseilla aux agents du syndicat de se rendre à Nyangwe, DORÉ fit encore remarquer : « c'était évidemment toujours le concurrent qui parlait (3) ».

Qui fut l'instigateur du massacre ? NSERERA, le chef arabe de Riba-Riba, chez qui l'incident eut lieu, fut certainement de connivence, mais il n'était que le lieutenant de MOHARA. Celui-ci avait-il donné l'ordre de massacrer les Européens ? DHANIS, après une enquête faite lors de la prise de Nyangwe en mars 1893, dit formellement que c'est par ordre de MOHARA que l'expédition HODISTER a été attaquée. Cet ordre aurait été transmis verbalement à AMICI, fils de NSERERA. Les deux enfants d'HODISTER et leur mère ainsi que les marchandises de JOURRET avaient été amenés chez MOHARA (4).

(1) Voir à ce sujet TOBBACK à sa famille, 6 juillet 1892 (M. C., Fonds TOBBACK). La version doit être confrontée avec son rapport officiel publié dans *M. G.*, 1892, p. 83. Dans sa lettre à sa famille, il prétend qu'il a échappé à cause de sa ferme contenance alors qu'en réalité il s'était retiré à temps.

(2) Déposition DORÉ, *M. G.*, 1892, p. 96.

(3) *Ibidem.*

(4) DHANIS à FIVÉ, 25 mars 1893, photocopie (M. C., Fonds FIVÉ, Farde IV).

Certains indices semblent confirmer cette affirmation de DHANIS. Lorsque, le 24 mars, MICHIELS rendit compte d'une visite à MOHARA en vue de fonder un poste d'État à Riba-Riba, il déclara que le chef arabe avait catégoriquement refusé tout blanc <sup>(1)</sup>. En outre, lorsque TOBBACK passa chez KIBONGE le 18 avril, celui-ci mit TOBBACK au courant d'une conspiration ourdie par MOHARA qui avait écrit des lettres aux différents chefs arabes, les engageant à se soulever contre les blancs. Quand TOBBACK repassa chez KIBONGE le 12 mai, celui-ci lui fit lire les lettres de MOHARA proposant aux chefs arabes de fermer les routes aux blancs, de les attaquer et de les chasser du pays <sup>(2)</sup>.

Par contre, TIPPO TIP, dans ses mémoires, rend RUMALIZA, le chef d'Ujiji, responsable du meurtre d'HODISTER et la preuve qu'il en donne est que le cheval d'HODISTER avait été envoyé à RUMALIZA <sup>(3)</sup>. Il est vrai que les lettres écrites par MOHARA à KIBONGE confirmaient que RUMALIZA était entré dans la conspiration mais il semble bien que l'initiative ait été prise par MOHARA.

Que ce soit MOHARA ou RUMALIZA qui ait donné l'ordre, il est évident qu'il régnait dans la zone arabe un climat propice à faire naître l'incident de Riba-Riba <sup>(4)</sup>. Il est profondément regrettable que les agents de l'État et les agents du syndicat se soient considérés comme des concurrents ; sans aucun doute, cet esprit de rivalité n'aida guère à en imposer aux Arabes, ni à faciliter l'occupation politique et commerciale de leur zone.

(1) Voir inventaire de la lettre de MICHIELS, 25 mars 1892 (M. C., A. E., 401, Rapport Tobback).

(2) *Rapport Tobback*, 18 avril et 12 mai 1892 (M. C., A. E., 401).

(3) TIPPO TIP, *op. cit.*, 1903, p. 53 ; le jugement de TIPPO TIP est sujet à caution car RUMALIZA avait exigé devant le tribunal de Zanzibar la moitié des biens de TIPPO TIP. Aussi, celui-ci lui en a toujours voulu, voir à ce sujet, *Ibidem*, p. 54.

(4) Voir le chapitre suivant.

§ IV. *La réaction du gouvernement au massacre de l'expédition Hodister.*

Ce fut un rapport de TOBBACK qui transmit au Gouvernement local à Boma les premières nouvelles de l'incident de Riba-Riba. Après en avoir pris connaissance, le Gouverneur général jugea qu'il n'y avait pas lieu de s'alarmer outre mesure. Il est vrai qu'à ce moment il ignorait encore ce qui s'était passé. Le rapport parlait bien d'une rumeur concernant la mort de deux blancs, mais ajoutait seulement que MICHIELS, agent de l'État, et NOBLESSE avaient été mis en fuite devant l'hostilité des Arabes de Riba-Riba <sup>(1)</sup>. Comme le gouverneur WAHIS supposait que seul MOHARA était hostile à l'État et que les Arabes de Kasongo, de Kibonghe et des Falls ne soutenaient pas le chef de Nyangwe, il conseilla à TOBBACK d'opérer une entente entre les chefs restés fidèles contre MOHARA. TOBBACK ne pouvait pas s'aventurer au loin dans le Lomami et, si les commerçants voulaient s'exposer en allant au delà des points occupés par l'État, ils engageaient leur propre responsabilité. Les forces de l'État ne pouvaient aller à leur secours que si elles étaient assez fortes et si leur intervention n'était pas susceptible d'entraîner l'État dans des opérations qui mèneraient à une conflagration générale contraire à ses vues. Le Gouvernement était disposé à accorder à KIBONGE le titre de gouverneur dès que celui-ci aurait montré d'une façon effective son dévouement à l'État <sup>(2)</sup>.

Après avoir reçu des détails complémentaires sur l'incident, WAHIS trouva la situation assez grave pour

<sup>(1)</sup> Pour ce rapport de TOBBACK, daté du 7 juin 1892 et amené aux Falls par HINCK le 10 juillet, voir *M. G.*, 1892, p. 83.

<sup>(2)</sup> WAHIS à TOBBACK, 13 juillet 1892, copie (M. C., Fonds FIVÉ, Farde III) ; voir aussi WAHIS à CHALTIN, commandant de Basoko, 13 juillet 1892, copie, (*Ibidem*). Le Gouverneur dit qu'il n'y a pas de danger pour la situation sur le Haut-Congo et qu'il espère que la situation n'aura en aucune façon nécessité l'intervention de CHALTIN.

retarder son départ pour l'Europe. Il fit remarquer à VAN EETVELDE que le chef de l'expédition commerciale avait été peu raisonnable en voulant s'aventurer sans moyens de défense au milieu de populations souvent hostiles. WAHIS répéta qu'il n'y avait rien à craindre de la part des Arabes sur le haut Congo et écrivit que l'avis du Gouvernement de Bruxelles serait sans doute de maintenir autant que possible le système adopté jusqu'alors, tout en se préparant activement à le modifier en créant un grand poste sur le haut Lomami. Si on décidait à Bruxelles d'organiser une expédition contre le Maniema, il faudrait recruter 500 hommes à l'étranger <sup>(1)</sup>.

Avant les événements de Riba-Riba, l'inspecteur d'État FIVÉ avait été envoyé au Congo pour se faire une idée exacte de la situation dans la zone arabe <sup>(2)</sup>. Après un court séjour dans l'Uele, il arriva le 20 septembre au camp de Basoko. Le 2 octobre, il reçut des instructions de Boma disant qu'il n'y avait pas de mesures à prendre en vue de diriger une opération offensive contre les Arabes <sup>(3)</sup>. La présence de FIVÉ dans le Haut-Congo et des nouvelles suivant lesquelles l'incident de Riba-Riba ne semblait pas avoir eu de suite, décidèrent le gouverneur à rentrer en Europe. Il estimait que la situation resterait stationnaire pendant assez longtemps mais qu'il fallait cependant s'attendre à ce que MOHARA fasse des efforts pour liguer contre l'État toutes les forces arabes. Aussi était-il d'avis qu'à la longue, une attitude offensive devrait succéder à une attitude passive mais que, si l'opinion publique

<sup>(1)</sup> WAHIS à VAN EETVELDE, 24 juillet 1892 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 37). WAHIS disait : « C'était faire courir aux capitaux des actionnaires des responsabilités trop grandes ».

<sup>(2)</sup> Lettre de Commission, 12 février 1892 (M. C., Fonds FIVÉ, Farde II). FIVÉ avait comme mission d'examiner si l'attitude des Arabes était telle qu'on pourrait garder encore quelques temps des relations pacifiques avec eux. Voir aussi FIVÉ à VAN EETVELDE, 27 mars 1893 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 56), dans laquelle FIVÉ justifie sa conduite.

<sup>(3)</sup> WAHIS à FIVÉ, 9 août 1892, copie (M. C., Fonds FIVÉ, Farde III). La lettre a été reçue le 2 octobre.



voulait pousser le Gouvernement à agir à bref délai, il faudrait éventuellement ne pas s'y laisser entraîner (1).

A Bruxelles, le Gouvernement central adopta la même attitude. Le secrétaire général VAN EETVELDE considéra l'incident de Riba-Riba comme un acte de haut brigandage dû en partie aux sentiments d'irritation qu'avaient fait naître chez les Arabes leurs échecs au nord de l'Aruwimi et provoqué par la tentation trop forte de piller des factoreries non gardées ou occupées par des Européens presque sans défense. Lui non plus ne craignait pas une descente des Arabes sur le Congo (2). Le 30 août 1892, après avoir reçu les renseignements sur les événements survenus dans la région de Nyangwe, le Gouvernement transmit ses instructions quant à la politique à suivre dans le Haut-Congo. Il fallait refouler par la force, comme l'on avait fait jusqu'alors, les bandes arabes qui dépassaient l'Aruwimi et le Lomami, à moins qu'elles ne le fassent pour se livrer à un commerce licite. Devant les protestations des chefs arabes, il fallait invoquer la violation de leurs engagements. Il fallait éviter d'entrer en lutte avec les Arabes soumis dans les limites de l'Aruwimi et du Lomami. Se départir de cette ligne de conduite serait déchaîner une conflagration générale à laquelle l'État n'était pas préparé. Par contre, il fallait renforcer les camps de Basoko et de Lusambo et ne pas entreprendre des expéditions au loin qui risqueraient de dégarnir les deux camps et de s'exposer à une défaite en cas d'attaque des Arabes. Le Gouvernement estimait que les forces du camp de Basoko et celles qui opéraient sous les ordres de VAN KERCKHOVEN inspiraient une crainte salutaire qui

(1) WAHIS à VAN EETVELDE, 10 août 1892 (M. C., I. R. C. B., Cor. van EETVELDE-LÉOPOLD II) et la minute dans Papiers WAHIS, Farde Minutes. Voir aussi WAHIS à VAN EETVELDE, 24 août 1892 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 37) et la minute dans Papiers WAHIS.

(2) VAN EETVELDE à LÉOPOLD II, 18 août 1892 (M. C., I. R. C. B., Cor. VAN EETVELDE-LÉOPOLD II). VAN EETVELDE y rend compte aussi d'une entrevue avec BEERNAERT au sujet de la question arabe.



avait pour effet l'isolement voulu dans lequel les Arabes de TIPPO TIP et de KIBONGE laissaient leurs congénères dépendant de MOHARA <sup>(1)</sup>. Les agents de l'État devaient s'efforcer d'entretenir la division et les rivalités qui existaient entre les principaux chefs arabes et amener ceux-ci, si possible, à obtenir la soumission de MOHARA ou à l'écraser. Cette action devait être entreprise avec l'aide de l'État, sauf si la moindre crainte existait quant au résultat final. Le Gouvernement n'était pas d'avis de donner suite à la proposition de TOBBACK concernant des fusils à livrer à KIBONGE. Celui-ci devait d'abord donner des preuves réelles de sa fidélité. Entretiens, on pouvait lui accorder le titre de gouverneur et le rendre indépendant du gouverneur des Falls mais, en cas de retour de TIPPO TIP, tous les gouverneurs lui seraient soumis. L'effort des agents devait surtout tendre à pacifier la région de Nyangwe pour rendre possible les premiers arrivages des 4.000 hommes promis par TIPPO TIP. Les engagements pris par ce dernier pourraient puissamment seconder TOBBACK dans les pourparlers avec les Arabes pour traiter de la paix. TIPPO TIP risquait de perdre 3.200 livres sterling s'il ne pouvait fournir ses hommes dans les délais stipulés. Dans l'attitude défensive qu'il convenait d'adopter, il fallait aussi organiser la résistance des indigènes. Il entra dans l'intention du Gouvernement de rattacher un grand vapeur à Basoko, quand les vapeurs en voie de transport ou de construction seraient achevés <sup>(2)</sup>. Quelques jours plus tard, on télégraphia que si KIBONGE était nommé gouverneur, il n'était pas nécessaire de le soumettre à TIPPO TIP <sup>(3)</sup>. Entretiens, TOBBACK avait émis la crainte qu'à

(1) Loin d'entretenir la division, ce fut une des causes principales de l'union et du soulèvement arabe, voir à ce sujet le chapitre suivant.

(2) Voir instructions envoyées par LIEBRECHTS au gouverneur général, 30 août 1892 et transmises par FUCHS à FIVÉ le 6 octobre 1892, copie (M. C., Fonds Fivé, Farde III).

(3) Ajouté sur les instructions qui précèdent.

la suite des combats livrés par l'expédition VAN KERCKHOVEN, les hostilités ne s'étendissent à tous les Arabes. Cependant, le Gouvernement général taxait les appréciations de TOBBACK d'exagérations (1).

Que la question arabe ne fût pas la préoccupation majeure du moment à Bruxelles, ressort d'une lettre datée du 8 septembre 1892 dans laquelle LIEBRECHTS, au nom du Roi, remercie WAHIS d'avoir pris l'initiative de prolonger son séjour au Congo. La lettre traite des questions auxquelles le Roi attachait de l'importance. En premier lieu, la campagne entreprise par les sociétés commerciales contre la politique économique de l'État du Congo. En second lieu, le Roi tenait à ce que le personnel de l'expédition VAN KERCKHOVEN soit maintenu au chiffre organique de 600 soldats indigènes et, enfin, que les forces des Falls et de Basoko soient renforcées, de même que celles de l'expédition sur l'Ubangi-Bomu. Le Roi espérait pouvoir envoyer 1.000 fusils Albin et 50.000 cartouches pour l'expédition VAN KERCKHOVEN (2). Quelques jours plus tard, VAN EETVELDE lui-même écrivit au Gouverneur général que la conduite des forces de l'État devait être défensive, que les instructions antérieures à cet égard étaient très nettes, et qu'il importait que l'on ne s'en départisse pas (3). On ne peut cependant pas conclure qu'à Bruxelles on n'envisageait rien pour arriver à une solution qui devait rendre possible la livraison des 4.000 hommes de TIPPO TIP. On avait pensé demander aux Arabes soumis à l'État de lui livrer MOHARA et organiser une campagne au printemps car on pouvait s'attendre

(1) BAERT à VAN EETVELDE, 5 septembre 1892 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 5 et n° 48.)

(2) LIEBRECHTS à WAHIS, 8 septembre 1892 (Pap. WAHIS, Farde Correspondance). Si le Roi espère envoyer 1000 fusils à VAN KERCKHOVEN, c'est que celui-ci en avait demandé 5.000 et 2.500.000 cartouches, voir VAN KERCKHOVEN à WAHIS, 10 novembre 1891, copie-lettre (Pap. WAHIS, Expédition VAN KERCKHOVEN).

(3) VAN EETVELDE au Gouverneur général, 14 novembre 1892 copie (M. C., Fonds FIVÉ, Farde III).

à un refus des autres chefs, qui ne manqueraient pas, après avoir découvert les desseins de l'État, de se préparer à la résistance. Aussi VAN EETVELDE voulait-il « leurrer » TIPPO TIP en lui offrant 25.000 F et, si nécessaire, quelques milliers de francs pour son voyage au cas où il irait rétablir les affaires dans le Maniema à la satisfaction du Gouverneur général. Un rendez-vous serait fixé aux Falls et VAN EETVELDE était d'avis qu'il fallait vérifier si la conduite de TIPPO TIP était correcte, et au besoin se saisir de sa personne comme otage <sup>(1)</sup>. Le Roi approuva le projet, mais fut d'avis qu'il ne fallait pas donner plus de 30.000 F tout compris et qu'il importait surtout d'insister sur la fourniture des hommes comme il avait été convenu <sup>(2)</sup>.

Au mois d'octobre, les instructions du 30 août du Gouvernement de Bruxelles avaient été transmises à l'inspecteur d'État FIVÉ. Celui-ci envoya ses réflexions et remarques suggérées par les constatations faites au cours de son voyage d'inspection dans le Haut-Congo. Il concéda qu'on n'était pas prêt pour engager une campagne contre les Arabes, mais il se demandait si on le serait jamais. Il ne croyait pas à l'isolement dans lequel MOHARA serait laissé par les autres chefs arabes, qui d'ailleurs entrete-

<sup>(1)</sup> VAN EETVELDE à LÉOPOLD II, 24 septembre 1892 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 29).

<sup>(2)</sup> La réponse du Roi à la lettre précitée de VAN EETVELDE. Avait-on transmis des ordres à ce sujet au Congo ? Dans une lettre datée du 23 novembre. FUCHS, f. f. de gouverneur général, écrivait : « Je négligerai rien pour que le secret soit bien gardé ». S'agissait-il des dispositions qu'on comptait prendre à l'égard de TIPPO TIP et des préparations pour une campagne offensive au printemps suivant ? *M. G.*, 1892, p. 105, (2 octobre) notait que le Gouvernement veut faire appel au dévouement de TIPPO TIP pour retourner à Kasongo et aux Falls ; H. BRODE, *op. cit.*, p. 240, dit que les Belges engagèrent SEFU à prendre les armes contre MOHARA. SEFU, sachant qu'il allait s'aliéner tous ses coreligionnaires, alléguait qu'il ne pouvait rien faire sans consulter son père ; le consul anglais avait appris que TIPPO TIP s'était proposé d'aller en personne au Maniema pour forcer les Arabes à la soumission, à condition que l'État garantisse ses dépenses. L'État n'avait pas accepté, voir RODD à ROSEBERY, 5 mars 1893 (P. R. O., F. O. 107/3/n° 71).

naient des relations suivies entre eux. KIBONGE, qui désirait être nommé gouverneur, ne manquait pas de profiter de sa situation pour importuner les indigènes et son fils vendait les arrivages d'ivoire aux Falls à une maison hollandaise. Quand les fusils arrivaient aux Falls, les indigènes espéraient en obtenir, exprimaient leur joie et protestaient de leur fidélité, puis voyaient les armes remises aux Arabes en échange de l'ivoire qui leur avait été volé. Aussi FIVÉ concluait-il que la politique défensive que le Gouvernement voulait poursuivre n'était plus soutenable (1).

Dans cet ordre d'idées, FIVÉ prit plusieurs mesures qu'on allait bientôt lui reprocher. Il fit venir, en vue de renforcer la garnison du camp de Basoko, un détachement de 50 hommes et 6 caisses de cartouches Mauser du poste d'Ibembo sur l'Itimbiri, mais FUCHS donna ordre à Basoko de renvoyer immédiatement à Ibembo les hommes et les munitions (2). D'autre part, FIVÉ écrivit plusieurs lettres à VAN KERCKHOVEN afin que celui-ci détachât une partie de ses forces en vue de les mettre à la disposition d'une campagne éventuelle contre les Arabes (3). Le capitaine DELANGHE, qui avait succédé à VAN KERCKHOVEN comme chef de l'expédition et avait pris connaissance des lettres confidentielles de FIVÉ, répondit qu'il ne pouvait satisfaire aux demandes et que la situation de l'expédition ne permettait pas de distraire le moindre détachement du gros des troupes. D'ailleurs, les instructions à ce sujet reçues du Gouvernement, disait DELANGHE, étaient bien nettes (4).

(1) Rapport FIVÉ à FUCHS, 18 octobre 1892, copie (M. C., Fonds FIVÉ, Farde III).

(2) FUCHS à FIVÉ, 18 novembre 1892 (*Ibidem*).

(3) Dans son rapport au Gouverneur général du 30 novembre 1892 (M. C., Fonds FIVÉ, Farde VII), FIVÉ disait : « il faut les forces de M. l'inspecteur d'État Van Kerckhoven pour nettoyer la situation ».

(4) DELANGHE à FIVÉ, 20 janvier 1893, copie-lettre (M. C., Fonds FIVÉ, Farde IV). A ce sujet, FUCHS écrivit aussi à FIVÉ, 1<sup>er</sup> janvier 1893 (*Ibidem*,

FUCHS envoya le 24 décembre ses félicitations au commandant de Lusambo, DHANIS, à la suite des combats victorieux qu'il avait livrés aux bandes de NGONGO LUTETE en deça du Lomami. FUCHS ajouta que si le Gouvernement approuvait ces combats à l'ouest du Lomami, il estimait cependant qu'il fallait éviter à tout prix toute action belliqueuse contre les Arabes au delà du Lomami, la frontière conventionnelle. Agir autrement c'était produire la conflagration générale à laquelle l'État n'était pas encore préparé. FUCHS répéta encore que la conduite à tenir était une défensive absolue jusqu'à ce que le Gouvernement jugeât le moment opportun de prendre une autre attitude <sup>(1)</sup>. C'était toujours la volonté du Gouvernement de Bruxelles, car VAN EETVELDE avait écrit que les considérations de FIVÉ, qui tenait une attitude défensive pour impossible, n'étaient pas de nature à modifier l'opinion du Gouvernement, vu « la nécessité absolue de continuer une politique de temporisation envers eux <sup>(2)</sup> ». Mais, à cette époque, la guerre avait déjà éclaté depuis un mois dans la zone arabe.

#### CONCLUSION.

Les grandes expéditions que l'État dut organiser tant pour défendre ses frontières du Katanga et de l'Ubangi, que pour réaliser sa politique d'extension vers la région du Haut-Nil, nécessitaient le maintien de sa politique de temporisation et de défensive adoptée envers les Arabes. Même après l'incident de Riba-Riba, ni le gouvernement central de Bruxelles, ni le gouvernement local de Boma ne

Farde III) : « Le gouvernement ne peut consentir à une coopération des forces de M. l'inspecteur Van Kerckhoven à un mouvement contre les Arabes. Ce haut fonctionnaire a en effet une grande mission à remplir dont on ne peut le détourner sous aucun prétexte ».

(1) FUCHS à DHANIS, 24 décembre 1892 (M. C. T., Archiv. DHANIS, Lettre n° 222).

(2) VAN EETVELDE à FUCHS, 31 décembre 1892 (M. C., Fonds FIVÉ, Farde III.



songèrent à modifier de si tôt leur attitude. Cette politique s'imposait d'autant plus qu'on espérait obtenir des recrutements considérables, ce qui était impossible si la paix n'était pas maintenue dans la zone arabe. On peut donc conclure que les hostilités engagées au mois de novembre 1892 au delà du Lomami étaient contraires à la politique générale de l'État et contraires aux instructions formelles de Boma et de Bruxelles au sujet de la politique à suivre à l'égard des Arabes. Nous rechercherons au chapitre suivant les causes de ce conflit qui, à première vue, semblait devoir être désastreux tant pour les intérêts de l'État que pour ceux des trafiquants arabes.

## CHAPITRE IX

### LES CAUSES DU CONFLIT ARMÉ

#### ARTICLE I.

##### **La cause lointaine et profonde.**

Lorsque les Puissances occidentales entrèrent en contact avec le monde arabe sur la côte de l'Est africain et à l'intérieur du continent, il se manifesta bientôt un antagonisme profond entre les conceptions arabes et occidentales dans les domaines politique, économique et social.

S'il est vrai que, aussi bien à la côte qu'à l'intérieur du continent, les Arabes ne s'étaient guère souciés de revendiquer des droits politiques et se contentaient d'un minimum d'administration pour s'assurer une situation économique favorable, il n'en reste pas moins que devant l'envahissement de l'Afrique par les Puissances étrangères, ces mêmes Arabes commencèrent à revendiquer, chaque grand chef pour soi, des droits souverains sur certaines régions qu'ils avaient conquises et dont ils se disaient les maîtres.

En réalité, les Arabes furent les premiers explorateurs et les premiers occupants de l'Afrique équatoriale mais, sur le plan international, on ne leur avait jamais reconnu des droits politiques, droits qu'ils n'avaient d'ailleurs jamais revendiqués. Seul le Sultan de Zanzibar avait été reconnu comme prince souverain de quelques îles et

d'une bande de la côte. Encore ne fut-il jamais reconnu comme tel par ses propres sujets. Aussi des conflits étaient-ils inévitables.

Les Allemands, qui dans les territoires qu'ils s'étaient appropriés, n'avaient pas su ménager les transitions pour que l'adaptation et les transformations soient lentes, mais qui au contraire s'y étaient pris avec force et peu de tact, déclenchèrent la révolte des années 1888-1889. Le même phénomène se reproduisit à une moindre échelle à Tabora en 1892 <sup>(1)</sup>.

Pour ce qui regarde la zone arabe du Congo, située à l'extrémité du territoire, le conflit n'était pas à craindre de si tôt, puisque le chef le plus important TIPPO TIP et son clan s'étaient ralliés à la politique de l'État du Congo. Cependant, dès l'arrangement du 27 février 1887, il fut évident que même TIPPO TIP revendiquait les droits souverains sur certaines régions. Cette équivoque persista entre d'une part, l'État du Congo, convaincu que les territoires de la zone arabe, en vertu des traités avec les puissances, lui appartenaient en toute souveraineté <sup>(2)</sup>, et d'autre part, TIPPO TIP, qui à plusieurs reprises s'était montré décidé à céder ses territoires, et les autres chefs arabes pour qui il n'avait jamais été question d'abdiquer des droits qu'il revendiquaient en tant que conquérants et maîtres du pays dans lequel ils s'étaient établis <sup>(3)</sup>.

Devant le manque de ressources, l'État en était arrivé à un compromis qui abandonnait aux Arabes les territoires compris entre l'Aruwimi et le Lomami. En réalité,

<sup>(1)</sup> Sur les difficultés de Tabora, voir H. BRODE, *op. cit.*, pp. 232, 237-239.

<sup>(2)</sup> VAN EETVELDE avait dit à lord VIVIAN que la juridiction de TIPPO TIP ne s'étendait que sur les Arabes de son district et non pas sur les indigènes qui étaient sous la juridiction de l'officier résident, voir à ce sujet VIVIAN à SALISBURY, 25 septembre 1888 (P. R. O., F. O. 84/1895/n° 69).

<sup>(3)</sup> Pour les idées de TIPPO TIP concernant ses droits souverains et la force des Européens, voir l'entretien SWANN-TIPPO TIP dans A-J. SWANN, *op. cit.*, pp. 174-175.

c'était reconnaître les droits des Arabes qui ne manqueraient pas de les revendiquer le jour où l'État voudrait implanter, contre la volonté des chefs arabes, l'établissement stable de son autorité.

Si quelques succès avaient été obtenus par la fondation du poste de Stanley-Falls et de la résidence de Kasongo, encore faut-il remarquer qu'il ne s'agissait là que de possessions de TIPPO TIP et que c'était surtout en vue d'avantages commerciaux que l'autorité de l'État avait été admise. L'acceptation de cette autorité dépendait plus de la politique prudente de l'agent qui représentait l'État que de la reconnaissance par les Arabes des droits de l'État comme tels, et l'État, préoccupé d'asseoir son autorité ailleurs, négligeait l'occupation politique de la zone arabe. En outre, les Arabes, se voyant menacés par l'impérialisme des autres puissances, n'avaient comme seul moyen de défense que la revendication de droits souverains sur les territoires qu'ils occupaient effectivement.

Cette indépendance des établissements arabes était inconciliable avec les prétentions des droits souverains dans le sens où l'entendaient les puissances occidentales. Chaque fois que l'État étendait son autorité sur les indigènes des territoires que les Arabes considéraient comme leurs, chaque fondation d'un poste d'État, chaque ordre donné ou taxe imposée, étaient autant d'actes ressentis par les Arabes comme une prise de possession de plus en plus forte et arbitraire de leurs territoires et de leur liberté. L'emprise de l'État fut supportée aussi longtemps que ces mesures furent compensées par certains avantages économiques, mais il était clair que le jour où cette emprise de l'État ne procurerait plus aux Arabes aucun avantage, le conflit deviendrait inévitable.

Sur le plan économique, l'opposition était peut-être encore plus forte entre les Arabes commerçants et les puissances colonisatrices qui préconisaient l'introduction

du commerce honnête comme le moyen le plus adéquat à l'introduction de la civilisation et à la cessation de la chasse aux esclaves. On ne peut nier que la façon de procéder des Arabes donnait souvent lieu à des actes de violence et allumait ou soutenait des guerres de rivalité entre chefs indigènes, circonstances qui étaient toujours exploitées pour se procurer de l'ivoire et des esclaves. En outre, la politique économique des Arabes avait comme conséquence directe le commerce des esclaves pour résoudre le problème du transport.

Enfin, leur politique économique était avant tout une exploitation de l'ivoire fossile détenu par les indigènes, ce qui forçait les Arabes à étendre sans cesse leur zone d'opération pour se procurer l'ivoire, qui par sa nature est une marchandise se renouvelant très lentement.

La façon de procéder des Arabes et la nature même de leur commerce devaient un jour les mettre en conflit ouvert avec les puissances européennes qui, après avoir profité un temps de leur commerce, s'y opposeraient tôt ou tard. Leur installation politique achevée, le moment viendrait de faire face à la traite des esclaves, aux troubles qu'accompagnaient les expéditions commerciales arabes, au monopole du commerce de l'ivoire que les chefs arabes voulaient garder jalousement, et à leur désir de transgresser les limites qu'éventuellement on leur assignerait, pour rechercher de nouvelles contrées riches en ivoire.

Dans le domaine social, ce fut le monde arabe qui s'opposa au monde occidental. Les Arabes, sans mépriser ou estimer les Européens, craignaient de les voir transformer l'état de choses existant chez eux et modifier avec leurs traditions et habitudes occidentales, des mœurs et des coutumes dont ils s'accommodaient parfaitement (1).

(1) Voir à ce sujet, P.-J. ANDRÉ, *L'Islam et les races*, Paris, 1922, t. II, p. 311.



Tout l'ordre social et économique des Arabes se fondait sur l'esclavage en tant qu'institution, avec le commerce des esclaves comme conséquence directe. De ce fait, leur pénétration en Afrique y amena une recrudescence à une grande échelle de la traite des esclaves. Ce commerce avait été dénoncé par les explorateurs européens et il s'était créé en Europe un puissant courant humanitaire pour l'abolition de l'esclavage et de la traite. La British and Foreign Anti-Slavery Society, fondée en 1839 (1), avait multiplié ses efforts pour que la question du commerce des esclaves soit traitée dans les conférences internationales. Son activité remua l'opinion publique qui subit aussi l'influence de la croisade du cardinal LAVIGERIE et des sociétés antiesclavagistes fondées dans la plupart des pays de l'Europe. Il était évident que les Puissances européennes, une fois l'occupation politique achevée, allaient devoir agir non seulement pour enrayer le commerce des esclaves, mais aussi pour supprimer l'esclavage, question qui s'intégrait pratiquement dans une autre plus large : celle de l'amélioration des conditions morales et matérielles des populations.

Si une politique prudente pouvait momentanément rendre un *modus vivendi* acceptable, il n'en restait pas moins que les intérêts arabes étaient en de nombreux points opposés à ceux de la civilisation et à ceux de l'État du Congo. Il conviendra de rechercher les causes qui ont avivé cet antagonisme et l'ont transformé en hostilité.

(1) La société antiesclavagiste anglaise publiait le *Anti-Slavery Reporter*.

## ARTICLE II.

## Les causes immédiates.

§ 1. *L'expédition Van Kerckhoven.*

VAN KERCKHOVEN, dans son rapport sur son voyage aux Falls en juillet 1889, avait déjà exprimé ses vues sur le problème arabe et, en particulier, sur les expéditions commerciales des arabes. Comme, d'après lui, ceux-ci se procuraient l'ivoire par vols et pillages dans les territoires de l'État, sans jamais donner des marchandises en échange, il concluait que l'État pouvait légalement confisquer cet ivoire récolté par les Arabes. Non seulement il préconisait cette confiscation mais, disait-il, l'État devait s'organiser dans le but d'acquérir l'ivoire qui était aussi bien à sa portée qu'à celle des Arabes. Il en résulterait des ressources considérables qui indemnifieraient le Gouvernement de ses efforts et permettraient l'organisation sans frais supplémentaires de nouvelles expéditions pour l'exploration et l'occupation du territoire <sup>(1)</sup>.

Ces principes que VAN KERCKHOVEN avait avancés allaient pouvoir être mis en pratique durant la grande expédition dont il allait être chargé <sup>(2)</sup>. Non seulement il allait combattre les bandes arabes qu'il rencontrerait, et cela en concordance avec les instructions du Gouvernement de Bruxelles <sup>(3)</sup>, mais il allait faire aussi une con-

(1) Voir rapport VAN KERCKHOVEN au Gouverneur général, 5 juillet 1889, (M. C., A. E., 55, n° 8).

(2) Pour l'expédition VAN KERCKHOVEN, voir plus haut p. 283.

(3) Voir les notes autographes, en date du 10 septembre 1890, au sujet des relations de VAN KERCKHOVEN avec les commissaires de district du Haut-Congo, (Pap. WAHIS, Farde Expédition VAN KERCKHOVEN). VAN KERCKHOVEN y note avoir pris connaissance des instructions déterminant la conduite à tenir vis-à-vis des Arabes : « d'après les instructions citées ci-dessus, il est permis aux officiers de l'État d'agir contre les bandes arabes en opération. D'accord en cela avec

currence à outrance aux trafiquants arabes afin de se procurer le plus d'ivoire possible en s'adressant directement aux indigènes. En outre, il n'allait pas hésiter à confisquer l'ivoire que des expéditions arabes s'étaient déjà procuré (1). La chose lui était d'autant plus facile qu'il disposait d'une supériorité d'armement et de forces militaires importantes, au point qu'il pouvait se dire « à l'aise pour agir contre les Arabes (2) ». Que VAN KERCKHOVEN eut l'intention de recueillir au profit de l'État le plus d'ivoire possible, c'est ce que prouvent les instructions qu'il donna en passant par la camp de Basoko le 19 mai 1891 : les Arabes étaient libres de procéder comme ils voulaient à condition d'abandonner la moitié de leur ivoire et d'avoir déposé au préalable une caution de trois tonnes au camp de Basoko (3).

Avant l'arrivée de l'expédition dans la région de l'Uele, quelques escarmouches y avaient déjà eu lieu entre des officiers de l'État et des bandes arabes. En octobre 1890, KIPANGA-PANGA, lieutenant de TIPPO TIP, avait été empêché par MILZ de se venger de DJABIR, grand chef azandé de l'Uele, qui avait rompu son alliance avec le lieutenant arabe (4). Au mois de décembre, MILZ et VANGELE avaient attiré MIRAMBO en embuscade sur la rivière Bima, affluent de l'Uele, et s'étaient emparés d'une quantité d'ivoire (5). Cependant, ce fut surtout l'expédition commandée par VAN KERCKHOVEN qui allait infliger

plusieurs autres fonctionnaires, il n'est pas à prévoir que les conflits sur des théâtres éloignés amèneront une conflagration générale ».

(1) VAN KERCKHOVEN à VAN EETVELDE, 16 septembre 1891 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 4) dit : « Je compte sur une production annuelle de 50 à 60 tonnes d'ivoire et cela d'une façon absolue ».

(2) VAN KERCKHOVEN à WAHIS, 10 novembre 1891, copie-lettre (Pap. Wahis, Farde Expédition VAN KERCKHOVEN).

(3) VAN KERCKHOVEN au commissaire de district de l'Aruwimi-Uele, 19 mai 1891, copie (*Ibidem*).

(4) DJABIR était descendu de l'Uele avec KIPANGA-PANGA et en remontant, avait guidé BECKER dans son voyage dans l'Uele, voir L. LOTAR, *Souvenirs de l'Uele. Les Arabes des Falls*, dans *Congo*, 1935, t. I, pp. 657 et 664.

(5) Voir documents inédits cités par L. LOTAR, *op. cit.*, p. 666.

de lourdes pertes aux forces arabes et leur faire la concurrence pour la récolte de l'ivoire. Une première rencontre eut lieu sur la rivière Bomokandi, le 24 octobre 1891, où le lieutenant arabe PURUKANDU fut défait et un butin de 800 pointes d'ivoire capturé <sup>(1)</sup>. Un second combat fort meurtrier fut livré quelques jours plus tard dans lequel les Arabes auraient perdu 1.800 hommes <sup>(2)</sup>.

A la fin de l'année 1892, CHALTIN, commandant du camp de Basoko, remonta la Lulu jusqu'aux environs de Mapalma et y tendit une embuscade à toute une caravane de traitants <sup>(3)</sup>.

Il semble bien que des confiscations d'ivoire aient eu lieu non seulement à l'occasion de conflits armés, mais aussi en s'emparant de dépôts entiers sans devoir recourir à la force <sup>(4)</sup>. Une véritable chasse à l'ivoire avait été organisée et des renseignements concernant les expéditions étaient recueillis dans la zone arabe et transmis à VAN KERCKHOVEN pour lui faire connaître la marche des bandes et l'emplacement où elles entreposaient leur ivoire. Ainsi, au mois de septembre 1892, FIVÉ, inspecteur d'État, ayant appris que SAID, fils de KIBONGE, revenait du pays des Mombuttus avec de très grandes quantités d'ivoire, en avertit VAN KERCK-

<sup>(1)</sup> Notes de voyage de DAENEN (M. C. T., Archiv. DAENEN, Farde III). DAENEN commandait l'avant-garde et s'était rendu maître du camp arabe le 24 octobre. Il fait remarquer que le capitaine PONTHER, dans son rapport officiel, s'attribue tout le mérite du combat et passe sous silence la part prépondérante de DAENEN.

<sup>(2)</sup> Lettre du Père DE BACKER, 21 février 1892, missionnaire à Bangala, publiée dans *Le Patriote*, Bruxelles 1892. La nouvelle était parvenue des Falls où régnait une effervescence menaçante. Le nombre de tués est probablement exagéré mais les Arabes ont sans doute subi des lourdes pertes.

<sup>(3)</sup> La Force Publique de sa naissance à 1914, p. 205 ; L. LOTAR, *op. cit.*, p. 681 écrit d'après le récit de CHALTIN : « on surprit le camp des traitants encore endormis. Les Arabes furent tués à bout portant, toute une caravane d'esclaves, de l'ivoire, des drapeaux, armes et munitions furent saisis. Quelques traitants seulement parvinrent à fuir ».

<sup>(4)</sup> Les sources ne disent rien à ce sujet, mais les réclamations de tous les chefs arabes le laissent sous-entendre. Il est vrai que les agents ont dû chercher plutôt à se glorifier des combats livrés que de simples confiscations d'ivoire.

HOVEN. Il s'agissait de plusieurs centaines de tonnes, disaient les rumeurs, qui avaient été entreposées le long de la route en attendant de pouvoir être évacuées aux Falls. FIVÉ se demandait si VAN KERCKHOVEN arriverait à temps « pour reprendre ce riche butin <sup>(1)</sup> ».

Le fait de voir leurs expéditions décimées et leur ivoire confisqué ne pouvait que fortement irriter les Arabes. Remontant le Lualaba au mois de mars 1892, le lieutenant MICHIELS, adjoint du résident aux Falls, arrivé à Kirundu chez KIBONGE, signala une grande surexcitation dans la région. Les Arabes craignaient que BOULAMATENDE — nom indigène de VAN KERCKHOVEN — après avoir pris l'ivoire de TIPPO TIP et de son clan <sup>(2)</sup>, ne prenne celui de SAID, fils de KIBONGE, qu'on attendait dans deux ou trois mois. Aussi KIBONGE fit-il remarquer à l'agent de l'État qu'on ne pouvait plus avoir confiance en l'État, après que VAN KERCKHOVEN eut pris l'ivoire de RACHID, qui était considéré en tant que gouverneur de Stanley-Falls, comme un haut fonctionnaire de l'État. Il ajouta que si le Gouvernement du Congo ne voulait plus d'eux, il n'avait qu'à le dire et qu'ils iraient chez les Anglais ou les Allemands <sup>(3)</sup>.

Au mois de février, SEFU avait déjà écrit à TIPPO TIP que des officiers belges s'étaient emparés de grandes quantités d'ivoire par la force et avaient tué bon nombre de leurs hommes pour arriver à leurs fins <sup>(4)</sup>. Les pertes subies par RACHID se seraient élevées à un demi million de

(1) Voir à ce sujet FIVÉ à DHANIS, 17 février 1893 (M. C. T., Archiv. DHANIS, lettres, n° 254).

(2) A cette époque, la nouvelle de la bataille du Bomokandi (24 octobre 1891) était sans doute parvenue dans la zone arabe.

(3) MICHIELS à TOBBACK, 23 mars 1892, copie (M. C., Fonds TOBBACK).

(4) SEFU à TIPPO TIP, 3 février 1892, traduction anglaise, annexe de PORTAL à SALISBURY, 24 août 1892 (P. R. O., F. O. 84/2232/n° 185). SEFU cite le nom d'un certain nombre de tués et accuse l'européen BARESTENDI. Il s'agit vraisemblablement, si on tient compte de la prononciation arabe et de la traduction anglaise, d'une déformation de BOULA-MATENDE, nom indigène de VAN KERCKHOVEN.



francs, par suite d'une confiscation de 1.400 pointes d'ivoire (1). Bientôt, ce fut MOHARA qui se mit en colère parce qu'on avait confisqué de l'ivoire pour une somme d'un million et demi (2). Par suite de ces confiscations, les Arabes se trouvaient dans l'impossibilité de rembourser les avances qu'avaient faites la S. A. B. et la maison hollandaise (3).

TOBBACK, le résident des Falls, se rendit bien compte du mécontentement qui régnait parmi les Arabes qui voyaient leurs intérêts fortement compromis. Dans un rapport envoyé après l'incident de Riba-Riba, il fit remarquer que les hostilités pourraient s'étendre à tous les Arabes, qui n'hésiteraient pas à user de représailles à la suite des combats que leur livrait VAN KERCKHOVEN. Mais à Bruxelles, les appréciations de TOBBACK furent taxées d'exagérations (4).

Les gens de TIPPO TIP, par l'intermédiaire de celui-ci, avaient fait savoir au Gouvernement du Congo que si la valeur de l'ivoire saisi n'était pas restituée, la position de l'État aux Falls serait menacée. Sur quoi l'État se serait empressé d'entrer en pourparlers en vue de dédommager les Arabes volés (5).

Les témoignages des Arabes (6), ceux des agents de l'État et ceux des commerçants sont unanimes à signaler l'effet désastreux des agissements de l'expédition VAN KERCKHOVEN qui portaient grand préjudice aux intérêts des principaux chefs arabes. Plus tard, le fait sera encore confirmé par le consul américain, Dorsey

(1) Lettre d'HODISTER, 23 mars 1892, publiée dans *M. G.*, 1892, pp. 81-82.

(2) Voir à ce sujet déposition de DORÉ, *M. G.*, 1892, p. 96.

(3) Lettre d'HODISTER, 23 mars 1892, publiée dans *M. G.*, 1892, pp. 81-82.

(4) Allusion au rapport TOBBACK dans la lettre de BAERT à VAN EETVELDE, 5 septembre 1892 (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 5).

(5) VAN NEUSS à BANNING, 27 septembre 1892, (A. G. R., Pap. BANNING, n° 38) ; voir aussi Notes de FIVÉ, s. d. (M. C., Fonds FIVÉ, Farde I), RACHID aurait demandé d'être dédommagé des pertes en ivoire mais pas des pertes en hommes.

(6) Voir encore à ce sujet TIPPO TIP à BECKER, avril 1893, traduction française publiée dans *l'Indépendance belge*, Bruxelles, 29 mai 1893.

MOHUN, qui avait pris part comme volontaire au conflit armé qui allait opposer les forces de l'État aux forces arabes. Dans un rapport au ministère des Affaires étrangères sur la campagne arabe, il disait que c'était un fait indéniable que les revers subis par les Arabes à l'occasion de l'expédition VAN KERCKHOVEN dans l'Uele et sur le Bomokandi, le grand nombre de tués, et les grandes quantités d'ivoire capturées ou confisquées, avaient provoqué un mouvement de haine contre les Européens, mouvement qui s'était déjà manifesté lors du massacre de l'expédition HODISTER <sup>(1)</sup>.

## § 2. *La Société antiesclavagiste et les Arabes.*

Avant de quitter la station de Stanley-Falls en 1890 pour rentrer à Zanzibar, TIPPO TIP apprit que RUMALIZA, son associé établi à Ujiji, voulait faire la guerre au capitaine JOUBERT et aux missionnaires. TIPPO TIP envoya des ordres formels pour arrêter les hostilités. De passage à Mtoa, sur le Tanganika, il rencontra RUMALIZA qui, en dépit de ses ordres, avait fait tous les préparatifs pour entrer en guerre. Si celle-ci n'avait pas encore éclaté, c'était dû au fait que la pirogue transportant la poudre avait fait naufrage sur le lac. TIPPO TIP, voulant sans doute montrer son attachement à l'État et son désir de voir la paix maintenue dans la région du Tanganika, fit hisser le drapeau de l'État Indépendant à Mtoa <sup>(2)</sup>.

Cette situation assez troublée au Tanganika est confirmée par une lettre de JOUBERT du 29 juin 1891, dans laquelle il trace un court historique de son séjour dans la région. Au mois de mai 1890, RUMALIZA avait envoyé une expédition pour le combattre, mais le chef arabe avait subi un échec et avait accusé JOUBERT de s'attaquer

<sup>(1)</sup> Rapport de Dorsey MOHUN, 21 octobre 1893 (M. A. E., microfilm de la National Archives of the United States).

<sup>(2)</sup> TIPPO TIP, Autobiographie, M. S. O. S., 1903, p. 45 ; H. BRODE, *Tippoo Tip*, p. 218.

toujours à ses gens. JOUBERT insiste également sur la duplicité de Rumaliza arborant le drapeau anglais au nord du Tanganika et le drapeau allemand à Ujiji <sup>(1)</sup>.

La situation n'avait guère évolué quand arriva l'expédition antiesclavagiste commandée par le capitaine JACQUES. Comme représentant de l'autorité souveraine, celui-ci avait été chargé de l'administration au nom de l'État des régions à l'ouest du lac Tanganika et investi de l'autorité nécessaire pour établir des conseils de guerre et agir en qualité d'officier d'état-civil <sup>(2)</sup>. Les instructions que le Gouvernement lui avait données comportaient entre autres :

« Le souci de notre propre sécurité, ainsi que celle de nos expéditions doit pousser M. Jacques à cultiver des rapports pacifiques avec les Arabes » <sup>(3)</sup>.

Il avait été chargé en outre de prélever une taxe de sortie sur l'ivoire que les caravanes arabes exportaient vers la côte orientale <sup>(4)</sup>.

En réalité, JACQUES agissait en qualité d'agent de l'É. I. C. sur les frontières de l'est du territoire et devait bien se garder d'entrer en conflit avec les Arabes. De même, JOUBERT était devenu fonctionnaire de l'État et avait planté en différents endroits le drapeau de l'État indépendant <sup>(5)</sup>. Cependant, l'arrivée de l'expédition du

<sup>(1)</sup> Lettre de JOUBERT, 29 juin 1891, transmise par FLEURY, consul belge à Zanzibar, au Ministre, 11 octobre 1891 (M. A. E., AF. I, XI, n° 12.494).

<sup>(2)</sup> Lettre de commission, mai 1891, deux minutes (M. C., Dossier Société Antiesclav.).

<sup>(3)</sup> Voir JACQUES à DELCOMMUNE, s. d. (28 septembre 1891), publiée dans A. DELCOMMUNE, *op. cit.*, t. II, p. 486.

<sup>(4)</sup> *Ibidem*, p. 485. Le passage de la lettre qui traite de la douane est sujet à caution. On a l'impression que JACQUES avait tenté d'imposer les Arabes, mais que cela avait envenimé leurs rapports. Nous y reviendrons plus loin. Dans sa lettre, JACQUES demande à DELCOMMUNE de prendre sa défense devant les autorités de l'État, qui lui reprochaient ses démêlés avec les Arabes.

<sup>(5)</sup> JOUBERT au Comité Antiesclav., s. d., publiée dans M. G., 1892, p. 24. Commentant la lettre, A.-J. WALTERS dit : « Le capitaine Joubert étant désormais devenu un fonctionnaire de l'État (...) » ; voir aussi lettre du Comité Antiescla-

capitaine JACQUES et les incursions militaires du capitaine JOUBERT provoquèrent une certaine effervescence. Bientôt on en arriva à un combat sérieux dans lequel JOUBERT subit un échec et VRITHOFF, adjoint de JACQUES, fut tué <sup>(1)</sup>.

Dans une lettre datée du 4 mars 1892, RUMALIZA accusant réception des instructions de TIPPO TIP qui engageait ses lieutenants à s'abstenir de se battre avec les Belges, déclara que les officiers belges avaient pris l'initiative et attaqué d'une façon imprévue les gens qui lui étaient soumis. RUMALIZA ajouta qu'il avait l'intention de recourir à un missionnaire anglais pour arriver à un compromis <sup>(2)</sup>.

Le capitaine JACQUES de son côté, se défendit d'avoir provoqué les hostilités. D'une part, une petite peuplade de Wahoros, censée opérer au nom de JACQUES, aurait pris de l'ivoire et des esclaves aux Arabes. D'autre part, des porteurs de son escorte, pendant le voyage de Zanzibar au Tanganika, avaient donné des motifs de mécontentement et avaient été sérieusement punis de chicotte à Tabora. Ces gens lui en avaient gardé rancune et avaient déserté à Ujiji, où ils avaient fait passer JACQUES pour un homme terrible et méchant venu pour faire la guerre. A l'arrivée de JACQUES à l'ouest du Tanganika, les hommes de RUMALIZA avaient fui et ceux-ci, pour excuser l'abandon de leurs postes, avaient raconté que JACQUES les avaient attaqués. RUMALIZA envoya son meilleur lieutenant KALONDA qui fut tué au combat du 5 avril. La mort de ce lieutenant fut grosse de conséquences néfastes pour RUMALIZA dont l'autorité « subit un fameux accroc ».

vagiste à JOUBERT s. d. (1891), publiée dans *M. A.*, 1891, p. 97, où il est dit que la naturalisation congolaise vient d'être accordée à JOUBERT par le Roi, à la demande du cardinal LAVIGERIE.

<sup>(1)</sup> Ce combat fut livré le 5 avril 1892 sur la rivière Lukuga.

<sup>(2)</sup> RUMALIZA à TIPPO TIP, 4 mars 1892, traduction anglaise, annexe de PORTAL à SALISBURY, 14 mai 1892 (P. R. O., F. O. 84/2231/n° 10).

C'est après cet échec que RUMALIZA fit appel au missionnaire anglais SWANN pour faire des ouvertures de paix <sup>(1)</sup>. JACQUES refusa de rendre visite à RUMALIZA <sup>(2)</sup>.

Quand les nouvelles de l'hostilité continuelle entre le chef arabe et les agents de la Société antiesclavagiste parvinrent en Europe, une expédition de renfort venait d'arriver à Zanzibar sous le commandement du lieutenant LONG auquel on avait adjoint le lieutenant DUVIVIER et le sergent DE MOL <sup>(3)</sup>. A Zanzibar, MORIAMÉ et DETIÈGE devaient se joindre à l'expédition pour gagner Bena-Kamba et assurer le recrutement des 2.000 hommes que TIPPO TIP s'était engagé par contrat à fournir à l'État.

Comme la situation restait fort trouble à l'ouest du Tanganika, le consul belge FLEURY écrivit à JACQUES pour le prier de bien s'entendre avec les Arabes afin d'assurer la tranquillité du pays, de rendre les recrutements possibles et d'augmenter les revenus de l'État par l'établissement d'une douane au Tanganika pour obliger les Arabes à vendre leurs produits au Congo même. Dans ce but, FLEURY avait pris un arrangements avec TIPPO TIP pour opérer une rencontre à Mtoa entre JACQUES et RUMALIZA. Un échange de présents scellerait la bonne entente. Le fait, disait le consul, que RUMALIZA voulait se

(1) Pour la version de JACQUES, voir lettre de JACQUES, 10 août, publiée dans *M. A.*, 1893, pp. 41-51 ; JACQUES A DELCOMMUNE, s. d. (28 septembre 1892) dans A. DELCOMMUNE, *op. cit.*, pp. 487-488 ; JACQUES à LIPPENS, 17 janvier 1893 (*M. C. T.*, Archiv. DHANIS, Lettres n° 236). D'après le marquis DE BONCHAMP, agent de l'expédition STAIRS au Katanga, les Arabes se seraient présentés en nombre pour ne pas devoir payer l'impôt que JACQUES prélevait ; voir à ce sujet l'*Indépendance belge*, Bruxelles, 27 juillet 1892. BONCHAMP reproche aussi à JACQUES de ne pas être allé présenter ses hommages à RUMALIZA installé par les Allemands à Ujiji.

(2) Quand SWANN proposa à JACQUES de l'amener à Ujiji pour rencontrer RUMALIZA, JACQUES déclina l'offre prétextant que Ujiji se trouvait en dehors du territoire de l'É. I. C. et que d'ailleurs il n'avait aucune confiance en RUMALIZA. L'attitude de JACQUES était défendable, écrit SWANN, mais les Arabes avaient aussi leur point de vue ; voir à ce sujet A.-J. SWANN, *op. cit.*, pp. 243-244.

(3) Pour la correspondance échangée au sujet de cette expédition avec les autorités allemandes, voir M. C., Dossier Société antiesclavagiste.



servir d'un missionnaire comme intermédiaire pour se mettre d'accord, faisait augurer de la possibilité d'une entente <sup>(1)</sup>.

L'expédition LONG n'arriva qu'à la fin de l'année 1892 au Tanganika. NASSUR-BEN-SULIMAN, gendre de TIPPO TIP, avait accompagné la caravane et avait été chargé d'amener RUMALIZA à composition <sup>(2)</sup>. Cependant, les événements s'étaient précipités et, à cette époque, les forces de l'État avaient passé le Lomami, ce qui allait amener la coalition de tous les Arabes contre elles.

Après avoir pris connaissance d'un rapport assez sombre que JACQUES avait envoyé au Comité antiesclavagiste, VAN EETVELDE fit remarquer au Roi

« qu'après avoir fait du zèle antiesclavagiste contrairement aux ordres du gouvernement, M. Jacques se voit aujourd'hui cerné par les Arabes et exposé à leur mauvais vouloir ».

Le secrétaire général se rendit compte que le Gouvernement avait commis une faute en confiant à la Société antiesclavagiste une tâche politique

« qui demandait du tact, de la souplesse et de la prudence, alors que la raison d'être de la Société est la lutte ouverte contre les Arabes et qu'elle ne lui permet pas de se sacrifier aux convenances et à l'intérêt de l'État ».

Aussi proposa-t-il de substituer graduellement l'action directe de l'État à celle de la Société par un changement de personnel <sup>(3)</sup>. L'entente entre le gouvernement et la société fut ébranlée et VAN EETVELDE se demanda s'il

<sup>(1)</sup> FLEURY à JACQUES, 2 juin 1892, copie-lettre (M. C., I. R. C. B., Correspond. LÉOPOLD II-LIEBRECHTS).

<sup>(2)</sup> JACQUES à LIPPENS, 17 janvier 1893 (M. C. T., Archiv. DHANIS, lettres, n° 236).

<sup>(3)</sup> Voir à ce sujet VAN EETVELDE à LÉOPOLD II, 16 juillet 1892 (M. C. I. R. C. B., Correspond. LÉOPOLD II-VAN EETVELDE). Quelques mois plus tard, VAN EETVELDE, lors d'un entretien avec le ministre anglais à Bruxelles, s'exprima en termes peu obligeants au sujet de la Société antiesclavagiste et du capitaine JACQUES, voir MONSON à ROSEBERY, 16 décembre 1892 (P. R. O., F. O. 84/2203/n° 114).

était encore prudent que le Roi donne ouvertement son patronage à la société et se solidarise avec elle <sup>(1)</sup>.

La présence des agents antiesclavagistes à l'ouest du Tanganika fut pour les Arabes une cause constante de conflits. Il est évident que le passage de bandes armées à la solde des Arabes donna lieu à de multiples provocations, auxquelles les officiers de la Société antiesclavagiste répondirent par les armes, ripostes dont on ne peut leur faire un reproche et qui étaient la raison même de leur présence dans la région. Après le combat du 5 avril 1892 et l'attaque infructueuse d'un retranchement arabe le 27 août avec l'aide d'un renfort prêté par l'expédition DELCOMMUNE de passage au Tanganika <sup>(2)</sup>, les relations avec les Arabes restèrent fort tendues. Toute justifiée qu'ait été l'attitude d'un JOUBERT ou d'un JACQUES, il n'en est pas moins vrai qu'elle alimentait la haine des Arabes et qu'elle pouvait mener à une généralisation du conflit. La façon de procéder des agents antiesclavagistes était également contraire à la politique que l'État voulait mener au Tanganika et que VAN EETVELDE avait définie comme suit :

« faire acte de présence et fermer les yeux sur ce qui s'y commet un peu à l'écart des stations » <sup>(3)</sup>.

La présence du capitaine JACQUES devint encombrante pour les Arabes le jour où il voulut, sur ordre du Gouver-

<sup>(1)</sup> VAN EETVELDE à LÉOPOLD II (*Ibidem*).

<sup>(2)</sup> Voir JACQUES au Comité, 20 octobre 1892, copie (M. C., Dossier Société antiesclav.) et le récit qu'en donne A. DELCOMMUNE, *op. cit.*, pp. 468-478.

<sup>(3)</sup> VAN EETVELDE à LÉOPOLD II, 16 juillet 1892 (M. C., I. R. C. B., Correspond. LÉOPOLD II-VAN EETVELDE). Il faut remarquer que JACQUES, ancien agent de l'É. I. C., avait refusé de s'engager à nouveau au service de l'État parce qu'il n'avait pas été nommé commissaire de district de première classe. Quand il accepta le commandement de l'expédition antiesclavagiste, l'État lui donna force pouvoirs et le titre de capitaine commandant de deuxième classe. JACQUES en garda rancune et s'il n'eût donné sa parole à la Société antiesclavagiste et été à la veille du départ, il ne serait pas parti, voir à ce sujet JACQUES à DELCOMMUNE, S. d. (28 décembre 1891), publiée dans A. DELCOMMUNE, *op. cit.*, p. 493.

nement, percevoir des droits de douane sur l'ivoire exporté du territoire de l'État indépendant. JACQUES avoue avoir imposé une caravane indigène mais prétend qu'il s'est bien gardé d'en faire autant avec les caravanes arabes. D'après lui, des chefs indigènes s'étaient, à son insu, substitués à lui et avaient levé pour leur compte une taxe sur une petite caravane arabe (1). Cependant, on a peine à croire que les Arabes, qui admettaient que les chefs exigent un droit de passage, aient daigné payer à des indigènes un impôt que l'État revendiquait. Il est vraisemblable que JACQUES ait essayé d'imposer les caravanes arabes, mais que cela s'était avéré néfaste et avait donné lieu entre autres au combat meurtrier du 5 avril 1892 (2). D'ailleurs, l'irritation des Arabes est confirmée aussi bien de source allemande que de source anglaise. En effet, à la fin du mois de février 1893, le ministre d'Allemagne protesta auprès du gouvernement du Congo contre la perception de droits de sortie sur les marchandises se dirigeant du Congo vers les possessions allemandes. L'établissement de ces droits et leur perception, outre qu'ils mécontentaient les Arabes, déplaçaient le courant commercial vers les possessions anglaises où il n'y avait pas de surveillance de la part de l'État du Congo (3). A Zanzibar, le consul anglais avait

(1) JACQUES à DELCOMMUNE, s. d. (28 septembre 1892), publiée dans A. DELCOMMUNE, *op. cit.*, p. 485.

(2) Voir la déclaration de BONCHAMP dans l'*Indépendance belge*, Bruxelles, 27 juillet 1892 ; voir aussi la lettre de JACQUES publiée dans *M. G.*, 1892, p. 87, dans laquelle il écrit : « il est à présumer que dès que l'on saura qu'il y a des droits à prélever en passant par Mtoa, on essayera de les éluder en prenant l'autre voie du nord. Dans cette occurrence, il y aurait des mesures à prendre aussi de ce côté » ; le fait est encore confirmé par une lettre de FLEURY à JACQUES, 2 juin 1892 (M. C., I. R. C. B., Cor. LÉOPOLD II-LIEBRECHTS) dans laquelle il écrit : « Je sais par Tippo Tip que Rumaliza a déjà utilisé une autre route au delà de votre sphère d'action ».

(3) Note pour le Roi, s. d. (fin janvier 1892) (M. C., A. E., 5). Le document ne porte pas de date mais celle-ci peut être établie par une réponse à une protestation similaire de la part des Anglais ; en effet, dans une Note au Roi, 9 mars 1893 (M. C. A. E., 405). DE GRELLE dit que la protestation anglaise est la réédition de la réclamation faite six semaines plus tôt par le ministre d'Allemagne.

appris du consulat français, où l'on avait reçu des nouvelles des missionnaires français établis au Tanganika, que toute la région ouest du lac était en effervescence à cause de l'imposition de droits et que des combats s'en étaient suivis avec RUMALIZA (1).

On peut conclure que la situation créée à l'ouest du Tanganika à la suite de l'intervention des expéditions antiesclavagistes, constituait un germe permanent de conflits qui risquait de provoquer un jour une conflagration générale.

### § 3. *L'expédition commerciale Hodister.*

Le Gouvernement du Congo avait rendu l'expédition du Syndicat commercial responsable du soulèvement arabe à Riba-Riba et en avait tiré un argument pour prouver le bien-fondé de certaines mesures restrictives prises à l'égard du commerce (2). Lorsque HODISTER, au mois de septembre 1890, à l'occasion d'un voyage de reconnaissance sur les rivières Lomami et Lualaba, avait visité la zone arabe, les grands chefs et, en particulier, MOHARA avaient fait sur lui la meilleure impression et l'avaient engagé à installer des maisons de commerce dans la région (3). Ce fut précisément ce bon accueil qui lui avait été réservé dans la zone arabe, qui poussa HODISTER à exploiter commercialement cette région.

Comment, à ce moment, le succès de l'entreprise paraissait-il assuré, alors qu'une bonne année plus tard l'expédition allait au devant d'un désastre ? L'attitude

(1) RODD à ROSEBERY, 31 janvier 1893 (P. R. O., F. O. 107/2/n° 40). Une copie fut transmise par le ministre anglais à Bruxelles au gouvernement du Congo, voir à ce sujet MONSON à DE GRELLE ROGIER, 9 mars 1893, copie (M. C., A. E., 405). Pour la réaction du Roi, voir Note du Roi à DE GRELLE ROGIER, 10 mars 1893 (*Ibidem*).

(2) Voir plus haut p. 308.

(3) Voir les impressions très favorables de HODISTER au sujet de ce voyage dans M. G., 1891, pp. 83-84.

bienveillante de MOHARA s'explique du fait que lors de la première visite d'HODISTER, il pouvait espérer de réels profits de l'installation d'un Européen chez lui. L'agent de l'État, installé aux Falls, ne fournissait-il pas toutes sortes de marchandises, et même des armes et des munitions, au clan de TIPPO TIP (1) ?

KIBONGE également avait à plusieurs reprises exprimé le désir de voir un agent de l'État installé chez lui en vue d'obtenir des armes et des munitions. L'État alors ne se souciait guère de pousser l'occupation politique de la région et il est plausible que MOHARA exprima à HODISTER le désir de voir une maison commerciale s'installer chez lui pour jouir des mêmes avantages que les Arabes des Falls retiraient de leurs relations avec l'État.

Cependant, quand l'expédition commerciale arriva pour s'installer dans la zone arabe, la situation avait fortement évolué. MOHARA, par suite des confiscations faites par VAN KERCKHOVEN, avait perdu de grandes quantités d'ivoire pour une valeur d'un million et demi de francs (2). Ces pertes avaient sans doute exaspéré MOHARA, lui qui avait toujours mené une politique de dissidence envers l'État du Congo et qui avait généralement montré une attitude hostile envers les Européens. La présence de l'expédition commerciale, qui avait l'intention de parer la région de comptoirs commerciaux, constituait en plus un danger de voir les négociants européens acheter directement aux indigènes au grand préjudice des trafiquants arabes. On comprend que, dans ces circonstances, les projets de l'expédition commerciale aient fait déborder la coupe et donné lieu à une première explosion de haine qui se manifesta par le massacre de Riba-Riba.

(1) A ECTORS, agent de la société antiesclavagiste, MOHARA avait dit qu'aussi longtemps qu'il ne serait pas reconnu gouverneur de la contrée, il refuserait de reconnaître le drapeau bleu de l'État, voir l'*Étoile belge*, Bruxelles, 1<sup>er</sup> août 1892. C'est une preuve que MOHARA jalousait la position privilégiée du clan de TIPPO TIP.

(2) Voir déposition de DORÉ, *M. G.*, 1892, p. 96.



Le coup de main était d'autant plus facile que l'expédition avait négligé de prendre les précautions nécessaires pour parer aux attaques éventuelles, à tel point que des rescapés de l'expédition accusèrent HODISTER d'imprévoyance (1). A cela il faut ajouter que les Arabes ont pu facilement exciter les esprits des indigènes à leur solde, dont bon nombre de parents avait trouvé la mort dans les rencontres avec les forces de l'État au nord de l'Aruwimi. Il n'est pas impossible que les indigènes en aient profité pour se venger (2). Enfin, certains agents de l'expédition auraient commis plusieurs attentats ; du moins FIVÉ, inspecteur d'État, y fait allusion dans un rapport envoyé à FUCHS, faisant fonction de gouverneur général (3).

On peut conclure que l'intervention de l'expédition HODISTER dans la zone arabe, à une époque où le mécontentement et l'hostilité envers les Européens étaient devenus très vifs, constituait aux yeux des chefs arabes un nouveau danger pour leur monopole de l'ivoire et une nouvelle menace pour leurs libertés, ce qui devait les mener à adopter une attitude de plus en plus hostile et menaçante envers tout Européen.

(1) A ce sujet, voir la dépêche du comte CLARY à KALNOKY, 27 octobre 1892, (M. A. E., Archives de Vienne, 1892, n° 28).

(2) Ce point de vue est défendu par J. BECKER dans *l'Étoile belge*, 28 juillet 1892.

(3) FUCHS à FIVÉ, 13 septembre 1892 (M. C., Fonds FIVÉ, Farde III), demande des explications au sujet d'une allusion faite par FIVÉ dans un rapport. FIVÉ écrit au crayon sur la lettre de FUCHS : « la réponse à cette lettre se trouve dans ma lettre n° 32 du 5 septembre ».

La conduite de HODISTER ne semble pas avoir été non plus sans reproche. Le ministre anglais à Bruxelles, après avoir pris des renseignements auprès du gouvernement du Congo, écrit de HODISTER: « he was sel fish, licentious and foolhardy », voir MONSON à ROSEBERY, 17 octobre 1892 (P. R. O., F. O. 84/2203/n° 92). *L'Étoile belge*, Bruxelles, 17 octobre 1892, après avoir interrogé les rescapés, confirme l'existence d'un harem dont le garçon boulanger GOEDSEELS, membre de l'expédition, avait déjà fait mention dans ses lettres naïves.

#### § 4. *La responsabilité de l'État.*

A l'annonce de l'arrivée de l'expédition du Syndicat commercial, le gouvernement de l'État du Congo, qui n'avait plus fait de sérieux efforts depuis 1890 pour s'établir dans les différents centres de la zone arabe, s'efforça de rattraper le temps perdu et de prévenir la fondation éventuelle de comptoirs commerciaux ou de les doubler par des postes d'État.

A la fin du mois de novembre 1891, les circonstances étaient encore plutôt favorables à l'extension de l'autorité politique de l'État dans la zone arabe. L'agent antiesclavagiste HINCK, de passage à Riba-Riba, écrit que les Arabes attendaient la fondation d'un poste et il entrevoyait la possibilité de s'établir même à Nyangwe, où, disait HINCK,

« Mohara est partisan de l'État et jalouse les avantages de Tippo Tip » (1).

A cette époque, les nouvelles du combat du Bomokandi et des confiscations d'ivoire n'étaient pas encore parvenues dans le Maniema.

Par ordre du Roi, TOBBACK avait été mis au courant des projets de l'expédition HODISTER (2). Le résident des Falls envoya son adjoint, le sous-lieutenant MICHIELS, remonter le Lualaba avec 400 charges pour acheter de l'ivoire et s'entendre avec les chefs arabes en vue de la fondation de postes d'État (3). A son arrivée, le 27 janvier 1892, à Kirundu chez KIBONGE, le chef arabe exprima son désir d'avoir chez lui un blanc de l'État pour se procurer des fusils en échange de l'ivoire. MICHIELS lui pro-

(1) HINCK à TOBBACK, 24 novembre 1891 (M. C. T., Archiv. TOBBACK).

(2) Voir à ce sujet LÉOPOLD II à WAHIS, 30 septembre 1891, copie conforme (Papiers WAHIS).

(3) Lettre de HODISTER, 23 mars 1892, publiée dans *M. G.*, 1892, p. 82.

mit que TOBBACK serait bientôt là avec des fusils et de la poudre. A quoi KIBONGE riposta qu'on s'empresserait bien de donner ces marchandises aux gens de TIPPO TIP. Le lendemain, MICHIELS écrivit que l'installation de HODISTER ou d'un poste d'État dépendait uniquement de TOBBACK (1).

Le 15 février, MICHIELS arriva à Riba-Riba chez NSERERA où il souleva aussitôt la question de l'établissement d'un poste d'État. Le chef arabe répondit qu'il ne demandait pas mieux, mais qu'étant lieutenant de MOHARA, c'était ce dernier qui en dernier ressort devait décider (2).

Un mois plus tard, le 14 mars, MICHIELS est à Nyangwe. Devant une trentaine de notables, il traita d'abord du poste à installer chez NSERERA, lieutenant de MOHARA, à Riba-Riba. On lui fit comprendre que l'État avait sans doute l'intention de s'installer chez eux pour les combattre ensuite, tout comme VAN KERCKHOVEN, qui luttait contre leurs agents et confisquait leur ivoire. MOHARA dit ne vouloir d'aucun blanc, ni commerçant, ni agent de l'État. C'était un refus formel et MICHIELS fit remarquer à TOBBACK que peut-être avec son concours, en tant que résident des Falls et premier représentant de l'État dans la zone arabe, on aurait réussi (3). Après cette dernière visite, MICHIELS redescendit le Lualaba pour regagner les Falls. Arrivé aux premières chutes, il y rencontra les agents de l'expédition commerciale qui remontaient la rivière et il les avertit que les Arabes étaient « mauvais (4) ».

Le 12 avril, TOBBACK, accompagné de MICHIELS,

(1) MICHIELS à TOBBACK, 27 et 28 janvier 1892 (M. R. A., Dossier TOBBACK).

(2) MICHIELS à TOBBACK, 15 février 1892 (*Ibidem*). Dans une autre lettre datée du même jour, MICHIELS donne des renseignements sur la région en vue de l'établissement d'un poste. De ces renseignements il ressort que les agents de l'État n'avaient guère poussé la reconnaissance de la région jusqu'à Kirundu.

(3) MICHIELS à TOBBACK, 14 mars 1892 (*Ibidem*) ; voir aussi inventaire de cette lettre, M. C., A. E., 401, Rapport TOBBACK.

(4) Déposition de DORÉ, M. G., 1892, p. 95.

remonta à son tour le Lualaba. A Kirundu, chez KIBONGE, les propositions de TOBBACK pour la fondation d'un poste furent acceptées, mais KIBONGE exprima encore une fois son appréhension au sujet de la conduite de VAN KERCKHOVEN <sup>(1)</sup>. Le 2 mai, TOBBACK était à Riba-Riba chez NSERERA où les agents de l'expédition commerciale s'apprétaient à continuer leur voyage. NSERERA se déclara ami de l'État, mais disait avoir été menacé de guerre s'il acceptait un blanc chez lui. L'hostilité de MOHARA, d'après NSERERA, provenait des agissements de LIPPENS, de HINCK et de quelques paroles imprudentes de MICHIELS <sup>(2)</sup>.

La conduite de LIPPENS avait déjà été signalée par TOBBACK qui disait en novembre 1891 :

« ce n'est pas contre l'État qu'ils (les Arabes) sont fâchés mais contre M. Lippens à cause de ses façons brusques ».

LIPPENS avait donné ordre de faire hisser un drapeau de l'État à Nyangwe et MOHARA avait dit que jamais le drapeau de l'État ne flotterait à Nyangwe <sup>(3)</sup>. FIVÉ aussi fait allusion aux brutalités de LIPPENS à l'égard des Arabes <sup>(4)</sup>. Quant à HINCK, agent de la société antiesclavagiste, mais considéré comme un agent de l'État par les Arabes <sup>(5)</sup>, il avait prononcé des jugements, condamné un noir et un arabe à cinq ans de prison et fait exécuter pour vol cinq porteurs de NSERERA passant à Bena Kamba <sup>(6)</sup>.

<sup>(1)</sup> Notes de TOBBACK devant servir pour son rapport, 19 avril (M. C., Fonds TOBBACK, Farde J).

<sup>(2)</sup> *Ibidem* en date du 2 mai ; voir aussi l'inventaire du rapport TOBBACK, (M. C., A. E., 401, Rapport TOBBACK).

<sup>(3)</sup> HINCK à TOBBACK, 24 novembre 1891 (M. C. T., Archiv. TOBBACK ; voir aussi Notes de FIVÉ, s. d., (M. C., Fonds FIVÉ, Farde I).

<sup>(4)</sup> Notes de FIVÉ (*Ibidem*).

<sup>(5)</sup> Voir plus haut p. 299.

<sup>(6)</sup> Notes de FIVÉ, s. d. (*Ibidem*). FIVÉ écrit que les faits ont été confirmés par HANSENNE, agent de l'expédition commerciale qui avait passé par Bena-Kamba ;

Le 9 mai, TOBBACK quitta Riba-Riba, après y avoir laissé MICHELS, et au lieu de se diriger vers Nyangwe, comme il l'avait promis aux agents de l'expédition commerciale, il redescendit le Lualaba et arriva le 12 mai à Kirundu où KIBONGE confirma encore ses bonnes dispositions envers l'État (1). C'est le lendemain que MICHELS et l'agent commercial NOBLESSE furent massacrés à Riba-Riba, au moment où MICHELS, à l'encontre de la volonté de NSERERA, voulut planter le pavillon (2).

La rivalité entre les agents de l'État et ceux de l'expédition commerciale ne pouvait qu'avoir des effets désastreux et affaiblir aux yeux des Arabes la position des Européens. Ce fut pour devancer les agents de HODISTER que TOBBACK résolut de procéder au plus vite à l'installation de postes d'État dans les centres arabes, entreprise qui aurait demandé beaucoup de tact, de prudence et de diplomatie surtout si on tient compte de l'état d'esprit hostile qui régnait en ce moment. De son côté, CHALTIN, le commissaire de district de l'Aruwimi, avait fondé un poste sur le Lomami dans le but de prélever des impôts sur le caoutchouc (3).

Sans doute, les Arabes appréhendaient-ils de voir diminuer leur autorité sur les indigènes le jour où leurs centres seraient doublés d'un poste d'État, situation

voir aussi E. MULLER, *Ouelle, terre d'héroïsme*, Paris-Bruxelles, 1941, p. 85 : « Pauwels raconte que Hinck, qui a tué cinq noirs à Riba-Riba, doit être tenu responsable du massacre de l'expédition HODISTER ». PAUWELS était le chef-comptable de l'expédition HODISTER ; voir encore *M. G.*, 1892, pp. 101-104, DORÉ y confirme les faits mis à charge de HINCK et en plus celui-ci avait laissé impayé un chèque de 17 livres.

(1) Notes de TOBBACK, 14 mai 1892 (M. C., Fonds TOBBACK, Farde J).

(2) Telle fut la nouvelle répandue, aux Falls, sans doute de source arabe, voir COPPÉE à TOBBACK 3 juin 1892 (M. R. A., Dossier TOBBACK). C'est la version la plus plausible, car la veille un conflit avait éclaté entre MICHELS et NSERERA qui aurait dit : « Allez chercher vos mille fusils, nous vous tuerons et nous planterons le drapeau sur vos têtes », voir à ce sujet Réponse de DORÉ à HINCK, *M. G.*, 1892, p. 103. D'autres disent que NOBLESSE s'était obstiné à construire une maison, malgré la défense de NSERERA, voir Avis de Hinck, *M. G.*, 1892, p. 102.

(3) Lettre de HODISTER, 23 mars 1892, publiée dans *M. G.*, 1892, p. 82.



que les indigènes ne manqueraient pas d'exploiter. En outre, le fait que l'État procurait beaucoup d'avantages aux Arabes du clan de TIPPO TIP ne devait que rendre l'hostilité et la jalousie de MOHARA plus violentes, lui qui ne voyait plus de motif de ménager l'État depuis le jour où les agents de celui-ci avaient confisqué son ivoire. A cela il faut ajouter le comportement de certains agents, qui avait froissé la susceptibilité des Arabes.

Certes, l'incident de Riba-Riba ne signifiait pas encore la guerre généralisée et, à diverses reprises, RACHID et SEFU protestèrent de leur fidélité <sup>(1)</sup>, mais MOHARA, qui s'était compromis à Riba-Riba, allait s'efforcer d'opérer autour de lui l'union de tout l'élément arabe. Le jour où l'État porterait une nouvelle atteinte aux intérêts des Arabes qui jusqu'alors lui étaient restés fidèles, ce serait l'occasion pour ceux-ci de se ranger définitivement aux côtés de MOHARA et de déclencher la conflagration générale.

### ARTICLE III.

#### L'occasion du conflit. La soumission de Ngongo Lutete à l'autorité de l'État.

De retour d'un voyage à Zanzibar, TIPPO TIP visitant en 1884 ses possessions du Haut-Lualaba et du Haut-Lomami avant de se rendre aux Stanley-Falls, confia les intérêts qu'il avait dans la région du Haut-Lomami à un esclave émancipé appelé NGONGO LUTETE. Ce NGONGO était aux dires de TIPPO TIP son esclave le

<sup>(1)</sup> CHALTIN écrivit après le désastre de Riba-Riba : « Je me suis entretenu longuement avec Sefu et Rachid. Ils m'ont formellement déclaré que les Arabes de Tippo Tip ne feraient pas cause commune avec les révoltés ». Voir inventaire du rapport CHALTIN (M. C., A. E., 401, Rapport Tobbacq ; dans son rapport du 15 août-10 septembre, TOBBACQ dit que tout est au mieux et que RACHID voudrait venir en Europe (*Ibidem*).

plus dévoué (1). Lorsque, deux ans plus tard, TIPPO TIP repassa à Kasongo sur le Lualaba, NGONGO y avait fait envoyer 32 tonnes d'ivoire (2).

Sans doute, ce lieutenant veilla-t-il aux intérêts de TIPPO TIP jusqu'au jour où SEFU, fils de TIPPO TIP, prit lui-même la direction des affaires de son père dans cette région. Quand WISSMANN passa à Kasongo en 1887, il y rencontra SEFU (3). C'est vraisemblablement depuis le moment où SEFU remplaça son père que date l'établissement définitif de NGONGO à Ngandu, sur la rive gauche du Lomami, et son intention d'étendre son champ d'action vers l'ouest.

Lorsque le poste d'État de Lusambo fut créé en 1890, NGONGO était parvenu à soumettre et à exiger l'impôt de LUMPUNGU et MPANIA MUTOMBO, deux puissants chefs indigènes établis à l'ouest du Lomami. Au mois d'août de la même année, DESCHAMPS et MICHAUX, agents de l'État, infligèrent une défaite à NGONGO dans la région des Batempa, entre Lusambo et Lubefu (4).

Désireux d'entrer en communication avec les Batshioko pour se procurer des fusils et de la poudre que ces indigènes obtenaient des Portugais, NGONGO avança profondément dans le Kasai en 1891 jusqu'aux frontières du territoire de KALAMBA, le grand chef des Bena Lulua. Ce dernier s'opposa au passage de NGONGO, qui dut rebrousser chemin.

NGONGO mit une seconde expédition sur pied au mois d'avril 1892. MPANIA MUTOMBO, vassal de NGONGO, qui s'était récemment soumis à l'État, craignant que cette expédition soit dirigée contre lui, avertit le commissaire

(1) TIPPO TIP, autobiographie, *M. S. O. S.*, 1903, p. 27.

(2) *Ibidem*, p. 29.

(3) Notice biographique de WISSMANN, *B. C. B.*, I, c. 974-991 (R. CAMBIER).

(4) Voir à ce sujet LÉOPOLD II à BANNING, 1<sup>er</sup> décembre 1890, (A. G. R., Pap. BANNING, n° 143). Le Roi écrit qu'on demande d'envoyer 1.000 fusils, des munitions, des tentes, des médicaments, mais que la situation budgétaire de l'État est bien critique.

de district DHANIS à Lusambo. En réalité, NGONGO ne se soucia pas de MPANIA et prit la direction du sud. DHANIS, renseigné sur la marche de NGONGO, parvint à engager un combat le 9 mai près du confluent de la Lubilanshi et de la Bushimaie <sup>(1)</sup>. Bien que défait, NGONGO refusa de faire la paix mais LUMPUNGU, son vassal qu'il avait contraint de le suivre, fit en secret sa soumission à l'État. Profitant de la soumission de LUMPUNGU, DHANIS nomma DE HEUSCH résident chez ce chef indigène, avec mission d'y construire un poste d'État <sup>(2)</sup>.

NGONGO menait-il une politique assez indépendante vis à vis de SEFU, son chef arabe ? On peut le supposer, car NGONGO avait dû peu apprécier de se voir rélégué au second plan par l'arrivée de SEFU qui était venu s'installer à Kasongo. Cela expliquerait ses tentatives pour entrer en contact avec les Batshioko afin de se procurer des fusils et de la poudre, car le jour où il serait parvenu à obtenir ces marchandises sans devoir passer par les Arabes, il aurait pu se déclarer un chef indépendant. Toutefois, mal lui en prit avec les forces de l'État et, en outre, il dut constater la défection de ses deux puissants vassaux, LUMPUNGU et MPANIA MUTOMBO. Coincé entre les Arabes, qui pouvaient lui reprocher ses allures indépendantes, et les forces de l'État qui lui avaient infligé plusieurs défaites, NGONGO entra en contact au mois de juillet 1892, avec les représentants de l'État et, le 19 septembre, se séparant définitivement de ses anciens maîtres arabes, il accepta l'autorité de l'État à condition d'être protégé par les forces de celui-ci <sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> Voir à ce sujet DHANIS au gouverneur général, 3 juin 1892, publiée dans le *Journal de Bruxelles*, Bruxelles, 20 août 1892.

<sup>(2)</sup> Pour ce qui précède et les incursions de NGONGO dans le Kasai, voir A. VAN ZANDYCKE, *op. cit.*, pp. 130-145 ; E. NGOYI, *Mianda ya Kale : Ndululu ya Mvita* (manuscrit).

<sup>(3)</sup> DHANIS à LIPPENS, 11 septembre 1892, copie-lettre (M. C. T., Archiv. DHANIS, Letter-book (1891-1895), pp. 151-152) ; SCHEERLINCK à DHANIS, 23 août 1892 (M. C. T., Archiv. DHANIS, Lettres n° 138), écrit : « Ngongo veut être un grand chef indépendant de Hamed-ben-Hamed et être l'esclave des blancs ».

DHANIS, le commissaire du district du Kasai-Lualaba <sup>(1)</sup>, dut sans doute considérer la soumission de NGONGO comme un beau succès politique et une garantie de paix dans son district, mais se rendait-il compte de la portée de la défection de NGONGO à l'égard des Arabes ? Quelques jours avant la soumission officielle, il écrivit à LIPPENS, résident à Kasongo, pour le mettre au courant de la situation nouvelle en deçà du Lomami. De cette lettre, il ressort que DHANIS était complètement ignorant de ce qui se passait au delà du Lomami et, en particulier, de l'incident de Riba-Riba. Il annonçait son prochain départ pour le Katanga, demandait de lui envoyer quelques belles étoffes arabes et des objets de luxe pour les remettre en cadeau à NGONGO et invitait un des agents à venir lui rendre visite à Ngandu sur le Lomami. Au bas de sa lettre, figurent deux interrogations significatives :

« Et Sefu, le fils de Tippu Tip, est-ce vrai qu'il vient ici ??? (*sic*)  
Que disent les Arabes de notre arrivée ici ? » <sup>(2)</sup>.

Si DHANIS avait été mieux renseigné et s'il avait mieux connu la mentalité des Arabes, il n'aurait pu douter de leur réaction. D'ailleurs, il apprit bientôt que SEFU avait envoyé un ultimatum à NGONGO en lui laissant, selon la coutume indigène, le choix entre une houe et une cartouche <sup>(3)</sup>. Le 8 octobre, il apprit que SEFU avait passé

<sup>(1)</sup> DHANIS avait succédé à LE MARINEL au mois de mars 1892 et avait été chargé d'organiser une expédition au Katanga. Sur la mission de DHANIS, voir WAHIS à DHANIS, 11 juillet 1892 (M. C. T., Archiv. DHANIS, Lettres, n° 132) et VAN EETVELDE à WAHIS, 10 avril 1891, copie (M. C. T., Archiv. DHANIS, Lettres, n° 118).

<sup>(2)</sup> DHANIS à LIPPENS, 11 septembre 1892, copie-lettre (M. C. T., Archiv. DHANIS, Letter-book (1891-1895), pp. 151-152). Écrivant de Ngandu où il a appris sans doute que SEFU venait de temps en temps chez son vassal, DHANIS semble émettre un doute au sujet de la dépendance réelle de NGONGO vis-à-vis des Arabes.

<sup>(3)</sup> DUCHESNE à DHANIS, 2 octobre 1892 (*Ibidem*, Lettres, n° 154). SEFU, selon la coutume, avait envoyé une houe et une cartouche. Si le destinataire choisissait la houe, c'était la soumission et la paix ; s'il retenait la cartouche, c'était une déclaration de guerre.

le Lualaba et se trouvait dans le Malela, région comprise entre la Lomami et la Lualaba. Le même jour, il apprit de source officielle le massacre de Riba-Riba. Ayant quitté Ngandu le 15 octobre, DHANIS, après avoir donné ordre au lieutenant SCHEERLINCK et au D<sup>r</sup> HINDE de faire une reconnaissance le long du Lomami, rentra à Lusambo le 21 octobre <sup>(1)</sup>.

La défection de NGONGO et l'installation d'un poste d'État à Ngandu causèrent les plus vives inquiétudes aux deux agents de l'État à Kasongo. La situation de ces deux agents était devenue fort critique à cause de l'incident de Riba-Riba et du mécontentement qui régnait dans la zone arabe. En réalité, ils étaient des otages aux mains de SEFU et étaient traités comme des prisonniers. Dans une lettre adressée à DHANIS, LIPPENS exposa le 6 octobre la situation telle qu'il l'entrevoyait en qualité de représentant de l'État dans la zone arabe à Kasongo. Tout d'abord, il fait connaître les événements qui se sont passés dans la zone arabe : les démêlés du capitaine JACQUES avec les Arabes, l'irritation de ceux-ci à la suite des combats et des captures d'ivoire de VAN KERCKHOVEN, le massacre de l'expédition HODISTER, l'intransigeance de MOHARA et ses efforts afin de rallier KIBONGE et le clan de TIPPO TIP à sa cause <sup>(2)</sup>. Enfin, l'attitude de SEFU qui de cœur tient avec MOHARA mais n'ose rompre avec l'État à cause des ordres formels de TIPPO TIP d'éviter tout conflit avec les Européens <sup>(3)</sup>. Telle était la situation, dit LIPPENS, lorsque parvint la nouvelle de la défection de NGONGO. Ce fut MOHARA qui prévint SEFU de l'arrivée des forces de l'État sur le Lomami et qui offrit ses services pour passer à l'attaque. SEFU lui répondit d'attendre et qu'il s'occuperait lui-

<sup>(1)</sup> Voir Notes de DHANIS (M. C. T., Archives DHANIS, Registre AA).

<sup>(2)</sup> Ce fait est confirmé par TOBBACK, voir plus haut p. 311.

<sup>(3)</sup> A plusieurs occasions, TIPPO TIP avait insisté pour sauvegarder la paix, voir plus haut p. 333.



même de l'affaire. Il somma NGONGO de venir à Kasongo, et ce dernier, en refusant, s'était mis en révolte ouverte contre son suzerain. NGONGO n'était pas seulement le vassal mais l'esclave de TIPPO TIP au nom duquel il était le chef de la région qui chevauchait sur le Lomami. L'installation de l'État sans autorisation de SEFU correspondait donc à une violation, ce qui donnait à SEFU le droit d'agir militairement contre les forces de l'État et le débarrassait de toute crainte de poursuites européennes à Zanzibar. Aussi, après s'être ligué avec MOHARA, était-il décidé à faire la guerre à moins d'obtenir satisfaction sur les points suivants : l'État devait se retirer de l'endroit occupé sur le Lomami et s'établir dans un autre lieu à convenir avec SEFU <sup>(1)</sup> ; ensuite l'État ne pourrait pas soutenir NGONGO dans le cas où SEFU châtierait son vassal. En revanche, SEFU ne ferait pas la guerre à l'État à moins de s'y voir forcé. LIPPENS qualifie les conditions de SEFU de raisonnables, dit qu'elles peuvent être acceptées sans déshonneur, et que c'est le seul moyen d'empêcher SEFU de faire cause commune avec MOHARA. Cette ligne de conduite s'imposait d'autant plus, d'après lui, que l'État n'était pas prêt à faire la guerre, alors que les Arabes pouvaient disposer de 15.000 fusils <sup>(2)</sup>.

DHANIS n'allait pas prendre connaissance de ces renseignements avant le 19 ou le 20 novembre, jour où une copie de la lettre de LIPPENS lui fut envoyée par SCHEERLINCK <sup>(3)</sup>.

Entretiens, LIPPENS s'était mis d'accord avec SEFU pour charger DE BRUYNE de traiter à l'amiable avec DHANIS l'installation de l'État sur le Lomami. DE

<sup>(1)</sup> LIPPENS dit que SEFU n'était pas opposé à l'établissement de l'État sur le Lomami, mais qu'il voulait désigner l'emplacement lui-même.

<sup>(2)</sup> Pour ce qui précède, voir la longue lettre de LIPPENS à DHANIS, 6 octobre 1892, copie signée par DE BRUYNE et SCHEERLINCK (M. C. T., Archiv. DHANIS, Lettres, n° 155).

<sup>(3)</sup> La copie fut remise à SCHEERLINCK le 15 novembre et à DHANIS le 19 ou le 20 novembre.

BRUYNE écrivit le 18 octobre à DHANIS pour l'inviter à rencontrer SEFU à Ikere, village à quelque distance de la rive droite du Lomami. DE BRUYNE se disait porteur d'une lettre de LIPPENS, lettre qui devait mettre les agents en deçà du Lomami au courant de la situation <sup>(1)</sup>. SCHEERLINCK, après avoir pris connaissance de la lettre le 20 octobre à Kolomoni, l'envoya à DHANIS qui la reçut à Lusambo le 30 octobre. Puis, SCHEERLINCK se dirigea sans tarder vers le Lomami où il avait l'intention d'attendre l'arrivée de DHANIS. A ce moment, NGONGO semble avoir pris les devants pour attaquer, car SCHEERLINCK écrivit à DHANIS qu'il craignait que NGONGO n'ait précipité les événements et qu'il était déjà peut-être sur le dos de SEFU. Aussi avait-il envoyé un message pour faire rentrer NGONGO immédiatement à Ngandu <sup>(2)</sup>.

DE BRUYNE, arrivé entretemps à Ikere, au lieu du rendez-vous, communiqua à SCHEERLINCK que, suivant des bruits qui circulaient, des blancs étaient arrivés chez NGONGO avec 200 soldats et qu'ils avaient l'intention d'attaquer SEFU. Celui-ci appréhendait maintenant de se rendre à Ngoi-Moyassa <sup>(3)</sup>. DE BRUYNE ajoutait :

« notre vie est dans vos mains, notre salut dépendra de ce qui suit : 1<sup>o</sup> si jamais vous refusez de venir à Ikere, ils commenceront par nous assassiner sans pitié ; 2<sup>o</sup> ils passeront le Lomami, vous attaqueront et extermineront votre faible expédition ; 3<sup>o</sup> ils envahiront le camp, se dirigeront vers le Sud et ce sera un cataclysme épouvantable pour l'État ».

Confirmant l'union des Arabes, il pria SCHEERLINCK de se rendre immédiatement à Ikere pour s'entendre avec

<sup>(1)</sup> DE BRUYNE à DHANIS, 18 octobre 1892 (M. C. T., Archiv. DHANIS, Lettres, n<sup>o</sup> 167).

<sup>(2)</sup> SCHEERLINCK A DHANIS, 22 octobre 1892, (M. C. T., Archiv. DHANIS, Lettres, n<sup>o</sup> 173). SCHEERLINCK ajoutait : « Je ne sais pas encore bien la différence entre ces deux Arabes qui sont ennemis d'après vous ». C'est la preuve que la situation échappait complètement à SCHEERLINCK.

<sup>(3)</sup> Probablement que SCHEERLINCK avait proposé de le rencontrer à Ngoi-Moyassa sur la rive gauche du Lomami et non à Ikere.

SEFU et d'informer DHANIS de tout ce qui se passait <sup>(1)</sup>. SCHEERLINCK n'osa pas passer le Lomami pour rencontrer SEFU. Quant à DHANIS, après réception de la première lettre de DE BRUYNE à Lusambo le 30 octobre, il envoya une lettre à DE HEUSCH, agent de passage à NGANDU, dans laquelle il disait que LIPPENS semblait avoir conclu un arrangement avec SEFU pour livrer NGONGO. DE HEUSCH devait assurer à NGONGO que l'État tiendrait parole et qu'il ne devait rien craindre. DHANIS se mit en route pour Ngoi-Moyassa <sup>(2)</sup>. Parti de Lusambo, il arriva le 11 novembre à Bakila où il reçut la seconde lettre de DE BRUYNE datée du 27 octobre. Le lendemain, il était à Kolomoni où, le soir, un courrier de NGONGO vint annoncer qu'une attaque était imminente <sup>(3)</sup>. DHANIS temporisa encore cinq jours à Kolomoni et, après s'être assuré le concours du chef indigène de l'endroit, il partit enfin pour Ngoi-Moyassa où il arriva le 20 novembre <sup>(4)</sup>.

Comme aucun agent de la rive gauche du Lomami ne s'était rendu à Ikere, DE BRUYNE écrivit à SCHEERLINCK le 14 novembre que SEFU lui permettait de se rendre auprès de SCHEERLINCK pour arriver à un « arrangement prompt et pacificateur » et donner tous les renseignements à DHANIS. Il demanda à SCHEERLINCK de bien vouloir passer le Lomami et ajoutait :

« Une fois entrés en relation, M. le Lt Scheerlinck, tout le reste n'est plus qu'un détail et tout marchera à merveille. Vous n'avez absolument rien à craindre car n'oubliez pas que je serai toujours là ».

En post-scriptum, il ajouta que SEFU ne voulait pas se dé-

<sup>(1)</sup> DE BRUYNE à SCHEERLINCK, 27 octobre 1892 (M. C. T., Archiv. DHANIS, Lettres, n° 176).

<sup>(2)</sup> DHANIS à DE HEUSCH, 30 octobre 1892 (*Ibidem*, n° 193).

<sup>(3)</sup> En réalité, il s'agissait d'une reconnaissance sous la conduite de MOHAMEDI qui était allée du côté de NGONGO et s'était ensuite retirée sur l'ordre de SEFU, voir SCHEERLINCK à DHANIS, 15 novembre 1892 (*Ibidem*, n° 199).

<sup>(4)</sup> Pour la chronologie, voir Notes de DHANIS, (*Ibidem*, Registre AA).

ranger et disait que si les blancs voulaient le voir, ils n'avaient qu'à venir chez lui <sup>(1)</sup>.

Le lendemain, 15 novembre, SCHEERLINCK rencontra DE BRUYNE aux bords du Lomami. Il rendit compte de cette entrevue à DHANIS. DE BRUYNE l'avait invité à passer le fleuve mais il avait refusé de crainte de voir éclater des hostilités avant l'arrivée de DHANIS. Une copie exacte de la lettre de LIPPENS lui avait été remise. SEFU était toujours disposé à s'entendre à l'amiable mais, dans le cas où il n'aurait pas de réponse dans les quelques jours suivants, il marcherait de l'avant. Au délégué de SEFU, SCHEERLINCK, tout en promettant l'arrivée de DHANIS endéans les deux jours et une prompte réponse, déclara que SEFU ne devait pas croire

« que nous allions nous laisser égorger comme des moutons (...), que tous les steamers sont montés aux Falls avec une expédition (...), que Sefu était un faux Juif quant à l'affaire de Nyangwe ».

Le délégué à qui SCHEERLINCK avait parlé en anglais, répondit qu'il traduirait textuellement tout à SEFU et que celui-ci ne voulait pas la guerre. SCHEERLINCK proposa à DE BRUYNE de tenter de s'enfuir, à quoi celui-ci répondit qu'il ne pouvait pas abandonner LIPPENS. A la fin de l'entrevue, il y eut un petit incident. Les hommes de NGOI-MOYASSA qui accompagnaient SCHEERLINCK, s'étaient mis à acclamer leur chef et à huer les Arabes qui accompagnaient DE BRUYNE. SEFU avait déjà appris que, la veille, SCHEERLINCK avait distribué de la poudre et des capsules aux hommes de NGOI-MOYASSA <sup>(2)</sup>.

Que s'est-il passé les trois jours suivants ? D'abord,

(1) DE BRUYNE à SCHEERLINCK, 14 novembre 1892 (M. C. T., Archiv. DE BRUYNE). Le même jour, SCHEERLINCK écrit à DHANIS qu'il rencontrerait DE BRUYNE au Lomami le lendemain mais : « Comme je ne sais pas la décision que vous prendrez à la réception de mon courrier de ce jour, je me contenterai de rester complètement neutre », voir SCHEERLINCK à DHANIS, 14 novembre 1892 (M. C. T., Archiv. DHANIS, Lettres, n° 198).

(2) SCHEERLINCK à DHANIS, 15 novembre 1892 (*Ibidem*, n° 199).

SCHEERLINCK n'a pas envoyé tout de suite son rapport sur l'entrevue avec DE BRUYNE, car la lettre écrite le 15 novembre, jour de l'entrevue, porte une ajoute écrite au crayon le 18 novembre. Comme en terminant son rapport, il avait reçu une lettre de DHANIS écrite la veille de Kolomoni <sup>(1)</sup>, il était en droit d'attendre à tout moment l'arrivée de DHANIS à Ngoi-Moyassa. Ne le voyant pas arriver, SCHEERLINCK a sans doute envoyé le 18 la lettre qu'il avait écrite le 15 et y a ajouté au crayon que rien de spécial ne s'était passé les deux derniers jours <sup>(2)</sup>. Le lendemain, 19 novembre, il écrivit une nouvelle lettre disant que SEFU n'avait toujours pas bougé et insistant pour l'envoi d'une réponse à DE BRUYNE et de médicaments à LIPPENS. Or, SCHEERLINCK avait promis à l'envoyé de SEFU le 15 novembre, lors de la rencontre sur le Lomami, que DHANIS répondrait le 18 novembre au plus tard <sup>(3)</sup>. On était déjà le 19 novembre et DHANIS n'était pas arrivé au Lomami et n'avait envoyé aucune réponse. Arrivé le 12 novembre à Kolomoni, à deux jours de marche du Lomami, il se mit en route le 17 novembre et mit trois jours pour arriver à Ngoi-Moyassa sur le Lomami <sup>(4)</sup>.

Le 20 novembre, jour de l'arrivée de DHANIS à Ngoi-Moyassa, un détachement arabe, commandé par MOHAMEDI-BEN-RADJABU et le chef indigène DIBWE, passa le Lomami en aval de Chige et infligea une défaite à NGONGO. MICHAUX, qui avait été envoyé le 28 octobre à Ngandu par DHANIS, parvint à rétablir la situation et infligea les 21 et 22 novembre de lourdes pertes aux forces arabes qui repassèrent en panique le Lomami <sup>(5)</sup>. Le 25 novembre,

<sup>(1)</sup> *Ibidem*.

<sup>(2)</sup> SCHEERLINCK à DHANIS, 18 novembre 1892, sur lettre du 15 novembre (*Ibidem*).

<sup>(3)</sup> SCHEERLINCK à DHANIS, 19 novembre 1892 (*Ibidem*, n° 201).

<sup>(4)</sup> Voir Notes de DHANIS (*Ibidem*, Registre AA).

<sup>(5)</sup> Voir à ce sujet MICHAUX à sa famille, 28 décembre 1892, copie (M. A. E., AF. I, 1<sup>re</sup> série, vol. II, n° 324).



la colonne de DHANIS passa le Lomami à Ngoi-Moyassa ; le 27, ce furent les forces indigènes de NGONGO et, le lendemain, le détachement de MICHAUX, qui passèrent le fleuve. Tous devaient converger vers Dibwe pour rejoindre DHANIS. Maintenant que les forces de l'État avaient passé le Lomami, la guerre devenait inévitable. Le conflit qui mettait les forces de l'État aux prises avec les Arabes allait, après plusieurs mois, de combats se solder par l'expulsion des grands chefs arabes du territoire de l'État du Congo.

Il est évident qu'il n'entraît pas dans les vues du Gouvernement du Congo, ni dans celles de TIPPO TIP, de pousser alors à un conflit armé. Le 24 décembre, un mois après que la guerre avait éclaté, le gouvernement de Boma insistait encore auprès de DHANIS pour qu'il s'en tienne à une défensive absolue afin d'éviter tout conflit avec les Arabes (1). De même, des instructions précises de TIPPO TIP engageant RACHID et SEFU à maintenir des relations d'amitié avec les Européens, arrivèrent le 25 novembre aux Falls (2).

Comment expliquer alors que DHANIS et SEFU ont ouvert les hostilités à l'encontre des instructions formelles de leur chef respectif ?

SEFU, considérant la défection de NGONGO, son esclave, comme une trahison, se voyait privé d'un tribut important et lésé dans ses intérêts commerciaux au delà du Lomami. On se souvient que déjà en 1874, TIPPO TIP s'était installé pendant plus de deux ans sur le Lomami, et qu'il avait obtenu du chef indigène KASONGO RUCHIE les droits souverains sur la région de l'Utetera, région qui s'étendait de part et d'autre du Lomami (3). Faisant

(1) FUCHS à DHANIS, 24 décembre 1892 (*Ibidem*, Lettres, n° 222).

(2) Voir à ce sujet RACHID à TIPPO TIP, 3 décembre 1892, traduction anglaise, annexe de RODD à ROSEBERY, 17 avril 1893 (P. R. O., F. O. 107/3/129). RACHID accuse réception des ordres de TIPPO TIP et annonce que SEFU a quitté Kasongo pour châtier NGONGO. Il ajoute que MOHARA et RUMALIZA ne veulent pas entendre parler de paix.

(3) Voir plus haut p. 42.

valoir le droit de premier occupant d'une zone le long de la rive gauche du Lomami, il n'admettait pas que l'État fasse alliance avec NGONGO contre lui <sup>(1)</sup>. D'ailleurs, il pouvait invoquer l'autorisation que le Gouverneur JANSSEN avait donnée, lors de sa visite en 1889 aux Falls, à TIPPO TIP de faire accepter par des chefs indigènes à l'ouest du Lomami, le drapeau de l'État <sup>(2)</sup>. On comprend que SEFU entendait bien conserver les avantages politiques et les impôts qu'il s'y était assuré grâce à NGONGO, son vassal. Comme l'incident portait préjudice au clan de TIPPO TIP, resté jusqu'alors fidèle à l'État, il devait faciliter l'union de tous les Arabes dont les esprits étaient déjà montés contre les Européens.

En revanche, DHANIS jugeant à bon droit la soumission de NGONGO comme un grand succès pour l'État, tenait à le protéger contre les représailles arabes. NGONGO, en effet, pouvait lui être d'un précieux appui pour l'établissement des communications avec le Katanga. La position adoptée par les agents de l'État à l'ouest du Lomami fut d'autant plus catégorique qu'ils ignoraient la situation réelle dans la zone arabe et la mentalité des grands chefs et qu'ils pensaient ne pas devoir tenir compte des prétentions de SEFU. Cela explique que rien n'ait été tenté de leur part pour arriver à une entente et qu'ils aient laissé expirer le délai fixé au délégué de SEFU par SCHEERLINCK, sans avoir envoyé une réponse

(1) RACHID avait également parlé en ce sens à TOBBACK aux Falls, voir à ce sujet l'inventaire du rapport TOBBACK, 5 novembre à 10 décembre (M. C. A. E., 401).

(2) Voir Notes de DHANIS, s. d., (M. C. T., Archiv DHANIS, Lettres, n° 611). DHANIS parle d'un malentendu survenu entre C. JANSSEN et TIPPO TIP. Cependant, comme à cette époque l'État n'occupait que le poste de Luluabourg dans le sud du territoire, il est fort probable que la permission ait été donnée à TIPPO TIP d'accepter la soumission des chefs indigènes à l'ouest du Lomami. Il entrait dans les vues de l'État à cette époque de se servir des Arabes pour étendre l'autorité de l'État. Il est vrai que la frontière conventionnelle était l'Aruwimi et le Lomami, mais cela avait été stipulé pour le nord du Maniema. A cette époque, on n'avait guère exploré la rivière et on ignorait tout de son cours supérieur.

qui éventuellement aurait pu mener à des négociations <sup>(1)</sup>. Cette attitude passive allait avoir comme conséquence immédiate la mise à mort des agents de l'État à Kasongo <sup>(2)</sup>.

Quoi qu'il en soit, on peut conclure que l'intention première de SEFU n'a pas été d'attaquer les forces de l'État et que l'intention de DHANIS n'a pas été de faire la guerre aux Arabes parce qu'ils étaient des trafiquants d'esclaves, mais parce qu'ils élevaient des prétentions, motivées ou non, sur une partie de la rive gauche du Lomami.

<sup>(1)</sup> Ce n'est vraisemblablement que le 19 novembre que DHANIS a pris connaissance de la lettre de LIPPENS, résident à Kasongo, qui devait le mettre au courant de la vraie portée du conflit. Mais à cette date le délai donné par SCHEERLINCK au délégué de SEFU était expiré.

<sup>(2)</sup> LIPPENS et DE BRUYNE furent tués par un nommé KABWARI. DHANIS lui-même ne peut certifier que SEFU en avait donné l'ordre. Quand SEFU arriva à Kasongo et apprit la mort des agents, il voulut exécuter KABWARI qui se sauva chez MOHARA. Celui-ci refusa de le livrer à SEFU, voir DHANIS à FIVÉ, 25 mars 1893, photocopie (M. C., Fonds FIVÉ, Farde IV). L'opinion de DHANIS est confirmée par la version de TIPPO TIP : quand l'avant-garde en fuite de SEFU arriva à Kasongo, le bruit de la mort de SEFU s'étant répandu — en réalité, il s'agissait de la mort de SEFU-BEN-JUMA, un autre Arabe —, les indigènes massacrèrent les deux Européens, voir TIPPO TIP, *op. cit.*, p. 53. On peut se demander si dans ce cas ce ne fut pas une vengeance de la part des indigènes en guise de représailles pour leurs parents tués par l'expédition VAN KERCKHOVEN ?

## CONCLUSIONS

Si un problème humanitaire existait surtout pour les régions où les trafiquants arabes envoyaient opérer leurs bandes pour récolter l'ivoire et pour se procurer des esclaves en vue du transport de cette marchandise, l'État indépendant du Congo s'est, dans ses relations avec les Arabes, surtout préoccupé des problèmes politiques et économiques.

Même si l'État du Congo avait voulu enrayer la traite des esclaves, il en aurait été totalement incapable pendant les premières années de son existence, vu le peu de ressources dont il disposait et la circonstance que les forces arabes opéraient à plus de 2.000 km de Léopoldville. En outre, une telle politique aurait eu comme conséquence inévitable de laisser les frontières sans défense et d'exciter ainsi les convoitises des Puissances rivales, voisines de l'État du Congo.

Dans les conférences diplomatiques et les négociations officielles avec ces puissances, ce fut une constante de la politique de LÉOPOLD II de mettre l'accent sur ses desseins humanitaires et, en particulier, sur son intention de combattre la traite des esclaves. Son but était de voir confier à l'É. I. C. une mission officielle pour agir contre la traite, mission qui lui fournirait des moyens d'action, en l'occurrence des ressources financières et des hommes. Il prévenait ainsi tout prétexte pour justifier de la part d'une puissance étrangère une intervention dans les territoires qui étaient reconnus à l'É. I. C. ou que le Roi convoitait. Mais, dans son intention, les ressources qui lui seraient fournies devaient avant tout créer un État le plus stable possible, dans lequel le problème de la traite

tomberait à faux le jour où il disposerait de moyens administratifs suffisants. Il est évident que les desseins humanitaires mis en relief par le Roi, étaient de nature à influencer favorablement l'opinion publique belge en faveur de l'œuvre coloniale.

Les préoccupations de LÉOPOLD II pour les problèmes politiques et économiques dont la solution s'imposait de toute urgence, n'étaient certes pas inconciliables avec le but plus élevé, mais plus lointain, si souvent évoqué par le Roi. Il est vrai que les documents d'archives de l'É. I. C. n'en font guère mention, mais ces documents ont contribué surtout à la solution de problèmes immédiats et matériels.

#### LES PROBLÈMES POLITIQUES.

Sur le plan politique, la question arabe se résume au fond à une contestation de droits souverains sur une même région. Aussi longtemps que ni l'État du Congo, ni les Arabes, n'ont voulu se prévaloir de leurs droits et grâce aussi à certaines équivoques qui ont longtemps persisté, il existait un *modus vivendi* profitable aux deux partenaires occasionnels. Mais le jour où la question des droits de souveraineté s'est posée avec acuité, le conflit est devenu inévitable.

On peut distinguer une première période (1883-1886) pendant laquelle la présence d'une station de l'État fut tolérée par les Arabes dans leur sphère d'influence. L'autorité de l'État était alors illusoire et tout dépendait du bon vouloir des Arabes. Le jour où le représentant de l'État, adoptant une attitude inspirée par son caractère autoritaire et sentimental, voulut, sans en avoir les moyens, exercer son autorité sur les indigènes et porter ainsi atteinte à celle des Arabes, les relations se soldèrent par la prise de la station des Falls par les forces arabes. Pendant ces années, les adversaires de l'É.I.C. n'ont pas



manqué, pour décourager toute entreprise au Congo, d'exagérer la menace d'une invasion et les intentions hostiles des Arabes.

Une seconde période (1887-1892) débuta par la réconciliation avec TIPPO TIP et sa nomination comme gouverneur de la région des Falls. Ce succès diplomatique influença favorablement pendant plusieurs années les relations de l'État du Congo avec les Arabes. LÉOPOLD II, nourrissant des desseins expansionnistes vers le Nil, mais dépourvu de moyens d'action, s'efforça à plusieurs reprises d'employer les forces arabes pour servir sa politique. Cependant, une surestimation des forces réelles de TIPPO TIP, l'opposition que ce dernier rencontra auprès de certains autres chefs arabes et, enfin, le procès intenté par Stanley à TIPPO TIP, empêchèrent une collaboration qui aurait pu étendre l'influence de l'É. I. C. vers la région du Nil durant les années 1889-1890, c'est-à-dire à une époque où aucune Puissance n'élevait de sérieuses prétentions au sujet de ces territoires.

Devant se résigner à abandonner tout espoir d'employer les forces arabes, LÉOPOLD II se vit forcé d'organiser lui-même de grandes expéditions pour réaliser ses desseins politiques. La conséquence immédiate fut un désintéressement pour la zone arabe, qui, en vertu de sa situation et des traités conclus avec les puissances, ne pouvait lui échapper. Ainsi l'É. I. C., employant son personnel dans d'autres régions, négligea de poursuivre l'occupation politique de la zone arabe, à quoi ses chefs ne se seraient vraisemblablement pas opposés à condition d'en retirer des avantages économiques.

Aussi longtemps que l'É. I. C. compta sur les forces arabes, une attitude conciliante et passive s'imposa devant certaines exactions de la part des Arabes sur les indigènes. Cette politique trop conciliante causa bientôt un mécontentement parmi certains agents et ébranla la confiance des indigènes envers l'État. De là, l'origine de

la politique du chaud et du froid : on combattait les bandes arabes en expédition au nord de l'Aruwimi mais, dans la zone arabe, on poussait à une étroite collaboration. La manière d'agir de certains agents et, en particulier, l'expédition VAN KERCKHOVEN accentuèrent le côté offensif de cette politique, ce qui, dans l'intention du Roi et du Gouvernement, ne devait être que passager et servir surtout à rendre confiance aux indigènes. On comprend que certains agents n'étaient que trop portés à des excès, puisque ces combats s'accompagnaient de confiscations d'ivoire fort profitables.

Lorsque les rencontres avec les bandes arabes au nord de l'Aruwimi devinrent plus sanglantes, que les confiscations d'ivoire furent plus méthodiquement organisées et que l'État se posa comme un concurrent redoutable pour la récolte de l'ivoire auprès des indigènes, une irritation générale opéra l'union de tous les Arabes. Voyant leurs intérêts fortement compromis au nord de l'Aruwimi, les Arabes ne pouvaient faire bon accueil à l'expédition commerciale HODISTER dans leur zone. En outre, l'État, voulant protéger son commerce contre l'activité commerciale de l'expédition HODISTER, tenta d'étendre précipitamment son influence politique dans la zone arabe, alors qu'il était devenu odieux aux Arabes par suite des confiscations d'ivoire au nord de l'Aruwimi. Enfin, l'activité déployée par les agents de la Société antiesclavagiste compromit les intérêts arabes dans la région du Tanganika. Il en résulta une situation tellement critique qu'une nouvelle menace pour les intérêts arabes du côté du Lomami fit déborder la coupe et mit le feu aux poudres.

#### LES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES.

Sur le plan économique, le courant commercial créé par les trafiquants arabes dans le centre de l'Afrique n'avait

pas échappé aux Puissances qui avaient pris possession de territoires dans l'Est africain. C'est la raison pour laquelle les grands chefs arabes furent traités avec beaucoup de déférence par ces Puissances.

Déjà avant la création de l'État indépendant, les agents du Comité d'Études achetèrent de l'ivoire. Ces récoltes allaient s'inscrire dans la ligne générale de la politique économique de l'É.I.C. qui voulait se créer des ressources pour combler les déficits budgétaires et constituer un budget extraordinaire en vue de financer les grandes expéditions de conquête.

Bien vite, l'É. I. C. employa toute son influence pour faire pression sur les Arabes, afin que ceux-ci exportent la totalité de leur ivoire par la voie du Congo. Il en résulta plusieurs conflits avec les autres Puissances, conflits dont la possession de la route commerciale de l'Afrique centrale fut l'enjeu. Il va sans dire que les chefs arabes surent exploiter cette rivalité des puissances coloniales pour se procurer de grandes quantités d'armes et de poudre.

Devant les grandes difficultés de se procurer des travailleurs et des hommes pour le service militaire, l'É. I. C. racheta bon nombre d'esclaves qui, libérés, s'engageaient au service de l'État pour une durée de sept ans. Ces rachats d'esclaves ont continué jusqu'à la veille du conflit armé et le seul fait qu'à cette époque l'État indépendant et la Société du Chemin de fer du Congo avaient passé un contrat avec TIPPO TIP pour le rachat de plus de 4.000 esclaves, montre que, dans la pensée du Gouvernement ainsi que dans celle de TIPPO TIP, il n'était pas question d'en arriver alors à une conflagration générale.

On peut donc conclure que la politique arabe de l'É. I. C. a été menée avant tout pour servir ses intérêts politiques et économiques. Il n'en fut pas autrement, à partir de l'année 1885, pour les autres Puissances qui se sont laissé guider plus par leurs intérêts que par un sentiment

humanitaire. La question arabe envisagée de la sorte, il ne convient pas de parler de campagnes antiesclavagistes mais de campagnes de conquête.

Le nom de TIPPO TIP est passé dans l'histoire comme celui d'un grand trafiquant d'esclaves. Sans doute le fut-il — encore faut-il le replacer dans le cadre historique — mais il n'est pas moins vrai que, d'une part, dans ses contacts avec les Européens, il a fait preuve de compréhension pour la situation nouvelle créée par l'impérialisme colonial des Puissances et que, d'autre part, il a été un élément de modération entraînant ses coreligionnaires à une attitude conciliatrice et pacifique. Sans doute, TIPPO TIP s'est-il laissé guider, avant tout, par ses propres intérêts, tout comme les autres chefs arabes. Mais tout fanatisme lui était étranger et il était un homme en qui, aux témoignages de STANLEY et des agents de l'É. I. C., on pouvait avoir confiance. Lorsqu'il fut chargé, en 1884, par le Sultan de Zanzibar de défendre ses intérêts au Congo, TIPPO TIP déclina l'offre, ce qui devait faciliter la première installation de l'É. I. C. dans le Haut-Congo. Plus tard, comme gouverneur, TIPPO TIP n'hésita pas, au risque de s'aliéner les autres chefs arabes, de défendre les intérêts de l'État. Enfin, rentré à Zanzibar pour se défendre contre l'accusation de STANLEY, il ne cessa d'envoyer des instructions afin d'engager ses hommes à éviter tout conflit avec les représentants de l'État. A ce titre, TIPPO TIP a fait honneur à la confiance que l'État du Congo lui a témoignée en le nommant gouverneur d'une partie du territoire et il convient que l'histoire lui en sache gré.

\* \* \*

Après avoir retracé l'histoire des relations de l'É. I. C. avec les Arabes jusqu'au conflit armé de 1892, deux questions se posent auxquelles nous pensons, au terme de notre étude, pouvoir répondre.

En premier lieu, le conflit armé avec les Arabes était-il inévitable ?

Comme nous l'avons fait remarquer, il existait un antagonisme profond entre les intérêts de l'État et ceux des Arabes, cause profonde et lointaine d'un conflit possible. Mais il fallait d'autres facteurs pour rendre cet antagonisme plus réel et palpable et pour le faire dégénérer en conflit armé. C'est pourquoi il nous semble téméraire d'affirmer que la question arabe au Congo devait nécessairement se résoudre par un conflit armé. Certes, si l'autorité de l'État s'était graduellement affermie en resserrant son emprise sur la zone arabe, les intérêts arabes en auraient ressenti le contre-coup et un conflit d'intérêts serait né. Mais, par une politique patiente et compréhensive, sans brusquer les événements, telle que fut la politique arabe de l'État pendant les années 1887-1891, les Arabes auraient pu s'adapter progressivement à la nouvelle situation et se créer de nouvelles sources de revenus par un commerce plus honnête et par l'exploitation du sol. Car on observe que, tant que leur situation économique les satisfaisait, la question politique ne les intéressait guère. Ce fut d'ailleurs une constante du comportement arabe de ne revendiquer des droits politiques que là où ils les jugeaient essentiels à leurs intérêts économiques. Cette adaptation progressive aurait été parfaitement possible et c'était dans cette voie que TIPPO TIP s'était engagé non sans succès.

Mais en réalité que s'est-il passé ? Après avoir négligé l'affermissement de son autorité politique sur la zone arabe, autorité qui, si elle avait été assez forte, aurait, le cas échéant, rendu un soulèvement armé plus difficile, la politique de l'É. I. C., en 1892, a poussé à une récolte maximum d'ivoire. L'expédition VAN KERCKHOVEN, en opérant dans les régions riches en ivoire et exploitées par les Arabes du Congo, et en attaquant les bandes arabes pour leur confisquer l'ivoire, coupa brusquement



les plus importantes, sinon les uniques sources de revenus des Arabes. Pour ceux-ci, ce fut une question de vie ou de mort. On comprend que, acculés et voyant tout à coup leurs expéditions décimées et leur ivoire confisqué, ils aient opté, en désespoir de cause, pour un conflit armé.

Que s'est-il passé dans l'Est africain où les Anglais et les Allemands avaient à résoudre le même problème ? Lorsque les Allemands ont voulu accaparer le commerce et imposer des lois et décrets sans aucun ménagement et sans une période de transition, ils ont déclenché la révolte de 1888-1889. Par contre, dans la zone d'influence anglaise, il n'y eut jamais de soulèvement important de la part des Arabes. Une politique prudente et compréhensive, ménageant les intérêts commerciaux des Arabes, a pu éviter un conflit armé et rendre possible une adaptation lente mais progressive.

Une autre question se pose : qui inspira la politique arabe de l'É. I. C. ? Les sources ne laissent à ce sujet aucun doute et montrent que la politique arabe fut surtout l'œuvre personnelle de LÉOPOLD II. Après les campagnes arabes, après tout ce qui a été dit et écrit sur le compte des trafiquants d'esclaves, et après ce que la littérature coloniale a prétendu sur l'orientation générale de l'É. I. C. — but humanitaire dont le conflit armé était l'aboutissement normal — la politique de LÉOPOLD II peut paraître au moins étrange. Comment l'expliquer ? Il faut tenir compte surtout de deux facteurs : le manque constant de ressources suffisantes en argent et en hommes, d'où il résulta que l'É. I. C. se trouvait toujours à court de moyens d'action, et la volonté bien arrêtée de LÉOPOLD II, profitant de la possibilité qui existait encore, de s'approprier le plus de territoires possible en Afrique. Il peut paraître assez paradoxal de vouloir concilier ces deux éléments, mais LÉOPOLD II lui-même était le premier à s'en rendre compte quand il écrivait à VAN EETVELDE :

« Je ne crois pas du tout que vous prescrivez, de votre initiative, des mesures sans en donner les moyens, mais je suis convaincu que moi je suis obligé de le faire sans cesse » <sup>(1)</sup>.

Pour LÉOPOLD II, il s'agissait de profiter de l'occasion : s'approprier les régions sur lesquelles aucune puissance n'élevait de sérieuses prétentions. Sans vouloir négliger les buts humanitaires, il est évident que ceux-ci restaient subordonnés aux desseins politiques, aussi longtemps que le partage de l'Afrique centrale n'était pas terminé.

Dans ce jeu qui se menait en Afrique, LÉOPOLD II avait vite entrevu que les Arabes constituaient un atout puissant. On comprend qu'il ait voulu diriger lui-même la politique arabe aussi longtemps qu'il espérait employer ceux-ci au service de sa politique expansionniste. Mais le jour où, par suite de circonstances imprévues, il dut admettre qu'une collaboration politique était impossible, il se mit en quête d'autres moyens pour réaliser ses projets. Il lui fallait alors avant tout des ressources monétaires pour financer les grandes expéditions qu'il projetait. De là ses instructions pressantes de récolter l'ivoire, ce qui allait porter un coup mortel au commerce des Arabes. Sans doute, en ce moment les récoltes fructueuses l'emportaient sur les risques de se brouiller avec les Arabes. Ainsi s'explique l'attitude du Gouvernement du Congo à Bruxelles et à Boma, conforme d'ailleurs à la politique poursuivie par le Roi, de vouloir ignorer ou minimiser le mécontentement des Arabes et ce malgré les avertissements des agents qui étaient sur place.

Que la politique de collaboration poursuivie par le Roi fût défendable aux yeux des contemporains, ressort du fait qu'elle ne suscita aucune sérieuse réaction à l'étranger. Sans doute, la nomination de TIPPO TIP comme gouverneur des Falls et le désastre de l'arrière-colonne de l'expé-

(1) LÉOPOLD II à VAN EETVELDE, 5 novembre 1890, copie (A. G. R., Pap. VAN EETVELDE, n° 157).

dition au secours d'EMIN PACHA, furent commentés diversement dans la presse mondiale, mais aucun Gouvernement n'éleva de protestation officielle. Plus tard, on critiqua la politique économique de l'É. I. C., mais la politique arabe et le rachat d'esclaves ne semblent avoir suscité aucune réaction sérieuse. Il faut noter que les grandes Puissances, si elles étaient d'accord pour réprimer la traite des esclaves, n'entendaient pas adopter une attitude offensive à l'égard des Arabes. Sur ce point, elles n'étaient pas d'accord avec la croisade prêchée par le cardinal LAVIGERIE et elles n'ont certainement pas poussé l'É. I. C. à une guerre avec les Arabes. Car, n'a-t-on pas vu les milieux coloniaux français s'agiter lorsque l'expédition VAN KERCKHOVEN, officiellement présentée comme une campagne contre les trafiquants d'esclaves, risquait de déclencher une conflagration générale qui pouvait atteindre les territoires occupés par la France ? Bien plus, non seulement on ne voulait pas adopter une attitude offensive, mais les puissances s'efforçaient de s'assurer la collaboration des grands chefs arabes. Même après les campagnes arabes au Congo, les milieux anglais de Zanzibar comptèrent employer TIPPO TIP, en 1893, pour s'assurer la possession de l'Uganda et du Haut-Nil.

En « technicien de la colonisation » habile et en politicien avisé, LÉOPOLD II avait déjà devancé les puissances sur ce point en 1889, mais sa politique ne fut pas servie par les circonstances, et la politique arabe, devenue empirique et subordonnée à des intérêts majeurs, allait connaître un imprévu et cruel dénouement.

## BIBLIOGRAPHIE

### A. RÉPERTOIRES ET INVENTAIRES.

- Bibliographie courante (*Zaire*, Revue congolaise, Bruxelles-Anvers, depuis mars 1947).
- Biographie Coloniale Belge, (Institut Royal Colonial Belge, Bruxelles, t. I, 1948 ; t. II, 1951 ; t. III, 1952) ; (Académie Royale des Sciences Coloniales, t. IV, 1955).
- H. CONOVER, British East and Central Africa : a selected list of references compiled by H. CONOVER under the direction of F.-S. HELLMAN, (Publications of the Division of bibliography of the Library of Congress), (Washington, s. d., 1942).
- J. HACHÉ-H. KESSELS, Bibliographie africaine de périodiques. Première partie : Périodiques édités en Belgique (Bruxelles, 1934).
- J. HACHÉ-H. KESSELS, Bibliographie africaine de périodiques. Périodiques édités au Congo belge et dans le Ruanda-Urundi, (*Congo*, 1936, t. II, pp. 85-96).
- Index bibliographique colonial, Congo belge et Ruanda-Urundi (Inbicol), publié sous la direction de TH. HEYSE, 1<sup>re</sup> série, (1937-1938), (Bruxelles, 1939) ; 2<sup>me</sup> série (1938-1939), (Bruxelles, 1940).
- TH. HEYSE, Bibliographie du Congo belge et du Ruanda-Urundi :  
Période 1939-1949 (*Les Cahiers belges et congolais*, n° 10, Bruxelles, 1950).  
Période 1939-1950 (*Bibliographia belgica*, n° 9, Bruxelles, 1954).  
Période 1950-1953 (*Bibliographia belgica*, n° 4, Bruxelles, 1954).  
Période 1953-1955 (*Les Cahiers belges et congolais*, n° 26, Bruxelles, 1956).
- M. HUISMAN-P. JACQUET, Bibliographie d'histoire coloniale (1900-1930), Fascicule Belgique, Premier Congrès international d'histoire coloniale, Paris 1931, (Paris 1932).
- C. MONHEIM, Kongo-bibliographie (Bruxelles, 1942).
- T. SIMAR, Bibliographie congolaise de 1895-1910, (*Revue congolaise*, 1912, janvier, pp. 252-283 ; mars, pp. 354-386)
- T. SIMAR, Bibliographie du Congo belge, dans L. FRANCK, *Le Congo Belge*, 1930, t. II, pp. 441-458.
- M. WALRAET, Bibliographie du Katanga, Fascicule I (1824-1899), (Institut Royal Colonial Belge. Mémoires in-8°, Section des Sciences mor. et pol., t. XXXII, 3, Bruxelles, 1954).

- , Bibliographie du Katanga, Fascicule II (1900-1924), (*Ibidem.*, Nouvelle série, t. XIV, 1, Bruxelles, 1956).
- A.-J. WAUTERS, Bibliographie du Congo (1880-1895) Catalogue méthodique de 3.800 ouvrages, brochures, notices et cartes relatifs à l'histoire et à la colonisation du Congo, (Bruxelles, 1895).

*Pour les sources d'archives :*

- A. COSEMANS, Les archives générales du Royaume au point de vue de la documentation historique coloniale, *Institut Royal Colonial Belge, Bull. des Séances*, t. XXV, 2, 1954, pp. 652-666.
- M. LUWEL, Inventaire des archives historiques du Musée royal du Congo belge à Tervueren, *Institut Royal Colonial Belge, Bull. des Séances*, t. XXV, 2, 1954, pp. 799-821.
- M. VAN GRIEKEN-TAVERNIERS, Inventaire des Archives des Affaires étrangères de l'Etat Indépendant du Congo et du Ministère des Colonies (1885-1914), *Académie Royale des Sciences Coloniales, Classe des Sciences mor. et pol., Mémoires in-8°*, Nouvelle série, t. II, 2, Bruxelles, 1955.

B. SOURCES.

I. INÉDITES.

1<sup>o</sup> *Archives du Ministère des Affaires étrangères à Bruxelles (M. A. É.).*

*Collection Afrique.*

- AF. I, I. Congo. Politique et Administration générale.  
— 1<sup>re</sup> série : 1880-1893.  
— 2<sup>me</sup> série : 1876-1893.
- AF. I, II. Congo. Missions religieuses.
- AF. I. XIII. Congo. Papiers STRAUCH.
- AF. I. XVI. Congo. Cartes : renseignements sur cartes annexes à des traités de délimitation.
- AF. I. XL. Congo. Nil.
- AF. I. XLI. Congo. Questions économiques et financières.
- AF. VI, B. Afrique orientale. Zanzibar.
- AF. VI, B, A. Zanzibar. Capitulations.
- AF. X. Égypte. Dossier général (1871-1890) et (1841-1895).

*Séries noires reliées.*

- Afrique. Conférence géographique de Bruxelles et Association Internationale africaine (1876-1884).
- Association internationale du Congo (1878-1884), vol. I et IV.
- Conférence africaine de Berlin, vol. I à VI.
- État indépendant du Congo, vol. I à VII.
- Conférence antiesclavagiste de Bruxelles (1889-1890).  
— Vol. I à XIX.



- Dossier « Traite des esclaves, trafic d'armes et de spiritueux. Conférence antiesclavagiste (1890) ».
  - Exécution de l'Acte général de Bruxelles. Armes et munitions (1890-1894).
- Traite des esclaves, vol. I à III.

*Volumes noirs de la salle d'Archives.*

Congo. Papiers LAMBERMONT.

Congo. Entretiens du baron LAMBERMONT avec le Prince ALBERT.

Congo. Papiers laissés par le baron LAMBERMONT. Notes et Mémoires.

*Séries générales. Correspondances politiques.*

Correspondance politique. Consulats, vol. XI à XVIII (1881-1890).

Correspondance politique. Grande-Bretagne, vol. 52 à 58, et série non reliée, vol. 4 à 6.

Correspondance politique. Allemagne, vol. 4 à 27.

*Dossiers personnels.*

N° 1110 (DEVILLE).

N° 1097 (DE CAZENAVE).

N° 819 (FLEURY).

*Microfilms.*

Microfilms de la National Archives of United States. Rapports de consuls américains à Boma.

*Archives de Vienne.*

1876-1893.

*Collection Presse.*

Pr. — 64. Conférence antiesclavagiste (1889-1891).

Pr. — 93. Soulèvement arabe (1892-1894).

Pr. — 235. Traite des esclaves (1890-1913).

2° *Archives du Ministère du Congo à Bruxelles (M. C.).*

État Indépendant du Congo. Département des Affaires étrangères <sup>(1)</sup> :  
 les dossiers 1, 3, 5, 33, 52, 55, 56, 65, 74, 75, 76, 78, 178, 224, 291, 325,  
 326, 364, 375, 376, 377, 379, 400, 401, 405, 449, 453, 454, 455, 466, 534,  
 559, 560.

Fonds FIVÉ.

Fonds TOBBACK.

(1) A ce sujet, voir M. VAN GRIEKEN-TAVERNIERS, Inventaire des archives des Affaires Étrangères de l'État Indépendant du Congo et du Ministère des Colonies (1885-1910), *A. R. S. C., Classe des Sc. mor. et pol. Mémoires*. Nouvelle série, t. II, fasc. 2 (Bruxelles, 1955).

Document NOTTE (1).

Dossier de la Société antiesclavagiste belge.

Archives de l'Institut Royal Colonial Belge (2). (M. C., I. R. C. B.).

III. Correspondance LÉOPOLD II-STRAUCH.

V. Correspondance LÉOPOLD II-GREINDL (1877-1903).

VI. Correspondance LÉOPOLD II-Comte DE GRELLE.

VIII. A. Correspondance LÉOPOLD II-DE CUVELIER (1891-1906).

IX. A. Correspondance LÉOPOLD II-LIEBRECHTS (1891-1897).

X. A. Correspondance LÉOPOLD II-C. JANSSEN (1888-1894).

XI. A. Correspondance LÉOPOLD II-VAN EETVELDE (1885-1906).

XII. A. Exploration congolaise. Exploration VANGELE (1889-1910).

XIII. A. Dossier diplomatique : Conventions A.I.A. et Puissances (1884-1885).

D. Dossier diplomatique : Acte général de la Conférence de Bruxelles. Répression de l'esclavage (1890).

I. Le Lado. Occupation anglaise de Bahr-el-Ghazal (1893).

XV. A. Dossier concernant le gouvernement et l'administration de l'A.I.A. (1878-1885).

B. Dossier concernant le gouvernement et l'administration de l'É.I.C. (1885-1890).

XVIII. C. Dossier économique. Concessions aux sociétés (1891-1907).

D. Dossier économique. Budgets de l'É.I.C. (1892).

3° Archives générales du Royaume à Bruxelles. (A.G.R.).

Papiers du Baron Edmond VAN EETVELDE.

Papiers d'Émile BANNING.

Papiers du Baron Émile DE BORCHGRAVE.

4° Archives historiques du Musée royal du Congo belge à Tervuren (3). (M.C.T.).

DAENEN, Adhémar, R. G. 828.

DE BRUYNE, Henri, R. G. 1050.

DE WINTON, Francis, R. G. 840.

DHANIS, Francis, R. G. 586.

(1) Voir à ce sujet, E. VAN GRIEKEN, H-M. Stanley au Congo (1879-1884), dans *Bull. I. R. C. B.*, (Bruxelles, 1954), t. XXV, fasc. 3, pp. 1124-1179 et fasc. 5, pp. 1428-1458.

(2) Ces archives ont été déposées au dépôt du Ministère des Colonies le 24 janvier 1954. Une note ou un rapport sur un certain nombre de ces dossiers a été publié dans le *Bull. de l'I. R. C. B.*, t. XXIV, 1953 ; t. XXV, 1954 ; t. I (Nouvelle série), 1955.

(3) Voir M. LUWEL, Inventaire des archives historiques du Musée royal du Congo belge à Tervuren, dans *Bull. I. R. C. B.*, Bruxelles 1954, t. XXV, fasc. 2, pp. 799-821.

HANEUSE, Louis, R. G. 606.

STORMS, Émile, R. G. 653.

TOBBACK, Nicolas, R. G. 617.

5° *Archives historiques du Musée royal de l'Armée à Bruxelles.* (M.R.A.).

Congo. Dossier TOBBACK.

Congo. Dossier Campagne antiesclavagiste.

Congo. Dossier Biographies.

Congo. Dossier Divers.

Congo. Dossier Force publique.

Congo. Dossier Société antiesclavagiste.

6° *Public record office à Londres.* (P.R.O.).

F.O. 84 — Slave Trade. — Belgium (1882-1891).

— Central Africa (1882-1891).

— Zanzibar (1882-1891).

F.O. 107 — Zanzibar. — Zanzibar (1892-1893).

F.O. 123 — Belgium. — Slave Trade (1892).

— Africa (1893).

7° *School of Oriental and African studies de l'Université de Londres.* (S.O.A.S.).

Papiers W. MACKINNON.

8° *Archives privées.*

Papiers du gouverneur général Baron Th.-J. WAHIS <sup>(1)</sup>.

## II. SOURCES IMPRIMÉES.

### a) *Correspondances diplomatiques, lois, traités.*

Actes de la Conférence de Bruxelles (1889-1890), 2<sup>e</sup> édit., (Bruxelles, 1890, 615 pp.).

Aus den Archiven des belgischen Kolonialministeriums, Berlin, 1916 ; I Folge, 1918.

Blue Books. — Africa, 1886 (n° 1) ; 1887 (n°s 1 et 3) ; 1888 (n°s 1, 2 et 8) ; 1889 (n° 1) ; 1890 (n°s 4 et 8A) ; 1892 (n° 4).

— Slave Trade, 1887 ; 1888 ; 1888-1890.

Bulletin Officiel de l'État Indépendant du Congo, depuis 1885.

Conférence internationale de Bruxelles, 18 novembre 1889 — 2 juillet 1890.

Protocoles et acte final (Paris, 1891, 514 pp.).

(<sup>1</sup>) Les archives n'étant pas classées, nous avons rassemblé les documents de la période 1889-1893 et dressé un classement provisoire.

- Conférence (La) de Bruxelles et la question de l'établissement de droits d'entrée dans le bassin conventionnel du Congo. Extraits des Protocoles (Bruxelles, 1890, 134 pp.).
- Documents diplomatiques français (1871-1914), Première série (1871-1900), t. VI à X, Paris, 1934-1945.
- Die Grosse Politik der Europäischen Kabinette, 1871-1914, Berlin, 1922-1926. Traduction française : La Politique extérieure de l'Allemagne (1871-1914). Documents officiels publiés par le Ministère allemand des Affaires étrangères, Paris, depuis 1928, t. IV à VIII.
- A. LYCOPS-G. TOUCHARD, État Indépendant du Congo. Recueil usuel de la législation, des conventions internationales et des documents administratifs, avec des notes de concordance (Bruxelles, 1903), t. I (1876-1891) et t. II (1892-1897).
- F. VAN ORTROY, Conventions internationales définissant les limites actuelles des possessions, protectorats et sphères d'influence en Afrique (Bruxelles, 1898).
- Weissbuch. Vorgelegt dem Deutschen Reichstage in der 4. Session der 7. Legislatur : Periode 1888-1889. Viertel Theil, Aufstand in Ostafrika (Berlin, 1889).
- Aufstand in Ostafrika (Fortsetzung). Reichstag, 7. Legislatur Periode, IV Session 1888-1889 (Berlin, 1889).
- Aufstand in Ostafrika (Fortsetzung), Reichstag, 7. Legislatur Periode, V. Session 1889 (Berlin, 1889).

b) *Sources littéraires.*

- E. Banning, L'Association Africaine et le Comité d'Études du Haut-Congo. Travaux et résultats de décembre 1877 à octobre 1882 (Bruxelles, 1882).
- , Le partage politique de l'Afrique d'après les transactions internationales les plus récentes (1885-1888) (Bruxelles, 1888).
- , Mémoires politiques et diplomatiques (Bruxelles, 1927).
- , Voir J. STENGERS.
- J. BECKER, La vie en Afrique (Paris et Bruxelles, 1887, 2 vol.).
- W.-H. BENTLEY, Pioneering on the Congo (Oxford, 1900, 2 vol.).
- E.-F. BERLIOUX, La traite orientale (Paris, 1870).
- Ch.-F. BURTON, Lake regions of Central Africa (London, 1860, 2 vol.).
- V.-L. CAMERON, A travers l'Afrique. Voyage de Zanzibar à Benguela. Traduction française de H. LOREAU (Paris, 1878).
- C. COQUILHAT, Sur le Haut-Congo (Paris, 1888).
- A. DELCOMMUNE, Vingt années de vie africaine. Récits de voyages, d'aventures et d'explorations au Congo belge (1874-1893) (Bruxelles, 1922, 2 vol.).
- E.-J. GLAVE, Six years of adventure in Congo-Land (London, 1893).
- G. HAWKER, The life of George Grenfell. Congo. Missionary and explorer (London, 1909).

- \*\*\*, Journal et correspondance du major Edmund Musgrave Barttelot, commandant l'arrière colonne dans l'expédition Stanley à la recherche et au secours d'Emin Pacha (Bruxelles, 1891).
- Ch. LAVIGERIE, L'esclavage africain. Conférence sur l'esclavage dans le Haut-Congo faite à Sainte-Gudule de Bruxelles (Bruxelles, 1888).
- L. LEJEUNE, Le Vieux Congo. Souvenirs recueillis par L. LEJEUNE (Bruxelles, 1930).
- Ch. LIEBRECHTS, Souvenirs d'Afrique. Congo. Léopoldville. Bolobo. Équateur (1883-1889) (Bruxelles, 1909).
- , Congo. Suite à mes souvenirs d'Afrique. Vingt ans à l'administration centrale de l'État Indépendant du Congo (1889-1908) (Bruxelles, 1920).
- A. MAURICE Stanley. Lettres inédites (Bruxelles, 1955).
- O. MICHAUX, Au Congo. Carnets de campagnes de 1889-1897, Bruxelles, 1907.
- P. MOLLER — G. PAGELS — E. GLEERUP, Tre ar i Kongo (Stockholm, t. I, 1887, et t. II, 1888).
- E. NGOYI, Ndululu ya mvita, (Les tribulations de la guerre) (Hemptinne, St. Benoît, s. d., manuscrit).
- J.-H. SPEKE, What led to the discovery of the source of the Nil (London, 1864).
- H.-M. STANLEY, A travers le continent mystérieux. Traduction française par H. LOREAU (Paris, 1879, 2 vol.).
- , Cinq années au Congo (1879-1884). Traduction française par G. HARRY (Bruxelles, s.d.).
- , Comment j'ai retrouvé Livingstone. Traduction française par H. LOREAU (Paris, 1880).
- , Extraits du journal de voyage de M. Stanley. (Publication de l'Association Intern. Africaine) (Bruxelles, 1884).
- , Mon voyage en Afrique Équatoriale. Lettres extraites du *Daily Telegraph* et du *New-York Herald*, Traduction française par H. BELLENGER (Bruxelles, 1947).
- , Dans les ténèbres de l'Afrique. Recherche, délivrance et retraite d'Emin Pacha. Traduction française (Paris, 1890, 2 vol.).
- , Address before the Anti-Slavery Society at Manchester (s. l., 1884).
- J. STENGERS, Textes inédits d'Émile Banning, *Académie Royale des Sciences Coloniales, Mémoires in-8°*, Nouvelle série, Classe des Sc. mor. et pol., t. II, 3 (Bruxelles, 1955).
- A.-J. SWANN, Fighting the slave hunters in central Africa (London, 1910).
- G. SWEITZER, Emin Pacha. Eine Darstellung seines lebens und Wirkens mit Benutzung seiner Tagebücher, Briefe und wissenschaftlichen Anzeichnungen (Berlin, 1898).
- A. THYS, Conférences. Au Congo et au Kasai (Bruxelles, 1889).
- TIPPO TIP, Autobiographie des Arabers Schech Hamed bin Muhammed el Murjebi, genannt Tippu Tip. Transscribirt und übersetzt von Dr. H. BRODE, dans Mittheilungen des Seminars für Orientalische Sprachen



- zu Berlin, Dritte Abtheilung : Afrikanische Studien (Berlin, 1902, pp. 175-277 ; 1903, pp. 1-55).
- \*\*\*, La traite des esclaves en Afrique. Renseignements et documents recueillis pour la Conférence de Bruxelles (1840-1890) (Bruxelles, 1890).
- E. TRIVIER, Mon voyage au continent noir (Paris, 1891).
- J. TROUP, With Stanley's rear column (London, 1890).
- H. URSEL (D'), Rapport sur l'Œuvre Antiesclavagiste de Belgique présenté au Congrès de Malines le 18-9-1891 (Bruxelles, 1891).
- E. VAN DER SMISSEN, Léopold II et Beernaert d'après leur correspondance inédite (Bruxelles, s. d.).
- H. WARD, Chez les cannibales de l'Afrique centrale (Paris, 1910).
- , Five years with the Congo cannibals (London, 1891).
- , My life with Stanley's rear guard (London, 1891).
- Ch. WOESTE, Mémoires pour servir à l'histoire contemporaine de la Belgique (Bruxelles, 1927, 2 vol.).

## C. TRAVAUX.

- L. ANCIAUX, Le problème musulman dans l'Afrique belge, *Institut Royal colonial belge. Mémoires in-8°*, Section des Sciences mor. et pol., t. XVIII, 2 (Bruxelles, 1949).
- P.-J. ANDRÉ, L'Islam et les races (Paris, 1922, 2 vol.).
- Osc. BAUMANN, Die Araber an den Stanley-Fallen des Kongo (*Globus*, Braunschweig, 1887, n° 10, pp. 145-148).
- , Die Station der Stanley-Falle, dans *Mittheilungen der Kais. Königl. Geographischen Gesellschaft in Wien*, Band XXX, Wien, 1887, pp. 65-69).
- M. BAUMONT, L'Essor industriel et l'impérialisme colonial (1878-1904), (*Peuples et Civilisations. Histoire générale*, publiée sous la direction de L. HALPHEN et Ph. SAGNAC) (2<sup>e</sup> édit., Paris, 1949).
- L. BAUNARD (Mgr), Le cardinal Lavigerie (Paris, 1922, 2 vol.).
- E. BEYENS, La question africaine (Bruxelles, 1918).
- E. BOELAERT, Histoire de la province de l'Équateur (inédit).
- C. BROCKELMAN, Histoire des peuples et des États islamiques. Traduction française par M. TAZEROUT (Paris, 1949).
- H. BRODE, Tippoo Tib (Londres, 1907).
- J. BRUHAT, Léopold II, dans : Les Politiques d'Expansion impérialiste, (*Collection Colonies et Empires, Première série : Études coloniales*, t. V) (Paris, 1949).
- A. BURDO, Les Arabes dans l'Afrique centrale (Paris, 1885).
- W. BUSSMANN, Das Zeitalter Bismarck (Handbuch der Deutschen Geschichte, Band III, 2. Teil) (Konstanz, 1956).
- R. CAMBIER, Stanley et Emin Pascha (*Zaire*, 1949-V, pp. 532-548).
- \*\*\*, Cambridge Modern History, t. XII. The latest Age (Cambridge, 1910).
- E. CARTON DE WIART, Les grandes compagnies coloniales anglaises du XIX<sup>e</sup> s. (Paris, 1899).

- L. CHALTIN, La question arabe au Congo (*Bull. de la Société belge d'Études Coloniales*, Bruxelles, 1894, pp. 163-196).
- A. CHAUX, Le Congo historique, diplomatique, physique, politique, économique, humanitaire et colonial (Bruxelles, 1894).
- M.-L. COMÉLIAU, Dhanis (Bruxelles, 1943).
- R.-J. CORNET, Les instructions du Roi Léopold II au général Gordon (*Revue coloniale belge*, Bruxelles, 1947, n° 43, pp. 419-421).
- , Maniema, 2<sup>e</sup> édit. (Bruxelles, 1955).
- R. COUPLAND, East Africa and its invaders, from the earliest times to the death of Seyyid Saïd (Oxford, 1938).
- , Livingstone's last journey (London, 1945).
- , The Exploitation of East-Africa (1856-1890). The slave trade and the scramble (London, 1939).
- P. DARMSTADTER, Geschichte der Aufteilung und Kolonisation Afrikas (Berlin, 1913-1920, 2 vol.).
- P. DAYE, Le Congo belge (Bruges, 1927).
- , Léopold II (Paris, 1934).
- , La politique coloniale de Léopold II (*Les Cahiers belges*, n° 26, Paris, 1918).
- , Stanley (Paris, 1936).
- E. DE JONGHE, Gordon Pacha au service de Léopold II (*Congo*, 1937, t. II, pp. 556-563).
- , Les formes d'asservissement dans les sociétés indigènes du Congo Belge, *Institut Royal Colonial Belge, Mémoires in-8°*, Section des Sciences mor. et pol., t. XIX, 1 (Bruxelles, 1949).
- H. DEPAGE, Note au sujet de documents inédits relatifs à deux expéditions de H.-M. Stanley en Afrique centrale (1874-1878 et 1887-1889), *Institut Royal Colonial Belge, Bull. des séances*, 1954, n° 1, pp. 12-1952.
- R. DE ROO — A. POORTMAN, Willem-Frans Van Kerckhoven. Een groot mechels koloniaal pionier (1853-1892) (Malines, 1953).
- R.-C. ENSOR, England 1870-1914 (*The Oxford History of England*, Oxford, 1936).
- I.-L. EVANS, British in tropical Africa : an historical outline (Cambridge, 1929).
- \*\*\*, (La) Force Publique, de sa naissance à 1914. Participation des militaires à l'histoire des premières années du Congo (*Institut Royal Colonial Belge, Mémoires in-8°*, Section des Sciences mor. et pol., t. XXVII, Bruxelles, 1952).
- J. GERS, Gordon Pacha, le 18 février 1884... (*La Revue coloniale belge*, 15 février 1948, pp. 109-113).
- H. GRAEFFE, Aperçu historique sur Nyangwe, capitale arabe du Maniema (*Sèves*, série IV, Léopoldville, 1955-1956, n° 1, pp. 16-17 ; n° 3, pp. 30-33).
- G. HARDY, La politique coloniale et le partage de la terre aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles (*Bibliothèque de synthèse historique. L'évolution de l'Humanité*, vol. LXXXVIII, Paris, 1937).

- G. HARRY, Léopold II (Turnhout, 1920).
- H. HAUSER — J. MAURAIN — P. BENAERTS, Du libéralisme à l'impérialisme (1860-1879) (*Peuples et Civilisations. Histoire générale*, publiée sous la direction de L. HALPHEN et Ph. SAGNAC, Paris, 1936).
- S.-L. HINDE, La chute de la domination des Arabes au Congo. Traduction française par AVAERT (*Bull. de la Soc. Belge d'Études Coloniales*, Bruxelles, 1897, pp. 165-333).
- A. HUTEREAU, Histoire des peuplades de l'Uele et de l'Ubanghi (Bruxelles s. d.).
- W.-H. INGRAMS, Zanzibar, an account of its history and its people. Industries and History (London, 1931).
- P. JENTGEN, Les frontières du Congo Belge (*Institut Royal Colonial Belge, Mémoires in-8°*, Section des Sciences mor. et pol., t. XXV, 1, Bruxelles, 1952).
- Ch.-A. JULIEN, Jules Ferry (*Les Politiques d'Expansion impérialiste, Collection Colonies et Empires, Première série : Études coloniales*, t. V, Paris, 1949).
- H. KERMANS, Esquisses d'histoire congolaise (Anvers, 1944).
- M.-J. KIEWIET (DE), History of the Imperial British East Africa Company, 1876-1895, Thesis submitted for the degree of Doctor of Philosophy in the University of London (London, 1955, ouvrage non publié).
- M. LAIR, L'impérialisme allemand (Paris, 1916).
- C. LECLÈRE, La formation d'un Empire colonial belge (Bruxelles, 1932).
- Osc. LENZ, Oesterreichische Congo-Expedition, dans *Mittheilungen der Kais. Königl. Geographischen Gesellschaft in Wien*, Band XXX (Wien, 1887, pp. 86-101).
- L. LICHTERVELDE (DE), Léopold II (Bruxelles, 1926).
- Ch. LIEBRECHTS, Léopold II, diplomate et animateur (*Revue générale*, Bruxelles, 1930, 674 pp.).
- , Léopold II, fondateur d'empire (Bruxelles, 1932).
- , L'œuvre coloniale de Léopold II (*Bull. de la Société royale de géographie d'Anvers*, Anvers, 1926, pp. 269-294).
- L. LOTAR, Souvenirs de l'Uele. Les Arabes des Falls dans l'Uele, dans *Congo*, 1935, t. I, n° 5, pp. 641-667 ; t. II, n° 5, pp. 665-684.
- , La grande chronique de l'Ubangi (*Institut Royal Colonial Belge, Mémoires in-8°*, Section des Sciences mor. et pol., t. VII, 2, Bruxelles, 1937).
- , La grande chronique du Bomu (Ibidem, t. IX, 3, Bruxelles, 1940).
- , La grande chronique de l'Uele (Ibidem, t. XV, 1, Bruxelles, 1946).
- Ol. MANNING, The remarkable Expedition: The Story of Stanley's rescue of Emin Pacha from Equatorial Africa (London, 1947).
- F. MASOIN, Histoire de l'État Indépendant du Congo (Namur, 1913, 2 vol.).
- J. MILNER GRAY, Tippu Tib and Uganda (*The Uganda Journal*, Kampala, 1955, n° 1, pp. 94-95).
- G. MONDAINI, La colonisation anglaise. Traduction française de G. HERVO (Paris, 1920, 2 vol.).

- E.-D. MOORE, Ivory, scourge of Africa (New-York, 1931).
- Roland OLIVER, The missionary factor in East Africa (London, 1952).
- J. PIRENNE, Coup d'œil sur l'histoire du Congo (Bruxelles, 1921).
- E. PLUMON, La colonie allemande de l'Afrique Orientale et la politique de l'Allemagne dans ces régions (Rennes, 1905).
- H. QUENEUIL, La Conférence de Bruxelles et ses résultats (Paris, 1907).
- P. RAUCQ, Notices de géographie sur le Maniema (*Institut Royal Colonial Belge, Mémoires in-8°, Section des Sciences naturelles et médicales*, t. XXI, 7, Bruxelles, 1952).
- P. REICHARD, Deutsch-Ostafrika. Das Land und seine Bewohner, seine politische und wirtschaftliche Entwicklung (Leipzig, 1892).
- A. RENIER, L'œuvre civilisatrice au Congo. Héroïsme et patriotisme des Belges (Gand, 1913).
- A. ROEYKENS, Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II (1875-1879). (*Académie Royale des Sciences Coloniales, Mémoires in-8°, Classe des Sciences mor. et pol.*, Nouvelle série, t. I, 1, Bruxelles, 1955).
- , Le dessein africain de Léopold II. Nouvelles recherches sur sa genèse et sa nature (1875-1876) (*Ibidem*, t. X, 1, Bruxelles, 1956).
- , Léopold II et la Conférence géographique de Bruxelles (1876) (*Ibidem*, t. X, 2, Bruxelles, 1956).
- , La période initiale de l'œuvre africaine de Léopold II. Nouvelles recherches et documents inédits (1875-1883) (*Ibidem*, t. X, 3, Bruxelles, 1957).
- , Le Baron Léon de Béthune et la politique religieuse de Léopold II en Afrique (*Zaire*, 1956, fasc. 1, pp. 3-68 ; fasc. 3, pp. 228-281).
- G. ROLIN-JACQUEMYS, Note sur la Conférence antiesclavagiste de Bruxelles (*Revue de Droit International et de Législation comparée*, t. XXI, Bruxelles-Leipzig, 1889, pp. 602-606).
- R. RONZE, La question de l'Afrique (Paris, 1918).
- SALIL-IBN-RAZIK, History of the Imâns and Seyyids of 'Omâns (London, 1871).
- H. SEIDEL, Die Araber in Ost- und Mittelafrîka (*Globus*, Braunschweig 1889, pp. 145-150).
- S. STENMANS, La reprise du Congo par la Belgique. Essai d'histoire parlementaire et diplomatique (Bruxelles, 1949).
- J. STENGERS, La place de Léopold II dans l'histoire de la colonisation, (*La Nouvelle Clô*, 9 octobre 1950, pp. 515-536).
- , Stanley, Léopold II et l'Angleterre (*Le Flambeau*, 1954, n° 4, pp. 378-386).
- , Note sur l'histoire des finances congolaises : « le trésor » ou « fonds spécial » du Roi-Souverain (*Institut Royal Colonial Belge, Bull. des séances*, t. XXV, 1, 1954, pp. 153-195).
- , Quelques observations sur la correspondance de Stanley (*Zaire*, IX-9, 1955, pp. 899-926).
- B. STINGLAMBER — P. DRESSE, Léopold II au travail (Bruxelles-Paris, 1944).

- R.-S. THOMSON, Fondation de l'État Indépendant du Congo (Bruxelles, 1933).
- J. TRIMINGHAM, Islam in the Soudan (London, 1949).
- J. TOWNSEND BRADY, Commerce and conquest in East Africa (Salem, 1950).
- S. TRISTRAM PRUEN, The Arab and the African : Experiences in Eastern Equatorial Africa during a residence of three years (London, 1891).
- A. VAN ZANDIJCKE, Pages d'histoire du Kasayi (Namur, s. d., 1953).
- A.-J. WAUTERS, Histoire politique du Congo belge (Bruxelles, 1911).
- , Stanley au secours d'Emin Pacha (Paris, 1890).
- D. WESTERMAN, Geschichte Afrikas. Staatenbildungen südlich der Sahara (Köln, 1952).
- J.-A. WILLIAMSON, A short history of british Expansion, 2 vol. (2<sup>e</sup> édit., Londres, 1931-1934).
- H. WORCH, Die Entwicklung der deutschen Kolonien in Afrika (Berlin, 1939).

## D. PÉRIODIQUES.

a) *Revue* (1).

- Bulletin des séances de l'Institut Royal Colonial Belge (Académie Royale des Sciences Coloniales)*, Bruxelles, 1930-. (1930-).
- Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie*, mensuel, Bruxelles, depuis 1876 (1882-1906).
- Bulletin de la Société Royale de Géographie d'Anvers*, trimestriel, Anvers, depuis 1876 (1882-1906).
- Bulletin des Vétérans coloniaux*, mensuel, Bruxelles, depuis 1928).
- Congo*. Revue générale de la colonie belge, mensuel, Bruxelles, 1920-1940 (1920-1940).
- Congo (Le)*, Hebdomadaire, Bruxelles, 1904-1907
- Congo Belge (Le)*, bimensuel, Bruxelles, 1896-1901
- Congo Illustré (Le)*, bimensuel, Bruxelles, 1892-1895
- Mouvement Antiesclavagiste (Le)*. Revue internationale illustrée, mensuel, Bruxelles, 1889-1902 (1889-1893).
- Mouvement Géographique (Le)*, bimensuel, puis hebdomadaire, Bruxelles, 1884-1922 (1884-1905).
- Revue Coloniale Belge (La)*, Bruxelles, 1945-1956 (1945-1946), devenue *Belgique d'Outremer*, 1955.
- Zaire*. Revue Congolaise, mensuel (sauf août-septembre), Bruxelles-Anvers, depuis 1947.



b) *Journaux* (1).*L'Indépendance belge*, Bruxelles.*Le Bien Public*, Gand.*L'Escaut*, Anvers.*La Gazette*, Bruxelles.*The Times*, Londres (janvier-mars 1887).

(1) Nous n'avons pas pu dépouiller systématiquement la presse. En plus des dossiers « Presse » du Ministère des Affaires Étrangères, nous avons fait des coups de sonde pour les périodes suivantes : mai 1885, novembre et décembre 1886, mars et avril 1887.

## INDEX (\*)

- A
- ABIBU-BEN-SAÏD, 49.  
 Abira, 47.  
 Abyssinie, 284.  
 Ahmed Kettani, 157.  
 Albanie, 285.  
 Albert (lac), 46, 47, 52, 116, 117,  
 135, 159, 176, 179, 182, 254, 277,  
 285, 286, 287.  
 Albert-Eduard (lac), 277, 284.  
 Albertville, 45.  
 ALEXIS (M.-J.), 240.  
 ALI-BEN-MOHAMED, 109, 220.  
 ALIN-BEN-SAÏD, 183, 183.  
 ALLAIRE, 30.  
 Allemagne, 6, 61, 90, 92, 136-146,  
 149, 154, 166, 185, 213, 221, 241,  
 242, 243, 252, 254, 257, 262, 271,  
 277, 278, 278, 280, 281, 287, 290,  
 292.  
 ALLEN (H.), 91.  
 Amadi, 286.  
 AMELOT (L.), 64.  
 Amérique, 22, 61, 70, 92, 94, 96,  
 248.  
 AMICI, 310.  
 ANCIAUX, 283.  
 ANDERSON (P.), 96, 251.  
 ANDRÉ (P.-J.), 324.  
 Angleterre, 4, 5, 6, 22, 23, 25, 26,  
 26, 27, 84, 89, 92, 96, 99, 121, 136,  
 140, 140, 145, 166, 185, 236, 238,  
 238, 245, 247, 249, 250, 251, 252,  
 252, 257, 257, 259, 262, 269, 273,  
 275, 275, 277, 278, 278, 279, 280,  
 284, 287, 290, 294.  
 Arabie, 19.  
 Aruwimi, 46, 47, 50, 52, 59, 65, 65,  
 67, 84, 88, 102, 108, 113, 114, 131,  
 134, 135, 136, 154, 155, 159, 161,  
 163, 169, 172, 175, 187, 188, 213,  
 233, 233, 265, 270, 304, 304, 307,  
 308, 309, 314, 322, 327, 340, 344,  
 356, 360, 361.  
*Association Internationale Africaine*  
 (A.I.A.), 6, 9, 14, 48, 55, 56, 57,  
 62, 62, 63, 64, 154, 190, 197.  
*Association Internationale du Congo*  
 (A.I.C.), 58, 61, 62, 84, 126, 191,  
 197, 192, 211.  
 AUBERT (R.), 16.  
 AUGOUARD (Mgr), 30.
- B
- BAERT (A.), 118, 120, 150, 151, 168,  
 199, 200, 204, 205, 214, 214, 288,  
 300.  
 BAERT (E.), 31, 308, 316.  
 Bagamoyo, 171, 217.  
 Bahr-el-Ghazal, 89, 113, 116, 137,  
 143, 144, 145, 146, 154, 156, 157,  
 159, 161, 175, 179, 226, 254, 255,  
 260, 279, 285, 285, 287, 287, 303.  
 BAKER (S.), 87.  
 Bakila, 352.  
 Balubas, 127, 128.

(\*) Les noms de personnes sont imprimés en petites capitales, les noms géographiques en caractères ordinaires et les noms des institutions en caractères italiques. Les chiffres en caractères italiques renvoient aux notes infrapaginales.

- Bambare, 42.  
 Banane, 70, 145, 197, 220, 266.  
 Bangala, 31, 59, 66, 70, 75, 76,  
 119, 120, 123, 124, 148, 154, 155,  
 163, 169, 195, 198, 225, 225,  
 328.  
 Bangalas, 67, 81, 118, 119, 120.  
 Bangasso, 186.  
 Bangwelo (lac), 73, 131.  
 BANNING (E.), 10, 30, 81, 126, 126,  
 137, 137, 146, 146, 209, 211, 250,  
 251, 256, 256, 258, 259, 264, 267,  
 292, 298, 346.  
 BARBOSA DE BOCAGE (J.-V.), 106.  
 BARESTENDI, voir VAN KERCKHO-  
 VEN,  
 BARGASH (SAÏD), 23, 23, 25, 53, 60,  
 66, 170.  
 BARING (E.), 184.  
 BARTLE FRERE, 24, 24, 76.  
 BARTELOT (Ed.), 108, 109, 110, 111,  
 112, 116, 116, 118, 119, 152.  
 Bas-Congo, 125, 187, 190, 227, 234,  
 264, 166.  
 Basoko, 155, 156, 157, 159, 161, 163,  
 165, 166, 167, 169, 170, 174, 175,  
 178, 198, 212, 303, 304, 312, 313,  
 314, 315, 316, 318, 327, 328.  
 BAUDOUIN (Prince), 279.  
 Baudouinville, 156.  
 BAUMANN (Osc.), 64, 64, 65, 67,  
 71, 72, 74, 77, 77, 78, 225,  
 225.  
 BAUMONT (M.), 5, 6, 137.  
 BAUNARD (L.), 5, 34, 238, 239, 241,  
 290, 294.  
 BECKER (J.), 29, 36, 48, 63, 63,  
 99, 99, 113, 117, 131, 134, 151,  
 153, 154, 155-162, 170, 173, 173,  
 174, 176, 177, 179, 182, 190, 190,  
 198, 199, 199, 201, 203, 230, 231,  
 233, 327, 340.  
 BEERNAERT (A.), 125, 125, 196,  
 197, 206, 207, 211, 211, 212, 215,  
 314.  
 Belgique, 130, 148, 155, 181, 183,  
 184, 185, 186, 214, 237, 238, 243,  
 245, 248, 253, 256, 267, 269, 292,  
 296.  
 Bena Kamba, 170, 230, 231, 232,  
 233, 298, 298, 299, 306, 307, 334,  
 343, 343,  
 Bena Lulua, 45, 346.  
 Bena Tshimunga, 45.  
 BENNIE (A.), 59, 59, 60, 64.  
 BENTLEY (H.), 33.  
 BERLIOUX (E.-F.), 237.  
 BEYENS (E.), 248, 249, 271, 281,  
 286, 286, 287.  
 BIA (L.), 155, 170, 283.  
 BIEBUYCK, 65,  
 Bima, 327.  
 BISMARCK (H., COMTE DE), 129, 138,  
 141, 141, 142, 142, 144, 145, 241,  
 242.  
 BISMARCK (PRINCE DE), 4, 6, 6, 25,  
 61, 62, 136, 140, 140, 141, 142,  
 142, 240.  
 BODSON (O.-P.), 40, 118, 120, 159,  
 163, 168, 168, 169.  
 BOELAERT (E., R. P.), 30, 45, 46.  
 BOHNDORFF (F.), 71.  
 Bolobo, 123.  
 Bolombo, 45.  
 Boma, 145, 154, 155, 160, 177, 204,  
 209, 227, 285, 301, 305, 312, 313,  
 319, 320, 355, 366.  
 Bombay, 97.  
 Bomokandi, 50, 286, 286, 328, 329,  
 330, 341.  
 Bomu, 186, 270, 272, 273, 274, 287,  
 288, 316.  
 BOULA MATENDE, voir VAN KERCK-  
 HOVEN.  
 BOURÉE (F.-A.), 249.  
 BRINCAT (Mgr), 261, 296, 296.  
*British and Foreign Anti-Slavery*  
*Society*, 3, 4, 25, 91, 236, 237,  
 238, 325.  
*British Indian Steam Navigation*,  
 5, 25.  
*British South African Company*

- (*B.S.A.C.*), 269, 275, 278, 279, 280, 281, 287.
- BROCKELMANN (C.), 163, 163.
- BRODE (D<sup>r</sup>), 12, 13, 28, 36, 49, 71, 317, 322, 331.
- BROWNE DE TIÈGE (A.), 214.
- BROYON (PH.), 36.
- BUANA NZIGE (MOHAMED-BEN-SAÏD-BEN-HAMED-BEN-MARJEBBI), 50, 73, 75, 75, 76, 152, 218.
- Bulgarie, 285.
- Bumba, 286, 303.
- Bunkeya, 280.
- BURDO (A.), 29, 38.
- BURTON (CH.), 42.
- Bushimaie, 45, 347.
- BUSSMANN (W.), 6.
- BUTTGENBACH, 283.
- C
- Caire, 100, 163, 172, 173.
- Caisse Hypothécaire Anversoise*, 214.
- CAMBIER (E.), 63, 63, 65, 190, 192.
- CAMBIER (R.), 117, 283, 286, 346.
- CAMBIER (R. P.), 30.
- CAMERON (L.-V.), 32, 32, 34, 37, 39, 43, 43, 48, 48.
- CANNING, 23.
- CAPRIVI, 281.
- CARTON DE WIART, 141, 279.
- CASATI (G.), 89, 90.
- CEULEMANS (CH.), 16.
- CHALTIN (L.-N.), 40, 312, 328, 328, 344, 345.
- CHAPAUX (A.), 51, 61, 74.
- Chari, 52.
- CHAUMONT (P.), 308, 308.
- CHIBOU, 50.
- Chige, 354.
- CLARY, 287, 340.
- COGORDAN (G.), 256.
- COMÉLIAU (M.-L.), 277.
- Comité d'Études du Haut-Congo*, 9, 14, 44, 55, 56, 56, 57, 58, 58, 60, 62, 64, 65, 88, 89, 90, 190, 191, 191, 211, 306, 361.
- Comité « For the relief of Emin Pacha »*, 113, 173, 184.
- Compagnie du Chemin de Fer du Congo*, 228, 230, 232, 233, 362.
- Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie*, 45.
- Compagnie du Katanga*, 306.
- Conférence antiesclavagiste de Bruxelles*, 7, 15, 30, 33, 172, 172, 173, 181, 181, 189, 207, 209, 209, 236-268, 274, 292.
- Conférence de Berlin*, 15, 122, 193, 219, 236, 244, 246, 247, 255, 263.
- Conférence de Vienne*, 244, 244, 246.
- Conférence géographique de Bruxelles*, 236.
- Congo, 7, 34, 79, 89, 93, 94, 95, 96, 97, 99, 100, 102, 105, 112, 115, 121, 122, 123, 125, 128, 129, 139, 145, 146, 156, 158, 165, 166, 172, 174, 174, 175, 179, 181, 183, 185, 186, 191, 196, 200, 213, 214, 215, 220, 221, 226, 234, 252, 253, 255, 257, 259, 271, 285, 290, 298, 313, 316, 322, 334, 337, 362, 366.
- Congo (fleuve), 14, 40, 43, 44, 49, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 66, 80, 95, 96, 98, 101, 103, 104, 107, 113, 124, 132, 150, 153, 154, 161, 164, 190, 193, 196, 202, 207, 265, 266, 271, 286, 306, 312, 314, 361.
- COOSEMANS (M.), 59, 276, 283, 295, 299, 307.
- COPPÉE (L.), 302, 302, 344.
- COQUILHAT (C.), 12, 34, 58, 59, 60, 65, 67, 70, 71, 74, 74, 75, 76, 77, 78, 78, 81, 83, 117, 187, 195, 222, 222, 262, 263, 265, 279, 297, 299, 300, 301, 303, 303.
- CORNET (R.), 39, 49, 83, 299, 306.
- COSEMANS, (A.), 16.
- COUPLAND (R.), 5, 14, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 37, 42.
- CRACKNALL (W.), 35.
- CURRIE (PH.), 273.

## D

- DAENEN (A.), 205, 206, 206, 229, 229, 284, 284, 286, 328.  
 D'ALVENSLEBEN, 129, 145, 145, 146, 224, 279, 279.  
 DANNFELT (J.), 283.  
 Dar-es-Salam, 22, 229.  
*Daumas, Beraud et Cie*, 196.  
 D'AUNAY (M.), 96.  
 DAYE, (P.), 62, 146.  
 DEANE, 66, 71-83, 107.  
 DE BACKER (R. P.), 328.  
 DE BETHUNE, 30, 30.  
 DE BONCHAMP, 334, 337.  
 DE BORCHGRAVE (E.), 285, 285.  
 DE BORCHGRAVE (P.), 70, 81, 81, 82, 96, 96, 136, 136, 164, 205, 240, 240, 243, 244, 246, 247, 261, 294, 296, 298.  
 DE BOUNDER, 70.  
 DE BRAZZA (P.), 56, 56, 93.  
 DE BRUYNE (H.), 51, 299, 250, 351, 351, 352, 352, 353, 353, 354, 357.  
 DE CARVALHO, 276.  
 DE CAZENAVE (L.), 72, 75, 77, 77, 79, 84, 103, 110, 142.  
 DE CHIMAY (Prince), 181, 181, 240.  
 DE FREYCINET, 5.  
 DE GRELE ROGIER (E.), 224, 272, 272, 287, 338.  
 DE HATZFELD, 139.  
 DE HEUSCH, 347, 352, 352.  
 DE JAMBLINNE, 188.  
 DE JONGHE (EDM.), 89.  
 DE KIEWIET (M.-J.), 6, 25, 98, 121, 141.  
 DE KUSSEROW, 61.  
 DELANGHE, 318, 318.  
 DELCOMMUNE (A.), 8, 29, 31, 40, 45, 283, 300, 301, 332, 334, 336, 336, 337.  
 DEMOL, 232, 334  
 DEPAGE (H.), 91.  
 DERBY (E.-H.), 25.  
 DE ROBIANO, 118.  
 DE ROEST, 39.  
 DE ROO (R.), 11, 151, 165, 283, 285, 286.  
 DE SAEGHER, 234, 234.  
 DESCHAMP, 346.  
 DESNEUX (P.), 16.  
 DESSY (E.), 160.  
 DETIÈGE, 232, 334.  
*Deutsch-Ostafrikanische Gesellschaft*, 136, 137.  
 DE VALCKENARE, 155.  
 DEVAUX (P.), 191.  
 DE WINTON (Fr.), 68, 68, 72, 123, 124, 127, 128, 193, 193, 194, 194, 225, 225.  
 DHANIS (F.-E.), 10, 45, 76, 155, 165, 178, 226, 275, 276, 277, 310, 310, 311, 319, 319, 329, 347, 347, 348, 348, 349, 349, 350, 350, 351, 351, 352, 352, 353, 353, 354, 354, 355, 355, 356, 356, 357, 357.  
 DIBWE, 354, 355.  
 DJABIR, 179, 186, 286, 327, 327.  
 DJAFFAR TARYA, 173.  
 DJUMA DINA, 228.  
 DORÉ (J.), 310, 310, 342, 344.  
 D'OULTREMONT, 221, 257, 257, 277, 277, 280, 280, 281.  
 DOYEN (Ch.), 180, 183.  
 DUBOIS (J.), 8, 74.  
 DU CHASTEL, 247.  
 DUCHESNE (A.), 16.  
 DUCHESNE, 348.  
 Duflé, 284.  
 DUGUMBI, 42.  
 DUPONT (R.), 31.  
 D'URSEL (H.), 261, 295, 296, 296, 297, 297.  
 DUUVIER, 334.  
 Dwale, 45.

## E

- ECTORS (C.), 299, 299, 339.  
 Égypte, 61, 67, 86, 88, 89, 90, 106, 121, 136, 139, 164, 243, 255.



- EMIN PACHA (SCHNITZER, E.), 15, 34, 40, 46, 79, 84, 86, 86, 88-100, 102, 102, 110, 113, 115, 116, 117, 121, 121, 132, 138, 139, 140, 143, 143, 152, 154, 154, 158, 171, 172, 181, 267, 283, 284, 366.
- ENGELS (A.), 59, 270, 292.
- ENSOR (B.-C.), 5.
- Équateur, 46, 58, 66, 123, 224.
- Espagne, 237.
- Est africain, 5, 6, 11, 14, 19, 21, 24, 25, 26, 29, 38, 40, 59, 65, 137, 138, 141, 162, 190, 192, 216, 267, 302, 321, 361.
- Est africain allemand, 25.
- État Indépendant du Congo (E.I.C.) 3, 4, 8, 9, 12, 14, 15, 29, 41, 44, 52, 53, 54, 69, 73, 78, 81, 82, 84, 92, 93, 94, 97, 97, 99, 101, 102, 104-114, 115, 116, 121, 122, 124, 125, 126, 127, 129, 129, 130, 131, 133, 137, 138, 138, 139, 141, 143-146, 148, 149, 152, 153, 157, 158, 159, 165, 170, 172, 173, 174, 178-181, 186, 188, 189, 193, 194, 196, 201, 206, 209-222, 225, 227, 229, 230, 235, 239, 243, 247, 250, 251, 253-257, 260, 262-321, 322, 323, 325, 332, 334, 337, 339, 341-345, 355-366.
- F
- Fachoda, 287.
- Faki, 61.
- FERGUSON (J.), 91, 95, 133, 241.
- FERRY (J.), 5.
- FIVÉ (G.), 10, 41, 47, 119, 198, 233, 234, 234, 302, 304, 310, 313, 313, 315, 317-319, 328, 329, 329, 340, 340, 343, 343.
- FLEURY, 184, 184, 185, 186, 223, 223, 231, 231, 232, 232, 334, 335, 337.
- FLOURENS (A.), 96.
- Foreign Office, 90, 91, 91, 96, 96, 97, 99, 104, 113, 114, 115, 148, 190, 192, 218, 223, 223, 245, 273, 279, 280, 281.
- France, 5, 22, 25-27, 102, 123, 125, 132, 136, 137, 140, 144, 146, 193, 237, 242, 243, 246, 248, 249, 251, 251, 255-257, 267, 269, 270-272, 280, 287, 290, 296, 297.
- FRANCOU (E.), 283.
- FRÈRE ORBAN (H.-J.), 87, 125.
- FUCKS (F.), 229, 304, 315, 317-319, 340, 340, 355.
- G
- Gabon 80, 80.
- GANTIER, 61.
- GARNIER DE HELDEWIER, 100.
- Gers (J.), 88.
- Gesellschaft für Deutsche Kolonisation*, 65.
- GHALFAN-BEN-ZOHAR, 50, 208.
- GIESECKE (H.), 36.
- GILLAIN (C.), 41, 234, 235.
- GIRAUD (V.), 66.
- GLEERUP (P.), 66, 66, 73.
- Goia Kapopa, 51.
- GOODSEELS, 340.
- GORDON (Ch.), 67, 69, 87, 88, 88, 89, 89, 92, 144.
- GOSSELIN (M.), 78, 246, 287.
- GRANT (J.-A.), 46, 46.
- GRANVILLE, 26, 34, 192, 193, 237, 290.
- Gray Daws and Company*, 221.
- GREINDL (J.), 6, 137-142, 158, 158, 241, 242, 242, 244, 248, 249, 273, 277, 278, 281, 281, 282, 282, 293, 293.
- GRESHOFF, 148, 148, 149, 149, 169, 169, 170, 197, 198, 198, 200.
- GUILLET (R. P.), 73.
- H
- Hambourg, 213.
- HANEUSE (L.), 118, 118, 120, 120,

- 168, 171, 177, 178, 180, 180, 181, 181, 183, 183, 186, 188, 202, 202, 227, 227, 228, 300.
- HANNINGTON (Bishop J.), 90.
- HANSENNE, 343.
- Hansing and Cie*, 36.
- HANSENS (E.), 64, 83.
- Haoussas, 127.
- HARDENS, 36.
- Haut-Congo, 12, 14, 30, 63, 64, 69, 71, 93, 97, 117, 124, 130, 160, 186, 192, 195, 197, 199, 199, 204, 219, 234, 298, 304, 314, 317, 326, 362.
- HAWKER (G.), 123.
- Héligoland, 278.
- HICKS, 92.
- HINCK (ED.), 8, 118, 120, 290, 299, 312, 341, 341, 343, 343, 344.
- HINDE (D<sup>r</sup>), 51, 349.
- HODISTER (A.), 51, 206, 215, 215, 289, 299, 299, 303, 305, 306, 306, 307, 309, 309, 310, 312, 338, 338, 339, 340, 340, 341, 341, 344, 344, 349, 361.
- Hollande, 267, 267.
- HOLMWOOD (FR.), 75, 79, 82, 96, 99, 100, 100, 101, 102, 107, 107, 115, 147.
- HORE (E. REV.), 36.
- HUTTON (J.-F.), 92, 95.
- I
- Ibembo, 318.
- IDDESLEIGH, 78, 91, 92, 139.
- Ikere, 351, 351.
- Imperial British East Africa Company (I.B.E.A.C.)*, 6, 98, 98, 114, 115, 121, 133, 133, 136, 137, 138, 141, 141, 158, 180, 181, 184, 185, 186, 186, 220, 223, 224, 226, 278, 280, 283, 285, 286.
- Inde, 19, 284.
- INGRAMS (W.-H.), 20, 178.
- Isanghila, 56.
- Isangi, 8, 49, 306.
- Islam, 38.
- ISMÂÏL, 87.
- Italie, 237, 240, 242, 243, 258.
- Itimbiri, 46, 50, 71, 175, 286, 318.
- Ituri, 46.
- J
- JACMART, 292, 292, 295, 297, 298, 299.
- JACQUES (J.), 45, 222, 222, 232, 299, 332, 332, 333, 334-337, 349.
- JADIN (L.), 42.
- JAMESON (J.), 110, 119.
- JANSSEN (C.), 7, 53, 81, 93, 94, 120, 120, 124, 124, 128, 130, 148, 150, 150, 153, 153, 158, 159, 159, 160, 171, 171, 175-177, 182, 185, 185, 186, 197, 197, 199, 200, 225, 228, 298, 301, 356, 356.
- JOORIS (J.), 295.
- JOUBERT (L.), 52, 53, 295, 295, 296, 297, 297, 300, 331, 332, 332, 333, 333, 336.
- JOURRET (G.), 307, 310.
- JULIEN (Ch.-A.), 5.
- JUMA-BEN-RAJAB, 48.
- JUNKER (D<sup>r</sup> W.), 89, 90, 90, 92, 102, 131, 131, 132, 135.
- K
- KABWARI, 357.
- Kafindo, 44.
- KALAMBA, 45, 346.
- KALNOKY, 287, 340.
- Kalonda, 333.
- Karema, 57, 61, 62, 64, 190, 300.
- KARONDA MIRAMBO (ALI-MOHAMED), 50.
- Karthoum, 67, 69, 87, 88, 89, 92, 162.
- Kasai, 45, 69, 123, 124, 127, 128, 131, 194, 225, 234, 276, 346, 347, 348.

- Kasongo, 43, 49, 65, 110, 112, 119,  
 150, 166, 171, 178, 208, 222, 230,  
 301, 302, 305, 307, 312, 317, 323,  
 346, 347, 348, 349, 350, 355, 357,  
 357.  
 KASONGO RUCHIE, 42, 43, 355.  
 Kasuku, 51, 52.  
 Katanga, 172, 255, 266, 269, 270,  
 279-283, 303, 319, 348, 348, 356.  
 KATEMBORI, 76.  
 KERVIJN (ED.), 220.  
 KHALIFA (SAÏD), 170.  
 KHAMIS, 75, 76.  
 Kibali, 284, 286.  
 KIBONGE (HAMED-BEN-ALI), 48, 52,  
 228, 301, 302, 302, 305-312, 315,  
 318, 328, 329, 339, 341, 342, 343,  
 344, 349.  
 Kilimanyaro, 121.  
 KILONGA LONGA, 46.  
 Kilwa, 24.  
 KIPANGA PANGA, 50, 327, 327.  
 KIRK (D<sup>r</sup> J.), 23, 24, 24, 26, 28, 34,  
 36, 60, 65, 65, 190, 190, 192, 193,  
 193, 257.  
 Kirundu, 52, 59, 329, 341, 342, 343,  
 344.  
 Kolomoni, 351, 352, 354.  
 Korosko, 89.  
 Kotto, 272  
 Kwamouth, 123.  
 Kwango, 58, 135, 274, 275, 276,  
 303.
- L
- LACROIX (F.), 16.  
 Lado, 186, 277, 278, 284, 285, 285,  
 287, 288.  
 LAIR (M.), 137.  
 LAMBERMONT (A.), 9, 30, 31, 33, 80,  
 81, 81, 93, 93, 118, 118, 136, 136,  
 141, 142, 146, 172, 172, 173, 189,  
 207, 209, 210, 213, 238, 239, 241,  
 242, 245-261, 263, 267, 271, 275,  
 275, 277-281, 286, 286, 290-292,  
 294, 295.  
 Lamu, 24.  
 LAVIGERIE (Cardinal C.), 5, 5, 53,  
 139, 140, 156, 164, 183, 237, 239,  
 241, 242, 242, 244, 245, 289, 290,  
 291, 292, 293, 294, 295, 295, 296,  
 298, 325, 333, 366.  
 LE CLEMENT DE SAINT MARCO (Ph.),  
 171, 171, 301.  
 LEDEGANCK (H.), 128, 128, 134, 134,  
 135, 155, 156, 225.  
 LEGHAIT (A.), 173, 248.  
 LEMAIRE (Ch.), 214, 214.  
 LE MARINEL (G.), 270, 271.  
 LE MARINEL (P.), 214, 277, 283,  
 348.  
 LENGER (A.), 170, 171.  
 LENZ (D<sup>r</sup> Osc.), 71, 78, 82, 152.  
 LÉON XIII, 241, 289.  
 LÉOPOLD II, 3, 4, 5, 7, 7, 9, 10, 15,  
 25, 25, 61, 62, 68, 68, 69, 73, 82,  
 82, 86, 88, 89, 92-95, 97, 97, 100,  
 102, 102, 104-107, 112-115, 117,  
 117, 121-160, 165, 171-197, 201,  
 201, 202-215, 219, 221, 224, 225,  
 225, 226, 226, 238, 239, 239, 242-  
 262, 265, 268, 270-297, 309, 314,  
 316, 317, 317, 333, 335, 336, 341,  
 341, 346, 358, 359, 360, 364, 365,  
 365, 366.  
 Léopoldville, 58, 66, 74, 77, 103,  
 108, 118, 123, 148, 150, 156, 171,  
 192, 195, 196, 197, 198, 209, 225,  
 232, 284, 285, 298, 301, 358.  
 LEVERSON (J.), 90.  
 LIEBRECHTS (Ch.), 66, 103, 104, 123,  
 123, 150, 198, 203, 203, 204, 205,  
 206, 228, 257, 279, 284, 315, 316,  
 316.  
 Likati, 46.  
 Likona, 125.  
 LINDNER, 117.  
 LIONEL, 118.  
 LIPPENS (J.-F.), 39, 51, 171, 208,  
 230, 230, 301, 334, 335, 343, 347-  
 354, 357.

- Lisbonne, 6.  
 Liverpool, 193, 195, 213.  
 LIVINGSTONE, 23, 28, 34, 34, 42, 48, 88, 237.  
*Livingstonia Company*, 164.  
 Loile, 45.  
 Lokolela, 58.  
 Lokolenge, 46.  
 Lolaka, 45.  
 Lomami, 40-52, 65, 67, 134-136, 147, 169, 171, 172, 187, 188, 230, 233, 265, 298, 298, 303, 306, 307, 309, 312, 313, 314, 319, 320, 322, 335, 338, 344, 345-360.  
 Lomo, 306, 307.  
*London Missionary Society*, 36.  
 LONG, 223, 334, 335.  
 Lopori, 45, 46.  
 LOTAR, 327, 328.  
 Iowa, 46.  
 Lualaba, 39, 42, 43, 44, 46, 52, 73, 135, 302, 306, 329, 338, 341, 342-349.  
 Luapula, 44.  
 Lubefu, 346.  
 Lubi, 45.  
 Lubilanshi, 347.  
 Lucerne, 242, 244, 245, 294, 295, 295.  
 LUEBO, 124, 128, 276.  
 Lukenye, 51.  
 Lukolela, 123.  
 Lukuga, 44, 47, 52, 333.  
 Lukulu, 46.  
 Lulu, 46, 328.  
 Lulua, 276.  
 Luluabourg, 6, 124, 128, 276, 303, 356.  
 LUMELEY (J.-S.), 191.  
 LUMPUNGU, 45, 346, 347.  
 Lunda, 270, 274, 275, 276, 279, 280, 296, 303.  
 LUPTON BEY, 87, 88, 89.  
 Lusambo, 232, 233, 235, 276, 303, 314, 319, 346, 347, 349, 351, 352.  
 LUWEL (M.), 16.
- LUYCKX (T.), 155.  
 LYCOPS (A.), 125, 213, 274.
- M
- MACAR (A.), 276, 276.  
 MACKAY (Rév. A.-M.), 34.  
 MACKENZIE (G.), 181, 220, 221, 221.  
 MACKINNON (W.), 5, 11, 25, 25, 91-98, 112, 115, 121, 121, 133, 133, 137, 141, 147, 158, 174, 180, 257, 278, 279.  
 Madagascar, 26.  
 Madère, 71.  
 Madhi, madhistes, 67, 71, 87, 87, 88, 92, 163, 179.  
 Mafia, 27.  
 Mahagi, 287.  
 MAHOMED-BEN-MASSOUD, 109, 148.  
 MAHOMED-BEN-SAÏD, voir BUANA-NZIGE.  
 Mahute, 188.  
 Makua, 284.  
 Malela, 349.  
 Malpalma, 328.  
 Manicaland, 275.  
 Maniema, 40-43, 47-52, 63, 66, 66, 99, 154, 162, 164, 170, 172, 190, 192, 227, 228, 290, 312, 317, 341, 356.  
 Maniemas, 183, 227.  
 MANNING (O.), 117, 237, 238.  
 Mansutusutu, 44.  
 Manianga, 57.  
 Maringa, 45, 46, 50.  
 Maroc, 243.  
 Mascate, 20, 21, 21, 48.  
 MASKENS (L.), 164, 173.  
 MASOIN (F.), 88.  
 Mata Buite, 34.  
 Matadi, 205, 273, 276.  
 MATHEWS (L.-W.), 26, 34, 35.  
 MAURICE (A.), 56, 58, 191.  
 MAWUTE, 50.  
 MEHEMET ALI, 86.  
 MÉNÉLIK, 258.

MERMILLOD (MGR), 295.  
 MICHAUX, 346, 354, 354, 355.  
 MICHIELS (I.-J.), 302, 302, 306, 309-312, 329, 329, 341, 342-344.  
 MILNER GRAY, 184.  
 MILZ (J.-A.), 155, 179, 327.  
 MIRAMBO, lieutenant de Tippeo Tip, 50, 327.  
 MIRAMBO, chef de l'Unyamwezi, 28, 28, 43.  
 MLOZI, 164.  
 Mobeka, 67.  
 MOELLER (P.), 66.  
 MOELLER DE LADERSOUS (A.), 49.  
 Moëro, 44, 135.  
 MOHAMED, 48.  
 MOHAMED-BEN-RADJABU, 352, 354.  
 MOHARA (MUNIE-MTAGAMOYO-BEN-SULTANI) 48, 51, 51, 52, 233, 305, 306, 307, 310, 311, 312, 313, 315, 316, 317, 317, 330, 338, 339, 339, 341, 342, 345, 349, 350, 355, 357.  
 MOHUN DORSEY, 47, 331, 331.  
 MOINET (R. P.), 33.  
 Mombasa, 21, 24, 193, 216, 222, 223, 224.  
 Mombuttus, 113, 131, 132, 134, 135, 154, 155, 328.  
 MONCHEUR, 248.  
 MONDAINI (G.), 6.  
 MONSON (ED.), 224, 335, 338, 340.  
 Montenegro, 285.  
 MOORE (E.-D.), 49.  
 MORIAMÉ, 232, 232, 334.  
 Mouavi, 73.  
 MOUKHTAR PACHA, 164.  
 Mozambique, 21, 279.  
 Mpala, 67, 62, 63, 64, 295, 296.  
 MPANIA MUTOMBO, 45, 346, 347.  
 Mpuapua, 100.  
 MSIRI, 280, 280, 281.  
 Msuata, 58.  
 Mtesa, 34, 42.  
 Mtoa, 178, 331, 334, 337.  
 Muanga, 164.

Mukulu, 59.  
 MULLER (E.), 344.  
 MUNIA MANIA (Muni-Amami), 50, 64.  
 MUNIA PEMBA, 52.  
 MUSSCHE (A.), 308.  
 Mutua Nzige, 135, 159, 161.  
 MWATA-YAMBO, 274.

## N

NACHTEGAL (Dr), 189.  
 NASSUR-BEN-SULIMAN,, 335.  
 Ndoruma, 273.  
 New-York, 93.  
 Ngandu, 346, 348, 348, 349, 351, 354.  
 Ngoi-Moyassa, 351, 351, 352, 353, 354, 355.  
 NGONGO LUTETE, 45, 234, 319, 345-352, 355, 355, 356.  
 NGOYI (E.), 45, 347.  
 Niam Niam, 155.  
*Nieuwe Afrikaansche Handelsvereniging (N.A.H.V.)*, 148, 150, 150, 169, 196, 197, 201, 201, 202, 202.  
 Nil, 42, 79, 87, 90, 97, 113, 115, 121, 132, 134, 138-146, 154, 157, 158, 161, 162, 172, 179, 186, 265, 266, 272, 273, 273, 274, 277, 278, 278, 283-287, 293, 319, 359, 367.  
 NOBLESSE (A.), 307, 307, 312, 344, 344.  
 Nokki, 274.  
 NOTTE, 56, 58, 88, 191.  
 Nouvelle Anvers, 303.  
 NSERERA (MOHAMED-BEN-AMICI), 53, 306, 307, 307, 310, 342, 343, 344, 344.  
 Nyangwe, 42, 43, 43, 44, 51, 52, 56, 56, 57, 59, 60, 62, 63, 64, 65, 73, 73, 77, 134, 152, 176, 190, 191, 192, 199, 265, 301, 306, 307, 310, 312, 314, 315, 341, 342, 343, 344, 353.



Nyassa, 24, 134, 138, 164, 182, 192,  
254, 255, 277, 278, 280, 290, 296.  
Nyassaland, 237, 280.  
Nzati, 76.

## O

OBED-BEN-SALIM, 60.  
OLIVER ROLAND, 24, 35, 90, 164,  
294.  
ORBAN (L.), 244, 245.

## P

PAGELS (G.), 66.  
Panganini, 217.  
Papokabaka, 276.  
PARMINTER (W.), 166.  
PAUNCEFOOTE (J.), 91, 96.  
PAUWELS, 344.  
Pemba, 27.  
Perse, 20.  
PETERS (D<sup>r</sup> C.), 137, 137, 138, 139.  
PIERRET (J.), 307.  
PIRMEZ (E.), 263.  
PLUMON (E.), 142.  
PONTIER (P.), 31, 155, 286, 328.  
POORTMAN (A.), 11, 151, 165, 283,  
285, 286.  
POPELIN (E.), 57, 190.  
PORTAL (G.), 27, 27, 150, 184, 216,  
217, 218, 223, 223, 329, 333.  
Portugal, 240, 242, 243, 248, 274,  
275, 275, 280, 290, 296, 296.  
POUMAYRAC, 272.  
PROTCH, 39.  
PURUKANDU, 328.

## R

RACHID, 8, 49, 50, 76, 163, 178, 179,  
179, 233, 233, 329, 345, 355, 355,  
356.  
REICHARD (P.), 26, 33, 39, 142.  
REINACH, 271.  
RHODES CECIL, 279, 280, 281, 281,  
282.

Riba Riba, 52, 230, 230, 301, 306,  
307, 307, 309-314, 319, 330, 338,  
339, 341, 342, 344, 344, 345, 345,  
348, 349.

ROBYNS (W.), 139.

RODD, 233, 305, 317, 338, 355.

ROEYKENS (R.P.A.), 9, 197, 189,  
236.

ROGER (O.), 58, 58, 59, 59, 154.

ROGET (L.), 167, 174, 175, 175,  
176, 179, 179, 186, 285.

ROLIN-JACQUEMYS (G.), 238.

Romé, 41.

ROSEBERY, 27, 35, 223, 233, 273,  
317, 335, 338, 340, 355.

ROUSSEAUX (V.), 205, 229, 229.

ROVONU, 20.

*Royal Geographical Society*, 100.

RUMALIZA (MOHAMED-BEN-GHAL-  
FAN), 49, 50, 52, 53, 218, 311, 311,  
331, 333, 333, 334, 334, 335, 337,  
338, 355.

Russie, 248.

Ruwenzori, 180, 182.

## S

Saadani, 217.

SADOINE (E.), 292, 293.

SAÏD, 49, 328, 329.

SAÏD-BEN-ABEDI, 52.

SAÏD-BEN-ABIBU, 50, 51, 147, 162,  
170.

SAÏD-BEN-ALI, 50.

SAÏD-MEJID, 23.

Saint Paul de Loanda, 112, 113.

Saint Siège, 241.

Saint Thomé, 80.

SALISBURY, 6, 25, 25, 60, 82, 91,  
100, 100, 104, 107, 107, 150, 170,  
181, 183, 184, 190, 217, 218, 218,  
223, 238, 238, 239, 242-246, 249-  
252, 257, 260, 278, 279, 281, 281,  
282, 286, 305, 322, 329, 333.

SALUM-BEN-MOHAMED, 65.

SANFORD (H.), 196.

- Sanford Exploring Expedition*, 82, 124, 166, 196, 306.  
 Sankuru, 51, 58, 124.  
 SCHEERLINCK, 347, 349, 350-357.  
 SCHWEINFURTH (G.), 139, 139, 140, 158.  
*Scottish Geographical Society*, 91.  
 SEFU, 49, 173, 174, 174, 183, 184, 185, 202, 217, 218, 223, 227, 233, 317, 329, 329, 346-357.  
 SEFU-BEN-JUMA, 357.  
 SELIMANI-BEN-RUGHI, 50.  
 SELIM-BEN-HAMED, 49.  
 SELIM-BEN-MAHOMED, 49, 157, 165, 198.  
 SELIM-BEN-MASSUDI, 49.  
 Semliki, 277, 284.  
 Sénégal, 38.  
 SENIA, 50.  
 SERGÈRE (M.), 36.  
 SEWA HADGI, 223, 223.  
 SEYYID-SAÏD, 21, 21, 22, 23, 27, 41.  
 SHARPE, 280.  
 Shiré, 192, 296.  
 Sierra Leone, 70.  
 Simba, 46.  
 SIMEONI, 30, 30.  
 SLATON BEY, 87, 88.  
 SMITH (E.), 97, 104, 170, 181, 181, 183, 184, 218, 218, 246.  
 SOBER, 76.  
*Société anonyme belge pour le commerce du Haut-Congo (S.A.B.)*, 196, 206, 209, 233, 306, 330.  
*Société antiesclavagiste belge*, 45, 222, 222, 223, 232, 254, 289-300, 331-338.  
*Société antiesclavagiste française*, 295.  
*Société anversoise du Commerce au Congo*, 214.  
*Société d'Études Africaines*, 271, 271.  
*Société de Géographie de Paris*, 69.  
 SOLVYNS (H.), 129, 141, 141, 142.  
 Soudan, 38, 42, 59, 69, 71, 81, 87, 87, 88, 88, 89, 121, 131, 138, 145, 256, 271.  
 Southampton, 92.  
 SPEKE (J.-H.), 42, 46, 46.  
 STAIRS (W.), 283, 334.  
 STANLEY (H.-M.), 5, 12, 28, 31, 33, 39, 40, 43, 43, 44, 46, 46, 48, 55-66, 83, 86, 88, 88, 89, 91-117, 121, 121, 133, 138, 138, 139, 142, 142, 147, 151, 158, 171-174, 184, 184, 185, 188, 190-193, 202, 202, 218, 227, 255, 267, 278, 283, 283, 359, 362, 363.  
 Stanley Falls, 40, 44, 45, 46, 49, 50, 51, 53, 55-74, 77, 80-85, 94, 99, 101-110, 115, 117, 118, 119, 120, 124, 125, 135, 139, 147-156, 160, 161, 163, 166, 168, 168, 169, 177, 178, 179, 179, 181, 182, 188, 192, 195-200, 203, 207, 208, 212, 216, 219, 220, 225, 226, 227, 230, 233, 265, 266, 299-312, 316, 317, 318, 323, 328, 330, 339, 342, 344, 353, 355, 356, 359, 366.  
 Stanley Pool, 55, 56, 57, 104, 207, 285.  
 STELEMAN (G.), 118.  
 STENGERS (J.), 3, 5, 16, 126, 191, 215, 236, 239.  
 STENMANS (A.), 123, 126.  
 STOKES, 223.  
 STORMS (E.), 10, 56, 62, 62, 63, 63, 64, 65, 66, 190, 191, 191, 192, 292, 293.  
 STRAUCH (M.), 9, 56, 57, 58, 63, 68, 68, 69, 69, 73, 73, 81, 82, 82, 89, 89, 92, 93, 93, 94, 94, 97, 97, 102, 102, 104, 105, 105, 113-118, 123, 124, 127, 127, 128, 128, 130, 131, 131, 132, 134, 148, 190-197, 225, 225, 226.  
 Suède, 283, 283.  
 SULTAN-BEN-SEIF, 21.  
 SUNA, 42, 42.  
 Surongo, 286.  
 SWANN (REV. A.-J.), 35, 178, 322, 334, 334.

SWEITZER (G.), 86, 97, 98, 117.

*Syndicat commercial du Katanga*,  
306, 309.

## T

Tabora, 27, 36, 42, 48, 63, 183, 190,  
199, 223, 322, 322, 333.

Tanganika, 33, 34, 41-44, 47-50,  
57, 61, 62, 63, 73, 133, 138, 143,  
150, 153, 156, 164, 178, 182, 186,  
190, 192, 222, 254, 255, 260, 277,  
278, 288, 290, 291, 293, 295, 296,  
299, 300, 301, 331-336, 338, 361.

TARIA TOPAN, 220, 231.

Tchad, 271, 271,

THOMSON (J.), 91, 142, 280, 280.

THOMSON (R.-St.), 67, 274.

THWAÏN, 23.

THYS (A.), 63, 64, 129, 193, 193,  
194, 196, 225, 226, 291, 291.

TIPPO TIP (HAMED-BEN-MOHAMED),  
12, 13, 16, 35, 36, 40-52, 63-80,  
82, 84, 86, 89, 90, 98-112, 115-121,  
139, 147-186, 188, 190-192, 195,  
197-203, 208, 216, 217, 217, 218,  
218, 220, 221, 227, 227, 230-234,  
265, 293, 300, 301, 302, 311, 311,  
315-317, 322, 322, 323, 327, 329-  
331, 333-335, 337, 339, 339, 341,  
342, 345-350, 355-357, 359, 362,  
363, 364, 366, 367.

TIXHON (A.), 16.

TOBBACK (N.), 10, 50, 83, 83, 151,  
152, 154-163, 166, 179, 199, 203-  
209, 212, 218-221, 227-230, 301-  
312, 315, 316, 329, 330, 341-345,  
349, 356.

TÖPPEN, 36.

TOUCHARD (G.), 125, 213, 274.

TRIMINGHAM (J.-S.), 87.

TRISTRAM PRUEN (S.), 32, 33, 36,  
100, 100.

TRIVIER (E.), 39, 152, 152.

TROUP (J.), 111, 112, 148.

Tshuapa, 45.

Turquie, 243, 245, 245.

## U

Ubangi, 77, 80, 119, 120, 125, 132,  
135, 137, 144, 153, 167, 175, 179,  
205, 212, 213, 214, 270, 271, 285,  
287, 288, 303, 316, 319.

Uele, 50, 71, 90, 113, 119, 120, 131,  
132, 135, 137, 144, 153, 154, 155,  
157, 179, 179, 206, 213, 214, 233,  
233, 255, 270, 271, 272, 274, 274,  
284-288, 303, 304, 304, 313, 327,  
327, 331.

Uganda, 5, 33, 34, 35, 42, 90, 90,  
164, 184, 254, 294, 267.

Ugogo, 66.

Ujiji, 24, 36, 42, 50, 199, 223, 332,  
333, 334.

Ukere, 58.

Unyamwezi, 36, 43.

Unyoro, 52.

Upoto, 175.

Urua, 42.

Urungu, 42.

Utetera, 355.

## V

VAN DE KERCKHOVE (P.), 298.

VAN DER ELST (F.), 65, 118, 120.

VAN DER ESSEN (A.), 16.

VAN DER SMISSEN (E.), 125, 212.

VAN DER STRAETEN, 283.

VAN DE VELDE (L.), 118.

VAN DE VELDE (FR.), 174, 276.

VAN EETVELDE (E.), 6, 7, 10, 41, 41,

70, 78, 109, 113-115, 128-130,

157-159, 171, 172, 174-177, 179,

179, 180, 183-186, 201-205, 207,

208, 210-215, 219-223, 225, 226,

228, 232, 232, 235, 253-255, 257,

258, 258, 260, 262, 262, 275, 275-

285, 297-299, 303, 303, 305, 308,

313, 313, 314, 314, 316, 316, 317,

317, 319, 319, 322, 327, 335, 335,

336, 336, 348, 365, 365.

VANGELE, 6, 47, 58, 59, 66-72, 83,

- 89, 111, 115, 118-120, 131, 148, 153, 186, 204, 205, 212, 212, 224, 225, 270, 270, 271, 283, 327.
- VAN GRIEKEN (E.), 56.
- VAN GRIEKEN TAVERNIERS (M.), 16.
- VAN KERCKHOVEN (W.-F.), 11, 40, 111, 118-120, 123, 148, 154, 155, 155, 159-161, 163, 163, 165-171, 178, 186, 187, 198, 198, 200, 200, 201, 204, 205, 206, 212, 212, 226, 226, 229, 271, 271, 273, 283-286, 288, 298, 302-304, 307, 316, 316, 318, 318, 319, 326-331, 339, 342, 343, 349, 357, 360, 364, 366.
- VAN MALDEGHEM, 263.
- VAN NEUSS (H.), 81, 291, 292.
- VAN RONSLÉ (Mgr), 30.
- VAN SODEN, 222.
- VAN ZANDYCKE (R. P. A.), 45, 347.
- VICTORIA NYANZA, 42, 98, 121, 138, 158, 159, 182, 184, 254, 255, 260, 277.
- VIDOCQ, 107.
- VINCK, 87.
- Vivi, 56, 58.
- VIVIAN (H.-C.), 82, 109, 113, 115, 115, 148, 149, 150, 219, 219, 223, 238-243, 245, 245, 246, 249-251, 252, 257, 279, 280, 281, 322.
- VRITHOFF, 333.
- W
- Wadelaï, 79, 87, 90, 287.
- WAHIS (Th.), 11, 31, 41, 41, 46, 53, 53, 54, 183, 187, 207, 208, 212, 212, 214, 227, 227, 228, 232, 233, 234, 235, 272, 274, 285, 288, 303, 304, 305, 309, 312, 312, 313, 313, 314, 314, 316, 316, 327, 341, 348.
- WALRAET (M.), 16.
- WARD (H.), 33, 49, 74, 109, 110, 112, 113, 113, 118, 119, 148, 166, 166.
- War Office, 90, 284.
- WAUTERS (A.-J.), 13, 332.
- WEATHERLEY, 280.
- WESTER (A.-M.), 64, 65, 66, 67, 70, 73, 99.
- WIENER (S.), 16.
- WILLIAMS, 211, 211.
- WINDTHORST, 6.
- WISSMANN (H.), 33, 63, 68, 69, 69, 73, 73, 117, 127, 127, 128, 131, 134, 173, 181, 194, 194, 217, 218, 225, 276, 293, 346, 346.
- Witu, 140, 141.
- WOESTE (Ch.), 126, 215.
- WOLFF (Dr L.), 117.
- WORCH (H.), 137.
- Y
- Yakoma, 270.
- Yakonde, 60.
- Yaminga, 49.
- Yambuya, 46, 50, 108, 111, 112, 113, 116, 119, 159, 160.
- Yanga, 51, 306, 307.
- Z
- Zambèze, 172, 192, 260, 296.
- Zanguebar, 19, 21, 166, 240.
- Zanzibar, 20-24, 26, 27, 47, 48, 63, 72, 79, 90, 90, 91, 96, 97, 99, 100, 101, 104, 110, 128, 129, 130, 142, 147, 149, 173, 178, 180, 181, 181, 183, 184, 184, 190, 191, 192, 199, 202, 202, 216, 218, 219, 220, 223, 228, 230, 231, 232, 243, 265, 278, 297, 298, 300, 302, 305, 321, 331, 333, 334, 337, 345, 350.
- Zanzibarites, 127, 128, 129.

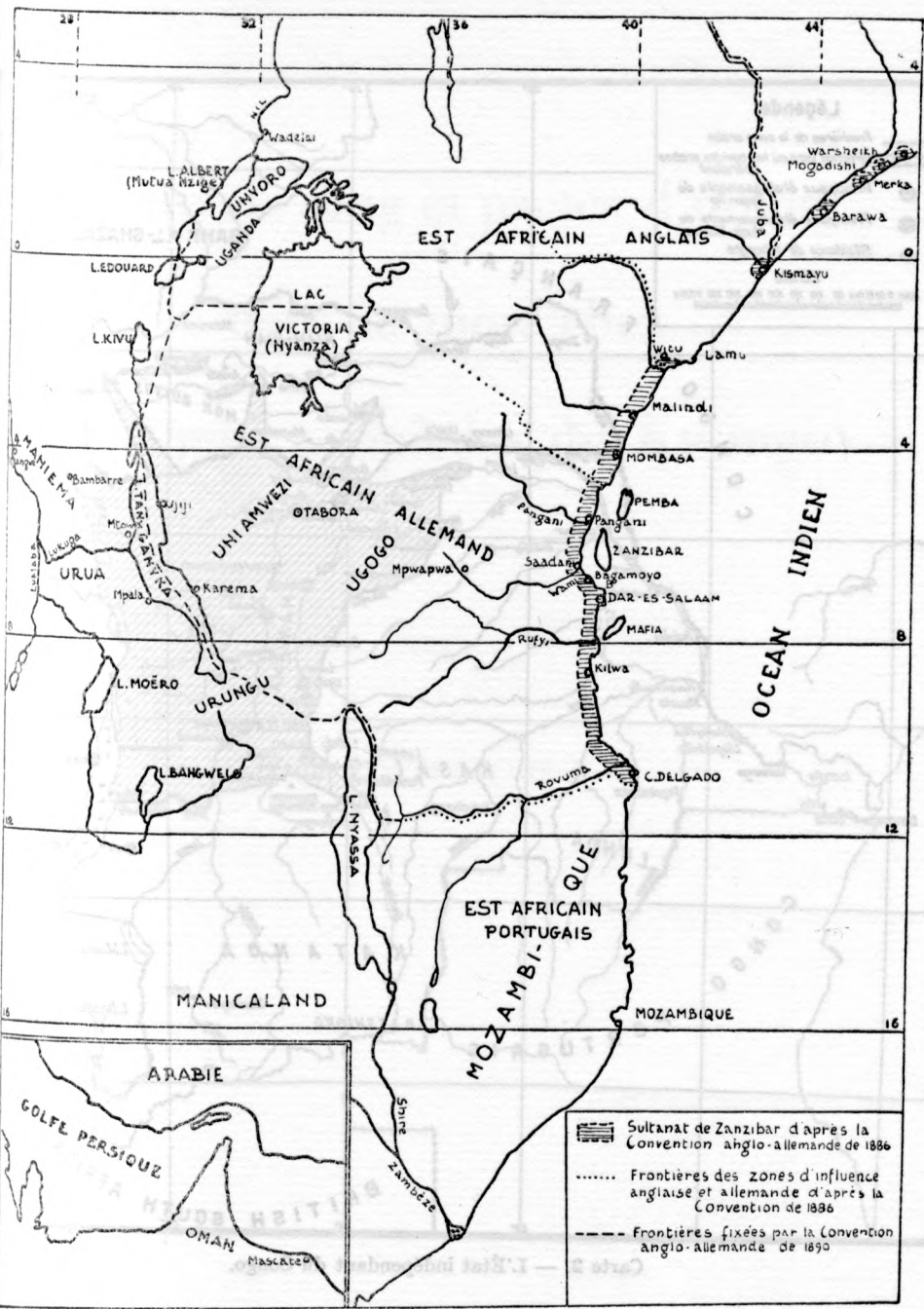




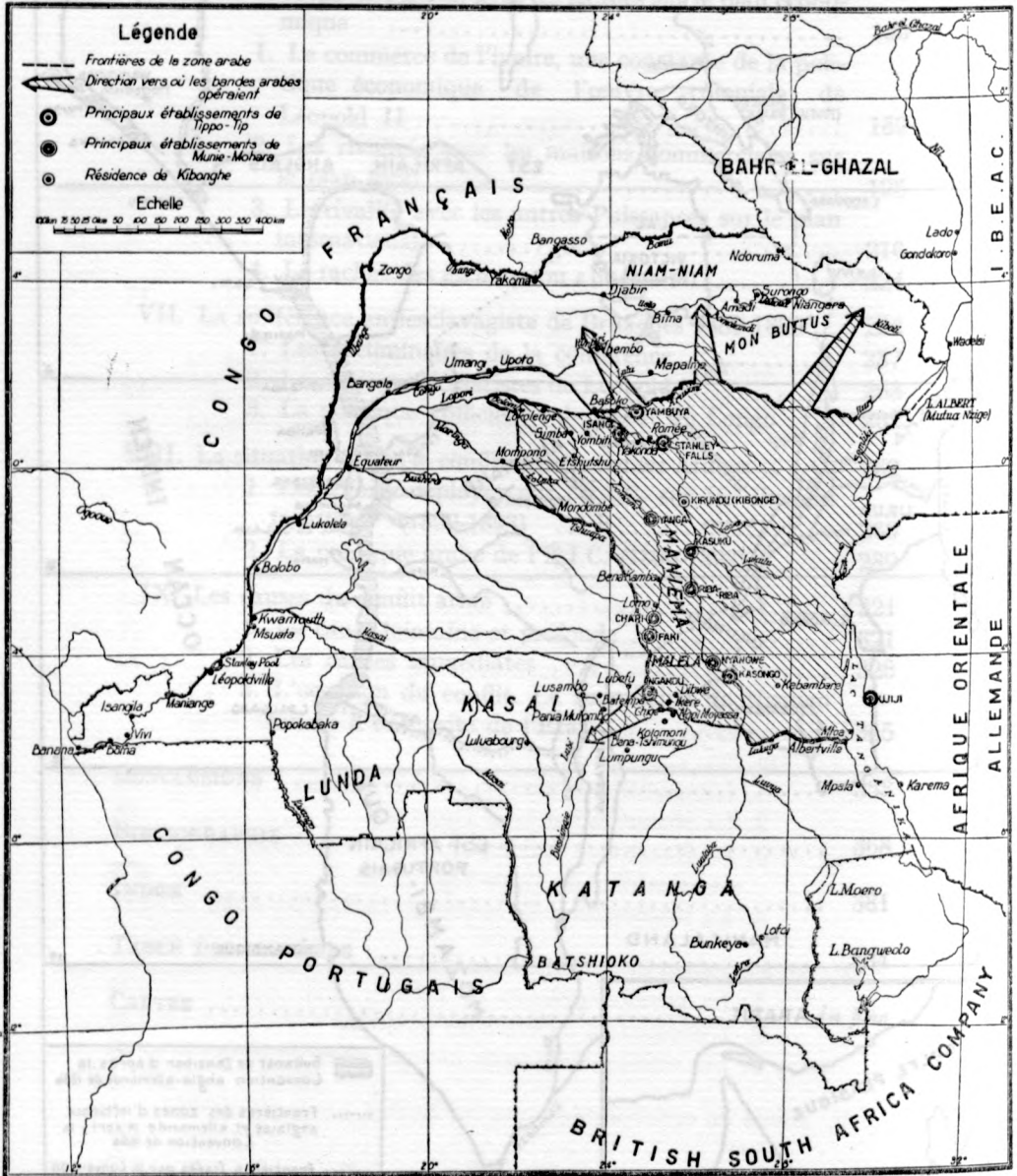
## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	3
SIGLES .....	17
I. Les Arabes de Zanzibar et leur pénétration au centre de l'Afrique équatoriale .....	19
1. Origine et vicissitudes du Sultanat de Zanzibar .....	19
2. Les Arabes marchands d'ivoire et d'esclaves ....	28
3. L'infiltration arabe au-delà du Tanganika .....	41
II. Les premiers contacts avec les Arabes à Stanley-Falls ..	55
1. La fondation de la station de Stanley-Falls ....	55
2. Les relations avec les Arabes à Stanley-Falls ....	64
3. L'abandon de la station de Stanley-Falls .....	71
4. La réaction à Zanzibar et à Bruxelles .....	79
III. Au secours d'Emin Pacha et la réconciliation avec Tippu Tip .....	86
1. L'expédition au secours d'Emin Pacha .....	86
2. La réconciliation avec Tippu Tip .....	98
3. Le désastre de l'arrière-garde de l'expédition et la responsabilité de Tippu Tip .....	108
4. La réoccupation de la station de Stanley-Falls ..	117
IV. Au lendemain de la Conférence de Berlin .....	122
1. La position précaire de l'É.I.C. ....	122
2. L'occupation effective du territoire .....	130
3. Les visées politiques de Léopold II sur le Haut-Nil	136
V. Essais de collaboration avec les Arabes sur le plan politique .....	147
1. La position de Tippu Tip aux Falls .....	147
2. La mission de J. Becker .....	153
3. Le malaise de 1889 dans la zone arabe .....	162
4. La mission du capitaine Haneuse à Zanzibar ....	171

VI. Les relations de l'É.I.C. avec les Arabes sur le plan économique .....	189
1. Le commerce de l'ivoire, une constante de la politique économique de l'œuvre coloniale de Léopold II .....	189
2. Les rivalités avec les maisons commerciales sur le plan local .....	196
3. La rivalité avec les autres Puissances sur le plan international .....	216
4. Le rachat des esclaves ou « libérés » .....	224
VII. La conférence antiesclavagiste de Bruxelles 1889-1890 ..	236
1. Les préliminaires de la conférence .....	237
2. Les vues particularistes de Léopold II .....	253
3. La politique « officielle » de l'État du Congo ....	262
VIII. La situation avant le conflit armé avec les Arabes .....	269
1. Les efforts déployés par l'É.I.C. sur les diverses frontières (1890-1893) .....	269
2. La politique arabe de l'É.I.C. (1890-1892) .....	289
IX. Les causes du conflit armé .....	321
1. La cause lointaine et profonde .....	321
2. Les causes immédiates .....	326
3. L'occasion du conflit. La soumission de Ngongo Lutete à l'autorité de l'État .....	345
CONCLUSIONS .....	358
BIBLIOGRAPHIE .....	368
INDEX .....	381
TABLE DES MATIÈRES .....	394
CARTES .....	<i>in fine</i>



Carte 1. — Est-Africain équatorial.



Carte 2. — L'État indépendant du Congo.